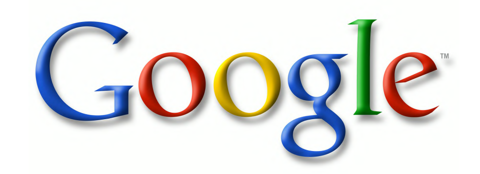





HARVARDIANA
ET
VE RI
TAS
ACADEMIA IN NOV·ANG
CHRISTO ECCLESIAE

COURS COMPLET

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PRATIQUE.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

QUI SE TROUVENT CHEZ LE MÊME LIBRAIRE.

Traité d'économie politique, ou Simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses, 5e édition 3 volumes in-8o, prix. . . . . 18 f.

Mélanges et correspondance d'économie politique, ouvrage posthume, publié par Ch. Comte son gendre, 1 volume in-8o, prix. 7

Catéchisme d'économie politique, 4e édition, publié par Ch. Comte son gendre, 1 volume in-12, prix. 3

Petit volume contenant quelques aperçus des hommes et de la société, 3e édition entièrement refondue par l'auteur, et publiée sur les manuscrits qu'il a laissés, par Horace Say, son fils, 1 volume grand in-32, prix. 2

ON TROUVE ÉGALEMENT CHEZ LE MÊME LIBRAIRE.

Histoire des relations commerciales entre la France et le Brésil et Considérations générales sur les monnaies, les changes, les banques et le commerce extérieur, par Horace Say, membre de la chambre de commerce de Paris, et du conseil général du département de la Seine, un beau volume in-8o, avec plans, carte et tableaux, prix, 7 50

SENLIS.—IMPRIMERIE DE MADAME FESSART.

COURS COMPLET

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PRATIQUE.

OUVRAGE

DESTINÉ A METTRE SOUS LES YEUX DES HOMMES D'ÉTAT, DES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET DES CAPITALISTES, DES SAVANS, DES AGRICULTEURS, DES MANUFACTURIERS, DES NÉGOCIANS, ET EN GÉNÉRAL DE TOUS LES CITOYENS, L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS.

PAR

JEAN-BAPTISTE SAY.

SECONDE ÉDITION ENTIÈREMENT REVUE PAR L'AUTEUR,
PUBLIÉE SUR LES MANUSCRITS QU'IL A LAISSÉS
et augmentée de notes,
PAR **HORACE SAY**, SON FILS.

Après tout, la solidité de l'esprit consiste à vouloir s'instruire exactement de la manière dont se font les choses qui sont le fondement de la vie humaine. Toutes les plus grandes affaires roulent là-dessus.
FÉNELON.

TOME PREMIER.

PARIS,
GUILLAUMIN, LIBRAIRE,
ÉDITEUR DU *DICTIONNAIRE DU COMMERCE ET DES MARCHANDISES*
ET DE L'HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, PAR M. BLANQUI AINÉ.
1840.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

L'auteur en publiant un *Cours complet d'économie politique,* ne s'était pas borné à donner une simple reproduction des leçons prononcées par lui pendant sa longue carrière de professeur ; il livrait au contraire au public un ouvrage préparé avec soin pour l'impression. Il avait pensé toutefois que les formes de style que comportent des leçons destinées à un enseignement oral, permettraient de rendre plus nettes des explications, qui sans cela, auraient pu paraître ou trop abstraites ou trop arides.

Conduisant à la fois divers travaux qui se prêtaient de mutuels secours, il puisait dans le *cours* écrit, les sujets auxquels il donnait les développemens qui convenaient à l'auditoire devant lequel il avait à parler. Pour les leçons au Conservatoire des arts et métiers, il recherchait les applications qui convenaient plus spécialement aux diverses branches de l'industrie, et justifiait ainsi le titre d'*économie industrielle* donné à la science pour laquelle une chaire avait été élevée dans cet établissement. Au Collège de France, au contraire, l'enseignement prenait une portée philosophique plus élevée et plus générale. L'effet que produisaient ces divers enseignemens, devenait ensuite chez le professeur l'occasion de nouvelles réflexions qui le portaient à perfectionner

encore le *Cours complet d'économie politique pratique;* et cette œuvre enfin, la dernière que l'auteur dût donner au public, était aussi celle où ses idées sur l'ensemble des sciences sociales et économiques, devaient être le plus complètement développées.

La première édition de cet ouvrage a paru en six volumes, qui ont été publiés à des intervalles assez longs; mais après chaque publication, l'auteur n'en continuait pas moins ses travaux; son zèle pour la vérité et pour une science à laquelle il avait voué sa vie, le portait à perfectionner sans cesse son ouvrage. A peine un nouveau volume avait-il paru, que déjà des corrections et des additions étaient indiquées pour la réimpression future du volume précédent, et c'est ainsi qu'une nouvelle édition se trouvait préparée à l'avance. Le travail de l'éditeur a été par suite rendu simple et facile; cependant, quelques notes ont paru nécessaires pour compléter particulièrement l'exposé des faits, et pour rattacher par là l'ouvrage à l'époque même où il allait recevoir une nouvelle publicité.

Les principes de la science ne changent point d'année en année; s'ils sont une fois bien exposés, l'expérience des temps ne peut que démontrer sans cesse leur justesse. Ainsi, et pendant l'intervalle qui aura séparé la publication des deux éditions, de nombreuses révolutions politiques, industrielles et commerciales ont offert l'occasion de nouvelles études et ont fourni des preuves plus décisives encore pour des vérités déjà déduites; mais on peut dire en même temps qu'aucun progrès remarquable n'a été signalé dans la science elle-même. Ce qui rend ce cours propre à tous les temps et à tous les lieux, c'est qu'il n'est, ni un ouvrage de statistique, ni un ouvrage de technologie; les procédés des arts, les données fournies par la statistique ne sont invoqués que comme exemples, et viennent seulement fournir des preuves à l'appui des démonstrations. Cependant il ne saurait être indifférent pour le lecteur de trouver dans une nouvelle édition la suite, les corollaires des données recueillies et présentées par l'auteur;

c'est cette tâche que l'on a dû s'efforcer de remplir. Il n'est pas en effet sans utilité et sans intérêt de voir comment les évènemens ont pu venir confirmer ses prévisions, et donner ainsi une sanction plus forte aux principes qu'il avait su développer. Il en est des sciences économiques et sociales comme de l'histoire, bâsées sur l'observation et l'étude du passé, elles peuvent faire entrevoir l'avenir.

Cette nouvelle édition sera donc plus complète que celle qui l'a précédée; ce qui la distinguera en outre particulièrement, c'est qu'une table analytique très-détaillée se trouve placée à la fin de chaque volume, et qu'une table alphabétique générale termine l'ouvrage.

COURS COMPLET

D'ÉCONOMIE POLITIQUE

PRATIQUE.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

L'économie politique n'est pas autre chose que l'économie de la société [1]. Les sociétés politiques, que nous nommons des nations, sont des corps vivans, de même que le corps humain. Elles ne subsistent, elles ne vivent que par le jeu des parties dont elles se composent, comme le corps de l'individu ne subsiste que par l'action de ses organes. L'étude que l'on a faite de la nature et des fonctions du corps humain, a créé un ensemble de notions, une science à laquelle on a donné le nom de *physiologie* [2]. L'étude que l'on a faite de la nature et des fonctions des différentes parties du corps social, a créé de même un ensemble de notions, une science, à laquelle on a donné le nom d'*économie politique*, et qu'on aurait peut-être mieux fait de nommer économie sociale [3].

---

[1] Πόλις, *civitas, la cité, la société*, sont des synonymes *.

[2] « La physiologie de l'homme est l'exposition du jeu de nos organes, et » conséquemment du mécanisme de notre vie. Il importe à tout être qui pense, » de savoir par quel artifice il vit et marche du berceau à la mort, et comment » s'accomplissent ses actions. » (ADELON, *Physiologie de l'Homme*.)

[3] Ici comme dans beaucoup d'autres cas, le nom a été donné avant que la chose fut bien connue; mais je n'ai pas cru devoir changer légèrement une

* Toutes les notes qui ne portent point d'indication contraire sont de l'auteur.

Dugald Stewart a fort bien remarqué, dans ses Élémens de la philosophie de l'esprit humain, que l'on s'est imaginé beaucoup trop long-temps que l'ordre social est tout entier l'effet de l'art; et que partout où cet ordre laisse apercevoir des imperfections, c'est par un défaut de prévoyance de la part du législateur, ou par quelque négligence de la part du magistrat chargé de surveiller cette machine compliquée. De là sont nés ces plans de sociétés imaginaires comme la *République* de Platon, l'*Utopie* de Morus, l'*Océana* d'Harrington, etc. Chacun a cru pouvoir remplacer une organisation défectueuse par une meilleure, sans faire attention qu'il y a dans les sociétés une *nature des choses* qui ne dépend en rien de la volonté de l'homme, et que nous ne saurions régler arbitrairement.

Ce n'est point à dire que la volonté de l'homme n'influe en rien sur l'arrangement de la société; mais seulement que les parties dont elle se compose, l'action qui la perpétue, ne sont point un effet de son organisation artificielle, mais de sa structure naturelle. L'art du cultivateur peut tailler un arbre, le disposer en espalier; mais l'arbre vit et produit en vertu des lois de la physique végétale, qui sont supérieures à l'art et au pouvoir de quelque jardinier que ce soit. De même les sociétés sont des corps vivans, pourvus d'organes qui les font exister; l'action arbitraire des législateurs, des administrateurs, des militaires, d'un conquérant, ou même l'effet de circonstances fortuites, peuvent influer sur leur manière d'exister, les rendre souffrantes, ou les guérir; mais non les faire vivre. C'est si peu l'organisation artificielle qui produit cet effet, que c'est dans les lieux où elle se fait le moins sentir, où elle se borne à préserver le corps social des atteintes qui nuisent à son action propre et à son développement, que les sociétés croissent le plus rapidement en nombre et en prospérité.

L'organisation artificielle des nations change avec les temps et avec les lieux. Les lois naturelles qui président à leur entretien et opèrent leur conservation, sont les mêmes dans tous les pays et à toutes les époques. Elles étaient chez les anciens, ce qu'elles sont de nos jours; seulement elles sont mieux connues maintenant. Le sang qui circule dans les veines d'un Turc obéit aux mêmes lois que celui qui circule dans les veines d'un Canadien;

---

dénomination adoptée par les écrivains italiens, par les économistes français du dix-huitième siècle, par J. Steuart, par Adam Smith, et par la plupart des écrivains plus modernes, qui ont répandu de nouvelles lumières sur cette science.

il circulait dans celles des Babyloniens comme dans les nôtres; mais ce n'est que depuis Harvey que l'on sait que le sang circule et que l'on connaît l'action du cœur. Les capitaux alimentaient l'industrie des Phéniciens de la même manière qu'ils alimentent celle des Anglais; mais ce n'est que depuis quelques années que l'on connaît la nature des capitaux, et que l'on sait de quelle manière ils agissent et produisent les effets que nous observons; effets que les anciens voyaient comme nous, mais qu'ils ne pouvaient expliquer. La nature est ancienne, la science est nouvelle.

Or c'est la connaissance de ces lois naturelles et constantes sans lesquelles les sociétés humaines ne sauraient subsister, qui constitue cette nouvelle science que l'on a désignée par le nom d'*Économie politique*. C'est une science parce qu'elle ne se compose pas de systèmes inventés, de plans d'organisation arbitrairement conçus, d'hypothèses dénuées de preuves; mais *de la connaissance de ce qui est, de la connaissance de faits dont la réalité peut être établie.*

Dugald Stewart ne tire pas, ce me semble, d'une observation très-exacte, la conséquence qui en découle naturellement. On n'accueille plus, dit-il, les projets de réforme, parce qu'ils décèlent dans leurs auteurs la prétention d'élever leur sagesse au-dessus de la sagesse des siècles. N'est-ce pas bien plutôt parce qu'ils ont mis des plans de leur création à la place des découvertes qu'il s'agissait de faire, à la place des descriptions qu'il fallait donner? La sagesse des siècles n'est guère que l'ignorance des siècles. L'expérience de nos prédécesseurs est mêlée de beaucoup d'observations incomplètes, mal faites, de routines, c'est-à-dire de méthodes adoptées avant qu'on ait pu rattacher les effets à leurs véritables causes. Leurs institutions sont trop souvent gâtées par des préjugés absurdes. Si l'on distingue quelques-unes de ces institutions que la raison peut approuver, il ne faut pas en faire honneur à la sagesse que je ne saurais séparer de l'instruction; mais à quelques intérêts influens qui disposaient des forces matérielles de la société et qui, accidentellement, ne se trouvaient pas en opposition avec les intérêts du grand nombre. Telles étaient par exemple les institutions propres à maintenir la paix et les propriétés, et qui se trouvaient favorables à la fois aux gens en pouvoir et au public.

On doit convenir aussi que, même à des époques d'ignorance, quelques bonnes mesures ont pu être dictées par un certain bon sens qui, dans un petit nombre de cas, suffit pour faire apercevoir vaguement des inconvéniens à craindre ou des avantages à espérer pour la société. Mais il n'en est pas moins incontestable que les hommes du temps présent ont autant

de bon sens naturel que ceux qui les ont précédés, et ils ont de plus une expérience que les premiers n'avaient pas, et un trésor de connaissances positives qui s'accroît journellement.

L'objet de l'économie politique semble avoir été restreint jusqu'ici à la connaissance des lois qui président à la formation, à la distribution et à la consommation des richesses. C'est ainsi que moi-même je l'ai considérée dans mon *Traité d'Economie politique*, publié pour la première fois en 1803. Cependant on put voir, dans cet ouvrage même, que cette science tient à tout dans la société. Depuis qu'il a été prouvé que les propriétés immatérielles, tels que les talens et les facultés personnelles acquises, forment une partie intégrante des richesses sociales, et que les services rendus dans les plus hautes fonctions ont leur analogie avec les travaux les plus humbles [1]; depuis que les rapports de l'individu avec le corps social et du corps social avec les individus, et leurs intérêts réciproques, ont été clairement établis, l'économie politique, qui semblait n'avoir pour objets que les biens matériels, s'est trouvée embrasser le système social tout entier.

En effet, si nous mettons de côté les rapports intérieurs qu'ont entre eux les membres d'une même famille que l'on peut considérer comme formant un seul individu, parce que leurs intérêts sont communs, et les rapports purement personnels de l'homme avec son créateur que l'on ne saurait considérer comme fesant partie du corps social, toutes les questions sociales se rattachent à des intérêts réciproques susceptibles d'appréciation. Il n'en faut pas davantage pour justifier la haute importance qu'on attribue chaque jour davantage à l'étude de cette science.

Cependant si nous ne voulons pas nous lancer dans une carrière infinie, il nous convient de circonscrire l'objet de nos recherches. Nous voulons connaître le corps social vivant, nous voulons savoir quelles sont la nature et les fonctions des différens organes dont il se compose; mais ce serait un travail immense que d'étudier la structure intime de chacun d'eux. Il n'en est aucun qui ne puisse devenir l'objet d'une très-longue étude. Ainsi, par exemple, la société doit à l'industrie de ses membres une portion considérable des objets au moyen desquels elle pourvoit à ses besoins; mais cette industrie se compose d'une foule d'arts dont chacun a des procédés particuliers, très-compliqués, et qui ne peuvent être complètement connus que

---

[1] Voyez le *Traité d'économie politique*, liv. I, chap. 13.

des personnes qui veulent en faire une étude spéciale et l'objet de leur profession. Ainsi pour savoir les ressources que la société trouve dans le commerce extérieur, nous pouvons bien étudier l'objet qu'il se propose, ses procédés généraux et les effets qui en résultent; mais nous devons laisser aux personnes qui font leur état de ce commerce, l'étude des différentes marchandises qui sont l'objet de ses spéculations, et des moyens qu'on peut employer pour les acheter, les transporter et les vendre. Pour savoir l'espèce de secours que la société trouve dans les arts industriels, nous n'avons pas besoin d'étudier l'art de fabriquer le fer, ni les étoffes. C'est la technologie qui doit entrer dans ces détails.

L'économie politique, en s'attachant à faire connaître la nature de chacun des organes du corps social, nous apprend à remonter des effets aux causes, ou à descendre des causes aux effets; mais elle laisse à l'histoire et à la statistique le soin de consigner dans leurs annales, des résultats dont elles sont trop souvent incapables de montrer la liaison, quoiqu'ils s'expliquent aisément lorsque l'on s'est rendue familière l'économie des nations.

La politique spéculative nous montre l'enchaînement des faits politiques et l'influence qu'ils exercent les uns sur les autres. Elle repose sur des fondemens beaucoup moins solides que l'économie politique, parce qu'ici les événemens dépendent beaucoup moins de la force des choses, et beaucoup plus de circonstances fortuites et de l'arbitraire des volontés humaines qui tiennent à leur tour à des données fugitives; cependant les phénomènes de la politique eux-mêmes n'arrivent point sans causes, et dans ce vaste champ d'observations, un concours de circonstances pareilles amène aussi des résultats analogues. L'économie politique montre l'influence de plusieurs de ces causes; mais comme il en existe beaucoup d'autres qui sortent de la sphère de ses attributions, elle ne considère en général les circonstances politiques d'un pays ou d'une époque que comme des données dont les conséquences ne lui échappent pas, mais qui, semblables au climat et au sol, échappent à l'action des causes qui sont l'objet de son étude. C'est ainsi, par exemple, qu'elle considère la constitution politique d'un état comme un accident qui influe soit en bien, soit en mal, sur l'existence et le bien-être du corps social; mais qui elle-même est le résultat d'un événement ou d'un préjugé national étranger à l'objet de ses recherches. Elle démontre que nulle grande société ne peut faire de progrès sans propriétés exclusives; mais elle laisse au législateur le soin de découvrir les moyens de garantir les propriétés en imposant aux citoyens, pour acquérir cet avantage, le moins de sacrifices qu'il est possible.

Tels sont les points de vue divers sous lesquels l'économie politique et la politique spéculative envisagent le corps social. Le même objet peut devenir le sujet d'études différentes. L'homme lui-même, ce premier élément des sociétés, n'est-il pas différemment observé par le physiologiste et par l'économiste politique? De même il doit être permis à ce dernier de n'étudier les phénomènes que sous le point de vue qui peut jeter du jour sur sa science. Dans un gain frauduleux, il verra un déplacement de richesse lorsque le moraliste y condamnera une injustice. L'un et l'autre regarderont une spoliation comme funeste; l'économiste parce qu'un tel déplacement est nuisible à la production véritable ; le moraliste parce qu'il porte une dangereuse atteinte aux vertus sans lesquelles il n'est point de solide bonheur, ni même de société. L'étude de l'économie politique et celle de la morale se prêtent comme on voit, sans se confondre, un appui mutuel. La suite de ce cours en offrira bien d'autres exemples. Toutes les sciences n'en feraient qu'une, si l'on ne pouvait cultiver une branche de nos connaissances sans cultiver toutes celles qui s'y rattachent; mais alors quel esprit pourrait embrasser une telle immensité !

On doit donc, je crois, circonscrire les connaissances qui sont en particulier le domaine de l'économie politique.

Ses rapports avec l'économie privée sont quelquefois si intimes qu'on a souvent confondu l'une avec l'autre, et qu'on n'a attribué de l'importance à l'économie politique qu'en raison des services qu'elle pouvait rendre aux intérêts privés. Il importe de les distinguer.

L'économie politique en nous fesant connaître par quels moyens sont produits les biens au moyen desquels subsiste la société tout entière, indique à chaque individu, à chaque famille, comment ils peuvent multiplier les biens qui serviront à leur propre existence ; en montrant suivant quelles proportions ces richesses créées dans la société et par ses travaux, se distribuent parmi les membres dont elle se compose, elle les éclaire sur le genre de travaux auxquels il leur convient de s'adonner, suivant l'éducation qu'ils ont reçue, le pays qu'ils habitent, les moyens dont ils disposent; en développant l'effet des consommations elle rend les individus capables de faire le meilleur usage de leurs biens acquis : mais elle n'entre pas autrement dans les intérêts particuliers, car les richesses particulières ne se gouvernent pas suivant des lois générales. Un vol, une perte au jeu et d'autres accidens, font passer une portion de richesse d'une main dans une autre, sans qu'au total la société soit devenue plus pauvre ou plus riche. Un accaparement, un monopole enrichit une classe de citoyens aux

dépens d'une ou de plusieurs autres classes; les fortunes particulières en sont vivement affectées ; les uns sont ruinés, les autres s'enrichissent : les héritages, les dispositions testamentaires, les dons entre-vifs, amènent de très-grandes vicissitudes dans l'existence d'un certain nombre de particuliers; mais ce n'est point en vertu d'une loi générale dont on puisse assigner la cause nécessaire.

Il y a même des cas où les intérêts privés sont directement opposés à l'intérêt de la société. L'homme qui a découvert un procédé expéditif dans les arts, est intéressé à le tenir caché pour jouir seul des profits qui en résultent; la société, au contraire, est intéressée à ce qu'il soit connu, pour que la concurrence fasse baisser le prix du produit qui en est le résultat. On en peut dire autant de tous les gains beaucoup moins justifiables, qui sont acquis aux dépens du public. Ces événemens ont des causes sans doute; mais ces causes sont du ressort de la morale, de la législation, peut-être de la politique spéculative, aussi bien que du ressort de l'économie politique. Ce qui blesse ou favorise un membre du corps social ne saurait être indifférent à la société; mais c'est par des considérations compliquées avec celles qui sortent de notre sujet.

Si l'on demande pourquoi ces connaissances n'ont pas été acquises plus tôt, je répondrai que c'est parce que l'*art d'observer*, comme tous les autres arts, se perfectionne à mesure que le monde vieillit. Être instruit, c'est connaître la vérité, relativement aux choses dont on veut s'instruire; c'est se former des choses une idée conforme à la réalité. Le fondement de toute vérité est donc la réalité des choses, et le commencement de toute instruction est de s'assurer de cette réalité par tous les moyens que la nature nous a donnés. Autrefois on regardait ce qu'avait dit Aristote comme beaucoup plus incontestable que ce qu'on voyait de ses yeux, ce qu'on touchait de ses mains, ce qu'on jugeait être réel en consultant le simple bon sens [1].

---

[1] Les anciens, c'est-à-dire les jeunes de la civilisation, n'ont quelque supériorité sur les modernes que dans les beaux-arts, où le goût et une observation superficielle suffisent pour atteindre à la perfection. Ils ne sont d'aucune autorité dans les sciences qui exigent des expériences rigoureuses et des analyses complètes. La science semblait être pour eux, non la connaissance de *ce qui est*, mais la connaissance de *ce qui était cru* ou supposé. Pline dit : *On rapporte*, et jamais, *J'ai vérifié*. Il fait gravement la description d'un poisson qui s'élève dans la mer en forme d'arbre dont les branches sont tellement

Il fallut le génie de Bacon pour avertir les hommes des moyens qu'ils avaient de s'assurer de la vérité; ces moyens sont les *expériences*, lorsqu'on peut répéter à son gré les faits qu'on étudie, et l'*observation* lorsqu'on ne peut les étudier qu'à mesure qu'ils nous sont présentés par la marche naturelle des événemens. C'est ainsi que des expériences chimiques nous apprennent ce qui résulte du mélange de deux substances, et que des observations astronomiques nous instruisent de la marche des corps célestes.

On resta près d'un siècle avant de convenir que Bacon avait donné un conseil judicieux, tant il faut que les hommes disputent long-temps contre la raison avant de s'y soumettre! Mais enfin le génie de Bacon, que celui de Galilée, de Descartes, de Newton et de plusieurs autres sut apprécier, l'emporta sur les doctrines de l'école et sur les systèmes arbitraires qui avaient régné jusqu'à eux. Les sciences leur durent d'éclatans progrès; car la méthode expérimentale a cela de bon qu'elle corrige elle-même les erreurs où elle a pu conduire : une expérience faite avec plus de soin, répétée en différens temps, par des hommes de différens pays, corrige une expérience imparfaite; à plus forte raison elle ruine une hypothèse qui ne peut se concilier avec un fait positif. La science n'est plus dès-lors la connaissance de ce que tels ou tels ont imaginé : le maître obtient nos respects quand il nous aide dans la recherche de la vérité; mais il n'a de mérite que celui qu'il tire de la vérité même; son assertion ne suffit plus; il est tenu de fournir des preuves, et toutes ses preuves doivent être fondées sur l'expérience ou l'observation, c'est-à-dire sur la réalité.

Les sciences naturelles, physiques et mathématiques ont dû les premières participer aux progrès que promettait cette méthode : les faits sur lesquels elles reposent frappent plus immédiatement les sens [1]; ils sont plus difficilement contestés; leur investigation ne blesse aucun intérêt; on peut étudier la physique dans les états autrichiens sans alarmer le prince, les grands, ni le clergé. Il n'en est pas de même des sciences morales et po-

étendues, qu'il n'a jamais pu passer le détroit de Gibraltar. Il croit que les néréides existent, de même que les tritons. (PLINE, liv. IX, chap. 4 et 5.)

[1] Les mathématiques même ne sont une science abstraite que lorsqu'on raisonne sur les formes et les grandeurs des corps en faisant abstraction des corps; mais les formes et les grandeurs des corps se manifestent aux sens. Le calcul des forces non tangibles, elles-mêmes, raisonne sur des actions qui se manifestent aux sens par leurs effets sur les corps.

litiques. Leur étude est proscrite dans tous les pays gouvernés dans l'intérêt du petit nombre, et Napoléon, aussitôt qu'il fut tout-puissant, la fit disparaître de toutes les institutions de la France [1].

Vains efforts. Si les sciences morales et politiques sont, aussi bien que les autres, fondées sur des réalités, elles participent aux progrès que l'esprit humain devra aux méthodes expérimentales; mais sont-elles fondées sur des réalités?

Si l'on consulte l'expérience et des observations répétées, beaucoup de faits moraux peuvent acquérir une certitude égale à celle de beaucoup de faits physiques. On les voit; ils se renouvellent mille fois; on les soumet à l'analyse; on connaît leur nature, leur formation, leurs résultats; il n'est pas permis de mettre en doute leur réalité. Après avoir bien des fois pesé comparativement l'or et le fer, on s'est convaincu que l'or est plus pesant que le fer; c'est un fait constant; mais un fait non moins réel, c'est que le fer a moins de valeur que l'or. Cependant la valeur est une qualité purement morale et qui paraît dépendre de la volonté fugitive et changeante des hommes.

Ce n'est pas tout: le spectacle du monde physique nous présente une suite de phénomènes enchaînés les uns aux autres; il n'est aucun fait qui n'ait une ou plusieurs causes. Toutes choses d'ailleurs égales, la même cause ne produit pas deux effets différens; un grain de blé que je mets en terre, ne produit pas tantôt un épi, tantôt un chardon; il produit toujours du blé. Quand la terre est ameublie par la culture, quand elle est fertilisée par des engrais, dans une saison également favorable, le même champ produit plus que si le terrain n'avait pas reçu ces diverses façons. Voilà des causes toujours suivies des mêmes effets. Or on ne tarde pas à s'apercevoir qu'il en est de même dans l'économie politique. Un fait est toujours le résultat d'un ou de plusieurs faits antérieurs qui en sont la cause. Les événemens d'aujourd'hui ont été amenés par ceux d'hier, et influeront sur ceux de demain; tous ont été des effets et deviendront des causes; de même que le grain de blé qui étant un produit de l'année dernière, enfantera l'épi de l'année présente. Prétendre qu'un événement quel qu'il soit, dans le monde moral comme dans le monde physique, arrive sans cause, c'est prétendre qu'une tige pousse sans avoir eu de se-

[1] La classe des sciences morales et politiques fut supprimée dans l'Institut de France, et l'enseignement de ces sciences, même celui de l'histoire moderne, fut supprimé dans toutes les écoles.

mence; c'est supposer un miracle. De là cette expression commune: la *chaîne des événemens,* qui nous montre que nous considérons les événemens comme des chaînons qui se rattachent les uns aux autres.

Mais quelle certitude avons-nous qu'un fait précédent soit la cause d'un fait subséquent, et qu'une suite de chaînons bien liés rattachent entre eux ces deux anneaux? Nous attribuons un événement dont nous sommes témoins à telle circonstance qui a eu lieu précédemment; mais nous nous trompons peut-être; la circonstance qui a précédé l'événement n'en était peut-être pas la cause. C'est faute de connaître les véritables causes des événemens, que l'esprit inquiet de l'homme en cherche de surnaturelles et qu'il a recours à ces pratiques superstitieuses, à ces amulettes dont l'usage est si fréquent dans les temps d'ignorance; pratiques inutiles, nuisibles quelquefois, et qui ont toujours ce fâcheux effet de détourner les hommes des seules voies par lesquelles on puisse parvenir à ses fins [1].

Une science est d'autant plus complète relativement à un certain ordre de faits, que nous réussissons mieux à constater le lien qui les unit, à rattacher les effets à leurs véritables causes.

On y parvient en étudiant avec scrupule la nature de chacune des choses qui jouent un rôle quelconque dans le phénomène qu'il s'agit d'expliquer; la nature des choses nous dévoile la manière dont les choses agissent, la manière dont elles supportent les actions dont elles sont l'objet; elle nous montre les rapports, la liaison des faits entre eux. Or la meilleure manière de connaître la nature de chaque chose consiste à en faire l'analyse, à voir tout ce qui se trouve en elle et rien que ce qui s'y trouve.

Long-temps on a vu le flux et le reflux des eaux de la mer, sans pouvoir l'expliquer, ou sans pouvoir en donner des explications satisfesantes. Pour être en état d'assigner la véritable cause de ce phénomène, il a fallu que la forme sphérique de la terre et la communication établie entre les grandes masses d'eau fussent des faits constatés; il a fallu que la gravitation universelle devînt une vérité prouvée; dès-lors l'action de la lune et du soleil sur la mer a été connue, et l'on a pu assigner avec certitude la cause de son mouvement journalier.

De même, en continuant une comparaison dont je me suis servi tou

[1] Un bon musulman dit: « Pourquoi prendrais-je cette précaution? Dieu veut que la chose arrive, la chose arrivera; s'il ne le veut pas, pourquoi me consumerais-je en vains efforts? » Il ignore cette autre maxime vaut toutes celles de l'Alcoran: « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

l'heure, quand l'analyse a dévoilé la nature de cette qualité qui réside dans certaines choses et que nous avons nommée leur valeur, quand le même procédé nous a fait connaître de quoi se composent les frais de production et leur influence sur la valeur des choses, on a su positivement pourquoi l'or était plus précieux que le fer. La liaison entre ce phénomène et ses causes est devenue aussi certaine que le phénomène est constant [1].

« Sous le règne de Louis XI, dit un historien, la peste et la famine » ayant tour à tour désolé la France, le seul remède qu'on sut opposer à » ces fléaux, fut d'ordonner des prières et des processions [2]. » Il est évident que depuis que l'on connaît mieux la nature de ces fléaux, on parvient à s'en préserver, puisque la peste ne paraît plus parmi les nations éclairées et que l'on n'y éprouve jamais de véritables famines, quoique la population ait doublé presque partout en Europe. Il y a eu des progrès faits au profit de la société, parce qu'on a mieux su rattacher les effets à leurs véritables causes.

La nature des choses ne nous dévoile pas seulement le lien qui rattache un effet à ses causes : elle nous montre l'impossibilité d'un rapport quelconque entre deux faits qui se suivent, mais ne s'enchaînent pas. On lit dans le Voyage en Norwége de Fabricius, que le poisson ayant, en 1778, considérablement diminué sur des côtes qui n'ont de ressources que dans la pêche, les habitans attribuèrent cette calamité à l'inoculation de la petite vérole, qui s'introduisait alors dans ces contrées. Ils prétendaient que le ciel avait voulu, en privant la Norwége de ce qui lui est le plus nécessaire, la punir d'un attentat contre ses décrets. Mais ce qui range cette opinion dans la catégorie des préjugés, c'est le défaut de liaison qui existe entre les deux faits de l'inoculation des hommes et de la multiplication des habitans de la mer, quoique ces deux faits soient arrivés à la suite l'un de l'autre.

Ce vice de raisonnement, bien sensible dans l'exemple qu'on vient de voir, se montre fréquemment dans les questions d'économie politique. Combien de fois n'a-t-on pas dit que les progrès de la richesse en Europe sont dus au système prohibitif adopté par la plupart des gouvernemens! On a cité ces deux faits comme un argument sans réplique parce qu'ils se suivent, sans avoir approfondi la nature des choses, qui montre que le

[1] Voyez le présent ouvrage; partie II, chap. 3.

[2] Chastellux, *de la Félicité publique*, tome II, page 62.

premier fait incontestable tient à d'autres faits incontestables, et nullement à celui auquel l'ignorance l'attribue.

Il faut convenir que la chaîne qui lie les effets à leurs causes, se dérobe quelquefois, dans l'état de nos lumières, à notre investigation. La chaîne des événemens traverse quelquefois des nuages que nous n'avons pu parvenir à dissiper. Nous savons seulement dans certains cas qu'elle n'est pas interrompue, et que les anneaux dont elle est composée se tiennent, que d'ordinaire l'un entraîne l'autre, sans que nous puissions nous rendre compte du lien qui les unit. La chaîne existe, mais plusieurs chaînons demeurent cachés, jusqu'à ce que de nouvelles découvertes les aient mis en lumière.

C'est ainsi, pour puiser un exemple dans la physiologie du corps humain, que l'on sait, par l'expérience seulement, que la vaccine préserve, du moins dans le plus grand nombre des cas, de la petite vérole, sans que l'on puisse dire pour quelle raison, de quelle manière, cet effet est opéré. On ne peut du moins énoncer à cet égard que des hypothèses, et l'on est hors d'état de rien prouver, si ce n'est le fait lui-même. C'est toujours un avantage que de savoir empiriquement, ou du moins d'avoir de fortes raisons de croire que tel fait en entraîne un autre. C'est même un avantag que de pouvoir constater qu'ils ne se suivent pas nécessairement. L'igno rance où nous sommes sur un point n'empêche pas que nous soyons par venus à quelque certitude sur beaucoup d'autres; et c'est une partie de l science que d'en connaître les limites. Mais après qu'un fait a été bien ob servé, après que l'analyse nous a fait connaître tout ce qu'on peut y trou ver et rien de plus, si alors nous voyons la liaison qui le rattache à tou les autres, nous pouvons en déduire une loi générale qui n'est que l'ex pression de ce qui se passe dans tous les cas semblables.

Une loi générale bien constatée, devient un *principe* lorsqu'on l'invoqu comme une preuve, ou comme la base d'un plan de conduite. Il convien seulement de ne pas en pousser les conséquences trop loin, sans s'appuy de nouveau sur l'expérience. Outre que dans une longue chaîne de raison nemens il peut s'introduire des chaînons vicieux, ou mal rattachés, q en altèrent la force, le résultat des faits peut différer beaucoup de celui d calcul, par l'impossibilité où nous sommes de tenir compte de toutes l circonstances, quelquefois peu remarquables, qui influent sur le résult définitif.

On doit donc, chaque fois qu'on le peut, vérifier si le résultat où l'on été conduit par le raisonnement est confirmé par la réalité. C'est ain

qu'agissent les marins. Ils cherchent, par l'*estime*, à connaître le point de la carte où ils se trouvent, et rectifient leur route chaque fois qu'ils touchent une terre dont la position leur est connue par des observations antérieures [1].

Cette méthode qui constate à la fois ce que nous savons et ce que nous ne savons pas, cette méthode qui exclut nécessairement tout charlatanisme (car le charlatanisme consiste à faire croire que l'on sait ce qu'on ignore), cette méthode, dis-je, qui a fait faire de si grands pas aux sciences physiques, une fois qu'elle a été appliquée à l'économie politique, l'a tirée de la région des hypothèses, des doctrines systématiques et purement conjecturales; elle en a fait une science positive. Ses lois n'étant plus des systèmes imaginaires, mais des vérités fondées sur des faits que tout le monde peut constater, il a été possible de les coordonner, de les développer dans un ordre qui les éclaircit les unes par les autres; on a pu en faire un corps complet de doctrine qui en facilite l'étude et la rendra bientôt générale [2].

C'est donc à tort qu'on a dit que l'économie politique était une science fondée sur des hypothèses et non sur l'expérience : elle est au contraire tout entière fondée sur l'expérience; mais elle veut que dans les jugemens

---

[1] On met quelquefois en opposition la méthode expérimentale ou analytique, qui est fondée sur des observations, et qui fait connaître *ce qui est*, c'est-à-dire des vérités, avec la méthode qu'on peut appeler doctrinaire, qui est fondée sur des argumentations, et qui a pour objet d'établir des systèmes. La méthode expérimentale est plus scientifique, car les sciences se composent de vérités et non d'opinions.

[2] M. Senior qui professe l'économie politique à l'université d'Oxford *, a fort judicieusement remarqué, dans son discours d'ouverture en 1826, que l'expérience en économie politique ne peut pas être plus particulièrement attribuée aux gens que l'on appelle *hommes de pratique*. Il n'est personne, quel que soit son état, qui ne fasse vingt échanges par semaine et qui ne puisse ajouter à l'expérience que lui offre journellement le spectacle de la société, celle qu'il retire de ses lectures. M. Senior remarque même que l'homme de pratique, celui qui est voué à l'exercice d'une profession spéciale, a nécessairement les idées moins étendues et moins complètes, que celui qui observe des faits de toutes sortes, et dont le jugement n'est pas faussé par les intérêts étroits et les habitudes de sa profession.

* Ce cours a été fondé à Oxford par la munificence d'un simple particulier, M. Henry Drummond.

que l'on porte, on tienne compte de la nature des choses observées, aussi bien que des expériences, afin d'avoir la certitude que le phénomène observé est bien véritablement le résultat de celui qu'on regarde comme sa cause.

Ce n'est pas qu'on ne puisse avantageusement employer une hypothèse pour éclaircir un principe. Quand on suppose le cas où une économie est obtenue sur des frais de production, pour avoir une occasion d'expliquer comment une semblable économie entraîne une baisse dans le prix courant du produit, on ne prétend affirmer autre chose, sinon que si ce cas arrivait, telles en seraient les conséquences. Ce n'est qu'une autre manière d'énoncer une loi générale qui existe indépendamment de l'exemple proposé; l'exemple n'est pas donné comme une preuve, mais comme une élucidation destinée uniquement à rendre plus évident l'effet expliqué d'ailleurs par la nature des choses. Seulement il faut que la supposition admette un fait possible, et mieux encore un fait commun, dont les auditeurs ou les lecteurs aient pu fréquemment observer les analogues dans le cours ordinaire de leur vie. Alors ils ne peuvent pas regarder la supposition comme gratuite, comme admettant un cas qui ne saurait se présenter, ni par conséquent être suivi d'aucun effet.

Une hypothèse ne peut donc pas être donnée comme une preuve, mais seulement comme un moyen de faire comprendre une vérité qui repose sur d'autres fondemens. Les bons auteurs n'en font jamais la base d'un système.

Avant d'aller plus loin, il convient de s'entendre sur ce mot de *système* qui se prend tantôt en bonne, tantôt en mauvaise part.

Dans le sens primitif et favorable de cette expression, un système est un ensemble de vérités liées entre elles et qui se prêtent un appui mutuel; mais il faut que ces vérités soient prouvées autrement que par le système lui-même, qui, sans cela, ne peut passer que pour un ensemble de suppositions plus ou moins ingénieusement inventées, plus ou moins habilement arrangées, et qui peuvent fort bien n'être pas conformes à la nature des choses, à la réalité des faits. Les tourbillons de Descartes n'étaient autre chose qu'une hypothèse, non-seulement incertaine, mais impossible, pour expliquer les mouvemens des planètes. En supposant même que les tourbillons eussent été possibles d'après les lois avérées de la physique, il eût fallu pour qu'ils prouvassent quelque chose, que leur existence elle-même eût été prou-

vée; car une chose n'*est* pas, par cela seul qu'elle *est possible*. La gravitation universelle de Newton, au contraire, est une loi de la nature constatée par toutes les expériences; et en même temps toutes les observations montrent que les planètes, même celles qu'on n'a connues que depuis Newton, sont soumises à cette loi. La gravitation est donc un fait, et non un système.

Les systèmes sont d'autant plus dangereux qu'ils ne sont pas toujours les fruits de la sottise, ni d'une imagination en délire. Les plus grands génies, les plus illustres écrivains, ont enfanté des systèmes et les ont accompagnés quelquefois de raisons très-spécieuses; ils ont même prétendu les avoir fondés sur des observations [1]; mais les observations étaient incomplètes, les faits n'étaient pas attribués à leurs véritables causes, ou bien ils étaient démentis par d'autres faits. Qu'arrive-t-il alors? L'erreur se découvre à mesure que l'art d'interroger la nature se perfectionne; et c'est pour cela que la méthode expérimentale appliquée aux phénomènes que présente la société, ne sera pas moins féconde que l'a été l'étude des autres phénomènes de la nature.

Dans tous les genres et dans tous les temps, les faux systèmes ont abondé. Il n'y a pas lieu d'en être surpris : on a plutôt imaginé une explication qu'on ne l'a déduite de la nature des choses et de plusieurs centaines d'observations. C'est probablement ce qui a décrié le mot de *système* au point que, lorsqu'il s'agit de désigner un ensemble de notions liées entre elles, on aime mieux lui donner le nom de *doctrine* qui ne préjuge rien.

De l'abus des systèmes sont nés d'autres travers. Les hommes peu accoutumés à la réflexion, ont dédaigné le raisonnement; ils ont dit : *Je ne veux que des faits et des chiffres*. Ils n'ont pas pris garde que les faits et les chiffres n'ont une valeur qu'autant qu'ils prouvent quelque chose, et qu'ils ne peuvent prouver qu'à l'aide du raisonnement. Le raisonnement seul peut montrer comment ils sont les résultats d'une certaine donnée, ou l'annonce d'un certain effet. L'intérêt des capitaux est fort bas à une certaine époque; on a escompté cent millions d'engagemens à terme, au

---

[1] « Les opinions les plus absurdes doivent leur origine à l'abus de quel- » ques observations incontestables; et les erreurs les plus grossières sont le » résultat de certaines vérités reconnues, auxquelles on donne une extension » forcée, ou dont on fait une mauvaise application. » (CABANIS, *Révolutions de la médecine*, page 261.)

taux de trois pour cent : voilà un chiffre ; mais ce chiffre que prouve-t-il L'un répondra qu'il prouve incontestablement l'abondance des capitau et la prospérité générale ; un autre, qu'il est un indice du déclin de affaires et de l'impossibilité où l'on est de trouver des emplois de fonds la fois profitables et sûrs ; et en effet le fait dont il est question peut teni à l'une et à l'autre circonstance. Il ne prouve donc rien en lui-même ; faut y joindre la connaissance exacte de la nature et de la manière d'agi de chaque chose. C'est là ce qui caractérise le véritable savoir.

On dresse d'immenses tableaux des exportations et des importatior d'un pays. Je les suppose rigoureusement exacts. Que prouvent-ils ? Qu le pays s'est enrichi ? Nullement : ils ne prouvent autre chose, sinon qu les exportations ont surpassé les importations, ou celles-ci les autres ; ma ils ne montrent pas laquelle de ces deux circonstances est favorable a pays. Vous dites que c'est la première, et j'ai lieu de croire que c'est l seconde [1]. Il ne suffit pas d'ajouter qu'avec telle exportation et telle im portation le pays a prospéré, car il peut avoir prospéré par d'autres cause Nous sommes donc encore réduits à prouver chacun notre thèse : le chiffres ne l'ont pas décidée. L'étude de la nature des choses, c'est-à-dire dans ce cas, de la nature des richesses et de leur production, peut seu nous éclairer sur ce point. Aussi la question de la balance du commerc n'a-t-elle été jugée qu'après que la nature des richesses et le phénomèr de leur production ont été bien analysés et parfaitement connus.

Un Anglais, le docteur Clarke, a écrit en 1801, que la nation britann que payait plus facilement, tous les ans, 56 millions sterling d'impôts qu'elle n'en payait cinq à l'avènement de la maison d'Hanovre. *Il es impossible*, ajoute-t-il, *de trouver une preuve plus convaincante que de impôts bien réglés augmentent la force des nations.* Mais les 56 millior d'impôt, ni même l'aisance avec laquelle on les paie, en supposant le tou conforme à la vérité, ne suffisent pas pour prouver que cette aisance es le résultat des impôts. Il est clair, au contraire, que la nation anglaise doi cette aisance au prodigieux développement de son industrie ; et c'est su tout autre chose que sur des chiffres qu'est fondée une semblable dé monstration. Les chiffres ne nous apprennent qu'un fait sans en montre la cause, ni les conséquences. Or c'est là la chose importante, puisqu les conséquences sont, pour nous, une situation plus ou moins heureus ou malheureuse.

---

[1] Voyez la IIIe partie de ce Cours, chap. 6.

Je le répète : c'est de la nature des choses que naît l'influence que les choses reçoivent ou qu'elles exercent les unes à l'égard des autres, et de cette influence naissent tous les événemens que nous voyons arriver dans le monde. Si nous savions bien quelles sont toutes les circonstances qui jouent un rôle dans ces événemens, et si nous étions parfaitement instruits de la nature de chacune d'elles, nous pourrions prédire tout ce qui doit arriver, comme nous prédisons les éclipses, événement qui semblait si fort au-dessus de la portée de l'homme.

Quiconque agit en dépit des lois de la nature, n'éprouve que désastres. Les hommes sages en tirent au contraire de puissans secours quand ils apprennent à les connaître et à s'en servir. Un architecte qui construirait ses voûtes sans consulter les lois de l'équilibre, verrait son édifice s'écrouler. L'homme qui mettrait de la cire au feu afin de la durcir, n'en retirerait que confusion [1]. Combattre les forces de la nature, c'est les employer contre soi.

Or nous avons eu lieu de nous convaincre que l'existence du corps social est soumise à des lois non moins positives, non moins impérieuses, que celles qui président à l'existence du corps humain; à des lois qui résultent de la nature des sociétés; que l'homme n'a point établies, et qu'il n'a pas le pouvoir d'abroger. Nous pouvons employer en notre faveur la puissance de ces lois; quand nous les méconnaissons, au lieu des services que nous en pouvions attendre, nous n'avons que des malheurs à recueillir. Telles sont les lois que l'économie politique a pour objet de découvrir et d'exposer. Mais, pour en tirer quelque fruit, il convient que nous nous arrêtions un instant sur une distinction importante.

Les biens qui pourvoient à l'existence et aux jouissances des hommes, peuvent être considérés soit dans l'intérêt de la société en général, soit dans l'intérêt d'un individu en particulier. Dans l'intérêt de l'individu, où se confond celui de sa famille, l'essentiel, soit à ses propres yeux, soit aux yeux du monde, est qu'il ait beaucoup de biens à consommer, de quelque

---

[1] C'est ce que fait sentir la fable du *Cierge*, de La Fontaine

Un d'eux, voyant la brique au feu durcie
Vaincre l'effort des ans, il eut la même envie:
Et, nouvel Empédocle aux flammes condamné
Par sa propre et pure folie,
Il se lança dedans. Ce fut mal raisonné.
Ce cierge ne savait grain de philosophie.

part qu'ils lui viennent. Que les biens qu'il acquiert soient créés par lui, ou qu'ils diminuent d'autant les biens des autres hommes, peu importe, pourvu qu'il les acquière sans blesser la morale convenue et les lois imposées par l'autorité. Tel est l'intérêt prochain, celui qui touche le commun des hommes; ils ont considéré le reste comme peu important, ou comme trop au-dessus de leur portée pour s'en occuper. Ils n'ont vu de solide que les richesses personnelles; tout le reste a été mis par le vulgaire au rang des vaines spéculations.

Si, d'une autre part, nous considérons les richesses dans l'intérêt de la société, nous accorderons une juste attention aux richesses individuelles, car elles font le bien-être des particuliers qui sont des portions de la société; mais nous ne pourrons regarder les biens acquis par un particulier, comme un gain, qu'autant qu'il n'en résulte pas une perte équivalente pour d'autres particuliers. La société n'a rien acquis du moment que l'un perd ce que l'autre gagne. Les particuliers peuvent croire que l'essentiel est d'acquérir des richesses, sans qu'il soit besoin de s'informer de leur origine; cet étrange calcul ne saurait satisfaire les véritables publicistes, ni aucun homme doué de quelque élévation dans l'âme. Ceux-ci veulent connaître la source des richesses qui doivent être perpétuellement produites, puisqu'elles sont destinées à pourvoir à des besoins qui se renouvellent sans cesse.

L'économie politique, en nous fesant connaître les lois suivant lesquelles les biens peuvent être créés, distribués et consommés, tend donc efficacement à la conservation et au bien-être non-seulement des individus, mais aussi de la société qui, sans cela, ne saurait présenter que confusion et pillage.

Les sociétés, dit-on quelquefois, ont marché sans que l'on sût l'économie politique : dès qu'on s'en est passé si long-temps, on peut s'en passer toujours.—Le genre humain, il est vrai, a grandi dans l'ignorance. Le corps social renferme, comme le corps humain, une force vitale qui surmonte les fâcheux effets de la barbarie et des passions. L'intérêt personnel d'un particulier a opposé de tous temps une barrière à l'intérêt personnel d'un autre particulier; et l'on a été contraint de produire des richesses, quand il n'a plus été possible de les dérober.

Mais qui ne voit que ce système de force opposée à la force n'est qu'un état prolongé de barbarie, qui met les particuliers, et par suite les nations, dans une rivalité permanente, féconde en haines et bientôt en guerres privées et publiques, auxquelles des lois compliquées, des traités qui ne sont que des trèves, et des systèmes factices de balances politiques, n'ont

apporté que d'insuffisans remèdes? Chaque peuple, semblable à l'équipage d'un corsaire, n'a dû rêver que déprédations, sauf à se battre entre soi pour s'approprier les meilleures parts du butin, et recommencer de nouvelles violences pour satisfaire de nouveaux besoins.

Quel triste spectacle nous offre l'histoire! Des nations sans industrie, manquant de tout, poussées à la guerre par le besoin, et s'égorgeant mutuellement pour vivre; d'autres nations, un peu plus avancées, devenant la proie de celles qui ne savent que se battre; le monde constamment livré à la force, et la force devenant victime d'elle-même; l'intelligence et le bon sens mal protégés, et ne sachant pas se prévaloir de l'ascendant qui devrait leur appartenir; les principaux personnages d'un état, les philosophes les plus respectés, n'ayant pas des idées de bien public ou d'humanité plus arrêtées que le vulgaire; Lycurgue tolérant le vol et ordonnant l'oisiveté, Caton ne rougissant pas d'être usurier et marchand d'esclaves, et Trajan donnant des fêtes où il faisait égorger dix mille gladiateurs et onze mille animaux [1].

Voilà ce qu'était la société chez les anciens; et lorsque les peuples, après s'être dévorés, jouissaient par hasard de quelque repos, il fallait, chaque fois, que la civilisation recommençât et s'étendît avec de lents progrès sans solidité comme sans garantie. Si quelques instans de prospérité se font apercevoir de loin en loin, comme pour nous consoler de l'histoire, nous ignorons à quel prix ils ont été achetés; nous ne tardons pas à acquérir la certitude qu'on n'a pas su les consolider, et nous passons à notre aise, en tournant quelques feuillets, sur de longs siècles de déclin, de souffrances, d'angoisses, cruellement savourés par les hommes du temps, par leurs femmes, par leurs proches. On assure que les nations peuvent souffrir, mais qu'elles ne meurent pas : quant à moi, je crois qu'elles meurent. Les peuples de Tyr, d'Athènes et de Rome ont péri dans une lente agonie : ce sont d'autres peuples qui, sous les mêmes noms, ou sous des dénominations nouvelles, ont peuplé les lieux que ces nations habitaient de leur vivant [2].

Je ne parle point de la barbarie du moyen-âge, de l'anarchie féodale, des proscriptions religieuses, de cette universelle férocité où le vaincu était

---

[1] Diod., lib. XLVIII, § 15.

[2] « L'amour de la patrie, la générosité, ont été des vertus communes chez » les anciens; mais la véritable philanthropie, l'amour du bien et de l'ordre » général, est un sentiment tout à fait étranger aux siècles passés....... » (Chastellux, *de la Félicité publique*, chap. IX.)

toujours misérable, sans que le dominateur fut heureux; mais que trouvons-nous dans des temps où l'on se prétendait plus civilisé? Des gouvernemens et des peuples tout-à-fait ignorans de leurs vrais intérêts, se persécutant pour des dogmes insignifians ou absurdes; guerroyant par jalousie et dans la persuasion que la prospérité d'un autre était un obstacle à leur propre félicité. On s'est fait la guerre pour une ville, pour une province, pour s'arracher une branche de commerce; on l'a faite ensuite pour se disputer des colonies; puis, pour retenir ces colonies sous le joug [1]; toujours la guerre enfin..... tandis que les nations n'ont qu'à gagner à des communications amicales; qu'une prépondérance forcée n'est avantageuse pour personne, pas même pour ceux qui l'exercent; que les discordes sont fécondes en malheurs de toutes les sortes, sans aucun dédommagement, si ce n'est une vaine gloire et quelques dépouilles bien chétives quand on les compare aux fruits légitimes qu'un peuple peut tirer de sa production. Voilà ce qu'on a été, et voilà ce qu'on a fait.

Mais du moment qu'on acquiert la conviction qu'un état peut grandir et prospérer sans que ce soit aux dépens d'un autre, et que ses moyens d'existence et de prospérité peuvent être créés de toutes pièces; du moment qu'on est en état de montrer les moyens par lesquels s'opère cette création, et de prouver que les progrès d'un peuple, loin d'être nuisibles aux progrès d'un autre peuple, lui sont au contraire favorables, dès ce moment les nations peuvent avoir recours aux moyens d'exister les plus sûrs, les plus féconds, les moins dangereux; et chaque individu, au lieu de gémir sous le faix des malheurs publics, jouit pour sa part des progrès du corps politique.

Voilà ce qu'on peut attendre d'une connaissance plus généralement répandue des ressources de la civilisation [2]. Au lieu de fonder la prospérité

[1] On verra dans le cours de cet ouvrage, qu'il n'est nullement dans l'intérêt des nations que leurs gouvernemens régissent des colonies ni même des provinces trop éloignées. Un monarque africain qui fait la guerre à une tribu voisine, et un potentat qui lève des troupes en Europe pour conquérir une île en Amérique, sont aussi insensés l'un que l'autre. Ils font massacrer une partie de leurs sujets pour ne faire aucun bien au reste. Mais l'Africain fait moins de mal parce qu'il est moins puissant.

[2] Il n'est certainement pas permis de croire que les ressources de la civilisation soient entendues des administrations et de la plupart des particuliers, lorsqu'en parcourant quelques-uns des pays les plus civilisés de l'Europe, on

publique sur l'exercice de la force brutale, l'économie politique lui donne pour fondement l'intérêt bien entendu des hommes. Les hommes ne cherchent plus dès-lors le bonheur là où il n'est pas, mais là où l'on est assuré de le trouver.

Déjà, depuis plusieurs années, l'Europe a commencé à rougir de sa barbarie. A mesure qu'on s'est occupé d'idées justes et de travaux utiles, les exemples de férocité sont devenus plus rares. Peu à peu la guerre a été dépouillée de ses rigueurs inutiles et de ses suites désastreuses; la torture a été abolie chez les peuples civilisés, et la justice criminelle est devenue moins arbitraire et moins cruelle. Il est vrai que ces heureux effets sont dus plutôt aux progrès généraux des lumières, qu'à une connaissance plus parfaite de l'économie de la société. Cette dernière connaissance s'est souvent montrée étrangère à nos plus beaux génies. Aussi beaucoup de réformes désirables sont-elles toutes récentes, et beaucoup d'autres sont loin d'être accomplies.

Si les nations n'avaient pas été, et n'étaient pas encore coiffées de la balance du commerce et de l'opinion qu'une nation ne peut prospérer si ce n'est au détriment d'une autre, on aurait évité, durant le cours des deux derniers siècles, cinquante années de guerre; et nous autres peuples nous ne serions pas maintenant parqués, chacun dans notre enclos, par des armées de douaniers et d'agens de police, comme si la partie intelligente, active et pacifique des nations, n'avait pour but que de faire du mal. Nous sommes tous les jours victimes des préjugés du temps passé; il semble que nous ayons besoin d'être avertis que nous touchons encore à cette triste époque, et que, si la barbarie qui nous poursuit, doit enfin lâcher prise, il ne faut pas que nous nous imaginions que ce puisse être sans efforts de notre part. Plus on étudie, plus on demeure convaincu que toutes nos connaissances ne datent que d'hier, et qu'il en est peut-être davantage qui ne dateront que de demain.

C'est donc l'instruction qui nous manque, et surtout l'instruction dans l'art de vivre en société. Si l'étude de l'économie politique était rendue assez sûre, assez facile pour faire partie de toutes les éducations, si elle se trouvait achevée avant l'âge où l'on embrasse une profession, nous verrions les élèves, soit qu'ils fussent appelés à des fonctions publiques,

---

est frappé de tant de disparates dans les villes, et qu'on rencontre dans les campagnes tant de chaumières de boue qui ressemblent plutôt à des huttes de sauvages, qu'aux habitations d'un peuple policé.

soit qu'ils demeurassent dans une condition privée, exercer une influence bien favorable et bien grande sur les destinées de leur pays. Une nation n'est guère avancée qui regarde les maux qu'elle endure comme des nécessités de fait auxquelles il faut se soumettre quand le destin les envoie, de même qu'à la grêle et aux tempêtes. Sans doute une partie de nos maux tient à notre condition et à la nature des choses ; mais la plupart d'entre eux sont de création humaine : au total, l'homme fait sa destinée.

Si nos institutions étaient toutes neuves, si nos sociétés s'étaient formées d'après des plans combinés avec sagesse, il y aurait peu de choses à faire pour les maintenir en bon état : la prudence, à défaut de lumières, pourrait suffire ; mais nos institutions se sont formées comme nos langues, par hasard, suivant les intérêts, et trop souvent suivant les passions du moment ; de là, dans le corps politique, des maladies, des désordres contre lesquels il faut se prémunir et qu'il s'agit de guérir. Un homme sain peut se conduire d'après les simples conseils du bon sens ; un vieillard infirme, sujet à mille maladies, ne peut se conserver sans le secours de l'art ; et qu'est-ce que l'art sans la science ? Du charlatanisme.

Pour n'être point dupe des charlatans, pour n'être point victimes des intérêts privés, le public a besoin de savoir en quoi consistent ses propres intérêts. L'opinion publique une fois éclairée, le gouvernement est obligé de la respecter. L'opinion publique a une influence telle que le gouvernement le plus puissant ne peut empêcher une loi de tomber en désuétude, si elle est contraire à l'opinion d'une population éclairée.

On voit que, si les nations ont subsisté jusqu'à présent sans étudier la structure des sociétés, ce n'est pas un motif pour des hommes raisonnables, de rester perpétuellement étrangers à cette étude. Mais nous ne devons pas seulement guérir les maux guérissables ; nous devons apprendre quels sont les biens nouveaux qu'on peut acquérir et dont l'état passé des sociétés ne fournissait pas même l'idée. Jusqu'au commencement du dix-septième siècle les rues de Paris n'avaient pas été pavées : fallait-il se passer éternellement de ce moyen de communication et de salubrité, parce qu'on s'en était passé jusque-là [1].

---

[1] Paris avait subsisté jusqu'à Louis XIII sans le Pont-Neuf ; Melon demande si c'était une raison pour ne pas le bâtir. On voit que cette objection a déjà un siècle d'antiquité. Et que d'améliorations opérées depuis un siècle ! Bien d'autres encore s'opèreront jusqu'à ce qu'un nouveau siècle soit écoulé ; et il se trouvera alors, comme aujourd'hui, des partisans des anciens erremens qui répéteront de nouveau que c'est folie que de vouloir être mieux.

Supposerait-on qu'il suffit au bonheur des nations que ceux qui les gouvernent soient instruits? Peuvent-ils l'être quand la nation ne l'est pas? La remarque en a déjà été faite [1]. Ceux qui sont nés pour exercer le pouvoir en sont rarement dignes. Trop de gens sont intéressés à fausser leur jugement dès l'enfance. Ceux qui usurpent le pouvoir ne valent guère mieux. Ce ne sont pas les lumières qui portent au timon des affaires, et quand une fois on y est parvenu, on fait peu de cas des lumières; on a trop peu de temps pour étudier; on est trop avancé en âge pour s'instruire; la puissance déprave presque inévitablement ceux qui l'exercent: les principes ont quelque chose de trop inflexible pour convenir à la puissance; elle préfère ce qui la flatte; elle exploite les vices et les préjugés du vulgaire, loin de les corriger. En admettant que César et Bonaparte fussent plus avancés que leur siècle (ce que je suis loin d'accorder), quel régime ont-ils légué à leur pays? Si les lumières eussent été généralement répandues à Rome et dans la France, au lieu de s'appuyer sur la cupidité d'un petit nombre de fonctionnaires publics [2], sur l'humeur guerrière du peuple, ils auraient fondé leurs institutions sur l'intérêt bien entendu du plus grand nombre, et long-temps elles eussent fait la prospérité du pays.

L'influence que l'économie politique exerce sur les qualités morales des individus, n'est pas moins remarquable que son influence sur les institutions publiques. La civilisation, il est vrai, multiplie nos besoins; mais en même temps elle nous fournit les moyens de les satisfaire; et une preuve que les biens qu'elle nous offre, sont proportionnellement supérieurs à ceux qui naissent de tout autre mode d'existence, c'est que chez les peuples civilisés, éclairés et industrieux, non-seulement un bien plus grand nombre de personnes sont entretenues, mais chacune d'elles est entretenue avec plus d'abondance que dans tout autre situation [3].

---

[1] *Traité d'économie politique*, discours préliminaire.

[2] Petit comparé à la nation, mais beaucoup trop grand comparé aux besoins d'un peuple.

[3] On opposera à cette assertion des exemples particuliers d'une affreuse misère qui se rencontre chez des peuples policés. Mais qu'on les compare à ce qu'on peut rencontrer chez des peuples moins avancés. Quelle nation civilisée voit, dans des momens de disette, périr de faim et de misère la moitié de sa population, comme il y en a eu des exemples chez les peuples barbares? Il faut donc, généralement parlant, qu'il s'y trouve plus de ressources:

Sans examiner jusqu'à quel point la civilisation et les lumières qu'elle mène à sa suite, sont favorables aux mœurs, je ferai remarquer que les moyens indiqués par l'économie politique pour satisfaire régulièrement et progressivement nos besoins, contribuent tous à donner à la force, à l'activité, à l'intelligence des hommes une direction salutaire. Elle prouve que, parmi ces moyens d'existence, les seuls qui soient efficaces, féconds, durables, sont ceux desquels il résulte une création et non une spoliation; que la mauvaise foi, la violence ne procurent que des avantages non moins précaires qu'ils ne sont honteux; que ces avantages sont surpassés par les maux qu'ils entraînent; que nulle société ne pourrait subsister si le crime devenait le droit commun, et si le vice constituait les mœurs du plus grand nombre. En démontrant le pouvoir de ce travail intelligent qu'on désigne sous le nom d'*industrie*, elle le met en honneur, elle décrie toutes les actions oiseuses ou nuisibles. L'industrie, à son tour, rend indispensable les relations d'homme à homme; elle leur enseigne à s'aider mutuellement, au lieu de s'entre-détruire, comme dans l'état sauvage qu'on a si peu raisonnablement nommé l'état de nature; elle adoucit les mœurs en procurant l'aisance; en montrant aux hommes ce qu'ils ont à gagner à s'attacher les uns aux autres, elle est le ciment de la société.

On ne peut espérer qu'en éclairant les hommes sur leurs vrais intérêts on puisse les préserver de tous les maux qui tiennent à leur nature et à la nature de la société; je ne me flatte pas qu'on réussisse jamais à les affranchir de cette universelle infirmité, la vanité personnelle ou nationale qui depuis le siége de Troie jusqu'à la campagne de Russie, a disputé à la cupidité le triste honneur de faire répandre le plus de sang et couler le plus de larmes. Cependant on peut croire qu'un jour le progrès des sciences morales et politiques en général, et l'amélioration des institutions sociales qui en sera la suite, parviendront à donner à un penchant dangereux une direction moins funeste, et changeront une jalousie coupable en une salutaire émulation.

Toujours est-il vrai que toutes les dispositions bienveillantes qui peuvent exister chez les hommes, sont favorisées par les lumières du genre de celles que répand l'économie politique.

Cependant, au milieu des bons effets qu'il est permis d'attendre de

---

d'immenses contrées en Amérique sont désertes par le défaut de civilisation et deviennent très-peuplées quand la civilisation y pénètre.

propagation de ses principes, il convient, je crois, de se préserver d'une prétention élevée par un grand nombre d'économistes, qui ne voient dans cette science que l'art de gouverner, ou de diriger le gouvernement dans la route du bien public. Je pense qu'on s'est mépris sur son objet. Elle est sans doute bien propre à diriger les actions des hommes; mais elle n'est pas proprement un art, elle est une science; elle enseigne ce que sont les choses qui constituent le corps social, et ce qui résulte de l'action qu'elles exercent les unes sur les autres. Sans doute cette connaissance est très-profitable aux personnes qui sont appelées à en faire des applications en grand; mais c'est de la même manière qu'elles font usage des autres lois qui ont été trouvées, en physique, en chimie, en mathématiques. Parce qu'on profite des lumières acquises dans ces diverses branches de connaissances, est-on fondé à dire qu'elles donnent des conseils? La nature des choses, fière et dédaigneuse aussi bien dans les sciences morales et politiques, que dans les sciences physiques, en même temps qu'elle laisse pénétrer ses secrets au profit de quiconque l'étudie avec constance et avec bonne foi, poursuit de toute manière sa marche, indépendamment de ce qu'on dit et de ce qu'on fait. Les hommes qui ont appris à la connaître, peuvent, à la vérité, mettre la partie agissante de la société, sur la voie de quelques applications des vérités qui leur ont été révélées; mais en supposant même que leurs yeux et leurs inductions ne les aient pas trompés, ils ne peuvent connaître les rapports innombrables et divers qui font de la position de chaque individu, et même de chaque nation, une spécialité à laquelle nulle autre ne ressemble sous tous les rapports. Tout le monde, selon la situation où chacun se trouve, est appelé à prendre conseil de la science; personne n'est autorisé à donner des directions. Une science n'est que l'expérience systématisée, ou, si l'on veut, c'est un amas d'expériences mises en ordre et accompagnées d'analyses qui dévoilent leurs causes et leurs résultats. Les inductions qu'en tirent ceux qui la professent, peuvent passer pour des exemples qui ne seraient bons à suivre rigoureusement que dans des circonstances absolument pareilles, mais qui ont besoin d'être modifiées selon la position de chacun. L'homme le plus instruit de la nature des choses, ne saurait prévoir les combinaisons infinies qu'amène incessamment le mouvement de l'univers.

Cette considération a échappé aux économistes du dix-huitième siècle, qui se croyaient appelés à diriger le gouvernement des nations [1], et mal-

[1] L'impératrice de Russie, Catherine II, curieuse de connaître en détail le

heureusement aussi à quelques économistes plus modernes qui, sous c rapport du moins, ne me semblent pas avoir compris le but et la dignit de la science.

On pourrait croire que des vérités fondées sur une observation exact et une analyse rigoureuse, même accompagnée de développemens e d'exemples, ne sont pas aussi utiles que des conseils plus directs qui n laissent aucun doute sur la marche qu'un gouvernement doit tenir; mai l'autorité des choses est supérieure à l'autorité des hommes, quelque émi nens qu'on les suppose. Elle révolte moins l'amour-propre des riches et de puissans, et cependant elle est plus sévère. *Les savans peuvent être flat teurs*, dit un de nos auteurs modernes[1]; *mais les sciences ne flattent personne* On se soumet à leurs décrets, parce qu'on ne peut pas s'élever contre un force majeure. On peut quelquefois secouer avec succès le joug d'un des pote; on ne se révolte point impunément contre la nature des choses

Je conviens qu'en même temps que les hommes voient quel est le bo parti, leurs préjugés, leurs vices, leurs passions, font qu'ils embrassen le mauvais. Mais ce malheur ne dépend pas de la forme que revêtent le

---

système des partisans de Quesnay, engagea Mercier de La Rivière, un de interprètes de cette doctrine, à venir, en 1775, la rencontrer à Moscou, o elle allait pour son couronnement. Il s'y rendit en toute hâte; et s'imaginan qu'il allait refondre la législation de la Russie, il commença par louer troi maisons contigües dont il changea toutes les distributions, écrivant au-dessu des portes de ses nombreux appartemens, ici : *département de l'intérieur;* l *département de la justice;* ailleurs : *département des finances*, etc. Il adress aux gens qu'on lui désigna comme instruits, l'invitation de lui apporte leurs titres pour obtenir les emplois dont il les croirait capables. I agissait conséquemment aux principes de la secte, qui se croyait appelé à mettre les principes en application. Mais en supposant que les maxime des économistes de Quesnay eussent été fondées sur la nature des choses, u ancien intendant de la Martinique ne pouvait pas régenter la Russie, en fai sant abstraction de son climat, de son sol, de ses habitudes, de ses lois, qu'i ne connaissait pas à fond. L'impératrice convint avec M. de Ségur, depui ambassadeur de France en Russie (Voyez ses Mémoires, tome III, page 38), qu'elle profita des conversations de M. de La Rivère, et qu'elle reconnut gé néreusement sa complaisance : mais en même temps elle écrivait à Voltaire : « Il nous supposait marcher à quatre pattes; et, très-poliment, il s'était donné » la peine de venir pour nous dresser sur nos pieds de derrière. »

[1] Charles Comte.

conseils; les mêmes inconvéniens empêchent qu'on suive les indications les plus directes, et une indication directe n'a pas même la force d'une indication détournée, lorsque celle-ci porte avec elle la conviction. En dernier résultat, le triomphe le moins douteux est celui de la vérité. Elle finit par être écoutée, et il n'est aucun gouvernement qui ne rentre, de gré ou de force, dans une bonne route, quand il est bien démontré qu'il en suit une mauvaise [1].

Les gouvernemens les plus despotiques sont eux-mêmes intéressés à connaître la nature des choses dans ce qui a rapport à l'économie des sociétés. Il est vrai qu'ils peuvent s'emparer d'un moyen de succès au profit personnel de ceux qui gouvernent, plutôt qu'au profit du public. Cependant les nations ont ce bonheur que les despotes ne peuvent recueillir les fruits des saines doctrines en économie politique, sans que leurs peuples ne commencent par les goûter. Un potentat ne saurait lever de fortes contributions, sans que ses sujets, cultivateurs, manufacturiers et commerçans, n'aient de gros revenus; et les gens qui cultivent l'industrie ne sauraient avoir de gros revenus, à moins qu'ils ne soient bien traités par l'autorité, et ne jouissent, dans leurs actions privées, d'une sécurité parfaite et d'une assez grande dose de liberté [2]. Henri IV ne fut pas un des

---

[1] Je m'appuie volontiers sur l'opinion d'un homme aussi judicieux et aussi consciencieux que celui que je viens de citer. « La méthode analytique, dit-» il, agit dans les sciences morales de la même manière qu'elle agit dans les » autres. Elle ne donne ni préceptes, ni conseils; elle n'impose ni devoirs, » ni obligations; elle se borne à exposer la nature, les causes et les consé-» quences de chaque procédé. Elle n'a pas d'autre force que celle qui appar-» tient à la vérité. Mais il faut bien se garder de croire que pour cela elle » soit impuissante : l'effet qu'elle produit est, au contraire, d'autant plus » irrésistible, qu'elle commande la conviction. Lorsque les savans ont eu » découvert la puissance de certaines machines, l'efficacité de certains re-» mèdes, il n'a pas été nécessaire, pour les faire adopter, de parler de devoirs » et de faire usage de la force; il a suffi d'en démontrer les effets. De même, » en morale et en législation, le meilleur moyen de faire adopter un bon » procédé et d'en faire abandonner un mauvais, est de montrer clairement » les causes et les effets de l'un et de l'autre. Si nous sommes exempts de » certaines habitudes vicieuses, si nous avons vu disparaître quelques mau-» vaises lois, c'est à l'emploi de ce moyen que nous devons l'attribuer. » (CH. COMTE, *Traité de Législation*, liv. I, chap. 2.)

[2] Un despote, par exemple, qui veut que l'industrie prospère dans ses états,

moins despotes des rois de France, et cependant la France prospéra sou son règne, parce qu'on n'y tracassait pas les particuliers. Nous voyon au contraire, Mehemet-Ali, pacha d'Égypte, ruiner le sol le plus ferti de l'univers, en y appelant l'industrie de toutes parts. Mais il sacrifie le intérêts des particuliers à ce qu'il croit être ses propres intérêts. Admi rateur de Bonaparte, il se mêle de tout : tout périt dans ses mains, malg ses talens qui ne sont pas communs ; et lui-même se trouvera envelopp dans la détresse où il aura plongé son pays.

On dit que les nations ne peuvent prospérer qu'avec la liberté ; et sa doute la liberté politique est, de tous les régimes, le plus favorable au développemens d'une nation ; mais pourquoi jeter dans le découragemen les peuples qui n'en jouissent pas, en leur persuadant qu'au malheur d'êt sujets, ils doivent nécessairement ajouter celui d'être misérables ? Qu' sachent au contraire que, si les connaissances économiques se répande généralement assez pour qu'elles débordent dans les palais des rois, l rois rendront plus doux le sort des peuples, parce qu'ils comprendro mieux alors en quoi consistent leurs propres intérêts, qu'ils entendent général assez mal.

---

doit permettre à chacun d'aller, de venir, de sortir, de rentrer, avec au peu de frais et de formalités qu'il est possible. L'Autriche n'atteindra jam un très-haut degré de prospérité, à cause de sa police et de ses pris d'état. La Toscane au contraire prospère, parce que, bien que gouvern despotiquement, elle l'est dans l'intérêt de la nation, qui est le même q celui du prince. Voici ce qu'en dit un voyageur récent :

« Arrivés à Radicofani, le point le plus élevé de la Toscane, nous n » arrêtâmes à une auberge excellente... Dans les fertiles états romains » dans le royaume de Naples, une auberge située en pareil lieu eût été s » et pauvre, et, de plus, un coupe-gorge... Au milieu de cette tristesse » la nature, on ne rencontre pas du moins de malfaiteurs pendus ou à pend » de ces épouvantables trophées de la justice criminelle, si communs en » Naples et Rome... Les gens que nous rencontrons paraissent mieux no » ris, plus contens, et pourtant cette oasis morale de la Toscane, située » milieu de l'Italie, ne jouit pas d'un gouvernement plus libre que le res » le souverain y est tout aussi absolu que les princes ses voisins, dont » sujets ne sont pas cependant de moitié aussi soumis. Pourquoi donc ceu » n'essaient-ils pas de sa méthode, puisque ce ne serait pas aux dépens » ce pouvoir absolu auquel ils tiennent tant ? » (L. Simond, *Voyage en Ita* 1828, tome II, page 333.)

Il ne faut cependant pas qu'on s'imagine qu'un despotisme, même éclairé, puisse faire fleurir les nations à l'égal d'un régime où les intérêts nationaux sont consultés avant tout. Une nation, comme une cour, peut être ignorante, peut avoir été mal élevée, peut se laisser dominer par ses passions; mais elle veut toujours de bonne foi le bien public. Elle est directement intéressée à ne placer que des gens éclairés et des hommes d'honneur dans les fonctions importantes; tandis qu'un despote peut vouloir mettre en place des intrigans adroits et sans pudeur; ils ont à soutenir une autorité que la raison ne justifie pas toujours, et des préjugés ou des passions qu'elle condamne. Lorsqu'il y a des castes ou des corps privilégiés, on peut se dispenser d'avoir du mérite pour parvenir: la catégorie dans laquelle on se trouve, suffit pour vous porter. Sous le régime de l'égalité, on est jugé suivant d'autres règles. Les hommes y sont classés selon leur mérite, et quand le mérite leur manque, ils sont classés sévèrement.

C'est alors que les législateurs, les administrateurs de la chose publique qui demeurent étrangers aux principes de l'économie sociale, courent le risque d'être assimilés à ces charlatans en médecine, qui, sans connaître la structure du corps humain, entreprennent des guérisons, des opérations qui coûtent la vie à leurs malades, ou les exposent à des infirmités quelquefois pires que la mort. L'homme d'état ignorant doit être détesté plus que le charlatan lui-même, si l'on compare l'étendue des ravages causés par leur impéritie.

Ce n'est pas tout: dans le traitement du corps humain, l'effet suit immédiatement la cause, et l'expérience se répète tous les jours. Sans connaître la nature du quinquina ni celle de la fièvre, nous savons que ce médicament guérit cette maladie, parce que l'expérience en a été mille fois répétée, parce qu'on a pu dégager l'action d'un spécifique, de l'action de tous les autres remèdes, et savoir ainsi quel est celui auquel on devait attribuer la guérison. Mais dans l'économie des nations, on ne peut, sans danger, suivre les conseils de l'empirisme; car on n'y est pas maître de répéter les expériences, et jamais on ne peut les dégager des accessoires qui exercent quelquefois une telle influence, qu'ils changent absolument les résultats. C'est ainsi que la prospérité croissante de l'Europe, depuis trois siècles, a été attribuée par l'ignorance, aux entraves mises au commerce; tandis que les publicistes éclairés savent qu'on en est redevable aux développemens de l'esprit humain et de l'industrie des peuples. Cette vérité ne peut être empiriquement prouvée; elle ne peut sortir que

de la nature des choses et d'une analyse exacte : il faut donc connaîtr cette nature des choses. et l'on peut dire qu'il n'est aucun genre de con naissance où l'expérience puisse moins se passer de la science.

C'est pour cette raison qu'il est aisé de prévoir que les publicistes qu négligeront de se tenir au courant des progrès récens de l'économie poli tique, partageront le discrédit des hommes d'état qui la négligeront. Tou écrivain qui travaille pour l'instruction générale, exerce une sorte de ma gistrature dont l'autorité est proportionnée à ses connaissances et à se talens. Quelle confiance peut mériter un publiciste qui ne connaît pas l matière dont il raisonne, c'est-à-dire, le corps social vivant? Il est per mis de croire qu'avant peu il sera honteux de ne pas connaître les prin cipes de l'économie des nations, et de parler des phénomènes qu'ell présente, sans être en état de les rattacher à leurs véritables causes.

« Les lois qui règlent le mouvement des astres, dit M. Macculloch [1] sont l'objet d'une étude justement honorée, bien que nous ne puission pas exercer la plus petite influence sur la marche des planètes, et qu'ell n'ait qu'un rapport très-faible et très-indirect avec notre bien-être. Mai les lois qui président à la marche de la société, qui font qu'un peupl avance vers la prospérité ou recule vers la barbarie, ont des rapports di rects avec notre condition, et, nous éclairant sur les moyens de la rendr meilleure, doivent nous intéresser bien plus vivement.

» La prospérité d'une nation ne dépend pas autant de l'avantage de l situation, de la salubrité du climat, de la fertilité du sol, que du géni inventif, de la persévérance et de l'industrie des habitans, et par consé quent des mesures propres à protéger le développement de ces qualité Un bon système économique balance une foule d'inconvéniens; par l des régions inhospitalières se couvrent d'une population nombreuse abondamment pourvue de toutes les douceurs de la vie, élégante dar ses mœurs et cultivée dans ses goûts : mais, sans un bon régime, l dons les plus précieux de la nature ne servent à rien ; le sol le plus fe tile, le climat le plus heureux n'empêchent pas un peuple de croupir dar l'ignorance, la misère et la barbarie. »

Au reste, nous avons lieu de nous applaudir des rapides progrès qu la science sociale a fait dans le cours d'une seule génération. Elle en fe beaucoup d'autres : les hommes les plus exercés de chaque nation, sen blables à ces pionniers de l'Amérique septentrionale, marchent devant

---

[1] *A Discourse on the science of political Economy.*

et le travail les suit en défrichant et en repoussant les sauvages dont le pouvoir s'affaiblit tous les jours. Quelques arbres antiques et majestueux succombent dans cette marche des nations; mais, à la place qu'ils occupaient, la prospérité vient s'asseoir sous de plus rians ombrages.

L'organisation sociale se perfectionnera d'autant plus sûrement, que dans les sociétés modernes, des populations plus nombreuses, des besoins plus étendus, des intérêts plus compliqués, la division du travail qui en est la suite, veulent que le soin de veiller aux intérêts généraux devienne une occupation à part. Le gouvernement représentatif peut seul répondre aux besoins des sociétés, et lui-même en offrant des garanties nécessaires, en ouvrant la porte aux améliorations désirables, est un puissant moyen de prospérité; il finira par être adopté partout; ou, si quelque nation est assez retardée pour ne point le réclamer, elle restera en arrière de toutes les autres, semblable à ce marcheur paresseux ou maladroit, qui cloche au milieu d'une troupe en mouvement, et se trouve devancé et froissé par tout le monde.

Les principes de l'économie politique ne sont pas moins favorables à l'administration de la justice, qu'aux autres branches du gouvernement. La société, les biens qui la font subsister, ne sont-ils pas la matière sur laquelle s'exercent les lois civiles et criminelles? Sans la connaissance des intérêts de la société, les magistrats ne seraient, comme les sbires de la police, que les instrumens aveugles du pouvoir arbitraire; il faudrait les comparer à ces projectiles qui partent d'une bouche à feu, pour tuer au hasard le bon droit comme le mauvais.

L'économie politique peut seule faire connaître les vrais rapports qui lient les hommes en société; si elle décrédite les mauvaises institutions, elle prête une nouvelle force aux bonnes lois, à une bonne jurisprudence. Elle asseoit les droits de la propriété sur ses vrais fondemens; elle y rattache celle des talens, celle des clientelles, celle des inventions nouvelles. Elle fait connaître les principes du droit dans les questions que font naître l'intérêt des capitaux, le revenu des terres, les manufactures et le commerce. Elle montre dans quels cas les marchés sont légitimes, c'est-à-dire, dans quels cas les conditions des marchés sont le prix d'une concession réelle, ou ne sont le prix de rien. Elle détermine l'importance des arts, et les lois que leur exercice réclame. La lithographie n'est-elle pas entrée dans notre législation? et, si l'on parvenait à se diriger au travers des airs, ne faudrait-il pas faire sur les clôtures, sur les passe-ports, sur les douanes, des lois différentes de celles que nous avons?

Les considérations qui précèdent ne permettent pas de douter de l'heureuse influence d'une étude un peu générale de l'économie politique, sur les institutions d'un peuple; et l'on ne peut pas douter davantage de l'influence que de sages institutions exercent sur le sort des particuliers et des familles. Quand un pays prospère, on remarque plus d'aisance dans les ménages, les enfans s'élèvent plus facilement, s'établissent plus tôt, et rencontrent moins d'obstacles dans le cours de leur carrière. Mais, il faut l'avouer, le commun des hommes est peu frappé des rapports qui existent entre le bien général et les intérêts particuliers. Lorsqu'on parcourt les provinces de certains pays, on a souvent lieu d'être confus en voyant les habitans d'une ville prendre feu pour les intérêts de leur localité, ou des classes dont ils font partie; et, pourvu que leur vanité nationale ne soit pas blessée, demeurer indifférens à ce qui touche aux intérêts de leur nation ou de l'humanité. L'intérêt général pour eux est une abstraction, un intérêt étranger, comme celui qu'on prend à une comédie, à un roman.

Certes un homme qui ne s'intéresserait pas à sa famille, à sa commune, serait très-coupable; je crois même que le maintien de la société dépend du soin qu'on en prend; mais il faut que ce soin s'accorde avec les intérêts généraux; et une certaine dose de lumières est indispensable pour que l'on comprenne jusqu'à quel point ces intérêts se confondent. Lorsqu'une fois ce point est bien compris, tout en réclamant une justice partielle, on peut faire valoir ce qu'elle a d'intéressant pour le bien général; on est en état de prêter à sa réclamation le plus puissant de tous les appuis, celui du grand nombre; on associe à sa cause le pays tout entier; bien mieux, on y associe les hommes de tous les pays. On est capable alors d'être juge dans sa propre cause; car une réclamation que l'intérêt général repousse, est injuste.

Les connaissances en économie politique ont d'autres bons effets pour les hommes qui les possèdent, indépendamment de leurs rapports avec le public. Elles suppléent à l'expérience dans beaucoup de cas; à cette expérience qui coûte si cher et que l'on n'acquiert bien souvent qu'à l'époque de la vie où l'on cesse d'en avoir besoin! Pour quiconque est au fait de la nature des choses, de la manière dont les phénomènes s'enchaînent dans le cours de la vie, les événemens qui semblent les plus extraordinaires aux yeux de l'ignorance, ne sont plus que le résultat naturel des événemens qui les ont précédés. Les conséquences des circonstances au sein desquelles nous vivons, conséquences que le vulgaire ne soupçonne pas,

sont aisément prévues par celui qui sait rattacher les effets à leurs causes. Or, quelle que soit la profession qu'on exerce, quel immense parti ne peut-on pas tirer de cette prévision plus ou moins parfaite, plus ou moins sûre, de l'avenir! Suis-je négociant? Les gains et les pertes que je ferai dépendront de l'opinion plus ou moins juste que je me serai formée du prix futur des choses. Suis-je manufacturier? De quelle importance n'est-il pas pour moi de connaître les effets de la concurrence des producteurs, de la distance des lieux d'où je tire mes matières premières, de ceux où je place mes produits, de l'influence des moyens de communication, du choix des procédés de la production?

Il résulte bien en général de l'étude de l'économie politique qu'il convient aux hommes, dans la plupart des cas, d'être laissés à eux-mêmes, parce que c'est ainsi qu'ils arrivent au développement de leurs facultés; mais il ne s'ensuit pas qu'ils ne puissent recueillir un grand avantage de la connaissance des lois qui président à ce développement. S'il faut connaître l'économie d'une ruche pour en tirer parti, que sera-ce de l'économie de la société qui tient à tous nos besoins, à toutes nos affections, à notre bonheur, à notre existence? Quel homme n'est pas intéressé à découvrir le fort et le faible de la situation sociale où le sort l'a placé? ou bien à faire choix d'une profession pour lui-même ou pour ses enfans? ou bien à porter un jugement sur celles qu'exercent les personnes avec lesquelles il a des relations d'affaires ou d'amitié? Si l'on considère le grand nombre de personnes qui se ruinent, même en travaillant courageusement, même en fesant preuve de beaucoup d'adresse et même d'esprit, on sentira qu'elles doivent nécessairement ignorer la nature des choses à beaucoup d'égards, ainsi que l'application que chacun peut en faire à sa position personnelle. Le capitaliste, le propriétaire foncier peuvent-ils n'être pas curieux de connaître ce qui fonde leurs revenus? Peuvent-ils être indifférens aux suites d'une opération sur les monnaies, ou de toute autre mesure prise par le gouvernement? Ne doivent-ils pas souhaiter d'avoir un avis éclairé dans les assemblées dont ils font partie, soit comme administrateurs, soit comme actionnaires, soit même comme conseils?

On peut se représenter un peuple ignorant des vérités prouvées par l'économie politique, sous l'image d'une population obligée de vivre dans un vaste souterrain où se trouvent également enfermées toutes les choses nécessaires au maintien de la vie. L'obscurité seule empêche de les trouver. Chacun, excité par le besoin, cherche ce qui lui est nécessaire,

passe à côté de l'objet qu'il souhaite le plus, ou bien le foule aux pied sans l'apercevoir. On se cherche, on s'appelle sans pouvoir se rencon trer. On ne réussit pas à s'entendre sur les choses que chacun veut avoir on se les arrache; on les déchire; on se déchire même entre soi. Tou est confusion, violence, dégâts..., lorsque tout à coup un rayon lumi neux pénètre dans l'enceinte; on rougit alors du mal qu'on s'est fait on s'aperçoit que chacun peut obtenir ce qu'il désire; on reconnaît qu ces biens se multiplient d'autant plus que l'on se prête des secours mu tuels. Mille motifs pour s'aimer, mille moyens de jouir honorablement s'offrent de toutes parts : un seul rayon de lumière a tout fait. Tell est l'image d'un peuple plongé dans la barbarie; tel il est quand il de vient éclairé.

Ce ne sont point les sciences, a-t-on dit quelquefois, ce sont les art utiles qui amènent la prospérité; les généralités ne servent à rien, nou ne voulons que des spécialités. — Sans doute il est indispensable à tou homme de posséder les connaissances spéciales qu'exige sa professio Mais ces connaissances spéciales ne suffisent pas : elles ne sont qu'un routine aveugle, lorsqu'on ne sait pas les rattacher au but qu'on s propose, aux moyens dont on peut disposer. Nous ne sommes pas ap pelés à exercer nos arts au milieu d'un désert. Nous les exerçons a sein de la société et pour l'usage des hommes; il faut donc étudie l'économie de la société dans laquelle nous sommes, pour ainsi dire plongés, et d'où dépend perpétuellement notre sort. L'état de socié développe des intérêts qui se confondent, d'autres intérêts qui se cro sent, de même qu'il y a dans la chimie des substances qui se comb nent et d'autres qui se neutralisent. Pour en bien connaître le jeu, pou que notre instruction soit complète, il faut que nous connaissions tou les élémens dont la société se compose, et ce qui résulte de leur com binaison.

On vante l'industrie de certaines nations, et l'on s'imagine que leu supériorité à cet égard ne consiste que dans des procédés d'exécutio plus parfaits. Sans doute les procédés matériels ont leur importanc mais les plus grands succès de l'industrie, et la prospérité qui en e la suite, sont dus à l'entente de l'économie industrielle, qui n'est qu l'application de l'économie politique aux choses qui tiennent à l'indu trie. Sous ce point de vue, une nation plus industrieuse qu'une autre se distingue par un esprit plus calculateur ou mieux calculateur, par u jugement plus sûr dans le choix de ses entreprises et dans les moyen

qu'elle met en usage pour réussir; elle se distingue encore par un esprit de conduite, élément essentiel de succès en tout genre; d'où il résulte, chez elle, plus d'assurance pour entreprendre, et plus de persévérance pour continuer; car il est impossible de continuer une entreprise mal conçue et mal dirigée[1].

On est facilement ébloui par les miracles de l'industrie. Nous avons vu l'homme s'élever dans les airs et plonger sous les eaux; il a traversé l'Océan sans voiles et sans rames; des voitures cheminent sans chevaux; des machines à vapeur semblent donner des signes d'intelligence; mais, pour que tout cela tourne au profit des nations et des individus, il faut que tant de moyens surprenans soient dirigés par les lumières de l'économie politique; sans ses conseils éclairés, les plus brillantes expériences, les procédés les plus ingénieux peuvent n'être que de dangereuses amorces.

Les savans cherchent à la vérité à faire connaître le procédé le plus économique; ils ne négligent pas d'indiquer celui qui épargne le plus la force et la matière, celui qui arrive le plus tôt et avec le moins d'effort au résultat le plus grand; mais le résultat pour eux, c'est la chose produite; et la chose produite n'est pas toujours la richesse produite. La question n'est pas seulement de produire au meilleur marché, mais de savoir si une chose, même lorsqu'elle est produite au meilleur marché, vaut ses frais[2]. Il faut savoir si le meilleur moyen de l'obtenir est de la créer directement, et s'il ne convient pas mieux de se la procurer par la voie de l'échange et en fabriquant d'autres produits tout-à-fait différens. Dès-lors la question économique se dégage de ce qui tient aux procédés de l'art.

L'administration des entreprises particulières a plus d'influence sur

---

[1] L'économie politique n'enseigne pas le calcul; mais elle fournit les données sur lesquelles doit porter le calcul; et surtout elle donne le jugement, autre espèce de calcul qui porte sur des quantités qu'il est impossible de déterminer exactement, mais dont l'existence ne peut être contestée.

[2] L'économie politique, on en aura la preuve dans plusieurs endroits de cet ouvrage, explique fort bien les crises commerciales qui ont affligé la France et l'Angleterre à différentes époques, et ces engorgemens de marchandises dont les manufacturiers ont tant souffert. On peut donc prévoir le retour et, jusqu'à un certain point, atténuer l'effet de ces circonstances difficiles.

leurs succès, même que les procédés de l'art. On voit des entrepreneurs se ruiner, avec les mêmes procédés, dans le même lieu et pouvant disposer des mêmes moyens qui suffisent à d'autres pour faire de brillantes fortunes. L'industrie consiste moins peut-être dans les procédés techniques d'un art que dans l'esprit de conduite, qualité qui s'applique à tous les genres de productions, à la production agricole, à celle que nous devons au commerce, aussi bien qu'à celle qui résulte des arts manufacturiers. On verra même qu'elle s'applique aux arts libéraux, aux fonctions publiques, et même à des services purement intellectuels et moraux.

Or l'esprit de conduite résulte d'une certaine fermeté de caractère combinée avec une juste appréciation des choses, fruit des études économiques.

Ces études n'apprennent pas à tirer un bon parti d'une mauvaise situation; mais elles en font connaître les difficultés, elles découvrent même des impossibilités, et sous ce point de vue elles sont encore utiles : elles épargnent les vains efforts qu'on tenterait pour les vaincre. Il est bon de connaître les circonstances dont on ne peut attendre que de frivoles résultats, afin de ne pas attacher à ces circonstances plus d'importance qu'elles ne méritent.

Tels sont, sous le rapport des intérêts généraux, comme sous celui des intérêts particuliers, les fruits qu'on peut tirer de l'étude de l'économie politique. Sans doute ce genre de savoir s'acquiert à la longue par l'expérience, comme tout autre; mais il a fallu quatre mille ans pour acquérir par cette voie ce que nous savons aujourd'hui. L'expérience est une manière d'apprendre excessivement longue et dispendieuse; car on ne fait pas une seule faute qu'on ne la paie chèrement. Je suis persuadé que cette étude sera bientôt le complément nécessaire de toute éducation libérale; on voudra se soustraire à un désavantage pareil à celui dont gémissent les personnes qui ne savent pas lire, lorsqu'elles sont entourées de gens qui jouissent de ce moyen d'information. Mais un si rapide aperçu ne suffit pas pour faire sentir tous les avantages qu'on en peut tirer; ils s'offriront en foule à la lecture de cet ouvrage.

Les jeunes gens surtout peuvent en recueillir un grand fruit. Que les jeunes gens y prennent garde : ils sont destinés à vivre, à travailler dans un siècle plus avancé que celui dans lequel ont vécu leurs pères. On raffine sur tout; et ceux d'entre eux qui n'auront pas des idées

très-justes, et un peu étendues sur leur situation personnelle, sur la nature de leurs occupations, sur le degré d'importance qu'elles peuvent avoir, ou n'avoir pas, dans le monde, seront facilement devancés par d'autres plus instruits. Toutes les lumières se tiennent. Les progrès de l'économie politique sont dus à l'application qu'on a faite de la méthode analytique et expérimentale aux sciences morales et politiques; et réciproquement des idées plus exactes sur d'autres points dépendront des progrès de l'économie politique. Elle est maintenant entrée dans le domaine de l'esprit humain, et marchera comme lui.

Après nous être convaincus de l'extrême importance des connaissances économiques et des grands avantages que leur propagation promet aux nations, il ne sera pas inutile de remarquer les obstacles qui retardent leur progrès.

En chaque occasion les notions erronées avec lesquelles on a été bercé, qu'on a entendu répéter mille fois, que l'on trouve consignées dans une multitude de livres, les fausses significations que l'usage commun attache à certains mots, assiégent l'esprit quoi qu'on fasse [1]. Elles le replongent dans les brouillards et dans le doute, même après qu'une démonstration lumineuse l'en avait tiré. J'ai souvent éprouvé, en étudiant l'économie politique, que de vieilles idées enracinées dès l'enfance, dans mon esprit, m'embarrassaient dans ma route; et, pour m'en démontrer à moi-même la fausseté, j'étais obligé de repasser par toutes les mêmes observations, par tous les mêmes raisonnemens qui les avaient détruites déjà plusieurs fois; ce qui doublait, triplait le travail de cette étude. Il est plus difficile d'oublier ce qu'on a appris de faux, que de loger dans sa tête ce qu'on a découvert de vrai [2].

Malgré la solidité des bases sur lesquelles reposent nos connaissances économiques, on a quelquefois révoqué en doute leur réalité et leur utilité. Je ne saurais donc passer sous silence quelques-unes des objections qu'on

---

[1] Le mot *intérêt de l'argent*, par exemple, donne une idée fausse de ce qu'on désigne par cette expression. Elle porte à croire que l'argent et les capitaux sont une même chose.

[2] Le bon âge, pour apprendre l'économie politique, est cette époque de la jeunesse où l'intelligence est pleinement développée, sans être obscurcie encore par les préjugés répandus dans les vieux livres et dans le monde.

a élevées contre elles; laissant de côté les objections frivoles et qui tombe d'elles-mêmes, pour ne m'attacher qu'à celles qui peuvent faire impressio sur des esprits, d'ailleurs éclairés, mais trop paresseux pour étudier u science avant de la juger.

On a dit que les faits dont s'occupe l'économie politique, ne peuvent poi offrir de résultats constans, ni de corps de science, en ce qu'ils sont dépe dans des volontés et des passions des hommes, c'est-à-dire, de ce qu'il a de plus inconséquent et de plus fugitif au monde. Mais ces volontés, c passions n'empêchent pas que les choses dont s'occupe l'économie pol tique, n'aient une nature qui leur soit propre et qui agit de la même m nière dans les cas semblables. Les volontés humaines ne sont dès-lors q des accidens qui modifient l'action réciproque des choses les unes sur l autres, sans la détruire. C'est ainsi que les organes du corps humain, cœur, les nerfs, l'estomac, exercent des fonctions constantes qui devie nent l'objet d'une science positive, quoique l'intempérance et les passio apportent du trouble dans ces fonctions. Il ne s'agit que d'apprécier co venablement l'influence des circonstances accidentelles. C'est, pour l'o server en passant, la raison qui doit porter quelquefois à faire céder l principes devant les circonstances; l'action de celles-ci peut exercer pa fois une influence supérieure à l'action même des causes principales. L règles de l'art de guérir indiqueraient la saignée dans un certain cas; ma si dans la situation où se trouve le malade, le danger de la saignée l'e porte sur celui de la maladie, il serait peu sage d'y avoir recours. L partisans les plus zélés de la liberté du commerce n'ont jamais consei de renverser imprudemment des entraves qu'ils regardent cependa comme très-fâcheuses.

Ce n'est donc pas raisonner sagement que de s'élever contre les pri cipes d'une science sur ce motif qu'il peut être dangereux de les appliqu à contre-temps. La science elle-même fournit d'importantes directio pour déterminer les cas où les principes sont applicables, et ceux où ne convient pas de les appliquer.

On a dit que l'économie sociale présente des questions insolubles; q celle de l'utilité du luxe, par exemple, n'est pas encore résolue [1]. Elle

[1] Voyez *Tablettes universelles*, 42e livraison, et plusieurs autres ouvrag critiques. Leurs auteurs prétendent tous avoir lu les bons auteurs ; m la manière dont ils en parlent prouve qu'ils les connaissent imparfai ment.

l'est pas en effet, mais c'est pour ceux qui n'ont pas assez étudié les premiers principes de la science. Quiconque s'est formé une idée complète du phénomène de la production, quiconque a analysé les effets des diverses sortes de consommations, sait fort bien ce qu'il doit penser du luxe. « Le » désir d'arriver d'un saut aux derniers résultats et aux conclusions pra- » tiques de l'économie politique, a dit M. Macculloch [1], est l'erreur com- » mune de ceux qui ne sont pas assez avancés dans cette étude. » Si la science présente des incertitudes, ce n'est donc pas à ceux qui l'étudient qu'il faut s'en prendre; mais à ceux qui ne l'étudient pas. Et ce qu'il y a de pis, c'est que ceux qui ne l'étudient pas sont les plus prompts à trancher les questions, et à donner des explications fort ridicules des phénomènes qu'ils reprochent aux autres de ne pas bien expliquer. Ceux qui reprochent aux médecins d'être hors d'état de connaître la cause d'une maladie, sont les premiers à l'attribuer aux humeurs, aux nerfs, sans savoir en quoi consistent les humeurs, sans pouvoir dire quelles sont les fonctions du système nerveux, ni le reste.

Mais quand il serait vrai que plusieurs phénomènes économiques ne fussent pas encore suffisamment expliqués, est-ce un motif de repousser les notions certaines qu'on a déjà acquises? Quelle est la science qui rend compte de tout? Beaucoup de phénomènes du monde physique déjouent les efforts et les recherches des savans, tout comme ceux du monde politique. Un phénomène bien surprenant frappa les yeux vers la fin du siècle dernier : des pierres d'une espèce particulière tombèrent du ciel; mais tous les efforts des savans n'ont abouti jusqu'à présent qu'à constater le fait; nul d'entre eux n'a pu l'expliquer. Si quelqu'un avait l'audace d'en conclure que la physique expérimentale est une science inutile, on lui opposerait la découverte de la nature de la foudre et les moyens que nous avons trouvés de la diriger à notre gré. Faut-il, par la raison qu'on ne sait pas une chose, consentir à en ignorer une autre que l'on peut savoir? Quand une science ne nous donne pas d'indications pour certains cas, devons-nous renoncer aux conseils utiles qu'on en peut recevoir dans d'autres cas? Parce que la physique n'explique pas les pierres tombées du ciel, renoncerons-nous à l'usage des paratonnerres dont la théorie est complètement démontrée?

On s'est autorisé de cette multitude d'écrits et d'opinions, fondées ou non, élevées parmi les économistes politiques, pour les repousser toutes indistinctement. On a dit qu'aucun parti n'était en état de prouver ses proposi-

[1] *A Discourse on political Economy*, page 77.

tions, puisqu'elles étaient disputées par un autre parti. Mais quelle science expérimentale ou d'observation n'a pas offert des luttes semblables? Jamais une vérité n'a été mise en avant, qu'elle n'ait été contestée. Lorsque Harvey eut démontré la circulation du sang, on passa cinquante années à combattre cette doctrine avant de l'admettre. Le système de Copernic a encore des antagonistes. Les vérités mathématiques elles-mêmes ont été des sujets de dispute; et nous avons vu un homme qui n'était dépourvu ni d'instruction ni de talent [1], écrire des volumes pour nous prouver que le globe terrestre était alongé aux pôles, se fondant sur les expériences et les mesures mêmes qui avaient constaté son aplatissement. Après qu'il fut prouvé que les marées étaient le résultat nécessaire des lois de l'attraction universelle, le même auteur prétendit qu'elles étaient dues à la fusion des glaces polaires. De même après les belles démonstrations d'Adam Smith, on a fait des livres pour prouver que les états s'enrichissent par la balance du commerce. S'il suffisait des paradoxes d'un insensé pour nous empêcher de nous livrer à une étude quelconque, quelle est l'étude que nous pourrions entreprendre [2]?

---

[1] Bernardin de Saint-Pierre.

[2] Un auteur récent répète, dans tous ses ouvrages, que c'est à son système prohibitif que l'Angleterre a dû sa prépondérance commerciale et maritime, et que les raisonnemens de Smith à cet égard doivent fléchir devant les faits; mais cet auteur n'est pas en état de prouver que cette prépondérance est *le résultat nécessaire* du système prohibitif, et qu'elle ne peut tenir à nulle autre cause. Il ne parle de Smith que sur des ouï-dire, et ne sait pas que cet auteur, après avoir prouvé que la prospérité de l'Angleterre *ne peut pas tenir à son régime prohibitif*, en assigne les véritables causes, et les trouve dans la sûreté dont l'industrie jouit en Angleterre, dans l'impartiale administration de la justice, dans l'esprit d'épargne de ses habitans qui multiplie leurs capitaux, dans l'esprit d'entreprise qui se joint très-communément chez eux au jugement, à la prudence et au calcul, et enfin dans une liberté personnelle qui, au total, est plus grande qu'en aucun autre pays. Smith ajouterait, de nos jours, sauf aux États-Unis, où la liberté est plus grande, les dépenses du gouvernement plus modérées, la justice moins dispendieuse, et où les progrès sont en conséquence plus rapides.

Le même auteur récent confond perpétuellement la monnaie d'un pays avec ses capitaux, tandis que la distinction de ces deux objets est une des démonstrations les plus importantes qu'on doive à l'économie politique moderne.

La plus grande partie des faits sur lesquels se fondent les doctrines de l'économie politique, se renouvellent chaque jour, et ont tout le monde pour témoin. Tout le monde dès-lors se croit autorisé à les juger, à en tirer des conclusions. Les hommes les moins instruits disent : *Puisque nous voyons les mêmes faits que les maîtres de la science, et que nous avons autant de jugement qu'ils peuvent en avoir, pourquoi n'en tirerions-nous pas comme eux des principes généraux?* Il s'ensuit de là que chacun se croit en droit de refaire la science à sa manière.

D'autres, après avoir lu un livre d'économie politique, s'imaginent que la science était inconnue pour tout le monde, comme elle l'était naguère pour eux-mêmes; un nouvel ordre d'idées s'est découvert à leurs yeux; ils croient avoir *pensé* des notions qu'ils ont *reçues*, et s'empressent de révéler des vérités qu'ils viennent d'apprendre. Mais ils n'ont pas digéré cette nourriture nouvelle. Faute d'avoir envisagé les questions sous toutes leurs faces, ils n'en ont pas saisi tous les rapports : ils oublient des considérations importantes ; ne connaissent pas des objections décisives ; tombent dans des contradictions, dans des méprises qu'ils cherchent ensuite à justifier par des sophismes; reproduisent des faits reconnus faux et des argumens cent fois réfutés ; attaquent et se défendent par des chicanes, et embrouillent par d'ennuyeux commentaires, les questions qu'ils se vantent d'éclaircir.

On a vu même des auteurs, non-seulement vouloir propager leurs vues par la persuasion, mais prétendre qu'elles fussent adoptées de confiance et en vertu de la seule opinion qu'ils se figuraient qu'on devait concevoir de leurs lumières ; comme si, en supposant qu'ils fussent au niveau des connaissances actuelles, les lumières n'étaient pas essentiellement progressives ; comme si l'expérience de demain ne devait rien ajouter à l'expérience d'aujourd'hui, et comme si la plus grande sagacité pouvait prévoir toutes les conjonctures à venir, et toutes les applications possibles [1].

Mais on aurait grand tort de rendre la science responsable des erreurs de tous ceux qui jugent à propos d'en discourir. Elle consiste dans une

---

[1] C'est une prétention qu'avaient eue les partisans de Quesnay et de la physiocratie; mais, quoiqu'ils fussent en économie politique fort en avant de leur époque, et qu'ils eussent rendu de grands services à cette science, où en serions-nous si l'on avait réglé toutes les affaires du pays d'après les doctrines de Dupont de Nemours, et si l'on avait regardé le commerce et les manufactures comme des occupations stériles?

exacte représentation des faits; et tous les faits imparfaitement observés, ou mal expliqués, ne sont pas de la science. Nul n'est autorisé à tirer d'un fait particulier une conséquence générale, à moins d'être en état de prouver, par des analyses rigoureuses, que la conséquence dépend du fait, et à moins d'avoir des connaissances assez étendues pour être certain qu'elle ne peut tenir à aucune autre cause. Comment, si l'on ne connaît pas quelles sont toutes les circonstances capables d'influer, peut-on répondre qu'un résultat annoncé ne tient pas à une cause tout autre que celle qu'on lui assigne? Il n'est aucun genre d'étude dans lequel il faille tenir compte de plus d'accidens, qui tous influent à leur manière, et à différens degrés, sur l'événement définitif.

Combien n'a-t-on pas imprimé d'articles de journaux, de brochures, de livres, où l'on pose en principe que c'est le monopole de l'Angleterre avec ses colonies, qui a fait sa prospérité? tandis qu'au contraire le commerce de l'Angleterre avec ces mêmes états devenus indépendans, n'a jamais été plus lucratif que lorsqu'il n'a plus été un monopole.

Au premier jour on trouvera des législateurs prêts à prouver que la ruine de l'Espagne tient à la perte de ses possessions en Amérique, tandis que pour quiconque sait à quoi tiennent la misère et la dépopulation des états, les institutions intérieures de l'Espagne sont plus que suffisantes pour expliquer le dénuement où elle se trouve. Ce pays, situé comme il est, entre deux mers favorables à tous les genres de trafic, et possédant un sol et un climat propres à tous les genres de productions, pourrait, sans provinces d'outre-mer, devenir un des états les plus populeux et les plus riches de l'Europe.

Pendant tout le temps que la France a été gouvernée en république, sir Francis Divernois s'est flatté de prouver à l'Angleterre, par ses pamphlets, que les finances et la prospérité de la France déclinaient à tel point que ce pays allait être hors d'état de soutenir la guerre que lui fesait alors l'Angleterre. Le fait est que, durant tout ce temps, la population de la France n'a cessé de croître; ce qui indique que son aisance était progressive. Divernois ne comprenait pas que l'industrie intérieure est la principale source de l'aisance d'un peuple, et que les entraves qui paralysaient auparavant les efforts et l'industrie intérieure des Français étaient tombées pendant la révolution. Si la France a succombé plus tard, c'est que la plupart des anciennes entraves avaient été rétablies, et que l'ambition d'un seul homme avait usé les plus belles ressources dont un gouvernement ait jamais disposé.

Personne, je le répète, n'est en droit de se prévaloir de l'autorité des faits à moins d'être en état de les rattacher à leurs véritables causes, et de montrer la liaison qu'ils ont avec les conséquences qu'on leur attribue. Si vous ne remplissez pas ces conditions indispensables, si vous ne connaissez pas les autres faits que l'on peut opposer aux premiers, si vous ne pesez pas leurs influences, qu'importent au public vos opinions? Elles manquent d'un fondement nécessaire. Déjà de son temps Montesquieu se plaignait de ces doctrines qui n'avaient d'autres bases que *la facilité de parler et l'impuissance d'examiner* [1]. Les preuves dont on les appuie ont la même force que celles dont Casti se moque avec tant de finesse, dans son poème célèbre des *Animaux parlans* [2].

Je ne prétends pas au reste que l'on ne puisse écrire sur l'économie politique, sans rappeler à son lecteur la totalité des principes sur lesquels cette science se fonde. Une question peut être débattue, une mesure attaquée ou défendue, sans qu'il soit nécessaire d'appeler à son aide toutes les vérités prouvées; mais il faut les connaître; il faut pouvoir apprécier le degré de leur importance. S'il en est une seule que vous n'ayez pas approfondie, ce peut être celle-là qui décide la question. Vous posez un principe; mais si avant tout il n'est pas solidement établi, s'il ne se lie pas avec tous les autres, il ne saurait vous prêter aucun appui : ce n'est plus qu'un principe arbitraire, un principe de circonstance qui n'est d'aucune autorité.

Il ne faut pas de longs raisonnemens pour faire sentir le tort que font à l'économie politique les écrivains qui sont animés de tout autres motifs que l'amour de la vérité. Si même de bonne foi on nuit au progrès des lumières, qu'est-ce donc lorsqu'on s'y oppose à dessein, lorsqu'on emploie son esprit, et, à défaut d'esprit, son encre, son papier et ses poumons, à tourner des argumens propres à favoriser des vues personnelles ou à dé-

---

[1] *Esprit des Lois*, liv. 23, chap. 11.

[2] Lorsqu'il dit que, par un bonheur spécial tenant au gouvernement monarchique, le prince, aussitôt qu'il est à la tête des affaires, quelque ignorant et hébêté qu'il ait été jusque-là, devient aussitôt un miracle de sagesse et de savoir. Tous les talens et toutes les vertus lui sont aussitôt conférées par le ciel; et il donne pour preuve *le témoignage des courtisans* : « Ne sont-» ils pas en effet, dit le satirique, ceux qui doivent, mieux que qui que ce » soit, connaître le monarque, puisque ce sont eux qui l'approchent de plus » près? »

créditer les doctrines qui leur sont contraires? Le temps est heureusement passé où les avocats du mauvais sens pouvaient prétendre à des succès durables; mais leurs preuves étonnent quelquefois le bon sens du vulgaire. Ils n'étouffent pas la vérité, mais ils l'obscurcissent. Ils n'empêchent pas ce qui est vrai d'être vrai; mais ils font croire aux gens du monde, à tous ceux qui redoutent la peine d'examiner, qu'il n'y a rien de prouvé sur rien; ce qui plait singulièrement aux hommes qui ont de bonnes raisons pour craindre la vérité.

Tel est le tort que font à l'économie politique les mauvais écrits qu'elle enfante; et ce mal est aggravé par la juste importance que le public attache à ces matières. De là les compilations, les répétitions qui reproduisent un amas d'assertions et de sophismes propres à obstruer les avenues de la science. C'est la servir bien mal que de reproduire ces nombreuses opinions que la réflexion n'a pas mûries, qui sont quelquefois décidément fausses, dont quelques-unes même sont insensées, et qu'il faudrait au contraire mettre en oubli. Elles réclament sans profit pour le public, un temps, une attention et une dépense qu'il pourrait consacrer à acquérir des notions justes et utiles[1]. Le public, dit-on, fait justice des mauvais écrits: j'en conviens; mais c'est après qu'il s'est rendu connaisseur, c'est-à-dire, après beaucoup de temps écoulé; et, en attendant, la foule des mauvais articles, des mauvaises brochures, des mauvais livres, éloigne les lecteurs d'une étude qui les rebute et qui, telle qu'on la leur offre, ne leur promet aucun résultat. Mais la science n'est pas coupable du mal que lui font ses détracteurs et ses faux amis. Présentée dans toute sa simplicité, il est impossible qu'on ne soit pas frappé de son utilité et de ses attraits.

On nuit encore aux progrès de l'économie politique, lorsqu'on établit ses principes par des raisonnemens trop abstraits. Cet abus éloigne le public de l'étude de cette science, et malheureusement on peut le reprocher, non-seulement à des écrivains sans capacité, et dont les ouvrages ne renfermant rien de vrai, rien d'utile, tomberont inévitablement dans l'oubli; mais aux défenseurs des meilleures doctrines, à des écrivains auxquels on doit des observations exactes, des développemens ingénieux.

---

[1] « Rien n'est si dangereux pour le vrai, et ne l'expose tant à être méconnu, que l'alliage ou le voisinage de l'erreur. » (D'Alembert, Discours préliminaire de l'Encyclopédie.)

Il n'est pas possible, sans doute, de bannir entièrement les abstractions des sciences expérimentales. La physique elle-même n'étudie-t-elle pas les lois de la pesanteur, abstraction faite d'aucun corps grave? les lois du mouvement, sans y joindre l'idée d'aucun projectile en particulier? Nous sommes de même obligés d'étudier les propriétés de la valeur, la formation de l'utilité, sans pouvoir appliquer constamment ces qualités à des choses évaluables ou utiles. Le droit de propriété, le travail, sont des abstractions toutes les fois que l'on ne spécifie pas les choses auxquelles on applique le droit de propriété et l'action nommée travail; mais je pense que ces abstractions ne doivent pas tenir lieu de l'expérience ou de l'observation, et qu'elles ne sont bonnes à rien si elles se trouvent leur être contraires. La mécanique rationnelle ou abstraite, qui explique les lois du mouvement, est presque toujours en défaut, lorsqu'il s'agit d'expliquer comment les mouvemens s'opèrent dans nos arts, parce qu'elle ne peut tenir compte des frottemens, des forces perdues, ni de ces innombrables circonstances auxquelles la machine la plus parfaite est toujours soumise. On en peut dire autant de ces formules rigoureuses qu'on donne pour l'expression d'une loi générale, même lorsqu'on se fonde originairement sur un fait incontestable, et qu'on procède par des raisonnemens irréprochables; même lorsqu'on s'échafaude sur des équations mathématiques qui ne sont autre chose que des raisonnemens rigoureux où l'on emploie, au lieu de phrases, des signes plus abrégés.

En effet, l'algèbre ou la logique, lors même qu'on n'y découvre aucune erreur, peuvent bien donner un résultat incontestable; mais c'est toujours dans la supposition qu'elles ne se trompent pas relativement aux données sur lesquelles reposent leurs calculs; c'est dans la supposition que les mêmes mots, les mêmes signes représentent toujours les mêmes choses : or, ce sont là des sources d'erreurs sur lesquelles elles n'offrent aucune garantie.

De même que les calculs de l'algèbre ne portent que sur des signes, les syllogismes sont des raisonnemens qui portent sur une autre espèce de signes, c'est-à-dire, sur des mots. En abandonnant les choses, en abusant des mots, les discussions deviennent des jeux d'esprit et ne prouvent plus rien, comme on le voit dans ce raisonnement que faisait un sophiste de l'ancienne Grèce : Épiménide a dit que tous les Crétois sont menteurs; or il était Crétois lui-même; donc il a menti; donc les Crétois ne sont pas menteurs; donc Épiménide le Crétois n'a pas menti en disant que les Crétois sont menteurs. On peut embrouiller ainsi les questions les plus

simples, et arriver par cette voie aux conclusions les plus absurdes[1].

Ces considérations générales reçoivent leur application dans les discussions qui, à diverses époques, ont eu pour objet l'économie politique.

Les économistes sectateurs de Quesnay croyaient qu'il n'y avait rien à leur reprocher lorsqu'ils posaient en principe que, la terre seule ayant le pouvoir de produire, il n'y a de revenu réel que dans le produit net des terres, c'est-à-dire dans le surplus qu'on trouve après qu'on a retranché les frais de culture. Ils en tiraient la conséquence rigoureuse que tout impôt qui ne porte pas sur ce revenu, y retombe nécessairement avec des surcharges; et ils en concluaient qu'il fallait asseoir directement sur les terres la totalité de l'impôt. Les économistes de Quesnay raisonnaient à perte de vue sur le mot *produire*, mais ne se formaient point une idée nette et précise de la production[2].

De notre temps on a semblé faire la contre-partie du principe des économistes de Quesnay, en soutenant qu'il n'existe pas dans nos richesses, un seul atome qui vienne de la terre; qu'elles sont toutes le produit du travail; et de ce principe on a tiré des conséquences repoussées par le simple bon sens. On voit qu'il fallait avant tout s'entendre sur l'idée renfermée dans le mot *richesses*.

Une dialectique irréprochable et qui part de principes avoués, peut égarer même son auteur, lorsqu'il pousse trop loin ses inductions et qu'il ne les compare pas avec les résultats que nous offre le spectacle du monde réel. C'est un principe avoué que quiconque a la libre disposition d'un capital, le place en général dans l'emploi qui donne les plus gros profits; mais David Ricardo et son école en tirent des conclusions que l'expérience dément perpétuellement. Ils méconnaissent tous autres frais de production que ceux qui naissent du travail de l'homme; ils méconnaissent l'influence de l'offre et de la demande, renvoyant dans les exceptions les autres causes qui font varier les prix; or, les cas d'exception sont plus

[1] C'était par suite d'un abus de mots qu'un général, après le traité qui avait stipulé qu'il rendrait la moitié des vaisseaux dont il s'était emparé, les fit tous scier par le milieu, et rendit la moitié de chacun.

[2] Les erreurs des économistes de Quesnay ont été d'ailleurs utiles en nécessitant des examens qui ont amené des conceptions plus justes de la nature des choses. Une mauvaise observation en provoque une meilleure; le plus grand mal est de n'y point penser, comme on fait chez les peuples abrutis par la superstition et le despotisme.

nombreux que les cas qui arrivent conformément à la règle. Quelles conséquences dès-lors peut-on utilement tirer de leurs principes? Je ne peux ajouter foi aux conséquences auxquelles est conduit, *à priori*, un estimable et savant écrivain [1] qui, consulté par le parlement d'Angleterre sur la question de savoir si le bas prix de la main-d'œuvre en France ne permet pas aux manufacturiers français d'établir les mêmes marchandises à plus bas prix que les manufacturiers anglais, a soutenu devant un comité d'enquête, et en dépit de l'expérience de tous les manufacturiers que le taux des salaires *n'a aucun effet sur le prix des marchandises*. Les économistes ne devraient-ils pas se garder de ressembler à ce médecin de Molière, qui, lorsqu'on lui annonce la mort du cocher, prétend qu'il ne peut pas être mort, parce que dans les fièvres comme celle qu'il a eue, le malade ne meurt qu'au quatorzième ou au vingt-et-unième jour [2].

David Ricardo, d'ailleurs si recommandable par son caractère et le grand nombre de vérités répandues dans ses écrits, assure, d'après des principes trop absolus, que l'augmentation des impôts ne porte aucune atteinte à la production et à la consommation d'un pays [1]. Or le fait prouve constamment contre lui, à moins qu'il ne se rencontre des circonstances plus favorables encore à la production, que l'impôt ne lui est contraire.

Quelles interminables discussions ne se sont pas élevées en Angleterre sur le revenu des terres (*rent of land*)! Il semble quelquefois que les économistes politiques écrivent uniquement pour se convertir les uns les autres, ou pour se prouver réciproquement qu'ils ont tort. D'autres auteurs encore ne combattent personne; ils se contentent de révéler au monde leur doctrine; mais c'est avec un dénuement si complet d'applications, c'est avec un style tellement amphigourique, que, lorsqu'on veut

---

[1] M. Macculloch. Voyez l'enquête faite par la chambre des communes, au sujet de l'émigration des ouvriers anglais. On ne saurait trop approuver l'usage des enquêtes parlementaires, suivi en Angleterre. C'est le seul moyen qu'ait le législateur de décider en connaissance de cause. Mais les enquêtes sont plus utiles pour constater des faits que des principes.

[2] Un de nos écrivains (Ch. Comte, dans son *Traité de Législation*), compare ingénieusement les principes généraux, quand ils sont démentis par l'expérience, à des écriteaux trompeurs qu'on placerait aux embranchemens des routes, et qui, loin de guider le voyageur, ne tendraient qu'à l'égarer.

[1] *Principles of political Economy and Taxation*, 3e édit., page 273.

comprendre leur pensée, il faut la traduire en termes simples; et quand cette traduction est faite, on s'aperçoit que la pensée ne valait pas la peine d'être exprimée.

Tout cela fait croire que les livres qui s'occupent des intérêts les plus chers du corps social, distillent nécessairement l'ennui. Ces écrivains usent leur temps, et quelquefois d'éminentes facultés, sur des points qui, au fond, ont beaucoup moins d'importance qu'ils ne leur en attribuent; et ils négligent les plus utiles développemens de l'économie des nations. Ils donnent lieu, aux ennemis-nés de tout progrès, de dire que l'on ne peut avoir aucune confiance à des doctrines vagues ou sur lesquelles on ne peut se mettre d'accord. On serait bien malheureux si les vérités usuelles et importantes de cette science, ne pouvaient être établies qu'au moyen de tout cet échafaudage d'argumens.

Au reste, malgré la diversité des avis sur beaucoup de points, les détracteurs de l'économie politique seront toujours forcés de convenir que les écrits des auteurs qui ont fait preuve de quelque instruction, tendent tous à prouver que le respect des propriétés, la liberté d'industrie, la facilité des communications, sont favorables à la prospérité des états; que les capitaux sont un instrument nécessaire à la production des richesses; qu'ils ne consistent pas essentiellement dans les monnaies; que ce n'est pas au fond avec de l'or et de l'argent qu'on achète les objets dont on a besoin, mais bien avec d'autres produits; que les consommations mal entendues, c'est-à-dire celles qui ne servent ni à la reproduction, ni à la satisfaction d'un besoin véritable, sont un mal; que les richesses publiques sont de même nature que celles des particuliers; que la prospérité d'un état loin d'être nuisible aux autres états, leur est favorable, et une foule d'autres vérités qui, placées maintenant hors de l'atteinte du doute, exercent déjà une remarquable influence sur le sort des nations, sur celui des particuliers, et reçoivent tous les jours une nouvelle sanction de l'expérience.

Il convient maintenant de réduire à leur juste valeur quelques autres objections où l'on ne se contente pas d'attaquer l'une ou l'autre des doctrines de l'économie politique, mais cette science elle-même tout entière. Trop de personnes, avant d'appeler en témoignage les notions qu'on y puise, se hâtent de la condamner sur de simples allégations.

Je ne m'arrêterai pas à celles qui sont dirigées par le fanatisme et les passions politiques. Toute espèce de lumière doit leur porter om-

brage, et tous moyens pour dominer leur sont bons. Laissons naître et mourir leurs diatribes, dans les feuilles, dans les pamphlets voués à l'ignorance et au mauvais sens, mais dissipons les craintes de quelques âmes honnêtes qui ont cru que cette science détournait trop les esprits de je ne sais quelle perfection idéale et mystique, pour les ramener vers les intérêts terrestres et mondains.

Que l'économie politique ne s'occupe que des intérêts de cette vie, c'est une chose évidente, avouée. Chaque science a son objet qui lui est propre. L'objet de celle-ci est d'étudier l'économie sociale, dans ce monde, et telle qu'elle résulte de la nature de l'homme et des choses. Si elle sortait de ce monde, ce ne serait plus de l'économie politique, ce serait de la théologie. On ne doit pas plus lui demander compte de ce qui se passe dans un monde meilleur, qu'on ne doit demander à la physiologie comment s'opère la digestion dans l'estomac des anges. Mais on a tort de dire que *la tête courbée vers la terre, elle n'estime que les biens qu'elle donne et les valeurs qu'y ajoute l'industrie* [1]. Elle estime tous les biens dont la jouissance est accordée à l'homme ; elle regarde la santé, la paix de l'âme, l'attachement de nos proches, l'estime de nos amis, comme des biens précieux, et applaudit aux efforts que l'on fait pour les obtenir ; toutefois elle ne soumet à une appréciation scientifique que les biens susceptibles d'avoir une valeur d'échange, parce que ce sont les seuls auxquels les hommes attachent, dans le sens propre, le nom de *richesses* ; les seuls dont la quantité soit rigoureusement assignable, et dont l'accroissement ou le déclin soient soumis à des lois déterminées. Mais parmi ces biens mêmes rigoureusement appréciables, se trouvent les plus belles institutions de la société, les plus nobles vertus, les plus rares talens. L'économie politique en fait sentir tout le prix.

C'est être injuste que de prétendre que l'économie politique, parce qu'elle découvre les moyens dont se produisent les biens appréciables pour tous les hommes, méprise ceux qui n'ont qu'une valeur personnelle, comme la considération, la santé dont on jouit, etc. Fait-on le même reproche à la législation civile parce qu'elle ne s'occupe que des biens et des intérêts temporels ? Un des grands moyens de perfectionnement des connaissances humaines est de se tenir dans les bornes prescrites par la nature des choses à chaque branche de connaissances. C'est alors

---

[1] Lanjuinais, *Constitution de tous les peuples*, tome Ier, page 127.

que l'on peut espérer de savoir tout ce qu'il est permis d'en sa
Un reproche du même genre, adressé à l'économie politique, a été
veiller dans les hommes des sentimens de cupidité. Nous verrons t
l'heure si ce reproche a quelque fondement; mais ne peut-on pas
mencer par mettre en doute si le désir d'amasser du bien, lorsqu'i
contenu dans les bornes que lui prescrivent la raison et les lois, est
fâcheux qu'on le suppose, pour la morale et pour la société? Une
plus fortes garanties qu'on ait de la bonne conduite des hommes,
besoin qu'ils éprouvent de l'estime de leurs semblables. C'est cette e
qui leur fournit des moyens d'existence, et d'une existence mêlé
satisfaction et de bonheur. Une personne mésestimée, repoussée pa
le monde, ne trouve aucun emploi de son temps ni de ses facultés,
jouit d'aucun des avantages de l'ordre social. Parmi les moyens de
sidération, la fortune est un des plus puissans. Le mépris public ac
pagne sans doute les richesses mal acquises; mais des richesses bien
quises sont une source de considération aussi bien que de jouissa
Les hommes aiment ceux qui peuvent leur être utiles; ils les flatten
recherchent; or, si les individus peuvent se rendre utiles par leur
cité, ils peuvent l'être aussi par leurs richesses; le désir d'être riche
donc être associé à des sentimens honorables [1].

Ajoutons que la fortune publique, celle de l'État, ne s'accroît qu
accroissemens que reçoivent les fortunes particulières; et que si les
ticuliers étaient dépourvus de toute ambition à cet égard, l'État res
pauvre aussi bien que les citoyens. Sans sortir de l'Europe, nous tro
des pays misérables par la seule apathie de leurs habitans.

Au surplus, il ne me semble pas qu'on doive donner le nom de cu

---

[1] Cette considération n'a pas échappé à un auteur anglais, non moi
commandable comme moraliste que comme économiste : « La misère,
» a ce triste effet qu'elle s'attire une aversion du même genre que
» qui est excitée par la mauvaise conduite, et rend, trop souvent, le p
» insensible à une considération qu'on lui refuse. Dès-lors le respect
» les lois, le besoin de l'affection et de l'estime des hommes, la crai
» leur mépris, la sympathie que toute créature humaine est capab
» ressentir pour les maux et le bonheur d'autrui, perdent leur influen
» l'esprit et la conduite de celui qui gémit dans la misère ; tandis qu
» appétits vicieux acquièrent chez lui une force nouvelle. » (JAMES
History of british India, liv. VI, ch. 6.)

à l'amour des richesses contenu dans de justes bornes, et lorsqu'il n'est accompagné d'aucune action répréhensible. La cupidité suppose le désir de jouir, n'importe par quel moyen, du bien des autres; or, l'économie politique n'inspire nullement le désir de se procurer des richesses autrement que par les seules voies légitimes [1], qui, loin d'être préjudiciables aux jouissances des autres hommes, leur sont, au contraire, très-favorables et contribuent à l'opulence des nations. En inspirant le goût des jouissances avouées par la raison, par la justice et l'intérêt des familles, elle stimule l'amour du travail et le développement des talens de tous genres. L'industrie qu'elle protége, l'industrie bien entendue, loin d'inspirer des sentimens hostiles envers autrui, fait sentir à ceux qui l'exercent, la nécessité d'être justes; en nous apprenant que nos gains ne sont pas nécessairement, ne sont pas même fréquemment des pertes pour les autres, elle calme les sentimens haineux et jaloux; en nous enseignant ce que les hommes ont à gagner à entretenir parmi eux des sentimens bienveillans et pacifiques, elle est éminemment sociable. Elle montre l'indispensable nécessité de respecter les propriétés d'autrui; et, ce qui est bien important, elle inculque ce respect aux classes de la société qui, dans le partage des biens de ce monde, sont les plus maltraitées. Il n'est pas un ouvrier, même le plus indigent, s'il a quelques notions de l'objet et des moyens de l'industrie, qui ne comprenne que, sans des richesses accumulées dans les mêmes mains, personne ne serait en état de faire les avances qu'exige une production quelconque; et que les pauvres qui cherchent à dépouiller les riches, sacrifient à l'avantage momentané d'obtenir une part mal assurée dans un coupable butin, l'avantage plus solide de pouvoir vendre leur travail constamment, et de pouvoir en tirer un revenu perpétuel. Qu'est-ce que le salaire de l'ouvrier? c'est la part qu'il obtient dans une production à laquelle il concourt; et comment ne sentirait-il pas qu'il est impossible à son maître de lui faire l'avance de cette portion, si le désordre remplace le travail, si les capitaux à l'aide desquels on exploite une entreprise, sont pillés et dispersés, et si le produit ne s'achève pas?

---

[1] On acquiert légitimement lorsqu'on donne un équivalent de ce qu'on reçoit; or, l'économie politique enseigne de quoi se composent les équivalens qui peuvent être reçus, et quels sont les moyens de pouvoir les offrir.

Voilà ce que les classes inférieures de la société apprendraient avec beaucoup d'autres choses utiles, si elles jouissaient d'assez de loisir pour puiser l'instruction à sa source; mais ce qu'elles n'acquerraient jamais par une instruction directe, elles peuvent l'obtenir dans leurs relations avec les classes moyennes de la société, celles qui sont le plus à portée de recevoir tous les genres d'instruction [1].

Il est fâcheux que J.-J. Rousseau ait employé son éloquence à décrier les arts de la civilisation. Je respecte le talent et les intentions de l'écrivain; mais la vérité a aussi ses droits : « C'est notre industrie, dit-il, qui » nous ôte la force et l'agilité que la nécessité fait acquérir à l'homme » sauvage? S'il avait eu une hache, son poignet romprait-il de si fortes » branches? S'il avait eu une fronde, lancerait-il de la main une pierre » avec tant de raideur? S'il avait eu une échelle, grimperait-il si légère- » ment sur un arbre? S'il avait eu un cheval, serait-il si vite à la course? » Laissez à l'homme civilisé le temps de rassembler toutes ses machines, » on ne peut douter qu'il ne surmonte facilement l'homme sauvage; mais » si vous voulez voir un combat plus inégal encore, mettez-les nus et dé- » sarmés vis-à-vis l'un de l'autre, et vous reconnaîtrez bientôt quel est » l'avantage d'avoir sans cesse toutes ses forces à sa disposition, d'être » toujours prêt à tout événement, et de se porter, pour ainsi dire, tout » entier avec soi [2]. »

Voilà un morceau admirablement bien écrit, et l'un de ceux sans doute qui fesaient dire à Voltaire, qu'après les avoir lus, on était tenté de se remettre à quatre pattes et de s'enfuir dans les bois. Malheureusement, ou plutôt heureusement, les faits dont s'appuie J.-J. Rousseau ne sont pas entièrement exacts, et quand même ils le seraient, il me semble qu'on ne pourrait pas admettre les conséquences qu'il en tire.

Dans les occasions où l'homme civilisé s'est mesuré corps à corps avec le sauvage, celui-ci ne l'a pas toujours emporté. Les voyageurs français qui ont visité avec Péron les côtes de la Nouvelle-Hollande, ont, au moyen d'un dynamomètre, comparé leurs forces physiques avec celles des naturels de ces pays, et elles se sont trouvées constamment supérieures à celles

---

[1] Voyez dans le Discours préliminaire de mon *Traité d'économie politique* pourquoi c'est dans les classes mitoyennes de la société, plutôt que dans aucune autre, que les lumières naissent et se perfectionnent.

[2] Discours sur l'origine de l'inégalité.

des sauvages. Vingt ans plus tard, un autre voyageur, le capitaine Freycinet a répété les mêmes expériences avec le même résultat.

Je sais que le besoin qu'ont les sauvages d'exercer leurs sens, sous peine de compromettre leur vie, perfectionne souvent à un très-haut degré les perceptions de la vue et de l'ouïe; mais, quand ils auraient quelque supériorité dans des facultés qu'ils exercent perpétuellement, cela prouverait-il, tout compensé, que leurs facultés valent mieux que les nôtres? Rousseau fait un parallèle inégal, lorsqu'il compare l'homme sauvage pourvu de tous ses avantages, avec l'homme civilisé dépouillé des siens. La comparaison, pour être concluante entre l'un ou l'autre genre de vie, doit se faire entre des hommes pourvus de tous les avantages qui résultent du développement de leurs facultés; or, les avantages qui mettent l'homme civilisé hors de pair avec le sauvage et avec tous les animaux, résultent aussi des développemens qu'il a su donner à des facultés d'un autre genre.

C'est une erreur trop commune que de représenter comme l'*homme de la nature*, celui qui n'a pas su tirer parti de son intelligence. Notre intelligence fait partie de notre nature, aussi bien qu'un bras robuste. L'homme qui grimpe sur un arbre, faute d'avoir su construire une échelle, a développé ses membres aux dépens de son esprit, c'est-à-dire, une faculté grossière, qu'il a en commun avec les brutes, aux dépens d'une faculté relevée, immense dans ses résultats, qui n'appartient qu'à lui et qui le place à la tête de la création.

Le véritable état de nature pour tous les êtres, est le plus haut point de développement où ils peuvent atteindre. Un arbre rabougri, qui, par la faute du terrain ou du climat, ne parvient pas à toute la grandeur dont il est susceptible, n'est pas plus près de la nature que l'arbre qui, placé dans des circonstances plus heureuses, s'est complètement développé et se montre à nos yeux chargé de fleurs et de fruits. La nature a donné aux animaux une fourrure pour les garantir des outrages de l'air; et, dans le même but, elle a donné à l'homme l'industrie pour se faire des vêtemens et se bâtir des maisons. L'homme abrité et vêtu, est donc dans l'état de nature, puisqu'il est dans l'état où la nature a voulu qu'il fût, quand ses facultés sont pleinement développées. Par la même raison que les abeilles et les castors sont dans l'état de nature alors qu'ils forment des associations, la nature de l'homme est de vivre en société; il est à plaindre, il ne devient pas tout ce qu'il est capable de devenir, lorsqu'il vit autrement.

Les arts nous corrompent, poursuit le philosophe chagrin. Cependant

les voyageurs conviennent unanimement que les mêmes vices, les mêmes crimes, dont nos sociétés ne fournissent que trop d'exemples, se retrouvent chez les hordes barbares; et si l'on compare leur faible population avec celle qui couvre les pays civilisés, les crimes sont à proportion, chez nous, moins fréquens que chez elles; et nous pouvons ajouter qu'ils y perdent, en général, ce caractère de férocité que contient et adoucit toujours un peu la civilisation.

Les arts ont cet avantage particulier qu'ils donnent une direction utile à l'activité, à l'inquiétude naturelle de l'homme. L'homme désœuvré fait du mal plutôt que de ne rien faire; de même que l'enfant se plait à bouleverser et à détruire, jusqu'au moment où il en sait assez pour construire. Concluons que l'industrie et les arts, en augmentant immensément le pouvoir et les facultés de l'homme, tendent à leur donner une heureuse direction, et tenons pour assuré qu'en travaillant à ce genre de perfectionnement, nous servons puissamment la morale.

En multipliant nos besoins, la civilisation, dit-on, multiplie nos privations lorsque nos besoins ne peuvent être satisfaits. Mais ne vaut-il pas mieux apprendre à satisfaire ses besoins que de n'en point avoir? Si c'était un bien de retrancher nos sensations, dans la crainte de nous créer des besoins, nous serions d'autant plus sages que nous en retrancherions davantage; car il n'en est pas une seule qui ne puisse nous exposer à quelque privation. Notre ambition dès-lors devrait aller jusqu'à les retrancher successivement toutes, afin d'éviter toutes les privations, et de remonter de degrés en degrés jusqu'au néant, de peur d'éprouver un besoin.

L'expérience nous apprend au contraire que le bonheur de l'homme est attaché au sentiment de son existence et au développement de ses facultés; or, son existence est d'autant plus complète, ses facultés s'exercent d'autant plus, qu'il produit et consomme davantage. On ne fait pas attention qu'en cherchant à borner nos désirs, on rapproche involontairement l'homme de la brute. En effet, les animaux jouissent des biens que le ciel leur envoie, et, sans murmurer, se passent de ceux que le ciel leur refuse. Le Créateur a fait davantage en faveur de l'homme : il l'a rendu capable de multiplier les choses qui lui sont nécessaires, ou seulement agréables; c'est donc concourir au but de notre création, que de multiplier nos productions plutôt que de borner nos désirs [1].

---

[1] J'ai entendu déplorer l'introduction, dans nos usages, du café, du chocolat, et de mille autres superfluités dont nos pères se passaient fort bien. Ils

trop pesant et qu'il s'occupe du bien public. Voyez Frédéric II, roi de Prusse, et Léopold, en Toscane, qui firent de leurs peuples ce qu'ils voulurent, et recueillirent de la gloire par-dessus le marché [1].

Quand l'économie politique professait la prétention de gouverner l'état, on conçoit qu'elle pouvait porter ombrage à l'autorité; mais ce danger n'est plus à craindre maintenant qu'elle ne consiste plus qu'à décrire la manière dont les choses se passent dans l'économie de la société.

Appelé à diverses époques, et devant diverses assemblées, à professer l'économie politique et à faire connaître en quoi consistent les nouveaux et immenses progrès de cette science, j'ai dû me placer dans les divers points de vue d'où je pouvais la contempler tout entière. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'elle se lie à tout dans la société. En quoi consistent en effet toutes les relations sociales? dans un échange de bons offices; car un ramas d'hommes qui se trahiraient, se combattraient les uns les autres, ne formeraient pas une société. L'histoire de ces rapports est donc l'histoire de la société elle-même. L'économie politique va jusqu'à apprécier l'importance des rapports qui existent entre les premiers d'un état et le corps social, entre la nation et les nations étrangères. C'est ce que j'ai cherché à laisser apercevoir dans le titre dont j'ai fait choix. On ne trouvera donc point ici de principes différens de ceux que j'ai professés dans mes précédens ouvrages [2]; on y trouvera ces principes plus développés, éclaircis par une multitude d'applications; portés, j'espère, jusqu'à l'évidence la plus irrésistible, et conduits jusqu'à leurs dernières conséquences. Quarante années se sont écoulées depuis que j'étudie l'économie politique; et quelles années! Elles valent quatre siècles pour les réflexions qu'elles ont fait naître. Cent ouvrages plus ou moins importans ont contribué à mûrir les idées du pu-

---

[1] Sous les bons empereurs romains, les révoltes étaient bien plus rares que sous les mauvais. Titus et Marc-Aurèle moururent paisiblement, tandis que Caligula, Néron, Domitien, Commode, et une foule d'autres périrent misérablement.

[2] Ce *Cours complet* est le dernier ouvrage qui ait été composé et publié par l'auteur; déjà le *Traité d'Economie politique*, ou simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses, avait eu cinq éditions; le *Catéchisme* en avait eu trois.

(*Note de l'éditeur*).

blic ; mais le public a réagi bien plus fortement encore sur les écrivains. Les écrits de ceux d'entre eux qui auront le mieux profité d'un spectacle si imposant, subsisteront pour l'instruction de nos neveux. Les autres tomberont dans l'oubli. La postérité en fera le départ.

Toutes les sciences et tous les arts ont des rapports intimes avec l'économie des sociétés ; mais l'histoire de leurs procédés demande des ouvrages spéciaux et des détails dans lesquels je n'ai pas dû entrer. L'agriculture par exemple, ses progrès, l'état où elle a été portée, et ce qu'elle peut devenir, donnent lieu à des considérations du plus haut intérêt, relativement à la condition des peuples. Cependant si l'auteur d'une économie générale développait les progrès de cet art depuis les temps anciens jusqu'au nôtre, s'il décrivait les procédés agricoles usités dans les différentes parties de la terre, leurs défauts et les perfectionnemens dont ils sont susceptibles ; s'il racontait les conquêtes végétales dont chaque contrée s'est enrichie, sans appauvrir les autres ; s'il se livrait en un mot à toutes les considérations intéressantes dont l'agriculture peut être l'objet, cet auteur produirait un ouvrage immense, qui, en le supposant bon, détruirait une foule d'idées fausses et répandrait un fort grand nombre de procédés utiles ; mais dont les lecteurs perdraient absolument de vue la liaison qui rattache les succès de l'agriculture à la prospérité des sociétés humaines.

Une grande partie de la richesse publique est fondée sur les arts mécaniques ; le charron, en façonnant ses roues, concourt à l'aisance de son pays : l'économiste doit en dire la raison ; mais il n'est pas tenu d'enseigner les procédés qu'il convient de suivre pour obtenir une roue bien faite ; il doit donner les directions générales qui sont propres à assurer les succès de toute espèce d'industrie, quelle qu'elle soit ; mais c'est à la technologie de chaque art en particulier, à montrer quels sont les meilleurs procédés d'exécution. J'en ai déjà fait l'observation, et j'ai dû m'y conformer.

Nul ouvrage n'est moins utile qu'un livre qu'on ne lit pas ; et un livre d'économie politique serait lu de peu de personnes, s'il excédait la mesure du temps et de la dépense dont la généralité des lecteurs consent à faire le sacrifice pour connaître les ressorts de la société. Un *cours complet* n'est donc pas celui qui contient *tout* ce qu'on peut dire sur une science : l'entreprise serait téméraire, et l'exécution impossible. J'entends par un cours complet, celui qui ne laisse sans explication aucun des phénomènes que nous sommes capables d'expliquer dans l'état actuel de nos connaissances. Cette explication doit s'y trouver directement ou indirecte-

ment; elle doit être exprimée ou se déduire facilement des principes qui s'y trouvent développés. Il faut qu'en y donnant une dose d'attention suffisante, un auteur, un professeur qui le prennent pour guide, puissent y trouver la base de tous les développemens qu'ils jugent à propos, selon les circonstances, de donner à certaines parties entre autres de leur travail. L'économiste n'est point tenu de donner l'histoire des diverses institutions qui se sont succédé sur la surface de la terre. Elles ne sont à ses yeux que des accidens qui l'aident à faire connaître la nature des choses et les conséquences qu'on en peut tirer; mais la totalité des faits, et surtout la description hypothétiques des faits *tels qu'ils ont dû se passer*, ne seraient qu'un encombrement dans un exposé de lois naturelles et incontestables. Il suffit à l'économiste de s'appuyer sur les faits qui prouvent quelque chose. De même que le naturaliste qui expose les lois du monde physique en s'interdisant les conjectures sur l'origine et la formation des êtres naturels, il expose les lois dont ne peuvent s'affranchir les sociétés, sans approfondir ce qui échappe à nos moyens de savoir.

Je n'ai donc pas dû examiner si les peuples ont dû être pasteurs avant d'être cultivateurs, et chasseurs avant d'être pasteurs. Il en est de ces spéculations comme de la question de savoir si les sciences sont originairement descendues du plateau de la Tartarie, ou bien quels cataclysmes ont changé plusieurs fois la superficie de notre globe. Ces questions sont attrayantes et ont même plusieurs fois tourmenté ma curiosité; mais ce qui doit nous occuper avant tout, nous autres pauvres humains, si malheureux par notre faute, c'est de savoir jusqu'à quel point nous pouvons influer sur nos destinées; et, quelle que soit notre condition, comment nous pouvons la rendre plus parfaite ou moins misérable. Aussi ce cours est-il essentiellement pratique et applicable. Je n'y discute les points de doctrine qu'autant qu'il est nécessaire pour en comprendre les applications et lier ensemble les vérités de fait. Pour cela il fallait considérer la société dans cet état plus ou moins avancé de civilisation, où l'agriculture, l'industrie, le commerce et les arts se combinent de mille manières pour nous faire jouir de leurs bienfaits, et quelquefois aussi nous exposer à des dangers qu'il est bon de prévenir; il fallait observer la société dans cet état intermédiaire entre la barbarie et la civilisation complète, où nous en voyons assez pour recueillir les fruits de l'expérience, mais où nous ne sommes pas assez avancés pour que nous n'ayons aucun progrès à espérer. C'est à peu près l'état où se trouve la portion de notre globe que l'on appelle civilisée.

Je sais bien que mon livre, écrit dans ce but, ne sera pas d'un grand secours aux Calmouks ni aux Iroquois: je m'en consolerai en songeant que même lorsqu'il aurait été fait pour eux, il ne leur aurait pas servi beaucoup plus, car il ne l'auraient pas lu davantage; et que tel qu'il est, il peut être utile aux nations les plus populeuses, les plus susceptibles de perfectionnemens, à celles qui finiront par policer le monde entier. C'en est assez pour satisfaire mon ambition.

Jaloux de répandre dans toutes les classes de la société des notions que je crois importantes pour tout le monde, j'ai cherché à être aussi clair qu'il est possible. Qu'on ne prenne donc pas de l'humeur contre quelques vérités qui paraîtront tellement évidentes, qu'on ne les jugera pas dignes d'être exprimées. Bien souvent de semblables idées ne paraissent évidentes que parce qu'elles sont dépouillées de tout appareil scientifique et réduites à leur plus simple expression. Mais je montrerais, si la chose en valait la peine, que les propositions que l'on serait tenté de regarder comme les plus évidentes, ont toutes été contredites. J'ai eu d'ailleurs bien des occasions de remarquer que les mêmes personnes qui affectent de dédaigner les vérités communes et de dire: *Tout le monde sait ces choses-là,* sont précisément les personnes qui agissent et parlent comme si elles les ignoraient complètement. Elles se méprennent sur le point essentiel d'une question, et trouvent triviale la phrase qui le met en évidence. Mais en leur accordant même toute la pénétration qu'elles croient avoir, ne doivent-elles rien tolérer en faveur des esprits moins prompts que le leur? Tout le monde n'est pas doué de la sagacité qui fait apercevoir toutes les conséquences d'un principe, ou qui remonte à un principe dont on ne voit que les conséquences. « Il » faut beaucoup de philosophie, dit avec raison J.-J. Rousseau, pour » savoir observer une fois ce qu'on voit tous les jours. » Un principe brillant de sa propre évidence, ou appuyé sur de solides raisons, bien qu'il paraisse superflu à des lecteurs déjà convaincus, a le mérite de prévenir cent objections. Il répond d'avance à ces publicistes sans mission, ou qui n'ont que des missions qu'ils n'osent avouer, et qui prennent à tâche de mal poser les questions pour empêcher le bon sens du public de les résoudre.

Au reste, le public n'eût-il que des idées justes, une observation commune ne fait-elle pas partie de la science aussi bien qu'une observation plus rare? N'est-ce rien faire pour l'instruction que de mettre chaque vérité à la place qu'elle doit occuper? Dans un traité de physique, ne

doit-on pas trouver sur la chaleur, par exemple, des vérités et des faits qui sont connus de nos cuisinières? On sait beaucoup de vérités dès l'enfance, sans avoir cherché ni d'où elles viennent, ni les conséquences qu'on en peut déduire. N'y a-t-il pas quelque avantage pour le lecteur à pouvoir les classer, et même quand il a d'avance une opinion exacte, ne lui convient-il pas de pouvoir dire pourquoi il a cette opinion? D'Alembert l'avait aussi remarqué de son côté : « Le vrai qui semble se montrer de » toutes parts aux hommes, dit-il, ne les frappe guère, à moins qu'ils n'en » soient avertis [1]. » D'ailleurs la vérité qui court les rues dans un endroit, est ignorée un peu plus loin.

Je suis en état de prouver que les plus grandes erreurs qui aient été professées en économie politique, depuis les premières années du dix-septième siècle, époque où l'on a commencé à s'en occuper, jusqu'à nos jours, viennent toutes de l'ignorance où leurs auteurs ont été de l'un ou de l'autre des principes *les plus élémentaires* de la science. J'espère donc qu'on ne me reprochera pas d'y avoir donné quelque attention; j'ose promettre à ceux pour qui ces notions élémentaires seront devenues familières, qu'ils ne rencontreront plus aucune difficulté grave dans cette étude, et qu'ils arriveront, sans s'en apercevoir, aux plus hautes démonstrations. Les questions ne deviennent épineuses que pour les esprits qui n'ont pas bien conçu les principes fondamentaux; ou qui les ayant compris, et ayant ensuite oublié les démonstrations par lesquelles ils avaient été convaincus, ont repris le cours de leurs anciennes opinions.

Souvent les principes ne sont pas bien saisis parce que le lecteur ne veut pas attacher aux expressions le sens que l'auteur y attache. L'embarras des auteurs à cet égard, est extrême. Si, pour être compris, ils emploient des termes connus, ou ces mots sont insuffisans pour exprimer des idées nouvelles, ou ils apportent au lecteur des notions fausses [2]; s'ils veulent créer des termes analogues aux nouveaux progrès de leurs idées, on les accuse de néologisme. Ils avancent entre la crainte d'être mal

---

[1] Discours préliminaire de l'Encyclopédie.

[2] Par exemple, après qu'il a été prouvé qu'un capital se compose de beaucoup d'autres choses que d'une somme d'argent, ceux qui se bornent à y voir une somme d'argent, ne peuvent entendre en quoi consiste l'augmentation des capitaux, qui peut avoir lieu dans un pays en même temps que l'argent y devient plus rare. *Voyez* la 1re partie de cet ouvrage, chap. 10, 11, 12 et 13.

compris ou de ne l'être pas du tout. C'est en partie pour que l'on ait un moyen de se retracer, au moment qu'on le désire, la véritable signification des termes de l'économie politique, que j'ai joint à mon Traité un *Épitome* où ils sont sommairement expliqués par ordre alphabétique, épitome que l'on peut consulter avec fruit en étudiant le nouveau développement que je donne aujourd'hui à cette science.

Il répond en même temps au reproche que m'ont fait quelques économistes très-distingués d'Angleterre, d'avoir donné des définitions incomplètes; car il ne me semble pas qu'aucun trait caractéristique soit omis dans cet épitome. Au surplus, je dois pour l'avenir, non moins que pour le passé, déclarer ici ce que je pense des définitions en général. Les définitions sont d'une fort grande importance dans la vieille philosophie, dans celle qui fonde ses argumens plutôt sur les mots que sur les choses. Dans la manière d'argumenter qu'elle affecte, il faut que la suite des raisonnemens se trouve tout entière dans les prémisses; faute de quoi, elle vous accuse de faire une définition différente, selon ce que vous voulez prouver. Mais ce n'est point donner une définition différente, que de faire remarquer un nouveau caractère, à mesure qu'il se présente, et que le lecteur est parvenu au point de pouvoir le distinguer et le comprendre. Ne suffit-il pas que le caractère assigné d'abord, ne se trouve pas démenti par les traits qu'on y ajoute plus tard? Un naturaliste qui définit une abeille, *l'insecte qui recueille sur les fleurs la matière de la cire et du miel,* en donne sans doute une idée incomplète; mais qui n'exclut pas les développemens qui achèveront l'histoire naturelle de cet insecte et compléteront l'idée que l'on doit s'en former. On comprendra mieux la nature et le jeu de ses organes à mesure qu'on les verra manœuvrer; tandis qu'une définition sèche et scientifique de ces mêmes organes, quoique rigoureusement exacte, n'aurait donné qu'une idée confuse d'une abeille.

Par une raison du même genre, si j'ai à parler de la valeur des choses, et si je fais entrer dans la définition rigoureusement exacte de cette qualité, tous les caractères qui lui sont propres, le lecteur, malgré la longueur de cette définition, et faute de documens et d'applications qui ne lui ont pas encore été offerts, n'aura qu'une idée obscure des propriétés de la valeur; tandis qu'au contraire, si je ne dis en commençant, sur la valeur, que ce qui est indispensable pour comprendre les faits fondamentaux, et si je fais remarquer ses traits caractéristiques à mesure que le lecteur est plus en état de les apprécier, il finira par concevoir complètement ce qui constitue une qualité composée de beaucoup d'autres. Je ne serais répré-

répandra. On pourra bientôt lui appliquer ce que disait Voltaire a
mencement du dernier siècle, en parlant des principes de Newto
» faudra bien qu'on les enseigne un jour, lorsqu'il n'y aura plus d'h
» à les connaître, mais seulement de la honte à les ignorer. »

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

PREMIÈRE DIVISION.

DE LA NATURE DES RICHESSES.

CHAPITRE PREMIER.

De nos besoins et de nos biens.

Les besoins de l'homme dépendent de sa nature, de son organisation physique et morale, et diffèrent suivant les positions où il se trouve. Quand il est borné à une vie purement matérielle et végétative, il a peu de besoins à satisfaire au-delà de sa nourriture. Quand il fait partie d'une nation civilisée, ses besoins sont nombreux et variés. Dans tous les cas, et quel que soit son genre de vie, il ne peut le continuer à moins que les besoins que ce genre de vie entraîne ne soient satisfaits.

Remarquons que ce n'est pas sans un sentiment quelconque de peine, que nous éprouvons des besoins, et sans un sentiment correspondant de plaisir, que nous parvenons à les satisfaire; d'où il résulte que, les expressions : *pourvoir à nos besoins, multiplier nos jouissances*, et même *contenter nos goûts*, présentent des idées du même genre et qui ne diffèrent entre elles que par des nuances.

De cette vue générale de nos besoins, passons à l'examen des moyens que nous avons de les satisfaire.

Ces moyens consistent dans l'emploi, dans l'usage que nous fesons, de différentes choses que nous nommons des *biens* ou des *richesses*.

Ces richesses sont de deux sortes qu'il convient de distinguer avec soin.

Les unes nous sont données gratuitement et avec profusion par la nature, comme l'air que nous respirons, la lumière du jour, l'eau qui nous

désaltère, et une foule d'autres choses dont l'usage nous est devenu tellement familier, que nous en jouissons souvent sans y penser. On peut les nommer des *richesses naturelles*. Elles appartiennent à tout le monde : aux pauvres comme aux riches, et ne sont appelées des richesses que dans un sens général et philosophique.

C'est dans la même catégorie qu'il convient de placer les biens personnels que nous ne devons qu'à la munificence de la nature ou à des accidens heureux, tels qu'une bonne santé, un heureux caractère, l'amour de nos proches et plusieurs avantages moraux, qui, sans être absolument gratuits, n'ont aucune valeur rigoureusement assignable, tels que la considération publique, la confiance qu'on inspire.

Les autres biens sont le fruit d'un concours de moyens qui ne sont pas gratuits. Nous sommes forcés d'acheter, pour ainsi dire, ces derniers biens par des travaux, des économies, des privations ; en un mot, par de véritables sacrifices. De ce nombre sont les alimens qu'on ne peut se procurer sans culture, les vêtemens qu'on ne peut avoir sans que quelqu'un les ait préparés, les maisons qui n'existent qu'après qu'on les a construites. Pour jouir de ces biens, il faut les avoir créés, ou bien les avoir acquis par un échange, où nous donnons aux hommes qui les ont créés d'autres biens du même genre.

On ne peut pas séparer de ces biens l'idée de la propriété. Ils n'existeraient pas si la possession exclusive n'en était assurée à celui qui les a acquis de l'une ou de l'autre de ces manières ; c'est-à-dire, par la création ou par l'échange. Quel motif aurait-il pour faire le sacrifice sans lequel on ne saurait les obtenir, s'il ne pouvait ensuite en disposer selon sa volonté ?

D'un autre côté, la propriété suppose une société quelconque [1], des conventions, des lois. On peut en conséquence nommer les richesses ainsi acquises, des *richesses sociales*.

Elles ne se rencontrent en effet qu'avec l'état social. Elles sont fondées sur le droit de *posséder*, qui est un droit reconnu et garanti par la société, par la communauté. Elles ne peuvent être évaluées que par *l'échange*, au moyen duquel leur valeur est constatée ; or, l'échange suppose encore

---

[1] Les hommes unis par des intérêts communs et par des conventions expresses ou présumées, forment des *sociétés*. On appelle ces sociétés des *nations*, lorsqu'on a en vue certaines réunions en particulier, occupant un territoire déterminé, parlant communément le même langage et reconnaissant un gouvernement central qui leur est commun.

l'état de société : l'homme isolé ne saurait conclure aucune espèce de marché.

J'ajouterai qu'elles peuvent seules devenir l'objet d'une étude scientifique, car elles seules sont appréciables rigoureusement ; seules elles suivent, dans leur formation, leur distribution dans la société, et leur consommation, des règles invariables, où les mêmes causes sont toujours suivies des mêmes effets.

La possession exclusive qui, au milieu d'une nombreuse réunion d'hommes, distingue nettement la propriété d'une personne de la propriété d'une autre personne, fait que, dans l'usage commun, cette sorte de biens est la seule à laquelle on donne le nom de *richesse*. On ne fait point entrer dans l'inventaire d'un homme, les biens naturels dont il a la jouissance en commun avec l'humanité tout entière ; mais on y fait entrer cette portion des richesses sociales qui lui appartient personnellement, qu'il a acquise par ses propres soins, ou qu'il tient à titre de don ou d'héritage. C'est là que viennent se ranger non-seulement les choses capables de satisfaire directement les besoins de l'homme tel que l'ont fait la nature et la société, mais les choses qui ne peuvent les satisfaire qu'indirectement, en fournissant des moyens de se procurer ce qui sert immédiatement, comme l'argent, les titres de créances, les contrats de rente, etc.

Les terres cultivables sembleraient devoir être comprises parmi les richesses naturelles, puisqu'elles ne sont pas de création humaine, et que la nature les donne gratuitement à l'homme ; mais comme cette richesse naturelle n'est pas fugitive, ainsi que l'air de l'atmosphère, ou l'eau de la mer ; comme un champ est un espace fixe et circonscrit, que certains hommes ont pu s'approprier à l'exclusion de tous les autres qui ont donné leur consentement à cette appropriation, la terre qui était un bien naturel et gratuit, est devenue une richesse sociale dont l'usage a dû se payer.

Il semble, au premier abord, que ce soit une injustice qui ôte arbitrairement aux hommes qu'elle exclut, des avantages qu'elle accorde à ceux qu'elle favorise. Vous verrez plus tard qu'il n'en est pas tout-à-fait ainsi, et que, si l'appropriation des terres donne quelques avantages à celui qu'on reconnaît pour maître du terrain, elle n'ôte rien au non-propriétaire qui ne tirerait aucun parti du sol, si le sol n'était pas devenu la propriété d'un autre. Vous verrez qu'une terre qui est devenue une propriété, fournit, à ceux même à qui elle n'est pas donnée, plus de moyens de subsister, et des moyens plus assurés, que si le même terrain était demeuré vague et sans propriétaire.

De même, quoique l'eau soit une richesse naturelle, du moment qu'un cours d'eau, une chute qui fait tourner un moulin, est devenue la chose d'un propriétaire, qui s'attribue exclusivement le service qu'on en peut tirer, ce cours d'eau a cessé d'être une richesse naturelle : il n'est plus permis au premier venu d'en disposer gratuitement; il est devenu une richesse sociale; mais, sous cette forme, il est susceptible de rendre plus de services, même aux non-propriétaires, que s'il était resté une richesse naturelle. Le saut du Niagara aux Etats-Unis, qui est peut-être la plus belle chute d'eau du monde entier, et qui n'est la propriété de personne, ne sert à personne; tandis que la chute d'un ruisseau à Louviers, en même temps qu'elle est la propriété d'un manufacturier, contribue à faire vivre plusieurs centaines d'ouvriers qui n'en sont pas propriétaires.

En supposant que les hommes pussent créer des richesses naturelles, ils n'auraient aucun motif pour s'en donner la peine; on peut faire artificiellement de l'air respirable; mais ce n'est que comme une expérience de chimie; car, si nous en fesions pour notre usage, il nous faudrait payer ce que la nature nous offre gratuitement. D'un autre côté, les richesses naturelles sont inépuisables, car, sans cela, nous ne les obtiendrions pas gratuitement. Ne pouvant être ni multipliées ni épuisées, elles ne sont pas l'objet des sciences économiques. Lorsque je parlerai dans ce cours, de richesses sans autre désignation, ce sera donc toujours de richesses sociales dont il sera question.

Dans l'usage commun le mot *richesses* réveille l'idée d'une grande abondance de ces biens. Ceux qui n'en possèdent que peu, ne sont pas appelés riches. Cette manière de s'exprimer n'a pas assez de précision pour nous. L'idée d'une abondance plus ou moins grande, n'est pas nécessairement renfermée dans l'idée de richesses; c'est une circonstance qui ne tient pas à la nature des richesses que d'être abondantes ou rares. Une très-petite quantité de ce que nous avons appelé de ce nom, sera donc pour nous de la richesse, aussi bien qu'une grande quantité, de même qu'un grain de blé est du blé, aussi bien qu'un boisseau rempli de cette denrée.

Je vous parle de grandes et de petites portions de richesses; mais quelles bases avons-nous pour les mesurer? Sur quoi jugerons-nous qu'une portion de richesse est plus grande qu'une autre? Devant chercher les causes qui les augmentent ou les diminuent, nous avons besoin cependant de constater leur grandeur.

La richesse ne se proportionne pas à la dimension ou au poids des objets que l'on possède; autrement un meuble grossier, une armoire, qui se trouverait en volume ou en poids, excéder de mille fois une tabatière d'or, serait une richesse mille fois plus considérable que la tabatière! Cela ne se peut pas. Quelle est donc la qualité qui détermine le rapport qu'ont entre elles ces deux portions de richesses, dont l'une est sous la forme d'une boîte d'or, et l'autre sous la forme d'une armoire ou d'un buffet? Il n'est aucun de vous, messieurs, qui ne fasse la réponse : *C'est leur valeur.* En dressant un inventaire, en fesant le partage d'une succession, on ne mettra pas sur les plateaux d'une balance ces deux meubles; on les *évaluera ;* on estimera *leur valeur;* et c'est en raison de *leur valeur,* qu'on les fera entrer dans le partage des biens, des richesses, dont se compose cet inventaire ou cette succession.

Vous voyez que la richesse ne dépend pas de l'espèce des choses, ni de leur nature physique, mais d'une qualité morale que chacun nomme leur *valeur.* La valeur seule transforme une chose en richesse dans le sens où ce mot est synonyme de biens, de propriétés. La richesse qui réside en une chose quelconque, que ce soit une terre ou un meuble, un cheval ou une lettre de change[1], est proportionnée à sa valeur. Quand nous parlons des choses comme étant des richesses, nous ne parlons point des autres qualités qu'elles peuvent avoir; nous ne parlons que de leur valeur. Nous sommes donc autorisés à dire que les richesses sociales, les richesses qui sont des propriétés, se composent de *la valeur des choses que l'on possède.*

---

[1] A proprement parler, aucune richesse ne réside dans une lettre de change, dont l'usage a pour but de rendre apparent, et de permettre au besoin de transférer un droit de propriété sur une portion de capital momentanément confiée à un tiers, et dont celui-ci doit opérer le remboursement à une échéance déterminée. La création d'une lettre de change ne constitue donc pas en elle-même une création de valeur; mais, pour ce qui concerne un individu en particulier, elle sert à constater un droit de propriété, et c'est dans ce sens que l'auteur lui fait prendre rang parmi les choses dont la valeur entre en ligne de compte dans un inventaire.

(*Note de l'Éditeur.*)

CHAPITRE II.

De la valeur qu'ont les choses.

Nous n'aurions qu'une idée imparfaite de la nature et de la grandeur des richesses, si nous n'avions que des idées confuses de ce que signifie le mot *valeur*. Nous suffit-il pour posséder de grandes richesses, d'évaluer très haut les biens que nous possédons? Si j'ai fait construire une maison que je trouve charmante, et s'il me plaît de l'évaluer cent mille francs, suis-je en effet riche de cent mille francs à cause de cette maison? Nous recevons un présent d'une personne qui nous est chère. Ce présent est inestimable à nos yeux; cependant il ne nous rend pas immensément riches. Pour qu'une valeur soit une richesse, il faut que ce soit une valeur *reconnue*, non par le possesseur uniquement, mais par toute autre personne.

Or, une marque certaine que la valeur d'une chose que je possède, est reconnue et appréciée par les autres hommes, c'est lorsque pour en devenir possesseurs, ils consentent à me donner une autre valeur en échange. Alors la quantité de ce que l'on donne en échange, comparée avec la quantité qu'on en donne pour acquérir tout autre objet, établit entre ces deux objets le rapport qui existe entre leur valeur. Si pour acquérir ma maison, personne n'offre au-delà de trente mille pièces d'un franc, c'est une preuve qu'elle ne vaut que trente mille francs, quelque évaluation qu'il m'ait plu d'en faire; c'est une preuve qu'elle constitue une richesse moitié moins grande qu'une autre maison, ou tout autre objet dont on offre soixante mille francs.

Je suis confus d'insister sur des observations si communes; mais vous sentirez plus tard, messieurs, combien ces notions préliminaires étaient indispensables et rendent facile l'intelligence des hautes vérités de l'économie politique. Plusieurs d'entre vous ont peut-être déjà lu de nombreux volumes sur la nature des richesses et leur production, dont les auteurs, gens de mérite d'ailleurs, ne s'entendent pas entre eux, ne s'entendent pas toujours eux-mêmes, faute d'avoir bien conçu les plus simples élémens de la science.

C'est la nécessité de constater la valeur des choses par un échange, ou du moins par la possibilité que l'on a de les échanger, si l'on en a le dé

sir, contre une certaine quantité d'autres choses, qui a fait donner à la valeur sociale qu'elles ont, à la seule valeur dont il puisse être question en économie politique, le nom de *valeur échangeable.* C'est ainsi que la désigne le célèbre auteur des *Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des nations*, Adam Smith; et comme le mot *échangeable* est toujours indispensable et compris dans les valeurs qui sont l'objet de cette étude, il est inutile de le répéter en toute occasion; il est toujours sous-entendu.

Tout le monde reconnaît que les choses ont quelquefois une valeur d'utilité fort différente de la valeur d'échange qui est en elles; que l'eau commune, par exemple, n'a presque aucune valeur, quoique fort nécessaire; tandis qu'un diamant a une valeur d'échange considérable, quoiqu'il serve peu. Mais il est évident que la valeur de l'eau fait partie de nos richesses naturelles, qui ne sont pas du domaine de l'économie politique; et que la valeur du diamant fait partie de nos richesses sociales, les seules qui soient du ressort de cette science [1].

Il y a même des objets qui renferment en eux ces deux genres de valeur, et même dans des proportions fort différentes. Il suffit pour s'en convaincre, de comparer la valeur du fer avec celle de l'or. L'or est certainement moins utile que le fer, et cependant il vaut beaucoup plus. C'est qu'il y a dans l'or une très-forte portion de richesse sociale et d'échange;

---

[1] Les biens qui ont une valeur d'échange constituent seuls ce que les nations nomment des richesses, parce que ce sont les seuls qui puissent procurer à celui qui les possède, la jouissance de toutes les choses indifféremment qui sont capables de satisfaire ses besoins ou de gratifier ses goûts. Ce sont aussi les seuls qui soient rigoureusement appréciables. M. Louis Say, de Nantes, a cherché à donner une autre appréciation des biens; il veut qu'on mesure une portion de richesse, d'après *l'inconvénient qui viendrait à résulter de sa privation*; mais qui est le juge de la grandeur de cet inconvénient? Il peut y avoir sur ce point autant d'avis que de personnes. Certaines gens se privent d'un bon dîner pour avoir un habit propre; d'autres se privent d'un habit pour avoir un bon dîner. Une évaluation arbitraire ne saurait devenir une mesure; et, si l'on regarde comme une appréciation de l'inconvénient, la chose dont en général les hommes consentent à se priver pour en avoir une autre dont ils préfèrent n'être pas privés, on rentre dans l'appréciation par le moyen de la valeur échangeable; car, qu'est-ce que l'échange, si ce n'est l'abandon de la chose dont on consent à se passer, pour obtenir en place celle que l'on désire?

tandis qu'il y a dans le fer, par des raisons qui vous seront expliquées, une faible dose de valeur sociale, et beaucoup de valeur naturelle, qui ne fait point partie de nos richesses sociales.

Relativement à la valeur d'échange, je dois vous faire remarquer deux circonstances qui ne manqueraient pas de se présenter plus tard à votre esprit, et qui alors pourraient à vos yeux jeter du louche sur certaines démonstrations. Il vaut mieux être prévenu là-dessus; il vaut mieux connaître d'avance, sous toutes ses faces, l'objet qu'on étudie, parce que lorsqu'il se présente de nouveau à nos spéculations, sous un aspect un peu différent de celui où nous l'avions vu d'abord, nous ne laissons pas de reconnaître son identité. Ne faut-il pas d'ailleurs que nous connaissions toutes les différentes propriétés des choses, pour savoir comment elles agissent dans les phénomènes où elles jouent un rôle?

La valeur d'une chose est une quantité positive, mais elle ne l'est que pour un instant donné. Sa nature est d'être perpétuellement variable, de changer d'un lieu à l'autre, d'un temps à l'autre. Rien ne peut la fixer invariablement, parce qu'elle est fondée, ainsi que vous le verrez plus tard, sur des besoins et des moyens de production qui varient à chaque minute. Cette variabilité complique les phénomènes de l'économie politique; elle les rend souvent fort difficiles à observer et à résoudre. Je ne saurais y porter remède: il n'est pas en notre pouvoir de changer la nature des choses. Il faut les étudier telles qu'elles sont. Renonçons-nous à l'étude de la physique lorsque nous nous apercevons que l'électricité se comporte de diverses façons, selon les corps et selon les situations? non; nous cherchons à la suivre dans ses diverses altérations. Étudions de même la valeur: nous ne la trouverons peut-être pas beaucoup plus fugitive que l'électricité.

La seconde circonstance à remarquer relativement à la valeur des choses, est l'impossibilité d'apprécier sa grandeur *absolue*. Elle n'est jamais que *comparative*. Quand je dis qu'une maison que je désigne, vaut 50 mille francs, je n'affirme autre chose sinon que la valeur de cette maison est égale à celle d'une somme de 50 mille francs; mais qu'est-ce que la valeur de cette somme? Ce n'est point une valeur existante par elle-même et abstraction faite de toute comparaison. La valeur d'un franc, de 5 francs, de 50 mille francs, se compose de toutes les choses que l'on peut avoir pour ces différentes sommes. Si l'on peut, en les donnant en échange, avoir une *plus grande* quantité de blé, de sucre, etc., elles valent *plus* relativement à ces denrées; si l'on peut en avoir moins, elles valent *moins*;

car la valeur d'une somme d'argent, comme toutes les autres valeurs, se mesure par la quantité des choses que l'on peut obtenir en échange.

Il en est de l'idée de la valeur comme de l'idée de la distance. Nous ne pouvons parler de la distance où est un objet, sans faire mention d'un autre objet, duquel le premier se trouve à un éloignement quelconque. De même, l'idée de la valeur d'un objet suppose toujours un rapport quelconque avec la valeur d'un autre objet.

Cette nouvelle difficulté est-elle un motif suffisant pour renoncer à l'étude des valeurs? A cette question que je me fesais tout à l'heure, la même réponse peut être faite. Quand on veut étudier sûrement, il faut connaître les choses avec toutes leurs propriétés. Il faut constater ce qui est vrai et ce qui ne l'est pas; et il ne faut pas que la difficulté, peut-être l'impossibilité de parvenir à certaines connaissances, nous détourne d'étudier celles où nous pouvons atteindre. Le thermomètre ordinaire nous indique si l'air, si l'eau où on le plonge, sont plus ou moins chauds qu'ils n'étaient dans un autre moment; il nous indique (et même la chose est déjà douteuse) les rapports qu'il y a entre la chaleur de deux corps différens; mais il ne nous apprend point la quantité absolue de chaleur qui se trouve dans l'un ou dans l'autre de ces corps. A vrai dire, dans l'état actuel de nos connaissances, nous n'avons aucun moyen de savoir la quantité absolue de chaleur qui se trouve dans un corps: nous ne connaissons que *des rapports*. Cependant nous étudions les phénomènes de la chaleur; nous en expliquons un grand nombre; nous en prévoyons les résultats, et nous retirons de nombreux services dans les arts de ce que nous savons sur ce point. Pourquoi, de la même manière, ne retirerions-nous pas de grands services de ce que nous apprendrons sur la valeur des choses, bien qu'elle ne soit que relative et non absolue?

Si toute valeur est variable et relative, vous remarquerez qu'il est superflu de vouloir comparer deux portions de richesses, à moins qu'elles ne soient dans le même temps et dans le même lieu. Rien ne me garantit qu'un sac de mille francs, dans ma caisse, soit une richesse égale à un sac de mille francs que j'y avais l'année dernière. Si cette année-ci, il peut acheter plus de choses que l'année dernière, cette portion de ma richesse est plus grande; s'il en peut acheter moins, elle est plus petite.

De même, si je passe d'un lieu dans un autre, quand ce serait sans sortir du même pays, l'argent que j'ai dans ma bourse change de valeur à mesure que j'avance; car toutes les denrées, tous les logemens, tous les services qu'on peut me rendre, changent de valeur relativement à ma

[illegible]

[illegible] des deux pays n'auront produit [illegible] de la même manière sur les deux objets. En temps de p[illegible] transporte de France en Angleterre des fruits et des légumes. Tra[illegible] un panier de fruits de la valeur de six francs, et portez-y en [illegible] temps une once d'argent qui a exactement la même valeur en Fran[illegible]

fruits et cet argent, arrivés en Angleterre, se trouveront avoir changé de valeur en sens contraire; cette quantité de fruits s'échangera contre plus d'argent; cette quantité d'argent achètera moins de fruits: leur rapport aura changé.

Il en est de même de l'or, de tous les métaux. Lors donc que l'on évalue les capitaux ou les revenus de l'Angleterre en onces d'or ou d'argent, et que l'on évalue de même les capitaux ou les revenus de la France, pour les comparer, on compare deux choses qui ont en commun le même nom, les mêmes propriétés physiques, mais non au même degré, la seule qualité qui en fasse des richesses: la qualité de pouvoir acquérir un objet, de pouvoir l'acheter. Il est impossible de comparer les richesses de deux époques ou de deux pays différens, parce qu'elles n'ont point de mesure commune. C'est la *quadrature du cercle* de l'économie politique. Les auteurs qui croient la tenir, ne tiennent rien. Les documens qu'ils rassemblent seraient aussi exacts et aussi authentiques qu'ils le sont peu, qu'ils n'apprendraient encore rien. C'est en pure perte qu'on prend beaucoup de peine et qu'on noircit beaucoup de papier à ce sujet.

En vous parlant d'échanges et de valeurs, je me suis servi de sommes d'argent pour désigner un des deux termes de l'échange; je dois pourtant vous prévenir que les ventes et les achats, c'est-à-dire les échanges où le numéraire entre comme l'un des termes, ne sont pas l'objet essentiel des transactions sociales. Lorsque nous vendons une chose qui a une valeur, dans quel but acquérons-nous ces pièces d'or ou d'argent qu'on nous donne en paiement? Est-ce pour les enfiler en guise d'ornemens et en faire des guirlandes comme on le fait, dit-on, en certains pays? Probablement que non. C'est pour en acheter quelque autre chose, quelque autre bien. Si nous transmettons cette somme à une autre personne, cette personne l'emploiera au lieu de nous; mais à quoi l'emploiera-t-elle? Toujours à un achat quelconque. Quand même nous cacherions la somme dans la terre, ce serait toujours afin de nous en servir plus tard pour acheter quelque chose. Que si nous mourions avant de l'avoir déterrée, ce seraient alors nos héritiers, ou ceux entre les mains de qui elle tomberait, qui l'emploieraient de cette manière; son emploi ne serait que différé. Tant qu'elle reste monnaie, elle ne peut servir à aucun autre usage; et si vous fondez la monnaie dans un creuset, vous pouvez être considéré comme ayant employé votre monnaie à acheter un lingot.

Il en est de même du marchand dans sa boutique, du fermier au marché.

Ils ne vendent que pour racheter, par la raison qu'ils ne peuvent consommer l'argent en nature, et que les monnaies ne servent à rien, quand on les a, si ce n'est pour acheter.

Que concluerons-nous de là? C'est qu'une vente n'est que la moitié d'un échange, n'est qu'une opération qui n'est pas terminée. C'est *vendre et acheter* qui forme une opération complète; or, vendre et acheter, qu'est-ce, sinon échanger ce qu'on vend contre ce qu'on achète?

Puisque les biens, les richesses, ne sont que passagèrement sous la forme d'une somme de numéraire, puisque après chaque opération complétée, on se trouve toujours avoir échangé des objets susceptibles de servir, contre des objets dont on peut se servir également, ce sont les valeurs réciproques de tous ces objets qui se balancent entre elles, et non celle de la monnaie d'or et d'argent, avec ces objets. Ainsi, en me supposant cultivateur, si je veux acheter une livre de café de deux francs, je suis obligé, pour avoir ces deux francs, de vendre vingt livres de froment de deux sous; avec mes vingt livres de froment j'obtiens une livre de café, et voilà l'échange terminé. Vous voyez bien que c'est la valeur relative du froment et du café qui importe à mes intérêts, et non le rapport que l'une ou l'autre de ces denrées peuvent avoir avec l'argent. Si l'argent est abondant et à bon marché, j'en aurai davantage pour mon blé; mais aussi je serai obligé d'en donner davantage pour avoir du café; tandis que si le froment vient à valoir davantage relativement au café, ou si le café vaut moins relativement au froment, avec mon froment j'obtiendrai une plus grande quantité de café. Si l'Amérique n'avait pas renfermé dans son sein des mines abondantes, l'or et l'argent seraient bien moins communs. Je n'obtiendrais peut-être en vendant mon blé, qu'un demi-sou pour chaque livre de 16 onces; mais aussi le café ne vaudrait qu'un demi-franc au lieu de deux francs; et, avec mes 20 livres de froment, j'aurais toujours une livre de café. Les richesses, les valeurs seraient les mêmes, quoique exprimées par moins de chiffres, tout comme la fortune d'un homme qui a mille livres sterlings de revenu, n'est pas plus petite que celle d'un homme qui a 25 mille francs de revenu, quoique 25 mille soit un nombre plus grand que mille.

Ces principes sont tellement simples, qu'ils semblent à peine dignes d'être énoncés. Cependant ils vous paraîtront bien importans par la suite, quand vous verrez combien de fausses opérations ont été faites, combien de mauvaises mesures ont été prises dans toutes les parties de l'Europe et du monde, et combien de sang a été versé, pour accaparer dans un pays,

de préférence à un autre, les métaux précieux; ce qui, en supposant qu'on eût réussi, ne pouvait (sauf quelques effets de peu de conséquence dont je vous parlerai plus tard), ne pouvait, dis-je, avoir d'autres suites pour le public, que de multiplier les chiffres de nos inventaires [1].

Ces mêmes principes nous apprennent encore que l'or, l'argent, les monnaies, ne sont point recherchés pour eux-mêmes, et ne valent jamais que ce qu'ils peuvent acheter. Car, puisqu'on ne les recherche pas pour les consommer, qu'on les recherche pour acheter, lorsqu'on fait un marché quelconque, lorsqu'on veut avoir par exemple 50 mille francs d'une maison, on n'a réellement en vue que les objets qu'on peut acquérir avec ces 50 mille francs. Si l'argent valait le double de ce qu'il vaut, et si par conséquent ou pouvait avoir pour 25 mille francs ce qu'on a maintenant pour cinquante, on serait tout aussi disposé à donner la maison pour 25 mille francs.

De même, le marchand qui demande 40 francs pour une aune de drap, veut avoir en réalité tout ce qu'on peut avoir pour 40 francs. Tous les objets réunis, ou les portions d'objets valant 40 francs, sont donc la mesure de cette portion de richesse qui, dans ce moment-là, porte le nom d'une aune de drap.

Comment se fait-il donc, que pour évaluer la richesse l'on désigne toujours une certaine quantité de pièces de monnaies? — Parce que le grand usage que nous fesons des monnaies, comme intermédiaires dans les échanges nombreux que réclament nos besoins, nous a donné, pour apprécier ce que peut valoir une somme de monnaie, plus de facilité que pour apprécier ce que vaut une certaine quantité de tout autre marchandise. Ainsi quand je vous dirai: *Je viens de voir un cheval de* 600 *francs,* vous vous formerez plus aisément une idée de la valeur de cet animal, que si je vous disais: *Je viens de voir un cheval qui vaut* 30 *hectolitres de froment;* quoiqu'au cours actuel, ces deux choses signifient la même chose.

Lorsqu'on veut évaluer plusieurs objets de natures diverses, comme serait une maison dans laquelle se trouveraient réunis, je suppose, outre le mobilier, deux chevaux, douze milliers de sucre, et un rouleau de 25 pièces d'or, il ne me suffit pas de savoir qu'il y a une foule de choses que je pourrais obtenir en échange de cette maison ainsi garnie. J'aurais du

---

[1] Je me suis donné beaucoup de peine pour rendre ces démonstrations simples, et ensuite je suis obligé de demander excuse de ce qu'elles sont si simples.

montant de toutes ces valeurs, une idée bien plus confuse, que étaient sous la forme d'une même marchandise. Pour en avoir l j'estime donc la quantité d'une certaine marchandise que chacune choses en particulier peut valoir; je les réduis pour ainsi dire, à un minateur commun; et, comme le dénominateur dont la valeur n mieux connue, est une marchandise appelée *monnaie*, je dis:

La maison vaut.	25,000 fr.
Le mobilier	5,000
Les deux chevaux.	800
Les 12 milliers de sucre. . . .	12,000
Enfin les 25 pièces d'or. . . .	500
Total additionné. . .	43,300 fr.

La maison et ce qu'elle contient, sont des portions de richess valent ensemble autant que vaut une somme de 43,300 francs d'é quoique j'eusse pu avec autant de raison et la même exactitude, cela 2,165 hectolitres de froment, je me fais une idée plus nett valeur de la maison quand je sais combien elle vaut d'écus, uniq par suite de l'habitude que nous avons tous d'apprécier vite ce q un écu de 5 fr., puis un sac d'écus, puis 43 de ces sacs-là.

Ce que j'ai besoin que vous entendiez, messieurs, à la suite de ces considérations, c'est que ce qui constitue la richesse, est abso indépendant de la nature de la marchandise qui sert à en faire l' tion. Une maison est une richesse, non parce qu'elle peut procure acquéreur des écus, mais parce qu'elle peut procurer tout ce c écus peuvent acheter. Les écus eux-mêmes ne sont une richesse raison des choses qu'on peut acquérir par leur moyen; car, ainsi vous l'ai déjà fait remarquer, si avec des écus on ne pouvait rien a eux-mêmes ne vaudraient rien. C'est la faculté d'acheter, qui fait choses sont des richesses; or, cette faculté, cette qualité qu'on *leur valeur*, est *dans l'objet qu'on évalue*, indépendamment de l'ol sert à faire cette évaluation.

Qu'il soit donc bien entendu, que toutes les fois que nous parleron bien, d'une fortune, d'un capital, d'un revenu, d'un impôt, de di de cent mille francs, nous entendrons par là, non pas une somme mais une somme de valeurs qui, sous diverses formes, égalent la qu'aurait une somme d'écus de dix ou de cent mille francs. Les sont là que pour évaluation; et cette évaluation pourrait être fa

aussi bien en froment; elle n'aurait d'autre inconvénient que de vous donner moins vite et moins nettement, une idée de la quotité de la valeur dont il est question.

Ce n'est que lorsqu'on entend bien cette vérité, qu'on peut raisonner sur les capitaux, les revenus, les productions, les consommations, les exportations, les impôts, les emprunts, les dépenses du public et des particuliers, et en général sur tout ce qui a rapport à l'économie des nations.

Voyez un peu dans quelles absurdités on risquerait de tomber, si l'on réservait la qualification de richesses, aux seuls sacs de mille francs: on regarderait comme ne possédant rien un homme qui aurait pour cent mille francs de bonnes marchandises dans ses magasins: on serait obligé, pour être conséquent, de dire lorsqu'il vend ses marchandises, même à perte, contre des écus, qu'il gagne cent mille francs; car, jusque-là, il n'avait pas un seul de ces sacs auxquels vous accordiez exclusivement le nom de richesses, et maintenant il en a cent.

Je me suis attaché, messieurs, à développer les différentes idées que doit réveiller le mot *valeur,* et je vous engage à vous rappeler ces développemens; car c'est la faculté de pouvoir se rappeler toutes les idées, toutes les notions comprises sous chaque expression, qui constitue la science. On sait l'économie politique, lorsque les mots *valeur, production, capitaux, revenus*, et les autres, réveillent dans l'esprit la totalité des idées et des rapports qu'ils comprennent. Chaque mot est, pour ainsi dire, une provision d'idées comprimées, qu'on a la faculté de pouvoir développer au besoin; semblable à ces essences réduites à un très petit volume, dans le but de les loger dans un flacon étroit et de les transporter aisément, mais qui sont susceptibles de s'étendre et de parfumer des espaces considérables et une foule d'objets variés.

Je vous ai parlé de la *valeur des choses,* mais le mot *chose* doit vous paraître bien vague; il doit l'être, messieurs, puisqu'il faut qu'il s'applique à une foule d'objets de natures fort diverses, ou plutôt à toutes les choses de ce monde, pourvu qu'elles soient susceptibles d'avoir une valeur, d'être évaluées.

Ainsi, par exemple, non-seulement une terre, une maison, un vêtement, une pièce de monnaie, un fusil, peuvent être compris sous cette dénomination, puisque ces *choses* sont susceptibles d'avoir de la *valeur*, plus ou moins de *valeur;* mais une journée d'ouvrier est aussi une chose qui a une

valeur; le conseil d'un médecin, une représentation théâtrale, sont des choses qui ont de la valeur, comme la clientelle ou le cabinet d'un avocat, la chalandise d'une boutique, etc. Une preuve qu'elles ont une valeur, c'est qu'on y met un prix, lorsqu'on trouve à les acheter, et que, pour les avoir, on donne en échange des écus ou d'autres valeurs très-substantielles.

Lors donc que je parle de la valeur des choses sans rien spécifier de plus, j'entends parler de ces *choses* ainsi déterminées, et de toutes celles qui sont dans le même cas, c'est-à-dire, qui sont susceptibles d'être acquises, de devenir la matière, le sujet d'un échange.

CHAPITRE III.

Du fondement de la valeur, ou de l'utilité.

Nous avons appris, par la simple observation des faits, que la richesse se compose de la valeur des choses que l'on possède, et qu'elle est proportionnée à cette valeur; et nous avons remarqué que la valeur d'une chose existe dans la chose même, indépendamment de ce que l'acheteur donne pour la posséder. La quantité d'écus, ou de blé, ou de tout autre marchandise, qu'un acquéreur donne pour avoir une maison, est une indication de la valeur de cette maison; mais, ce n'est pas à cause de cette offre que la maison a une valeur, c'est en vertu d'une qualité qui réside en elle, et dont la quantité de choses évaluables qu'on offre pour l'acheter, n'est que l'indication et la mesure.

Or, cette qualité qui fait qu'une chose a de la valeur, il est évident que c'est son *utilité*. Les hommes n'attachent du prix qu'aux choses qui peuvent servir à leur usage; c'est en vertu de cette qualité qu'ils consentent à faire un sacrifice pour les acheter; car on ne donne rien pour se procurer ce qui n'est bon à rien [1].

---

[1] On verra plus tard, lorsque j'exposerai les lois qui président à la fixation des prix, comment les prix, à mesure qu'ils s'élèvent par les difficultés de la production, bornent le nombre des demandeurs à ceux à qui leurs facultés permettent d'atteindre à l'usage de certaines utilités; ce qui arrête la production de toutes les utilités qui excèdent un certain prix. Mais cette con-

Voilà, messieurs, une remarque qui nous avance singulièrement; car si nous pouvons constater que l'on peut donner à une chose une utilité qu'elle n'aurait pas eue par elle-même; si cette utilité lui donne de la valeur, et si cette valeur est de la richesse, nous avons la certitude què nous pouvons créer de la richesse.

Cherchons donc à savoir en quoi consiste cette utilité; nous apprendrons ensuite comment elle peut être communiquée aux choses.

Nos besoins rendent utile pour nous tout ce qui peut les satisfaire. Ces besoins, ainsi que l'observation vous en a été faite, dépendent de la nature physique et morale de l'homme et des circonstances où il se trouve placé. Partout il a besoin d'alimens; dans les climats froids, il lui faut des vêtemens, des abris; dans les pays civilisés, il a besoin que ses habits, non-seulement le couvrent, mais le décorent, et lui concilient une espèce de considération qui est un besoin aussi; dans une civilisation encore plus avancée, les besoins de l'esprit viennent se joindre à ceux du corps. L'homme alors recherche des livres, des gravures et d'autres moyens délicats de s'amuser et de s'instruire.

Les besoins changent avec les mœurs et les usages des nations. Ils changent encore avec l'âge, les goûts, les passions, et même avec les travers des individus. A la Chine, le ginseng est une racine estimée pour ses vertus médicinales. On l'y vend, dit-on, jusqu'à 48 onces d'argent la livre, qui feraient environ 300 fr. de notre monnaie; tandis qu'à Paris un homme qui posséderait une livre de ginseng, ne trouverait probablement à la vendre pour aucun prix. Les marcassites [1] avaient de la valeur autrefois en France, parce qu'on en faisait des bijoux, et n'en ont plus maintenant que ce genre d'ornement est tout-à-fait passé de mode. Au quinzième siècle, on avait besoin de chapelets en Angleterre et en Hollande; maintenant on ne sait pas même, dans ces pays-là, ce que c'est qu'un chapelet, ni l'usage qu'on peut en faire. Aux yeux du moraliste, une fleur artificielle, une bague au doigt, peuvent passer pour des objets complètement inutiles. Aux yeux de l'économiste, ils ne sont plus mépri-

---

sidération, qui n'infirme point ce que je pose ici, n'est point nécessaire pour faire entendre les procédés de la production; c'est pour cela que j'en place la démonstration plus loin.

[1] Pyrites ne s'altérant pas au contact de l'air; on les tirait du Jura et d'Allemagne et on les montait comme des pierres précieuses.

(*Note de l'Éditeur*).

sables du moment que les hommes y trouvent assez de jouissances pour y mettre un prix quelconque. La vanité est quelquefois pour l'homme un besoin aussi impérieux que la faim. Lui seul est juge de l'importance que les choses ont pour lui et du besoin qu'il en a [1].

C'est l'utilité des choses ainsi conçue qui est le premier fondement de la valeur qu'elles ont ; mais il ne s'ensuit pas que leur valeur s'élève au niveau de leur utilité : elle ne s'élève qu'au niveau de l'utilité qui leur a été communiquée par l'homme. Le surplus de cette utilité est une richesse naturelle qui ne se fait pas payer. On consentirait peut-être à sacrifier vingt sous pour une livre de sel, s'il fallait la payer en proportion du service qu'elle peut rendre ; mais on n'est heureusement obligé de la payer qu'en proportion de la peine qu'elle coûte. Tellement que, s'il vous plait d'évaluer la jouissance que vous procure cette denrée à vingt sous la livre, et qu'elle ne vous coûte qu'un sou, il y a dans une livre de sel pour 19 sous de richesse naturelle qui vous est donnée gratuitement par l'auteur de la nature, et pour un sou seulement de richesse sociale, c'est-à-dire, de valeur non gratuite donnée par l'homme qui a recueilli le sel et qu'il vous fait payer.

Le possesseur d'une chose peut, dans certains cas et par des moyens forcés, en élever la valeur fort au-dessus de sa valeur naturelle. Celui qui a apporté dans ma ville ou dans mon village une provision de sel, peut me ravir tout autre moyen de m'en pourvoir, et il me vendra alors sa marchandise le prix qu'il voudra [2]. Cela n'indique pas que la valeur du sel ait réellement haussé ; cela indique seulement que cet homme abuse de ma situation, et me fait payer le sel au-delà de sa valeur. C'est une spoliation. Quand un voleur m'oblige sur la grande route à lui céder un bon cheval contre un mauvais, il n'en résulte pas que ce dernier cheval vaille autant que l'autre ; il en résulte seulement qu'on me prend de force une partie de mon bien.

On ne peut pas dire que les richesses que la nature nous donne gratuitement suffisent à la satisfaction de nos besoins indispensables, et que les

---

[1] Ces notions doivent suffire dans cette partie du Cours où il ne s'agit que de savoir de quelle manière on produit. Plus tard on verra ce qu'il convient aux hommes de consommer.

[2] Cette supposition représente ce qui se passait sous l'ancien régime en France, où il était défendu à un pauvre paysan habitant le bord de la mer, d'y puiser une cuillerée d'eau pour saler son pot.

biens artificiels et sociaux n'ont pour objet que la satisfaction de besoins factices nés de la civilisation. La nature seule pourvoit à certains besoins indispensables, comme lorsqu'elle prépare, en mélangeant d'autres fluides, l'air respirable dont nos poumons ne sauraient se passer, et avec une telle profusion, que le globe de la terre serait entièrement couvert d'habitans, qu'ils ne viendraient pas à bout d'épuiser l'atmosphère. Mais cette même nature livrée à elle-même, ne pourvoit que d'une manière insuffisante à des besoins non moins indispensables, comme à celui de la nourriture d'une société un peu nombreuse. Les alimens spontanés qu'elle offre à l'homme, sont peu variés, peu salubres, précaires, et surtout en beaucoup trop petite quantité. Si vingt hommes, il y a trois siècles, avaient été jetés par la tempête sur les côtes où sont maintenant les Etats-Unis, il est probable qu'ils y seraient morts de faim : sur ces mêmes côtes, où maintenant plusieurs millions d'individus trouvent non-seulement une subsistance abondante, mais, de plus, beaucoup des délicatesses de la vie.

PREMIÈRE PARTIE. — IIe DIVISION.

DES OPÉRATIONS PRODUCTIVES.

CHAPITRE IV.

De ce qu'il faut entendre par la production des richesses.

Après nous être formé de justes idées des mots *richesses, valeur, utilité*, nous aurons quelques facilités pour apprendre comment se produisent les richesses.

Déjà vous entrevoyez qu'en donnant de l'utilité aux choses, ou bien en augmentant l'utilité qu'elles ont déjà, on augmente leur valeur, et qu'en augmentant leur valeur, on crée de la richesse. Ce n'est pas la matière de la chose que l'on crée, que l'on produit. Nous ne pouvons pas tirer du néant un seul atome de matière; nous ne pouvons pas même en faire rentrer un seul dans le néant; mais, nous pouvons tirer du néant des qualités qui font que des matières sans valeur auparavant, en acquièrent une, et deviennent des richesses. C'est en cela que consiste la *production* en écono-

mie politique, c'est là le miracle de l'industrie humaine; et les choses auxquelles elle a donné ainsi de la valeur, se nomment des *produits*.

Lorsque l'on considère principalement en elles la faculté qui leur a été communiquée de pouvoir acquérir d'autres objets par le moyen d'un échange, on les nomme des *valeurs*[1].

Pour créer des produits, ne pouvant en créer la matière, l'action de l'industrie est nécessairement bornée à séparer, transporter, combiner, transformer les molécules dont ils se composent. Elle change l'état des corps, voilà tout, et, par ce changement d'état, elle les rend propres à nous servir.

Il suffit de regarder autour de soi pour apercevoir partout des produits de l'industrie et des exemples de ses opérations.

Le sable est une matière dépourvue de presque toute valeur. Un verrier en prend, y mêle de la soude, expose ce mélange à un feu violent qui en combine les parties, et en fait une matière homogène, pâteuse, qu'à l'aide de tubes de fer, on souffle en larges bulles. On fend ces bulles, on les étend; on les laisse refroidir graduellement; on les coupe ensuite dans différentes dimensions, et il en résulte ce produit transparent, étendu, qui, sans empêcher la lumière du jour de pénétrer dans nos maisons, ferme l'accès au froid et à la pluie. Qu'a fait en réalité pour la richesse, ce manufacturier de vitres? Il a changé du sable, et d'autres matières de peu de valeur, en un produit qui a beaucoup plus de valeur. Et pourquoi met-on un prix à ce produit? c'est à cause de l'utilité dont il est; de l'usage qu'on en peut faire pour fermer les croisées.

Voyez un chapeau de paille d'Italie : je ne pense pas que la valeur de la matière première d'un de ces chapeaux s'élève au-dessus de quelques sous. Une adroite industrie natte cette paille avec tant d'art, qu'elle en fait un des plus jolis articles de la parure d'été de nos femmes, et trouve le moyen d'en élever la valeur quelquefois au-dessus de plusieurs centaines de francs.

Un cultivateur prend des semences, des engrais, les met dans une espèce de creuset que nous nommons un *champ*, un *fonds de terre*, et à la suite de certaines opérations que l'expérience lui a enseignées, il se trouve que les sucs contenus dans la terre et dans ses engrais, joints à ceux que

---

[1] Par extension, les gens d'affaires nomment *valeurs* les écrits qui portent une promesse de livrer des valeurs réelles; ce qui donne à des papiers une valeur représentative et permet, dans certains cas, de les employer à acheter des choses ayant une valeur intrinsèque.

lui fournit l'atmosphère, se changent en végétaux, en fourrage. Ensuite, à l'aide d'un instrument que j'appellerai une *brebis*, ou un *mouton*, ce même cultivateur modifiera les particules qui composent son herbe, et il en fera de la laine.

Le nouveau degré d'utilité, d'aptitude à pouvoir servir, que les matériaux acquièrent à chaque nouvelle opération, augmentent leur valeur et indemnisent le cultivateur de ses frais ou de ses peines.

Un fabricant de draps achète la laine de ce cultivateur, la dégraisse, la carde, la file, en fait un tissu, qui, après avoir été foulé, coloré, tondu, forme les habits qui nous couvrent.

D'autres personnes ont procuré au fabricant de draps, une matière colorante, de l'indigo, par exemple, qu'elles ont été prendre aux grandes Indes, ou aux Antilles; ces personnes, que nous appellerons des *commerçans*, ont fait subir à l'indigo une opération (que nous appellerons un *transport*,) opération qui l'a mise sous la main du fabricant, et a procuré ainsi, à ce dernier, la possibilité de s'en servir. Le commerçant, comme vous voyez, a, par cette opération, changé la situation de la matière nommée indigo; et son industrie a reçu sa récompense par l'augmentation de valeur qui en est résultée pour cette marchandise.

C'est par l'industrie de toutes ces personnes que vous jouissez de l'avantage de porter un habit de drap bleu; et, quoique leurs opérations soient prodigieusement variées, cependant vous apercevez qu'elles sont toutes analogues en ceci, que ces hommes industrieux, ou ces *industrieux*[1], pour les désigner par un seul mot, ont tous pris leurs matières premières dans un certain état, pour les rendre dans un autre état où ces mêmes matières ont acquis un degré d'utilité et, par suite, un degré de valeur qu'elles n'avaient pas auparavant.

---

[1] Plusieurs auteurs ont, au lieu du mot *industrieux*, adopté le mot *industriel*. Cette dernière terminaison, dans notre langue, semble réservée aux adjectifs; c'est ainsi qu'on dit : les *arts industriels*, pour exprimer les arts qui dépendent de l'industrie, comme on dit les *qualités superficielles*, pour les qualités qui ne tiennent qu'à la superficie ; mais quant aux hommes qui ont de l'industrie, il me semble que l'on fait mieux de les appeler des industrieux, de même que l'on nomme ambitieux, les hommes qui ont de l'ambition. Il convient d'avoir deux mots plutôt qu'un seul pour exprimer deux idées. Tel est le sens dans lequel je les ai employés l'un et l'autre dans mon Traité, long-temps avant que l'on songeât à l'un ou à l'autre.

Il y a même, entre plusieurs d'entre eux, des analogies plus fortes. Lorsqu'un teinturier mélange dans une chaudière, de l'eau, de l'alun, de l'indigo et d'autres drogues, n'exerce-t-il pas une industrie analogue à celle du cultivateur qui, suivant les procédés de son art, mélange de l'eau, des engrais, des sucs que lui fournissent la terre et les airs? Le teinturier favorise ses combinaisons à l'aide de la chaleur d'un fourneau; le cultivateur se sert de la chaleur du soleil. Le teinturier confie son étoffe à sa chaudière, comme le cultivateur confie ses semences à son champ. Enfin l'un comme l'autre retirent de leurs opérations des matières qui *valent* plus que lorsqu'elles y sont entrées.

La technologie, ou description des arts et métiers, considère l'art en lui-même, étudie ses moyens, perfectionne ses procédés; l'économie politique considère l'industrie dans ses rapports avec les intérêts de ceux qui la cultivent, et avec les intérêts de la société. C'est elle qui nous découvre quelle est la véritable mine qui répand ses richesses dans l'univers. C'est par le moyen de l'industrie que deux livres de laine de 4 francs, deviennent une aune de drap de 40 francs. Calculez, si vous pouvez, les valeurs ainsi créées par l'industrie sur la surface d'un vaste pays bien cultivé; sur ses navires, sur ses canaux, sur ses routes; dans ses ateliers, dans ses boutiques, dans l'intérieur de ses maisons, et jusque dans ses galetas.

Pour faire d'un semblable calcul un essai, entre mille, et avec le degré d'approximation dont ces matières sont susceptibles, essayons, par plaisir, de compter la valeur créée par une seule profession, par une des plus modestes : celle qui s'occupe exclusivement de nos chaussures.

On croit que la France actuelle contient 32 millions d'habitans. Supposons qu'un quart de ses habitants ne mette jamais de souliers; ce qui paraîtra bien fort à nos provinces du Nord, où l'on ne connaît pas les sabots et où personne ne va les pieds nus. Il restera 24 millions de personnes petites ou grandes, hommes ou femmes, qui portent des souliers. Admettons encore qu'elles en usent, le fort portant le faible, 4 paires dans l'année. Si cette évaluation est trop forte pour certaines chaussures armées d'une respectable cuirasse de fer, elle paraîtra faible pour ceux qui portent des souliers plus légers et qui en changent plus d'une fois par mois. Voilà donc 96 millions de paires de souliers que la France doit produire chaque année; car je ne pense pas qu'elle en reçoive de l'étranger aucune quantité qui soit digne d'entrer en ligne de compte.

Ce n'est pas tout. La France fournit des souliers aux étrangers qui séjournent chez elle; elle en envoie quelque peu en Angleterre. Elle en

envoie dans presque toutes les colonies, surtout des souliers de femme, aux Etats-Unis de l'Amérique, et jusqu'aux grandes Indes. Si nous comprenons dans la fourniture de souliers, les bottes et tous les genres de chaussures, même les souliers de satin brodé que nous envoyons aux dames noires d'Haïti, nous pouvons porter la confection totale des chaussures qui résultent de ce genre d'industrie, à cent millions de paires.

Je ne crois pas exagérer en estimant que, dans chaque paire, le cordonnier augmente la valeur de son cuir et de son étoffe de 3 francs; et voici sur quoi je me fonde. Il faut être habile ouvrier pour faire une paire en deux jours; et un ouvrier de métier ne gagne pas moins de 30 sous par jour, même dans nos provinces reculées. Il gagne bien davantage dans beaucoup d'endroits, surtout dans les villes; mais aussi il y a des chaussures dont la façon est fort simple. Il faut que les unes compensent les autres.

Cent millions de paires à 3 francs font 300 millions. Voilà donc une valeur égale à celle qui réside dans 300 millions de nos francs, ou ce qui revient au même, dans 1 million 230 mille kilogrammes d'argent, laquelle valeur se trouve annuellement produite et répandue dans la société par les seuls cordonniers de France; car je ne vous ai point parlé des valeurs produites par le tanneur, par le chamoiseur, par le fabricant d'étoffes, de rubans, etc., qui ont fourni aussi des matières premières aux cordonniers.

Or, quelle valeur en or et en argent pensez-vous que produise l'Amérique entière, c'est-à-dire, les mines réunies du Pérou, du Brésil et du Mexique? Suivant l'auteur auquel on accorde le plus de confiance sur ces matières, le Nouveau-Monde au commencement du siècle fournissait annuellement :

17,000 kilogrammes en or,
et 800,000 ———— en argent[1],

valant en somme ronde 234 millions; tandis que les seuls cordonniers de France produisent annuellement 300 millions de francs! Si vous croyez le calcul exagéré, diminuez-en ce qu'il vous plaira. Il nous restera toujours une assez belle idée de ce que produisent les mille professions qui composent la société. C'est faire injure à l'industrie de la vieille Europe, que de la comparer aux mines du Pérou.

Et qu'on ne s'imagine pas que la valeur qui est dans l'argent que four-

[1] Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle Espagne*, tome IV, p. 218.

nissent les mines, soit une valeur plus précieuse que la valeur qui réside dans des chaussures. L'une et l'autre équivaut à ce qu'elle peut acheter; si huit francs en argent valaient plus que huit francs en souliers, trouverait-on des acheteurs américains qui voulussent donner 8 francs en métal pour obtenir 8 francs en marchandise?

Bien des gens s'imaginent que la valeur de 8 francs en métal est supérieure à celle de 8 francs en marchandise, parce qu'elle est plus durable et sert dans une multitude d'échanges successivement; mais une valeur ne se multiplie pas en changeant de mains, pas plus qu'une partie de café de dix mille francs ne vient à valoir cent mille francs après avoir été vendue dix fois. L'argent des mines n'est produit qu'une fois, de même que les chaussures; il procure une fois des profits aux personnes qui l'ont tiré de la mine, affiné, frappé; mais passé le moment de cette première production, il ne procure plus de nouveaux profits et ne met pas un sou de valeur dans le monde. On ne peut l'acquérir qu'en donnant en échange de nouveaux produits; ce sont alors ces nouveaux produits qui donnent des bénéfices, et non plus le métal que l'on acquiert par leur moyen. Non, messieurs, et la suite vous le prouvera de reste, la plus riche mine du Mexique en mettant dans la circulation 30 millions en argent cette année, ne les y met pas plus d'une fois; et si elle produit 30 nouveaux millions l'année prochaine, c'est parce qu'elle y verse de nouveau métal : l'ancien ne procure aujourd'hui aucune nouvelle valeur.

Quand je vous ai dit que c'est l'utilité des produits qui en fait la valeur, vous avez dû comprendre que je donnais à ce mot *utilité* la signification la plus étendue. Si l'on me disait que la garance, l'indigo, l'alun, ne sont propres à satisfaire directement aucun de nos besoins, que nous ne pouvons nous en servir ni comme d'une nourriture, ni en guise d'ornement, et que néanmoins ces matières ont de la valeur; je répondrais qu'elles sont utiles au teinturier; qu'il en fait usage pour teindre ses étoffes; qu'elles servent à colorer les vêtemens que nous portons, et que leur utilité, quoique ayant besoin d'être jointe à l'utilité des étoffes, n'en est pas moins réelle.

Le foin, le fourrage, ne sont point immédiatement à notre usage; mais ces denrées ont pour nous le mérite de nourrir les animaux qui nous servent.

C'est cette utilité indirecte et médiate, qui fait la valeur des effets de commerce, des contrats de rente, qui par eux-mêmes ne servent à rien, mais procurent ce qui peut servir. C'est elle qui fait la valeur d'une terre

labourable. La terre labourable ne nous sert pas directement, mais elle sert à nous procurer du blé qui est d'un grand usage.

De là, la valeur de toutes les matières premières dans les arts; et par *matière première,* il faut entendre, non-seulement les matières brutes qui n'ont reçu aucune façon, mais des produits déjà fort élaborés que l'on n'achète que pour leur faire subir de nouvelles préparations. Le coton est une matière première pour le fileur, bien qu'il soit déjà le produit de deux entreprises successives: celle du planteur d'Amérique, et celle du commerçant maritime qui le fait venir en Europe. Le fil de coton, à son tour, est une matière première pour le fabricant d'étoffes; et une pièce de toile de coton est une matière première pour l'imprimeur en toiles peintes. La toile peinte elle-même est la matière première du commerce du marchand d'indienne; et bien souvent l'indienne n'est qu'une matière première pour la couturière qui en fait des robes, et pour le tapissier qui en fait des meubles.

CHAPITRE V.

Analogie des produits immatériels avec tous les autres.

Vous voyez, messieurs, que l'utilité, sous quelque forme qu'elle se présente, est la source de la valeur qu'ont les choses; et, ce qui va vous surprendre, cette utilité peut être créée, peut avoir de la valeur, et devenir le sujet d'un échange, sans avoir été incorporée à aucun objet matériel. Un fabricant de vitres met de la valeur dans du sable; un fabricant de drap en met dans la laine; mais un médecin nous vend l'utilité de son art sans qu'elle ait été incorporée dans aucune matière. Cette utilité est bien le fruit de ses études, de ses travaux, de ses avances; nous l'achetons en achetant son conseil, nous la consommons en exécutant ses ordonnances; et cependant cette utilité qui a eu sa valeur, qui a été payée par les honoraires offerts au médecin, n'a jamais paru sous une forme sensible; elle a été un produit réel, mais immatériel; car, si le médecin a ordonné un médicament, ce médicament est un autre produit, fruit de l'industrie du pharmacien, et qui est l'objet d'un autre échange différent du premier.

Pour vous faire mieux entendre l'analogie qui se trouve entre les produits immatériels et les produits matériels, je vous ferai remarquer que ces derniers (les produits matériels) varient par des gradations insensibles quant à leur forme, à leur étendue, à leur durée.

Ne nous attachons en ce moment qu'à cette dernière propriété: la durée.

Une maison, de la vaisselle d'argent, des meubles solides, sont des produits très-durables; des étoffes le sont moins; des légumes, des fruits, le sont moins encore. Cependant cette différence de durée n'altère en rien leur qualité de produits : tous sont des portions de richesses proportionnées à leur valeur. Un cultivateur de la vallée de Montmorency retire annuellement de la vente de ses cerises, une somme tout aussi réelle que celle que le propriétaire d'une portion de la forêt de Montmorency retire de la coupe de ses bois. La quotité seule de la somme en fait la différence, et si les cerises produites valent plus que les bois, les cerises présentent la plus grande richesse produite. Cependant, entre l'instant de la maturité de ce fruit, et l'instant où il faut qu'il soit consommé, il n'y a pas grand intervalle; tandis que des bois qui servent à élever de solides charpentes, sont des richesses qui dureront long-temps. Mais cette circonstance de la durée n'est à considérer que par le consommateur; c'est à lui de voir s'il veut préférer une jouissance dont la durée sera courte, à une autre jouissance qui, sans lui coûter davantage, durera plus long-temps. Sous le rapport de la production, la quotité de l'utilité produite ne peut être déterminée que par le prix que les hommes y mettent. C'est ce prix qui mesure l'avantage que le producteur en retire.

Puisque, sous le rapport de la production, la durée du produit n'est d'aucune considération pourvu que la valeur y soit, descendons de produits en produits, de ceux qui se consomment nécessairement peu d'instans après qu'ils sont complètement créés, à ceux qui se consomment nécessairement à l'instant même de leur création, et nous verrons qu'une représentation théâtrale, par exemple, est un produit qui peut différer de la production territoriale par sa durée, puisque sa valeur ne peut se conserver par-delà l'instant de la représentation, mais qui n'en diffère pas sous les rapports qui en font un produit : je veux dire la propriété de satisfaire un de nos besoins, de gratifier un de nos goûts, d'être susceptible d'appréciation et de pouvoir se vendre. Des acteurs se réunissent pour vous offrir le résultat de leurs travaux et de leurs talens; vous vous réunissez de votre côté à d'autres spectateurs, pour leur donner en échange de cet agréable produit, une somme qui provient elle-même des productions auxquelles vous, ou vos parens, avez pris part. C'est un échange comme tous les autres.

Adam Smith et d'autres économistes ont refusé aux produits immatériels le nom de produits, et au travail dont ils sont le fruit, le nom de travail productif. Ils se fondent sur ce que ces produits devant être consommés à mesure et n'ayant aucune durée, ils ne sont pas susceptibles

d'accumulation et ne peuvent jamais par conséquent grossir les capitaux de la société.

Ce dernier motif est fondé sur une erreur, ainsi que vous le verrez plus tard, lorsque je vous entretiendrai de la formation de nos capitaux [1].

D'ailleurs, accumule-t-on mieux des produits qui ne sont pas de garde, comme les fruits, auxquels on ne refuse pas d'être des produits?

Enfin une valeur, parce qu'elle a été consommée, en a-t-elle moins été produite? La plupart des produits de l'année ne sont-ils pas détruits dans l'année? Dit-on d'un homme qui a vécu sur son revenu, qu'il n'a point eu de revenu, par la raison qu'il ne lui en reste rien?

Vous voyez donc bien, messieurs, qu'on n'est pas fondé à soutenir que des choses produites, vendues et consommées, ne sont pas des produits, parce qu'il n'en reste rien.

La doctrine de Smith sur ce point, ne permet pas d'embrasser le phénomène de la production tout entier. Elle range dans la classe des travailleurs improductifs et regarde comme des fardeaux pour la société, une foule d'hommes qui, dans la réalité, fournissent une utilité véritable en échange de leurs salaires. Le militaire qui se tient prêt à repousser une agression étrangère, et qui la repousse en effet au péril de ses jours; l'administrateur qui consacre son temps et ses lumières à la conservation des propriétés publiques; le juge intègre protecteur de l'innocence et du bon droit; le professeur qui répand des connaissances péniblement recueillies; cent autres professions qui comprennent les personnes les plus éminentes en dignités, les plus recommandables par leurs talens et leur caractère personnel, ne sont pas moins utiles à la société, et satisfont des besoins qui, pour la nation, ne sont pas moins impérieux que le vêtement et le couvert le sont pour chacun de nous.

Si quelques-uns des services ainsi rendus ne sont pas abandonnés à une concurrence assez étendue, s'ils sont payés au-delà de leur valeur, c'est par des abus dont nous ne devons pas nous occuper ici. Sans doute il y a des travaux improductifs, mais ceux auxquels on met un prix librement consenti et qui vaudraient le prix qu'on y met quand même on aurait la

---

[1] La science et le talent d'un médecin, d'un chirurgien, d'un professeur, ne sont-ils pas des capitaux acquis et qui donnent un revenu? Les leçons orales qu'ils ont reçues, n'étaient cependant attachées à aucun produit matériel.

faculté de le refuser, sont des travaux productifs, de quelque peu de duré que soient leurs produits.

D'après la manière de voir des auteurs qui refusent de reconnaître d produits immatériels, les artificiers qui préparent les feux qu'on doit tir le lendemain dans un jardin public, sont des travailleurs productifs, ta dis que les acteurs qui préparent la représentation d'une belle tragédi sont des travailleurs improductifs. Certes, si nous pouvions juger de richesse produite et consommée dans ces deux occasions, autrement q par le prix que l'on consent à la payer, nous penserions que les acteu qui ont préparé la représentation théâtrale, en raison du talent qu'e suppose, en raison de la durée de la représentation, du long souve qu'on en conservera; en raison de la délicatesse et de l'élévation des se timens qu'elle aura fait naître, que ces acteurs, dis-je, ont été des trava leurs plus productifs que les artificiers qui ont préparé les gerbes, les fusé et les tourbillons d'artifice qui se sont dissipés en fumée.

Si j'ai insisté sur ce point, messieurs, c'est que des hommes de bea coup de mérite et d'esprit, parmi lesquels je citerai MM. Ricardo Angleterre et Sismondi en France, ont adopté la manière de voir Smith; ce qui, je crois, a empêché ces estimables écrivains de bien v et de bien décrire le phénomène de la production et de la distributi des richesses dans la société, ainsi que je vous le prouverai plus ta Tous les principes se tiennent et se confirment l'un par l'autre. Ne grettez pas le temps que vous passez et l'attention que vous donne des explications fort simples en apparence, et qui pourraient mê quelquefois paraître superflues à ceux de mes auditeurs qui ne p voient pas les grandes conséquences que je dois en tirer par la sui

Nous avons vu ce qui constitue les produits; mais nous ne connaiss point encore les moyens qu'on emploie pour produire. Ils seront l'ob des recherches qui vont suivre.

CHAPITRE VI.

De quoi se composent les travaux de l'industrie.

Afin de rendre les choses, quelles qu'elles soient, propres à satisfa les besoins des hommes, il faut en concevoir le dessein, en former projet, et s'occuper ensuite des moyens de l'exécuter. Si je juge qu'u étoffe faite d'une certaine façon sera propre à vêtir les hommes ou

femmes, et qu'une fois l'étoffe terminée, elle paraîtra assez utile pour qu'on y mette un prix; si je juge que ce prix sera suffisant pour m'indemniser de mes frais et me récompenser de mes peines, je rassemble et je mets en œuvre les moyens d'exécuter cette production : telle est l'origine d'une entreprise industrielle.

Son exécution exige le concours de plusieurs personnes et de plusieurs talens. L'entrepreneur est obligé d'apprendre les procédés de l'art qu'il veut exercer, et ces procédés sont fondés sur des connaissances scientifiques quelquefois très-relevées. Pour mettre en œuvre la soie, la laine ou le coton dont on veut faire une étoffe, il faut que des hommes quelconques aient acquis par des expériences et des études la connaissance de la manière dont se comportent ces matières lorsqu'on les file, lorsqu'on les tisse, lorsqu'on les plonge dans la teinture; il faut que quelqu'un ait eu des connaissances en mécanique pour imaginer les machines au moyen desquelles on exécute ces divers travaux, et des connaissances en chimie pour diriger l'emploi des matières colorantes, des mordans, de tous les ingrédiens nécessaires pour teindre et apprêter les étoffes. Que ces opérations soient simples ou qu'elles soient compliquées, on conçoit que l'art est fondé *sur des connaissances*, et ce sont ces connaissances que j'appelle de la science aussi long-temps qu'elles n'ont pour objet que les connaissances elles-mêmes, et de la science appliquée chaque fois que l'on montre ou que l'on apprend l'usage qu'on peut en faire pour l'utilité des hommes.

On sait tout cela par routine, dira-t-on; un ouvrier, ou même un chef d'atelier n'ont aucun besoin d'être chimistes ou mathématiciens, pour fabriquer une étoffe. J'en conviens; mais si ces connaissances n'avaient pas été trouvées par quelqu'un, si le dépôt n'en existait pas dans la mémoire des savans ou dans les livres qu'ils ont composés, les fabricans n'en auraient jamais fait usage. Ils peuvent fort bien ne savoir que la partie des sciences dont ils ont absolument besoin; cette partie n'en est pas moins une connaissance scientifique, et cette partie n'a souvent pu être portée à ce point-là, que parce que des chimistes, des physiciens, des géomètres de profession, ont étudié le système complet de ces connaissances, et ont saisi les rapports de chaque loi naturelle avec les autres.

La science qui dirige les opérations de l'industrie est donc une partie essentielle des facultés industrielles. Aussi voyons-nous peu d'industrie chez les nations où les sciences sont négligées.

Il est même probable que l'industrie déclinerait là où les études scientifiques cesseraient d'être florissantes. Supposons un moment que les savans et les livres scientifiques que nous possédons fussent tout-à-coup anéantis, les arts iraient quelque temps par leur propre impulsion, mais ils tomberaient bientôt dans une routine aveugle. Les bonnes théories venant à manquer, on méconnaîtrait peu à peu les lois de la nature; on perdrait l'explication des faits les plus simples, sans qu'on eût aucun moyen pour la retrouver; les méthodes dégénéreraient graduellement, en passant d'une main grossière dans une autre main grossière, parce qu'elles cesseraient d'être perpétuellement rectifiées par les principes scientifiques qui leur servent de base.

Ce n'est point une supposition gratuite. Certains procédés se sont perdus pendant la barbarie du moyen-âge, et il a fallu les découvrir de nouveau. Il y a même quelques restes de l'art antique qui existent sans que nous sachions comment on a pu les exécuter; des cimens inaltérables; de certaines peintures à fresque, retrouvées à Thèbes en Égypte, sans aucune altération dans les couleurs, après une durée de trois mille ans; des obélisques immenses d'une seule pièce, taillés, transportés et dressés, sans que nous puissions deviner comment on s'y est pris pour y parvenir. Nous échouerions si nous tentions actuellement d'incendier les vaisseaux ennemis par un feu qui brûlait dans l'eau, comme on y parvenait au moyen du feu grégeois; et je doute qu'un de nos ingénieurs entreprît, avec des miroirs, de mettre le feu à une flotte qui viendrait assiéger Marseille ou le Hâvre, comme Archimède fit à Syracuse.

Je conviens que les découvertes de nos sciences ont été si importantes, les progrès de nos arts si rapides dans d'autres routes, que nous avons bien vite, en dépit de quelques pertes, excédé de beaucoup l'industrie des anciens. Si les plus éclairés d'entre eux, si Archimède ou Pline se promenaient dans une de nos villes modernes, ils se croiraient environnés de miracles. L'abondance de nos cristaux, la grandeur et la multiplicité de nos miroirs, nos horloges publiques, la variété de nos étoffes, nos ponts de fer, nos machines de guerre, nos bâtimens de mer, notre gaz lumineux, toutes choses dont ils ne pouvaient avoir aucune idée, les surprendraient au dernier point. Ils ne parviendraient jamais à s'expliquer comment on a pu s'y prendre pour produire ces résultats; et lorsqu'ils entreraient dans nos ateliers une foule de procédés de détail exciteraient en eux un étonnement continuel.

Mais, si les sciences se perdaient, tout le reste se perdrait par degrés.

; les mêmes besoins ne pourraient plus être satisfaits pour le même 'avantage de les consommer serait successivement ravi, tantôt à sse de citoyens, tantôt à une autre; cette quantité d'utilités qui, en geant les unes contre les autres, font la vie du corps social, disaient par degrés, et l'on retomberait dans la barbarie.

vérité n'avait point échappé à Bacon, qui a eu la gloire de les ir presque toutes. Ce passage du *Novum Organum scientiarum* u; il vaut la peine de vous être cité, et je ne suis pas fâché de yer sur ce grand témoignage dans une opinion où je n'ai été prér aucun de ceux qui se sont occupés d'économie politique. Ils ont gardé les savans comme des travailleurs improductifs.

st, dit Bacon, trois genres comme trois degrés d'ambition. La ière est celle des hommes qui veulent jouir d'une supériorité exre : c'est la plus vulgaire et la plus lâche. La seconde est l'ambition ommes qui veulent rendre leur patrie dominante au milieu de ce humaine : elle est sans doute plus élevée, mais elle n'est pas s injuste. Enfin celle qui s'efforce d'agrandir la domination de me sur la nature (si c'est là de l'ambition) est la plus saine et la uguste de toutes. Or, l'empire de l'homme sur les choses a pour unique les sciences et les arts; car, ce n'est qu'en étudiant les lois nature que l'on peut parvenir à s'en rendre maître. »

ainsi, messieurs, que les sciences sont comme la base des arts iels et des richesses. L'histoire ne nous présente point de peuple t qui ait été riche et bien pourvu. Il faut pour cela autre chose que de la science, ainsi que vous le verrez tout à l'heure; mais la est nécessaire; elle est une condition indispensable de la produc richesses. Un sentiment confus le dit à tout homme médiocrestruit; de là, les encouragemens et la protection que les sciences rent dans tous les pays civilisés. Mais ce qui n'était que vague-ntrevu, est démontré par l'analyse.

connaissances scientifiques ne suffisent pas, vous disais-je. En effet des choses ne naît pas uniquement des faits et des lois que les s nous découvrent. Dans tous les cours de chimie et de physique, avec de l'oxigène, du magnétisme, de l'électricité, des multitudes iences curieuses qui ne produisent pas pour un sou de richesses. é qu'on en peut tirer, ne saurait naître qu'autant que l'on con même temps quels sont les besoins des hommes, et qu'on sait er telle expérience, qui jusque-là n'est que curieuse, à satisfaire

un de ces besoins. Lorsqu'un physicien d'Italie, M. Volta, décou expliqua le singulier phénomène que présente la pile de Volta, ce qu'une expérience curieuse. Appliquée par M. Davy au double vaisseaux, elle est devenue extrêmement utile en offrant un mo conservation pour les feuilles de cuivre dont on les couvre.

Vous voyez que la production se compose non-seulement de la s ou des notions, mais en outre de l'application de ces notions aux l de l'homme. Je sais que le fer peut se forger, se modeler, par l du feu et du marteau; voilà la science. Quel parti puis-je tirer connaissances pour créer un produit, dont l'utilité soit telle que l qu'on y mettra soit suffisant pour m'indemniser de mes déboursés mes peines? Voilà ce qu'enseigne l'art de l'application.

Cette application exige une certaine combinaison intellectuelle; s'agit d'apprécier, non-seulement les besoins physiques de l'ho mais sa constitution morale, c'est-à-dire, ses mœurs, ses habitude goûts, le degré de civilisation dont il jouit, la religion qu'il profes toutes ces choses influent sur ses besoins, et par conséquent sur crifices auxquels il se résoudra pour les satisfaire.

Or cet art de l'application, qui forme une partie si essentielle production, est l'occupation d'une classe d'homme que nous ap *entrepreneurs d'industrie*. Un horloger est un entrepreneur d'indu qui a jugé que les hommes, avec nos usages civils, où les occupa les repas, les plaisirs, sont réglés par le moment où l'on est de la née, que les hommes, dis-je, de notre climat et de notre nation, c soin d'horloges et de montres; ou, s'ils en ont déjà, qu'ils n'en ont assez pour remplacer la consommation qui s'en fait, ou pour su aux besoins d'une population devenue plus nombreuse ou plus ri juge pour l'ordinaire des besoins par le prix que les choses acqu en vertu de la demande; il s'est instruit des connaissances néce pour l'exercice de son art; il a réuni tous les moyens d'exécutio cet art exige, et il a fait ou fait faire les utiles produits que nous non des pendules ou des montres.

Un entrepreneur d'industrie ne peut pas exécuter seul toutes le rations d'un art, quelquefois très-compliqué, et qui exige souv secours de beaucoup de bras et un talent d'exécution qui ne peut fruit que d'une longue habitude. C'est en cela que consiste la tâc simple ouvrier. L'entrepreneur met à profit les facultés les plus re

et les plus humbles de l'humanité. Il reçoit les directions du savant et il les transmet à l'ouvrier.

Les travaux de l'ouvrier se composent, soit du simple emploi de ses forces musculaires, ou de cet emploi de forces dirigé par son intelligence et par l'adresse qui naît de l'exercice, et qui constitue ce qu'on appelle le talent de l'ouvrier. Le talent n'entre pour rien dans le travail du simple manouvrier, de l'homme de peine qui exécute les travaux pour lesquels il ne faut que de la force, comme lorsqu'il ne s'agit que de tourner une manivelle, de brouetter de la terre; il se montre dans les travaux où il entre quelques combinaisons, comme ceux qu'exécutent le maçon et le menuisier; et il devient quelquefois très-distingué dans certains arts qui exigent une adresse consommée et même des études préalables, comme dans l'art du mouleur ou de l'imprimeur [1]. Cependant l'occupation de l'ouvrier, même intelligent, diffère essentiellement de celle du savant et de celle de l'entrepreneur, dont les combinaisons sont d'un autre genre. L'ouvrier intelligent s'élève fréquemment, et le savant descend quelquefois aux fonctions de l'entrepreneur; ils joignent alors à leurs occupations ordinaires, des vues d'application qui diffèrent de leurs combinaisons antérieures. Mais, soit que les opérations industrielles se trouvent remplies par la même personne, soit qu'elles se trouvent réparties entre plusieurs individus, l'on peut en distinguer de trois sortes :

Les recherches du savant;

Les applications de l'entrepreneur;

L'exécution de l'ouvrier.

Il n'y a pas de produit où l'on ne puisse découvrir les traces de ces trois genres de travaux. Un fruit paraît être uniquement le produit de la seule fécondité du sol. Cependant il n'acquiert une certaine beauté, une certaine saveur, que par les soins du cultivateur, et dans ces soins nous retrouvons les traces des trois opérations dont je vous parle. Un entrepreneur de culture a dû se livrer à quelques combinaisons pour réunir les moyens nécessaires pour obtenir un produit quelconque; il a dû mettre en balance ce que ces moyens lui coûteraient, avec l'avantage qu'il retirerait du produit. Il a dû s'instruire des procédés d'agriculture au moyen desquels on le fait arriver à bien; et enfin il a fallu qu'il

[1] Le compositeur d'imprimerie doit savoir au moins les élémens de la grammaire, et la disposition des pages exige de certaines combinaisons qui ne sont pas à la portée de toutes les intelligences.

s'occupât de l'exécution de ces procédés. Voilà les trois opérations dont l'ensemble constitue l'industrie.

Une balle de café a été le résultat d'une entreprise industrielle pour le pays qui a cultivé cette plante, et d'une autre, et même de plusieurs autres entreprises industrielles, pour être apportée en Europe; car, le négociant qui l'a fait acheter en Arabie ou aux Antilles, a dû avoir des connaissances géographiques et commerciales; l'armateur du navire et son constructeur également; enfin les matelots, les commis, les hommes de peine qui ont fourni leurs travaux à ces diverses entreprises, peuvent être considérés comme des ouvriers dont les travaux y ont coopéré.

Dans les divers états d'avancement des sociétés, vous retrouvez ces mêmes opérations, mais plus grossières et appliquées à d'autres besoins. Le Tartare nomade qui promène sa tente et ses troupeaux, n'a-t-il pas des connaissances vétérinaires assez étendues qui lui montrent quels sont les soins que requièrent ses chameaux, ses chevaux, ses brebis? Il a des connaissances en histoire naturelle, puisqu'il peut vous dire quelles sont les qualités des différens pâturages et les expositions où on les trouve. Il a même des connaissances géographiques et astronomiques qui le guident.

Toutes ces connaissances lui servent à diriger sa tribu et à multiplier ses richesses. Il est même manufacturier, puisqu'il fait ou fait faire l'étoffe de ses tentes et de ses habits, ses chariots, l'équipement des bêtes de somme et de trait, et même des fromages et des liqueurs fermentées.

Enfin, ses serviteurs et ses agens ne représentent-ils pas la classe ouvrière en exécutant le travail manuel indiqué par les connaissances répandues chez ce peuple, et appliquées par le chef de la tribu, qui n'est autre qu'un entrepreneur d'industrie à la mode du pays?

Jusque chez les sauvages même, il y a quelques arts qui réclament toutes les mêmes opérations. Ils ont des armes, des filets à prendre du poisson, des ornemens, qui supposent quelque connaissance des propriétés des corps et des lois de la physique. Il a fallu qu'ils fissent une application de ces connaissances à leurs besoins, et ils déploient une adresse d'exécution qui étonne souvent les voyageurs. Dans la poursuite de leur proie, il y a une intelligence quelquefois fort extraordinaire. Ils auraient appris à Buffon bien des faits curieux sur l'instinct des animaux. Ils se moquent des Européens qui, dans l'épaisseur des forêts et par un temps couvert, ne savent quelquefois ni l'heure du jour, ni la

situation des quatre points cardinaux. L'inspection d'un tronc d'arbre et des lichens qui s'y trouvent, leur indique tout de suite de quel côté est le midi ou le levant, et guide leur marche.

En fait de connaissances scientifiques, il n'y a de différence entre les hommes que du plus au moins. Le plus ignorant est moins savant qu'un autre; et, quand nous considérons tout ce qui nous reste à apprendre dans presque tous les genres, nous sommes forcés de convenir que le plus savant d'entre nous, n'est que le moins ignorant. Il n'y a pas un membre de l'Académie des sciences qui ne pût recueillir quelques notions précieuses chez un pâtre grossier.

Au moyen de cette analyse des fonctions de l'industrie, nous concevrons mieux ce qui a manqué à tel ou tel peuple, ce qui manque à tel ou tel individu pour être parfaitement industrieux.

Adam Smith se contente d'employer le mot de travail pour désigner cet ensemble d'opérations qui compose l'industrie, opérations dont quelques-unes sont purement intellectuelles et d'un ordre très-élevé. Ce terme ne paraît pas suffisant appliqué à tant d'actes si divers; et je n'en fais l'observation qu'en faveur de ceux qui voudront étudier cet auteur. Ils seront prévenus que partout il applique indifféremment le nom de travail à toutes les opérations que je viens d'analyser. Quant à nous qui, pour répandre une plus grande clarté sur le sujet, nous attachons à préciser l'idée représentée par chaque mot, nous ne donnerons le nom de travail qu'à une même action continuée dans un but déterminé.

En décomposant, pour ainsi dire, les opérations de l'industrie, et en vous montrant quelles sont les différentes classes de la société qui les exécutent, je n'ai pas prétendu qu'elles dussent nécessairement être exécutées par différentes personnes. Un homme peut faire partie de plusieurs classes. Lorsqu'un agriculteur fait des essais de greffe ou de taille des arbres, pour obtenir de plus beaux fruits, il fait des recherches qui augmenteront ses connaissances, sa science; il cherche à les appliquer à l'usage de l'homme; et il exécute lui-même ses conceptions. Il est, à vrai dire, pour ce produit en particulier, savant, entrepreneur et ouvrier.

Nous en pouvons dire autant d'un teinturier qui fait des recherches chimiques, ou qui emploie les connaissances qu'il a déjà, pour obtenir, par des mélanges, des couleurs plus vives ou plus solides; ou qui dirige lui-même son combustible dans le but d'épargner la chaleur.

C'est à vous, messieurs, de faire les applications des opérations productives désignées, à tous les cas particuliers qui s'offriront à vous. L'es-

sentiel est de savoir ce qui constitue les travaux industriels, c'est-à-dire les actes où des perfectionnemens peuvent être introduits.

Je vous ferai remarquer que l'entrepreneur d'industrie est l'agent principal de la production. Les autres opérations sont bien indispensables pour la création des produits; mais c'est l'entrepreneur qui les met en œuvre, qui leur donne une impulsion utile, qui en tire des valeurs. C'est lui qui juge des besoins et surtout des moyens de les satisfaire, et qui compare le but avec ces moyens; aussi, sa principale qualité est-elle le jugement. Personnellement, il peut se passer de science, en fesant un judicieux emploi de celle des autres; il peut éviter de mettre la main à l'œuvre en se servant des mains d'autrui; mais il ne saurait se passer de jugement; car alors il pourrait faire à grands frais ce qui n'aurait aucune valeur. Telle est l'erreur qui ruine le plus sûrement les particuliers et nuit à la prospérité du pays.

Aussi, tout ce qui tend chez un peuple à rectifier le jugement, à donner généralement de justes idées de chaque chose, est favorable à la production des richesses. Tout ce qui tend au contraire à fausser les idées, à dépraver le jugement, à faire croire que tels ou tels effets tiennent à de certaines causes qui ne sont pas les véritables, est nuisible à la production, et par conséquent à l'aisance et au bien-être des nations.

Cela nous indique ce que nous devons entendre par les bienfaits de l'instruction. L'instruction d'un peuple ne saurait être celle d'une académie. En tout pays la plupart des hommes sont destinés à ignorer beaucoup de choses; et cela n'est pas un mal; car si l'on voulait loger dans sa mémoire seulement tout ce qui mérite d'être appris, il faudrait y consacrer son existence tout entière, et il ne nous resterait ni temps ni facultés pour la vie active qui est nécessaire si nous voulons arriver à la satisfaction de nos besoins. Ce que l'un ignore, l'autre le sait. On peut suppléer aux connaissances qu'on n'a pas. Mais l'instruction que rien ne saurait remplacer, celle que nous devons rechercher, celle à laquelle tout le monde peut prétendre, c'est de n'avoir que des idées justes des choses dont on est appelé à s'occuper. Les fausses idées sont un mal positif, parce qu'elles conduisent à des mesures fausses. Souvent dans les campagnes on amène les bestiaux malades pour entendre la messe devant la porte des églises. On ne peut ainsi qu'augmenter le mal. On ferait mieux d'étudier les principes de l'art vétérinaire. On consulte un almanach de sorcier pour savoir si l'on doit se faire saigner

on ferait mieux de suivre un régime plus sobre et de se faire des règles d'hygiène d'après des observations judicieusement faites.

J'ai fait une fois construire, par entreprise, un four à cuire le pain. A peine le four fut-il déblayé, qu'il s'écroula. L'ouvrier qui s'en était chargé s'imagina que l'oubli de certaines pratiques superstitieuses était la cause de cet accident. Il recommença son ouvrage sans oublier les cérémonies. Aussitôt le four déblayé, il tomba de nouveau, et le maçon fut en perte. Il eût mieux valu pour lui qu'il s'attachât à corriger les vices de la construction de sa bâtisse.

J'ai déjà, dans mon *Traité d'Économie politique*, remarqué que les connaissances scientifiques circulent d'un pays dans un autre plus aisément que les qualités qui font les bons entrepreneurs. Les qualités de ceux-ci sont plus personnelles, pour ainsi dire, et se transmettent plus difficilement d'un individu à l'autre. Une personne remplie de jugement ne saurait en donner à une autre qui en manque; tandis qu'on peut donner de l'instruction à celle qui n'en a pas. Les entrepreneurs sont jaloux des procédés qu'ils connaissent; les savans, plus libéraux, communiquent plus volontiers ce qu'ils savent; les lumières qu'ils répandent par leurs leçons et par leurs livres, servent à leur fortune et à leur réputation. C'est ainsi que les notions scientifiques se propagent d'un pays dans l'autre; mais il n'en est pas tout-à-fait de même des talens de l'entrepreneur d'industrie.

Moins les classes sont instruites, et plus elles sont attachées à leurs routines, quelque insensées qu'elles soient. Un propriétaire instruit sur les assolemens ou successions de culture, ne persuade pas facilement à ses fermiers de supprimer les jachères, et de multiplier les bestiaux. Il y a dans chaque pays, et même dans chaque province, des caractères nationaux qui sont quelquefois favorables, quelquefois contraires aux développemens de l'industrie. Les habitans d'un endroit sont indolens et paresseux, tandis qu'ailleurs ils sont vifs et intelligens. Un ouvrier allemand ou anglais est tout entier à son ouvrage; rien ne peut l'en distraire; il souffre difficilement que l'objet qu'il travaille sorte de ses mains dans un état d'imperfection. En France, il est trop souvent léger et peu curieux de la perfection : il aime à se laisser distraire; il rit, il chante; mais la gaîté ne fait pas le bonheur et encore moins l'aisance. Il y a d'autres pays où une paresse incurable est fort contraire aux progrès de l'industrie. Un ouvrier espagnol aime mieux aller mal vêtu et se nourrir à peine que s'assujétir au moindre travail.

Cependant l'expérience des siècles nous apprend que l'on peut acq et que l'on peut perdre, lentement à la vérité, les qualités nécessa une nation industrieuse. Les anciens Gaulois et les anciens Gern étaient des peuples fort peu industrieux; tandis que leurs successeur Français et les Allemands, le sont beaucoup. Les Anglais, qui le son encore, ne connaissaient presque aucun art; et il n'y a pas trois s qu'ils tiraient de l'étranger toutes leurs étoffes et leurs quincailleries peut donner des espérances aux nations qui jusqu'ici ont passé pou peu avancées dans les arts.

Dans ce qui précède, messieurs, nous avons observé les opér communes à toute espèce d'industrie qui se propose d'obtenir des pr *matériels*. Nous retrouverons des opérations absolument analogues la création des produits immatériels. Un médecin juge qu'après recueilli les connaissances qu'on peut se procurer dans l'anatom physiologie, la pathologie, il pourra se rendre assez utile aux pers malades pour être indemnisé de ses dépenses et de ses peines. Il s entrepreneur de guérisons. Ici il y a peu d'action analogue à cel ouvriers en général; cependant, si le médecin ordonne un panse une application de sangsues, ou d'autres soins qui ne réclament c l'adresse manuelle, ceux qui les exécutent remplissent une fonctio répond au travail des ouvriers.

Si l'on juge que, par la connaissance des lois et de la procédu puisse se rendre utile aux particuliers qui ont des intérêts à défenc qui n'ont pas eux-mêmes les lumières, le loisir ou l'expérience néce pour les défendre avec succès, on étudie le droit, on devient avoc l'on applique ensuite ce genre de connaissances aux besoins des ho qui exercent les autres professions de la société. Les services qu'o sont un produit immatériel qui a son prix, et qui devient la matièr échange. C'est toujours une application des connaissances de l'hor ses besoins.

Ce que je vous ai dit jusqu'ici peut s'appliquer également à to genres d'industrie; il nous reste à savoir quelles sont ces divers dustries.

CHAPITRE VII.

Classification des industries.

Nous avons vu que la production des produits matériels se réduit à prendre les matières que nous offre la nature, dans un état, et à les rendre dans un autre état où elles ont une valeur plus forte; ce qui s'opère par l'action de l'industrie. Il n'y a donc qu'une seule industrie, si l'on considère son but et ses résultats généraux; et il y en a mille, si l'on considère la variété de leurs procédés et des matières sur lesquelles elles agissent. En d'autres termes, il n'y a qu'une seule industrie et une multitude d'arts différens.

Cependant on a trouvé commode, pour étudier l'action industrielle, de classer ses opérations, de réunir en un même groupe toutes celles qui ont quelque analogie entre elles. C'est ainsi qu'on a dit que l'industrie qui extrait les produits des mains de la nature, soit qu'elle ait provoqué leur production, soit que cette production ait été spontanée, se nommerait *industrie agricole,* ou *agriculture;*

Que l'industrie qui prend les produits entre les mains de leur premier producteur, et qui leur fait subir une transformation quelconque, par des procédés chimiques ou mécaniques, se nommerait *industrie manufacturière;*

Enfin, que l'industrie qui prend les produits dans un lieu pour les transporter dans un autre où ils se trouvent plus à portée du consommateur, se nommerait *industrie commerciale,* ou simplement *commerce.*

Vous verrez en effet que cette classification offre quelque facilité pour remonter aux causes et prévoir les résultats; mais je vous prie de ne pas perdre de vue qu'elle est arbitraire et adoptée uniquement pour notre commodité. Quand on étudie les choses, les faits, les lois que nous offre la nature, aussi bien dans l'ordre moral que dans l'ordre physique, on s'aperçoit qu'elle semble avoir cherché à effacer les classifications plutôt qu'à les marquer. Dans l'économie politique, nous classons les choses d'après leur nature, leurs fonctions, leurs propriétés; nous substituons quelquefois une meilleure classification à une autre moins bonne, comme ont fait les naturalistes, qui après avoir long-temps classé les animaux d'après le nombre de leurs pieds, ont trouvé plus commode de les diviser

en animaux avec ou sans vertèbres. Ils n'ont pas multiplié le nombre des animaux que nous offre la nature; ils les ont mieux rangés et mieux étudiés. C'est de même la nature qui veut que les sociétés politiques se composent de divers organes, éprouvent une multitude de besoins, et disposent de certains moyens pour les satisfaire; quant à nous, notre affaire est d'étudier toutes ces choses, et pour y parvenir, de les examiner parties par parties et de les ranger dans l'ordre le plus favorable, sans oublier que la nature des choses, qui se joue de nos études, semble affecter de tout brouiller. Les manières dont les choses peuvent être modifiées et appropriées à notre usage, se fondent les unes dans les autres, par des nuances imperceptibles. Le cultivateur est manufacturier, quand il presse sa vendange pour en faire du vin; le jardinier est négociant, quand il achète des salades à son voisin pour les porter au marché. Chaque ménage a un fonds de terre dans son potager, et un atelier de manufacture dans sa cuisine, puisque dans l'un, on fait pousser des légumes, et que dans l'autre, on les apprête. Cent bureaux de statistique ne suffiraient pas pour recueillir la note de toutes les transformations qui s'opèrent dans un royaume tel que la France, et aucun tableau ne contiendra jamais toutes les augmentations de valeur qui naissent de ces transformations.

Ce point une fois bien entendu, je vous dirai qu'on classe avec l'*industrie agricole,* tous les travaux qui ont pour objet de tirer, sans intermédiaires, des mains de la nature, les matières, quelles qu'elles soient, qui peuvent servir à nos besoins, même celles qui ne supposent pas la culture du sol; tels sont les travaux du chasseur, du pêcheur, qui s'emparent des animaux qui n'ont pas été élevés par leurs soins; du mineur, qui fouille dans les entrailles de la terre pour y puiser des minéraux qui s'y trouvaient long-temps avant qu'il s'en occupât.

On peut de même classer avec l'*industrie manufacturière,* tous les travaux qui s'exercent sur une matière achetée, même lorsqu'on ne la façonne que pour sa propre consommation ou celle de sa famille. Une ménagère qui file du lin et qui tricote des bas pour elle ou pour ses enfans, exerce une industrie manufacturière. Tous les travaux de femme qui se font dans l'intérieur des ménages, sont des travaux manufacturiers. A plus forte raison ceux qui s'exécutent dans des boutiques et pour la vente. Un tailleur est manufacturier, puisque la même quantité d'étoffe a un peu plus de valeur lorsqu'elle est taillée et cousue en habits, qu'elle n'en avait auparavant. Un serrurier, un relieur de livres, sont des manufacturiers: un boulanger, un pâtissier; un traiteur, sont manufacturiers

également, puisqu'ils acquièrent des matières alimentaires, et par une préparation quelconque, les rendent propres à notre usage et augmentent par là leur valeur.

Dans une ville un peu industrieuse, à chaque étage de chaque maison, on exécute des travaux manufacturiers. Ici, l'on fait des boutons, là, des tabatières; dans un endroit, on frappe et l'on assemble les chaînons de la chaînette intérieure des montres; dans un autre, on coud des gants, ou bien l'on borde des souliers. Chez un parfumeur, on effeuille des roses, chez un apothicaire, on broie des médicamens; chez un opticien, on polit des verres de lunettes. Tous ces travaux sont du même genre, soit qu'on les exécute en grand, dans de vastes ateliers où deux ou trois cents ouvriers sont à l'ouvrage, soit qu'on les exécute en petit, au coin de son feu.

Nous rangerons enfin dans l'*industrie commerciale,* tous les travaux qui ont pour objet de revendre ce qu'on a acheté, sans avoir fait subir à la marchandise aucune transformation essentielle, sauf le transport et la division par parties, afin que le consommateur puisse se procurer la quantité dont il a besoin, et dans le lieu où il lui est commode de la trouver. Ce n'est donc pas seulement le négociant, comme celui dont les navires apportent du café d'Amérique, qui fait le commerce; c'est encore l'épicier qui le vend à la livre. On fait le commerce dans de vastes comptoirs et dans de petites boutiques. Tous ceux qui achètent en gros les produits des manufactures, pour les revendre au détail, font le commerce. La fruitière qui achète aux gens de la campagne du beurre ou des légumes pour les revendre, fait le commerce. Les hommes qui portent de l'eau ou qui crient des fagots dans la rue, font le commerce. Ne méprisons aucune de ces manières d'exercer les diverses branches de l'industrie; car, je vous l répète, il y a la plus parfaite analogie entre elles, et c'est bien souvent faute de convenir de ces analogies, qu'on se forme de fausses idées sur l'industrie des peuples. On juge qu'une nation n'a point d'industrie manufacturière, lorsqu'on n'y voit point d'immenses ateliers; on croit qu'elle n'a point de commerce, lorsqu'elle ne couvre pas les mers de ses vaisseaux. Vous aurez lieu au contraire, messieurs, de vous convaincre que, même chez les peuples les plus industrieux, les grands ateliers forment la moindre partie de leurs manufactures, et les navires nombreux la moindre partie de leur commerce.

J'ai déjà remarqué qu'une chose est un produit même avant d'avoir acquis toutes les qualités qui la rendent propre à être consommée. Les barres de

fer qui sortent d'une grosse forge, quoiqu'elles ne puissent immédiatemen satisfaire à aucun besoin, sont des produits; car elles sont à l'usage de beaucoup d'artisans qui s'en servent dans les arts. Les outils de tous les métiers sont des produits qui servent à en faire d'autres. Le blé lui-même, qui dans nos climats est le plus important des produits, n'a qu'une utilité qui n'est pas achevée, puisqu'il doit, pour devenir entièrement propre à nous nourrir, subir encore deux manipulations (celle du meunier et celle du boulanger).

C'est ainsi qu'une chose, qui n'a pas encore subi toutes les transformations qui la rendront propre à satisfaire les besoins ou les goûts des hommes, est néanmoins un produit en vertu des transformations qu'elle a déjà subies.

On a beaucoup disputé sur la prééminence des diverses industries comme moyens de production. Aussi long-temps qu'on a cru que l'or et l'argen étaient les seules richesses, on n'a attribué la faculté de produire de richesses qu'aux mines de métaux précieux. C'est en ce sens qu'on a di que l'Amérique avait décuplé les richesses du monde; dès-lors les pays qu ne renfermaient point de mines, n'ont plus cherché qu'à tirer la plus gross part des mines étrangères, en vendant le plus qu'ils pouvaient de leur produits aux autres nations, et en achetant d'elles le moins possible. Suivant ceux qui soutiennent ce système, qu'on nomme le *système exclusif* ou de la *balance du commerce*, il n'y a que le commerce, et même le commerce avec l'étranger, qui puisse augmenter les richesses d'un pays qu n'a point de mines.

Nous avons acquis déjà des notions assez sûres, relativement à la natur des richesses et à la production des valeurs, pour sentir la fausseté de c système. Nous savons que la valeur qui se trouve dans une multitude d'objets autres que les métaux précieux, est exactement de même nature qu celle qui se trouve dans l'or et dans l'argent, puisqu'elle peut acquérir pa l'échange, tous les mêmes objets que l'on peut acquérir au moyen de ce métaux; nous savons de plus, que cette valeur qui constitue nos propriétés nos richesses, peut être le résultat des opérations de l'industrie agricole e de l'industrie manufacturière, comme de l'industrie commerciale.

Quand nous entrerons plus avant dans la manière de procéder des diverses industries, vous verrez quels systèmes on a mis en avant, à diverse époques, pour prouver, tantôt que l'or et l'argent étaient les seules richesse réelles, tantôt que c'étaient les seuls produits de l'agriculture. Les uns, o prétendu que le commerce ne consistait que dans l'échange des richesse

produites, et qu'il ne produisait rien par lui-même; les autres, que l'opulence, au contraire, n'arrivait aux nations que par le commerce. Tous ces systèmes tomberont successivement, à mesure que nous soumettrons à l'analyse, les diverses parties de l'économie des nations.

CHAPITRE VIII.

Des instrumens généraux de l'industrie, et des fonds productifs.

Jusqu'ici, nous avons cherché à connaître ce que sont les produits de l'industrie, et comment ils résultent de l'action industrielle. Pour entrer plus avant dans l'examen de cette action, nous devons maintenant prendre connaissance des instrumens que l'industrie est forcée d'employer.

L'industrie la plus grossière, celle du sauvage, ne saurait se passer d'instrumens. Le sauvage a quelques armes pour atteindre les animaux dont il se nourrit; il a des filets pour prendre du poisson, des outils pour façonner une hutte grossière, ou bien les étoffes dont il couvre quelques parties de son corps. Dans un état civilisé où la propriété est plus assurée, et la production immense, les instrumens de l'industrie sont bien plus nombreux et bien plus variés.

De ces instrumens, les uns sont des trésors gratuits que la nature a mis à la disposition de l'homme, sans lui faire payer les secours qu'il en tire. C'est elle, qui lui procure des routes liquides sur l'Océan et des vents dont le souffle fait avancer ses navires. C'est elle, qui lui fournit la chaleur du soleil à l'aide de laquelle ses végétaux mûrissent. C'est elle, qui lui a préparé cette force de gravitation qui, fesant peser sur la terre la plupart des corps, et même l'atmosphère, lui fournit un agent d'un pouvoir immense dans les arts: celui qui agit sur le piston de la machine à vapeur [1].

Sans doute l'homme est obligé de préparer des agens artificiels, des machines à l'aide desquelles il tire parti de ces agens naturels; mais les agens artificiels n'accomplissent pas tout le travail, et il y a de la part des agens naturels, un service purement gratuit dont l'homme fait son profit. Le soufflet d'une forge, soit qu'il aille à bras ou par moteur, n'est pas un instrument gratuit; mais l'air qu'il puise dans l'atmosphère et qu'il

[1] Les instrumens gratuits sont à la disposition du sauvage, aussi bien que de l'homme civilisé; mais le premier ne sait pas s'en servir.

verse sur le feu, est un combustible gratuit. La puissance des agens n rels se remarque encore dans la fermentation des liqueurs, dans le t chîment des toiles, où l'industrie se repose jusqu'à un certain poin une action de la nature où elle n'a aucune part.

Comme les matières gratuites, comme les forces physiques, appar nent à quiconque veut s'en servir; comme l'usage qu'un homme en n'empêche pas un autre homme d'en faire usage de son côté, et qu ne sont point des propriétés exclusives, nous les nommerons des *in mens naturels non appropriés,* c'est-à-dire, qui ne sont pas devenu propriétés.

Ce ne sont pas là les seuls instrumens que la nature fournit à l'ho industrieux. Elle lui offre le pouvoir productif de la terre cultivable lui offre des mines qui renferment des métaux, des marbres, des pi communes ou précieuses, des provisions immenses de houille ou (bon de terre. Mais ces instrumens, donnés par la nature, ainsi qu précédens, ont été susceptibles de devenir des propriétés. Certains l mes s'en sont emparés à l'exclusion de tous les autres, et ces propı ont ensuite été reconnues par tous. Sans examiner ici à quel titr instrumens naturels sont devenus des propriétés, nommons-les des *trumens naturels appropriés.*

Nous remarquerons seulement que si les instrumens fournis p nature étaient tous devenus des propriétés, l'usage n'en serait pas gr Celui qui serait maître des vents, nous louerait à prix d'argent leur vice; les transports maritimes deviendraient plus dispendieux, e conséquent les produits plus chers.

Et d'un autre côté je vous ai déjà fait remarquer que si les instru naturels, susceptibles de devenir des propriétés, comme les fonds de t n'étaient pas devenus tels, personne ne se hasarderait à les faire v de peur de ne pas jouir du fruit de ses labeurs. Nous n'aurions à a prix les produits auxquels les fonds de terre concourent; ce qui équ drait à une cherté excessive. Ainsi, quoique le produit d'un cham renchéri par le loyer du champ qu'il faut payer au propriétaire, ce pr est cependant moins cher que si le champ n'était pas une propriété.

D'autres instrumens ne sont pas de création naturelle; ils sont le d'une industrie antérieure; ce sont des *produits,* tels que les sem produites par l'industrie agricole, des drogues de teinture, du coton nous sont fournis par le commerce, des outils, des machines, des mens, qui ont été construits, des bestiaux qui ont été élevés par les

e l'homme. Nommons ces instrumens, ou du moins ceux qui servent à ne seule entreprise industrielle, un *capital*. Nommons *valeur capitale*, a valeur totale qu'ils peuvent avoir.

Nous remarquerons que ces valeurs capitales sont des propriétés; car, on n'en peut être le maître qu'autant qu'on les a créées par le moyen de son industrie, ou autant qu'on a créé d'autres valeurs au moyen desquelles on a pu les acheter. Et il est fort avantageux qu'un capital soit une propriété exclusive; car autrement personne ne se donnerait la peine d'amasser des capitaux; cet instrument nécessaire de toute industrie manquerait. Ainsi, quoiqu'il faille qu'un industrieux paie un intérêt à celui qui lui fournit le capital et que cette avance soit remboursée par le consommateur, le produit qui en résulte est cependant moins cher que si le capital n'était pas la propriété exclusive de quelqu'un; car alors l'instrument n'ayant pas eu d'existence, la production n'aurait pas eu lieu; et, encore une fois, il n'y a pas de produit plus cher que celui que l'on ne peut avoir à aucun prix.

Rien ne fait mieux sentir l'avantage de l'ordre et des lois, et l'absurdité le tous les systèmes politiques fondés sur la violence qui se joue des propriétés particulières, et sur la communauté des biens qui ne les reconnaît pas.

Parmi les instrumens naturels appropriés, le plus important est la terre ultivable. Divisée entre un nombre plus ou moins grand de propriétaires, lle forme ce qu'on appelle des *fonds de terre*, des *propriétés foncières*.

Lorsque sur un fonds de terre il se trouve des bâtimens, des granges, les étables, des clôtures, des améliorations en un mot; ces choses, qui ont des produits de l'industrie, sont jointes, sont unies au fonds naturel approprié, mais sont-elles un *fonds capital*? Ces deux fonds, quoique divers par leur origine, appartiennent ordinairement au même propriétaire qui, par là, se trouve à la fois *propriétaire foncier* et *capitaliste*.

Quant aux outils, aux instrumens de labourage, aux bestiaux, et autres objets mobiliers qui servent à l'exploitation d'une entreprise rurale, quelquefois cette portion du capital fait partie des propriétés du propriétaire foncier; quelquefois elle fait partie du capital de l'entrepreneur, c'est-à-dire du fermier.

Plusieurs personnes, sans doute prévenues de l'idée qu'un capital n'est qu'une somme d'argent, ne concevront pas pourquoi j'applique ce nom à des bâtimens, à des machines, à des matières premières, à des bestiaux propres à l'industrie. Je me réserve de le leur faire comprendre en leur

expliquant la nature et l'emploi des capitaux qui méritent un article à part; mais dès à présent, elles peuvent concevoir qu'une somme de valeurs peut conserver sa même valeur, quelle que soit la transformation qu'on lui fasse subir par des échanges; et par conséquent, qu'une valeur capitale qui résidait hier dans vingt sacs d'argent, peut résider aujourd'hui dans une maison, dans des outils, dans des marchandises. C'est pourquoi, du moment que cette valeur réside dans des objets employés à une opération productive, je la nomme un capital, quels que soient les objets dans lesquels elle réside.

L'industrie ne peut rien sans ses instrumens; ses instrumens demeureraient inutiles, s'ils n'étaient mis en action par l'industrie. Ces deux moyens de production deviennent-ils nuls, lorsque le hasard ne les réunit pas dans les mêmes mains?

Vous savez fort bien, messieurs, que non: un propriétaire de terre qui est ou enfant, ou vieillard, ou femme, ou qui ne veut pas faire valoir son bien, l'afferme.

Le possesseur d'un capital qui manque de talent et d'activité, d'industrie en un mot, le prête.

Enfin un homme qui n'a que son industrie, loue une terre, ou emprunte un capital; et, par tous ces moyens, sont mis entre les mains de l'industrie, les instrumens qui lui sont nécessaires, ceux qui sont propres à son but, propres à la production qu'elle se propose.

Un homme qui, comme le simple ouvrier, n'a qu'une capacité industrielle insuffisante pour créer un produit, la met aux gages d'un autre homme qui a la capacité industrielle de réunir ces différens moyens de production, et qui sous le nom de cultivateur, de fermier, de manufacturier, de commerçant, les fait servir à un but commun, à la création de tel ou tel produit; et toujours les moyens de production peuvent se réunir, quoique leurs possesseurs se trouvent séparés.

Le propriétaire foncier qui ne fait pas valoir sa terre lui-même, jouit néanmoins de la faculté productive qui est en elle, par le *fermage* qu'il en tire;

Le possesseur d'un capital (que l'on peut en raison de cela nommer un *capitaliste)* prête son capital, et en tire un *intérêt*;

L'ouvrier qui loue ses facultés personnelles, en tire un *salaire*;

Lorsque, sur un fonds de terre peu étendu, il se trouve beaucoup de valeurs capitales (comme dans le cas où une propriété immobilière se com-

se principalement de maisons, d'ateliers, de magasins, et non de terres ltivables), le loyer ne prend pas le nom de fermage, il conserve celui de *yer*.

Cependant la création d'un produit quelconque est une pensée unique une multitude de moyens concourent à une seule fin. Aussi vient-elle général dans une seule tête, celle de l'entrepreneur; et c'est lui qui ssemble les moyens nécessaires. Il fait concourir à son but jusqu'aux lontés des hommes, telles que celles des travailleurs qu'il emploie, des rêteurs qui lui confient des fonds; et, quoique ces personnes-là n'aient as formé le plan de l'œuvre productive et ne la dirigent pas, leur concours n'en est pas moins indispensable; l'entrepreneur est obligé de le éclamer et de le payer; le travailleur, le capitaliste, font un sacrifice pour contribuer à la production, et c'est à ce titre qu'ils prennent part à la valeur produite. Le possesseur de facultés industrielles fait le sacrifice de son temps et de ses peines; le propriétaire foncier pourrait aire de sa terre un parc d'agrément, et il la consacre à la culture; de nême, un capitaliste qui pourrait, s'il voulait, dissiper son bien pour son laisir, le livre à un emploi productif. Par ce consentement, tous les possesseurs de fonds productifs méritent le nom de producteurs. Le propriéaire d'un bien fonds, produit indirectement par le moyen des facultés roductives de son fonds; le propriétaire d'un capital produit par le moyen e son capital; de même que l'industrieux par le moyen de ses facultés ndustrielles. Vous ne serez donc pas surpris, messieurs, si je range les ropriétaires fonciers et les capitalistes dans la classe des producteurs. En ette occasion, comme toujours, j'ai soin de préciser mes expressions, pour u'on ne puisse pas se méprendre sur mon sens.

Mais si je nomme du titre de *producteur* le propriétaire d'un fonds de erre qui produit, je le refuse au maître d'un bien fonds qui reste en friche. e l'accorde au possesseur d'un capital qui produit, quand même il ne ferait as valoir ce capital par lui-même; mais non au possesseur d'un capital isif[1].

---

[1] Chacun est libre de ne pas donner le nom de *producteur* au propriétaire l'un fonds de terre qui produit, au propriétaire d'un capital qui produit; nais, comme il est important de les distinguer des propriétaires d'un terrain ou d'un capital oisif, je prie le lecteur de se contenter de cette expression tirée de l'analogie qui se trouve, quant aux effets, entre eux et les producteurs industrieux. Ceux qui ne pénètreront pas l'idée attachée ici au mot

Quoique pour débrouiller et asseoir nos idées, nous ayons distingué les propriétaires fonciers des capitalistes, et des hommes qui exercent l'industrie dans tous ses grades, vous comprenez que les mêmes personnes peuvent réunir ces diverses qualifications. Rien n'empêche qu'un capitaliste n'exerce une industrie; qu'un industrieux n'ait en même temps des capitaux et des terres qu'il donne à loyer; ni enfin qu'un seul homme ne réunisse en lui les différentes qualités dont une seule suffit pour qu'on lui donne le nom de *producteur*, ainsi que j'ai déjà eu lieu d'en faire la remarque.

Il est rare qu'un entrepreneur soit assez pauvre pour n'avoir pas en propre au moins une partie de son capital. L'ouvrier même, qui en général prend une part bien humble à la production, fournit une portion du capital qui s'y trouve employé. Un compagnon maçon ne marche pas sans sa truelle; un garçon tailleur se présente muni de son dé et de ses aiguilles. Tous sont vêtus plus ou moins bien. A la vérité, leur salaire doit suffire à l'entretien de leurs habits; mais le premier achat de ces habits n'en est pas moins un capital dont ils font l'avance.

Lorsque le fonds n'est la propriété de personne, comme les mers où l'industrie va chercher du poisson, des perles, du corail, etc., on peut obtenir des produits avec de l'industrie et des capitaux seulement.

L'industrie et le capital suffisent également, lorsque l'industrie s'exerce sur des produits d'un fonds étranger, et qu'on peut se procurer avec des capitaux seuls; comme lorsqu'elle fabrique chez nous des étoffes de coton, et beaucoup d'autres choses. Ainsi, toute espèce de manufactures donne des produits, pourvu qu'il s'y trouve *industrie* et *capital*; le fonds de terre n'est pas absolument nécessaire, à moins qu'on ne donne ce nom au local où sont placés les ateliers; ce qui serait juste à la rigueur. Mais si l'on appelle un *fonds de terre* le local où s'exerce l'industrie, on conviendra du moins que, sur un bien petit fonds, on peut exercer une bien grande industrie, pourvu qu'on ait un gros capital.

On a tiré de là cette conséquence, c'est que l'industrie d'une nation n'est point bornée par l'étendue de son territoire, mais bien par l'étendue de ses capitaux.

Un fabricant de bas, avec un capital que je suppose égal à vingt mille

---

de *producteur*, ne comprendront pas plusieurs explications contenues dans cet ouvrage.

ics, peut avoir sans cesse en activité dix métiers à faire des bas. parvient à avoir un capital de quarante mille francs, il pourra mettre activité vingt métiers; c'est-à-dire qu'il pourra acheter dix métiers plus, payer un loyer double, se procurer une double quantité de soie de coton propres à être ouvrés, faire les avances qu'exige l'entretien n nombre double d'ouvriers, etc., etc.

Toutefois, la partie de l'industrie agricole qui s'applique à la culture terres, est nécessairement bornée par l'étendue du territoire. Les ticuliers et les nations ne peuvent rendre leur territoire ni plus étendu, plus fécond que la nature n'a voulu; mais ils peuvent sans cesse gmenter leurs capitaux, par conséquent étendre presque indéfiniment ir industrie manufacturière et commerciale, et par là multiplier des duits qui sont aussi des richesses.

On voit des peuples, comme les Genevois, dont le territoire ne produit la dixième partie de ce qui est nécessaire à leur subsistance, vivre nmoins dans l'abondance. L'aisance habite dans les gorges infertiles Jura, près de Neufchâtel, parce qu'on y exerce plusieurs arts méiques. Au treizième siècle, on vit la république de Venise, n'ayant encore un pouce de terre en Italie, devenir assez riche par son nmerce pour conquérir la Dalmatie, la plupart des îles de la Grèce Constantinople. L'étendue et la fertilité du territoire d'une nation nent au bonheur de sa position. Son industrie et ses capitaux tiennt à sa conduite, ainsi que je m'engage à vous le démontrer. Tours il dépend d'elle de perfectionner l'une et d'accroître les autres.

e viens de vous décrire, messieurs, les fonds desquels sortent tous les duits qui font subsister la société. Ces fonds, par une distribution que is examinerons plus tard, se trouvent inégalement répartis entre les ins des divers individus dont l'ensemble forme une nation. C'est ce compose leur fortune, et l'ensemble de toutes ces fortunes compose fortune nationale, la richesse publique.

Les produits qui sortent de ces fonds composent les revenus des parliers, dont l'ensemble fait le revenu national.

Pour résumer, je vous prierai de retenir que:

Le *fonds général* d'où sortent toutes les richesses d'une nation, se die en

Fonds de facultés industrielles,

Fonds d'instrumens de l'industrie.

Le fonds de facultés industrielles que, pour abréger, nous nommerons *fonds industriel*, embrasse les capacités industrielles, ou l'aptitude de concourir à la production qui se rencontrent :

Dans les *savans*, ou dépositaires quelconques des connaissances utiles ;

Dans les *entrepreneurs d'industrie*, qui se chargent d'appliquer les moyens de production à la satisfaction des besoins des hommes ;

Et dans les *ouvriers*, et autres agens qui font usage de leurs capacités industrielles sous les ordres des entrepreneurs.

Le fonds des instrumens de l'industrie se divise en *instrumens non appropriés*, et en *instrumens appropriés*.

Ceux-ci se divisent en

Instrumens naturels appropriés, et en *Capitaux*.

Tous ces fonds méritent d'être appelés *productifs*, puisqu'ils concourent à la création des produits. Ils font tous partie des biens, de la fortune de leurs possesseurs ; les seuls *instrumens naturels non appropriés* n'ont point de possesseurs ; mais les produits qui en sortent, ou du moins cette partie des produits qui peut être attribuée à leur concours, fait partie des richesses sociales, ainsi que vous le verrez plus tard [1].

Tous les autres fonds productifs ont des possesseurs.

Les facultés industrielles appartiennent à l'individu qui en est pourvu, excepté dans l'esclavage, où l'esclave n'est pas maître de sa force et de ses talens.

Les instrumens naturels appropriés tels que les terres, les cours d'eau, ont pour possesseurs ceux qui sont reconnus pour tels par les lois, et le consentement unanime.

Enfin, les capitaux qui sont des produits d'une industrie antérieure, appartiennent à ceux qui les ont produits, ou à ceux qui les tiennent de leurs auteurs.

---

[1] De ce que les instrumens naturels non appropriés, tels que la chaleur du soleil, la force du vent, n'étaient point payés et ne procuraient en conséquence aucun revenu à aucun possesseur, la plupart des économistes ne les ont point regardés comme productifs. Ils n'ont pas sans doute fait attention que le consommateur est plus riche de tout ce qu'il paie de moins pour jouir d'un produit ; et, que ce qui n'est pas une dépense de production, ce que le consommateur n'est pas tenu de rembourser, est un gain pour lui, c'est-à-dire pour la société, qui se compose de consommateurs et ne vit que par ses consommations.

ı sommes riches en fonds selon que nous possédons pour une plus
ns grande valeur de l'un ou l'autre de ces fonds productifs, selon
ıs avons pour une plus grande valeur de capitaux, de terres, ou
ltés industrielles. Les capitaux, les terres, peuvent être estimés
rix qu'on en tirerait si l'on voulait les vendre. Quant aux facultés
ielles qui ne sont pas aliénables, elles ne peuvent avoir un prix
;, mais on peut les estimer par le loyer qu'elles peuvent rendre,
evenu qu'on en peut tirer.

nomenclature est importante. Elle vous donnera la clé de beau-
e phénomènes économiques. C'est pour cela que j'en ai formé un
synoptique où chaque terme est caractérisé avec concision, afin
uisse le consulter chaque fois que les développemens qui se ren-
ont dans la suite de ce Cours, feraient perdre de vue la signifi-
ropre de chaque expression.

TABLEAU SYNOPTIQUE

ɪUI CONSTITUE LES FONDS PRODUCTIFS D'UNE NATION QUELCONQUE.

ds pro-ifs qui posent nds de rtune ous les idus se ent en	*Fonds industriel* qui se compose des facultés industrielles, ou, si l'on veut, de la capacité des	*Savans*, ou dépositaires de connaissances utiles;	
		Entrepreneurs d'industrie, cultivateurs, manufacturiers, ou commerçans;	
		Ouvriers, et autres agens des entrepreneurs.	
	Fonds d'intrumens de l'industrie, lequel fonds se divise en......	*Instrumens non appropriés*, tels que la mer, l'atmosphère, la chaleur du soleil, toutes les lois de la nature physique qui se trouvent à la disposition de tous les hommes.	
		Instrumens appropriés lesquels comprennent les	*Instrumens naturels* devenus des propriétés, tels que les terres cultivables, les cours d'eau, les mines, etc.
			Capitaux qui sont composés de produits, fruit d'une industrie antérieure.

remarqué que les discussions interminables auxquelles on se livre
efois sur des sujets d'économie politique, comme par exemple sur

la nature des valeurs, viennent toujours de ce qu'on a des idées peu nettes sur les notions les plus élémentaires. Tout s'aplanit aisément pour quiconque veut prendre la peine d'y recourir fréquemment [1].

CHAPITRE IX.

De l'échange des frais de production contre des produits, et de ce qui constitue les progrès industriels.

Les fonds productifs concourent à la création des produits par une certaine action, par un travail qui leur est propre.

Le fonds industriel (qui se compose, comme vous savez, des facultés personnelles des travailleurs) agit, sert, rend un service, quand l'homme industrieux travaille. C'est alors que ses forces, ses talens, sont mis en œuvre, et par leur action concourent à la création d'un produit.

Quant à l'action, au travail des instrumens de l'industrie, quoique moins évident, il n'est pas moins réel. On fait travailler un capital lorsqu'on l'emploie dans des opérations productives; et, s'il ne travaille pas, s'il demeure oisif, il n'aide en rien à la production, il ne produit pas.

Ne peut-on pas faire exactement la même observation sur un fonds de terre? Si on le fait travailler, il produit ; s'il demeure oisif, il ne produit pas : c'est une terre en friche.

Il y a donc, dans la production, un service rendu par l'industrie qui est le travail de l'homme ;

Un service rendu par le capital, qui est le travail auquel on oblige cet instrument ;

Et enfin, un service rendu par le fonds de terre, qui est le travail du sol.

Nommons *services productifs* ces différens services, puisque c'est grâce

[1] J'ai senti la nécessité de dresser ce tableau, à la suite des discussions très-longues qui se sont élevées entre David Ricardo et moi, soit de vive voix, soit par lettres, après que, dans ses *Principes de l'Économie politique et de l'Impôt*, il eut blâmé la définition que je donnais du mot *valeur*. Ces mêmes discussions, en m'obligeant à travailler de nouveau ces premiers principes, m'ont fourni les moyens de les présenter avec plus de clarté peut-être qu'on ne l'a jamais fait.

qu'un produit sort d'un fonds productif; et nous les distinguerons en

rices industriels;

rices capitaux;

services fonciers.

ne peut pas plus se passer des uns que des autres; et, s'ils sont priés, il faut obtenir du propriétaire du fonds la faculté de s'en , acheter ces services à prix défendu.

'ous ai dit que les fonds productifs peuvent se louer. Vous remarz que *donner* à loyer un fonds productif, ou *vendre* le service d'un productif, c'est la même chose. Quand je donne à bail une terre, ıds à un fermier le service productif que cette terre est capable de e pendant tout le temps du bail. Quand je prends un ouvrier à la ée, il ne me vend pas le fonds de ses facultés industrielles; il me vend nent les services que sa capacité peut rendre durant le cours d'une ée [1].

st ainsi qu'il faut entendre la vente et l'achat des services productifs. communément un entrepreneur d'industrie qui est acheteur de es productifs. Il achète des services, comme il achète des matières ières [2]; il met tout cela en contact, en fusion, si je peux ainsi m'exr; et, c'est de cette opération que sortent les produits que l'on vend te aux consommateurs. Cela n'empêche pas que dans beaucoup de les consommateurs n'achètent des services et ne les consomment diatement pour leur usage. L'homme qui se fait raser chez un barachète le service du barbier et le consomme sur le lieu même et à ınt où il l'achète: Vous verrez, à mesure que nous avancerons, qu'il aucune profession chez l'homme en société, qui ne trouve sa place le grand tableau de l'économie sociale.

'homme même qui achète un esclave n'achète pas tout le fonds des fa- industrielles de l'esclave, puisqu'il est obligé de payer, en outre, son tien qu'on peut considérer comme une espèce de loyer, une espèce de e.

'entrepreneur, en achetant des matières premières, peut être considéré e achetant les services dont ces matières sont le résultat. Un fabricant ap, en achetant des laines, achète les services du fermier, du berger, l, du capital, qui ont produit les laines. Le fermier a fait l'avance de ces services; mais on lui rembourse cette avance en achetant son pro-

Les services productifs étant susceptibles d'échange, comme vous venez de le voir, ils ont un prix courant, de même que toutes les choses qui sont vendues ou achetées ; et, ce prix courant s'établit sur les mêmes bases que le prix courant de toutes choses. Or, le prix courant de tous les services productifs nécessaires pour la confection d'un produit, compose ce que nous appellerons les *frais de production* de ce produit.

Le concours de l'entrepreneur dans l'opération productive, est un concours *nécessaire*, et sans lequel le produit n'aurait pas lieu. Tous les élémens d'une fabrique de papier existeraient, que si un fabricant ne se présentait pas, tous ces élémens désunis ne feraient point de papier. Mais nul entrepreneur ne prendrait la peine de réunir ces élémens épars et de courir les risques de cette fabrication, s'il ne prévoyait pas que le produit qui en résultera doit être suffisant, non-seulement pour lui rembourser ses avances, mais pour lui donner en outre un profit qui sera le salaire de son temps, de ses talens, de ses peines. Quand l'événement lui prouve qu'il se trompe, il ne continue pas l'entreprise. Si le travail de l'entrepreneur est indispensable, et s'il est nécessairement payé dans toute entreprise qui se soutient, il faut considérer son bénéfice comme un des frais de l'entreprise, comme une des dépenses *indispensables* pour qu'un produit soit créé.

Veuillez donc vous rappeler, messieurs, que, lorsque je vous parlerai des frais de production d'un produit quel qu'il soit, j'entends y comprendre le profit de l'entrepreneur, aussi bien que celui de ses ouvriers, aussi bien que l'intérêt de son capital, aussi bien que le loyer de son terrain, si son entreprise l'oblige à louer un terrain [1].

Maintenant, je puis aller en avant et vous dire que la production doit être considérée comme un grand échange dans lequel les producteurs

---

[1] Je supplie le lecteur de me pardonner ces analyses rigoureuses. On verra plus tard combien elles facilitent la solution des problèmes les plus épineux. Il n'est permis de confondre les parties dont se composent les choses, que lorsqu'on est assuré de les retrouver aisément au besoin. Pour étudier un pas de danse, il est indispensable d'étudier une à une, les parties dont il se compose, et ce n'est qu'après qu'on s'est assuré la possibilité de les exécuter séparément, qu'il est permis d'en effacer les séparations, et d'en composer l'ensemble d'une danse rapide et gracieuse. Les personnes qui parlent ou écrivent sur l'économie politique, n'ont nullement besoin de rappeler ces analyses, mais il faut qu'on s'aperçoive qu'elles les connaissent.

qui peuvent tous être représentés à nos yeux par l'*entrepreneur d'industrie* qui réunit en ses mains tous les moyens de production d'un produit uelconque) que les producteurs, dis-je, donnent leurs services productifs qui peuvent tous être représentés à nos yeux par les *frais de production* ue paie l'entrepreneur), et où ils reçoivent en retour les *produits,* c'est-à-dire une quantité quelconque d'utilité produite.

Remarquez, messieurs, la valeur de ces mots-là : En toute production 'entrepreneur *donne* une valeur. A quoi se monte-t-elle ? à la totalité des rais de production. Qu'avons-nous appelé *frais de production?* Le prix ourant des services productifs.

Il n'est pas question là-dedans, comme vous voyez, de la valeur des fonds productifs qui ont servi à la production. Ils ne sont point nécessairement altérés par l'œuvre productive. Quand une production véritable est achevée, le propriétaire du fonds de terre est encore en possession de son terrain; celui du capital se trouve toujours possesseur de la même valeur capitale ; les travailleurs enfin jouissent encore de leurs forces et de leurs talens. Dans ce grand échange qui constitue la production, il n'y a eu de définitivement consommé et détruit, *que les services* rendus par les différens fonds productifs.

Je les dis *détruits* parce que des services employés à créer un produit, ne peuvent être employés une seconde fois. Le même fonds peut servir de nouveau, mais les services qui ont déjà ét consacrés à une production, ne peuvent concourir à en créer une autre. Le champ qui a donné au ermier la récolte de cette année, fournira l'année prochaine une autre écolte ; mais ce sera par un service nouveau. L'ouvrier qui m'a vendu on travail d'aujourd'hui, pourra me vendre son travail de demain ; mais ne peut me vendre une seconde fois son travail d'aujourd'hui.

L'entrepreneur de toute espèce d'industrie achète donc et *consomme* es services productifs [1] ; pour que l'échange soit effectif, il faut que la aleur de tous les services détruits se trouve balancée *par la valeur de la hose produite.* Si cette condition n'a pas été remplie, l'échange a été négal ; le producteur a plus donné qu'il n'a reçu.

---

[1] L'entrepreneur n'est pas tenu d'acheter des services dont le fonds est à lui ; un propriétaire qui fait valoir, n'achète pas, par un loyer, le service de son champ ; mais il le paie néanmoins, ce service, en sacrifiant le loyer qu'il aurait pu tirer du champ s'il ne l'avait pas fait valoir. Le même raisonnement peut être appliqué aux services du capital et à ceux des hommes.

Mais aussi, du moment que la valeur du produit a égalé la valeur des services productifs, les producteurs ont été complètement indemnisés ; ils ont reçu tout autant qu'ils ont donné. Et, si vous les représentez tous par l'entrepreneur d'industrie, vous direz que son produit a payé tous ses frais de production, même l'indemnité due à ses propres soins, puisque nous avons vu qu'elle fait aussi partie des frais de production.

C'est là le cas que j'ai toujours supposé chaque fois que je vous ai parlé de production et de produit ; j'ai supposé que la valeur du produit égalait ses frais de production. C'est en effet le cas le plus simple et c'est aussi le plus fréquent ; car, quand une entreprise paie plus que ses frais [1] et donne des profits plus grands que ceux qu'on peut faire dans d'autres entreprises du même genre, les producteurs y affluent ; l'espèce de produit qui en sort, est offert avec plus de concurrence, et son prix baisse, jusqu'à ne valoir communément que ses frais de production. On peut donc dire qu'en général, le prix d'une aune de drap paie les frais de production d'une aune de drap.

Quand la valeur de la chose produite ne paie pas les frais qu'elle a coûtés, une partie des services productifs ne reçoit pas sa récompense ; l'entrepreneur n'est pas complètement indemnisé de ses peines et de l'exercice de son talent [2], ou bien quelque travailleur ne reçoit pas de salaire, ou le capital ne porte point de profit ; bref l'un ou l'autre des moyens de production n'a pas produit. C'est ordinairement la faute de l'entrepreneur, de celui qui a conçu la pensée de la production. Sa tâche consiste à recevoir autant qu'il a donné soit en travail, soit en avances.

Ce point de vue qui réduit la production à n'être qu'un grand échange nous donne quelque facilité pour bien juger de ce qui constitue les progrès de l'industrie chez un peuple. Nous pouvons nous représenter une nation considérée en masse, comme opérant annuellement un troc de tous les frais de production qu'elle fait, contre tous les produits qu'elle obtient. Or comme un troc est d'autant plus avantageux que l'on donne *moins* pour obtenir *plus*, nous pouvons conclure avec certitude que son industrie fait un progrès chaque fois qu'elle parvient à obtenir *plus* d'utilité pour les mêmes frais, ou la même utilité pour de *moindres* frais. Des deux

---

[1] Il est entendu que le profit de l'entrepreneur représente son salaire, et que son salaire fait partie des frais de production.

[2] Ou plutôt il a manqué du talent propre à la chose.

ıanières, le marché qu'elle fait est plus profitable; son affaire devient ıeilleure.

Comment, demanderez-vous, se manifeste cet avantage? Quels sont ›ux qui, dans une nation, en recueillent le fruit? C'est d'abord l'inventeur ı produit où le perfectionnement a été opéré: en créant une plus grande ıantité d'un produit qui n'a pas baissé de prix, il ne débourse que la ıême valeur, et reçoit en échange une valeur plus grande. Et lors même ue la connaissance du procédé se répand, et que la concurrence a fait aisser le prix du produit au niveau de ses frais de production, l'avantage st obtenu; seulement c'est le consommateur, c'est le public qui en profite. Il obtient une plus grande quantité de produits, d'utilité produite, à proportion des sacrifices qu'il est obligé de faire pour les obtenir.

Cette expression: *une plus grande quantité d'utilité produite*, exige quelques éclaircissemens. Elle signifie indifféremment, ou des produits en plus grande quantité, ou des produits de meilleure qualité. Lorsque les frais de production valant six francs, par exemple, me donnent, au eu d'une paire de bas, deux paires aussi bonnes que la première, j'obtiens une double quantité d'utilité. Si, au lieu d'une paire grossière et peu urable, les mêmes frais m'en donnent une capable de durer le double, u qui soit deux fois aussi belle, j'obtiens de même une double quantité 'utilité à consommer, car dans l'un ou l'autre cas, je dispose d'une ouble somme de jouissances.

L'utilité que les choses ont pour nous est de diverses sortes. Certains ıs nous sont utiles parce qu'ils sont chauds, d'autres parce qu'ils sont ›uples, d'autres parce qu'ils satisfont plus ou moins notre amour-propre. a quantité d'utilité peut n'être pas augmentée sous un certain rapport, l'être sous d'autres; mais, de manière ou d'autre, j'appelle *quantité utilité*, cette faculté de pouvoir servir, *sous quelque rapport que ce soit;* je dis qu'on a doublé l'utilité obtenue de tels ou tels services productifs, rsqu'on a tiré de ces services, une quantité de produits une fois plus ande, ou bien une qualité une fois meilleure.

Un progrès parfaitement semblable est celui qui, pour obtenir *la même* ıantité d'utilité, vous permet de dépenser *moins* en services productifs. , avec des services productifs qui valent 3 francs, j'obtiens une paire bas dont les frais de production montaient auparavant à 6 fr., c'est ut comme si, avec des services productifs de 6 fr., j'obtenais deux paires bas au lieu d'une.

Je me flatte que vous voyez clairement, messieurs, quels sont les avan-

tages que les consommateurs, c'est-à-dire la société en général, recueillent des progrès de l'industrie. Beaucoup de personnes qui ne veulent pas comprendre qu'une utilité créée, du moment qu'elle est appréciée, est une richesse créée, et qu'une richesse nouvelle est un avantage qui peut être acquis par la société sans rien coûter à qui que ce soit, s'imaginent que les producteurs, dans ce cas, perdent ce que les consommateurs gagnent. C'est une erreur, vous ai-je dit. Vous en aurez la démonstration complète; et cette importante démonstration est destinée à recevoir beaucoup de développemens.

Pour vous en laisser entrevoir dès à présent les fondemens, je me bornerai à vous dire que, lorsqu'un entrepreneur d'industrie (et ce mot doit représenter pour vous tous les producteurs réunis d'un produit quelconque, puisque c'est lui seul qui fait toutes les dépenses et toutes les recettes), lors donc qu'un entrepreneur d'industrie a obtenu *plus de produits* pour *les mêmes frais* de production, il peut, sans qu'il en résulte pour lui le moindre préjudice, donner le produit pour le même prix qu'il l'a obtenu (en comptant toujours, comme de juste, le profit ordinaire de son industrie au nombre des frais nécessaires). Tellement, qu'un producteur qui est parvenu à faire pour 3 fr. une paire de bas qui en coûtait 6, peut la donner pour 3 fr., c'est-à-dire pour tout autre produit qui aura coûté de son côté 3 fr. de services productifs. Il est évident que les consommateurs de bas, vous, moi, quel que soit le produit auquel nous nous appliquions, nous aurons à donner, pour nous pourvoir de bas, la moitié moins de nos services productifs.

Supposant que nous fabriquions une étoffe, des mousselines par exemple, qui nous reviennent à 3 fr. l'aune; nous étions obligés d'en fabriquer et d'en vendre deux aunes, pour, avec notre produit, être en état d'acheter une paire de bas; et nous ne sommes plus obligés d'en fabriquer et d'en vendre au-delà d'une aune, pour obtenir la même paire. Nous avons des bas pour la moitié moins de nos services productifs, quel que soit l'objet auquel ils s'appliquent. Et, si les mêmes progrès avaient lieu pour tous les produits, tout le monde obtiendrait tous les produits pour moitié moins de frais; ou bien, en supposant que l'on voulût consacrer à la production la même quantité de travail et la même somme en capitaux, on aurait le double d'utilité produite; on serait une fois mieux pourvu pour les mêmes frais.

Cela vous fait voir, messieurs, l'avantage que trouve une nation à multiplier ses produits sans multiplier ses frais; ou, ce qui revient au même,

à diminuer ses frais, sans diminuer ses produits, sans diminuer les quantités d'utilité produite. C'est ce qui montre qu'une diminution de frais de production est un véritable progrès industriel, un gain pour une nation, sans être une perte pour les producteurs [1].

Or, comment parvient-on à diminuer les frais de production, sans diminuer la production? Ce ne peut-être que par l'un ou l'autre de ces deux moyens : c'est en tirant un meilleur parti des services productifs qui sont appropriés, et que par conséquent il faut acheter; ou bien en remplaçant des services coûteux, par les services gratuits des instrumens naturels non appropriés. Des exemples familiers nous rendront tout cela palpable.

Les services productifs d'un fonds de terre coûtent à son fermier, je suppose, mille écus par an, qu'il est obligé de payer au proprietaire. Si l'usage du pays est de faire des jachères et de laisser reposer complètement le sol pendant une année sur quatre, le cultivateur ne tire aucun service du fond de terre pendant l'année de repos. Son motif est de laisser aux sucs végétaux le loisir de renaître. Mais, si de nouveaux progrès dans l'industrie agricole ont prouvé que le sol se répare, pourvu que l'on sème sur la terre qui a produit du blé, des végétaux d'un genre différent, des plantes fourragères, par exemple, alors vous sentez que, sans faire tort à la production du blé, on peut tirer un service productif du sol pendant un espace de temps où on le laissait reposer à tort. Non-seulement, on élève des bestiaux, lorsqu'on supprime les jachères, mais les bestiaux qui naissent de ces années auparavant perdues, fournissent des engrais pour les années dont on tirait parti, et celles-ci elles-mêmes deviennent plus productives [2].

---

[1] Cette démonstration lève la difficulté fort grande qu'il y avait à répondre à cette question : *si la valeur des produits que possède une nation, constitue la richesse de cette nation, comment cette nation devient-elle plus riche, quand ses produits baissent de prix?* On verra plus tard que la richesse nationale se compose de la valeur des fonds que possède une nation, et que, comme toute valeur est relative, et que les fonds sont la valeur avec laquelle on achète les produits ils valent d'autant plus que les produits sont à bon marché. Mais n'anticipons pas.

[2] Les personnes qui ont quelque pratique de l'agriculture savent qu'on ne laisse jamais reposer une ferme tout entière pendant les années de jachères. On fait quatre parties, plus ou moins, des terres labourables, et chaque année, on laisse reposer successivement une de ces parties. Mais quand on sup-

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que, lors même que c'est le propriétaire qui fait valoir sa terre, le service productif du sol lui est coûteux, quoiqu'il n'en paie aucun fermage. Le propriétaire qui pourrait tirer mille écus de sa terre, et qui, pour la faire valoir lui-même, ne la loue pas, fait le sacrifice de mille écus par année qu'il en aurait pu recevoir. S'il obtient plus de produits dans le même espace de temps, il économise donc sur les frais de production, tout comme aurait fait un fermier.

De la même manière, sans payer un plus fort intérêt, on peut tirer plus de parti d'un capital, si l'on supprime des chômages, si l'on obtient plus de service des bâtimens et des machines où la valeur de ce capital est engagée. C'est par ce motif, que, dans des usines où l'on a placé de grandes avances, l'on a quelquefois double série d'ouvriers; l'une, qui travaille pendant le jour, et l'autre, qui travaille pendant la nuit; de manière, que cette portion du capital, qui est en bâtimens et en machines, ne se repose jamais [1].

Dans la main-d'œuvre, on fait un échange plus avantageux des services personnels, lorsqu'on obtient plus de produits pour les mêmes dépenses en main-d'œuvre; ou, ce qui revient exactement au même, lorsqu'on dépense moins en main-d'œuvre pour obtenir les mêmes produits. C'est ce que l'on a pu observer, lorsque l'on a fait usage de la navette volante pour passer la trame des étoffes. Il fallait auparavant pour les grandes largeurs, deux ouvriers, l'un à droite, l'autre à gauche du métier, pour se renvoyer mutuellement la navette. Par le moyen de la navette volante, un seul tisserand, placé au milieu du métier, n'a nul besoin d'étendre les bras aux deux côtés des portées. Une simple ficelle attachée à un manche qu'il tient à la main, lui suffit pour renvoyer la navette de gauche à droite et de droite à gauche. Sans prendre plus de peine, sans être payé davan-

---

prime les jachères, on plante sur le terrain qui a produit du blé, des turneps, des pommes de terre, etc., dont on nourrit des bestiaux en plus grand nombre qu'auparavant, et dont les engrais fertilisent les parties cultivées pour des céréales.

[1] Dans les religions où le nombre des fêtes chômées excède ce que réclame le repos de l'homme, on perd non-seulement les profits que l'industrie aurait gagnés pendant ces fêtes, mais les profits des capitaux qui restent oisifs. Ce sont des fonds productifs dont on ne tire pas tout le parti qu'on en pourrait obtenir. Cela concourt à expliquer pourquoi les pays catholiques sont en général plus pauvres que les pays protestans.

tage, un seul homme fait l'ouvrage de deux; de la même valeur en services industriels on tire plus de produits.

Ici, se présente une question à laquelle j'ai répondu d'avance. Si l'entrepreneur obtient une même quantité de produits en fesant une moindre dépense en services productifs, les marchands de services productifs, ceux qui fournissent le service de leurs fonds de terre, ou de leurs capitaux, ou de leur travail, ne perdent-ils pas tout ce que gagne l'entrepreneur, ou le consommateur? Non, messieurs; dans les progrès de l'industrie, les travaux humains, ou les capitaux, ou les terres, fournissent une plus grande quantité d'utilité, sans y trouver moins de profit. Si je suis fermier et que je plante des betteraves ou d'autres fourrages, dans une terre en jachère, je gagne *plus*, et le propriétaire du fonds ne gagne pas moins. Je ne lui paie pas moins régulièrement son fermage; au contraire. Ce ne sont point là des conquêtes que les producteurs font les uns sur les autres, mais sur la nature, qui est bienfesante, pourvu toutefois qu'on lui arrache ses bienfaits. C'est un surcroît de production qui ne coûte rien à personne, ni aux autres producteurs, ni aux consommateurs.

De même, lorsque je trouve dans le commerce, le moyen d'employer mon capital plus à profit, lorsqu'il ne chôme jamais, lorsque mes valeurs parcourent sans retard tous les périodes de la production, et subissent leur destinée aussi promptement que possible; alors, mon capital est occupé moins long-temps par chacune des opérations; alors, il sert à un plus grand nombre d'opérations. J'en paie bien toujours le même intérêt, et son propriétaire y trouve le même revenu; cependant, chaque opération productive me coûte moins d'intérêts, parce qu'elle est plus vite expédiée.

Même observation relativement à la main-d'œuvre. Quand un procédé se découvre pour donner une façon dans la moitié moins de temps, on ne paie pas moins de services industriels; mais on obtient plus de produits des services industriels qu'on a payés. On avait deux ouvriers pour chasser une navette; on paie toujours deux ouvriers; mais ils font aller deux métiers et chassent deux navettes. Si l'ouvrier travaille pour son compte, la concurrence lui fait baisser le prix de son ouvrage, mais sans se donner plus de peine, il en fait davantage. On lui paie moitié moins la façon d'une aune d'étoffe; mais il en fait huit aunes au lieu de quatre dans sa journée.

Tel est, messieurs, l'avantage qui résulte d'un meilleur emploi des fonds productifs appropriés. Comme ils se font payer leurs services, on gagne la valeur de toutes les portions de leurs services qu'on épargne; mais ce ne

sont pas là les plus grandes conquêtes réservées à l'industrie. La nature nous ouvre un inépuisable trésor de matériaux et de forces qui n'appartenant à personne, sont à la disposition de tous. Il suffit à l'industrie d'apprendre à s'en servir.

L'homme a éprouvé le souffle des vents long-temps avant, sans doute, de songer à en faire usage ; mais une fois qu'il s'est avisé de recueillir le vent dans ses voiles, il a tiré parti d'une force aveugle de la nature, qui se dissipait en pure perte, et il s'en est servi pour transporter ses marchandises, et lui-même, au travers des mers.

Lorsqu'au moyen de la machine à vapeur (que quelques personnes appellent encore improprement *pompe à feu*), on a tiré parti de la force expansive de l'eau vaporisée, pour soulever un énorme piston ; lorsque ensuite on s'est avisé de condenser cette vapeur, et qu'après avoir fait le vide sous le même piston, on s'est servi du poids de l'atmosphère pour l'abaisser, on s'est procuré par là une force égale à celle de 20, 30, 40 chevaux et davantage, force qu'on a due à des lois physiques, co-existantes avec le monde, mais qui jusque-là ne contribuaient en rien à la satisfaction des besoins de l'homme.

Analysez tous les progrès de l'industrie : vous trouverez qu'ils se réduisent tous à avoir tiré un meilleur parti des fonds productifs appropriés, ou bien à avoir tiré un service nouveau des agens naturels non appropriés, des forces et des choses que la nature met à la disposition de l'homme [1].

En même temps, vous vous apercevrez que l'évaluation des frais et des

---

[1] Je ne pense pas que l'on puisse mettre en doute l'accroissement de puissance qu'une nation trouve dans les progrès de l'industrie ; mais, dans le cas où certaines personnes seraient disposées à l'apprécier trop peu, je les engagerais à lire ces paroles prononcées par un ministre d'état de la Grande-Bretagne (M. Huskisson), dans une assemblée où l'on délibérait sur les honneurs à rendre à la mémoire de Watt, auquel on doit de notables perfectionnemens dans les machines à vapeur : « Si nous avons, a-t-il dit, terminé glorieuse» ment la lutte où nous avons été engagés pendant un quart de siècle, nous » le devons aux ressources que nous a créées le génie de M. Watt, lorsqu'il » a perfectionné les machines à vapeur. Sans les améliorations mécaniques et » physiques qui ont donné à l'industrie et à la richesse de ce pays un déve» loppement graduel et assuré, nous aurions été contraints de subir une paix » humiliante avant l'époque où la victoire a favorisé nos armes. »

produits, est nécessaire pour juger leurs rapports réciproques et par conséquent les progrès de l'industrie [1]. Tous les auteurs qui ont voulu former des systèmes économiques sans les fonder sur la valeur échangeable des choses, se sont jetés dans des divagations. De là, l'importance que vous m'avez vu mettre, dès en commençant, à fixer nos idées relativement à la valeur.

On verra bientôt que pour tirer parti des secours gratuits de la nature, il faut des capitaux dont le concours n'est pas gratuit. La production est le résultat composé de ces deux actions jointes à celle de l'industrie qui n'est pas gratuite non plus. Mais, s'il faut payer le concours d'un capital et d'un travail industriel, pour jouir, par exemple, des produits d'une machine à vapeur, la machine fournit beaucoup plus d'utilité que le même capital et le même travail n'en pouvaient fournir sans elle ; et, c'est cet excédant dont on est redevable à l'action gratuite de la force naturelle.

Remarquez, je vous prie, que lors même que le prix du produit qui en résulte, tombe au niveau de ses frais de production, et que le producteur ne gagne rien de plus, le gain n'en est pas moins acquis pour l'homme; seulement alors le gain est obtenu par l'homme consommateur au lieu de l'être par l'homme producteur.

Ces principes élémentaires sont d'une haute importance. Ils ne reposent point sur des discussions métaphysiques, mais sur des faits. On peut blâmer la manière dont je les présente ; on ne saurait en contester la réalité. Quant aux applications dont ils sont susceptibles, elles sont innombrables. Vous verrez les lumineuses conséquences que nous en tirerons relativement au commerce extérieur ; car les échanges qu'une nation fait avec l'étranger, ne sont que des moyens de se procurer des objets de consommation aux moindres frais possibles ; c'est-à-dire d'obtenir des produits étrangers en les payant avec d'autres produits qui nous coûtent moins à produire que ceux que nous acquérons indirectement par le commerce. C'est en cela que consiste essentiellement l'avantage que le commerce étranger nous présente.

Mais ces mêmes principes n'acquerront tout leur développement qu'au moment où je traiterai du prix des choses, des réglemens de l'auto-

---

[1] Voyez la seconde des notes placées à la fin de mon *Catéchisme d'Économie politique*.

rité, etc. Car toute l'économie de la société est destinée à passer sous vos yeux.

CHAPITRE X.

De la nature et de l'emploi des capitaux.

Jusqu'ici, en parlant des capitaux, je n'ai fait pour ainsi dire que les nommer; j'ai dit que leur action concourt avec celle de l'industrie à la création des produits; mais vous avez droit de me demander en quoi cette action consiste.

Tout le monde ou presque tout le monde a peu ou beaucoup de capitaux; plusieurs s'en servent d'une manière assez profitable, sans savoir comment une telle action amène de tels résultats. C'est ainsi que l'action du cœur, chez tout le monde, chasse le sang vers les extrémités du corps, et que très-peu de personnes savent comment ce mouvement s'exécute et ce qui en résulte. La nature est ancienne, mais la connaissance de ses phénomènes est toute récente; et c'est cette connaissance pourtant qui peut seule nous mettre sur la voie des véritables progrès.

Pour entendre quelle est la nature des capitaux et les fonctions qu'ils remplissent dans les opérations productives, il faut bien comprendre auparavant le sens de deux expressions dont je serai forcé de me servir dans cette explication : l'une est le mot *avance*, l'autre est le mot *consommation.*

Lorsque je sacrifie une chose ayant de la valeur, ou une somme quelconque, ce peut être pour satisfaire à mes besoins, ou à ceux de ma famille, ou bien à ceux des personnes à qui j'en fais don. Une fois ces besoins satisfaits, la chose ou la somme sont perdues pour moi sans retour.

Mais je peux aussi me séparer momentanément d'une valeur qui m'appartient, en l'employant de telle sorte qu'elle se trouvera rétablie plus tard; ou bien, je peux la confier à quelqu'un qui l'emploiera de manière à la rétablir, et qui pourra par conséquent me la rendre. Ce n'est pas alors une valeur perdue : c'est une valeur consommée et qui cependant rentrera dans mes mains : c'est une *avance.*

Quant au mot *consommation*, bien que la marche et les effets de la consommation doivent être développés dans la suite de ce cours, néanmoins, comme pour produire il faut opérer une consommation, je ne *puis*

lispenser de vous dire dès à présent que, de même que le mot *pro-e* signifie, non pas créer de la matière, mais créer de la valeur, par ıême raison, *consommer* signifie, non pas détruire de la matière, ; détruire de la valeur. Vous sentez suffisamment qu'il n'est pas plus ouvoir de l'homme, d'anéantir un atome de matière que de le tirer ıéant. Mais nous pouvons détruire, totalement ou partiellement, la ité qui donne à une matière de la valeur, qui en fait une richesse; e qualité, vous avez vu que c'est son *utilité*, la propriété qu'elle a de voir nous servir. Dès-lors en détruisant son utilité nous détruisons sa ur, nous la consommons. Lorsque nous consommons des alimens, un it, nous leur ôtons, nous détruisons en eux la propriété qu'ils avaient ouvoir nourrir et vêtir un homme; mais nous ne détruisons aucune particules dont ils se composent.

laintenant si nous observons de quoi se compose l'opération d'un en-reneur d'industrie qui s'occupe à créer un produit, nous remarque-s qu'elle consiste à consommer les objets sur lesquels s'exerce son ıstrie, à consommer les outils qui lui servent, à consommer les jour-s des ouvriers qu'il emploie; et nous remarquerons en outre que toutes consommations ne sont que des avances; car il en sortira un produit t la valeur le remboursera.

ue l'on consomme le produit sur lequel s'exerce l'industrie, c'est un bien évident. Lorsque j'ensemence des terres pour produire une sson, les grains qui me servent de semence, sont un produit que je somme, dont je détruis la valeur; en effet, si au bout de peu de jours, etirais de la terre, le grain que j'y ai mis, et que je voulusse le vendre, l'en tirerais pas une obole. De même, un valet de charrue m'a vendu services et je les ai consommés, car, pendant le temps que mes se-illes ont duré, le travail de cet homme n'a servi à aucune autre fin. consommé également une partie de la valeur de ma charrue et de s autres outils.

Dans l'industrie manufacturière, on consomme de la même manière et matériaux que l'on emploie, et les outils et les travaux auxquels on ecours. Un raffineur de sucre consomme du sucre brut en le fesant dre dans ses chaudières; il consomme ses chaudières elles-mêmes; et ésulte de ces valeurs consommées, une autre valeur qui est celle de son re en pains.

usque dans l'industrie commerciale, nous pouvons, par analogie, re-

garder les marchandises que nous achetons, comme la matière première sur laquelle s'exerce notre industrie ; nous consommons les travaux de ceux qui nous secondent; et, quand nous envoyons des marchandises au loin pour qu'on nous en fasse les retours, nous pouvons regarder les marchandises que nous expédions, comme des objets aussi bien consommés que le grain que nous avons confié à la terre ; et les marchandises qui nous arrivent en retour, comme des produits nouveaux qui sont résultés de cette consommation et qui nous remboursent nos avances.

Or, messieurs, les fonctions d'un capital sont de fournir la valeur de ces avances ; de se laisser consommer pour renaître sous d'autres formes; de se laisser consommer de nouveau pour renaître encore ; et ainsi de suite éternellement, pourvu que la même valeur capitale soit assez habilement employée pour *renaître* constamment, et pour être réemployée d'une manière productive. En moins de mots, un capital est une somme de valeurs consacrées à faire des avances à la production. Quand la valeur ainsi consommée n'est pas rétablie en son entier, une partie du capital est perdue ; c'est un capital entamé. Quand la valeur produite est supérieure à la valeur avancée, c'est un capital qui s'est accru.

Ce n'est pas nécessairement le propriétaire d'un capital qui le consomme reproductivement, mais c'est nécessairement un entrepreneur; car une valeur ne peut être produite que dans une entreprise industrielle. L'entrepreneur le consomme et le reproduit, soit que le capital lui appartienne en propre, soit qu'on le lui ait prêté. L'opération (qui, dans ce dernier cas, est exécutée par l'emprunteur) n'en est pas moins une avance faite à la production, et remboursée par le produit.

Pour qu'une somme de valeurs porte le nom de capital, il n'est nullement nécessaire qu'elle soit en espèces. On évalue un capital en monnaie, comme on évalue tout autre objet, lorsqu'on veut se rendre compte de son importance et savoir quelle portion de bien il constitue : mais pour être un capital, il suffit que ce soient des valeurs destinées à faire des avances à la production, et disponibles; c'est-à-dire pouvant être converties sans perte, en objets propres au genre d'industrie qui doit employer ce capital. Quand un négociant dit qu'il a un capital de cent mille francs à mettre dans une opération, ce n'est point à dire qu'il ait cent mille francs en écus; cette expression ne sert qu'à indiquer l'importance de la somme totale des valeurs capitales qu'il veut y consacrer ; et ces valeurs capitales peuvent consister en inscriptions dans les fonds publics, en effets de

e, en balles de café, ou en tout autre marchandise qu'il vendra
que l'exigeront les avances nécessaires pour l'opération à la-
capital est destiné.

sque ensuite on voudra se rendre compte de l'importance de ce
pital mis en action, on évaluera les différentes choses en les-
aura été transformé pour servir l'opération qui se poursuit; et
, par exemple, si c'est une manufacture, elle a telle portion de
aux en bâtimens, telle autre en ustensiles, telle autre en ma-
emières, en main-d'œuvre dont elle a fait l'avance; une autre
produits achevés et non vendus, une partie enfin en numé-
valeur de toutes ces choses compose son capital.

quez, je vous prie, que, quoique la valeur capitale soit conser-
produits dont le capital se compose, sont bien véritablement
iés selon toute la rigueur du mot; car l'utilité qui se trouvait
st détruite. Quand la couleur de l'indigo a passé dans du drap
digo, comme drogue de teinture, ayant une valeur, a été vé-
nt consommé, puisqu'il n'a plus conservé aucune valeur échan-

ces considérations générales sur la nature et le service du
suivons les traces de la valeur capitale dans les trois grandes
de l'industrie, et observons de quelle manière cette valeur se
, en même temps que l'objet dans lequel elle résidait temporai-
est consommé; commençons à puiser notre exemple dans une
e agricole.

nier, pourvu d'un fonds capital suffisant pour exploiter une terre,
orme une partie en chevaux, en vaches, en troupeaux, en ins-
aratoires, en graines pour semences. Les choses qu'il achète
ntière valeur; il les achète selon leur prix courant; s'il voulait
dre immédiatement, il les vendrait ce qu'elles lui ont coûté; la
pitale n'est donc point altérée par cet achat; il a fait l'avance
pital, et cette avance est pour ainsi dire rentrée sous forme
ux, de semences, etc.

ette dernière forme il fait travailler son capital; c'est-à-dire il
s chevaux; il fait paître, couvrir, tondre ses brebis, etc. Une
s vieilles matières du capital, les vieux chevaux, les vieilles
e valent plus à la fin de l'année, autant qu'ils valaient au
ement. Mais, si le capital s'est détérioré d'un côté, il s'est re-
n autre. Le troupeau a fourni de nouvelles brebis; les chevaux

en labourant, et par leur fumier, ont fait pousser du grain, partie a fourni de quoi entretenir au complet cette portion d Vous voyez que l'emploi qui en a été fait, n'a été qu'une avai à-dire que l'avance a consisté dans la valeur véritablement coi et la rentrée dans la valeur reproduite.

On en peut dire autant des instrumens aratoires, des char chariots, des herses, des rouleaux. La portion de ces valeurs trouvée altérée par l'usage, a été entretenue par une portion leur des produits; et, si la ferme a été bien tenue, cette partie vaut encore autant à la fin de l'année qu'au commencement; l' outils n'est donc encore qu'une avance qui a été faite.

Une autre partie du capital du fermier a servi à payer des des journaliers, et l'entretien de sa propre famille; mais les tı tout ce monde ont contribué à la création de la valeur produit portion de la valeur produite a procuré la rentrée de cette a

Dans l'exploitation qui nous sert d'exemple, il y a une ı capital dont la consommation est plus lente encore que celle d mens d'agriculture; mais celle-là n'appartient pas en général aı elle fait partie du capital du propriétaire. Ce sont les clôtures, l d'irrigation, les bâtimens, etc. Je dis que c'est encore là un du capital et non du fonds de terre, qui sert à la même opéra ductive; car ces choses-là sont, non pas des instrumens nature les champs, mais des produits qui ont été acquis par un écha propriétaire a fait précédemment d'une valeur capitale contre riaux, des travaux de maçons, de charpentiers, etc. Et de ce sont résultés des étables, des granges, des produits en un m produits consommables; je dis consommables; car, supposez fasse aucune dépense pour les entretenir, au bout de quelque d'un siècle si vous voulez, toutes ces choses n'auront plus aucu et la terre où elles sont, ne vaudra pas plus qu'elle ne valait ces constructions ne fussent érigées. Ce serait une terre en laquelle il faudrait, sur nouveaux frais, répandre des valeurs pour la mettre en état de produire.

Chaque année, il ne se consomme qu'une faible portion de c capitale. Elle serait au bout de l'an aussi considérable qu'au cement, si ce n'étaient les dégradations qui proviennent de l'u en fait. Mais aussi cet usage multiplie les valeurs produites, et quoi y faire des réparations qui entretiennent cette portion in

du capital de la ferme, toujours dans son entière valeur [1]. Encore ici vous voyez que la portion consommée, n'est qu'une avance, dont les produits procurent la rentrée.

Tout ce que je prétendais vous prouver, messieurs, c'est que le capital employé dans une entreprise agricole, est une valeur que l'on consacre à une avance; que cette avance est consommée dans le cours des opérations productives; et qu'elle est remboursée par le produit de ces opérations.

Suivons maintenant l'emploi d'un capital dans une opération manufacturière. Nous aurons lieu de faire des observations absolument analogues.

Pour exploiter une filature de coton, on élève des bâtimens, on exécute des travaux hydrauliques. La valeur capitale est échangée contre ces constructions qui sont des produits de l'industrie humaine; la consommation annuelle de cette portion du capital, est égale à la détérioration, à la perte de valeur que ces constructions subissent chaque année. Les produits annuels, en fournissant aux réparations annuelles, remboursent continuellement cette portion consommée du capital.

Une autre portion du capital est employée en mécaniques à préparer et à filer le coton. Cette portion du capital est également consommée partiellement dans l'année; et la partie consommée (sous peine de voir s'altérer, c'est-à-dire diminuer le capital) est remplacée par une partie de la valeur produite. Voilà donc encore une valeur consommée et reproduite, avancée et rentrée.

Le manufacturier achète du coton en laine; il le consomme en le travaillant; c'est-à-dire que, dans le cours des préparations qu'il lui fait subir, s'il ne le dénature pas tout-à-fait, du moins le met-il dans un état où il n'est plus marchand et vendable; mais semblable à la semence de froment, ce coton reparaît bientôt sous la forme de coton filé; dès-lors,

[1] Comme la portion du capital d'une entreprise agricole qui consiste en bâtimens, etc., appartient en général au propriétaire du fonds de terre, c'est ce propriétaire qui fournit annuellement, par des réparations, à l'entretien de cette portion de la valeur capitale. Mais comme les bâtimens, etc., servent à multiplier les productions annuelles du fermier et augmentent le loyer qu'il paie, ce sont toujours les productions annuelles qui entretiennent ce capital.

c'est une marchandise, un produit, qui a une valeur courante, et qi restitue la valeur capitale consommée pour le produire.

Les travaux des ouvriers, des contre-maîtres, des commis du manu facturier, sont consommés, comme nous avons vu que l'étaient les service productifs des valets de la ferme, et ces avances sont remboursées pa une partie de la valeur du produit qu'on a créé. Vous voyez que tou jours l'emploi du capital est l'achat d'une valeur que l'on consomme e qui vous est remboursée par le produit.

Si le produit ne suffit pas pour rembourser toutes les avances qui or été faites, il se trouve qu'alors une partie du capital a été consommé improductivement, au lieu de l'avoir été reproductivement.

C'est ainsi que les capitaux sont, entre les mains de l'industrie, tran formés, tourmentés de mille manières, dans de petites comme dans c grandes entreprises. Il suffit de jeter les yeux autour de soi pour en trou ver des exemples. Je vois un traiteur qui ramène de la halle des charg de légumes, de beurre, de poisson. Il a transformé une partie de sc capital en toutes ces denrées qu'il va bientôt transformer en toutes sort de mets; il transforme une autre partie de son capital en gages pour s cuisiniers, qui sont les ouvriers de sa manufacture; et toutes ces portio de capital lui rentreront avec profit, par l'échange qu'il fera de ses me contre l'argent de ses pratiques, lequel sera changé demain en d'autr provisions, et ainsi de suite, à perpétuité.

Si nous portons nos regards plus au loin, nous voyons des capitau courir le monde sous mille formes; aller en Amérique en objets de mode en étoffes, en livres; en revenir sous forme de sucre brut; ce sucre r en pains, nos capitaux sous cette forme passent en Suisse, d'où ils r viennent sous la forme de fromage, de mouvemens de montres. No pouvons considérer les marchandises que nous avons envoyées au dehc comme consommées reproductivement, et celles qui sont revenues comr de nouveaux produits qui nous ont remboursé cette avance. Avec même valeur capitale, on peut recommencer des opérations pareilles, d'autres, défricher des terres, élever des maisons, etc.

Vous voyez, messieurs, qu'un capital appartenant à un Français, pe parcourir la terre sans cesser d'appartenir à la France. Il peut même fixer dans l'étranger sans cesser d'être un capital français, si son pı priétaire continue d'appartenir à la France. Qui nous empêche de su poser que le négociant qui a fait des envois en Amérique, a donné orc d'en adresser les retours à Londres; et qu'ensuite, il a donné l'ordre à s

capital est conservé de même; car nous avons vu la valeur capitale pétuer au travers des transformations qu'on lui a fait subir. Ce qui tablement consommé, c'est le service rendu par tous ces fonds. Il gneusement distinguer le fonds lui-même, du *service du fonds*. vice du fonds de terre, représenté par le loyer que l'entrepreneur e; le service du capital durant l'opération, représenté par l'intérêt paie le même entrepreneur; enfin le travail des industrieux repré- par leur salaire, voilà ce que l'opération a détruit. Mais elle n'a détruit, sans les payer, ces différens services. Les possesseurs d'un ont reçu le prix du service rendu par leurs terres, leur capital ou bras. C'est là ce qui a été produit à neuf et consommé par les produc-. C'est la valeur seule des services productifs qui est effectivement ommée, sauf la portion qui s'accumule pour être ajoutée aux capitaux société, ainsi que vous le verrez. La société vend chaque année le ice des fonds productifs qu'elle possède, et elle vit du revenu qu'elle tire. Elle s'appauvrit, lorsque, indépendamment du produit de ses ds, elle mange une partie des fonds eux-mêmes; elle augmente au con- re ses richesses, lorsqu'elle ajoute à ses fonds productifs.

Lorsque l'entrepreneur, au lieu d'acheter immédiatement des travaux, hète des matières premières, c'est comme s'il achetait les services pro- ctifs, les travaux, dont la valeur des matières premières est le résultat. quelque manière qu'on emploie reproductivement un capital, cet em- oi se résout toujours à acheter des services productifs, anciens ou nou- eaux, pour en faire un produit.

C'est ainsi, messieurs, que tout à la fois, le capital est remboursé, et tous es producteurs sont payés de leurs services [1].

La nature des capitaux, la nature de leurs fonctions, nous découvrent des vérités assez importantes. L'une d'elles est que les capitaux productifs ne consistent point en valeurs fictives et de convention, mais seulement en valeurs réelles et intrinsèques que leurs possesseurs jugent à propos de consacrer à la production. En effet, on ne peut acheter des services productifs qu'avec des objets matériels ayant une valeur intrinsèque; on

[1] L'analyse qui distingue nettement les différens fonds productifs entre eux, et ensuite la valeur de chaque fonds de la valeur du service qu'il peut rendre, me paraît fondamentale en économie politique; sans elle, on rencontre beaucoup de problèmes insolubles.

France, et s'il y en a la moitié habituellement employée à l'entretien des familles, il n'y a sur le numéraire de France, qu'un seul milliard qui fasse partie de ses capitaux.

Mais d'un autre côté, les capitaux de la France se composent de bien d'autres valeurs encore que de celle de son numéraire. Si vous vouliez savoir à combien ils se montent, vous devriez interroger tous les entrepreneurs d'industrie que la France renferme, depuis le gros armateur qui couvre les mers de ses navires, jusqu'au plus petit fabricant d'allumettes, et savoir d'eux à combien se monte le capital qui fait aller leur entreprise. En additionnant toutes ces sommes, vous auriez la somme des capitaux français. Mais je vous avoue que je n'ai vu jusqu'à présent aucun livre de statistique qui m'ait offert une approximation tolérable sur la somme capitale de quelque pays que ce soit.

Ici une question se présente : si la production, si la création des nouvelles valeurs, ne sert qu'à rembourser l'avance faite par l'emploi des capitaux, il semble qu'il n'y ait point de production nouvelle. La valeur capital existait dans la société avant le commencement d'une opération industrielle. L'opération industrielle la détruit et la rétablit; elle ne fait donc que remettre les choses au point où elles étaient auparavant. Elle remplace une valeur par une autre, et ne verse point dans la société un excédant de valeur.

Cette difficulté a jeté dans l'embarras la plupart des économistes qui n'ont peut-être pas assez remarqué que, tandis qu'une entreprise industrielle a, dans le cours d'une année, rétabli son capital tel qu'il était au commencement de la même année, tous les producteurs qui ont concouru à cette production, ont vécu durant le même espace de temps. Ils ont donc produit, outre la valeur capitale, la valeur de tout ce qu'eux-mêmes ont consommé pour leur entretien.

Une analyse rigoureuse nous apprend qu'aucun des fonds productifs n'est consommé dans la production; mais seulement les services qu'ils rendent. Il est bien évident que le fonds de terre n'est pas consommé; car, au bout de l'année, un champ vaut ce qu'il valait au commencement. Le fonds industriel n'est pas consommé non plus; car un travailleur a la même capacité qu'il avait quand l'opération productive a commencé [1]. Le

[1] Pour simplifier, je mets hors de la question la détérioration, effet de l'âge. Il faut supposer que l'on vend son travail à un taux viager qui indemnise des facultés que l'âge nous fait perdre.

fonds capital est conservé de même; car nous avons vu la valeur capitale se perpétuer au travers des transformations qu'on lui a fait subir. Ce qui est véritablement consommé, c'est le service rendu par tous ces fonds. Il faut soigneusement distinguer le fonds lui-même, du *service du fonds.* Le service du fonds de terre, représenté par le loyer que l'entrepreneur en paie ; le service du capital durant l'opération, représenté par l'intérêt qu'en paie le même entrepreneur; enfin le travail des industrieux représenté par leur salaire, voilà ce que l'opération a détruit. Mais elle n'a pas détruit, sans les payer, ces différens services. Les possesseurs d'un fonds ont reçu le prix du service rendu par leurs terres, leur capital ou leurs bras. C'est là ce qui a été produit à neuf et consommé par les producteurs. C'est la valeur seule des services productifs qui est effectivement consommée, sauf la portion qui s'accumule pour être ajoutée aux capitaux de la société, ainsi que vous le verrez. La société vend chaque année le service des fonds productifs qu'elle possède, et elle vit du reveuu qu'elle en tire. Elle s'appauvrit, lorsque, indépendamment du produit de ses fonds, elle mange une partie des fonds eux-mêmes; elle augmente au contraire ses richesses, lorsqu'elle ajoute à ses fonds productifs.

Lorsque l'entrepreneur, au lieu d'acheter immédiatement des travaux, achète des matières premières, c'est comme s'il achetait les services productifs, les travaux, dont la valeur des matières premières est le résultat. De quelque manière qu'on emploie reproductivement un capital, cet emploi se résout toujours à acheter des services productifs, anciens ou nouveaux, pour en faire un produit.

C'est ainsi, messieurs, que tout à la fois, le capital est remboursé, et tous les producteurs sont payés de leurs services [1].

La nature des capitaux, la nature de leurs fonctions, nous découvrent des vérités assez importantes. L'une d'elles est que les capitaux productifs ne consistent point en valeurs fictives et de convention, mais seulement en valeurs réelles et intrinsèques que leurs possesseurs jugent à propos de consacrer à la production. En effet, on ne peut acheter des services productifs qu'avec des objets matériels ayant une valeur intrinsèque; on

---

[1] L'analyse qui distingue nettement les différens fonds productifs entre eux, et ensuite la valeur de chaque fonds de la valeur du service qu'il peut rendre, me paraît fondamentale en économie politique ; sans elle, on rencontre beaucoup de problèmes insolubles.

ne peut amasser en capitaux et transmettre à une autre personne, que des valeurs incorporées dans des objets matériels [1].

Si quelquefois on prête un capital ou si l'on achète des services productifs en donnant en paiement des effets de commerce, ces effets sont le signe représentatif d'objets matériels qui sont la propriété du prêteur. En transmettant les effets, il transmet son droit à la possession de ces objets matériels.

On voit des gens qui font des affaires avec le produit de traites ou de billets qui ne représentent aucune propriété, et qu'ils n'acquittent qu'en les renouvelant à l'approche de l'échéance. Mais il faut que quelqu'un escompte ces effets; l'escompteur alors est le capitaliste qui prête les valeurs effectives dont il fait l'avance, valeurs qui résident soit dans des écus, soit dans des marchandises.

Le manufacturier qui achète à crédit des matières premières, emprunte à son vendeur la valeur de ces marchandises pour tout le temps où ce dernier lui fait crédit; et, cette valeur qu'on lui prête, lui est fournie en marchandises qui sont des valeurs matérielles.

Or, si l'on ne peut prêter et emprunter une portion de capital qu'en objets effectifs et matériels, que devient cette maxime que le crédit multiplie les capitaux? Mon crédit peut bien faire que je dispose d'une valeur matérielle qu'un capitaliste a mise en réserve; mais, s'il me la prête, il faut qu'il en demeure privé; il ne peut pas en même temps la prêter à une autre personne; la même valeur ne saurait servir deux fois en même temps; l'entrepreneur qui emploie cette valeur, qui la consomme pour accomplir son opération productive, empêche qu'aucun autre entrepreneur puisse l'employer dans la sienne.

Les capacités industrielles, les talens acquis que l'on peut considérer comme des capitaux, dont on retire l'intérêt en tirant parti de son talent, sont eux-mêmes attachés à des êtres matériels puisqu'ils font partie d'une personne visible; mais ils ne sont pas transmissibles, car on ne peut vendre sa personne et la céder définitivement; on ne peut que la louer; elle compose un fonds que nous avons nommé *fonds de facultés indus-*

---

[1] Il y a des capitaux qui ne sont pas incorporés dans des choses matérielles, comme la clientelle d'un notaire, d'une entreprise commerciale; mais cette portion de capital est une valeur très-réelle, et non pas seulement un signe comme ceux qui, selon certaines personnes, peuvent remplacer les capi-......

rielles, ou *fonds industriel* qui rapporte un revenu, mais qui est inaliénable.

Les seuls capitaux que je sache être immatériels, sont la clientelle, la chalandise d'un magasin, d'un cabinet, d'un journal. On peut aliéner, on peut vendre un capital de cette espèce; mais celui qui le vend ou qui le prête, ne saurait le vendre ou le louer à plusieurs personnes à la fois. De toute manière, une valeur capitale ne peut servir en même temps à plusieurs personnes; l'usage que l'une d'elles en fait, empêche que d'autres en fassent usage en même temps. On ne la prête à un homme qu'à l'exclusion de tous les autres; d'où il suit que le crédit, la possibilité de prêter et d'emprunter, ne multiplie pas les capitaux.

Quels avantages procure donc le crédit? Les voici: Il procure à celui qui manque de capitaux, la disposition des capitaux de celui qui ne veut pas, ou qui ne peut pas les faire travailler par lui-même. Il empêche les valeurs capitales de demeurer oisives. Si un fabricant de drap ne vendait pas ses draps à crédit au marchand de drap, l'étoffe attendrait dans la manufacture. La confiance accordée au marchand met plus vite cette étoffe entre les mains du consommateur. Si un droguiste ne vendait pas à crédit au teinturier, et si le teinturier en vertu de cette facilité, ne teignait pas à crédit pour le fabricant d'étoffes, celui-ci, faute d'avances, serait peut-être forcé de suspendre sa fabrication jusqu'à ce que ses premiers produits fussent écoulés; d'où il résulterait, que la portion de son capital qui est en marchandises à moitié manufacturées, en métiers, en ateliers, chômerait en tout ou en partie. Ce crédit empêche les pertes de temps d'avoir lieu; mais vous voyez qu'il consiste dans ce cas-ci, en une avance de drogues, qui sont matérielles, jusqu'au moment où elles sont matériellement payées. Il n'y a pas là-dedans multiplication de capitaux; il n'y a qu'un emploi plus constant de ceux qui existent.

C'est seulement sous ce rapport qu'il est désirable, qu'il est heureux pour la société, que le crédit soit généralement répandu; mais il y a une situation plus favorable encore: c'est celle où personne n'a besoin de crédit, où chacun dans sa profession a su amasser assez de capital pour subvenir sans emprunter aux avances que sa profession exige. Je dis que cette situation est la plus favorable en général, parce que la nécessité de faire des emprunts et d'obtenir du terme, est toujours fâcheuse pour ceux qui sont obligés d'y avoir recours; elle force les industrieux à des sacrifices qui sont une augmentation des frais de production; elle expose les capitalistes à des pertes non méritées, et élève le taux de l'intérêt. Il vaut

mieux, chaque fois que la chose est possible, travailler avec ses propres capitaux.

C'est ainsi, messieurs, qu'une exacte représentation de la nature des choses, vous met à portée de juger les opinions vulgaires qui n'ont aucun fondement, et d'apprécier convenablement les avantages auxquels on peut prétendre, aussi bien que ceux sur lesquels on ne doit pas compter.

Aussitôt que les avances faites en faveur d'une production, sont remboursées par la réalisation du produit qui en est résulté, on peut les employer de nouveau; de sorte que le même capital sert souvent à plusieurs productions dans la même année. Un boulanger peut acheter jour par jour la farine dont il fait son pain et le bois dont il chauffe son four; et i peut vendre son pain jour par jour aussi. Cette portion de son capital es alors avancée 365 fois par an, et elle rentre autant de fois. Dans l'art du raffineur, il faut pour mettre en pains du sucre brut, environ deux mois Le raffineur est donc obligé, pour compléter son opération productive, de faire une avance de deux mois pour le moins de la valeur de sa matière première et de ses autres frais; s'il ne peut vendre son sucre, ou du moin en être payé qu'un mois plus tard, chaque opération occupe son capita trois mois, et avec le même capital, il peut faire quatre opérations de son métier par année.

Ce n'est pas à dire qu'il ne fasse que quatre opérations par an. Il n'es pas obligé, s'il a des capitaux, des ateliers, des ustensiles, des ouvriers en quantité suffisante, d'attendre qu'une opération soit terminée pour e entreprendre une autre. Il peut en commencer une nouvelle chaque jou pour durer quatre mois. Je veux dire seulement qu'*avec le même capita* il n'en fera que quatre par an; que s'il en veut faire huit, il faut avoir un valeur double en capitaux; s'il en veut faire douze, une valeur triple, e ainsi de suite.

Il y a des opérations productives, comme le tannage des cuirs, qu occupent leur capital circulant plus d'une année. Beaucoup de spéculation commerciales sont dans le même cas, surtout celles qui se font dans le pays lointains.

Lorsqu'un capitaliste, après avoir employé ses fonds sous toutes le formes où ils peuvent produire, les transforme par des ventes en monnaie il appelle cela *réaliser*, comme si une valeur était plus réelle en espèce qu'en tout autre marchandise d'une vente courante et facile; et comme le même capitaliste, sous peine de ne retirer aucun revenu de ces même

fonds, ne désirait pas lui-même les transformer de nouveau en des choses capables de porter du profit.

CHAPITRE XI.

Classification des Capitaux.

Quoique les différentes formes substantielles sous lesquelles se trouve un capital, soient toutes analogues entre elles quant à la manière dont elles servent à la production, néanmoins nous en ferons trois classes. Mais je suis forcé de vous répéter encore que ce n'est point la nature qui fait les classes ; c'est nous qui les fesons pour la commodité de nos études, et vous verrez plus tard combien la distinction des capitaux par rapport à l'emploi qu'on en fait, aide à expliquer les profits plus ou moins considérables qu'ils rapportent.

On distingue donc les capitaux, quant à leur emploi,

en *Capitaux fixes* ou *engagés ;*

Capitaux circulans ;

et *Capitaux productifs d'utilité* ou *d'agrément.*

Un capital fixe ou engagé, est celui dont la valeur réside dans des instrumens occupés à la production sous des formes permanentes. Je m'explique.

Un bâtiment servant d'atelier, concourt à la production toujours sous la forme d'atelier ; une machine y concourt toujours de la même manière et sous sa forme de machine. On répare un bâtiment, une machine ; on les renouvelle, pour perpétuer leur valeur, mais on leur conserve toujours les mêmes fonctions. Voilà ce que l'on appelle un capital *fixe* ou *engagé*. Je dis *engagé*, parce que l'on ne peut pas, sans le perdre, du moins en grande partie, le dégager de cet emploi pour l'employer différemment. Il faut qu'il serve toujours au même genre de production, même lorsqu'il change de maître.

Quoiqu'on entretienne des bâtimens, des ustensiles, des machines dans le meilleur état de réparation, quand même on les aurait conservés intacts, ils ne valent jamais au bout de quelques années, ce qu'ils ont coûté. Une machine ne vaut pour personne exactement autant que pour celui qui l'a

fait établir. Les frais qu'on a faits pour la mettre en place, sont toujours perdus, lorsqu'on est appelé à s'en défaire. Les valeurs capitales engagées s'altèrent donc nécessairement, et l'on ne doit jamais dans un inventaire évaluer les machines et ustensiles, non plus que tout autre meuble, pou ce qu'ils ont coûté. Je connais des manufactures où l'on évalue chaqu année, lors de l'inventaire, le capital fixe, aux quatre cinquièmes seule ment de ce qu'il valait l'année précédente; tellement, qu'on se regard comme étant en perte, lorsque les produits de chaque année, indépen damment de tous les autres frais de production, ne remboursent pas u cinquième des valeurs employées en machines; cinquième que l'on regard comme consommé, comme perdu, dans les opérations de l'année. C'es peut-être accorder beaucoup à la détérioration d'une valeur entretenue surtout dans certaines entreprises, où le capital engagé perd peu et n'es pas exposé à être jamais détourné de son emploi; mais un inventaire n'es qu'une liquidation fictive que fait un négociant pour se rendre compte d l'état de ses affaires, et au moment d'une liquidation réelle, lorsqu'on ven une entreprise, il vaut mieux se trouver plus riche qu'on ne comptait, qu plus pauvre.

Le capital engagé se détériore bien davantage lorsqu'on veut en change la destination. Si avec un moulin à huile, vous voulez faire un moulin farine, il y aura dans cette métamorphose des matériaux de perdus, o dont le prix qu'on en retirera, n'équivaudra ni à ce qu'ils ont coûté, ni a service qu'ils pouvaient rendre lorsqu'ils étaient en place; il y aura de l main-d'œuvre perdue : celle qu'il faudra employer pour opérer le chan gement. Lorsque sous Bonaparte, on voulut obliger les fileurs de coton mettre leurs machines en état de filer la laine, on réduisit le capital qu'il avaient en machines, peut-être à la moitié de sa valeur. Pour faire de métiers à filer de la laine, l'usage qu'ils firent des matériaux qu'ils avaient ne leur épargna peut-être que la moitié de ce que leur auraient coûté de métiers entièrement neufs. Il y eut bien d'autres pertes dans cette affair provenant du changement des habitudes, de l'incapacité des ouvrier pour un nouveau travail, de la difficulté d'établir de nouveaux débou chés [1], etc., Mais ce n'est pas ici le lieu de s'en occuper.

---

[1] La situation choisie pour une filature de coton, est fort différente de cell qui convient à une filature de laine; mais une autorité arbitraire et passion née tient peu de compte des considérations économiques.

La valeur des améliorations, des constructions, des clôtures, faites sur un fonds de terre, est encore un capital engagé. Ce sont les capitaux les plus solidement acquis à une nation. Un négociant peut facilement transporter son capital dans l'étranger : il lui suffit d'acheter et d'emporter des marchandises dont l'extraction est permise. Mais un défrichement, un desséchement, sont un avantage, une valeur qui reste. On ne voit plus de traces de la brillante existence de plusieurs villes autrefois riches de leur grand commerce, tandis que la Lombardie, tandis que la Flandre, malgré les guerres prolongées dont elles ont été si souvent le théâtre, sont encore au nombre des contrées les mieux cultivées et les plus populeuses de l'Europe.

On appelle *capital circulant,* celui qui change nécessairement de forme par la production même ; celui dont la forme matérielle périt et renaît dans le cours des opérations productives ; celui dont l'avance et les retours se succèdent pour recommencer de nouveau. Tel est presque tout le capital d'un commerçant. A peine une partie de ses fonds rentre-t-elle, qu'il l'emploie de suite en marchandises ; il expédie ces marchandises ; les vend, en rachète d'autres, vend celles-ci, et recommence. Son capital circule toujours, passe d'une matière dans une autre.

Dans les manufactures, le capital circulant est la portion du capital dont on achète des matières premières, qui se transforment en produits, du montant desquels on achète de nouveau des matières premières que l'on transforme encore en produits, et ainsi de suite.

Les avances que le manufacturier fait en payant un salaire à ses ouvriers, sont une partie de son capital circulant. Il en achète des services productifs : voila une transformation. Il change ces services en une valeur qui s'incorpore dans le produit qu'il fabrique : voilà une autre transformation. Il vend ses produits : c'est encore une transformation. Avec l'argent qu'il en tire, il achète de nouveaux services productifs, et ainsi de suite.

Enfin, pour achever la classification des capitaux productifs, nous avons les *capitaux* immédiatement *productifs d'utilité et d'agrément ;* productifs de produits immatériels, de produits qui ne s'attachent et ne s'incorporent dans aucune substance matérielle.

Lorsqu'un propriétaire fait bâtir une maison d'habitation, il ne sortira de cette maison aucun produit que l'on puisse porter au marché ; mais il en sortira, à toute heure, une utilité qui est un produit fort appréciable, puisque le propriétaire peut vendre cette utilité de tous les instans (ce

qu'il fait quand il tire un loyer de sa maison); ou bien il peut la consommer lui-même, (ce qu'il fait lorsqu'au lieu de louer sa maison, il en fait son habitation). Cette portion de son capital n'est donc pas improductive, bien qu'elle ne concoure à la formation d'aucun produit matériel.

Une capacité acquise, un talent, peut être assimilé à un capital productif d'utilité ou d'agrément. Ce capital est égal aux dépenses qu'on a faites pour se mettre en état de rendre un service. Un médecin, afin de pouvoir donner un conseil utile, a avancé des sommes quelquefois assez fortes, dont il ne sort qu'un produit immatériel, une utilité consommée aussitôt que produite. Il en est de même d'un musicien qui s'est mis en état d'exécuter un concerto. Son talent est un capital placé en viager, et le produit qu'il en tire, se vend et se consomme à mesure qu'il est produit, par les spectateurs qui assistent au concert.

Remarquez qu'on aurait beau changer les termes, comme le fait existe, comme il se passe tous les jours sous nos yeux, on ne peut pas le disputer. On peut lui donner d'autres noms; mais la chose est décrite.

Tous les biens mobiliers qui sont à l'usage d'une famille, font partie des capitaux productifs d'utilité ou d'agrément. L'utilité qu'ils sont capables de rendre, est journellement consommée par la famille. Lorsqu'on laisse altérer ce capital, lorsqu'il n'est pas entretenu dans son entière valeur, alors la famille a consommé, en même temps que l'utilité journellement produite, une portion du capital lui-même. C'est ce qui arrive, lorsqu'un propriétaire laisse dépérir la maison qu'il habite. Si cette maison a coûté 40 mille francs, il consomme en l'habitant le service de ce capital représenté par le loyer qu'il en pourrait tirer et qu'il n'en tire pas, service que l'on peut évaluer autant que l'intérêt de 40 mille francs. Mais si en outre la maison ne peut plus, au bout d'un certain nombre d'années, se revendre que 30 mille francs, ce propriétaire a consommé, non-seulement le service de 40 mille francs, mais encore 10 mille francs sur le fonds même de ce capital.

Il y a des capitaux productifs d'utilité et d'agrément qui appartiennent au public, comme les édifices publics, les ponts, les grandes routes. Le public consomme journellement le produit immatériel de ces valeurs capitales; c'est-à-dire l'utilité et l'agrément qu'on en peut tirer.

Je dis qu'il en consomme le produit immatériel, bien qu'un édifice public, un pont, soient des produits très-matériels; mais ce sont des produits qui sont devenus des capitaux, et que l'on ne consomme pas eux-mêmes s'ils conservent toujours leur valeur. On consomme seulement le

service qu'ils peuvent rendre, service dont la valeur est représentée par l'intérêt des fonds que leur établissement a coûtés.

Telle est, messieurs, la revue que l'on peut faire de tous les capitaux productifs. Leur ensemble compose le capital d'une nation. Quand on porte à 10 ou 20 milliards le capital de tel ou tel pays, on ne prétend pas qu'il ait 10 ou 20 milliards en numéraire : il n'y a aucune nation qui soit dans ce cas. On veut dire seulement que si chaque portion du capital national était successivement évaluée en numéraire, le montant de toutes ces évaluations additionnées, s'élèverait à une valeur égale à celle qu'auraient 10 ou 20 milliards. Encore n'aurait-on pas une idée juste de cette somme de valeurs, si l'on ne prenait soin de spécifier l'époque et le lieu de l'évaluation ; car le numéraire d'un lieu ou d'une époque vaut plus ou moins que celui d'un autre temps et d'un autre endroit.

Il est prodigieusement difficile d'évaluer, je ne dis pas approximativement, mais même vaguement, le capital d'une nation. Pour concevoir cette difficulté, parcourez en idée une rue, celle que vous connaissez le mieux, et essayez d'évaluer le capital productif de chacun de ses habitans, à mesure que vous passez devant son habitation. Celui-ci est un épicier-droguiste : à combien se montent les marchandises de son magasin? celles qu'il a vendues à crédit? celles qui lui appartiennent et qui sont encore dans les ports de mer ou sur les routes? Qu'est-ce que peut valoir son mobilier? son ménage? Que doit-il là-dessus? car ce qu'il doit fait partie du capital de ses créanciers.

Dans la même maison, se trouve un médecin auquel sa pratique vaut un bon revenu, mais qui n'a point de fonds placés. Tout son capital est dans son talent. Qui se chargera de l'évaluer?

Au-dessus du médecin habite un petit fabricant en bijouterie. Il possède quelques fonds pour faire aller son commerce ; mais à combien se montent ses fonds?

Plus loin est un propriétaire foncier. Ne comptons pas sa terre qui fait partie, non des capitaux, mais des fonds de terre du pays. Nous devons toujours compter les constructions et les autres amendemens qui sont sur sa terre. Quelle en est la valeur? Le propriétaire ne le sait pas lui-même. Il sait ce que valent ensemble la terre et ce qu'elle porte ; mais il serait fort embarrassé de dire ce que valent les amendemens indépendamment de ce que vaut le sol.

Ce qui rend encore plus défectueuse l'évaluation du capital national, c'est qu'elle oblige d'additionner des unités d'inégales grandeurs ; car les

francs, ou les onces d'argent de deux provinces ou de deux pays différens, ne sont pas des unités de valeurs pareilles.

Je ne vous ai fait cette énumération, que pour vous faire sentir la vanité des évaluations de ce genre. Aussi, après avoir lu dans M. Ganilh [1], que la somme totale des capitaux français en 1789, s'élevait à 47 milliards 236 millions 105 mille 729 francs, et avoir bien examiné les données sur lesquelles il se fonde, je ne voudrais pas répondre que les mêmes capitaux ne s'élevassent pas au *double*, ou à la *moitié* de cette somme.

J'en dirai autant de l'évaluation qu'un auteur anglais, M. Beeke, donne des capitaux de l'Angleterre, qu'il fait monter à 2 milliards 300 millions sterling, en y comprenant les capitaux que les Anglais possèdent dans l'étranger, ce qui fait en tout 57 milliards 600 millions de notre monnaie.

Chacun peut faire de semblables évaluations d'après les données qu'il croit les meilleures. Il n'en est aucune qui ne soit sujette à de grandes erreurs, et il n'y a que peu d'utilité pratique à en tirer.

CHAPITRE XII.

Des capitaux improductifs.

Nous avons vu ce que sont les capitaux productifs, comment ils sont employés et quel classement il convient d'en faire; il ne sera peut-être pas inutile de faire remarquer ceux qui ne concourent à aucune espèce de production.

Ces deux termes *capitaux improductifs* semblent contradictoires; ils devraient s'exclure l'un l'autre, car des valeurs improductives ne sont pas des capitaux. Aussi désigne-t-on sous ce nom des valeurs qui, si elles ne produisent pas actuellement, auraient pu, ou pourraient encore être consacrées à la production. Elles ne sont pas vouées à une consommation stérile, c'est-à-dire à la destruction; elles sont même souvent destinées à produire plus tard: voilà ce qui leur vaut la dénomination de capitaux.

Ainsi, quand un homme a liquidé ses affaires, ou une affaire, quand il a ses sommes toutes prêtes pour en recommencer une autre, ou pour les confier à des personnes en état de les faire valoir, ces sommes demeurent

[1] *Théorie de l'Économie politique*, tome Ier, p. 206.

es jusqu'au moment d'être employées : elles sont pendant cet inter-
, un *capital improductif.*

› même, les sommes qui attendent dans les caisses des négocians, le ıent de satisfaire à des paiemens prévus ou imprévus, sont, au moins ces instans-là, des *capitaux improductifs*. Mais ce ne sont pas seu- nt les valeurs en numéraire qui méritent ce nom : c'est toute espèce aleur (à quelque substance qu'elle se trouve attachée) qui attend le ıent de recevoir une nouvelle façon productive, si elle n'est pas un uit complet ; ou qui attend un consommateur, si elle est un produit vé.

nsi, lorsque par la disette de matières colorantes, ou par le défaut rriers, ou par un manque de fonds, des étoffes destinées à recevoir teinture, restent sans teinture ; ou bien, lorsque étant achevées, elles ıdent le chaland dans un magasin, elles sont un capital oisif, impro- f, pour le moment.

faut en dire autant des métiers et des machines qui se trouvent arrêtés ıar le défaut d'ouvrage, ou par des réparations, ou enfin par le défaut lemande. C'est un malheur qui arrive fréquemment aux capitaux gés, parce que n'étant propres qu'à une seule production, si quelque ent arrête cette production, ou la rend désavantageuse, tout capital n'est propre qu'à cela, demeure alors nécessairement oisif. Cette dération doit rendre les entrepreneurs très-circonspects chaque [illegible] s'agit d'*engager* leurs capitaux. Dans l'industrie commerciale, où il eu de capitaux engagés, une marchandise qui ne se vend pas [illegible] nd toujours, dût-on y perdre une fois ; et lorsqu'on a subi cette [illegible] ite qu'elle se renouvellé ; mais avec une machine, ou une [illegible] capable de produire qu'une seule espèce de marchandise, si la [illegible] tte marchandise ne va pas, on n'en peut pas fabriquer une [illegible] que le capital reste oisif ; et, ce qui n'est pas moins fâcheux, le [illegible] ı gens demeurent dans l'oisiveté par la même raison. Les [illegible] capitaux perdent alors leur temps.

malheur arrive plus souvent là où la sécurité, la liberté et [illegible] ıitent pas.

défaut de sécurité et de confiance engage souvent les [illegible] ıux disponibles à ne pas les faire valoir de peur de les [illegible] ment mieux perdre les intérêts, que de hasarder le [illegible] emment que la Banque de France a en dépôt des [illegible] s, dont elle ne paie point d'intérêt, qu'elle garde en [illegible]

lui laisse, simplement parce qu'on les croit plus sûrement gardées ses mains. On sait qu'elle n'y touchera pas, qu'il n'entre point da plan de se livrer à aucune opération industrielle; car, indépendan de la malhabilité qu'on peut mettre à les conduire, il y a toujours qu incertitude dans l'issue de toute sorte d'entreprise.

Il est vrai que les capitalistes sont quelquefois fondés à se défie de leur propre capacité, soit de celle des entrepreneurs qui sollicite faire valoir leurs fonds. Quand les capitalistes sont gens capables et naisseurs en industrie, ils risquent moins; ils savent mieux ce qu'il et jugent mieux ce que font les hommes auxquels ils sont obligés confier; on peut donc se hasarder à dire que, s'il importe de donn l'industrie à la pauvreté, il importe encore plus d'en donner à la ric

Aux époques où la sécurité était moins grande que de nos jou temps de la chevalerie et de la féodalité, il y avait non pas plus de ca oisifs, car au total il y avait moins de capitaux, mais en proportion de qui existaient, il y en avait plus d'inoccupés, parce qu'il y avait moins cupations, moins d'industrie; mais comme en même temps il y avait de sécurité, on réduisait en argent ou en or les valeurs qu'on am et l'on cachait son trésor, on l'enfouissait. Adam Smith fait la rem qu'au milieu des rapines et des exactions du moyen-âge, il fallait fût une pratique bien générale, puisque les souverains regardaient c une branche de leurs revenus la découverte des trésors. On la r sur le même pied que la découverte des mines d'or et d'argent. L sors trouvés n'appartenaient ni à celui qui en fesait la découverte, propriétaire du sol, mais au prince. Le propriétaire n'y avait droit tant que son titre en contînt la clause expresse.

Beaucoup de romans et de comédies des époques qui suivirent fondés sur des trésors trouvés; moyens qui sont maintenant déd par nos auteurs comme trop invraisemblables. Une industrie plus ralement répandue et mieux protégée par l'administration, ne plus, si ce n'est dans des cas bien rares et pour peu de temps, de des trésors. Et, ce qui montre la supériorité de notre époque sur les antérieurs, nous avons eu des guerres civiles, des invasions étran qui n'ont causé que des enfouissemens passagers. Pourquoi? C' les chefs des nations comme les individus, sont persuadés que le de sécurité n'est pas moins funeste aux gouvernans qu'aux gouv où les gouvernés ne gagnent rien, les gouvernans gagnent peu de De quelques nations qu'ils fussent, sous quelque bannière politique

e ralliassent, ils ont tous travaillé, de notre temps, à faire renaître la confiance et le bon ordre aussitôt que la tempête a été calmée. C'est un grand progrès. Il n'y a que les déprédations prolongées et organisées, qui fassent fuir ou cacher les valeurs capitales d'une manière fatale à la production.

CHAPITRE XIII.

De la formation des Capitaux.

Nous avons observé les fonctions des capitaux dans les opérations productives; ou plutôt nous avons vu que sans capitaux, il n'y a point de production. C'est un instrument *nécessaire* de l'industrie. Il est bon de savoir comment on se le procure, de quelle manière il se forme.

Les capitaux se transmettent des pères aux enfans, d'un entrepreneur à un autre; mais originairement ils n'ont pu se former que d'une seule manière : par *l'application qu'on a faite d'un produit nouveau à une consommation reproductive*. Je vais m'expliquer.

Vous n'avez pas perdu de vue, messieurs, que la consommation est la destruction de valeur qui réside en un produit. Cette destruction est inévitable : tout produit est destiné à la consommation; il n'a été créé que pour être consommé; il n'est demandé, il n'a une valeur, conséquemment, que parce qu'il est susceptible de servir à un usage qui détruira cette valeur. On croirait pouvoir en conclure qu'il est impossible de conserver, d'accumuler la valeur d'un produit, et de l'ajouter à la valeur du capital que l'on possède. Et, en effet, quand nous consommons un produit dans l'unique but de recueillir la jouissance qui accompagne sa consommation, il n'y a point de valeur accumulée. Une valeur avait été créée; elle a été détruite pour notre satisfaction; la masse générale des richesses n'est ni plus ni moins considérable qu'auparavant.

Mais nous pouvons avoir besoin d'un produit pour atteindre un autre but que notre jouissance actuelle. Nous pouvons le souhaiter, l'acheter *et le consommer,* dans le but de produire une nouvelle portion de richesse qui se trouvera suffisante, non-seulement pour nous rembourser notre avance, mais pour nous donner en outre un intérêt proportionné au temps que l'opération aura duré, et un profit proportionné à la peine que nous aurons prise, à l'intelligence que nous aurons déployée dans la con-

duite de cette opération. C'est ainsi qu'un teinturier consomme de l'indigo ou de la cochenille pour colorer ses étoffes. Ce n'est point pour son plaisir, ce n'est point pour jouir, qu'il consomme ces produits; il les détruit néanmoins; mais en les détruisant, il fait passer leur valeur dans un autre produit (qui est l'étoffe); il perpétue la valeur qu'il consomme, de manière que cette consommation n'est plus qu'une avance. Dès-lors la valeur ainsi consommée devient une portion de capital. Or, quand un produit nouveau (ou le prix qu'on en a tiré) est *capitalisé* de cette manière, vous comprenez qu'il y a une portion de capital de plus dans le monde.

Si je produis par les moyens ordinaires que je vous ai développés, un hectolitre de blé, je produis une valeur égale à 20 francs plus ou moins. Si je consomme ce blé pour ma nourriture ou celle de ma famille, je détruis une valeur de 20 francs qui avait été créée; rien n'est changé à mon capital. Mais si je consomme reproductivement cet hectolitre de blé, si j'en nourris des valets qui labourent ou des maçons qui bâtissent, je fais passer cette valeur dans mon fonds de terre, ou dans un bâtiment; et mon capital se trouve augmenté de 20 francs. La valeur de ce blé, au moment qu'elle fut créée, fut une valeur nouvelle jetée dans la société; et malgré la consommation du blé, cette valeur s'est perpétuée, puisqu'elle a passé dans d'autres objets susceptibles de consommation à leur tour. Aussi long-temps qu'on la consommera reproductivement, la même valeur se perpétuera; elle fut nouvelle une fois et peut durer toujours; c'est une nouvelle portion de capital qui s'ajoute à mes fonds capitaux et aux capitaux de la société dont je fais partie. En moins de mots une épargne n'est pas une *non-consommation*, mais une *consommation reproductive*, succédant à une *opération productive*.

Vous comprenez par là, messieurs, qu'on épargne en dépensant de l'argent, tout comme en entassant des écus sur des écus, pourvu qu'on les dépense à titre d'avance et pour une consommation qui sera remboursée par des produits. La forme sous laquelle se trouve la valeur épargnée, n'est pas ce qui constitue l'épargne; c'est la nature de l'emploi qu'on fait de cette valeur. Quand on la destine à faire de nouvelles avances à la production, c'est un nouveau capital que l'on forme, quelle que soit la chose où réside la valeur épargnée.

Les personnes qui reçoivent en argent leur part des produits créés comme les propriétaires qui ont des terres affermées, les capitalistes, auxquels on paie un intérêt, les commis, auxquels on paie un appointement les ouvriers, qui reçoivent un salaire, lorsqu'ils jugent à propos de fai

une épargne, conservent ordinairement pendant quelque temps la valeur épargnée, sous la forme de monnaie qui leur est plus commode que tout autre, jusqu'à ce que la somme, grossie par plusieurs accumulations successives, soit assez forte pour en pouvoir opérer le placement.

Il y a de cette manière en chaque pays, bien des petites portions de capitaux, dont l'emploi est retardé et dont la somme totale, chez un peuple nombreux, actif et économe, forme un capital improductif très-considérable.

Les caisses d'épargnes qui réunissent les petites économies pour les placer ensemble, ont cet avantage, quand elles sont solides et bien administrées, qu'elles accélèrent le moment où les capitaux sont mis à l'œuvre. Un ouvrier qui met de côté 40 sous sur sa semaine, ne *peut pas tirer* un intérêt de cette faible épargne; il est obligé d'attendre qu'il ait rassemblé les économies de plusieurs semaines, de plusieurs années. Mais s'il existe une caisse d'épargnes, digne de sa confiance, il porte ses 40 sous à la caisse; cent autres ouvriers en font autant; dès-lors la caisse a deux cents francs à placer le même jour, et chacun de ces ouvriers profite, dès le jour même, de l'intérêt de ses 40 sous [1].

---

[1] Je ne puis m'empêcher à cette occasion de payer un tribut d'éloges aux banquiers et aux capitalistes de Paris, qui administrent gratuitement, dans l'hôtel de la banque de France, une caisse d'épargnes où chaque dimanche on reçoit les plus petites épargnes des gens économes, et qui tous les lundis achète à la Bourse, avec le montant des dépôts que la caisse a reçus la veille, des rentes sur l'état. Il n'y a pour les accumulateurs nul frais de commission, d'administration à payer. L'agent de change lui-même qui achète les rentes, ne prend pas de courtage; et la caisse paie des intérêts aux prêteurs, ou les ajoute à leur principal à leur volonté. C'est un des établissemens les plus véritablement philantropiques que je connaisse, et il a toute la solidité des inscriptions sur le grand livre de la dette publique.

(*Note de l'auteur.*)

L'emploi en achat de rentes sur l'état, des dépôts reçus à la caisse d'épargnes, présentait l'inconvénient d'exposer les déposans et la caisse elle-même, à subir les pertes pouvant résulter de variations sur le cours de ces effets publics; c'est ce qui a motivé la loi du 31 mars 1837, par laquelle la caisse des dépôts et consignations a été autorisée à recevoir le versement en compte-courant des fonds reçus par les caisses d'épargnes, avec bonification d'intérêts sur le pied de quatre pour cent l'an. Cette mesure a été un nouvel encouragement donné aux épargnes dont l'importance n'a cessé d'aller en

Les propriétaires fonciers et les capitalistes qui reçoivent leurs fermages et l'intérêt de leurs capitaux en un ou deux paiemens chaque année, ont plus de facilités pour placer leurs épargnes, et en faire des capitaux productifs : encore ne laissent-ils pas quelquefois d'être embarrassés pour opérer ces placemens.

Les placemens sont, au contraire, on ne peut pas plus faciles pour les entrepreneurs d'industrie de toutes les espèces. Leur métier, à eux, est de faire travailler des capitaux. La moindre de leurs épargnes peut être employée incontinent à accroître la matière sur laquelle s'exerce leur industrie.

Un raffineur de sucre, par exemple, chaque fois qu'il épargne sur ses profits, ne fût-ce que 20 sous, peut, avec ces 20 sous, acheter deux livres de sucre brut de plus qu'il n'aurait fait. La partie de son capital qui consiste en matières premières, se trouve, par là, augmentée de 20 sous, et ces 20 sous lui portent intérêt dès ce moment ; car ils augmentent ses profits de tous ceux que son établissement lui rapporte sur chaque fois deux livres de sucre qu'il raffine. S'il épargne cent écus, il peut les employer à l'achat d'une nouvelle chaudière de cuivre ; et il augmente ainsi

---

augmentant. Les sommes déposées à la caisse d'épargnes de Paris pendant l'année 1838, se sont élevées à. . . . . 32,258,078 fr.
les remboursemens opérés ont été de . . . . 19,691,576 fr. 52 c.
et la caisse s'est trouvée devoir aux déposans à la fin
de l'année la somme totale de. . . . . 63,250,113 fr. 51 c.

Le bon exemple donné à Paris a été suivi dans les villes principales des départemens; des caisses d'épargnes se sont formées de tous côtés; il en existait 267 à la fin de 1838. Les sommes dues à ces établissemens par la caisse des dépots et consignations ne s'élevaient pas à moins de 106,882,579 fr. Ces données montrent l'influence des petites économies sur la formation des capitaux.

Le gouvernement finira par être embarrassé, sans doute, du nombre croissant des dépôts qui viennent ainsi alimenter une partie nouvelle de la dette flottante. Comme il ne saurait se faire entrepreneur d'industrie, il se trouvera dans les momens de prospérité hors d'état d'employer utilement les capitaux qui lui sont confiés de cette manière, et qui d'ailleurs peuvent être d'une semaine à l'autre, réclamés par les déposans ; il faut espérer qu'un sage développement de l'esprit d'association lui viendra en aide, en offrant des emplois solides aux petites épargnes.

Note de l'éditeur.

ıs, cette portion de son capital qui consiste en ustensiles de

le d'un manufacturier qui augmente son capital en plaçant à
; économies, a des analogues dans toutes les industries. Un
peut de même épargner sur ses profits et augmenter ses ca-
me sans faire aucune vente, aucun achat, sans que son épar-
ve, même passagèrement, sous forme d'écus. Il multiplie le
ses bestiaux, ou bien il établit des clôtures, ou bien il creuse
irrigation pour abreuver une partie de ses terres qui manque
'end à son service des ouvriers qu'il nourrit et paie en blé; il
ainsi son blé en un canal qui ajoute à la valeur du fonds, et
produit supérieur qu'il lui fait rendre, lui procure un intérêt
épargne et une récompense pour son industrie, si elle a été
et éclairée.

dustrie commerciale, l'effet est encore le même : un négociant
s transforme ses épargnes en marchandises de son commerce
s matières premières de son industrie), et, travaillant sur de
valeurs, il obtient un surcroît de bénéfices qui comprend l'in-
ı épargne. S'il est seulement commissionnaire, et qu'il épargne
fits, il peut augmenter les avances qu'il fait à ses correspon-
ıpte sur les ventes dont on le charge. Les correspondans em-
nontant de ces avances en marchandises de leur commerce;
al épargné par l'un, devient productif entre les mains de
en paie les intérêts au premier par le moyen de ce que l'on
compte d'intérêts.

'preneur économe ne peut guère connaître que par un inven-
; fait d'ordinaire tous les ans, de combien son capital a été
ıar ses épargnes; il ne peut savoir autrement si les accroisse-
e capital a reçus par ce moyen, ont excédé la valeur des dé-
; qu'il a pu subir d'ailleurs. Les épargnes ont excédé les dé-
;, si l'évaluation de tous ses ustensiles, de toutes ses matières
de ses créances, se monte par exemple à 102, 105, 110 mille
ıdis que l'année précédente, elle ne se montait qu'à 100 mille.
ısi, messieurs, que les hommes rangés se forment des capi-
ctifs : c'est en épargnant sur leurs profits, non pour thésau-
pour dépenser à titre d'avance et de manière à rentrer dans
épensée. Accumuler n'est point mettre en tas ce qu'on amasse;
er pour la production. au lieu d'en user pour ses besoins. Par

conséquent, quiconque a peu de besoins forme plus aisément et plus vite des capitaux. Les vastes capitaux des Hollandais sont venus de ce que, grâce à leur active industrie, ils ont fait pendant un temps de gros profits; et de ce que, grâce à leur sobriété, ils en ont consacré une moindre partie à leurs consommations improductives, et une plus forte partie à leurs consommations reproductives.

Quand on consacre des profits, de nouvelles valeurs créées, à des meubles durables, à de la vaisselle, à des livres, à l'embellissement de son habitation, comme la valeur même de ces choses ne se consomme pas, en la supposant constamment entretenue, on peut appeler cela une épargne, une accumulation, dont on ne consomme que la rente.

Une autre espèce d'épargne est celle qu'on fait en se procurant des talens, en élevant ses enfans, etc. Si ces talens sont lucratifs, ils représentent un capital dont la rente est dans les profits qu'ils pourront procurer. Si ce sont simplement des talens d'agrément, d'où on ne prétend tirer aucuns profits, ils représentent encore un capital dont la rente est la satisfaction, les plaisirs qu'ils procurent à la personne au profit de qui ce capital a été amassé. Une famille même de simples manouvriers, qui a les moyens d'élever un enfant jusqu'à l'âge d'homme, mais qui n'a pas les moyens de lui donner aucun talent, n'en a pas moins accumulé un capital au profit de ce fils; car, par une suite de privations et d'épargnes sur ses autres dépenses, elle en a fait un homme capable de gagner un salaire quelconque, qui est le revenu d'un capital appelé *homme* : car un homme fait, quel qu'il soit, est un *capital accumulé*; et lorsqu'il se trouve n'être bon absolument à rien, c'est un capital improductif, comme l'une de ces machines mal conçues, quoique exécutées avec soin et à grands frais, et qu'on laisse dépérir dans la poussière des magasins, faute d'en pouvoir tirer parti.

En considérant les capitaux dans les opérations productives, nous n'avons pas pu faire abstraction de leurs formes substantielles, de la matière où leur valeur était logée, parce que c'est en raison des propriétés des matières où gît la valeur capitale, qu'elle sert à la production. Mais à l'égard des épargnes qui sont destinées à des emplois non encore déterminés, c'est la quotité seule de leur valeur qui est à considérer. Que ce soit du blé, du bois, des écus, que l'on juge à propos de soustraire à la consommation improductive (qui les détruirait sans retour) pour les appliquer à une consommation reproductive qui en perpétuera la valeur,

effet est le même, quant à la formation des capitaux qui en résultent. La omme du capital ne dépend pas de sa forme matérielle, mais de sa valeur [1].

Lorsque ensuite un entrepreneur d'industrie veut faire servir dans son ntreprise les capitaux formés par l'épargne, il s'occupe à échanger le roduit épargné contre le produit susceptible de seconder son dessein. lors s'établit une demande des produits capables d'être employés à une pération industrielle; et cette demande est aussi favorable aux producteurs, est un encouragement aussi puissant pour l'industrie, qu'une emande que l'on ferait pour la consommation improductive. Les choses ue l'on consomme reproductivement, sont aussi bien des produits de 'industrie humaine, que celles qui embellissent une fête. Des matières remières sont des produits, des ustensiles sont des produits, et le saaire dont on achète le travail des ouvriers, est employé par les ouvriers, acheter des alimens, des vêtemens, qui sont des produits aussi.

La situation de chaque peuple, son génie, la nature du sol, le climat, a position géographique du pays, déterminent communément l'espèce de roduction à laquelle il s'adonne, et par conséquent la forme que prennent les valeurs qu'il accumule; car on a soin de les transformer en bjets propres à la production du pays. Sur les bords de l'Ohio où vont s'établir des familles qui forment de nouvelles fermes, de nouveaux villages, des villes, des états nouveaux, les valeurs journellement épargnées ne se montrent jamais en sacs de mille francs : elles se manifestent dans de nouveaux défrichemens, des clôtures, des bâtimens d'exploitations, etc.; ou, si une partie de ces épargnes sont mises en commun, lles se manifestent dans de nouvelles routes, des temples, des écoles. es épargnes qui se font dans les villes maritimes du même pays, y font ercevoir de nouveaux navires, des magasins et des marchandises en us grande abondance.

Dans la fabrique de Lyon les nouvelles accumulations se transforment ateliers, en métiers, en matières premières, etc.

---

[1] Cette considération offre une preuve de plus de la nécessité de prendre a valeur des choses pour la base des richesses. Si l'on ne voyait de richesse que dans l'utilité réelle des choses, et non dans leur valeur échangeable, on n'aurait aucune donnée sur l'importance d'un capital. Ce n'est pas avec l'utilité réelle qu'on peut acheter les ustensiles et les matières dont l'industrie doit se servir; c'est avec la valeur échangeable des choses où réside le capital, qu'il soit en argent ou en marchandises.

Dans une société où toutes les industries prospèrent, les accumulations se placent successivement dans toutes les entreprises et les établissemens du pays, comme aussi dans les choses productives d'une simple jouissance qui en forme le revenu, comme des habitations plus vastes et plus commodes, des maisons de campagne, des embellissemens et des ameublemens.

Vous voyez par là qu'il n'y a pas moins de dépenses faites dans une ville industrieuse où l'on épargne beaucoup, que dans une résidence royale où l'on dissipe énormément ; mais les dépenses sont autres. Un peuple économe et accumulateur dépense tous ses revenus ; mais il ne les consacre pas aux mêmes objets que celui qui mange tous ses revenus ; et comme les objets les plus demandés sont ceux qui se vendent le mieux et récompensent le plus libéralement les services productifs, on voit la production se diriger alors vers les produits qui sont propres à la consommation reproductive. Aussi, en parcourant en observateur une contrée quelconque, on peut juger, par les produits auxquels on voit travailler les hommes, si l'on y est économe ou prodigue, si le pays s'enrichit ou s'appauvrit. Certes il y a beaucoup de produits qui peuvent servir indifféremment aux consommateurs producteurs et aux consommateurs stériles, comme le pain, le vin, la viande, la bière, les souliers, les verres à vitres, etc. Mais il y en a beaucoup aussi qui ne peuvent servir qu'aux consommateurs stériles, comme la plupart des objets de luxe, et beaucoup d'autres qui ne peuvent servir qu'aux consommateurs reproductifs, comme les produits du fondeur, du tanneur, du mécanicien, du taillandier, du fabricant de soude, du fabricant d'alun, etc. Si donc ces professions et d'autres analogues sont proportionnellement nombreuses et fort occupées, comme aux États-Unis, on peut en inférer qu'il y a beaucoup d'épargnes opérées et que le pays croît en population et en richesses.

Sous l'ancien régime français, ce qui nuisait essentiellement à l'accroissement du capital national, était la sotte vanité des bourgeois enrichis qui achetaient la noblesse, et dont par ce moyen les épargnes allaient se perdre dans les profusions de la cour [1].

---

[1] Ce n'est pas à la vanité seule des parvenus qu'il faut imputer les sacrifices d'argent ou de bassesses au moyen desquels ils obtiennent des titres ou des distinctions. Ils n'y mettraient pas tant de prix, si les peuples ne leur accordaient pas tant de déférence. D'où nous pouvons conclure qu'une nation victime des faveurs répandues par une cour fastueuse et prodigue, est traitée selon ses mérites.

Là où le gouvernement a quelque sentiment du bien public, une partie des revenus du fisc se transforme en établissemens publics, routes, marchés, fontaines, embellissemens, qui sont des valeurs capitales dont un pays se fait honneur aux yeux de ceux qui le parcourent, et dont la rente consiste dans les jouissances qu'y trouvent les citoyens.

Toute épargne est difficile pour la plupart des producteurs; car les producteurs ne peuvent épargner que la portion de leurs profits qui excède ce qui leur est nécessaire pour vivre, eux et leur famille, selon leurs habitudes et les mœurs du pays; car, encore une fois, les valeurs qui servent à nous faire vivre, ne servent pas à donner de nouveaux produits [1]. Lorsqu'un genre d'industrie est avantageux et donne d'assez gros profits pour que ceux qui s'en occupent puissent en épargner une partie, la concurrence s'y précipite et les réduit. Des procédés secrets, des monopoles, des positions singulièrement avantageuses, sont des cas exceptionnels. Ainsi, s'il se fait d'assez fortes accumulations parmi la classe industrieuse des nations, elles se composent plutôt d'une multitude de petites épargnes, que d'un petit nombre de grandes.

Dans la classe des capitalistes et des propriétaires fonciers, c'est un peu différent. Les personnes qui ont de gros capitaux, ou des terres fort considérables, peuvent, chaque année, si elles ont des besoins modérés, mettre de côté des sommes importantes. Mais ces personnes sont toujours en petit nombre, et pour le gros des nations les accumulations sont toujours lentes et difficiles. Elles sont l'ouvrage des années; mais quand la nation est active et économe, les années portent un fruit assuré.

Quant aux accumulations qui sont faites à la faveur des gains abusifs réalisés par des fournisseurs, par des traitans, ou par suite des sinécures et des faveurs pécuniaires accordées aux dépens du public, elles ressemblent à toutes les fortunes qui sont le fruit de la spoliation. Ce ne sont point leurs profits annuels que les accumulateurs ajoutent à leurs capitaux : c'est une part des profits des véritables producteurs qui est donnée gratuitement à gens qui n'y ont aucun droit légitime; mais cette part est susceptible d'accumulation comme si elle était le fruit de l'industrie ou des fonds productifs de l'accumulateur.

---

[1] On verra plus loin dans cet ouvrage, que ce ne sont pas les consommations des chefs d'entreprises, ni de leurs ouvriers qui sont productives. Le travail des industrieux seul est consommé reproductivement. Les choses de leur entretien le sont improductivement.

La faculté d'amasser des capitaux excède l'intelligence des animaux. C'est un des priviléges de l'homme. Tout capital est un instrument de production. Ce que les abeilles, ce que les fourmis amassent, sont des provisions, et non pas des instrumens. Lorsqu'elles ont formé des magasins dans la saison favorable, elle les consomment dans la mauvaise saison. C'est l'effet seulement de l'instinct, et non d'un dessein prémédité; et ces produits accumulés ne leur servent jamais de moyens, comme à l'homme, pour en acquérir davantage. L'accumulation indéfinie des capitaux est, pour l'homme, un moyen de multiplier ses forces à l'infini. C'est, avec la faculté de savoir conclure des échanges, la principale cause du pouvoir de notre espèce sur les autres êtres de la création. Il suffit d'une vue superficielle pour qu'on dise : *C'est l'intelligence de l'homme qui est la cause de sa supériorité.* Cet adage n'instruit guère : il faut savoir quels sont les moyens suggérés par cette intelligence pour procurer cette supériorité. Si notre intelligence ne nous servait qu'à tendre habilement des embûches aux animaux pour en faire notre pâture, ou nous préserver de leurs attaques, notre intelligence serait probablement souvent vaincue par la leur. Mais rassembler des instrumens de production, échanger des salaires contre des travaux, créer d'un produit beaucoup plus que nous n'en pouvons consommer et troquer le surplus contre ce qui nous manque, voilà ce que nous savons faire, et ce dont ils sont incapables.

J'ajouterai que les peuples qui ne font pas usage de cette faculté, c'est-à-dire plusieurs peuplades de l'Amérique septentrionale, des îles de la mer du Sud, de la Nouvelle-Hollande, se rapprochent volontairement des espèces inférieures de la création, et disparaîtront par degrés de la surface de la terre. En d'autres mots, elles se civiliseront ou bien elles seront détruites. Rien ne peut tenir contre la civilisation et contre les puissances de l'industrie. Les seules espèces animales qui survivront, seront celles que l'industrie multipliera.

Les digues et les édifices que construisent les castors, ne sont point de la nature des capitaux, bien que ces constructions puissent passer pour la propriété de telle ou telle société de castors, qui s'en est occupée en commun. Ce sont pour eux des moyens de se conserver, de se garantir, par des inondations, des attaques de leurs ennemis; mais ce ne sont pas plus que leurs approvisionnemens, des moyens, des instrumens de production. Au reste, je ne vous en fais en passant l'observation, qu'afin de faire bien entendre la nature des capitaux productifs dont la consommation n'a point pour objet la satisfaction des besoins, mais la reproduction de nouvelles valeurs.

CHAPITRE XIV.

De la dissipation des Capitaux

lissipation qui détruit les capitaux est l'acte opposé à l'épargne
s grossit. Il dissipe un capital, l'homme qui consacre à la satisfac-
le ses besoins, des valeurs auparavant employées à fournir des
es aux opérations productives. De même qu'un capital se grossit
valeur des choses qu'on épargne, sans égard à la nature substan-
de la chose épargnée, un capital se dissipe en proportion *de la va-*
es choses consommées, quelle que soit la nature de ces choses.
a est si vrai et si bien senti même par les personnes les moins ins-
s, que l'on dit fréquemment en parlant d'un prodigue, *il a mangé*
re, quoiqu'il soit bien évident qu'on ne peut pas manger une terre,
me en consommer le fonds, de quelque manière que ce soit. Mais
it le prodique? Il échange, par une vente, sa terre contre des che-
de luxe, des ameublemens somptueux, des fêtes ou des festins, et
onsomme sous ces différentes formes qui sont toutes consommables.
ange de même un capital qui lui a été laissé par sa famille, en
s qui puissent lui procurer quelque jouissance en se consommant; et
cette forme il consomme le capital. Et quoique cet propriété capitale
tait, je suppose, une usine, ne soit pas actuellement consommée
la forme substancielle que je suppose avoir été conservée par le
el acquéreur, la valeur capitale n'a pas moins été détruite, et la
e des valeurs capitales existant auparavant dans la société, diminuée
ute cette somme.
si, pour fixer nos idées, avant l'instant de cette dissipation, il y avait
la société deux valeurs capitales que je suppose de cent mille francs
me: l'une s'appelait *usine* et appartenait au dissipateur; l'autre s'ap-
sucre et café, je suppose, et appartenait à un négociant. L'usine est
en vente par le dissipateur et achetée par le négociant. Il faut que le
ciant retire cent mille francs du capital employé dans son commerce,
faire cet achat. Il ne réemploiera plus cette somme; il ne rachètera
de denrées des îles; cent mille francs seront retirés de l'industrie
merciale, et cette valeur remise au dissipateur pour prix de son usine,
transformée par lui en objets consommables, et détruite sans retour.

De ces deux fonds capitaux qui existaient ensemble dans le pays, (c'est-à-dire cent mille francs en usine et cent mille francs en denrées des îles), il n'en restera plus qu'un, l'usine, désormais devenue la propriété du ci-devant négociant. La *valeur* de l'usine a, comme vous voyez, été consommée et détruite, quoique l'usine, ou, si vous voulez, le fonds de terre, fût une substance matérielle non susceptible de consommation.

Tous les capitaux dissipés ne le sont pas par l'amour du faste et des plaisirs sensuels. Beaucoup se perdent par l'impéritie des entrepreneurs d'industrie. Une valeur que l'on s'imagine consommer reproductivement, et que l'opération productive ne rétablit pas, ou ne rétablit qu'en partie, est une valeur capitale qui se perd, aussi bien que celle qui est dissipée par un homme du monde. Ceux qui se livrent à une entreprise avec imprudence, qui en évaluent mal les frais et les produits, sont des dissipateurs à leur manière.

Adam Smith, dans ses *Recherches sur la Richesse des nations* [1], examine les motifs qui portent en général les hommes à l'épargne. Les tentations qui nous sollicitent en faveur des jouissances présentes, n'agissent qu'occasionnellement, se succèdent, mais ne durent pas toujours; tandis que l'envie de rendre notre condition meilleure, est, pour la presque totalité des hommes, un sentiment de tous les instans. Or, quel moyen plus efficace d'améliorer sa condition, que d'augmenter son bien? Suivant Smith, ce sentiment tenace et permanent est plus que suffisant pour balancer tout à la fois, et l'amour des jouissances présentes, quelque vif qu'il soit en certaines occasions, et les pertes qui résultent soit des folles entreprises des particuliers, soit des dispendieux abus de l'administration publique.

Smith a sans doute raison, à en juger du moins par les progrès incontestables que la plupart des nations du monde ont faits en richesses. A la chute de l'empire romain, le brigandage universel et prolongé que l'on vit succéder à la civilisation, détruisit à la vérité une immense partie des accumulations qui avaient été faites. Dans cette longue nuit qui suivit l'invasion de l'ignorance et de la superstition, presque toute industrie fut anéantie, hors celle qui sollicita (et encore fort imparfaitement) les produits de la terre. Du reste, il resta à peine quelques-uns des arts les plus grossiers. Des hommes abrutis par l'esclavage, sans connaissances, sans émulation, ne pouvant compter sur leur tranquillité, ni sur la protection

---

[1] Livre II, chap. 3.

des lois, étaient peu excités à l'épargne; ou du moins l'épargne n'était pas considérée par eux comme un moyen de reproduction. C'était seulement une mesure de précaution, une provision contre les coups du sort. Comme il n'y avait pas d'industrie et par conséquent nul moyen de placer ses épargnes, on ne considérait pas les valeurs épargnées comme la source d'un revenu perpétuel, qui pût fournir à des consommations éternellement renouvelées. Chaque économie qu'on fesait, était regardée simplement comme une privation qu'on s'imposait actuellement, pour se procurer plus tard, et une seule fois, une jouissance qui pouvait ne pas valoir la privation à laquelle on s'était condamné; et quand on avait un revenu constant, soit en terre, soit au moyen d'une fonction salariée, on conçoit que ce calcul de se réserver des jouissances dans un avenir incertain, aux dépens des jouissances présentes et assurées, pouvait paraître une prévoyance outrée et l'effet d'une manie. De là cette aversion qu'on avait pour les avares.

Mais quand de toutes parts les arts industriels se sont multipliés, quand les gouvernemens, plus éclairés sur leurs intérêts, ont protégé la sûreté des industrieux et les fortunes qui naissaient de leurs efforts, alors l'accumulation a eu un tout autre caractère; elle a été, non-seulement justifiable aux yeux de la raison, mais elle est devenue un acte à la fois de sagesse et de vertu. De sagesse, parce que ce n'était plus seulement une jouissance future qu'elle se proposait aux dépens d'une jouissance présente, mais une source nouvelle de revenu et de bien-être qu'elle ouvrait. En effet, former un capital, c'est créer un champ, et un champ qui commence à rapporter dès l'instant même. C'est en même temps un acte de vertu, parce que c'est un moyen de travail qu'on offre à des hommes laborieux. Le créateur d'un capital qui vaut un champ, appelle à partager les produits de ce champ, tous ceux qu'il appellera pour le cultiver. C'est un fonds productif qui met en valeur un autre fonds : c'est-à-dire les facultés industrielles de ceux qui n'ont pour tout avoir, que ces facultés.

Lorsque celui qui a fait l'accumulation, n'a pas les moyens d'en diriger lui-même l'emploi, il prête son capital à un entrepreneur qui le fait valoir et qui en partage avec lui les profits. L'effet est le même quant à l'industrie.

Et comme tout travail productif restitue l'avance qu'on lui a faite, l'année suivante le même capital est employé de nouveau; il procure des profits semblables aux travailleurs industrieux, et ainsi de suite à perpétuité. Ainsi une valeur épargnée est une valeur qui non-seulement se con-

somme, mais dont la consommation se renouvelle tous les ans; et une valeur que l'on dissipe, est une valeur qui ne se consomme qu'une fois.

« Un homme économe, dit Adam Smith, est comme le fondateur d'un
» atelier public ; il établit en quelque sorte un fonds pour l'entretien per-
» pétuel d'un certain nombre de salariés industrieux. A la vérité la destina-
» tion et l'emploi de ce fonds ne sont pas stipulés par un acte authentique,
» mais ils sont garantis par l'intérêt direct de tous ceux auxquels pourra
» jamais appartenir ce fonds, car ils ne peuvent le dissiper sans altérer
» leurs revenus.

» C'est ce que fait le prodigue qui ne sait pas borner sa dépense à son
» revenu et qui entame son capital. Il distribue à la fainéantise qui ne les
» rétablit pas, des fonds que la frugalité de ses pères avait consacrés à
» l'entretien de l'industrie et entre les mains de laquelle ils renaissaient
» sans cesse. Il voue à un usage profane les deniers d'une fondation
» pieuse. Il diminue les profits annuellement gagnés par le travail intelli-
» gent. Si la prodigalité des uns n'était pas compensée par la frugalité des
» autres, le revenu général du pays serait diminué : le pays irait en s'ap-
» pauvrissant.... Tout prodigue est un ennemi public, et tout homme
» économe doit être regardé comme un bienfaiteur de la société. »

Telles sont les expressions énergiques du père de l'économie politique, expressions dictées par un véritable amour de l'humanité, et par une connaissance parfaite de ce qui lui est avantageux.

Remarquez avec moi, messieurs, combien cette méthode, introduite par lui, et perfectionnée par d'autres, d'observer et de décrire nettement les faits et la manière dont ils se développent dans la nature, nous donne de facilité pour résoudre des questions que l'on croyait difficiles. Quel nombre de volumes n'a-t-on pas écrits pour et contre le luxe! Que de déclamations morales de la part de ses ennemis! Que de raisonnemens spécieux entassés par ses partisans, pour nous prouver que si les riches économisent, les pauvres mourront de faim! On ne peut disputer sur cette matière, que faute de savoir de quoi il s'agit.

En effet, du moment qu'on sait que les valeurs accumulées sont dépensées et consommées tout aussi bien que les valeurs dissipées, quel avantage peut-on trouver pour la classe laborieuse, dans les dissipations des riches? Le luxe fait travailler certaines classes d'ouvriers; l'épargne fait travailler d'autres classes. L'argent que l'on refuse de donner à ses fantaisies et à ses plaisirs, si on le place, sert à faire des constructions qui

font travailler des ouvriers; il sert à acheter des ustensiles, des machines, des matières premières qui ont également fait travailler des ouvriers. Il n'y a d'autre différence sinon que l'on multiplie le nombre des travailleurs qui s'occupent de la reproduction, c'est-à-dire de créer des objets utiles, au lieu de ceux qui travaillent à des futilités. Je défie les défenseurs du luxe de dire en quoi l'industrie du monteur de diamant doit exciter plus vivement notre sollicitude que l'industrie de ceux qui élèvent des moutons, qui laminent de la tôle, qui cuisent de la brique, qui fabriquent des outils, des alimens, des vêtemens, pour d'autres producteurs. L'ouvrier et le commis qui travaillent dans une manufacture, ne sont-ils pas consommateurs? Leurs vêtemens, leurs chapeaux, ne font-ils pas valoir l'industrie, aussi bien que la mascarade d'une livrée? Tout l'avantage n'est-il pas du côté de la consommation reproductive, puisqu'on habille trois ou quatre ouvriers avec le seul galon d'un laquais; puisqu'au bout de l'an, la dépense faite pour l'ouvrier, sera restituée par les résultats de son travail; et qu'elle pourra servir à faire de nouveaux achats tout aussi favorables à l'industrie? Mais quels seront les résultats de l'antichambre? Quels produits aura-t-on tirés de cet antre de la fainéantise? Ce qu'elle a consommé est perdu pour toujours; faut-il s'étonner que les pays à ateliers croissent en population, tandis que les pays à antichambres déclinent?

La société, le public, doivent même préférer dans leur intérêt, l'avare qui, avec un soin sordide, amasse écu sur écu, au dissipateur qui les répand avec profusion. La valeur dépensée par celui-ci, ne sera plus dépensée de nouveau; tandis que le trésor de l'avare tombera nécessairement tôt ou tard en des mains qui pourront, si elles sont bien avisées, le placer ou le faire valoir. Alors au lieu d'avoir une seule fois payé des ouvriers de luxe, cet argent subviendra à des consommations perpétuellement renaissantes.

Tels sont, messieurs, les effets de l'épargne; c'est elle, c'est la somme des valeurs épargnées et capitalisées, qui fait la différence entre une nation riche et une autre qui ne l'est pas. Sans doute son territoire, sa population, font aussi partie de ses richesses; mais son territoire ne vaut que par les capitaux qui s'y trouvent répandus; et quant à sa population, celle-là seule est une richesse où chaque personne peut, tout au moins, gagner sa vie. Or cette population-là, résultat des avances successivement faites pour la mettre à ce point, est elle-même un capital accumulé. Les richesses des nations se réduisent donc à des capitaux, et les capitaux ne s'acquièrent que par l'épargne. C'est elle seule qui a fait l'opulence de la Hollande, de

l'Angleterre, qui a fait la nôtre, et qui la portera, j'espère, fort au-delà de ce que nous la voyons.

C'est la fausse idée qu'on ne pouvait épargner que les produits matériels pour en faire des capitaux durables, qui a empêché Adam Smith, et après lui plusieurs écrivains anglais, de regarder comme productifs, les travaux qui ne logent de valeur dans aucune matière; comme ceux d'un instituteur, d'un avocat, d'un médecin.

Ces auteurs ne se sont pas aperçus que, bien que de semblables travaux soient nécessairement consommés à mesure qu'ils sont exécutés, ils peuvent être consommés d'une manière reproductive; d'une manière conséquemment qui perpétue la valeur qu'ils ont eue, et peut en faire un capital. Le capital d'un artiste est son talent: or son talent est né des leçons qu'il a reçues. Les leçons ont été consommées, mais il est né de cette consommation une contre-valeur, mise en réserve dans la tête de l'élève, et devenue un capital productif. Une nation où il y a beaucoup de talens acquis, soit dans les beaux-arts, soit dans les arts industriels, est incontestablement plus riche qu'une autre nation où les mêmes talens n'existent pas. Elle obtient tous les ans, en raison de cette supériorité de talens, de plus gros profits, des revenus plus considérables.

CHAPITRE XV.

De la Division du travail.

Nous avons vu que la production peut être considérée comme un échange dans lequel les producteurs *donnent* leurs services productifs ou la valeur de ces services, pour *recevoir* les choses produites [1]. Nous avons vu que cet échange est d'autant plus avantageux que l'on reçoit plus de produits, une plus grande masse d'utilité, pour la même quantité ou la même valeur de services productifs. Je vous ai fait remarquer en outre qu'un emploi judicieux et bien entendu des services productifs, augmente de beaucoup leur faculté de produire.

Il se présente un exemple célèbre et une confirmation frappante de cette vérité, dans les effets qui résultent de la division du travail. On dési-

[1] L'entrepreneur qui a acheté les services de ses collaborateurs, *donne* ces services achetés, et *reçoit* les produits qui sortent de son entreprise.

ne ainsi cette répartition des occupations sociales, au moyen de laquelle haque personne en particulier s'occupe toujours de la même opération, u du moins d'un petit nombre d'opérations, et les recommence perpé-ellement.

Adam Smith a très ingénieusement remarqué combien ce qu'il a le remier appelé la *division du travail* augmente sa puissance productive. Il croit que c'est à cette seule cause qu'il faut attribuer la supériorité des euples civilisés sur les peuples sauvages. Nous avons vu que cette supé-iorité doit être évidemment attribuée à la faculté que possède l'homme, de aire concourir à la confection des produits, et les capitaux et les agens naturels.

La séparation des occupations n'est qu'un moyen, une manière bien entendue et très-favorable, de se servir des agens de la production auxquels nous devons essentiellement tous les produits qui forment nos richesses; mais après l'avoir réduite à ce qu'elle est réellement, il nous sera utile d'apprécier la totalité de son influence; or je ne pourrai mieux faire pour cela que de suivre Adam Smith, qui l'a analysée avec une éton-nante sagacité et l'a observée jusque dans ses dernières conséquences.

Sans revenir sur l'exemple qu'il a donné de la division du travail dans a fabrication des épingles, observons-la dans une fabrication moins impor-nte peut-être, et où cependant elle semble poussée plus loin, dans la brication des cartes à jouer. Ce ne sont point les mêmes ouvriers qui éparent le papier dont on fait les cartes, ni les couleurs dont on les em-eint; et en ne fesant attention qu'au seul emploi de ces matières, nous uverons qu'un jeu de cartes est le résultat de plusieurs opérations dont icune occupe une série distincte d'ouvriers ou d'ouvrières qui s'appli-nt toujours à la même opération. Ce sont des personnes différentes, oujours les mêmes, qui épluchent les bouchons et grosseurs qui se ivent dans le papier et nuiraient à l'égalité d'épaisseur; les mêmes collent ensemble les trois feuilles de papier dont se compose le carton i le mettent en presse: les mêmes qui colorent le côté destiné à for-le dos des cartes; les mêmes qui impriment en noir le dessin des fi-; d'autres ouvriers impriment les couleurs des mêmes figures; e font sécher au réchaud les cartons une fois qu'ils sont imprimés; es s'occupent à les lisser dessus et dessous. C'est une occupation lière que de les couper d'égale dimension; c'en est une autre de mbler pour en former des jeux; une autre encore d'imprimer les pes des jeux, et une autre encore de les envelopper; sans comp-

ter les fonctions des personnes chargées des ventes et des achats, de payer les ouvriers et de tenir les écritures. Enfin, à en croire les gens du métier, chaque carte, c'est-à-dire un petit morceau de carton de la grandeur de la main, avant d'être en état de vente, ne subit pas moins de 70 opérations différentes, qui toutes pourraient être l'objet du travail d'une espèce différente d'ouvriers. Et s'il n'y a pas 70 séries d'ouvriers dans chaque manufacture de cartes, c'est parce que la division du travail n'y est pas poussée aussi loin qu'elle pourrait l'être, et parce que le même ouvrier est chargé de deux, trois ou quatre opérations distinctes.

L'influence de ce partage des occupations est immense. J'ai vu une fabrique de cartes à jouer où trente ouvriers produisaient journellement 15,500 cartes, c'est-à-dire au-delà de 500 cartes par chaque ouvrier; et l'on peut présumer que, si chacun de ces ouvriers se trouvait obligé de faire à lui seul toutes les opérations, et en le supposant même exercé dans son art, il ne terminerait peut-être pas deux cartes dans un jour; et par conséquent les 30 ouvriers au lieu de 15,500 cartes n'en feraient que 60.

Smith trouve trois causes à cette multiplication prodigieuse d'un même produit par le moyen de la séparation des travaux.

Il dit en premier lieu, et avec raison, que l'esprit et le corps acquièrent une habileté singulière dans les opérations simples et souvent répétées. On voit des fabriques où la rapidité avec laquelle sont exécutées de certaines opérations, passe tout ce qu'on croirait pouvoir attendre de la dextérité de l'homme [1].

Deuxième causes. Les ouvriers évitent le temps perdu à passer d'une occupation à une autre, à changer de place, de position et d'outils. L'attention, toujours paresseuse, n'est point tenue à cet effort qu'il faut toujours faire pour se porter vers un objet nouveau, pour s'en occuper.

Troisième cause. C'est la séparation des occupations qui a fait découvrir les procédés les plus expéditifs; elle a naturellement réduit chaque opération à une tâche fort simple et sans cesse répétée: or, ce sont de pareilles tâches qu'on parvient plus aisément à faire exécuter par des outils ou machines.

J'observe relativement à cette dernière explication, donnée par Smith,

---

[1] Chacun peut faire l'expérience du pouvoir de l'habitude, en essayant de faire un nœud de la main gauche, ou en armant la même main d'une paire de ciseaux pour découper du papier ou des étoffes.

des effets de la division du travail, qu'il attribue à cette division une partie des avantages dont on est redevable seulement aux instrumens gratuits fournis par la nature. « En conséquence de la division du travail, » dit-il, l'attention de chaque homme est fixée tout entière sur un objet » très-simple. On peut donc naturellement s'attendre que l'un ou l'autre » de ces hommes trouvera bientôt la manière, s'il y en a une de rendre » sa tâche, en particulier, plus courte, ou plus facile. La plupart des ma- » chines employées dans les métiers où le travail est le plus subdivisé, » ont été originairement trouvées par de simples ouvriers dont toutes les » pensées étaient tournées vers les moyens d'alléger la tâche qui fesait leur » unique occupation. Il n'y a personne de ceux qui visitent habituellement » les manufactures, à qui l'on n'ait fait remarquer quelque machine ingé- » nieuse dont l'idée est due à quelque pauvre ouvrier jaloux de faciliter sa » besogne. Dans les premières machines à vapeur, on avait coutume de se » servir d'un petit garçon dont l'unique emploi était d'ouvrir, au moment » convenable, le robinet par où s'injectait l'eau froide dans la vapeur. L'un » d'eux tourmenté du désir d'aller jouer avec ses camarades, remarqua » qu'en fixant un cordon au manche du robinet, et en attachant l'autre » bout du même cordon, au bras du levier, le robinet s'ouvrirait et se fer- » merait sans qu'il s'en mêlât; ce qui lui laisserait la liberté de jouer à son » aise. C'est ainsi qu'un des plus ingénieux perfectionnemens de cette ma- » chine est dû à l'envie qu'un enfant avait de se divertir. »

Telles sont les paroles d'Adam Smith; dans l'exemple qu'il rapporte, il confond, ce me semble, la découverte que l'on peut en effet attribuer à la division du travail, avec la création d'utilité qui est le fruit de l'action sans cesse répétée d'un instrument naturel; c'est dans cet instrument, dans l'eau vaporisée, qu'est la force qui fait balancer le levier auquel répond le robinet. C'est cette force qui remplace celle qu'on cherchait auparavant dans un petit garçon; mais ce n'est pas l'action du premier inventeur, quelque ingénieuse qu'elle soit, qui est génératrice de toutes les forces qu'elle a seulement fourni l'idée d'employer depuis. Si le premier qui s'est avisé d'employer une force fournie par la nature, était l'auteur de tout l'ouvrage exécuté par cette force, l'inventeur de la machine à vapeur elle-même aurait la priorité pour être l'auteur de toutes les productions que l'on doit, et que l'on devra à jamais aux machines à vapeurs. Le premier qui aurait enseigné à labourer un champ, serait le créateur de toutes les productions que ce champ donnera par la suite; le premier qui aurait montré à allumer du feu, serait l'auteur de toutes les fusions et de toutes les

préparations que nous opérons à l'aide de la chaleur. Une telle opinion n'est pas soutenable.

Continuons à apprécier les avantages que nous devons réellement à la division du travail.

Ce n'est pas seulement dans une manufacture, dans des ateliers, que nous pouvons en admirer les effets. C'est dans le monde; c'est partout. Les sciences qui sont si nécessaires aux dévelopemens de l'industrie, ne sont elles-mêmes cultivées avec succès, et n'atteignent un haut degré de perfection, que lorsque ce sont des hommes différens qui se livrent aux innombrables recherches dont elles se composent. Le physicien, le chimiste, le botaniste, le minéralogiste, l'astronome, et bien d'autres classes de savans encore, se partagent l'étude de la nature.

S'agit-il de la partie de l'application dans l'industrie commerciale? On sent qu'elle sera plus perfectionnée, lorsque ce seront des négocians différens qui feront le commerce en gros, le commerce en détail, le commerce d'une province à l'autre, celui de la Méditerranée, celui des Indes, ou des États-Unis.

Pourquoi avons-nous des vêtemens si bien appropriés aux diverses parties de notre corps? C'est que ce sont des producteurs différens qui font nos chapeaux, nos habits, nos bas, nos souliers. Combien de professions diverses s'occupent de notre seul habit! le cultivateur nourrisseur de brebis, le laveur de laine, le fabricant de drap dans lequel se confondent dix ou douze professions, le tailleur, les fileuses qui ont fait son fil, le boutonnier, les producteurs de toutes les autres fournitures, et les producteurs de tous les outils qui servent à tous ces gens-là! Combien ne passerait-on pas d'années! de siècles peut-être, pour terminer un habit, s'il fallait qu'un seul homme, quelque habile même qu'on veuille le supposer, et quelque invraisemblables que soient tant d'habiletés diverses réunies dans un seul individu, s'il fallait, dis-je, qu'un seul homme fût chargé de toutes les opérations dont un habit est le résultat!

Ceci nous montre quel pauvre calcul on ferait en voulant exécuter soi-même les diverses fonctions de l'industrie afin de s'en attribuer les profits, nul ne peut exécuter une partie de production à meilleur compte, que celui qui s'en occupe exclusivement. Un tailleur, qui voudrait faire non-seulement ses habits, mais encore ses souliers, se ruinerait infailliblement. Il lui convient bien mieux de se vouer sans réserve à la confection du produit qu'il fait avec plus d'avantage, et d'échanger une partie des fruits de sa production, contre une partie de ceux que le cordonnier a créés de

côté avec avantage aussi. Le cordonnier, malgré les profits qu'il fait les souliers, les procure au tailleur à bien meilleur marché, que le eur ne pourrait les établir, en supposant qu'il en eût le talent.

e même raisonnement peut s'appliquer à beaucoup d'autres cas où eur de calcul ne paraît pas tout-à-fait si ridicule, sans être moins le. C'est surtout la façon que donne l'industrie commerciale, que l'on rche à suppléer. L'industrie commerciale, ne fesant en général que isporter les produits, ou les diviser pour les mettre à la portée du sommateur, chacun, sans être négociant par état, se croit volontiers alent et les moyens de suppléer à l'espèce de façon que donne un ;ociant à une marchandise. Tantôt on fait venir la marchandise du ı où elle croît; tantôt on l'achète d'un marchand en gros, afin de faire bénéfice du marchand en détail. En calculant rigoureusement, il est e qu'on retire de semblables opérations, l'avantage qu'on s'en était mis.

D'abord on est victime de son inexpérience, et l'on paie pour les fautes : l'on fait dans un métier qui n'est pas le sien. On est exposé non-lement à être trompé sur les qualités, mais à perdre par des avaries. a marchandise ne vous convient pas exactement, il faut néanmoins ;arder; tandis qu'un marchand a plusieurs moyens de placer chez aines pratiques, une marchandise qui ne convient pas à d'autres. Il un local pour loger une marchandise qu'on a fait venir en provision, ;ui ne peut être consommée qu'au bout d'un certain temps. Ce local ıte aux frais du loyer, et l'avance du prix coûte en général un intérêt est une augmentation de prix. On consomme quelquefois d'une chandise dont on a une provision, un peu plus qu'on n'aurait fait, si eût toujours attendu que le besoin eût forcé de l'acheter. On ne pte pas les ports de lettres, les faux frais, les risques, toutes choses pour n'avoir pas été rigoureusement appréciées dans le calcul éco-ıique qu'on a cru faire, ont néanmoins une valeur qui renchérit ce n s'est imaginé acquérir à meilleur compte. Enfin, pour faire cette ration, on a souvent négligé des affaires bien autrement essentielles. ju'a-t-on épargné? Le plus souvent on a évité de payer à un commer-t un bénéfice, réduit à n'être tout juste que le salaire d'une façon pro-tive qu'il a fallu que vous donnassiez tout de même, et qui vous est enue beaucoup plus cher. L'attention et les soins que l'on donne à son ire principale, sont généralement les mieux récompensés, parce que sont les plus éclairés, les mieux dirigés, ceux où l'on est le mieux

servi par son expérience. Lorsqu'on veut courir après plusieurs sortes de bénéfices, on risque de les voir s'échapper tous.

CHAPITRE XVI.

Origine de la division du travail, et limites qu'elle rencontre.

« Il ne faut pas s'imaginer, dit l'auteur de la Richesse des Nations, que » cette division du travail de laquelle découlent tant d'avantages, soit le » résultat d'une combinaison humaine qui se soit proposé pour but cette » opulence générale qui en est le résultat. »

En effet, messieurs, elle s'est introduite tout naturellement; mais nous pouvons remonter aux causes auxquelles nous la devons.

Si l'homme n'était pas porté par la nature de ses besoins et de ses facultés, et surtout par l'usage de la parole, à faire échange d'un objet dont il peut se passer, contre un autre objet qu'il désire, alors il lui serait impossible de s'occuper exclusivement d'un seul genre de production. Après avoir produit ce qui suffit à l'appétit du moment, que ferait-il du surplus, s'il ne pouvait l'échanger? Un animal amasse ce qu'il croit pouvoir consommer, mais rien au-delà; car qu'en ferait-il? On n'a jamais vu d'animal entrer en marché avec un autre, pour faire échange des produits de leurs travaux. Chaque animal, considéré comme producteur pour son propre compte, ne travaille à nuls autres produits qu'à ceux qu'il peut consommer par lui-même, sa jeune famille comprise. L'homme seul fait d'une seule chose beaucoup au-delà de ce qu'il faut pour satisfaire le besoin qu'il a de cette chose, parce qu'il peut échanger le surplus contre d'autres objets dont l'usage lui est également nécessaire. L'intérêt de chaque individu lui fait une loi de choisir une seule occupation et de s'y tenir; car il peut produire une plus grande somme d'utilité de cette manière que de tout autre, et dès-lors il en a plus à vendre que s'il allait d'une occupation à l'autre. Et si son inconstance, ou un mauvais calcul, le poussait à varier ses travaux, ils lui reviendraient plus cher qu'aux autres producteurs; il ne pourrait soutenir leur concurrence. C'est ainsi que dans une société nombreuse et civilisée, les occupations humaines se classent tout naturellement, et se subdivisent d'autant plus que la société est plus civilisée.

Le premier principe de la division du travail, est, comme vous voyez,

conclure des échanges; or, cette faculté elle-même ne peut
:r qu'avec les institutions sociales et avec le droit reconnu de

preuve de plus que tout système moral et politique qui sup-
bsence de la propriété, conduirait nécessairement au dé-
à la barbarie. Sans propriétés exclusives et privées, point
)ossibles; et sans échanges point de division du travail; ce qui
:noncer à l'abondance, à la perfection dans les produits [1].
ι nature des choses morales et politiques nous ramène toujours
é de l'ordre et des lois. Mais en même temps qu'elle vous
bien les bonnes lois sont utiles, elle fait sentir mieux que tout
e les mauvaises lois ont de fâcheux. C'est pour cela que nulle
ne tend plus constamment à l'amélioration des institutions

la division du travail est fondée sur la possibilité de l'échange,
ns conclure qu'elle est nécessairement bornée par l'étendue
Je n'aurai pas de peine à vous le démontrer; mais il faut
:e qu'en économie politique, on entend par ce mot *marché*.
nitif désigne un emplacement où l'on se rend de tous les lieux
)our vendre les denrées qu'on produit, ou pour acheter celles
:onsommer. Communément on y conclut de suite ces deux
Les habitans qui affluent dans une ville de marché, profitent
ıcement pour vendre et acheter tout à la fois. Ils complètent
ıe jour, l'échange, dont une *vente* ou un *achat*, en particulier,
: que la moitié. Ils échangent ce qu'ils produisent par-delà
s, contre les objets de leur consommation qu'ils ne produisent

:sion on a donné le nom de *marché* à tous les endroits où l'on

---

s associations politiques comme celle des *frères moraves*, comme
:iétés coopératives dont on a des exemples en Angleterre et dans
du Nord, où les occupations sont séparées et où les produits sont
ais en premier lieu, ces associations ont lieu dans des pays policés
'antissent leurs propriétés; en second lieu, elles admettent un
nge mutuel des travaux de leurs sociétaires; enfin, il n'est pas
:e mode d'association puisse se perpétuer, faute de ce stimulant
lroit de chaque individu à posséder exclusivement ce qu'il pro-
moyens personnels, et à en jouir exclusivement.

peut trouver l'écoulement, la vente des marchandises dont on veut se défaire, sans qu'il soit besoin que les vendeurs ou les acheteurs se réunissent tous à la fois dans la même enceinte. Ainsi l'on dit que l'Europe est devenue un marché pour les thés de la Chine, pour les sucres de l'Inde, pour les cotons de l'Égypte, et que l'Inde elle-même est devenue un marché pour les quincailleries et même pour les cotonnades de l'Angleterre. La terre entière était un marché pour les épiceries des Moluques; mais à présent la Guyanne et quelques autres lieux de la zone torride, entrent en concurrence avec les Moluques dans ce marché. C'est à l'imitation des Anglais que nous avons donné cette extension au mot de marché.

Par une suite de la même extension, vous comprendrez que ces phrases: l'*étendue d'un marché, un marché considérable*, ne doivent pas s'entendre de l'enceinte physique du lieu de la vente, mais de l'étendue et de l'importance des moyens de vente que présente un marché. Ainsi l'on dit qu'un pays très-populeux offre pour tous les produits qu'on peut y vendre, un marché plus étendu qu'un pays pauvre et dépeuplé. L'Europe est un marché qui consomme bien plus de denrées de l'Orient de nos jours, que dans le moyen-âge. Si les nouveaux états qui se sont émancipés en Amérique, parviennent à s'organiser d'une manière stable, si les propriétés y sont bien garanties, si les productions susceptibles d'y réussir, s'y multiplient favorisées par une sécurité complète, par la liberté du commerce et de tous les genres d'industrie, ils deviendront pour les produits de l'Europe, un marché bien meilleur qu'ils ne sont à présent.

Il est nécessaire d'entendre la valeur de toutes ces expressions pour arriver à la démonstration de cette proposition que *la division du travail est bornée par l'étendue du marché.*

En effet, 30 ouvriers, en se partageant l'ouvrage, peuvent fabriquer 15,500 cartes dans un jour; mais ce ne peut être que dans un lieu où l'on peut trouver à vendre chaque jour un pareil nombre de cartes à jouer; car pour que la division s'étende jusqu'à ce point, il faut qu'un seul ouvrier soit continuellement occupé du soin de placer du noir ou du rouge, un autre de lisser les feuilles de carton, un autre de les couper de la grandeur d'une carte, etc. Si le pays, soit pour l'usage de ses habitans, soit en raison de son commerce, ne pouvait journellement absorber que 5000 cartes, il faudrait qu'un ouvrier entre autres, celui qui assemble les jeux, par exemple, n'étant pas employé durant sa journée entière, changeât d'occupation pour ne pas perdre une partie de son temps; dès-lors

division du travail ne serait plus aussi grande, puisqu'elle consiste entiellement à faire exécuter constamment la même opération par la me personne.

Pour que les travaux soient bien partagés, il faut donc que le produit t fabriqué dans un lieu de grande consommation, ou dans un lieu d'où n puisse l'envoyer au loin et le mettre à la portée d'un grand nombre consommateurs; en d'autres termes la division du travail ne peut être ussée à un certain point que dans une grande ville, ou lorsqu'elle xerce sur des objets d'un petit volume relativement à leur valeur, et nt le transport ne saurait renchérir beaucoup le prix.

C'est par cette raison, que plusieurs sortes de travaux qui doivent être nsommés à mesure qu'ils sont produits, sont exécutés par la même ain dans les lieux où la population est bornée. Dans une petite ville, dans village, il n'y aurait pas assez de barbes à faire pour occuper constamment un barbier; et les produits de son talent ne sont pas susceptibles de conserver, ou de se transporter et de se vendre ailleurs. C'est pour cela e le même homme est souvent obligé d'y remplir outre l'office de barer, celui de chirurgien, de médecin et d'apothicaire; tandis que dans le grande ville, non-seulement ces occupations sont exercées par des ains différentes, mais l'une d'entre elles, celle de chirurgien, par exeme, se subdivise en plusieurs autres, et c'est là seulement qu'on trouve s dentistes, des oculistes, des accoucheurs; lesquels n'exerçant qu'une ule partie d'un art étendu, y deviennent beaucoup plus habiles qu'ils ne urraient l'être sans cette circonstance. Aussi voyons-nous que c'est dans s villes que les arts se perfectionnent; c'est en général des villes que les océdés ingénieux, les découvertes, les perfectionnemens, se répandent r toute la surface d'un pays.

On peut faire une observation pareille dans ce qui a rapport à l'industrie mmerciale. Voyez un épicier de village: la consommation bornée des nrées qu'il débite, l'oblige à être, en même temps, marchand de merces, marchand de papier, cabaretier, que sais-je?..... écrivain public, ut-être. Son marché, ses consommateurs ne peuvent pas absorber une sez grande quantité des choses qu'il vend, pour occuper son temps tout tier, ses facultés intelligentes, ses capitaux, et pour lui fournir des ofits égaux à ses besoins. S'il ne vendait que du sucre, du café, de uile, du poivre, rien que des épiceries en un mot, la masse de ses affais serait si bornée, que ses bénéfices seraient insuffisans; à moins qu'il portât le prix de ses épiceries à un taux qui nuirait tout-à-fait à leur

consommation, ou qui engagerait les consommateurs à se pourvoir passer par ses mains.

Tout au contraire, dans les très-grandes villes, la vente, non pa seules épiceries, mais même d'une seule drogue, suffit pour faire un merce. A Amsterdam, à Londres, à Paris, il y a des boutiques où l' vend autre chose que du thé, ou des huiles, ou des vinaigres; et co un métier se perfectionne d'autant mieux que les occupations y sont divisées, chacun de ces marchands connaît bien mieux sa denrée diverses qualités qu'elle présente, tous les usages auxquels elle peut pliquer, les différentes contrées d'où l'on peut en faire venir, et sa b que est bien mieux assortie dans tout ce qui tient à cette denrée, qu boutiques où l'on trouve à la fois cent objets qui n'ont que peu d'ana entre eux.

La petite consommation des bourgs et villages, les empêche enco jouir de la totalité des avantages attachés à la division du travail, en que, outre qu'elle force les marchands d'y cumuler plusieurs occupat elle empêche que la vente de certains produits y soit constammen activité. De là les foires et les marchés. Dans les temps qui nous ont cédés, la population de l'Europe étant beaucoup moins nombreuse, petit nombre d'hommes étant beaucoup moins riche, les foires ét nécessaires. Il fallait qu'un marchand, après avoir vendu tout le dra les bijouteries qu'une ville et ses environs pouvaient en acheter po moment, s'en allât, dans quelque autre province, chercher de nouv consommateurs. Ceux-ci par la même raison s'arrangeaient pour leurs achats au temps de la foire. C'était le moyen d'avoir plus de cho de profiter de la concurrence des marchands. On sait que les élèv l'université de Paris achetaient à la foire du Landi, leurs plumes et papier pour toute l'année. Mais depuis que la consommation des pl et du papier est devenue assez forte pour alimenter le commerce marchands de papier, ceux-ci se sont établis à poste fixe; et chaque sommateur pouvant acheter ces denrées à sa commodité et au mome besoin, elles ont disparu des foires, ainsi que beaucoup d'autres. grandes villes sont des foires perpétuelles, parce qu'on y trouve de en tout temps. En Hollande, dit Turgot, il n'y a point de foires; mais l'étendue de l'état et toute l'année, ne forment, pour ainsi dire, qu foire continuelle, parce que le commerce y est toujours et partout é ment florissant.

On peut donc dire que les foires appartiennent à un état peu av

e prospérité publique; et ceux qui s'affligent du déclin de celles de Beauaire, de Guibray, de Francfort, comme annonçant le déclin du commerce, e savent pas rattacher les effets à leurs véritables causes. Ajoutez que s désordres de l'administration civile obligeaient autrefois les marchands se transporter par troupes, et à profiter des occasions où on leur offrait lus de sûreté et une exemption de droits qui le plus souvent étaient arbiraires et vexatoires; mais que ce motif disparaît à mesure que la police est mieux faite, que le simple particulier est mieux protégé dans sa personne et dans ses biens, et que le système représentatif qui ne permet à personne d'exiger des contributions non consenties, se consolide et s'étend.

Les marchés publics diffèrent essentiellement des foires et ne peuvent pas être abandonnés de même. Le cultivateur ne peut pas habiter les villes à poste fixe. Il lui est commode de trouver un lieu de rendez-vous où il puisse apporter et offrir ses denrées. Il est commode pour l'acheteur de les trouver rassemblées en grande abondance et dans leur première fraîcheur. Les marchés au blé, au poisson, tous ceux où l'on vend des produits dont la valeur est essentiellement variable, ont de plus l'avantage, en offrant des points de réunion à tous ceux qui ont de cette marchandise à vendre, et à ceux qui veulent s'en pourvoir, de servir à en *fixer le cours*. Ainsi dans les achats qui se font hors du marché, on ne risque pas de payer la même marchandise beaucoup au-delà de sa véritable valeur, ni de la vendre beaucoup au-dessous. Or, ces avantages appartiennent à tous les degrés d'avancement de la société.

De ce qu'il faut nécessairement une consommation un peu considérable pour que la séparation des travaux soit poussée à son dernier terme, il résulte qu'elle ne peut pas s'introduire dans la fabrique des produits qui par leur haut prix, ne sont qu'à la portée d'un petit nombre d'acheteurs. Elle se réduit à peu de chose dans la bijouterie fine. Et comme nous avons vu qu'elle est une des causes de la découverte et de l'application des procédés les plus ingénieux, il arrive que c'est précisément dans les productions d'un travail exquis, que de tels procédés se rencontrent plus rarement. En voyant un collier fait en cheveux, on se représentera, tant bien que mal, qu'un ouvrier aura natté et noué les cheveux avec une grande dextérité; mais en voyant un lacet d'un sou, on ne se doutera guère qu'il a été exécuté par un cheval aveugle, et que le métier d'où il sort a résolu un des problèmes de mécanique les plus difficiles [1].

---

[1] Dans le métier à lacets, le moteur agit sur des bobines qui font des ré-

Vous voyez, messieurs, que si nous voulons savoir quelles sont les productions où la division des travaux peut être introduite avec succès, nous devons connaître avant tout, les causes qui restreignent ou étendent les marchés.

Un produit dont le transport est difficile et coûteux (difficile et coûteux en économie politique est un pléonasme : ces deux mots signifient la même chose ; si je les emploie ensemble, c'est uniquement pour montrer qu'il ne faut pas séparer les idées qu'ils présentent), un produit dont le transport est difficile et coûteux, ne saurait avoir pour consommateurs que les habitans des cantons peu éloignés du lieu de la production. Les poteries, surtout les poteries communes, sont lourdes en proportion de leur valeur; elles ne se transportent jamais par terre, à une fort grande distance. Aussi voyez-vous en général que chaque province a ses poteries communes qui lui sont propres ; mais aussi quand le pays parvient à se procurer des modes de transport plus économiques en rendant les rivières navigables, en creusant des canaux de navigation, etc., il est mis plus à portée de jouir des avantages attachés à la division des travaux.

Le moins dispendieux des moyens de transport est le transport par mer ; c'est aussi celui qui atteint le plus loin. Faut-il être surpris que les pays les plus favorablement posés auprès de la mer, soient ceux qui ont les premiers non-seulement fait le commerce, mais cultivé avec succès les autres arts industriels ? Leur marché s'étendait assez facilement pour qu'ils pussent tirer avantage de la division du travail.

C'est ainsi que les premiers grands exemples d'industrie et de civilisation se rencontrent chez les nations qui entouraient autrefois la Méditerranée mer très-favorable aux premiers essais du grand art de la navigation, et ce qu'elle existe dans un beau climat, et qu'elle est assez resserrée pour qu'à une époque où l'aiguille aimantée n'était pas connue, on ait pu entreprendre de longues navigations, sans perdre les côtes de vue.

Quand la boussole a été découverte, un bien plus grand nombre de pays ont pu perfectionner leur navigation et étendre leur marché. Des fleuves nombreux, des côtes découpées en Hollande et en Angleterre, ont permis de charger des marchandises qui provenaient des parties intérieures du

---

volutions de la plus grande régularité, sans tenir par aucun lien au système général de la machine, comme ferait une balle qui obéit à l'impulsion de deux joueurs.

. Enfin les canaux de navigation ont achevé de lier l'intérieur des
s avec les ports de mer et par conséquent avec toutes les côtes de
vers. L'industrie et la population de la ville de Manchester ont triplé
is que les canaux du duc de Bridgewater ont lié cette ville avec le
de Liverpool. Des observations analogues ont été faites dans d'autres
intérieures de l'Angleterre, à Birmingham, à Leeds, et ailleurs.
is dans ces villes la division du travail, et par conséquent la pro-
ion, n'auraient pu être portées aussi loin, si des canaux de navigation
ient point étendu leur marché jusqu'aux ports de mer, et par les
de mer jusqu'aux extrémités du monde.

us voyons une très-grande subdivision d'occupations s'introduire
la fabrication des étoffes. Ce sont des professions absolument
rentes que celles qui filent le coton, celles qui le tissent, celles
l'apprêtent, celles qui le teignent. Voilà non-seulement des tra-
divisés entre divers habitans d'une ville, et qui les accomplis-
chacun pour des comptes différens, quoique ce soit pour coopérer
même produit, qui est une étoffe de coton; mais si nous obser-
une seule de ces professions qui n'accomplit qu'une part d'un
luit, nous y verrons les travaux répartis entre plusieurs classes d'ou-
rs qui font toujours la même chose. Dans une filature de coton, ce
toujours les mêmes personnes qui cardent le coton, les mêmes qui
ent en gros, les mêmes qui le filent en fin. Les femmes qui le mettent
cheveaux, n'ont pas d'autre occupation que de dévider tout le long
a journée. Cette grande subdivision dans les travaux qui ont pour
t la fabrication des étoffes, tient principalement à la facilité de leur
sport, et (ce qui en est la cause en partie) à la valeur assez importante
lles peuvent renfermer sous un fort petit volume. La consommation
nous fesons de nos vêtemens, étant toujours plus ou moins lente,
ffe dont ils sont faits, peut être d'un prix assez élevé sans revenir fort
au consommateur. Voilà pourquoi les classes inférieures des îles
nérique, et même les nègres qu'on cherche à vêtir au meilleur marché
ible, peuvent être habillés de cotonnades faites à 2000 lieues de dis-
e, à Manchester et à Rouen. Dès-lors vous comprenez quel immense
ché est ouvert aux manufactures de ces deux villes, et conséquemment
bien la séparation des occupations peut y être poussée loin.

es étoffes vont d'autant plus loin qu'elles risquent peu de s'avarier en
te. Elles ne sont pas sujettes à se briser. Elles peuvent en général se
yer fort serré et se ranger commodément dans tout espèce d'embal-

lage. Ce qu'il faut de petit taffetas pour une robe de femme, peut se ployer sous un volume qui n'excède pas beaucoup celui de trois jeux de cartes. Une partie des étoffes de coton que les Anglais envoient aux Antilles, s'expédie dans des tonneaux qui se font en Angleterre, pour être remplis de rhum à la Jamaïque. Voyez combien cet emballage coûte peu. Il ne coûte rien. Que dis-je? il rapporte: puisqu'il est lui-même un objet de commerce. Voilà de ces preuves d'industrie qui montrent par quels moyens un peuple parvient à étendre le marché de ses produits.

L'industrie agricole est celle des trois qui admet le moins de subdivision dans les travaux. L'essence de la division du travail est que chaque travailleur fasse constamment la même besogne. C'est là ce qui donne les moyens de faire mieux et plus vite. Or, c'est ce que ne permettent ni les façons qu'il faut donner à la terre, ni les vicissitudes des saisons. Comment le même homme pourrait-il semer toute l'année, et un autre homme récolter perpétuellement? On ne peut pas même, aux mêmes époques, recommencer les mêmes travaux; il faut varier ses cultures si l'on ne veut pas épuiser le sol. Enfin, une grosse ferme (qui est une grande entreprise agricole) occupe moins d'ouvriers qu'une petite manufacture d'épingles. Sauf les momens de récolte où l'on prend des travailleurs extraordinaires, elle n'occupe pas dix ouvriers, et il s'y présente cinquante occupations différentes. Il faut donc que le même ouvrier se charge de plusieurs genres d'occupations. Quand le temps est beau, il faut que tout le monde soit en état de travailler aux champs; quand il est pluvieux, il faut que tous les valets de la ferme soient en état de battre en grange, ou d'exécuter quelque autre travail abrité.

La division du travail suppose l'emploi d'un grand nombre de personnes et l'emploi d'un grand nombre de personnes exige dans l'entrepreneur un gros capital. Il faut qu'il ait un local plus étendu, un approvisionnement plus considérable en matières premières, des machines plus nombreuses et plus compliquées; il faut faire l'avance de l'entretien d'un plus grand nombre d'ouvriers. Lorsque l'on filait encore du coton au petit rouet, il suffisait à une fileuse d'acheter à la fois une ou deux livres de coton et une paire de cardes à la main; le rouet qui était fort simple coûtait fort peu, de même que le dévidoir. Maintenant qu'une filature occupe plusieurs centaines d'ouvriers, il faut, pour filer du coton, de vastes bâtimens; il faut acheter la matière première par parties de 20 ou 30 balles, et avoir à la fois en fabrication une forte quantité de marchandise; il faut acheter des machines qui coûtent plusieurs milliers de francs: et un petit

italiste, un villageois qui ne pourrait disposer que de la somme que consacrait autrefois à cette industrie, ne serait pas en état de lutter tre les manufactures où ce sont des personnes différentes qui ouvrent oton, qui le cardent, qui l'étirent, qui le filent en mèches, qui allongent mèches en fil, qui dévident le fil. Le villageois ne pourrait soutenir concurrence, même quand les filatures ne feraient pas usage d'un eur aveugle.

a division du travail peut néanmoins s'introduire dans beaucoup de aux sans exiger des capitaux bien considérables, soit parce qu'elle erce sur des matériaux de peu de valeur et au moyen d'outils peu dis-dieux, soit parce que les travaux ne sont pas réunis dans une entre-e commune. Il y a une assez grande division dans la confection d'une re de gants : le nourrisseur de bestiaux, l'équarrisseur, le mégissier, orroyeur, celui qui coupe les peaux, celle qui les coud, ne sont pas les mes personnes, et chacune exerce sa portion d'ouvrage avec un capital lui est propre et qui n'a pas besoin d'être fort considérable. Une grande reprise où l'on tenterait de réunir ces diverses opérations, même en confiant à des ouvriers différens, ne pourrait probablement pas les écuter avec la même économie.

CHAPITRE XVII.

s inconvéniens attachés à une trop grande subdivision dans les travaux.

Un auteur français, Lemontey, dans un essai intitulé : *Influence morale la Division du Travail*, a examiné l'influence que ce progrès peut oir relativement aux travailleurs en particulier, et relativement au corps la nation où il s'introduit. Plusieurs de ses observations méritent d'être éditées, parce qu'il convient de connaître toutes les conséquences des s qu'on observe, sauf à balancer les inconvéniens par les avantages.

« Plus la division du travail sera parfaite et l'application des machines endue, dit Lemontey, plus l'intelligence de l'ouvrier se resserrera. Une nute, une seconde, consommeront tout son savoir ; et la minute, la conde suivante, verront répéter la même chose. Tel homme est destiné ne représenter toute sa vie qu'un levier ; tel autre une cheville ou une anivelle. On voit bien que la nature humaine est de trop dans un pareil strument, et que le mécanicien n'attend que le moment où son art per-ctionné pourra y suppléer par un ressort.....

» Le sauvage, continue-t-il, qui dispute sa vie aux élémens et subsiste des produits de sa pêche et de sa chasse, est un composé de force et de ruse, plein de sens et d'imagination. Le laboureur que la variété des saisons, des sols, des cultures et des valeurs, force à des combinaisons renaissantes, reste un être pensant, etc.

» Si l'homme développe ainsi son entendement par l'exercice d'un travail compliqué, on doit s'attendre à un effet tout contraire sur l'agent d'un travail divisé. Le premier (qui porte dans ses bras tout un métier) sent sa force et son indépendance ; le second tient de la nature des machines au milieu desquelles il vit. Il ne saurait se dissimuler qu'il n'en est lui-même qu'un accessoire, et que, séparé d'elles, il n'a plus ni capacité ni moyens d'existence. C'est un triste témoignage à se rendre, que de n'avoir jamais levé qu'une soupape, ou de n'avoir jamais fait que la dix-huitième partie d'une épingle.

» Comme son travail est d'une extrême simplicité et qu'il peut y être remplacé par le premier venu ; comme lui-même ne saurait, sans un hasard inespéré, retrouver ailleurs la place qu'il aurait perdue, il reste vis-à-vis du maître de l'atelier, dans une dépendance aussi absolue que décourageante. Le prix de sa main-d'œuvre, regardé autant comme une grâce que comme un salaire, sera calculé par cette froide et dure économie, qui est la base des établissemens manufacturiers. »

Telles sont les considérations les plus importantes contenues dans cet écrit de Lemontey, relativement à l'influence de la division du travail sur le sort des travailleurs. Quoiqu'il ait indubitalement raison sur plusieurs points, je ne voudrais pourtant pas, messieurs, que ses argumens fissent sur vous une impression telle, que vous pussiez voir avec peine ce qu'une investigation plus complète du sujet doit cependant faire admettre comme un véritable progrès et un bien réel pour la société.

L'auteur confond d'abord l'influence de la séparation des occupations avec l'influence des machines. Ces deux circonstances cependant diffèrent essentiellement. Le travail des machines rend superflu l'emploi de beaucoup d'ouvriers, mais ne simplifie pas le travail de ceux qu'elles occupent. Au moyen de la machine à tondre les draps, deux ouvriers peuvent expédier autant d'ouvrage que 15 ou 20 hommes en pouvaient faire ; mais les deux ouvriers qu'elle emploie, doivent avoir pour le moins autant d'adresse et autant de raisonnement qu'il en faut à des tondeurs ordinaires. Cette question des machines, comme supplément au travail humain, est importante, et nous allons l'examiner avec soin ; observons quant à pr

ent l'effet de la division du travail, et non de son remplacement. Cette division s'introduit même dans les arts où les machines sont peu employées; nous la remarquions tout-à-l'heure dans les métiers qui travaillent le cuir, où l'on fait moins usage des machines expéditives que dans beaucoup d'autres. La seule liaison à remarquer entre ces deux idées, est que la division du travail est favorable à la découverte des machines. Elle simplifie chaque opération en particulier, et l'occupation simplifiée devient susceptible d'être exécutée par une force aveugle. Mais cela même rend quelque avantage à la dignité humaine; car, du moment qu'un homme n'a plus à faire que la fonction d'une cheville ou d'une manivelle, on le décharge de cette fonction toute mécanique, et l'on en charge un moteur. Les machines corrigent donc plutôt qu'elles n'aggravent cet inconvénient.

C'en est un plus grave de rendre chaque travailleur en particulier trop dépendant de ses confrères et des entrepreneurs d'industrie. Comme dépendant de ses confrères, son existence est précaire. Un homme qui sait faire des sabots peut faire des sabots partout; mais un homme qui ne sait faire que des cadrans de montre, s'il est conduit par la fortune dans un pays où il n'y a pas une fabrique d'horlogerie montée en grand, ne pourra rien faire du tout; car quel besoin a-t-on de cadrans, là où les autres parties d'une montre ne sauraient être exécutées? Comme dépendant de l'entrepreneur d'industrie, l'ouvrier qui ne fait qu'une partie d'un produit, a ce désavantage, que le nombre des concurrens qui ont besoin de son travail est bornée à celui des entrepreneurs; tandis que s'il fesait un produit tout entier, il tirerait avantage de la concurrence des consommateurs.

Il y a bien sans doute un peu de dégénération dans les facultés de l'individu lorsque toute son occupation, toute son attention, tous ses soins, sont dirigés vers une opération de détail trop constamment répétée. Cependant on aurait tort de croire qu'une opération de ce genre entraîne un abrutissement nécessaire. En premier lieu, ceux qui dans les arts se vouent aux opérations les plus machinales, ne sont pas en général les sujets les plus distingués. Parmi les maçons, celui qui a de l'étoffe pour faire un bon appareilleur, ne reste pas long-temps scieur de pierre. Ce dernier métier n'abrutirait donc que ceux dont l'esprit ou l'adresse ne seraient guère propres à des occupations plus relevées: mais un homme a beau être scieur de pierre, sa vie entière n'y est pas employée. Il consacre nécessairement une partie de son temps à ses camarades, à sa femme, à ses enfans, à ses

plaisirs. De là des relations où la partie intelligente et sensible de son être trouve quelque aliment [1].

Enfin l'expérience ne nous montre pas une supériorité morale ou intellectuelle marquée dans l'ouvrier des campagnes lorsqu'on le compare à l'ouvrier des villes, quoique dans les campagnes la division du travail ne puisse pas être poussée bien loin, et que dans les villes les travaux soient invariablement classés. J'en appelle à tous les hommes qui ont été à portée de pratiquer les uns et les autres. Ont-ils remarqué dans l'ouvrier des campagnes plus d'ouverture d'esprit? Met-il plus de raisonnement dans ses procédés? Est-il moins attaché à des routines absurdes? Devient-il plus rarement dupe des déceptions et des charlatans de toutes les couleurs?

Lemontey, après avoir peut-être trop déploré la funeste influence de la division du travail sur les travailleurs, lui en attribue une bien fâcheuse aussi sur le corps social; mais, comme c'est principalement sous le rapport des occupations qu'elle enlève, cet inconvénient rentre dans celui qu'on a attribué aux machines, et je l'examinerai en même temps.

CHAPITRE XVIII.

Du service des Machines dans les arts.

Les questions économiques, comme les autres, pour être bien résolues, veulent être bien posées; mais, pour les bien poser, il faut connaître la nature de la chose dont il est question et ses rapports avec toutes les autres. Sachons donc quelle espèce de service rendent les machines dans les arts. Cette connaissance nous permettra de voir nettement les conséquences bonnes ou mauvaises qui résultent de leur emploi.

L'homme, pour approprier à ses besoins les objets qui s'offrent à lui, est plus dépourvu de moyens naturels que bien des animaux. Abandonné à lui-même, lors même qu'il se réunirait en troupes, il ne parviendrait jamais, comme le castor, à couper de grands arbres, à former des digues, à maçonner des maisons; jamais il ne construirait, comme l'abeille, ces milliers d'alvéoles, toutes semblables, d'une forme géométrique parfaite; édi-

---

[1] On sait que l'un des plus agréables auteurs dramatiques du siècle dernier, Sedaine, avait commencé par être scieur de pierre. Il ne paraît pas que ce travail machinal eût abruti ses facultés intellectuelles.

fice élégant, solide et léger, que nous sommes réduits à admirer sans pouvoir l'expliquer. Mais si la nature a refusé à l'homme des moyens d'agir immédiatement sur les corps, elle lui a donné l'intelligence qui les vaut tous. C'est l'intelligence qui lui fournit des secours artificiels bien autrement puissans, qui lui suggère des moyens de modeler à son gré les êtres naturels et de changer pour ainsi dire la physionomie du globe qu'il habite.

Les instrumens dont il arme sa faiblesse pour agir sur les objets matériels, sont les outils et les machines. Je ne les sépare pas dans mon expression, parce qu'au fond les machines et les outils sont des instrumens pareils quant à leur essence. Les uns comme les autres ne sont que des moyens de faire servir les puissances de la nature à l'accomplissement de nos desseins. Quand nous enfonçons un clou à l'aide d'un marteau, nous fesons usage d'un instrument qui nous permet de tirer parti de la puissance qui résulte d'une loi de la physique : celle du choc des corps. Quand nous employons une roue de moulin pour soulever ces énormes marteaux de forge qui aplatissent et alongent une barre de fer, nous employons un instrument qui nous permet de tirer parti d'une puissance qui nous est également fournie par la nature. La seule différence qu'on puisse apercevoir entre ces deux instrumens, est que nous appelons en général du nom d'*outil* une machine fort simple, et du nom de *machine*, un outil plus compliqué. Du reste l'analogie est parfaite.

Nous devons remarquer que dans l'un comme dans l'autre cas, l'instrument n'engendre aucune force; il n'est qu'un intermédiaire entre une puissance qui n'est pas en lui, et le corps sur lequel nous voulons que cette puissance agisse [1]. Quand le bras frappe un coup de marteau, la puissance est dans la force musculaire du bras; quand une chute d'eau soulève le martinet de la forge, la puissance est dans le poids de l'eau qui tombe sur la roue. Quelquefois nous appelons du nom de moteur, la machine à l'aide de laquelle nous recueillons une force; ce n'est pas elle cependant qui donne l'impulsion; elle se contente de la transmettre. Dans une machine à vapeur, les moteurs véritables sont la force expansive de la vapeur et le poids de l'atmosphère. La machine sert à recueillir leur action pour notre usage.

Les machines nous servent encore sous un autre rapport; elles modi-

[1] Chercher une machine où la force est dans elle-même, c'est la folie du mouvement perpétuel.

fient, elles changent l'action, la manière d'agir de la force et du mouvement. Réduits au simple usage de nos mains, il nous est impossible d'imprimer une très-grande vitesse à l'objet le plus léger, tout comme de déplacer d'un travers de cheveu une pierre de taille; tandis qu'à l'aide d'une machine nous imprimons à un fuseau une rapidité qui échappe à la vue, et à l'aide d'un cric, nous remuons d'énormes fardeaux. Dans le premier cas nous transformons de la force en vitesse, dans le second nous transformons de la vitesse en force.

Dans une pendule ou une montre, le moteur est la main qui monte le ressort; cette force s'accumule dans la machine et se distribue ensuite lentement dans les aiguilles, jusqu'à mettre plusieurs jours, et même plusieurs semaines à se développer.

Au moyen d'une machine nous modifions encore la direction des forces, comme lorsqu'elle nous sert à transformer un mouvement alternatif en un mouvement continu, ou bien un mouvement vague et incertain en un mouvement précis et régulier. Il serait possible à la rigueur d'exécuter au pinceau les dessins de nos toiles peintes; mais avec un cylindre gravé, nous exécutons cette façon avec une régularité, une rapidité, qui rendent les dessins beaucoup plus parfaits et les étoffes beaucoup moins coûteuses.

Sous tous ces rapports, nous trouvons dans les machines des moyens d'obtenir une plus grande quantité d'utilité pour une moindre somme de frais, et l'avantage obtenu est d'autant plus grand, que le choix de la force motrice est mieux entendu et la machine plus parfaite.

La machine la plus parfaite est celle qui parvient à son but par la voie la plus simple et la plus courte; avec le moins de frottemens et de forces perdues; celle dont les matériaux sont plus solides et moins coûteux; celle qui est le moins exposée à se déranger, et qui se répare le plus aisément.

Quand je dis que les procédés les plus simples et les plus expéditifs sont préférables, je ne prétends point proscrire les machines compliquées : on ne peut souvent parvenir à un but proposé que par des voies difficiles. Je dis seulement que si, pour arriver au but, il existe un moyen plus prompt et plus simple que celui qu'on propose, celui qu'on propose n'est pas le meilleur.

Le choix d'un moteur et des machines propres à en transmettre la force et le mouvement, donne lieu à des considérations importantes relativement à l'économie des sociétés. Il n'est point de mon sujet d'étudier leur puissance sous le rapport des sciences physiques qui en assignent les causes,

ensité, la durée; mais sous le rapport de l'économie qui en observe lité et l'influence sur la société.

e remarque d'abord que l'application des forces aveugles aux besoins a société, est récente, comme les sciences, plus même que la plupart sciences; car il a fallu que les sciences eussent fait des progrès, avant l'art de les appliquer pût en faire. Chez les peuples de l'antiquité, on ligaait les forces de l'homme, quelquefois celles des animaux; on n'em- rait ni l'eau ni le vent pour moudre le grain. Les navires étaient à la té mus par les vents; mais les navires des anciens étaient des machines grossières et bien imparfaites en comparaison des nôtres. On avait machines de guerre ingénieuses. Une baliste lançait des projectiles; is c'était la force de beaucoup d'hommes accumulée pour tordre ensem- deux cordes ou pour élever un contre-poids qui donnait une impul- 1.

De l'avantage que l'homme retire de l'emploi des outils et des machines, onvient de déduire les sacrifices qu'il fait pour l'obtenir. Quoique l'a- tage surpasse de beaucoup ce qu'il coûte à l'homme, nous ne pouvons mettre pour un gain, que l'excédant de la valeur épargnée sur la valeur oursée [1].

es machines, soit qu'elles suppléent au travail des hommes, en met- t en jeu celui de la nature, soit qu'elles procurent un meilleur emploi travail des hommes lui-même, permettent qu'on obtienne une même ntité de produits, par le moyen d'un moins grand nombre de tra- leurs. C'est en cela même que consiste le principal de leurs avantages; s celui-ci, aux yeux de bien des personnes, passe pour une circons- ce fâcheuse. Elles regardent le malheur de ne pas fournir de l'ouvrage indigens, comme supérieur au léger inconvénient de payer un pro- t plus cher. Ce que ces personnes regardent comme un léger inconvé- nt est le principal obstacle qui s'oppose aux progrès des sociétés, ainsi e je vous l'ai prouvé (I[re] part., ch. 9). En se procurant les choses qui rvoient à ses besoins, l'homme fait un échange de ses travaux contre produits; conséquemment, moins il donne de ses travaux (quels que ent les hommes qui les fournissent), et plus l'échange qu'il fait est avan-

---

[1] Relativement au choix des moteurs, à leur remplacement et à leur em- i dans l'intérêt des entrepreneurs, on trouvera les développemens dans suite de cet ouvrage (II[e] partie, chap. 11).

tageux. Si par une supposition extrême, les produits ne coûtaient aucuns sacrifices, ils pourraient être obtenus pour rien ; les travailleurs ne trouveraient plus d'ouvrage, mais ils n'auraient plus besoin de travailler. Or, toute économie de travail, sans atteindre ce but est un pas de fait pour en approcher. C'est ce qu'un exemple va rendre sensible. Nous évaluerons l'économie qui résulte pour la société, de la mouture du blé par un de nos moulins à eau ordinaires, comparée avec ce qu'elle nous coûterait si nous réduisions le blé en farine, suivant les procédés des anciens, c'est-à-dire dans les moulins à bras. Dans ce cas-ci, l'économie de la force peut être évaluée en argent, et je dis qu'elle est acquise au profit de la société; car la concurrence ne permet pas aux entrepreneurs de se faire rembourser une dépense qu'ils n'ont pas faite. Nous chercherons ensuite à apprécier l'inconvénient momentané qui peut résulter pour une classe de la société, pour les marchands de travail, de l'introduction d'une machine expéditive.

Un moulin à eau ordinaire peut moudre chaque jour 36 hectolitres de blé ; et l'on estime qu'il faudrait 168 hommes pour réduire en farine, avec des moulins à bras, la même quantité de blé dans le même espace de temps. Supposons, pour ne pas en exagérer la dépense, qu'ils n'en fallût que 150. Leurs journées, à deux francs, dans les environs de Paris, ne coûteraient pas moins de 300 francs par jour.

Dans le même canton, l'usage d'un cours d'eau peut coûter 3000 francs par année [1]. Je ne compte pas l'usage de la maison, parce qu'il en faut une pour abriter les tourneurs de meules à bras aussi bien que le moulin. Je ne compte pas non plus les frais d'établissement de la machine, parce qu'il en faudrait d'équivalens pour établir les moulins à bras. Ce ne sont pas des machines aussi compliquées qu'un moulin à eau, mais il en faudrait plusieurs pour moudre cette quantité de grain. Nous devons donc comparer seulement les frais de la chûte d'eau, avec les journées des manouvriers. Or, 3000 francs de loyer, répartis sur 300 jours de travail, font seulement une dépense de 10 fr. par jour au lieu de 300 fr. qu'aurait coûté le travail des hommes. Je ne parle pas des interruptions fréquentes qui seraient résultées de la lassitude ou de la mauvaise volonté

[1] Le loyer d'un moulin à eau dans les environs de Paris, coûte plus de 3000 francs par an ; mais il comprend l'intérêt du capital engagé dans la maison, les meules et les machines.

s manouvriers, ni des stimulans honteux qu'on sait être nécessaires ur obtenir un travail soutenu [1].

L'invention du moulin qui nous a permis d'employer la force de l'eau a mouture du blé, nous a donc procuré une économie de 290 fr. pour aque fois 36 hectolitres de blé que nous réduisons en farine. C'est la oitié du prix du blé lui-même. La dépense que chaque ménage fait en in, a donc pu être réduite aux deux tiers de celle que l'on fesait chez s anciens.

On conviendra de cette économie, mais on prétendra qu'elle est obte- le aux dépens des tourneurs de meule, dont les profits sont diminués autant. Ce n'est pas, dira-t-on, une augmentation de richesses pour la ciété; c'est un déplacement de richesses.

Mais vous ne pouvez manquer de remarquer, messieurs, qu'en payant 0 francs de moins aux tourneurs de meules, on leur laisse la disposition leur temps et de leur travail, qui dès-lors peuvent être employés à la éation de nouveaux produits.

Qui les achètera, ces nouveaux produits? persistera-t-on à dire. — Les êmes consommateurs qui ont épargné 290 francs sur l'achat de la fa- ne, car leur revenu n'a point été altéré par l'effet de cette révolution; ont eu toujours la même somme à dépenser annuellement, soit en uissances, soit en consommations reproductives [2]; ils ont pu dès-lors, ont dû réclamer d'autres travaux qui ont fourni de l'occupation aux ommes demeurés vacans par l'effet de l'emploi des machines. Ces hommes

---

[1] Plusieurs passages des auteurs anciens nous apprennent que le travail de meule était regardé comme excessivement pénible. Homère, dans le ving- ème chant de l'*Odyssée*, peint la désolation d'une malheureuse esclave oc- pée à moudre le grain. Elle maudit les festins qui ont multiplié ses peines; le se plaint d'avoir épuisé ses forces et d'être devenue comme une ombre. nd la guerre ne procurait pas assez de prisonniers, c'est-à-dire d'esclaves, ur exécuter ce travail, chez les anciens, on y employait des femmes. Les eurs grossières des premiers temps de la civilisation, se rapprochent à rtains égards, de celles des peuples sauvages. Aujourd'hui chez les peu- s véritablement civilisés, on épargne aux femmes de toute condition, les vaux qui exigent de trop pénibles efforts.

[2] Il ne faut pas perdre de vue que les sommes épargnées et placées sont pensées aussi bien que celles qui servent à nos jouissances, et réclament même des producteurs; la seule différence, c'est qu'elles sont dépensées ur la consommation reproductive.

ont pu se nourrir avec autant de facilité et même avec une facilité pl grande; car, outre que la même quantité de farine s'est trouvée répandu dans la société, on a pu se la procurer pour les deux tiers seulement d prix qu'il fallait la payer autrefois. C'est ainsi que les perfectionnemen ont permis à une foule de gens de travailler à cette multitude de produit dont l'usage, plus généralement répandu, constitue une civilisation plu avancée. Nous voyons de nos jours moins de tourneurs de meule, mai nous voyons un plus grand nombre de négocians et de manufacturier qui, aidés par de nombreux agens, font venir des produits de tous les pay de la terre et les paient en produits de notre façon.

La remarque en a déjà été faite [1]. « La charrue, la herse et d'autre semblables machines, dont l'origine se perd dans la nuit des temps, on puissamment concouru à procurer à l'homme une grande partie, non-seulement des nécessités de la vie, mais même des superfluités dont il joui maintenant, et dont probablement il n'aurait jamais seulement conçu l'i dée. Cependant, si les diverses façons que réclame le sol, ne pouvaien se donner que par le moyen de la bêche, de la houe et d'autres instru mens aussi peu expéditifs ; si nous ne pouvions faire concourir à ce tra vail, des animaux qui, considérés en économie politique, sont des espèc de machines, il est probable qu'il faudrait employer, pour obtenir le denrées alimentaires qui soutiennent notre population actuelle, la totali des bras qui s'appliquent actuellement aux arts industriels. La charrue donc permis à un certain nombre de personnes de se livrer aux arts, mêm les plus futiles, et, ce qui vaut mieux, à la culture des facultés de l'e prit. »

Malgré des faits si décisifs, plusieurs écrivains, trop frappés des inco véniens momentanés qui accompagnent souvent l'introduction des no velles machines, ont cru qu'il y avait des situations de la société où convenait de les proscrire; et ils ont cherché dans les principes de l'éc nomie politique elle-même, de quoi justifier leur opinion. Sous ce rapp je les crois décidément dans l'erreur. Je n'entreprendrai point de co battre tous leurs argumens, controverse qui me mènerait trop loin. crois d'ailleurs que les principes que je vous ai développés sur ce constitue les progrès industriels, les feront tomber avec le temps.

Je ne m'attacherai qu'à quelques objections de M. de Sismondi, pa

[1] *Traité d'Économie politique*, livre I, chap. 7.

auteur éclairé, ingénieux, éloquent, et qu'aucun intérêt person-
ait parler, pourrait, par pure philanthropie, accréditer de fausses

règle générale, toutes les fois que la demande pour la consomma-
urpasse les moyens qu'on a de produire, toute découverte nou-
lans les mécaniques ou dans les arts, est un bienfait pour la so-
parce qu'elle donne le moyen de satisfaire des besoins existans.
s les fois au contraire que la production suffit pleinement à la
nmation, toute découverte semblable est une calamité, puisqu'elle
te aux jouissances des consommateurs que de les satisfaire à
ur marché; tandis qu'elle supprime la vie elle-même des produc-
Il serait odieux de peser l'avantage du bon marché contre celui
xistence [1]. »

eur, comme vous voyez, commence par supposer que les besoins
ons sont une quantité fixe et assignable; ce qui n'est pas. Si nous
ouvions transportés à 400 ans en arrière, nous verrions nos pères
us de beaucoup de choses que nous regardons comme fort né-
s. Nos ancêtres ne portaient ni bas, ni chemises; et sans remonter
it qu'une centaine d'années, nous verrions beaucoup de nos habi-
campagnes, se passant de fourchettes pour manger, et regar-
cuillères de bois très-grossières, comme un luxe. J'ai habité des
où les personnes âgées m'ont affirmé qu'elles avaient ainsi passé
ance; et où, lorsqu'on apporta en ma presence des coquetiers
ir, sans se brûler les doigts, les œufs qu'on mange à la coque,
e ne fut en état de découvrir à quoi cet ustensile pouvait servir.
que c'étaient des tasses à boire de l'eau-de-vie. Il est indubitable
neveux feront usage de produits dont nous ne nous formons
idée. La population n'irait pas en augmentant (ce qui est pourtant
bable), que la masse des produits augmenterait beaucoup, à moins
ne retombât dans la barbarie. Les *besoins existans*, suivant
sion de M. de Sismondi, ne sont donc point une quantité fixe, ils
à mesure que la production avance.

qui est bien digne de remarque, ce que je vous prouverai d'une
irrécusable quand je vous entretiendrai des échanges, les moyens
rir les produits s'étendent à mesure que les produits se multi-

---

veaux *Principes d'Économie politique*, tome II, page 317.

plient; les produits créés par un producteur, lui fournissent le moyen d'acheter les produits créés par un autre producteur et, à la suite de cette double production, l'un et l'autre se trouvent mieux pourvus. S'il y a excès dans un genre, c'est qu'il y a défaut dans un autre.

Certains besoins à la vérité ont des bornes nécessaires. Il ne faut pas dans un pays plus de chapeaux qu'il n'y a de têtes; mais la multiplication des produits, autres que les chapeaux, multiplie les têtes. Une industrie fort supérieure nourrit maintenant en France un nombre d'habitans une fois plus considérable que du temps de Louis XIV. Si l'on y avait fabriqué autant de chapeaux qu'on en fait à présent, il y aurait eu excès de ce produit; ce même nombre n'est plus de trop : pourquoi? parce que la France produit plus qu'au temps de Louis XIV.

Quand même la population n'augmenterait pas, elle pourrait consommer beaucoup davantage. Avec les produits plus abondans que procurent les machines, elle peut acheter des produits nouveaux qui augmentent son bien-être et qui occupent les bras que des machines laissent vacans. Lorsque M. de Sismondi se plaint qu'une découverte dans les mécaniques ne produit d'autre bien que d'approvisionner les consommateurs *à meilleur marché*, il ne fait pas attention que le *meilleur marché* est parfaitement synonyme de *plus grande abondance*. C'est comme s'il se plaignait de ce que la société, sans avoir moins de bras occupés, sans avoir moins de revenus, est approvisionnée avec plus d'abondance. Ce qu'une machine expéditive fait de plus qu'on ne fesait auparavant, est en supplément à ce que la société produisait; ce supplément se résout en objets quelconques susceptibles d'augmenter notre bien-être. Et si l'on prétendait que l'on a déjà tout ce qui peut flatter la sensualité des hommes, et même tout ce qui peut satisfaire les goûts les plus délicats, je trouverais en cela même des exemples des produits qui nous manquent. Que trouve-t-on dans une maison opulente, que l'on souhaite et que l'on ne trouve pas dans un ménage médiocre? voilà ce qu'il faut procurer à ce dernier, de même qu'on lui a procuré du linge blanc et des vitres à ses croisées.

M. de Sismondi prétend *qu'il vaut mieux que la population se compose de citoyens que de machines à vapeur*; le trait est piquant, mais il ne porte pas; car les machines à vapeur, ne diminuant pas la quantité des produits dont s'alimentent les citoyens, ne diminuent pas le nombre de ceux-ci; elles les excitent seulement à se pourvoir, au moyen de leur industrie et de leurs capitaux, des choses que consomment les peuples plus généralement civilisés.

Il faut à la vérité, quand un produit excède en quantité les besoins, ıe les producteurs sachent se vouer à un autre; et je sais qu'un changeent d'occupation ne s'opère pas sans inconvéniens. Une industrie nou-ɜlle ne saurait prendre un certain essor, à moins qu'il ne naisse chez s consommateurs de nouveaux goûts, qui ne se développent qu'avec le mps ; une nouvelle industrie réclame de nouveaux apprentissages, des ıtrepreneurs pour la conduire, des capitaux pour lui faire des avances. r, c'est ce qu'on ne trouve jamais à l'instant même. Mais, d'un ıtre côté, faut-il que des inconvéniens nécessairement passagers, arrênt les progrès au moyen desquels les nations se tirent de l'état de barırie et parviennent successivement au bien-être, à la civilisation, à ıbondance? Et quand même on croirait avantageux d'arrêter la marche ; l'industrie, le pourrait-on sans rencontrer des inconvéniens plus gra-:s encore?

Supposez qu'on eût empêché les machines à filer le coton de s'introduire ı France, que serait-il arrivé? on n'aurait pu fabriquer dans nos manuıctures que des cotonnades grossières, sans finesse, sans égalité et fort hères. Les étrangers en auraient fait à bon marché, de supérieures aux ôtres, qu'on aurait prohibées. De là une disproportion énorme entre les rix du dehors et ceux du dedans; et, comme une disproportion de 25 à 0 pour cent est un encouragement auquel ne résiste pas la contrebande, industrie étrangère aurait fini par nous fournir tout ce qui se serait conommé de cotonnades en France; aucune fabrique française ne pouvant e soutenir, elles n'auraient plus acheté de cotons filés à la main. La popuıtion ouvrière serait devenue de plus en plus malheureuse; et finalement, aurait fallu renoncer à ce genre de production, et à l'espoir qu'il pût urnir de l'ouvrage à un seul ouvrier; on aurait changé un mal passager ntre un mal durable.

Ce n'est donc pas pour délibérer sur l'emploi ou la prohibition des maıines, qu'il est utile d'éclaircir ces questions : quand on est raisonnable, ı ne délibère pas pour savoir si l'on fera ou non remonter un fleuve vers source; mais il est fort nécessaire de prévoir les ravages de ce fleuve, liriger ses écarts, et surtout de profiter du bienfait de ses eaux.

Quelques circonstances atténuent les maux qui peuvent résulter moentanément pour la classe ouvrière, de l'introduction des machines ex-ɔditives.

Quand on remplace l'action de l'homme par un moteur aveugle, la maıine dont on est obligé de se servir, est toujours plus ou moins compli-

plient; les produits créés par un producteur, lui fournissent ! d'acheter les produits créés par un autre producteur et, à la suit double production, l'un et l'autre se trouvent mieux pourvus excès dans un genre, c'est qu'il y a défaut dans un autre.

Certains besoins à la vérité ont des bornes nécessaires. Il ne dans un pays plus de chapeaux qu'il n'y a de têtes; mais la mult des produits, autres que les chapeaux, multiplie les têtes. Une fort supérieure nourrit maintenant en France un nombre d'hab fois plus considérable que du temps de Louis XIV. Si l'on y avait autant de chapeaux qu'on en fait à présent, il y aurait eu ex produit; ce même nombre n'est plus de trop : pourquoi? par France produit plus qu'au temps de Louis XIV.

Quand même la population n'augmenterait pas, elle pourrait mer beaucoup davantage. Avec les produits plus abondans que | les machines, elle peut acheter des produits nouveaux qui au son bien-être et qui occupent les bras que des machines laissen Lorsque M. de Sismondi se plaint qu'une découverte dans les m ne produit d'autre bien que d'approvisionner les consommateur leur marché, il ne fait pas attention que le *meilleur marché* est ment synonyme de *plus grande abondance*. C'est comme s'il se de ce que la société, sans avoir moins de bras occupés, sans av de revenus, est approvisionnée avec plus d'abondance. Ce qu'un expéditive fait de plus qu'on ne fesait auparavant, est en supplé que la société produisait; ce supplément se résout en objets qu susceptibles d'augmenter notre bien-être. Et si l'on prétendait c déjà tout ce qui peut flatter la sensualité des hommes, et mêr qui peut satisfaire les goûts les plus délicats, je trouverais en c des exemples des produits qui nous manquent. Que trouve-t-on maison opulente, que l'on souhaite et que l'on ne trouve pas ménage médiocre? voilà ce qu'il faut procurer à ce dernier, qu'on lui a procuré du linge blanc et des vitres à ses croisées.

M. de Sismondi prétend *qu'il vaut mieux que la population s de citoyens que de machines à vapeur*; le trait est piquant, mais pas; car les machines à vapeur, ne diminuant pas la quantité de dont s'alimentent les citoyens, ne diminuent pas le nombre de elles les excitent seulement à se pourvoir, au moyen de leur et de leurs capitaux, des choses que consomment les peuples | ralement civilisés.

Il faut à la vérité, quand un produit excède en quantité les besoins, que les producteurs sachent se vouer à un autre; et je sais qu'un changement d'occupation ne s'opère pas sans inconvéniens. Une industrie nouvelle ne saurait prendre un certain essor, à moins qu'il ne naisse chez les consommateurs de nouveaux goûts, qui ne se développent qu'avec le temps ; une nouvelle industrie réclame de nouveaux apprentissages, des entrepreneurs pour la conduire, des capitaux pour lui faire des avances. Or, c'est ce qu'on ne trouve jamais à l'instant même. Mais, d'un autre côté, faut-il que des inconvéniens nécessairement passagers, arrêtent les progrès au moyen desquels les nations se tirent de l'état de barbarie et parviennent successivement au bien-être, à la civilisation, à l'abondance? Et quand même on croirait avantageux d'arrêter la marche de l'industrie, le pourrait-on sans rencontrer des inconvéniens plus graves encore?

Supposez qu'on eût empêché les machines à filer le coton de s'introduire en France, que serait-il arrivé? on n'aurait pu fabriquer dans nos manufactures que des cotonnades grossières, sans finesse, sans égalité et fort chères. Les étrangers en auraient fait à bon marché, de supérieures aux nôtres, qu'on aurait prohibées. De là une disproportion énorme entre les prix du dehors et ceux du dedans; et, comme une disproportion de 25 à 30 pour cent est un encouragement auquel ne résiste pas la contrebande, l'industrie étrangère aurait fini par nous fournir tout ce qui se serait consommé de cotonnades en France; aucune fabrique française ne pouvant se soutenir, elles n'auraient plus acheté de cotons filés à la main. La population ouvrière serait devenue de plus en plus malheureuse; et finalement, il aurait fallu renoncer à ce genre de production, et à l'espoir qu'il pût fournir de l'ouvrage à un seul ouvrier ; on aurait changé un mal passager contre un mal durable..

Ce n'est donc pas pour délibérer sur l'emploi ou la prohibition des machines, qu'il est utile d'éclaircir ces questions : quand on est raisonnable, on ne délibère pas pour savoir si l'on fera ou non remonter un fleuve vers sa source; mais il est fort nécessaire de prévoir les ravages de ce fleuve, de diriger ses écarts, et surtout de profiter du bienfait de ses eaux.

Quelques circonstances atténuent les maux qui peuvent résulter momentanément pour la classe ouvrière, de l'introduction des machines expéditives.

Quand on remplace l'action de l'homme par un moteur aveugle, la machine dont on est obligé de se servir, est toujours plus ou moins compli-

quée. L'homme le plus stupide est lui-même une machine si artistem faite, qu'il est impossible de suppléer par des moyens simples aux mou mens composés qu'il est capable d'exécuter. Avec un fléau au bout d manche, il battra du blé, tandis que la machine à battre le blé prés un appareil assez considérable. Les tondeurs de draps à la main n'ont soin que d'une paire de grands ciseaux appelés *forces*, tandis que la t deuse est une machine qui ne coûte pas moins de 10 à 12 mille fra Une machine à vapeur ordinaire coûte bien davantage. Dès-lors ces moy expéditifs ne peuvent être employés que par les personnes qui dispo d'un certain capital. S'exerçant sur des quantités de matière plus consi rables, il faut pour les employer que l'on soit en état de faire d'au avances encore, outre celle de la machine même. Si cette difficulté n'e pêche pas leur adoption définitive, elle en retarde du moins l'époque.

L'esprit de routine, la crainte des innovations, la peur de hasarder l argent, font que beaucoup d'entrepreneurs attendent long-temps, et v lent voir des succès confirmés avant de se servir d'un nouveau proc quel qu'il soit; ces circonstances, en retardant encore le moment où procédé expéditif est généralement employé, et rendant la transition g duelle, sauvent presque tout l'inconvénient qui pourrait en résulter.

On peut ajouter qu'à mesure que les machines se multiplient et qu société se perfectionne, il devient plus difficile d'introduire de nouve moyens expéditifs; il y a tel art où l'on a fait exécuter, ce semble, par force aveugle tout ce qu'il est possible de lui faire exécuter, et où l'hom ne fait plus que les fonctions où le discernement et l'intelligence hum sont de rigueur. A mesure que les différens arts approchent de ce po il devient plus difficile de remplacer l'action des hommes par une a action moins dispendieuse. Sous ce point de vue, une société parfaitem industrieuse serait celle où les hommes, sans être moins nombreux, raient tous employés à des actes qui réclament impérieusement une c taine dose d'intelligence; et où tout ce qui est action purement machin serait exécuté par des animaux ou par des machines. Une pareille na aurait tous les produits, jouirait de toutes les utilités qu'il est possible se procurer.

On déplore quelquefois dans les villes de grandes manufactures, c multitude d'ouvriers qui par momens manquent d'ouvrage, ou sont t peu payés pour bien vivre. Ce malheur ne vient point de l'usage machines: proportion gardée, il n'y a pas plus d'ouvriers dans la pe là où les machines sont employées, que là où elles ne le sont pas. On

voyait guère de machines en Angleterre au temps de la reine Élisabeth, et ce fut alors cependant que l'on se crut obligé de porter cette loi pour l'entretien des pauvres, qui n'a servi qu'à les multiplier.

De nos jours, les classes laborieuses ne sont nulle part plus à plaindre que dans des pays où l'on n'a point encore introduit de procédés expéditifs, comme en Pologne. A la Chine, où presque tout se fait à force de bras, les ouvriers meurent de faim. Ce ne sont point les supplémens au travail des bras qui occasionnent la misère des peuples; c'est le défaut d'industrie et d'activité, la pénurie des capitaux, une mauvaise administration, et bien d'autres causes encore que l'on peut assigner lorsqu'on connaît l'économie des sociétés.

Il y a dans tous les pays où l'industrie manufacturière est très-développée, des momens où l'ouvrage ne va pas, et où la classe ouvrière tout entière est en souffrance. Ce malheur ne tient point non plus à l'emploi des machines, mais à la nature des produits manufacturés qui sont en général exposés à de grandes vicissitudes dans la demande qu'on en fait. Ces vicissitudes ont lieu quels que soient les procédés qu'on suive dans les fabrications, et même elles sont beaucoup moins funestes là où les machines sont répandues; car enfin dans les lieux où tout se fait à bras d'hommes, si le travail vient à manquer, beaucoup d'hommes restent sans pain, tandis que lorsqu'une machine manque d'ouvrage, son propriétaire perd seulement l'intérêt du capital qu'elle représente.

Quand je vous ai prouvé, messieurs, que l'introduction des machines expéditives, telles que le moulin à farine, ne diminue pas les moyens d'existence de la classe laborieuse, et n'a que l'inconvénient, assez grave à la vérité, de changer la nature de ses occupations, je n'ai pas complètement rendu justice aux machines. Le fait est que, dans la plupart des cas, elles sont favorables aux ouvriers mêmes dont elles semblaient supprimer le travail. Tout procédé expéditif, en réduisant les frais de production, met le produit à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs. L'expérience prouve même que le nombre des consommateurs s'augmente dans une proportion bien plus rapide que la baisse du prix. La baisse d'un quart dans le prix, double quelquefois la consommation. Cet effet est encore plus marqué lorsque le procédé expéditif améliore le produit en même temps qu'il le rend moins cher. C'est de quoi la presse d'imprimerie nous a offert un mémorable exemple. Les livres imprimés sont plus élégans, plus propres, que les manuscrits d'autrefois, et ils coû-

tent beaucoup moins. Aussi, quoique cette machine expéditive permette à chaque travailleur de faire autant d'ouvrage que deux cents hommes, la multiplication des livres et les arts qui en dépendent, la gravure des poinçons, la fonte des caractères, la fabrication du papier, les professions d'auteur, de correcteur, de relieur, de libraire, occupent cent fois peut-être autant de travailleurs que le même genre de production en occupait autrefois [1].

Mais l'expérience la plus frappante peut-être que présentent les annales de l'industrie, nous est fournie par l'influence qu'ont eue les machines qui servent à la fabrication des cotons. Rien ne parle plus haut que les faits quand leurs causes sont bien connues et toutes leurs circonstances facilement expliquées. Un narré abrégé de ce que fut autrefois le commerce du coton et de ce qu'il est devenu depuis qu'on a travaillé ce produit avec des machines expéditives, ne sera donc pas déplacé dans un Cours tel que celui-ci ; d'autant plus qu'en nous servant d'exemple, il nous suggèrera des réflexions de plus d'un genre, sur les révolutions de l'industrie et l'économie des nations.

CHAPITRE XIX.

De la révolution survenue dans le commerce, à l'occasion des machines à filer le coton.

Il paraît, d'après les recherches des savans, que tous les pays chauds, particulièrement dans le voisinage des mers, produisent quelque espèce de coton qui leur est indigène. On en cultive de temps immémorial dans l'Indoustan, en Chine, en Perse, en Égypte, dans l'île de Candie et en Sicile. Il y a très-long-temps qu'on en récolte dans les parties méridionales de l'Italie et de l'Espagne ; et les naturels de l'Amérique méridionale cultivaient déjà plusieurs espèces de cotonniers, au moment où l'on en fit la découverte ; ce qui a multiplié les espèces et les variétés de cette plante au point qu'aucun naturaliste n'a pu encore les décrire toutes, et qu'il n'est aucun négociant, aucun planteur, aucun courtier, qui en ait une connaissance complète. Leur mélange et leur transplantation multiplient encore tous les jours les variétés qu'on en possède.

---

[1] Voyez, pour ce calcul, mon *Traité d'Économie politique*, liv. I, chap. 7.

acilité de recueillir et de travailler le beau duvet que produisent les iers, a permis aux habitans de tous les lieux où l'on en récolte, aire des vêtemens et des ameublemens plus ou moins élégans et odes, selon l'état de leur civilisation; mais il n'est devenu un véribjet de commerce, que pour les peuples assez industrieux pour en : des tissus qui, par leur beauté et leurs qualités durables, pussent cherchés généralement, et pour les établir à un prix modéré qui orisât le débit hors de chez eux. C'est par cette raison que les ıs, les Indous et les Chinois, ont été, dès l'antiquité la plus reculée, à nos jours, les principaux, ou plutôt les seuls marchands de coton acturé, comme les Chinois ont été les seuls marchands d'étoffes de usqu'au moment où cette industrie pénétra chez les Grecs du bas- e et de là en Italie, au quinzième siècle, à l'époque où les Turcs firent juête de la Grèce. On sait qu'elle fut portée en France au commen- ıt du dix-septième siècle, et de France, en Angleterre et en Allema- ar suite de la révocation de l'édit de Nantes.

r en revenir au coton, afin de comprendre la grandeur de la révolu- ıe ce commerce a subie, nous tâcherons de savoir ce qu'il était à son e.

ıs les plus anciens temps historiques, l'Inde fournissait à l'Europe ousselines et d'autres tissus de coton, par la mer Noire. Des mar- s assyriens les portaient, avec les soieries de Chine, les tapis de , et les épiceries de l'Orient, à Colchos et à Trébizonde, ports sur le Euxin, qui depuis ont fait partie du royaume de Mithridate. D'autres ıands les répandaient de là dans les parties de l'Europe où quelque ıtion se laissait apercevoir. Il n'en fallut pas davantage pour procu- e grandes richesses aux villes qui servaient d'entrepôts à ce com- . Les Grecs, qui commençaient alors à cultiver les arts et la naviga- voulurent prendre part à ces richesses [1], et firent une première lition en Colchide pour en rapporter les produits de l'Orient. De là ire, habillée en fable, des Argonautes et de la conquête de la toison

produits de l'Inde et de la Chine furent long-temps rares en Europe, ême que leurs consommateurs. Nous en pouvons juger par le prix sif des soieries à Rome, jusqu'au temps des empereurs, où on les

[1] oyez ce que Pline et Strabon disent de ce commerce et de cette richesse olchidiens.

vendait au poids de l'or : on mettait leur poids en or dans l'autre bassin de la balance ; et l'or comparé au blé valait six fois autant qu'à présent [1]. Les tissus de coton, sans être aussi chers que les soieries, coûtaient néanmoins beaucoup aux consommateurs. Ces étoffes ne pouvaient convenir qu'à la grande opulence ; et rien n'étonnerait probablement une dame grecque qui aurait fait un sommeil de deux mille ans, comme de voir une de nos plus simples ouvrières avec un tablier de taffetas noir, une robe de toile de coton peinte et un châle de mousseline.

Un peu plus tard, une route moins longue s'ouvrit entre l'Asie et l'Europe. Les Phéniciens firent venir les produits de l'Inde jusqu'à Ælana, port situé au fond de la mer Rouge, d'où ils se rendaient par un court trajet de terre, jusqu'à Rhinocolura sur la Méditerranée, où on les embarquait de nouveau jusqu'à Tyr, leur principal entrepôt. De Tyr ces marchandises se répandaient facilement sur toutes les côtes de la Méditerranée, c'est-à-dire dans toute la Grèce déjà très-florissante et très-civilisée ; dans toutes les colonies grecques de la Sicile et de l'Italie méridionale ; chez les Romains encore grossiers et peu puissans ; dans l'Étrurie, aujourd'hui la Toscane ; à Carthage et dans tous les pays de sa domination ; à Marseille, ville grecque où les Gaulois, nos sauvages ancêtres, venaient probablement acheter le peu d'étoffes de soie et de coton, de même que les épiceries qu'ils consommaient, comme on voit aujourd'hui des naturels de l'Amérique septentrionale apporter des peaux de castor et d'autres fourrures dans les villes des États-Unis, et acheter en échange des couvertures, des armes et de la poudre, et de l'eau-de-vie.

On sait les richesses que les Phéniciens retirèrent de ce commerce. L'histoire du peuple hébreu retentit de la grandeur et de l'opulence des villes de Tyr et de Sidon et de leur territoire ; et, ce que n'avaient pu faire Darius et les forces de l'empire des Perses, la ville de Tyr seule arrêta pendant quelques instans la marche triomphante d'Alexandre. Ce farouche conquérant s'en vengea sans générosité ; et afin que sa vengeance fût éternelle, il fonda la ville d'Alexandrie en Égypte, et détourna le commerce de l'Orient.

Le port d'Alexandrie, agrandi par les Ptolémées, favorisé par sa position et par les communications que les Grecs, devenus maîtres de l'Égypte, lui ouvrirent avec la mer Rouge, a continué, même sous la domination

---

[1] Voyez plus loin, dans ce Cours, ce qui a rapport à l'altération survenue dans la valeur des monnaies.

des Romains et des Arabes, à procurer à l'Europe les produits de l'Asie jusqu'au moment où Vasco de Gama montra qu'on pouvait franchir le cap de Bonne-Espérance. Dès-lors les Portugais d'abord, les Hollandais et les Anglais ensuite, arrachèrent ce commerce à la Méditerranée, et approvisionnèrent l'Europe à meilleur marché et beaucoup plus abondamment qu'on ne l'avait encore fait. C'est ainsi que nous tirions par cette voie ces nankins de Chine que rien chez nous ne remplace encore qu'imparfaitement; ces indiennes dont le nom atteste de même l'origine; ces étoffes grossières et colorées dont on achetait les malheureux nègres à la côte d'Afrique; ces mousselines légères comme un brouillard, chefs-d'œuvre de l'adresse et de la patience des hommes; et surtout ces toiles de coton blanches qui portaient les noms indiens de calicots, de percales, et qui employées, soit en blanc, soit après avoir reçu, par l'impression, des dessins variés à l'infini, se reproduisaient partout dans nos meubles et dans nos vêtemens.

Tel était le commerce en grand du coton, lorsque vers l'année 1769, un barbier anglais, nommé Arkwright, se demanda un jour pourquoi, au lieu d'un rouet qui file un seul fil de coton à la fois, et par le moyen duquel une personne obtient dans vingt-quatre heures, tout au plus une once ou deux de fil de coton, on ne filerait pas la même matière sur de grands rouets d'où sortiraient plusieurs centaines de fils en même temps, et par le moyen desquels une seule personne obtiendrait par jour plusieurs livres de coton filé [1]?

---

[1] L'art de filer le coton à la mécanique n'est pas sorti tout entier sans doute du cerveau d'Arkwright; mais c'est à son génie, à sa persévérance qu'est due sa mise en action, ainsi que ses premiers comme ses plus grands perfectionnemens. Pendant toute la première partie du 18e siècle, il y avait dans le Lancashire une grande demande pour le fil de coton qu'on filait à la main, et qui s'employait principalement alors pour former la trame d'une étoffe dont la chaîne était en fil de lin; les idées de tous les fabricans étaient dirigées vers l'avantage qu'il y aurait à pouvoir filer le coton par des moyens mécaniques expéditifs. Un nommé John Wyat se crut sur la voie d'y parvenir et dès 1738 il prit, sous le nom de son associé Lewis Paul, un brevet d'invention pour une machine à cylindres destinée à filer la laine et le coton; ses essais demeurèrent infructueux et furent bientôt abandonnés. En 1767, de nouvelles expériences furent commencées par un fabricant de peignes à tisserand, nommé Thomas Highs, qui fit établir quelques machines imparfaites par un horloger de Warington du nom de Hay, lequel fut plus tard em-

La difficulté consistait à remplacer pour plusieurs centaines de fils à la fois, l'action des deux mains lorsqu'elles pincent, à peu de distance l'une de l'autre, une mèche de coton, et l'affinent en l'alongeant. Il fallait en même temps imiter l'action du fuseau qui tord ensemble les filamens au moment qu'ils sont réduits au degré de finesse qu'on veut atteindre. Que fit cet homme ingénieux pour obtenir la première de ces façons, l'alongement de la mèche? Il imita l'action des deux doigts qui pincent une mèche en fesant passer cette mèche entre deux petits cylindres, l'un de fer can-

ployé aussi par Arkwright lui-même. Dans cette même année un tisserand nommé Hargreaves avait construit des métiers à filer qu'il appela *spinning-Jennys* (Jeannettes-fileuses) où plusieurs fils étaient filés à la fois; un chariot en reculant allongeait des mèches préparées à la main. Quoiqu'il en soit, l'invention fondamentale de la filature mécanique est due à Arkwright : cette invention consiste principalement dans l'application d'un système d'étirage, au moyen de paires successives de cylindres, dont les premiers fournissent le coton plus lentement que les suivans ne l'entraînent, ainsi que cela est décrit dans le texte de cet ouvrage. Son premier brevet fut pris en 1769, il en prit un nouveau en 1775 pour de nombreux perfectionnemens apportés à sa première invention, ainsi que pour une série de machines destinées à préparer le coton. Vers cette dernière époque, Samuel Crompton de Bolton fesant une heureuse combinaison des inventions de Hargreaves et d'Arkwright imagina la *mull-Jenny*, ou machine à cylindres cannelés et à chariot; mais cette dernière machine ne fut perfectionnée et ne devint en usage qu'en 1786.

Arkwright, né dans une humble condition à Preston, en 1732, était le plus jeune de treize enfans; il réunissait à un esprit inventif et ingénieux toutes les qualités et surtout la persévérance d'un bon administrateur; non seulement il fit des découvertes importantes, mais il sut encore surmonter des obstacles sans nombre, pour arriver à une application utile dans la pratique. Il est mort à l'âge de soixante ans, ayant pu jouir de sa gloire, et laissant une immense fortune. Ses compatriotes ont eu le mérite de savoir honorer cet homme remarquable : il avait été élu à la première magistrature du comté de Derby, et il avait reçu du roi Georges III des lettres de noblesse, qui avaient alors, et surtout en Angleterre, un grand prix aux yeux de tous. On peut consulter, sur l'histoire de la filature du coton, les ouvrages d'Edward Baynes, de Richard Guest, de Charles Babbage, celui surtout du docteur Andrew Ure, qui a paru en 1836, et enfin l'article COTON du *Dictionnaire du Commerce et des Marchandises*, publié à Paris par Guillaumin, libraire.

(*Note de l'éditeur.*)

nelé sur la longueur, l'autre de fer, couvert de drap et de peau, qui pose sur le premier. Mais la mèche passée dans cette espèce de laminoir, en serait sortie aussi grosse, aussi abondante en matière qu'elle y était entrée. Il la fit donc passer, au sortir de la première paire de cylindres, entre deux autres cylindres pareils, situés à la distance de quelques lignes seulement des premiers; mais (et il faut remarquer ceci, car c'est l'idée fondamentale de la découverte) cette seconde paire de cylindres qui pinçait la mèche de coton au sortir de la première paire, au moyen de roues dentées disposées convenablement, tournait plus vite que celle-ci.

On peut prévoir ce qui devait résulter de cet arrangement : la seconde paire tournant plus rapidement, devait tirer la mèche plus vite que la première paire ne pouvait la céder; dès-lors il fallait que cette mèche, retenue d'un côté et tirée de l'autre, s'alongeât, comme si, pincée entre l'index et le pouce de chaque main, les deux mains la tiraient en s'éloignant.

L'action des deux paires de cylindres était supérieure même à celle des deux mains de la fileuse, car ces cylindres agissaient continûment par un mouvement de rotation; tandis que les deux mains étaient obligées de se reprendre; d'où il résultait une perte de mouvement, une perte de temps et un fil moins égal [1].

On conçoit qu'une broche tournant avec rapidité, pouvait ensuite tordre ce coton atténué autant qu'il était nécessaire, à mesure qu'il sortait des cylindres.

C'est sur ce petit procédé mécanique qu'est fondée la filature en grand du coton, dont tous les autres détails ne sont que des développemens. Mais remarquez les graves conséquences que peut avoir une idée fort simple en apparence : une seule personne filant à la fois par ce moyen 200 fils, plus ou moins, on a pu fabriquer des fils, et par conséquent des tissus de coton, à bien meilleur compte que dans l'Inde, où la main-d'œuvre coûte cependant si peu! On a obtenu une égalité, une régularité d'exécution que la main de l'Indou, tout exercée qu'elle est, ne saurait jamais atteindre ; on a pu varier, et avec une exactitude calculée, les différentes grosseurs de fil; ce qui a permis d'exécuter d'innombrables qualités de

---

[1] La fileuse de coton, à mesure que son fuseau tournait, alongeait sa mèche en éloignant sa main de l'extrémité du fuseau. La fileuse de lin alonge sa filasse en pinçant la mèche avec deux doigts de la main gauche d'un côté et deux doigts de la main droite d'un autre côté, et en éloignant les deux mains. Le fuseau tord ensuite, les uns avec les autres, les brins atténués.

tissus pour l'usage de toutes les classes de la société, depuis le palefrenier vêtu d'un robuste velours de coton, jusqu'à la petite-maîtresse qu'embellit un tulle délicat.

Mais c'est surtout le tissu le plus simple, celui qu'on nomme *calicot* et *percale* lorsqu'il est blanc, et *toile peinte* lorsqu'il est coloré ; c'est ce tissu que la compagnie des Indes d'Angleterre versait d'abord par torrens dans les indienneries d'Europe, qui, depuis le commencement de ce dix-neuvième siècle, se trouve complètement remplacé par celui que fournissent des manufactures maintenant répandues en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Portugal et ailleurs, lesquelles s'approvisionnent de matières premières au Brésil, aux Antilles, aux États-Unis, en Espagne, à Naples, en Grèce, et depuis peu d'années, pour des quantités considérables en Egypte [1]. A la fin du dix-huitième siècle, il ne se consommait pas en Europe *une seule pièce* de toile de coton qui ne nous arrivât de l'Indoustan ; vingt-cinq ans ne se sont pas écoulés, et il ne s'est pas consommé *une seule pièce* de toile de coton qui vînt d'un pays d'où elles venaient toutes. Bien plus : les négocians anglais commencent à en expédier avec succès aux Indes. C'est véritablement un fleuve qui remonte vers sa source [2].

---

[1] L'importation en Angleterre du coton d'Égypte s'est élevée en 1825, à 111,023 balles qui, à la vérité, ne sont pas très fortes, puisque leur poids commun ne va pas au-delà de 100 kilogrammes chaque. Le pacha d'Égypte s'est arrogé le monopole de la culture et du commerce du coton, comme de presque toutes les industries ; ce qui certainement est très-funeste pour le pays, mais cependant beaucoup moins que le gouvernement également arbitraire, mais de plus dévastateur, des mameloucks. Si ce pays peut un jour obtenir des institutions et des garanties pour les personnes et les propriétés, alors il retirera quelque fruit des arts que le pacha actuel y introduit de force. (*Note de l'auteur.*)

L'importation du coton d'Égypte en Angleterre a été pour 1830 réduite à 41,183 et, en 1835, 43,721 balles.

L'importation du même coton en France a commencé en 1822 par 153,751 k. Elle s'est élevée en 1825 à 4,153,159 k. ; elle s'est réduite depuis en 1835 à 2,230,641 k., et en 1837 à 2,139,720 k.

(*Note de l'éditeur.*)

[2] Cet effet a reçu son complément par l'invention du métier à tisser mis en mouvement par un moteur. Et comme les perfectionnemens industriels s'entraînent l'un l'autre, les progrès ont été tels relativement aux étoffes de

En 1788, le gouvernement français trouva le moyen de se procurer quelques modèles des machines à filer le coton. Ils furent déposés au château de la Muette, à l'extrémité de Passy. Quelques négocians réunis à des mécaniciens et aidés par des capitalistes, les imitèrent et formèrent des filatures en Normandie, à Orléans et dans les environs de Paris. Ces établissemens furent favorisés par la guerre qui rendit plus difficiles les relations du continent avec l'Angleterre et avec l'Indoustan ; et ils se multiplièrent au point que M. Chaptal, dans son ouvrage sur l'industrie, porte le nombre des filatures de coton en France, à deux cent vingt, dont soixante très-considérables, fesant ensemble tourner au-delà de 900 mille broches ou fuseaux. Le même auteur porte le nombre des métiers à tisser le coton, à près de 60 mille, et celui des métiers à le tricoter, à 7 mille 500 [1].

Le nombre des machines du même genre qui travaillent en Angleterre, est bien plus considérable. Quant à celles qui sont répandues dans les autres parties de l'Europe et de l'Amérique, on n'a encore aucunes données sur leur nombre. Quoi qu'il en soit, on peut présumer que d'ici à quelques années, les tissus de l'Inde n'existeront plus en Europe que dans la mémoire des hommes et dans les cabinets des curieux. Et ce sont

---

laine, qu'elles entrent dans la voie tracée par les étoffes de coton. Voici ce que je lis relativement aux tissus de cachemire, dans un écrit intéressant tracé par un des principaux promoteurs de notre industrie, M. Ternaux, membre de la chambre des députés : « Pour l'égalité de travail, la finesse, et » la modicité du prix, notre fabrication l'emporte aujourd'hui sur celle de » l'Inde, puisque les tissus de cachemire sont un des meilleurs objets d'ex» portation de la France pour Calcutta. » *Notice sur l'Amélioration des troupeaux de Moutons en France*, page 60.

[1] Depuis la publication de l'ouvrage de Chaptal, le nombre des filatures de coton s'est beaucoup accru en France ; on comptait, en 1837, 240 de ces établissemens dans le seul département de la Seine-Inférieure, 150 dans l'arrondissement de Lille, 56 dans les départemens formés de l'ancienne Alsace ; 37 dans l'arrondissement de St-Quentin, et un grand nombre d'autres répandues dans le reste de la France et à Paris. En 1834 et 1835, M. Nicolas Kœchlin évaluait le nombre des broches tournant en France à 3,500,000, pouvant produire 34,000,000 kil. de coton filé, représentant une valeur d'environ 170 millions de francs. Le nombre des métiers à tisser a plus que triplé également dans l'espace de dix ou douze ans.

(*Note de l'éditeur.*)

deux petits rouleaux, d'un pouce de diamètre, qu'on s'est avisé de poser l'un sur l'autre, dans une petite ville d'Angleterre, qui ont opéré dans le commerce du monde, cette révolution à peu près aussi importante que celle qui résulta de l'ouverture des mers d'Asie par le cap de Bonne-Espérance.

On serait tenté de croire que des machines aussi expéditives et auss parfaites que celles dont je viens de vous entretenir, devaient laisser san ouvrage, en Angleterre, la plupart des ouvriers et des ouvrières qui fi laient auparavant du coton. C'est précisément le contraire qui est arrivé Le nombre des personnes occupées à travailler ce duvet, a considérable ment augmenté. Je tiens d'un négociant qui a été pendant cinquante an dans le commerce et la fabrique des cotons, qu'avant l'invention de machines on ne comptait dans la Grande-Bretagne que

5200 fileuses au petit rouet,
et 2700 tisseurs d'étoffes de coton;

en tout 7900 ouvriers; tandis qu'en 1787, dix ans seulement apré l'introduction des machines, on comptait dans le même pays

105,000 personnes, grandes et petites, occupées de la filature
et 247,000 *idem* employées au tissage;

en tout 352,000 ouvriers, au lieu de 7,900.

De plus les machines, au lieu de réduire le salaire des ouvrier l'avaient au contraire fait monter. A la première de ces époques, u femme ouvrière gagnait par jour 20 sous de France; à la seconde ép que, elle gagnait 50 sous. Un homme qui gagnait auparavant 40 sous France, put, après l'introduction des machines, se faire payer 5 franc ce qui prouve qu'on demandait plus d'ouvriers qu'il ne s'en offrait, et qui s'explique par la plus grande consommation qu'on a faite des cotonn des quand elles ont été à bon marché, et par le nombre considérable tisseurs qui en a été la suite. Je sais que la main-d'œuvre a baissé depu en raison de l'encouragement même donné à la population par l'intr duction des machines. Le prix de la main-d'œuvre est tombé encore pl bas dernièrement par des motifs étrangers à notre sujet, par l'invasi en Angleterre des ouvriers d'Irlande; mais il n'est pas moins curie d'observer que dans les dix premières années de l'introduction de m chines aussi puissantes et qui abrégeaient à un si haut degré la ma d'œuvre, les salaires, au lieu de tomber, avaient plus que doublé.

Au surplus, ce nombre d'ouvriers occupés par le coton, a dû s'a

menter bien plus encore depuis l'année 1787. Si nous prenons pour base de leur nombre, la quantité de livres de coton soumises au travail, je trouve dans les relevés présentés au parlement que, de 1786 à 1790, la quantité moyenne de livres de coton importées dans la Grande-Bretagne, a été, en nombre rond, de 26 millions de livres; et que de 1821 à 1825, l'importation moyenne a été de 165 millions de livres, sur lesquelles 10 millions de livres ont été réexportées [1]. Conséquemment les filatures anglaises de 1821 à 1825 ont consommé annuellement 155 millions de livres de coton. Or, si 26 millions de livres occupaient 352,000 ouvriers, 155 millions de livres doivent en occuper au-delà de deux millions, nombre véritablement prodigieux dans une île qui ne contient, outre les moteurs aveugles, que 15 millions d'habitans. Mais, en supposant même un peu d'exagération dans les données fournies par les statisticiens d'Angleterre, on ne pourrait manquer de reconnaître qu'un accroissement considérable de travail humain a accompagné l'invention de machines destinées à le suppléer. Encore, dans le nombre de personnes employées au coton, ne comprenons-nous ici, ni les matelots, ni les voituriers qui servent à ce commerce, ni les industrieux de tous genres, négocians, commis, courtiers, indienneurs,' teinturiers, mécaniciens, détaillans, etc., qui s'en occupent chacun à leur manière.

Si l'on avait des documens sur la quantité de livres de coton fabriquées en France avant l'introduction des mécaniques, et si l'on pouvait la comparer avec ce qui s'en est fabriqué depuis, on trouverait probablement des résultats analogues. Le relevé des douanes de 1825 porte à 24,667,312 kilogrammes, la quantité de coton importé en France pendant cette année-là, réexportation déduite, et non compris la contrebande ou plutôt l'excédant des déclarations incomplètes [2].

D'après les mêmes bases qui nous ont fait évaluer la quantité d'ouvriers que le coton occupe en Angleterre, cette quantité de kilogrammes

---

[1] En 1835 l'importation du coton dans la Grande-Bretagne a dépassé 361 millions de livres. (*Note de l'éditeur.*)

[2] Les données suivantes, sur les quantités de coton mises en consommation en France dans ces dernières années, pourront donner une idée des progrès de la fabrication.

En 1830 — 29,260,433 kilogrammes.
En 1833 — 35,609,819 d°.
En 1836 — 44,331,604 d°. (*Note de l'éditeur*).

supposerait en France 728,000 personnes employées au coton pense pas qu'il y en ait autant; mais, quand nous devrions ré nombre à moitié, il est probable qu'il excèderait encore de vingt nombre des ouvriers qui pouvaient être employés autrefois dans l matière.

On peut donc affirmer hardiment que les machines expéditi filer le coton, loin d'avoir, en définitive, arraché du travail à l ouvrière, lui en ont procuré considérablement.

Il est possible que ce soit en partie aux dépens de quelque aut Je n'oserais pas répondre que la cessation de toute demande d de l'Inde pour l'Europe, n'ait pas porté préjudice à quelques fabr Bengale ou à leurs ouvriers. Cependant je n'ai entendu dire pa voyageur que le sort des manufacturiers de l'Inde soit pire qu'il Quelque considérable que fût en Europe la consommation des des, jusqu'au commencement du dix-neuvième siècle, on ne peu simuler qu'elle était encore peu de chose comparée à celle de l'Ind Là se trouvent 40 millions d'individus sujets de l'Angleterre, et 4 millions répandus sur le reste de ces vastes et populeuses contr tous sont vêtus de coton, hommes, femmes et enfans, depuis les des nababs jusqu'à celles des parias, tandis qu'en Europe les portent très-peu de cotonnades, et les femmes n'en portent pas t

Il faut songer encore que le commerce de l'Inde avec l'Eur changeant d'objets, n'a pas laissé d'être toujours aussi considéra même augmenté. S'il a fallu fabriquer sur les bords du Gange, n calicots et de percales pour notre usage, il a fallu y préparer de du sucre dont auparavant ce pays n'envoyait pas une seule en-deçà du cap de Bonne-Espérance. Il a fallu cultiver et récol l'Europe du coton en laine, et l'Angleterre en tire maintenant sous cette forme un bien plus grand nombre de balles qu'elle n auparavant façonné en étoffes [1].

Ce prodigieux accroissement de consommation en cotonnades, l'Angleterre seule, s'est élevé, en moins de 50 ans, de 5 million née, à 153 millions de livres pesant, n'a pas multiplié le nombre

---

[1] En 1825 l'Angleterre, d'après les états d'importation, a tiré de tan, 59,350 balles du poids commun de 340 livres chaque. (*Note de*

Le nombre de balles importées de l'Inde en Angleterre en 1835 s' à 117,965. (*Note de l'éditeu*

occupés par le coton en Angleterre seulement, mais dans tous les lieux où la culture du coton s'est étendue. Actuellement les manufactures de coton d'Europe occupent beaucoup de monde au Brésil, dans la république d'Haïti, sur toute la côte de Cumana, aux États-Unis, dans la Grèce, en Égypte, dans tous les lieux d'où il nous arrive du coton en laine et qui, avant la découverte des machines, ne nous en fournissaient pas, ou nous en fournissaient peu.

Ce n'est pas tout : l'influence des machines à filer le coton ne s'est pas bornée à multiplier le nombre des industrieux qui s'occupent spécialement de cette matière. Par des considérations qui vous seront développées plus tard, il a fallu que les terres, les capitaux et l'industrie de l'Europe, créassent d'autres produits, d'autres valeurs, pour acquérir les valeurs en coton qu'elle consomme maintenant de plus qu'elle ne fesait ; car les industrieux d'Europe qui s'occupent maintenant des produits de coton, ne les donnent pas pour rien : ils les fournissent en échange de tous les objets qu'il a fallu créer d'un autre côté pour acheter leurs cotonnades. C'est ainsi qu'une seule industrie peut étendre son influence sur toute l'économie des nations [1].

Je vous ai entretenus jusqu'ici, messieurs, de ce qui constitue la production des richesses. Vous avez vu le rôle que joue dans ce grand œuvre l'industrie de l'homme aidée de ses instrumens. Vous pourriez croire qu'il y a d'autres moyens encore d'en produire, parce que vous rencontrez dans le monde des personnes qui acquièrent des richesses et même parviennent à la grande opulence, sans ajouter le moindre degré d'utilité à quoi que ce soit. Un homme considéré en particulier, peut effectivement acquérir des richesses sans en produire, en abusant de la supériorité de ses forces, ou de l'ignorance de celui qu'il dépouille : mais les biens

[1] Depuis que ce chapitre a été écrit, de nombreux perfectionnemens ont encore été apportés à la filature de coton; les machines n'ont cessé de s'améliorer depuis l'invention première d'Arkwright; les derniers progrès ont porté surtout sur les opérations préparatoires ; des *bancs à broches* et d'autres machines ont été substitués aux anciens *bancs à lanternes* et aux métiers en gros; mais ces détails ne sauraient trouver place ici. On ne doit pas perdre de vue que ce Cours n'est ni un ouvrage de statistique ni un ouvrage de technologie, et si l'auteur s'est occupé de l'industrie cotonnière, c'est incidemment, et pour y puiser des exemples qui viennent appuyer ses démonstrations.

(*Note de l'éditeur.*)

producteur, ils ont subi de la part du manufacturier ou du commerçant, une nouvelle façon [1].

Par la même raison, nous avons laissé suivant l'usage commun, dans la classe des produits agricoles, ceux même qui ont reçu quelques préparations, pourvu qu'elles aient été données par les entrepreneurs qui les ont recueillis. Quoiqu'il y ait en beaucoup d'endroits des pressoirs communs pour faire de l'huile ou du vin, on ne regarde pourtant pas cette manipulation comme dépendante des manufactures. Nous pouvons nous la représenter comme un appendice de celle de la récolte; de même que le travail de rouir, tiller et peigner le chanvre, saler ou sécher le poisson, etc., passe pour un appendice de l'industrie de ceux qui récoltent le chanvre, ou qui pêchent le poisson.

Il y a une analogie parfaite entre l'industrie agricole et les autres industries. Un cultivateur est un fabricant de blé qui, parmi les outils qui lui servent à modifier les matières dont il fait son blé, emploie un grand outil que nous avons nommé un champ. Quand il n'est pas propriétaire du champ, qu'il n'en est que le fermier, c'est un outil dont il paie le service productif au propriétaire; et ce service, comme tous ceux qu'il est obligé de mettre en jeu, il s'en fait rembourser l'avance par l'acheteur du produit, en même temps qu'il se fait rembourser l'avance qu'il a faite de ses propres travaux et de ceux de ses serviteurs. Le nouvel acheteur à son tour se fait rembourser l'avance de tous ces frais de production par l'acquéreur auquel il vend le produit, jusqu'à ce que le produit soit parvenu au consommateur, qui rembourse la première avance accrue de toutes celles au moyen desquelles le produit est parvenu jusqu'à lui. Un consommateur rembourse ainsi le service d'un fonds de terre situé quelquefois bien loin de lui. Dans le prix du coton que nous achetons, nous payons le service rendu par un terrain situé aux grandes Indes ou en Amérique, de même que nous payons l'intérêt du capital et le salaire du travail qui ont contribué, dans ces pays lointains, à la production du coton.

Le consommateur d'une étoffe de coton paie en outre l'usage qu'on fait en Europe du terrain sur lequel sont construits les ateliers où l'on a filé et tissé le coton de son étoffe; car un terrain peut servir à la production autrement qu'en étant cultivé; ou plutôt un terrain sur lequel une action utile s'exécute, est toujours cultivé.

---

[1] Un simple transport est une façon donnée par le commerçant.
(*Note de l'éditeur.*)

De même, le consommateur d'un ustensile de quincaillerie paie le concours du fonds de terre où le métal a été recueilli et de celui où l'ustensile a été façonné. S'il vous répugnait d'appeler du nom de fonds de terre, une mine, appelez-la un *instrument naturel approprié*, suivant une nomenclature qui m'a paru plus exacte et qui ne propage point d'idées fausses. S'il était question d'un baril de morue, ce serait un instrument naturel non approprié (la mer) qui aurait, jusqu'à un certain point, concouru au produit sans faire payer son service ; de manière que le consommateur n'a, dans ce cas, d'autres avances à rembourser que les frais occasionnés par la main-d'œuvre et par l'emploi du capital. L'expression importe peu lorsqu'elle est bien précisée et que l'on conçoit nettement comment les choses se passent.

Au premier aperçu il semble que ce serait une économie pour le consommateur, que de ne point payer le service que rend le fonds de terre dans les opérations productives; mais nous avons déjà eu lieu d'observer (et nous aurons d'autres occasions de faire la même remarque) que les produits qui ne peuvent parvenir à l'existence sans l'appropriation des terres, nous reviendraient plus cher, si cette appropriation n'existait pas; car alors ils n'auraient pas lieu, et nul produit n'est plus cher que celui qu'on ne peut obtenir à aucun prix.

Nous avons des exemples de ce qui arrive quand il n'y a point de propriétaires fonciers : on est dans l'état où sont les peuplades du centre de l'Amérique septentrionale : les Hurons, les Iroquois. Chez eux, le sol n'appartient à personne ; aussi le seul produit qu'en tire l'industrie agricole des naturels, qui est la chasse, se réduit à des fourrures, qu'ils achètent quelquefois par des fatigues inouïes ; et même, de temps en temps, ces malheureux perdent leurs peines : le produit de la chasse ne couronne pas leur constance, et ils se trouvent, ainsi que leurs familles, exposés aux plus affreuses privations.

Voyez au contraire combien on vit mieux dans celles des contrées de l'Amérique où l'appropriation des terres s'est introduite ! Et la preuve qu'on y vit mieux, c'est le prompt accroissement du nombre des habitans. Suivant un auteur américain, Daniel Drake, les habitans de l'état d'Ohio qui, en 1791, ne s'élevaient pas à 3,000, étaient en 1810 au nombre de 230,760 ; et au moment où nous sommes, ce nombre a probablement triplé. Qu'a-t-il fallu pour cela ? Presque rien : que le gouvernement des États-Unis leur garantît la propriété des terres qu'il leur a vendues à bon compte.

La même observation peut être faite sur les pays parcourus par les tribus nomades ou errantes, comme on en rencontre en Tartarie, en Arabie, dans plusieurs parties de l'Afrique, et qui se transportent avec leurs troupeaux partout où l'herbe a eu le temps de pousser. Un canton de la Tartarie de dix lieues en carré, où quatre à cinq tribus font paître leurs troupeaux, peut compter quatre ou cinq cents serviteurs ou bergers, occupés par cette manière de recueillir les fruits du sol; tandis qu'en France, sur une étendue de terrain pareille, en Brie par exemple, il y a cinquante mille cultivateurs, non propriétaires, qui tous tirent un revenu de leur travail agricole: sans compter qu'il y a vraisemblablement, dans la même province, un nombre pareil de gens, non propriétaires également, qui vivent également des produits du sol, mais en cultivant les manufactures et le commerce, et en échangeant leurs produits contre ceux de l'agriculture. Or, l'équivalent de ces producteurs, négocians et manufacturiers, ne se trouve pas chez les peuples chasseurs ou nomades, où le sol n'a point de propriétaires exclusifs.

Quelle que soit la quotité des valeurs produites et gagnées dans l'industrie agricole, ces valeurs se partagent, comme je vous l'ai dit, entre les producteurs agricoles, au nombre desquels il ne faut pas compter seulement les hommes qui cultivent le sol, mais aussi les propriétaires du sol lui-même, et les propriétaires des capitaux répandus sur le sol, ou employés à faire les avances qu'exige cette industrie.

Les cultivateurs produisent par le moyen de leurs bras; les propriétaires fonciers et les capitalistes produisent par le moyen de leur instrument. Le sol et le capital produisent pour eux; et nous n'avons aucun moyen de juger de la capacité productive de ces divers possesseurs de facultés industrielles et d'instrumens de production, si ce n'est par les profits qu'ils en tirent, et qui seront plus particulièrement appréciés quand nous traiterons des revenus qu'on en obtient.

Mais je ne dois pas vous laisser ignorer que la capacité productive du sol et celle du capital ont été vivement combattues. Plusieurs sectes d'écrivains ont prétendu que le terrain seul était productif, et que le travail des hommes ne l'était pas. D'autres au contraire ont soutenu que c'était uniquement le travail qui procurait de nouvelles valeurs auxquelles la coopération du sol n'ajoutait rien.

Il est bon de se faire une idée sommaire de leurs raisons.

CHAPITRE II.

Des systèmes qui ont été mis en avant relativement à la production territoriale.

.es économistes du dix-huitième siècle prétendaient que, dans la pro-
:tion agricole, il n'y a de richesse produite que ce qu'ils nommaient le
duit net, c'est-à-dire, la valeur qui reste quand les cultivateurs ont
levé sur les produits, la valeur de leur entretien, et quand les avances
es à l'aide du capital, ont été remboursées. Ce sont ces prélèvemens
ils appelaient des *reprises.*

.e *produit net,* seul profit nouveau, suivant eux, revenant tous les ans
ı société et servant à son entretien, est représenté par le loyer des
nes, par le fermage que l'on paie aux propriétaires des terres; c'est par
mains de ces derniers (toujours suivant les anciens économistes) que le
enu annuel se répand dans toutes les classes de la société.

ls n'accordaient le nom de productive qu'à cette industrie qui nous
cure de nouvelles matières, à l'industrie de l'agriculteur, du pêcheur,
mineur. Ils ne fesaient pas attention que ces matières ne sont des
iesses qu'en raison de leur valeur; car de la matière sans valeur, n'est
richesse, témoin l'eau, les cailloux, la poussière. Or, si c'est unique-
ıt la valeur de la matière qui fait la richesse, il n'est nullement néces-
e de tirer de nouvelles matières du sein de la nature, pour créer de
velles richesses; il suffit de donner une nouvelle valeur aux matières
on a déjà, comme lorsque l'on fait du drap avec de la laine. Ce n'est
c pas la seule industrie agricole qui produit des richesses.

. cet argument les économistes répliquaient que la valeur additionnelle
andue sur un produit, par un manufacturier ou par ses ouvriers, est
ıncée par la valeur que ce manufacturier a consommée pendant sa
rication. Ils disaient que la concurrence des manufacturiers entre eux,
leur permet pas d'élever leurs prix au-delà de ce qui est nécessaire pour
indemniser de leurs propres consommations; et qu'ainsi, leurs besoins
ruisant d'un côté ce que leur travail produit de l'autre, il ne résulte de
travail aucun accroissement de richesse pour la société.

Il aurait fallu que les économistes prouvassent, en premier lieu, que la

production des artisans et manufacturiers est nécessairement balancée par leurs consommations. Or, ce n'est point un fait. Il y a probablement au contraire plus d'épargnes faites et plus de capitaux accumulés sur les profits des manufacturiers et des négocians, que sur ceux des cultivateurs.

En second lieu, les profits résultans de la production manufacturière, pour avoir été consommés et avoir servi à l'entretien des manufacturiers et de leurs ouvriers, n'en ont pas moins été réels et acquis. Ils n'ont même servi à leur entretien, que parce que c'étaient des richesses tout aussi réelles que celles qui alimentent les propriétaires fonciers et les cultivateurs.

J'ai signalé, dans mon Traité d'Économie politique, le sophisme d'un de leurs écrivains, de Mercier de la Rivière, pour prouver l'incapacité où sont les artisans de produire aucunes richesses; et je le reproduirai devant vous, messieurs, parce que ce que je vous ai dit jusqu'à présent, vous permet de mieux en comprendre la réfutation, que cette réfutation met à nu l'erreur de ce système, que dans le monde on est obligé d'entendre encore des raisonnemens analogues, et qu'il n'est pas inutile d'être en état d'y répondre. *Si l'on prend pour des réalités,* dit Mercier de la Rivière, *les faux produits de l'industrie, on doit, pour être conséquent, multiplier inutilement la main-d'œuvre pour multiplier les richesses.*

La réponse vous sera facile à déduire de mes premières leçons. Un [illegible] objet manufacturé n'a pas une valeur *parce qu'il a coûté de la peine.* Il en [illegible] a parce qu'*il est utile.* C'est cette utilité que l'on paie quand il a fallu qu'on [illegible] la créât. Là où elle ne se trouve pas, il n'y a point eu de valeur produite [illegible], quelque peine qu'on ait jugé à propos de se donner. Et pour prouver [illegible] combien le raisonnement des économistes de la vieille école est vide de sens, c'est qu'il peut être employé contre le travail qu'ils préconisent, tout [illegible] aussi bien que contre celui des manufactures. *Vous convenez,* leur dirait [illegible] on, *que le travail du cultivateur est productif: il n'a, en conséquence [illegible] qu'à labourer ses terres dix fois par an et les ensemencer aussi souvent [illegible] pour décupler le produit de son industrie.* Ils se hâteraient de répondre [illegible] comme nous, qu'une façon qui ne sert à rien n'est pas productive, par la raison qu'on ne trouve personne disposé à la payer, et qu'il n'y a que [illegible] celle qui est assez bien combinée pour créer une utilité que l'on puisse vendre, qui soit productive en effet.

Adam Smith a employé une grande partie de son ouvrage à combattre [illegible] ce système duquel il résultait, de l'aveu même des économistes du dix-huitième siècle, que chaque habitant de la France, le fort portant le faible.

devait vivre avec 40 écus par an ; et que si les uns avaient beaucoup plus que cela de revenu, c'est que les autres avaient beaucoup moins.

Je ne sais pas trop comment ils s'arrangeaient pour qu'on pût vivre avec beaucoup moins que 40 écus par an ; mais je sais que la société entière ne vit point sur le *produit net* de la société, mais sur le *produit brut,* c'est-à-dire, sur la valeur entière des produits de la société, sans défalcation. Un producteur en particulier, un fermier par exemple, ne regarde comme *produit net* que les profits qui lui restent après qu'il a satisfait son propriétaire et ses domestiques. Mais ce qu'il leur paie, compose leurs profits ; c'est une part de la valeur produite dont le fermier fait l'avance au moyen de son capital circulant, et dont il est remboursé par la vente qu'il fait du produit ; c'est un revenu que l'ouvrier touche à aussi bon droit que le propriétaire touche le fermage. On en peut dire autant de tous les frais de production. Ils n'ont été qu'un moyen de distribuer entre tous les producteurs, la valeur entière de la chose produite. La valeur entière de toutes les choses a donc servi a payer des profits à quelqu'un. Donc les profits de tous les producteurs ensemble, ont égalé la valeur brute de tous les produits. J'ai déjà eu occasion de vous faire cette démonstration essentielle. Les produits de l'industrie agricole, sans reprises, sans déduction, vont donc à ceux qui y ont coopéré ; et je mets toujours dans ce nombre le propriétaire du sol et celui du capital qui se trouvent y avoir coopéré par le moyen de leur instrument.

Le système des économistes du dix-huitième siècle est maintenant complètement abandonné, et je ne connais plus une seule personne qui le soutienne [1]. Je n'en parle que pour vous mettre en état de comprendre plusieurs ouvrages qui ont été écrits dans ce système, et de discerner leurs erreurs, au milieu desquelles on rencontre des vues excellentes et des faits intéressans [2].

---

[1] J'ai lu cependant, en 1826, l'ouvrage d'un Allemand, M. Schmalz, où la doctrine des économistes du dix-huitième siècle obtient la préférence sur celle de Smith : de même qu'au commencement de ce siècle, un auteur reproduisit le système de Ptolémée aux dépens de celui de Copernic. Le tout provient d'une instruction incomplète.

[2] Les œuvres de Turgot, en 9 volumes in-8°, sont un précieux dépôt de faits et de vues de bien public. Les écrits polémiques de Morellet méritent d'être lus. Les nombreux articles de Dupont de Nemours renferment beaucoup de détails curieux ; j'ai moi-même des lettres de cet excellent homme, où il

Nous retrouverons encore sous nos pas les économistes de Quesnay et bien d'autres erreurs ; et il ne faut pas regarder les réfutations que je suis obligé d'en faire, comme superflues. Outre qu'elles font bien entrer les principes dans la mémoire, en les montrant sous différens jours, elles mettent en garde contre des assertions souvent reproduites par des gens qui s'imaginent qu'elles sont restées sans réponse.

Adam Smith, de son côté, croit que tout produit représente *un travail*, récent ou ancien, et ne vaut que ce que ce travail a coûté. Il établit que chaque produit donne à son possesseur le droit et le moyen de réclamer et d'obtenir en échange *(to command)* une quantité de produits ayant exigé le même travail : et néanmoins il reconnaît à la terre un pouvoir productif indépendant du travail humain. « Le fermage, dit-il, peut être » regardé comme le produit des pouvoirs de la nature dont le propriétaire » prête l'usage au fermier. Le fermage est plus petit ou plus grand, selon » l'étendue de ces pouvoirs, selon la fertilité naturelle ou acquise du sol. » C'est l'ouvrage de la nature qui est payé en sus de ce qui peut être consi- » déré comme le travail productif de l'homme [1]. » Chaque fois qu'il parle des produits d'une nation, il les désigne toujours par ces mots : *les produits du sol et du travail du pays*. Il reconnaît dans plusieurs endroits que ce qu'il appelle le profit, la rente du propriétaire foncier *(rent)*, fait une partie intégrante du prix des choses ; et dans d'autres endroits, il établit que le prix des choses ne représente que le travail qu'on a employé à leur création. C'est une des parties les plus louches de la doctrine de cet auteur.

Quant au service que rend le capital dans les opérations productives, bien qu'il soit tout-à-fait analogue au service du sol, bien qu'il se fasse payer par les intérêts que le capitaliste retire de ses avances, Smith méconnaît entièrement ce service, ou le confond avec le service industriel de l'entrepreneur d'industrie.

---

voulait me convertir à la doctrine de Quesnay, et qui sont extrêmement intéressantes. Enfin, le dernier économiste français du dix-huitième siècle, Germain Garnier (depuis sénateur et marquis), a donné un Abrégé élémentaire des Principes de l'Économie politique, où, au milieu de quelques-unes des opinions de sa secte, il se trouve des principes incontestables. Il a de plus fait des recherches pleines d'érudition sur les monnaies des anciens. Il a traduit Smith, à l'ouvrage duquel il a joint des notes savantes ; il a par conséquent traduit la réfutation du système du produit net, et n'a point été convaincu. Fontenelle n'a-t-il pas soutenu jusqu'à la fin les tourbillons de Descartes ?

[1] Livre II, chap. 5.

'autres ont prononcé plus nettement que le travail seul est productif, ue par conséquent aucun produit, aucune valeur ne naît de l'action fonds de terre. Voici ce que M. de Tracy dit sur ce sujet dans son *mentaire sur l'Esprit des Lois*. Je le cite afin de vous rendre juges de aisons.

Dans nos facultés, dit-il, consistent tous nos trésors; l'emploi de ces ultés, le *travail*, est la seule richesse qui ait par elle-même une va-r primitive, naturelle et nécessaire, qu'elle communique à toutes les oses auxquelles elle est appliquée... » Je remarquerai d'abord que n'est encore qu'une assertion, que c'est précisément le point qu'il it de prouver; et qu'il ne peut par conséquent servir de fondement à preuve. Dans tous les cas je prendrai la liberté de représenter à l'es-ble auteur qui a substitué tant d'idées justes aux brillantes erreurs Montesquieu, que le travail n'est pas la *seule* richesse *qui ait par elle-e une valeur primitive et nécessaire*. C'est ici le travail de l'homme t il est question; or, le travail de la terre, celui des animaux et des hines, ont une valeur aussi, puisqu'on y met un prix, qu'on l'achète. défriche un bois; je vends la coupe des arbres sur pied : ces arbres une valeur avant qu'aucun travail humain y ait été consacré.

n feseur de bas au métier qui n'est pas assez riche pour avoir un ier à lui, le loue, et en paie 50 francs de loyer tous les ans : n'achète-pas au moyen de ces 50 francs, le travail que ce métier peut exécuter s l'année? son gain total se monte par supposition à 1000 fr.; mais il en déduire 50 fr. qu'il a payés pour le service rendu par le métier, ce que l'on peut appeler le travail du métier; il ne reste donc que fr. pour le travail de l'ouvrier. Sa coopération dans la valeur pro-e, a été évaluée 950 fr., et la coopération de l'outil 50 fr.

'*est*, dira-t-on, *le travail de l'homme qui a fait l'outil, que l'on paie* payant son loyer. — Je ne saurais l'accorder. Le travail du construc- du métier ne vaut, au plus, que le prix d'achat de cet instrument; le du loyer est autre chose, de même que le loyer d'une terre est autre se que le prix d'achat de la terre. Que l'on suppose, ce qui est ordi-ement le cas, que l'entretien du métier soit à la charge de l'ouvrier le prend à loyer, les dépenses qu'il fera pour le réparer pourront ser pour le remboursement d'une partie de sa valeur primitive; mais dépenses ne le dispenseront point du loyer qui est le prix du service du par un capital servant à la production sous la forme d'un métier. e suis donc fondé à dire que dans l'exemple cité, sur une valeur pro-

duite de 1000 fr., 950 fr. ont été produits par l'ouvrier, et 50 fr. par l'instrument. Or, c'est cette coopération de l'instrument que j'appelle le *travail du capital*, et j'en conclus que le fruit de ce travail est une richesse produite qui n'est pas le fruit du travail de l'homme. Le travail humain n'est donc pas la seule richesse qui ait une *valeur primitive et nécessaire.*

Continuons à examiner les motifs de M. de Tracy :

« Plus frappés de la force végétative de la nature (qui semble faire des » créations en faveur de l'agriculteur) que des autres forces physiques à » l'aide desquelles s'exercent les autres travaux, les économistes du dix-» huitième siècle, se sont persuadé qu'il y avait là un véritable don gra-» tuit de la part de la terre, et que le travail qui le provoque, mérite » seul le nom de productif, sans faire attention qu'il y a aussi loin d'une » botte de chanvre à une pièce de toile, que d'un paquet de chenevis à » une botte de chanvre, et que la différence est tout-à-fait du même » genre : c'est toujours le travail employé à la transmutation. »

M. de Tracy a raison contre les économistes, lorsqu'il dit, comme chose certaine, que le travail qui change de la graine de chanvre en filasse, n'est pas plus productif que le travail qui change de la filasse en toile, en supposant la même augmentation de valeur dans les deux cas ; mais je crois qu'il a tort, lorsqu'il prétend qu'il n'y a rien de gratuit dans la coopération du sol. La terre fournit gratuitement à son propriétaire cette coopération (que nous avons nommée *service productif du sol*); et le propriétaire ne la cède pas gratuitement au fermier qui à son tour la fait payer au consommateur. Le consommateur d'une botte de chanvre paie donc l'action du fonds de terre, aussi bien que les travaux des cultivateurs.

Je continue à citer M. de Tracy, parce que cette discussion éclaircit complètement la matière, et que son opinion, soutenue depuis en Angleterre par des auteurs recommandables tels que MM. Ricardo, Mill, Macculloch, et d'autres, a fait quelque impression sur beaucoup d'esprits qui n'ont peut-être pas envisagé la question sous toutes ses faces.

« Le préjugé d'une production gratuite de la part de la terre, dit » M. de Tracy, a si bien tout embrouillé, et a jeté de si profondes ra-» cines dans les esprits, qu'il est devenu très-difficile de s'en débarrasser » entièrement. Le savant et judicieux écossais, Adam Smith, a bien vu » que le travail est notre seul trésor, et que tout ce qui compose la masse » des richesses d'un particulier ou d'une société, n'est autre chose que

» du travail accumulé, parce qu'il n'a pas été consommé aussitôt que
» produit. Il a reconnu que tout travail qui ajoute à cette masse de ri-
» chesses, plus que n'en consomme celui qui l'exécute, doit être appelé
» productif.... Cependant il croit voir dans la *rente de la terre*, encore
» autre chose que ce qu'il appelle les *produits d'un capital*. Il la regarde
» comme un produit de la nature.

» M. Say (je supprime ici les qualifications beaucoup trop flatteuses
» dont M. de Tracy a la bonté d'accompagner mon nom) prononce sans
» hésiter qu'*un fonds de terre n'est qu'une machine*; néanmoins, entraîné
» par l'autorité de ses prédécesseurs, qu'il a si souvent corrigés et sur-
» passés, ou peut-être dominé seulement par l'empire de l'habitude et de
» je ne sais quel prestige, M. Say lui-même revient ensuite à se laisser
» éblouir par l'illusion qu'il a détruite le plus complétement possible. Il
» s'obstine à regarder un fonds de terre comme un bien d'une nature
» tout-à-fait particulière, son service productif comme autre chose que
» l'utilité d'un outil, et son fermage comme différent du loyer d'un ca-
» pital prêté; enfin il prononce encore plus formellement que Smith, et
» même en le discutant, que *c'est de l'action de la terre que naît le profit*
» *qu'elle donne à son propriétaire.* »

M. de Tracy ajoute que dans cette manière de voir tout est embrouillé et sophistiqué dès le principe, et que l'on ne peut plus se faire, sur tous ces objets, que des opinions arbitraires et incohérentes. Tel est le jugement qu'en porte M. de Tracy; mais je suis plus coupable encore qu'il ne le dit, car j'attribue le pouvoir de produire, non seulement à cet instrument que nous nommons un fonds de terre, mais à la charrue, aux chevaux, aux brebis, à tous ces instrumens que nous nommons un capital. Il me rend la justice de convenir que je regarde le sol comme autre chose qu'un outil, et son fermage comme autre chose que comme un intérêt de capital prêté : c'est une concession que je ne mérite point. Je distingue le capital du fonds de terre, pour l'amour de l'analyse; du reste, j'établis que le capital *produit aussi bien que le fonds de terre*, et que ce qu'on est obligé de payer pour obtenir le concours du capital, nous donne la mesure de l'utilité dont il est dans la production; de même que ce que l'on paie pour obtenir le concours du terrain, et ce que l'on paie pour obtenir le travail industriel, nous donnent la mesure de la quantité d'utilité produite par eux, c'est-à-dire la quotité de leur production.

En effet, si le concours d'un champ, si le concours d'un capital, sont

aussi indispensables pour obtenir un produit que le concours d'un ouvrier; s'il n'y a aucun autre moyen plus économique d'obtenir un produit [1]; si le consommateur qui achète ce produit, trouve en lui une utilité suffisante pour qu'il consente à rembourser tous les frais de production que ce produit a nécessités, pourquoi n'en concluerait-on pas que les services de tout genre dont le paiement a constitué les frais de sa production, sont productifs [2]?

Ce n'est donc pas le travail tout seul qui produit, et dans le prix courant des choses, il y a donc une portion de valeur qui excède celle du travail qui a concouru à les créer.

David Ricardo qui a publié, en 1817, des *Principes d'Économie politique*, adopte la doctrine de Smith sur ce point que (sauf dans les choses qu'il ne dépend pas de l'homme de multiplier à volonté, et auxquelles leur rareté sans remède, peut accidentellement faire mettre un très-haut prix) les choses ne valent que la peine, le travail, qu'elles ont coûté; que la quantité de travail fixé, réalisé dans un produit, détermine *seule* sa valeur échangeable [3]; et conséquemment que la terre ne produit aucune valeur. Voici le raisonnement dont il appuie cette proposition.

Il suppose un pays tout neuf et où il se présente plus de terre qu'on n'en peut cultiver. On commencera, dans ce pays, par cultiver les terres les plus fertiles et les mieux situées; et leurs produits auront une valeur égale aux avances en travail et en capital, que leur culture aura exigées; mais le service rendu par le sol ne sera pas payé, aussi long-temps qu'il existera des terres également fertiles non encore cultivées; car celles-ci pouvant être cultivées sans exiger la dépense d'un loyer, l'entrepreneur qui aurait cette dépense à supporter, ne pourrait soutenir la concurrence de ceux qui ne la paieraient pas. Cependant les habitans se multiplient; ils croissent en aisance; et le produit des meilleures terres ne suffit plus à leur consommation. Alors le prix des produits territoriaux, du blé si

[1] Il ne faut pas oublier que si le terrain, si le capital n'avaient pas de propriétaires qui se fissent payer le concours de ces instrumens, on n'aurait pas leurs produits à meilleur marché puisqu'on ne les aurait pas du tout. (Voyez le chapitre précédent.)

[2] Toute valeur reconnue est une richesse; et le service du sol et celui du capital ont une valeur reconnue, puisqu'on consent à les payer. (Voyez Ire partie, ch. 2.)

[3] Page 5, de l'édition anglaise.

s voulez, s'élève au point qu'il convient de cultiver les terres de seconde ité.

elles-ci, avec le même capital, le même travail, ne rendent que 90 boisx sur le même espace où les terres de première qualité rendent 100 seaux. Dès cet instant, les propriétaires des terres de première qualité rent obtenir un fermage; car, si un cultivateur trouve son compte à oiter un terrain qui ne rapporte que 90 boisseaux, un autre trou- son compte à payer un loyer de 10 boisseaux pour être autorisé à oiter un terrain qui en rapporte 100: en effet, après avoir payé 10 seaux au propriétaire, il lui en reste 90, dont le prix suffit pour lui bourser toutes ses autres avances, en y comprenant ses profits.

la population et le prix du blé augmentent encore, on pourra trouver profit à cultiver les terres de troisième qualité, c'est-à-dire, celles qui rapportent que 80 boisseaux. Alors les propriétaires des terres de nde qualité pourront trouver à les louer moyennant un fermage de oisseaux, et les propriétaires des terres de première qualité pourront r les leurs moyennant un fermage de 20 boisseaux; puisque après r payé 20 boisseaux il en restera 80 aux fermiers, c'est-à-dire, le même luit que l'on tire des terres de troisième qualité.

n peut ainsi continuer la supposition jusqu'aux terres de quatrième nquième qualité, jusqu'à ce qu'elle représente l'état réel du pays dont s'occupe.

ette manière de décrire les faits est exacte; les choses se passent ainsi. remarque en a été faite dès long-temps. Adam Smith a consacré une ie considérable de son livre, à rechercher les cas où les terres rappor- plus ou moins de profits en commençant par celles qui n'en donnent it [1]. Il trouve que le fermage *(rent) varie non-seulement en raison fécondité de la terre, mais en raison de sa situation et des circons- es de la société* [2]; il n'y a donc rien de neuf dans l'observation de Rio. Les conséquences qu'il en tire sont-elles plus neuves? C'est ce que allons voir.

Richesse des Nations, Liv. I, chap. 11, part. 1 et 2.

Dès la première édition de mon Traité d'Économie politique, publié 303, quatorze ans avant la première édition de l'ouvrage de Ricardo, is assigné, d'après Smith, comme les causes du profit foncier (*rent*), *la ion du terrain, sa fécondité et la richesse du pays où il se trouve placé.* ez 1re édit., tome II, page 307.

Voici ses expressions : « Si le prix élevé du blé était l'effet et non l
» cause du profit foncier *(rent)*, le prix serait plus haut ou plus bas, selc
» que le profit foncier serait élevé ou non, et le profit foncier formera
» une portion du prix. Mais le blé résultant d'un plus grand travail, e
» le régulateur du prix du blé; et le profit foncier ne fait pas partie,
» peut pas le moins du monde faire partie du prix du blé. » Et il ajou
en note : « Ce principe, bien entendu, est selon moi de la plus haute i
» portance dans la science de l'économie politique [1]. »

Or, il est facile de voir que ces paroles de l'estimable auteur ne so
qu'une autre manière d'exprimer cette vérité, que les besoins de la
ciété sont la cause de la demande qu'on fait des produits quels qu
soient [2]; et que la demande est cause du prix qu'on y met, pour
que ce prix suffise pour payer les frais de production ; car, si le p
courant ne s'élève pas assez pour payer les frais, le produit n'a pas li
Cette doctrine est exprimée partout dans mes ouvrages et découle
surplus de celle d'Adam Smith.

Il en résulte que le profit foncier ou le fermage qui représente en g
néral le profit foncier, fait partie des frais de production, et par conséqu
du prix des choses de la même manière que tous les autres frais de p
duction, ni plus ni moins. Les difficultés que nous éprouvons pour jo
des produits qui nous sont nécessaires, en élèvent le prix, sans quoi nu
chose ne nous coûterait plus cher que l'eau et l'air. Dès-lors, les homn
qui ont vaincu ces difficultés, ne nous cèdent les produits qui en rés
tent, qu'autant que nous leur donnons en échange des produits où
difficultés équivalentes ont été vaincues [3]. C'est en ce sens que les frais
production font partie du prix où montent les produits, quoique la ca

---

[1] *Principles of Political Economy and Taxation*, 3e édition anglaise, page

[2] On peut remarquer à ce sujet que Ricardo en reconnaissant implic
ment que ce sont les besoins de la société, qui font monter le blé assez h
pour que son prix suffise à payer des travaux et des fermages plus éle
dément une doctrine à laquelle il tient beaucoup ; c'est que la propor
entre l'offre et la demande n'a point d'influence sur les prix, et que ce s
les seuls frais de production qui déterminent le prix courant.

[3] La nécessité d'acheter d'un propriétaire le droit de faire travailler
terre, et la nécessité d'acheter d'un manouvrier le droit de le faire travai
lui-même, sont des difficultés du même genre, et méritent également d'
rangées parmi les dépenses que nécessite la production.

iitive de ce prix soit le besoin que nous en avons, la satisfaction qui lte de leur consommation. C'est ce besoin, c'est cette satisfaction qui s déterminent à faire les sacrifices sans lesquels on ne peut obtenir un luit, soit directement, soit par voie d'échange. En tous pays, il se ve des terres qui ont différens degrés de fertilité, depuis celles dont on aurait tirer aucun fermage, jusqu'à celles dont on paie le plus haut r. Le froment qui pousse sur les plus mauvaises ne se paie pas plus que celui qui pousse sur les meilleures, parce que les frais de protion sont les mêmes pour le froment, quoiqu'ils se composent d'élémens érens. Le froment produit sur les mauvaises terres, coûte beaucoup en n-d'œuvre, en engrais, etc. Le froment produit sur les bonnes, coûte ins en main-d'œuvre et plus en fermage [1]. Ces frais, du reste, quoique artenant à des causes différentes, sont de même nature, quant au x. La question de savoir s'ils font partie du prix, ou s'ils n'en font partie, quoiqu'on ne puisse pas se dispenser de les payer, est une estion de pure abstraction, dont la solution n'influe en rien sur la pra-ue. Les conséquences qu'on en tire, sont d'autres abstractions, comme, exemple, que le prix n'est jamais déterminé par la nécessité de payer fermage, mais par la nécessité de donner une certaine quantité de tra-l pour faire naître tout le blé dont les consommateurs ont besoin; sur ces abstractions on fonde des principes, comme celui qui veut e les frais de production consistent toujours dans le salaire d'un tra-l et nullement dans le service d'un fonds de terre, ou d'un capital, oique le concours de ces agens soit indispensable, et quoique le droit propriété, reconnu pourtant nécessaire, donne aux propriétaires le oit de faire payer ce concours aussi incontestablement qu'il donne au nouvrier le droit de se faire payer son travail.

Il me semble donc que les observations de la nature de celles faites par cardo, exactes quant au fond, ne sont pas neuves quoiqu'elles décè-t souvent une sagacité peu commune et soient revêtues d'une heu-use expression. A l'égard des conséquences que l'auteur en tire, il me

---

[1] On peut voir en plusieurs endroits de cet ouvrage, et notamment dans as ceux où il est question de la propriété foncière, que l'appropriation des rre est une nécessité, une difficulté qui ne peut être surmontée qu'en re-nnaissant un propriétaire, en lui payant un fermage, et que malgré le rmage, le blé coûte moins cher de cette manière que s'il n'y avait ni pro-iétaire, ni fermage.

semble que ce sont des abstractions qui n'apprennent rien et ne sont pas susceptibles d'applications utiles. J'avoue que je n'ai pas vu là dedans cette soi-disant découverte dont quelques écrivains ont fait tant de bruit [1]. Tout en fesant le plus grand cas du mérite personnel de Ricardo, en regardant comme très-précieux les développemens qu'il a donnés à un grand nombre de vérités économiques, et quoique ayant moi-même beaucoup profité de ses vues lumineuses sur la théorie des monnaies, je ne peux souscrire à toutes ses doctrines, et crois qu'il a quelquefois conclu les faits de ses raisonnemens, au lieu de remonter, par l'analyse et le raisonnement, des faits à leurs causes.

D'autres publicistes, voulant prouver que le propriétaire foncier lui-même ne doit rien aux forces productives du sol, ont prétendu qu'un fonds de terre ne valait que par son défrichement, et que le fermage n'était jamais que l'intérêt d'un capital avancé. Lorsqu'un homme, disent-ils, a tout à la fois de l'argent à placer et des terres à mettre en culture, quel est son calcul? Il estime ce qu'un défrichement, une amélioration, un bâtiment d'exploitation pourront lui rapporter. Si le rapport lui donne simplement l'intérêt de son avance, et même à un taux modéré, il préfère ce placement à tout autre, parce qu'il le regarde comme le plus solide de tous; et comme un semblable raisonnement a dû être fait à toutes les époques, on n'a jamais considéré le revenu foncier que comme l'intérêt d'un capital, et le fonds de terre lui-même autrement que comme un capital engagé.

Ce raisonnement assez spécieux n'a pourtant quelque fondement que lorsque la demande des produits agricoles ne s'élève pas au point de don-der une valeur aux forces productives du sol, indépendamment du pr[illegible] qu'elle met à l'action des capitaux et de l'industrie qui le sollicitent. D[illegible] moment que les besoins et les richesses de la société sont tels, qu'elle co[illegible]sent à payer les produits à un prix qui excède la valeur des avances [illegible] l'intérêt du capital engagé, alors le propriétaire fait valoir son droit;

---

[1] M. Macculloch a été jusqu'à dire que les recherches de David Ricar[illegible] ont été les plus importantes et les plus fondamentales qu'on ait faites dans [illegible] science de la distribution des richesse. *This is of all others the most importa[illegible] as it is the most radical inquiry, in the science of the distribution of weal[illegible]* (Encyclop. Britan., art. *Political Economy*). Le même auteur, en raison [illegible] cela, a représenté l'apparition, en 1817, de l'ouvrage de Ricardo cité p[illegible] haut comme formant *une ère nouvelle et mémorable dans l'histoire de la scien[illegible]* (*A discourse o: the science of political economy*, page 65.)

emande et obtient le prix de la coopération de son instrument; de même ue le propriétaire d'un terrain qui se trouve enveloppé dans les agranlissemens d'une ville croissante, vend son terrain ou en tire un loyer, bien u'il soit absolument nu. Un fonds de terre a la faculté de développer des égétaux ou de porter des maisons; mais cette faculté n'a une valeur que à où l'on a besoin d'en faire usage. Le sol alors devient un instrument dont e service acquiert du prix, de même que la coopération des autres insrumens de l'industrie, de même que les facultés industrielles elles-mêmes. i, grâce aux progrès de la société, un fonds de terre absolument nu, a me valeur vénale ou locative, le propriétaire auquel il appartient ne se ontente pas d'en retirer seulement le remboursement, ou l'intérêt du apital qu'on y répandra. S'il s'agit d'y construire un bâtiment, il n'en fera a dépense qu'autant que le loyer lui rapportera un revenu pour le fonds ndépendamment de l'intérêt de son capital. Il y a donc un produit résulant des seules facultés productives du fonds de terre, quand les besoins le la société réclament leurs concours. De ce que ces facultés ne produient pas dans certains cas, il ne faut pas conclure qu'elles ne sont producives dans aucun cas. Si un homme habile se trouve jeté dans un désert où son talent ne peut être apprécié de personne, il pourra n'avoir aucune raleur; mais si la civilisation arrive jusqu'à lui et l'entoure, ses travaux pourront acquérir un très-haut prix et ses journées être chèrement payées. Serait-on fondé à dire que son travail n'est pas productif, parce qu'à une certaine époque, ce genre de travail n'avait dans le même lieu aucune aleur?

M. Buchanan, qui a publié à Édimbourg un Commentaire sur l'ouvrage le Smith, reconnaît que le profit du propriétaire foncier qu'il cède au ermier sous le nom de fermage *(rent)* naît du haut prix où les besoins de a société portent les produits ruraux; mais il ne voit dans ce profit que le ésultat du monopole que les lois sociales attribuent au propriétaire. Il pense que sans ce monopole le blé coûterait moins cher. « Le haut prix » qui donne lieu au profit foncier, dit-il [1], tandis qu'il enrichit le proprié» taire qui vend des produits agricoles, appauvrit dans la même proportion » le consommateur qui les achète. C'est pourquoi il est tout-à-fait peu » exact de considérer le profit du propriétaire foncier comme une addition » au revenu national. » Ainsi voilà la seule valeur que les anciens écono-

---

[1] Tome IV, p. 134, de l'édition anglaise.

mistes regardassent comme un revenu, à laquelle on refuse même le nom de revenu. Le même auteur dit dans un autre endroit : « Le revenu dont » un consommateur paie ce qui constitue le profit d'un terrain, existe dans » les mains du consommateur avant l'achat du produit. Si le produit » coûtait moins (c'est-à-dire si le consommateur n'avait pas le profit fon- » cier à payer), la valeur de ce surplus demeurerait entre ses mains et y » formerait une matière imposable tout aussi réelle que lorsque, par l'effet » du monopole, la même valeur a passé dans les mains du propriétaire » foncier [1]. » On voit que, selon cette doctrine, le monopole de ce dernier n'aboutit qu'à lui donner le droit d'augmenter les frais de production aux dépens du consommateur. On en tire subsidiairement la conclusion que le travail seul est réellement productif et peut apporter une valeur entièrement nouvelle dans la société.

Voici ce qu'on peut lui opposer.

Le monopole qui fait simplement passer de l'argent, une valeur quelconque, d'une poche dans l'autre, est celui qui n'ajoute aucun degré d'utilité à une marchandise. Le spéculateur qui accapare tous les blés d'un canton, et qui se prévaut ensuite de la faculté qu'il a seul de vendre du blé, pour faire payer 25 francs ce qui lui en a coûté 20, ne donne rien de plus à la société que ce qu'il en a tiré ; c'est-à-dire qu'il lui vend une marchandise absolument pareille à la marchandise qu'il lui a achetée. Seulement, à la suite de cette opération, il se trouve avoir fait passer de la poche du consommateur dans la sienne, 5 francs, plus ou moins, par chaque hectolitre de froment. Mais ce n'est point là l'opération qu'exécute un propriétaire foncier par le moyen de son instrument, qui est une terre. Cet instrument reçoit les matières dont se compose le blé dans un état, et les rend dans un autre. L'action de la terre est une opération chimique d'où résulte pour la matière du blé une modification telle, qu'avant de l'avoir subie, elle n'était pas propre à la nourriture de l'homme. Le sol est donc producteur d'une utilité ; et, lorsqu'il la fait payer sous la forme d'un profit ou d'un fermage pour son propriétaire, ce n'est pas sans rien donner au consommateur en échange de ce que le consommateur lui paie. Il lui donne une utilité produite, et c'est en produisant cette utilité que la terre est productive, aussi bien que le travail.

Je sais fort bien qu'il y a beaucoup d'autres utilités que nous devons à

[1] Tome III, page 212.

l'action des forces naturelles, et que la nature ne nous fait pas payer, comme la force productive qui crée et amène des légions de poissons sur nos côtes et dans nos filets; mais, de ce qu'il y a des agens naturels qui ne se font pas payer, s'ensuit-il que les agens naturels appropriés ne produisent pas? Nous devons tâcher de faire produire autant que possible, par des agens gratuits, les utilités dont nous avons besoin; mais nous ne saurions jouir de cet avantage relativement aux terres. Pour qu'elles puissent produire la quantité de blé que réclament les besoins de la société, il faut qu'elles soient cultivées; la culture exige des travaux, des avances dont on ne serait pas remboursé, si celui auquel on les doit n'avait pas la jouissance exclusive du produit [1]. Le blé qui serait le résultat du hasard ou de la force, serait bien plus rare et bien plus cher. L'appropriation des terres est un moyen perfectionné d'obtenir leurs produits au meilleur marché; c'est une façon pour ainsi dire donnée par un propriétaire; en supposant qu'elle occasionne quelques frais de production par-delà le salaire des travaux et l'intérêt du capital, il n'y a aucun autre moyen d'obtenir le même avantage à meilleur marché; mais, au fait les terres n'auraient pas de propriétaires, et les cultivateurs ne paieraient point de fermage, que nous n'aurions pas les blés à plus bas prix. Les cultivateurs, pour fournir la même quantité de cette denrée, seraient obligés de cultiver même les terres qui maintenant ne remboursent que les frais de culture. Les produits de ces terres-là règlent le prix de toutes les autres. David Ricardo l'a fort bien démontré; dès-lors, si un propriétaire foncier ne prenait pas part au profit qu'il y aurait à faire sur les bons terrains, ce seraient les cultivateurs qui profiteraient de ce gain, et les produits ruraux seraient tout aussi chers. Ainsi, quoíque le fermage ou le profit du propriétaire foncier fasse partie du prix du blé, ce n'est pas cela qui rend le blé plus cher. Tout autre manière d'obtenir la quantité de blé dont la société a besoin, serait encore plus dispendieuse.

M. Malthus pense que la source du profit foncier et du fermage qui en est la suite, n'est pas dans le monopole établi en faveur des propriétaires fonciers, mais dans la faculté qu'a la terre de fournir plus de subsistances

---

[1] Un loi qui, sans reconnaître la propriété du fonds, reconnaîtrait seulement comme propriétaire de la récolte celui qui aurait fait les avances, ne serait pas praticable. Qui déciderait du droit de mettre en culture? Comment s'arrangerait-on pour la rotation des cultures, pour les bâtimens d'exploitaon, etc.?

qu'il n'en faut pour alimenter les hommes qui la cultivent. C'est avec cet excédant dévolu au propriétaire qu'on peut acheter les travaux qui s'appliquent à tout autre objet que les terres. C'est, comme on voit, une doctrine qui rentre jusqu'à un certain point dans celle des anciens économistes. Elle ne détruit point celle qui regarde le profit foncier comme le fruit d'un monopole. Les terres, ou du moins les bonnes, et même les médiocres, produisent plus que les avances qu'exigent la culture. On n'en doute pas. Mais n'est-ce pas en vertu d'un privilége exclusif que le propriétaire jouit de ce surplus, ou le transmet, moyennant un loyer, à son fermier?

Ces controverses, qui dégénèrent en des disputes de mots, ont le grave inconvénient d'ennuyer inutilement le lecteur ou l'auditeur, et de lui faire croire que les vérités dont se compose la science de l'économie politique ont pour fondement des abstractions sur lesquelles il est impossible de se mettre d'accord. Mais ce n'est point cela: les vérités inattaquables de l'économie politique ne reposent nullement sur des points de droit, toujours plus ou moins sujets à discussion, suivant le jour sous lequel on les envisage. Elles reposent sur des faits qui *sont*, ou *ne sont pas*. Or, on peut parvenir à dévoiler entièrement un fait et ses conséquences: c'est là-dedans que consistent les véritables progrès de cette science.

Dans le sujet qui nous occupe, le fait est, selon moi, qu'il y a dans le blé une utilité que l'industrie, sans le concours d'un champ, ne parviendrait jamais à créer. En vendant du blé à un consommateur, on ne lève donc pas un tribut sur sa bourse; on lui livre pour son argent une utilité, source d'un légitime revenu. Par le fait, si le champ n'appartenait à personne, et si le fermier ne payait aucun loyer, cette utilité serait livrée gratuitement au consommateur; mais cette supposition ne saurait représenter un cas réel; car un cultivateur se battrait avec un autre pour labourer un champ qui n'aurait pas de propriétaire, et le champ resterait en friche. Le propriétaire rend donc un service, puisqu'il concourt à ce que nous ayons du blé. Son service est commode pour lui, j'en conviens; mais nous ne pouvons pas nous en passer, et il n'y aurait point de propriétaires que nous n'achèterions pas les produits ruraux moins cher.

Quant à la question de savoir si les terres, sans aucun travail humain, sont productives, elles ne peut pas être la matière d'un doute. L'affirmative ne peut être disputée que par un abus de mots. Il résulte pour l'homme des pouvoirs productifs de la terre, une utilité. Lorsqu'il n'est pas obligé de la payer, elle peut, de même que la lumière et la chaleur du soleil, passer pour une richesse naturelle; mais la terre ne saurait dé-

lopper tout son pouvoir qu'au moyen de l'appropriation qui fait de s produits des biens qu'il faut payer, et qui dès-lors sont des richesses ciales.

Il y a dans le royaume de Naples, entre la chaîne de l'Apennin et la mer lriatique, d'immenses plaines traversées par l'*Ofante*, l'ancien *Aufide*; st là que se livra la fameuse bataille de Cannes, si fatale aux Romains. rsque plus tard les Barbares envahirent l'empire romain, ils ravagèrent te plaine jusqu'alors très-bien cultivée. La population disparut, et le rain demeura la propriété des princes qui se succédèrent depuis lors ns le gouvernement du royaume de Naples. Le climat en est plus doux hiver que celui des provinces voisines; de sorte que l'usage s'est établi r envoyer hiverner les troupeaux qui ont passé la belle saison dans les ntagnes de la Pouille. Ce canton, que l'on appelle le *Tavogliere di Pua*, et qui n'a pas moins de 25 lieues de long sur 10 de large, est abannné aux seules productions spontanées de la nature, et la valeur de ces oductions est représentée par un droit que les troupeaux, en y entrant, ient au gouvernement, à tant par tête de bétail.

Ce droit, qui est une espèce de location, représente bien certainement pouvoir productif du sol, puisqu'il ne se trouve là aucun travail humain, cun capital engagé, dont on puisse payer un intérêt; et en même temps faut bien que les propriétaires de troupeaux y recueillent un avantage, isqu'ils envoient leurs bestiaux dans ce lieu sans y être forcés.

Cet exemple, en nous montrant que la puissance végétative de la terre ut, dans un certain état de la société, avoir une valeur indépendamment tout capital répandu sur le sol, indépendamment d'aucun travail qui sollicite, nous permet d'apprécier combien un capital, combien l'industie augmentent les facultés productives du sol. Le droit que le gouvernment napolitain perçoit, dans cette circonstance, sur les bestiaux que n conduit dans le *Tavogliere*, rapporte, au dire de M. Castellan [1], 15,600 ducats (1 million 800 mille francs). Tel est le produit brut d'une ovince entière, qui, si elle était cultivée, pourrait rapporter 32 millions fermages aux propriétaires du sol; autant à peu près à ses locataires; outre nourrir une population de travailleurs de deux à trois cent mille mes; et, indépendamment de cette production toute nouvelle, le gouverement, qui ne retire que 1800 mille francs de cette province sous sa forme

[1] Lettres sur l'Italie, tome I, page 202.

actuelle, si elle était cultivée, en tirerait quatre ou cinq fois davantage par des impôts même modérés. C'est ce que ne manquerait pas de faire un gouvernement qui entendrait quelque chose à l'économie des nations. Il trouverait facilement des compagnies qui feraient l'avance des capitaux, pourvu qu'elles eussent une hypothèque sur le fonds.

De semblables abus se font remarquer dans la province d'Estramadure en Espagne, où se nourrissent des mérinos voyageurs; aussi, cette pauvre province, qui pourrait entretenir deux millions d'habitans, selon Bourgoin, contient à peine cent mille feux.

Nous voyons aussi pourquoi la Tartarie et tous les pays parcourus par des tribus nomades sont si peu peuplés. Ils vivent sur les seuls produits spontanés de la nature; aussi, suivant l'observation qu'en fait M. de Sismondi, lorsque Gengis-Kan eut ravagé le Korasan, lorsqu'il eut renversé ses trois capitales, et que, selon son expression, son cheval put parcourir *sans broncher* l'espace qu'elles avaient occupé, quelques centaines seulement de Tartares purent vivre, eux et leurs troupeaux, sur le même terrain qui avait nourri tout un peuple. Il n'y restait pas l'ombre d'un capital; pas un cultivateur, pas un travailleur; et cependant le sol produisait encore, puisqu'il nourrissait ses dévastateurs.

CHAPITRE III.

Du Servage de la Glèbe.

Après avoir reconnu dans l'industrie agricole les services productifs, non-seulement de l'industrie, mais ceux des capitaux et des fonds de terre, quoique tous les trois aient été disputés par différentes sectes, nous pouvons porter un jugement plus éclairé sur les diverses manières dont ces trois agens sont mis en œuvre dans les entreprises agricoles.

C'est à la suite d'un contrat librement consenti qu'un entrepreneur de culture emploie des ouvriers qui conviennent avec lui d'un salaire; c'est par l'effet d'une convention qu'un propriétaire qui ne veut pas faire valoir son bien lui-même, le confie à un fermier qui s'engage à lui payer une rente annuelle, ou bien à un métayer qui en partage avec lui les produits. Mais ces différentes manières d'exploiter les propriétés foncières, que nous voyons maintenant suivies dans les pays les plus riches de l'Europe, tiennent à un état de civilisation où le monde n'est parvenu que très-tard.

ır trente à quarante siècles qu'embrassent les temps historiques, ce sont peine les trois ou quatre derniers qui nous en fournissent des exemples. ıparavant, les droits étaient trop mal établis et trop peu respectés, pour ermettre des exploitations qui ne fussent pas fondées sur la violence. ıez tous les peuples de l'antiquité, les terres étaient cultivées par des ains esclaves. La victoire mettait à la disposition du vainqueur, la terre les personnes des vaincus. Ceux-ci, devenus esclaves, travaillaient par rce. C'est là qu'il faut chercher l'origine de la servitude chez les moders. Les Romains vaincus furent traités comme ils avaient traité les peues qu'ils avaient conquis. Un grand nombre de citoyens romains périrent ns les guerres; plusieurs sauvèrent leur liberté en se jetant dans le sardoce et en convertissant leurs vainqueurs; quelques-uns se confondint avec les conquérans; les familles des citoyens tombées dans l'indince déclinèrent et disparurent, et, quant aux hommes qui étaient déjà claves sous les Romains, ils devinrent la propriété des Goths et des Vanles : ainsi furent nos ancêtres.

Mais ce n'est pas le tout d'avoir conquis à main armée des ouvriers claves; il faut en maintenir le nombre. Les populations esclaves se reuvellent peu par elles-mêmes, parce qu'elles n'admettent pas la vie de mille si favorable à l'élèvement des enfans, et que l'éducation d'un petit clave, qui est une dépense pour le maître, jusqu'à ce qu'il soit en état de gner sa subsistance, rend trop dispendieux ce mode de recrutement. Il ıt donc toujours acquérir des esclaves par la guerre; mais, à mesure que s états s'agrandissent, cette abominable manière de se procurer des ouiers, devient toujours plus insuffisante. Il faut que les nations soient ès-petites, et que chaque bourgade, pour ainsi dire, fasse la guerre à sa isine, pour que leurs prisonniers suffisent à cultiver leur territoire; surut si l'on considère que, pour réduire un certain nombre d'hommes en clavage, il faut en massacrer un certain nombre d'autres. C'est une obrvation de Turgot : « Que l'Angleterre, la France et l'Espagne, dit-il, se assent la guerre la plus acharnée, les frontières seules de chaque état seront entamées; et cela par un petit nombre de points seulement. Tout e reste du pays sera tranquille; et le peu de prisonniers qu'on pourrait aire de part et d'autre, serait une bien faible ressource pour la culture le chacune des trois nations [1]. »

[1] Œuvres de Turgot, tome V, p. 24. On a fait honneur au christianisme de bolition de l'esclavage, en ce qu'il a proclamé l'égalité native des hommes.

Je ne pourrais, sans me livrer à des considérations historiques fort étendues, vous montrer par quels degrés insensibles ce genre d'exploitation a été abandonné. Cependant, je vous en dirai quelques mots, pour que vous puissiez vous rendre raison des vestiges qu'on en trouve encore dans quelques parties de l'Europe.

Quand les seigneurs des terres, successeurs des conquérans, se trouvèrent dans l'impossiblité de faire de nouvelles conquêtes et des esclaves à main armée, ils adoptèrent graduellement un système plus favorable à la formation des familles des cultivateurs; car, n'ayant d'autre métier que celui des armes, et ne vivant que de leurs terres, quand le pillage n'allait pas bien, il fallait cependant que leurs terres fussent cultivées. Ils accordèrent à leurs esclaves, qu'on appelait alors des serfs, un demi-affranchissement : ils leur permirent de cultiver pour leur compte une certaine étendue de leurs plus mauvais terrains; et, pour prix de cette concession, ils leur imposèrent des *corvées,* c'est-à-dire, l'obligation de venir cultiver les terrains que le seigneur s'était réservés à lui-même. Les produits d'une partie de ses terres servirent ainsi de salaire aux ouvriers qui cultivaient l'autre. Cette concession devint une propriété; mais il ne fallait pas que le serf pût s'affranchir de l'obligation qui lui avait été imposée; qu'il pût vendre son lot et s'établir ailleurs; car alors le maître aurait donné sans équivalent une partie de ses terres. Le prix de cette portion de terre dont le maître avait laissé la jouissance au serf, était le travail obligé de ce dernier pendant certains jours de la semaine, et pendant certains temps de l'année. De là la *servitude de la glèbe* répandue dans presque toute l'Europe, qui attachait le serf à la terre, et dont nous avons eu des vestiges en France, jusque sous le règne de Louis XVI. Les moines de Saint-Claude avaient encore des serfs attachés à la glèbe, c'est-à-dire au sol; et c'est, comme vous savez, à la persévérance de Voltaire et à la fermeté d'un mi-

---

Malheureusement les doctrines ne prévalent pas sur les intérêts. L'esclavage n'existait pas chez les peuples du Nord qui envahirent l'empire romain. Ils l'adoptèrent en même temps qu'ils se firent chrétiens, et il prévalut en Europe 1200 ans encore après que le christianisme fut généralement répandu; il s'y maintient encore en Russie et ailleurs. Il a été établi de propos délibéré par les nations très-chrétiennes qui ont fait la conquête de l'Amérique, et il n'y cessera que par l'effet purement temporel des intérêts qui ne permettront bientôt plus de produire d'une manière dispendieuse, des denrées que l'on peut se procurer à meilleur compte d'une autre façon.

nistre citoyen, Turgot, que ces pauvres paysans durent leur entier affranchissement.

Ce mode de culture n'était pas très-productif; car, pour beaucoup produire, il faut qu'un fonds de terre soit accru de beaucoup de valeurs capitales répandues sur le fonds; or, les seigneurs étaient de trop mauvais administrateurs et de trop mauvais économes, pour faire beaucoup d'accumulations sur les terres qu'ils s'étaient réservées. Les esclaves, retenus dans la misère par un aussi mauvais régime, en pouvaient faire encore moins sur leur portion. Le seigneur se réservait, en outre, les meilleurs jours de travail dans l'année; il obligeait le serf à venir faire sa récolte, tandis que celle du serf périssait sur pied, et que celui-ci n'avait plus, pour la recueillir, que des forces épuisées. D'ailleurs les ravages, effets inévitables des hostilités perpétuelles des seigneurs entre eux, l'oppression nécessairement exercée par des hommes armés, amis ou ennemis, ne laissaient subsister presque aucunes améliorations, quand il pouvait s'en faire.

Cependant la servitude de la glèbe fut un progrès sur l'esclavage simple, et il devait en entraîner d'autres. Beaucoup de seigneurs étaient appelés à s'absenter, soit pour guerroyer entre eux, soit pour visiter d'autres domaines, soit pour faire le voyage de la terre sainte, soit pour habiter pendant une partie de l'année les villes, et jouir des arts qui commençaient à se former. Leurs terres dépérissaient entre les mains de leurs serfs et des intendans envoyés pour les surveiller. Ils en abandonnèrent des portions à perpétuité, en se réservant une rente perpétuelle, en denrées ou en argent, et en exigeant des possesseurs certains devoirs. Ceux qui recevaient ces terres sous la condition prescrite, devenaient propriétaires et libres sous le nom de *tenanciers* ou de *vassaux*. D'autres fois, quand les seigneurs étaient pressés par le besoin d'argent, les serfs achetaient tout d'un coup leur terre et leur liberté entière.

Enfin la servitude a été, dans certains cas, échangée contre une *capitation*, une redevance par tête; et c'est la condition à laquelle est soumise actuellement la majeure partie des paysans de Russie. Ils paient à leur seigneur une capitation, sous le nom d'*obroc;* et, au moyen de cette capitation, ils jouissent des produits de la terre. C'est pour cela que vous avez vu souvent la fortune des seigneurs russes, évaluée d'après le nombre de leurs paysans; en achetant les paysans, on achète la terre sur laquelle ils vivent, et la capitation qu'ils sont tenus de payer. L'impératrice Catherine fesait don à ses favoris, d'un nombre de paysans plus ou moins grand. Mais de pareils dons ne se font plus, et les affranchissemens se

multiplient. Dans ce cas, les ci-devant esclaves qui restent sur la terre en deviennent les fermiers [1] Quant aux autres redevances, aux censives, aux droits féodaux de toute nature, il y en a des restes en Pologne, en Hongrie, dans plusieurs états germaniques, et nous en avons eu en France jusqu'à la révolution.

Toutes ces différentes manières de faire valoir les terres sont incompatibles, non-seulement avec l'égalité des droits et le système représentatif, qui finira par être adopté chez toutes les nations civilisées; mais elles sont de plus incompatibles avec une industrie agricole perfectionnée. Celle-ci veut une garantie efficace de la propriété, et de grosses valeurs capitales accumulées sur les biens-fonds; c'est-à-dire, des bâtimens d'exploitation, des chemins, des clôtures, des irrigations, et surtout de bons approvisionnemens en tout genre, et de nombreux bestiaux. Or, de nombreuses bonifications et un mobilier considérable sont impossibles avec l'esclavage, et avec les institutions qui en dérivent. Voilà pourquoi l'Europe était si peu peuplée et si peu puissante dans les temps féodaux. Il fallut une levée en masse de toute la chrétienté, pour s'emparer de la terre sainte, dont la conquête aurait été achevée, de nos jours, par un simple démembrement de l'armée française en Égypte, si une autre puissance européenne n'était venue, avec sa flotte et ses munitions, au secours des musulmans. Rien ne peut plus résister aujourd'hui aux forces d'un état européen, si ce n'est un autre état d'origine européenne. Charles-Quint, le plus puissant potentat du monde, dans un temps qui n'est pas encore très-éloigné de nous, Charles-Quint, qui trouva le moyen de faire tant de mal avec si peu de ressources, ne soutiendrait pas la lutte avec une de nos puissances du

---

[1] On lit, dans l'ouvrage de M. Storch, que le comte de Bernstorff avait des terres qui, cultivées par des esclaves, lui rendaient 3 et 4 grains pour un : que, lorsqu'il eut affranchi ses esclaves, les mêmes terres lui rendirent 8 et 9 grains, et qu'il les loua en proportion.

M. Coxe, dans son Voyage en Pologne, rapporte que les terres du comte Zamoïsky, dans lesquelles il avait affranchi ses paysans, s'étaient améliorées au point de lui rapporter, 17 ans après, un revenu triple de celui qu'elles rendaient lorsque les laboureurs étaient esclaves. Sans doute, il ne faut pas attribuer cet excès de production entièrement à la supériorité du travail de lhomme libre sur l'esclave, mais aussi aux accumulations faites sur le sol, la production d'un capital s'était ajoutée aux augmentations survenues dans la production de l'industrie et dans celle du sol. Mais, sous le régime de l'esclavage, ces accumulations sont difficiles.

ıe ordre. A quoi faut-il attribuer ces progrès? évidemment à une tion supérieure, résultat d'institutions bien meilleures, ou, si l'ou ıoins vicieuses.

ınt ces effets que nous allons examiner.

CHAPITRE IV.

Des faire-valoirs, des fermes et des métairies.

ıanière la plus simple d'exercer maintenant l'agriculture, est celle priétaire foncier qui fait valoir lui-même son bien. Il réunit en l les qualités de propriétaire, de capitaliste et d'entrepreneur d'in-. Je dis qu'il est capitaliste, parce que, lors même qu'il aurait em-les fonds avec lesquels il fait valoir son entreprise, il court toutes les s bonnes ou mauvaises qui accompagnent l'emploi du capital; tout : dans le cas même où sa terre est grevée d'hypothèques, il subit les chances qui accompagnent l'exploitation d'un fonds de terre, 'à vrai dire, il n'en soit pas le propriétaire.

ı ce cas un entrepreneur d'agriculture fait une assez mauvaise af-'our conserver une terre, ou une portion de terre qui lui rapporte ou 3 pour cent de sa valeur vénale, il emprunte sur l'hypothèque de e, à 5 ou 6 pour cent de cette même valeur, il paie annuellement . d'intérêt pour conserver 3000 fr. de revenu.

ıropriétaire dans ce cas gagne moins que s'il vendait sa terre et se ermier; car, s'il était fermier, il ne paierait en fermage que la valeur ice que la terre est capable de rendre. C'est, à différens degrés, la ın où se trouvent tous les propriétaires obérés. Il est vrai que de ıanière ils sont assurés d'avoir un bien à cultiver et de jouir des amé-ns, s'ils réussissent à en opérer; et, lorsqu'ils sont intelligens et ils peuvent regagner par leur industrie ce qu'ils perdent en in-

ne savent pas améliorer, le meilleur parti qu'ils aient à prendre est dre leurs terres, ou des portions de leurs terres, et d'acquitter leurs Mais bien souvent la sotte vanité de paraître propriétaire foncier, : dans la réalité on ne l'est pas; ou bien le désir de conserver un ıu'on ne mérite guère, et de continuer à faire une dépense qui ne tre soutenue qu'en contractant de nouvelles dettes; d'autres motifs

encore empêchent beaucoup de propriétaires fonciers de libérer leur héritage. Il y a peu d'années qu'en France, le fondateur d'une caisse hypothécaire destinée à faire des avances aux propriétaires fonciers, fit des recherches dans les justices de paix et aux bureaux des hypothèques pour connaître le nombre de ceux qui se trouvaient grevés de dettes. Il assure qu'ils étaient dans la proportion de soixante pour cent [1].

On ne peut réparer une si fâcheuse dissipation de valeurs foncières et capitales, que par des moyens contraires à ceux qui l'ont causée, c'est-à-dire, par des accumulations; et l'on ne peut accumuler qu'en améliorant les profits, ou en diminuant les dépenses improductives; en un mot, on n'accumule que par l'économie *que nous n'entendons pas assez*, dit le maréchal de Vauban dans sa *Dixme royale*.

La classe des propriétaires fonciers qui font valoir par eux-mêmes, comprend depuis les plus riches jusqu'aux plus pauvres, depuis ceux qui font valoir 4 ou 500 arpens, à la manière des gros fermiers, jusqu'au petit propriétaire qui cultive à bras un arpent autour de sa cabane.

C'est dans cette classe que se conservent le mieux les mœurs et les habitudes nationales; ce qui n'est pas un avantage lorsque ces habitudes laissent beaucoup à désirer. Un pays, une province, où l'on est stupidement attaché aux routines démontrées défectueuses par le raisonnement et l'expérience, une province où l'on préfère les procès et la chicane au travail, gagneraient assurément beaucoup à changer leurs habitudes. On a remarqué dès long-temps que l'agriculture prospère quand les champs sont cultivés par leurs propriétaires; mais ce n'est guère que lorsque les propriétaires sont perfectionnés par l'éducation. Il est évident que le propriétaire cultivateur qui connaît, au moins dans leurs élémens, la physique, la chimie, la mécanique, un peu d'histoire naturelle et d'art vétérinaire, a des moyens de succès que n'a pas le rustre, soumis à tous les préjugés et dupe de tous les charlatans. Un pays aurait de grands élémens de prospérité, si beaucoup de propriétaires instruits étaient répandus dans les campagnes, et perfectionnaient l'agriculture de leur pays, soit directement par de meilleurs procédés, soit indirectement par de bons exemples [2].

---

[1] On peut juger par là combien le montant de la contribution foncière est une base défectueuse pour évaluer la fortune des citoyens et régler leurs droits d'électeurs et d'éligibles aux fonctions publiques.

[2] Le goût de l'étude a d'autres avantages pour le propriétaire fesant valoir

La vraie méthode d'interroger la nature, qui a été indiquée par Bacon, a été mise en pratique et appliquée un peu généralement, que depuis peu d'années. Ces progrès n'ont point encore agi comme ils doivent le faire, sur les arts industriels, notamment sur l'agriculture. Il n'est pas douteux que des propriétaires éclairés n'eussent beaucoup d'influence sur les progrès de cet art, et en général n'exerçassent une haute influence sur la prospérités du pays [1]. Aux Etats-Unis, qui sont, de tous les pays, celui qui prospère le plus rapidement, les cultivateurs sont presque tous propriétaires.

Toutefois, un propriétaire qui entreprend de faire valoir son bien, ne doit pas se dissimuler les inconvéniens du genre de vie qu'il embrasse. Comme dans toute entreprise industrielle, il faut, s'il veut réussir, qu'il exerce une surveillance de tous les instans ; mais ici la nature de ses travaux le met en contact avec des gens de peu d'éducation ; et, avec plus de grossièreté, les gens de la campagne n'ont pas, quoi qu'on en dise, plus de qualités morales que les habitans des villes. Ils ne sont ni plus désintéressés, ni moins processifs. Ils ne savent pas se résoudre au moindre sacrifice pour en recueillir le fruit plus tard ; ils ne voient jamais les affaires de haut, et sont lents à se décider. La vente des produits agricoles est vétilleuse. On est obligé d'avoir affaire aux consommateurs d'alentour et aux acheteurs du marché voisin; car les produits agricoles ne sauraient se transporter bien loin. On a pour concurrens des hommes d'une classe peu civilisée, et qui, n'ayant que des besoins bornés, peuvent se contenter de plus petits gains. On ne peut pas suppléer par la grandeur des

---

La vie des champs, même lorsqu'elle est employée aux travaux de la terre, laisse de fort grands loisirs. Les mauvais temps, les longues soirées de l'hiver ont leurs ennuis pour quiconque ne sait pas s'occuper à la maison. La lecture des livres futiles est bientôt épuisée et laisse beaucoup de vide ; tandis que les lectures instructives sont inépuisables : elles suggèrent des expériences, des travaux, et procurent à l'habitant de la campagne des moyens d'instruction toujours très-rares loin des villes.

[1] Les gros impôts et la grande concurrence dans tous les genres d'industrie en Angleterre, joints à la morgue qui dans ce pays accompagne la fortune, ont engagé beaucoup d'Anglais éclairés et d'une fortune bornée, à former des entreprises de culture en France depuis la paix de 1814. Ils y ont transporté des procédés perfectionnés qui seront imités d'abord de leurs voisins de campagne, et se répandront ensuite de proche en proche. Cette circonstance sera très-favorable à la France, si elle sait en tirer parti.

entreprises à la modicité des profits. Une terre trop vaste ne sau bien surveillée ; et une terre d'une étendue modérée n'est, sous de vue lucratif, qu'une assez petite entreprise.

« Vous ne voyez jamais, dit M. de Tracy [1], ou du moins fort ra » un homme ayant des fonds, de l'activité, et l'envie d'augmente » tune, employer son argent à acheter une étendue de terre » mettre à la cultiver, et en faire son état toute sa vie. S'il l'achè » pour la revendre, ou pour y trouver des ressources nécessaires à » autre entreprise, ou pour quelque autre spéculation; en un m » une affaire de commerce et non pas d'agriculture. Au contrai » voyez un homme ayant un bon fonds de terre, le vendre pour » ployer le prix à faire quelque entreprise ou à se procurer quel » lucratif : c'est qu'effectivement l'agriculture n'est pas le chem » fortune. »

Dans cette observation, l'estimable auteur ne tient peut-être p de compte des bénéfices qu'on peut attendre de l'amélioration du des progrès d'un art encore assez peu avancé dans la plupart du monde [2]. Je sais fort bien que tout progrès a un terme, e époque viendra où les profits des fonds de terre seront peu sus d'accroissement; mais ce terme est encore bien éloigné dans la des lieux du globe. Les progrès de tous les arts sont favorables à l'agriculture. L'extension du commerce et des manufactures ses consommateurs. L'agrandissement des villes, l'ouverture des de navigation étendent son marché. Combien on verrait plus de agricoles en France, et combien d'autres produits agricoles y raient de la valeur, s'ils pouvaient sortir des lieux où ils ont sance !

Arthur Young, qui visitait la France en 1789, estime que chaq

---

[1] Idéologie, tome IV, page 197.

[2] On dit la Chine très-avancée dans l'art agricole et ses cultivat diligens; mais d'autres arts nécessaires à l'aménagement des terr encore dans l'enfance. Ce sont des hommes qui montent l'eau pour l mens et qui transportent les fardeaux les plus considérables en les sant sur un grand nombre d'épaules. Quel que soit le bas prix du tr main à la Chine, des machines rempliraient les mêmes fonctions à marché, et les produits du pays n'en étant pas diminués, le pays r le même nombre d'hommes, et peut-être les nourrirait mieux que nant.

français ne produit que 18, tandis que le même espace de terrain en Angleterre, malgré l'infériorité du terroir, produit 28 [1]. Et il est loin de croire que les terres de son pays soient aussi bien cultivées qu'elles pourraient l'être. Entre Châlons-sur-Marne et la Loge, le même voyageur remarqua des terres louées pour vingt sous l'arpent, qu'il jugeait susceptibles de produire pour 72 francs de sainfoin. Il pense que les friches du Bourbonnais, de la Sologne, du Maine, de l'Anjou, de la Bretagne, et les landes de Bordeaux, pourraient facilement être converties en prairies artificielles et nourrir de nombreux troupeaux. Il affirme que nos terres labourables, dont le produit commun n'excède pas 5 à 6 grains pour un, pourraient en donner 10 [2]. Cet auteur n'était point un agriculteur de cabinet; c'était un vrai cultivateur; aussi convient-il en même temps que, pour accroître le revenu des terres, il faut des lumières, de l'expérience, de la prudence, de l'esprit de suite et de l'activité.

Tels sont les immenses progrès dont l'art agricole est susceptible en France, et ces progrès seraient beaucoup accélérés si l'on voyait plus souvent les propriétaires aisés faire valoir par eux-mêmes leurs terres. D'autres motifs encore devraient les porter à prendre ce parti. Si l'on gagne moins sur sa terre, on y vit plus économiquement; et cette raison devrait déterminer surtout les familles nombreuses. Si ce genre d'affaires exige des soins multipliés, il présente des occupations sans cesse variées, et laisse quelques doux loisirs. Ce qu'un propriétaire aisé et économe fait pour améliorer son bien, lui demeure; toutes ses économies lui profitent. Il a des vues plus étendues que le fermier; il est plus facilement en relation avec la partie éclairée de sa nation. Il ajoute à ses bâtimens, à ses clôtures; il abreuve sa terre par des irrigations, ou bien il la dessèche par des fossés d'écoulement. Ces dépenses sont des économies, puisqu'elles élèvent la valeur du fonds. Enfin le charme de la propriété, le plaisir d'améliorer, d'embellir le sol qui lui appartient, de travailler pour ses enfans, de s'emparer d'un temps qu'on ne doit point voir et d'agir encore lorsqu'on

---

[1] Il est probable que, depuis 1789, l'agriculture française a fait de grands progrès; cependant la Sologne et la Champagne pouilleuse sont encore au même état; et, quant aux provinces améliorées, comme l'agriculture anglaise a fait de grands progrès de son côté, on peut supposer que le rapport dans l'état de l'avancement, est encore à peu près le même dans les deux pays.

[2] Tome II de l'Anglais, page 96.

ne sera plus, suivant l'expression heureuse de M. de Sismondi, tout cela n'a-t-il donc pas son prix?

Les agriculteurs se plaignent souvent du défaut de consommation. *A quel propos,* disent-ils, *multiplierions-nous la quantité de notre blé ou de notre vin? nous ne pouvons pas vendre ce que déja nous produisons.* Cette plainte semble démentir une vérité qui recevra son développement plus tard; c'est que les hommes se multiplient là où la production augmente. Pourquoi dans certains cantons reculés et où la communication avec le reste du pays n'est pas facile, la population, les consommateurs ne se multiplient-ils donc pas avec les produits?

C'est, messieurs, parce qu'il ne s'y trouve pas d'autres industries en même temps que l'industrie agricole. Pour consommer les produits de l'agriculture, il ne suffit pas de savoir boire et manger, il faut pouvoir acheter ces produits; et, pour pouvoir les acheter, il faut savoir gagner, savoir produire de son côté. C'est avec des objets fabriqués sur les lieux, ou apportés de plus loin, que l'on peut acheter le pain, le vin, la viande, tous les produits, en un mot, de la terre. Si nous pouvons assigner ce qui nuit à la production de tous autres produits que ceux de l'agriculture, nous saurons ce qui arrête la vente de ceux-ci.

La première condition pour qu'un pays acquière de l'industrie, c'est que les habitans en sentent le prix, et veuillent surmonter la paresse commune à l'homme et aux animaux, lorsqu'ils ne sont pas stimulés par le besoin et par les goûts inhérens à la civilisation. Dans cet état imparfait de la civilisation où nous retiennent d'anciennes habitudes, les hommes qui se trouvent pourvus de quelques avantages qui ne sont pas le fruit de leurs efforts personnels, tels que la propriété d'un petit bien fonds, ou d'une place qu'ils ne doivent qu'à l'imperfection de l'organisation politique, aiment mieux jouir, dans l'oisiveté, d'un revenu médiocre, que de chercher à l'accroître par l'activité de leur esprit et de leurs corps. Des familles indolentes ne forment pas des enfans industrieux; et, quand il s'en rencontre de tels, ils vont ailleurs exercer leurs talens. Un propriétaire se plaint de ne pas trouver le débit de ses denrées! la faute en est à lui. Au lieu de se livrer à des travaux utiles, une grande partie de son temps se dissipe à la chasse, au billard, au jeu, dans des cafés. Avec un génie plus inventif, une activité mieux entendue et plus persévérante, il formerait, pour lui ou pour les siens, des entreprises industrielles petites ou grandes, qui seraient des pépinières de consommateurs. Il serait imité par d'autres; le pays se peuplerait, et les produits manufacturés trouve-

aient à leur tour des consommateurs soit dans le pays, soit au dehors.

Mais il ne suffit pas, pour produire dans l'industrie manufacturière, de faire au hasard des étoffes, des faïences, des boucles ou des aiguilles; il ne faut faire que les choses dont la valeur puisse payer les frais de production. Il faut par conséquent être en état de calculer ces frais, et connaître les élémens propres à fonder la valeur vénale du produit lorsqu'il sera terminé [1].

Il faut à la vérité des capitaux pour alimenter les entreprises d'industrie. Or, les capitalistes des grandes villes n'osent pas hasarder leurs fonds dans les industries éloignées, avant que ces industries n'aient fait leurs preuves, et soient depuis long-temps établies. Il faut donc qu'elles marchent graduellement et commencent par s'alimenter des épargnes faites dans chaque canton. Quand, par ces moyens, une province reculée devient industrieuse, quand elle sait établir des communications avec le reste du pays, sa prospérité va croissant; les capitaux y affluent de plus loin; on y forme avec plus de confiance des entreprises industrielles; les besoins des habitans s'y multiplient avec leurs richesses, dès-lors, les produits de la terre et les travaux agricoles y sont portés à leur plus grande valeur.

Vous voyez que, de toutes manières, nous sommes toujours ramenés à ce résultat, que, si un canton ne prospère pas autant que son terrain et sa situation le comportent, c'est toujours faute d'industrie et de capitaux. Ce sont là les élémens de toute prospérité. Or, on a de l'industrie lorsqu'on devient intelligent et actif; et l'on a des capitaux, lorsqu'on sait faire des épargnes.

Après l'exploitation par les propriétaires, celle qui paraît la plus favorable au bon aménagement des terres, est celle des fermiers qui ont de longs baux. Il est évident en effet que le fermier se donnera plus de peines, fera plus de sacrifices pour la bonification du fonds, s'il doit en jouir long-temps, que s'il est exposé à être renvoyé au bout de peu de temps et à voir un successeur recueillir le fruit de ses idées, de ses travaux et de ses dépenses. On attribue avec raison l'intelligence et la diligence des fermiers anglais aux longs baux en usage dans leur pays, où ils sont fréquemment assurés de leur exploitation pour 27 ans, et même pour un plus long terme, par suite des renouvellemens que l'usage favorise. Ils

---

[1] C'est un des grands avantages de l'économie politique que de répandre ce genre de connaissances et de les rendre usuelles.

jouissent d'autant plus tôt qu'ils se hâtent davantage d'exécuter les bonifications [1].

Les bonnes terres, les fermes garnies de bons bâtimens, attirent de bons fermiers; elles promettent des entreprises assez importantes pour tenter des hommes qui jouissent de quelque fortune et de quelque capacité. C'est un motif de plus pour les propriétaires de faire des sacrifices pour améliorer leurs biens. Qui est-ce qui se présente pour exploiter une ferme en mauvais état? Des hommes qui ont peu de ressources pécuniaires et peu de ressources intellectuelles; des hommes incapables de s'élever au-dessus de l'état de paysans. Et, en raison même de ce peu de ressources, les propriétaires sont obligés de réduire l'importance de leurs lots de terre et de louer séparément des terrains dépourvus de bâtimens d'exploitation, à d'autres fermiers du voisinage, si par hasard il s'en trouve, ou bien à des petits propriétaires qui, pour occuper mieux leur temps, ajoutent cette exploitation à la culture qu'ils font de leur mince héritage. Les terres ainsi louées, offrent en général à leur propriétaire un plus fort loyer que si elles étaient réunies en grandes fermes, parce qu'il y a plus de concurrens pour les louer; mais aussi ces petits fermiers présentent moins de garanties; ils n'entretiennent pas le fonds en si bon état, et il faut souvent leur faire des remises [2].

Quand le sol est encore plus ingrat, ou quand, par l'effet de différentes circonstances, les petits propriétaires ruraux sont rares, les grands propriétaires n'ont pas cette ressource de former de petites fermes; il n'y aurait personne pour les leur demander; elles ne vaudraient pas qu'on y amenât des domestiques, un mobilier, des attelages, des troupeaux. Ils prennent un autre parti et forment des *métairies*, c'est-à-dire, des exploitations qu'ils garnissent de bestiaux, d'ustensiles, de tout ce qui est indispensable pour les mettre en valeur, et ils y établissent une famille de paysans, appelés *métayers* (travailleurs à moitié fruits), avec qui l'on convient d'ordinaire que l'on partagera le produit pour les indemniser de leurs peines. On attache à ces exploitations, autant et plus de terres qu'il

---

[1] Un économiste allemand, M. Schmalz (tome I, page 85), met l'exploitation par des fermiers, au-dessus même de celle des propriétaires, parce qu'un fermier est obligé de hâter les améliorations dont il est capable, afin d'en jouir pendant la durée de son bail qui a un terme, et parce qu'il est plus généralement d'ailleurs homme de métier et de pratique, que le propriétaire.

[2] Destutt-Tracy : Élémens d'idéologie, II[e] sect., I[re] part., chap. 4.

a dans les grandes fermes, surtout en y comprenant les terrains qui sont communs dans ces cantons-là, et qui servent comme pa-
La quantité de bestiaux que l'on confie au métayer et dont il est de partager l'augmentation avec son propriétaire, se nomme *cheptel;* ıme il n'a rien pour en répondre, le propriétaire ou son agent une surveillance active pour empêcher que le métayer n'en- par des ventes trop nombreuses de bestiaux, le fonds qu'il avait en t.

enre d'exploitation est misérable, parce qu'il est conduit avec trop capitaux, et qu'il éteint tout encouragement pour économiser et ıire des améliorations; car celui des deux (du propriétaire ou du :r) qui fait une amélioration, ne retire que la moitié du fruit de sa ie, puisqu'il est obligé d'en partager le produit. M. de Tracy, qui ıropriétés dans le Bourbonnais, pays où cette manière d'exploiter tée, assure que, lorsque le terrain est trop mauvais, la moitié des ts est insuffisante pour faire vivre, même misérablement, les hom- ıcessaires pour le mettre en valeur. Ils s'endettent, et l'on est obligé renvoyer. Cependant on en trouve toujours, car il y a toujours des ıreux qui ne savent que devenir. Il ajoute qu'il connaît de ces ies qui, de mémoire d'homme, n'ont jamais nourri leurs labou- '.

baux emphytéotiques, dont la durée s'étend jusqu'à quatre-vingt- uf ans, sembleraient devoir tenir lieu des avantages dont jouissent res qui sont cultivées par leurs propriétaires. Leur but, ainsi que ue l'étymologie du mot, est de faire jouir le fermier des plantations ait. On attribue à ces longues jouissances, les améliorations qu'on que dans plusieurs provinces de la Toscane, où le grand-duc Pierre ld distribua en emphytéoses presque tous les domaines de la cou- . Mais de si longs baux dépouillent le propriétaire immédiat de la t des agrémens de la propriété, sans les transmettre au fermier. -ce en effet pour le propriétaire auquel doit revenir le fonds, qu'un

---

de Sismondi qui, dans son *Économie politique,* vante beaucoup l'ex- ion par métayers *, avait cependant avoué, dans son *Tableau d'agricul- scane,* que de dix métayers à peine en trouve-t-on, dans le pays qu'il un seul qui ne doive rien à son propriétaire **.

e I, p. 190.
:e 212.

terrain transformé, pour ainsi dire, en une rente, et dont la jouiss la disposition lui sont interdites pour la vie? M. de Sismondi remar outre [1] que ces baux doivent entraîner des procès dont la décision d'autant plus difficile, et même injuste, que le droit, de part et d est plus ancien, et que les parties contractantes n'existent plus.

CHAPITRE V.

De la grande et de la petite culture.

Beaucoup de volumes ont été écrits sur les avantages réciproqu grande et de la petite culture, c'est-à-dire, de la culture des ter un petit nombre de grands entrepreneurs, ou par un grand non petits. Dans beaucoup de cas, cette question ne peut pas devenir de délibération; elle est décidée par la nature du terrain et par les tances locales. Dans un pays montueux et coupé, de petits culti seuls peuvent solliciter avantageusement le sol. On ne peut pas en grand le dos d'une montagne où il faut quelquefois remonter à des terres qu'entraînent les pluies; un grand entrepreneur ne aménager convenablement les jardins potagers ou fruitiers qui sionnent les marchés d'une grande ville. Il faut, pour donner à la les soins journaliers qu'exigent certains produits, que l'ouvrier intérêt direct dans les bénéfices qui en résultent; les grands prop de vignobles n'en dirigent pas eux-mêmes la culture: ce sont de rons intéressés, de petits cultivateurs, qui s'en chargent. Ce n'es que dans les pays de plaines et susceptibles d'être exploités par chines, telles que la charrue, le rouleau, la herse, la machine à grain, etc., que l'on rencontre des entreprises conduites par le pro ou le fermier, et où l'on exploite des terres de 300 à 400 arpens.

Mais dans les pays de plaines, dans ceux où l'on peut cons vastes terrains à chaque espèce de culture, il peut être utile de sa terre est plus avantageusement sollicitée par de grands ou bien petits entrepreneurs; car la législation et l'administration peuv plus ou moins favorables à l'agglomération ou à la division des pr et par suite à la multiplication ou à la réduction des grandes entre culture.

[1] Nouveaux Principes, tome I, pages 238 et 240.

a dit, en faveur des grandes entreprises, que le travail des capitaux e plus facilement avec le travail des hommes; qu'elles donnent de ros produits à la société, proportionnellement au nombre d'hommes s occupent, et qu'il en sort par conséquent une quantité de produits e d'alimenter, en dehors de l'agriculture, un plus grand nombre de leurs occupés, de leur côté, à multiplier les richesses nationales. eprésenter par des chiffres cet excédant de population que peuvent r les grandes fermes sur les petites, Arthur Young compare le e des cultivateurs occupés et nourris par des fermes de différentes eurs, en supposant d'ailleurs une égale fertilité. Il résulte de ses s que, dans les petites entreprises, celles qui n'ont qu'une seule e, et qui occupent un fermier et un valet de ferme, chaque homme it cultiver que 15 acres; tandis que, dans une entreprise de trois es, qui occupe le fermier et trois valets, chaque homme cultive acres. Dans les premières, chaque cheval cultive 11 acres, et dans de trois charrues, chaque cheval en cultive 14 2/3.

près ces données, un canton de dix mille acres d'étendue [1], s'il ultivé par des entreprises d'une charrue, occuperait

666 cultivateurs et 1000 chevaux;

que s'il était cultivé par des entreprises de trois charrues, avec un it égal, il n'occuperait que

545 cultivateurs, et 681 chevaux.

l résulte encore que, dans le second cas, à égalité de produits, les le culture sont moins considérables, et le pays, indépendamment de e réclame l'agriculture, peut nourrir et obtenir le travail de hommes et de 319 chevaux de plus que le canton cultivé par de s entreprises. Dans tous les cas, le travail et la subsistance du tra- ir comprennent le travail et la subsistance de sa famille. Le produit tant le même, les travailleurs qui ne sont pas nourris sur la terre, nt des produits de la terre, qu'ils achètent par leur travail, et leur l pouvant s'appliquer aux manufactures et aux arts de l'intelligence l'imagination, on peut supposer qu'un pays à grande culture est plus é, plus avancé qu'un autre.

xcédant de la valeur des produits sur les frais de culture, formait ce s disciples de Quesnay nommaient le *produit net*, et cet excédant uvant proportionnellement plus considérable dans les grandes entre-

---

[1] nviron quatre mille hectares ou 11,764 arpens.

prises que dans les petites, ce mode de culture était fort préconisé par eux. Il l'est également par les agronomes anglais, et l'on ne peut nier les conséquences qu'ils en tirent : dans les cantons cultivés par de grands entrepreneurs de culture, il y a moins de population rurale et plus de villes industrieuses et peuplées ; or, c'est dans les villes que se perfectionne la civilisation.

On regarde aussi la grande culture comme plus favorable aux accumulations et aux améliorations qui ne peuvent avoir lieu qu'à l'aide des capitaux. Il est vrai encore qu'un grand propriétaire ou un fermier capable d'être à la tête d'une vaste exploitation, a, pour accumuler, des facilités que n'a pas un petit propriétaire; mais, pour l'avantage du pays, il est peut-être moins essentiel de favoriser une forte production et de fortes économies dans un petit nombre de grandes entreprises, qu'un esprit d'ordre et d'industrie parmi la foule des petits entrepreneurs. Je ne sais s'il ne se trouve pas sur les petites propriétés foncières des paysans de certaines parties de la Suisse ou de l'Allemagne, dans une pareille étendue de terre, une valeur capitale aussi considérable que sur les plus grosses fermes de l'Angleterre.

Si cela n'est pas toujours ainsi, si l'on voit des paysans propriétaires vivre dans l'ordure et dans la misère, ce n'est donc pas à l'exiguïté de leur héritage qu'il faut l'attribuer, c'est à l'exiguïté de leurs capitaux; et leurs capitaux sont nuls, soit en raison de la rapacité du fisc, soit en raison de l'incurie, de l'ignorance, de la paresse des cultivateurs. Le temps que les gens de la campagne perdent au coin de leur feu, ou sur le pas de leurs portes, ou au cabaret, pourrait être employé à quelque occupation utile. Quand le propriétaire d'une chaumière et d'un petit terrain ne trouve pas du travail comme journalier, il est rare qu'il ne puisse pas, avec un peu d'intelligence et d'activité, exécuter dans son intérieur quelques travaux manufacturiers, pour son usage ou pour la vente, et se créer ainsi quelques économies. N'est-ce pas une amélioration qui est toujours à sa portée que de nettoyer les alentours de sa demeure pour l'assainir, d'en clore son terrain et de planter quelques arbres? Un arbre devient un capital; et, pour le former, il ne s'agit que de ficher une branche en terre. Une culture misérable n'est donc pas la compagne nécessaire de la petite culture; mais elle est inévitablement la compagne de l'ignorance et de la paresse.

La preuve en est dans la prospérité qu'on rencontre souvent dans des pays entièrement cultivés par de petits entrepreneurs, mais intelligens et

ctifs. Là, le moindre coin de terre est soigneusement mis à profit. Jamais a terre ne se repose. On cultive côte à côte plusieurs produits différens; ls se succèdent plusieurs fois dans l'année; le petit cultivateur élève un porc, des poules, une vache; les moindres engrais sont recueillis; et, s'il n'a qu'un seul champ, l'usage de la charrue ne lui est pas interdit, car les gros fermiers sont empressés de donner des labours à façon.

En admettant même que les grandes entreprises soient plus favorables à la production, on ne peut nier qu'il n'y ait aussi des avantages dans un certain mélange de grandes et de petites entreprises. Dans les premières, on fait sans doute de meilleures récoltes de céréales, de plantes oléagineuses et fourragères; on élève des troupeaux. Dans les autres, on cultive selon les climats, des oliviers, des abeilles, des vers à soie, du chanvre, des châtaignes, des fruits, des légumes[1]. Les gros cultivateurs fournissent des charrois pour le transport des denrées; les petits fournissent des bras pour le moment des grandes récoltes. Ils se prêtent de mutuels secours.

Telles sont les principales raisons qu'on a données en faveur des grandes et des petites cultures, sous le rapport de la quantité de richesses produites. La division des terres en grandes et en petites propriétés donne lieu à des considérations politiques et morales, très-importantes en elles-mêmes, mais qui s'éloignent de mon sujet actuel[2].

La nature des choses a mis des bornes nécessaires à la grandeur des entreprises d'agriculture. Le cultivateur ne saurait, sans perdre beaucoup de temps, se transporter, lui, ses chevaux et ses outils, a de trop grandes distances. Le maître surveille mal des terrains éloignés les uns des autres. Les produits de l'agriculture sont encombrans et lourds; s'il faut les amener de trop loin pour les rentrer dans les granges ou dans les pressoirs, les frais de production en sont trop augmentés. L'entrepreneur ne peut pas, comme un manufacturier, établir un ordre constant et qui soit tou-

---

[1] Un village près de Paris, Montreuil, s'est enrichi par la culture des espaliers; un autre, Fontenay-aux-Roses, par la culture des roses d'abord et ensuite par la culture des fraisiers.

[2] Les substitutions et les droits de primogéniture ont eu des effets déplorables en Italie, en Espagne et ailleurs. Ils en ont produit de fâcheux, mais d'un autre genre, dans la Grande-Bretagne. En France, l'égalité des partages a peut-être conduit à une trop grande subdivision des propriétés; mais il ne paraît pas que cette subdivision soit accompagnée d'inconvéniens aussi graves.

jours le même, pour toutes les parties de son entreprise, et pour chacun de ceux qu'elle emploie. La direction d'une entreprise agricole exige une suite de petites décisions à prendre, qu'on ne peut se dispenser de changer selon les occurrences, selon le temps qu'il fait et la saison de l'année. Une gelée survient; il faut occuper à des transports, les chevaux qui étaient au labourage. Tel engrais vient à s'offrir, il faut décider à quelle pièce de terre il est propre. Jamais deux années de suite le même terrain ne peut être cultivé de même, et quelle variété dans les produits! des grains, des bestiaux, des bois, des légumes, des fruits, du vin, des oiseaux de basse-cour, du beurre, et tant d'autres choses! Il s'agit de recueillir, de préparer, de vendre tous ces objets si divers. Rien ne peut se faire d'une manière constante, suivant un ordre établi; il faut que le chef se mêle de tout, surveille tout, décide de tout par lui-même.

C'est pourquoi l'on ne voit guère de ferme où l'on exploite plus de 400 à 500 arpens. Mais ce qui est une très-grande entreprise agricole, serait une fort médiocre entreprise manufacturière ou commerciale. Il faut 50 mille francs, plus ou moins, de capital circulant, pour être fermier de la plus grosse ferme qu'un homme puisse conduire. C'est sur cette somme que roule la masse d'affaires qu'il peut remuer, ce qu'il peut fabriquer et vendre; et encore ce capital ne saurait, comme dans beaucoup d'entreprises de commerce, être avancé et rentrer plusieurs fois par an. Il faut tout au moins une année pour achever la plupart des produits de l'agriculture. L'action du capital ne saurait se multiplier par l'activité de la fabrication. C'est une borne mise par la nature des choses aux entreprises qui ont l'agriculture pour objet. Nous verrons que cette borne n'existe pas pour certaines entreprises qui ont des analogies avec l'industrie agricole, mais non avec la culture des terres, comme l'exploitation des mines et des pêcheries.

En Irlande, il y a beaucoup de gros propriétaires qui se trouvent en possession de leurs terres par suite des chances de la politique, et en vertu des confiscations qui accompagnèrent l'accession du prince d'Orange. Cette classe de propriétaires habiterait désagréablement des provinces où ils sont regardés comme des spoliateurs. Sans s'intéresser au bonheur de ces provinces, ils ne cherchent qu'à en tirer le plus de revenus qu'ils peuvent, et à le manger en Angleterre. Il en est résulté un système de culture à la fois déplorable, et cependant favorable à la population; système qui résout le problème de faire vivre les hommes en consommant le moins qu'il est possible.

Un grand propriétaire loue son bien, non pas à un fermier, mais à un gent qui lui répond de son revenu. Cet agent partage le bien en plusieurs randes portions louées à des agens secondaires qui partagent leurs por-ons entre plusieurs autres agens que l'on pourrait appeler *tertiaires;* eux-ci sous-louent à leur tour de petits lots de terrain à de pauvres fa-illes qui élèvent une espèce de hutte en terre et cultivent des pommes e terre. C'est la culture qui, à la latitude de l'Irlande, procure le plus de atière alimentaire à égalité de terrain. Ces familles indigentes élèvent insi quelques enfans, qui, à mesure qu'ils grandissent, cherchent à leur ur à s'accoupler, et pour cela sollicitent un nouveau coin de terre avec a cabane. Les agens tertiaires qui ne sont que des espèces de paysans, ont plus à portée qu'un propriétaire de faire payer, soit en nature, soit en rgent, tous ces petits loyers, et présentent aux agens secondaires un eu plus de garanties que le cultivateur immédiat qui ne possède rien en ropre; et les agens secondaires en présentent encore plus au principal cataire qui est un homme d'affaires important,

On voit que ce genre d'exploitation met les pauvres agriculteurs entre ux dans un état de concurrence perpétuel pour obtenir des terres à yer; car ils ne sauraient vivre sans un petit terrain, et ne peuvent l'ob-enir qu'en enchérissant les uns sur les autres. Pour enchérir, pour payer n même temps l'impôt et leurs prêtres, il faut qu'ils se réduisent à ne onsommer que ce qui est rigoureusement indispensable au soutien de la ie. Le cri de la nature les oblige à partager leur chétive portion avec urs enfans; et, lorsque la saison est contraire aux pommes de terre, nul utre supplément ne vient à leur secours. Ils mendient ou ils volent, ou ien se soulèvent en masse. L'ignorance, la superstition, sont les com agnes de la misère. L'Irlande est une des plaies de l'Angleterre, dont lle pourrait devenir une des plus fertiles provinces [1].

[1] Je crois que l'état de l'Irlande est très-susceptible de remèdes ; mais je ne garderai bien de les proposer, parce qu'il faudrait que j'eusse une connais-sance plus intime du pays, et parce qu'ils choqueraient trop de préjugés enracinés en Angleterre, et trop d'intérêts puissans, pour pouvoir être bien accueillis.

CHAPITRE VI.

De la culture du sucre et de l'esclavage des nègres

On a vu, dans les trois derniers siècles, des Européens se disant chrétiens et civilisés, renouveler, et même d'une manière plus criante, le système des païens et des barbares qui cultivaient leurs terres par des esclaves et à coups de fouet. Les conquérans qui envahirent les îles du golfe mexicain, ne pouvant soumettre les indigènes, les exterminèrent, et allèrent aux côtes d'Afrique enlever de force des nègres qui ne leur avaient jamais fait de mal, pour cultiver des îles qu'ils n'occupaient que par le droit du plus fort, et qu'ils avaient rendues désertes. Il en est résulté un système de culture qu'il convient d'apprécier dans un cours d'économie politique.

Avant que les principes de l'économie des sociétés fussent bien connus, on croyait qu'il convenait à une nation de cultiver, sur son territoire, les denrées de sa propre consommation, plutôt que de les produire sous une autre forme, et de les obtenir par des échanges ; c'est-à-dire, plutôt que de les acheter de la main des étrangers, même lorsque l'on pouvait, par ce dernier procédé, les obtenir à moins de frais. Conséquemment, on attachait une haute importance à posséder, dans les contrées équinoxiales, des colonies sujettes, où l'on cultivât ces denrées que l'Europe ne pouvait pas produire. Depuis les derniers progrès des sciences économiques, au moyen desquels on a pu se convaincre que tout progrès industriel consiste à pouvoir acquérir à un moindre prix, les mêmes produits, quelle que soit la voie par laquelle on se les procure [1], la question s'est réduite à savoir si le sucre, par exemple, revient moins cher, étant cultivé dans des colonies dépendantes de notre nation, que lorsqu'on se le procure par la voie du commerce avec l'étranger.

Il y avait un moyen simple de décider la question. C'était d'assujétir à un droit égal tous les sucres, de quelque part qu'ils vinssent. Les consommateurs alors les auraient tirés des lieux qui les fournissent au meilleur marché. Ce n'est point ainsi qu'on a fait. Pour nous obliger à préfé-

[1] Voyez, au chap. 9 de la 1re partie, ce qui constitue les progrès de l'industrie.

s sucres de nos colonies qui coûtent plus cher, on a chargé de plus
lroits d'entrée ceux des contrées étrangères qui coûtent moins. La
i nous régit en France au moment où ceci est écrit, soumet les su-
[ui viennent des possessions étrangères, à un droit qui excède de
ancs par quintal métrique, le droit que paient les sucres qui vien-
des colonies françaises. Et ce qui peut faire supposer que ceux-ci
nent à 50 fr. par quintal métrique plus cher que les sucres étran-
c'est qu'il s'en trouve toujours quelque peu de ces derniers qui con-
nt à supporter ce droit, et qui peuvent néanmoins se vendre sur
marché au même prix que les sucres des îles françaises. S'ils ne
ent qu'un droit égal à ces derniers, on pourrait donc nous les four-
50 francs meilleur marché.

a, par cette politique, encouragé une production désavantageuse, une
ction qui donne de la perte; et, pour que les auteurs de cette perte,
-dire, les colons, ne la supportassent pas, on l'a fait supporter aux
mmateurs français. La consommation actuelle du sucre en France
aluée à cinq cent mille quintaux métriques; or, si nous achetions
quantité dans l'Inde ou ailleurs, à 50 francs meilleur marché, par
al métrique, il est évident que, même en payant les mêmes droits
ée, le quintal métrique nous reviendrait à 50 francs de moins : ce
ous procurerait une épargne annuelle de 25 millions, que nous
ions consacrer à d'autres achats, à d'autres jouissances, sans que le
erce français gagnât moins, sans que le trésor public vît diminuer
ecettes. Il est même probable que le commerce et le trésor rece-
nt davantage; car une diminution d'un quart, sur le prix de cette
e, en augmenterait considérablement la consommation.

vons-nous, demandera-t-on, sacrifier les intérêts des habitans de la
inique et de la Guadeloupe, qui sont nos concitoyens, ou du moins
de nos concitoyens? Je demanderai à mon tour s'il faut sacrifier
ntage les intérêts des habitans de la France, qui nous tiennent encore
us près. Ne faut-il pas plutôt, loin de favoriser une culture fâcheuse
laquelle il faut nécessairement qu'il y ait quelqu'un de sacrifié, la
rager, amener par degrés un changement de système?

e faut d'autant plus, que ce système défectueux ne peut lutter avec
s contre la force des choses. Malgré le sacrifice qu'on exige de nous
ous fesant payer le sucre plus cher que nous ne devrions le payer,
é les frais de marine militaire et de garnisons, malgré les guerres

que l'on nous force à livrer pour défendre nos îles à sucre [1], malgré les outrages dont on se rend coupable envers l'humanité pour en maintenir la culture, on ne peut soutenir ce système; nos colons se ruinent, car ils s'endettent tous les jours davantage.

A quoi tiennent ces frais de production supérieurs à la valeur naturelle du produit? Est-ce au mode de cultiver par des mains esclaves? est-ce à l'inhabileté des planteurs, ou à des difficultés plus grandes à surmonter que celles qu'on rencontre ailleurs? J'avoue que ces différentes questions me semblent d'une solution difficile.

C'est une combinaison qui paraît assez ridicule que de faire en Europe des armemens de navires dispendieux, d'aller, à mille lieues de distance, acheter des hommes, et de les transporter deux mille lieues plus loin, dans un autre hémisphère, pour n'y exécuter que le travail d'un manœuvre grossier. Les risques de la traite des nègres, de même que la honte attachée à cet infâme trafic, veulent être couverts par le gain qu'on y fait; ce qui porte assez haut le prix d'un nègre rendu aux Antilles. Celui qui l'achète fait donc les frais de l'intérêt de son prix d'achat; cet intérêt est viager, puisque le capital est perdu à la mort de l'esclave, et il faut l'évaluer à un taux élevé, car les colons ne sauraient emprunter à un taux modéré. Il y a de plus bien du déchet à essuyer sur cette triste marchandise. Beaucoup d'esclaves meurent de chagrin, ou d'excès de fatigue, ou par des suicides. On est obligé de les soigner dans leurs maladies, et (à moins d'être bourreau) de les nourrir dans leur vieillesse. Tous ces frais représentent le salaire que l'on paie à un ouvrier libre, et doivent représenter un salaire élevé.

Il paraîtra plus dispendieux encore, si l'on considère le peu d'intérêt que l'esclave a de faire beaucoup d'ouvrage et de le faire bien. Il est directement intéressé à cacher tout ce qu'il peut de sa capacité pour le travail; car, si l'on savait qu'il peut davantage, on augmenterait la tâche qu'on lui impose. Le nègre ne travaille que sous le fouet du commandeur; mais, outre que le fouet est un stimulant très-imparfait, les coups de fouet

---

[1] Les régimens qu'on embarque pour ce service sont décimés par le climat, et n'y vont qu'avec une extrême répugnance. C'est même une question de droit public que de déterminer si la conscription militaire de tous les citoyens d'un certain âge, et qui pourrait être justifiable par la nécessité de défendre son pays contre une invasion étrangère, l'est également lorsqu'il s'agit d'aller en Amérique pour soutenir de force un régime contre nature.

ɜux-mêmes sont une main-d'œuvre qui ne laisse pas d'être coûteuse, car es surveillans sont payés plus chers que les simples ouvriers.

Enfin, comme tous les frais doivent entrer en ligne de compte, dans le ieux système de l'esclavage, aussi bien les frais causés par les maîtres ue par leurs subordonnés, on trouvera dans l'exploitation des terres aux olonies, des frais énormes dans le genre de vie des planteurs. Le régime de l'esclavage veut, dit-on, que le blanc soit entouré de faste et ourri de sensualités, pour que le nègre soit tenu dans le respect et dans a crainte. Il faut au planteur, à sa femme, à ses enfans, pour les servir, eaucoup de nègres et de négresses inutiles pour la production. Dans un ompte bien fait des frais de production, il faut donc ajouter à l'entreien des nègres ouvriers l'entretien bien plus coûteux des nègres domesques.

Convenons-en : il résulte de tout cela un système de corruption vicieux, t qui s'oppose aux plus beaux développemens de l'industrie. Un esclave st un être dépravé, et son maître ne l'est pas moins; ni l'un ni l'autre ne euvent devenir complètement industrieux, et ils dépravent l'homme libre ui n'a point d'esclaves. Le travail ne peut être en honneur dans les mêmes lieux où il est une flétrissure. L'inactivité de l'esprit est chez les maîres la conséquence de celle du corps; le fouet à la main, on est dispensé l'intelligence [1].

Les hommes qui, soit en Europe, soit aux îles, sont intéressés ou seulement habitués au genre d'exploitation qu'on y a suivi jusqu'à présent, et que l'on suit encore dans toutes celles qui ne sont pas émancipées, apportent en preuve de l'excellence de ce régime l'autorité de l'expérience, en disant : « Voyez la prospérité où s'étaient élevés, sous le régime de » l'esclavage, Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe, la Jamaï» que, Cuba, etc. Est-ce un mauvais mode d'exploitation que celui que » couronne le succès? »

Messieurs, en économie politique, les causes sont si nombreuses, et gissent d'une manière si compliquée, que les demi-savans, les observaɜurs superficiels s'y méprennent souvent. Deux faits qui marchent ensemble leur paraissent tenir l'un à l'autre; et leur conviction est quelque-

---

[1] Je ne peux entrer ici dans des détails qui prouveraient la détestable nfluence morale et politique de l'esclavage domestique. Ce sujet a été adnirablement bien traité par Charles Comte, dans son *Traité de Législaion*, liv V.

fois si forte, qu'ils s'étonnent de votre incrédulité, et s'en irritent. Je ne pense point que ce qu'on se plaît à appeler la prospérité des colonies du golfe mexicain, soit le résultat de la manière dont elles étaient, et dont quelques-unes sont encore exploitées. Je croirais à leur prospérité, si, abandonnées à leurs propres moyens, sans le secours et les dépenses des gouvernemens européens, sans les capitaux qu'y apportent journellement les spéculateurs de leurs métropoles, et sans le monopole que leur assurent les droits qu'on asseoit sur les produits semblables aux leurs, j'avais vu leur population doubler tous les vingt ans, ainsi qu'on l'a vu dans des colonies devenues indépendantes. Mais telle quelle, cette prospérité a été beaucoup moins grande qu'elle n'aurait dû l'être dans les circonstances extraordinairement favorables où se sont trouvées les colonies des Européens.

Les progrès rapides que l'Europe a faits, pendant les dix-septième et dix-huitième siècles, dans l'agriculture, le commerce et les arts, et par conséquent en richesse et en population, lui ont rendu toujours plus nécessaires les produits que nous appelons *denrées coloniales*, et lui ont permis de les payer chèrement. Il y a deux siècles que l'on ne trouvait du sucre que chez les apothicaires, où on le vendait à l'once; et, dès les dernières années de l'ancien régime, la France seule en consommait 50 millions de livres. Au temps de Henri IV, le café était absolument inconnu en France, et maintenant il n'est pas un seul de nos porte-faix qui ne prenne sa tasse de café. La demande croissant graduellement, et l'approvisionnement venant d'un petit nombre d'îles, dont le sol est encore bien loin d'être cultivé en totalité, ces denrées ont été constamment tenues à un prix de monopole, à un prix supérieur à leurs frais de production, tout gros qu'ils étaient, et par conséquent très-avantageux pour leurs producteurs; c'est-à-dire pour les entrepreneurs de la culture et du commerce qui nous les procuraient; car, pour ce qui est des pauvres nègres, producteurs aussi, ils retiraient la moindre part de la valeur des produits. Cet avantage, dérivant des progrès de l'Europe, était encore accru par le privilége exclusif qu'avaient les îles françaises d'approvisionner la France et les pays que la France fournissait; ce qui contribuait à élever le prix de leurs produits à un taux véritablement usuraire.

C'était donc le consommateur français qui payait la prospérité de l'agriculture des Antilles; et les frais de culture auraient été encore plus considérables, qu'au moyen de la faveur des circonstances et d'un monopole accordé par la France aux dépens de la France, les colonies non-

ment pouvaient prospérer, mais auraient prospéré bien davantage, même temps leur système de culture et leur régime avaient été meil- et les colons plus industrieux.

iintenant que l'on cultive du sucre dans toutes sortes de pays de la torride, et même en Europe, les colons sont soumis à une véritable con- nce, et ne peuvent la supporter: ils s'endettent tous les jours davantage; mandent encore des priviléges; mais des priviléges ne les sauveront pas. iture des choses est trop forte. On sera partout obligé, même sans notions politiques, d'abandonner le vieux système colonial, et de · à l'influence du prix des choses. La France serait assez peu éclai- pour continuer à payer le sucre 50 pour cent au-delà de sa valeur able; on fermerait encore plus les yeux sur l'infraction aux lois sur ite; l'Angleterre et les États-Unis consentiraient à la tolérer encore temps, malgré l'impatience qu'on sait qu'elle leur cause; le conti- américain, entièrement indépendant, prendrait son parti de voir une nation européenne à ses portes; enfin, le régime colonial serait réta- ans toute sa rigueur, et la culture à coups de fouets plus prospère jamais, que les intérêts pécuniaires des colons eux-mêmes en pro- eraient la fin prochaine.

s personnes, tolérantes pour les maux qu'elles ne souffrent pas, en nent aisément leur parti, et envisagent des expéditions cruelles et minables spéculations, comme ces malheurs historiques sur lesquels ne pouvons rien; tandis que nous y pouvons beaucoup en laissant toute l'horreur qu'elles nous inspirent. Je voudrais que ces personnes prissent que la question qui nous occupe n'est pas tout entière dans intérêts pécuniaires. Il ne s'agit pas uniquement de savoir à quel prix eut faire travailler un homme; mais à quel prix on peut le faire tra- er sans blesser la justice et l'humanité. Ce sont de faibles calculateurs ceux qui comptent la force pour tout et l'équité pour rien. Cela con- au système de production des Arabes bédouins, qui arrêtent une vane, pillent les marchandises qu'elle transporte, et s'en applaudis- en disant: « Bien fous sont ceux qui font venir à grands frais des archandises de l'Inde et de la Chine. Les mêmes marchandises ne us ont coûté que quelques jours d'embuscade et quelques livres de udre à fusil. »

ertes, les Arabes bédouins ont beau s'admirer, je ne pense pas que s conveniez jamais que leur pays soit dans une situation plus floris- e que ceux où l'on produit par de meilleurs procédés. C'est, quoiqu'à

un différent degré dans l'exécution, un calcul également vicieux dans son principe, que celui qui exclut toute considération de justice et d'humanité dans les relations d'homme à homme. Il n'y a de manière durable et sûre de produire, que celle qui est légitime, et il n'y a de manière légitime que celle où les avantages de l'un ne sont point acquis aux dépens de l'autre. Cette manière de prospérer est la seule qui n'ait point de fâcheux résultats à craindre; et les événemens arrivés me donneraient trop d'avantage, si je voulais mettre en parallèle les pays où l'esclavage a entraîné des bouleversemens, et ceux où les descendans de Penn et les imitateurs de ses principes, ont fondé des nations qui croissent rapidement en prospérité, et qui couvriront bientôt le Nouveau-Monde pour l'exemple et l'instruction de l'Ancien.

Des philanthropes, dont les intentions sont extrêmement louables, ont cru possible que les colons des Antilles libérassent par degrés leurs nègres, et leur donnassent ensuite de l'ouvrage à la journée et à la tâche. J'ai consulté et beaucoup d'écrits et beaucoup de voyageurs sur ce point, et j'avoue que telle ne me paraît pas être l'issue par laquelle on sortira du mauvais régime des îles à esclaves. L'affranchissement des esclaves, qui peut ailleurs augmenter la production, n'aurait pas sans doute ici le même effet, surtout relativement au sucre. Dans ce climat, le travail d'une journée entière au soleil est extrêmement pénible. Aucun Européen n'y résiste, et le nègre ne s'y soumettra jamais volontairement. Il a peu de besoins, et, sous la zone torride, où la terre est si féconde, une heure de travail par jour suffit à un nègre pour les satisfaire, et pour nourrir sa famille. Devenu libre, il travaillerait au lever du soleil pendant une heure ou deux, et nulle satisfaction ne balancerait pour lui la peine qu'il éprouverait à travailler le reste du temps [1]. Le planteur, qui voudrait l'occuper comme ouvrier libre, serait contraint de voir se reposer son fonds de terre et son capital pendant les neuf dixièmes de la journée. En

---

[1] Dans un rapport publié par l'Institution africaine de Londres, en 1815, page 18, on lit que le plus grand obstacle qu'ait éprouvé l'établissement de Sierra-Leone (où l'on voulait établir la culture par des ouvriers noirs à gages) a été, à toutes les époques, l'indolence des naturels et leur aversion pour le travail de la terre, lorsqu'il y avait un autre moyen quelconque de gagner sa subsistance avec moins d'exertion corporelle. Ils quittaient leurs établissemens agricoles pour faire un petit commerce de bétail, ou même pour attraper des esclaves et les vendre aux négriers d'Europe.

Europe, les combinaisons sont tout autres. L'état de la société fait naître beaucoup plus de besoins chez l'ouvrier. Toute espèce de carrière peut s'ouvrir à son ambition, et le travail est une peine tolérable dans un air tempéré. Malgré cela, combien ne trouve-t-on pas en Europe d'ouvriers sans émulation, qui travaillent mollement, et seulement une partie de la semaine, lorsqu'un peu plus d'énergie améliorerait aisément leur sort?

On cite des habitations, celle de M. Steele à la Barbade, de M. Nottingham à Tortola, où les nègres libérés ont été payés à la journée. Mais d'autres voyageurs sont loin de convenir que ces essais aient réussi [1].

L'île d'Haïti, autrefois Saint-Domingue, émancipée depuis plus de vingt-cinq ans, prospère plutôt sous la bannière de l'indépendance que sous celle de la liberté. Les chefs qu'elle a successivement reconnus, Toussaint Louverture, Christophe, Pétion, et son président actuel, Boyer, dominés par la nécessité, ont rendu ou fait rendre des lois qui ne laissent point le nègre entièrement libre de son travail [2]. Sous prétexte qu'il fallait que les

---

[1] Mr. T. Clarkson, dans ses *Thoughts on the necessity of improving the condition of Slaves*, dit que M. Steele est mort en 1791, comblé de gloire et de bénédictions ; et M'Queen, dans ses *West Indian colonies*, page 426, dit que M. Steele est mort insolvable et que son habitation a été vendue par autorité de justice. Le même auteur assure que l'habitation de Nottingham est dans la détresse ! Il paraît du moins que la méthode d'affranchir les esclaves ne s'est point propagée, comme elle aurait fait si elle eût réussi.

[2] Suivant la loi de Christophe, concernant la culture (art. 16): « La loi punit » l'homme oisif et vagabond, tout individu devant se rendre utile à la société.» Conséquemment tous les nègres qui n'avaient pas une profession, c'est-à-dire, un capital et une industrie, ou qui n'étaient pas capables de la continuer, étaient répartis dans l'une ou l'autre des habitations exploitées pour le compte de leurs propriétaires, ou pour le compte du gouvernement. Là ils avaient pour salaire le quart des produits de l'habitation, et travaillaient sous le commandement du propriétaire ou du fermier.

Les heures du travail étaient fixées par la loi ; le travail durait depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit tombante. Le fermier et les nègres, ses cultivateurs, étant co-partageans dans les produits, étaient excités à faire travailler les paresseux par les moyens admis dans la police des ateliers. Les nègres qui se soustrayaient par la fuite, étaient pris comme vagabonds et condamnés à un certain temps de galères. L'autorité supérieure se réservait de prononcer sur les incorrigibles (art. 113), et probablement elle leur infligeait un traitement sévère. C'est à peu près le même régime, mais avec plus d'égards pour les cultivateurs, qui est encore suivi.

domaines dont l'état s'était emparé, fussent cultivés, tout nègre, en même temps qu'on le reconnaissait libre et citoyen, devait être attaché à une habitation, et se soumettre aux réglemens qui admettaient des punitions graduées, et même le fouet, pour un travail imparfait ou l'oisiveté volontaire. Selon les lois actuelles, qui sont moins militaires et plus douces, un cultivateur néanmoins qui quitte une habitation pour se mettre dans la domesticité, perd ses droits de citoyen. S'il la quitte pour ne rien faire, il est réputé vagabond et puni de l'emprisonnement et même du cachot. Il ne peut pas acquérir moins de cinq carreaux de terre à la fois; ce qui l'oblige à une certaine activité pour les mettre en rapport, et exclut d'une indépendance complète, ceux qui n'ont pas une petite fortune acquise [1].

On voit que, sous ce régime, l'homme qui n'a rien, ou qui n'a que trop peu de chose, est *contraint* au travail. Malgré ces précautions, la culture de la canne à sucre, qui est la plus pénible de toutes, et qui exige des bâtimens, des moulins, capitaux peu profitables, quand le travail n'est pas soutenu, y paraît plus coûteuse que sous le régime même de l'esclavage, puisque le président Boyer, dans une proclamation [2], se plaint des caboteurs haïtiens, qui vont dans les autres îles (Cuba, la Jamaïque) pour y charger du sucre, du tafia, du rhum, et, *par l'appât d'un gain illicite, les introduisent sur notre territoire,* dit le président, *contre le vœu de nos lois.* On n'introduirait pas ces produits en fraude, s'ils ne revenaient pas à meilleur marché dans les autres îles.

La culture du café qui est moins pénible, attendu qu'il croît dans les montagnes, celle du coton, et surtout celle de tous les produits propres à la consommation du pays, voilà ce qui fait sa véritable richesse. L'île d'Haïti laisse donc encore indécise la question de savoir si les Antilles, même quand elles seront devenues indépendantes, peuvent, pour les denrées équinoxiales, soutenir sur les marchés d'Europe, la concurrence de beaucoup d'autres pays qui parviennent, à ce qu'il semble, à les produire avec moins de frais. Il est possible qu'elles conservent la culture du café et du coton, et perdent celle du sucre et de l'indigo. Il est possible que d'autres produits auxquels le sol se montreraient particulièrement favorable, tels que la cochenille et le cacao, s'y propagent; mais de toutes

[1] Le carreau de terre à Saint-Domingue équivaut à 12.900 mètres carrés.
[2] Du 20 mars 1823.

ıanières, elles prospèreront, si elles ne sont plus dominées par les gouverneurs qu'on leur envoie d'Europe, parce que le sol est d'une fécondité xtrême, et que les intérêts nationaux y seront écoutés, et non plus ceux e leurs métropoles. Il n'est pas nécessaire qu'un pays cultive du sucre our devenir riche et populeux [1].

---

[1] Depuis que ce chapitre a été écrit, et qu'il a été publié pour la preıière fois, de grands changemens sont survenus dans la position des colons ançais des Antilles. Les droits qui les protégeaient contre les sucres étraners, aussi bien que les droits moins forts imposés sur leurs propres produits, omme source d'un revenu fiscal, ont été un encouragement puissant à la roduction du sucre indigène, extrait de la betterave. Le sucre de betterave a fini par faire une concurrence fatale au sucre extrait de la canne; les revenus de la douane ont diminué; le commerce des ports de mer, la marine marchande, et par suite la puissance maritime de l'état, ont été menacés. Le sucre, dans les Antilles françaises, a baissé à un tel taux, qu'on a pu trouver de l'avantage à le porter à l'étranger, et que les colons eux-mêmes en sont venus à demander la réforme du régime colonial, et l'émancipation commerciale de la Martinique et de la Guadeloupe. Le gouvernement français n'a su prendre aucun parti à propos, et tous les intérêts se sont trouvés compromis à la fois; mais ce n'est point ici le lieu de traiter les questions nombreuses qui sont nées de cet état des choses.

Pendant le même temps, une grande expérience a été commencée par Angleterre, pour arriver à l'affranchissement des nègres de ses colonies, n les fesant passer par une certaine période de servage intermédiaire entre esclavage et la liberté; et, bien que l'on ne puisse pas encore juger de ce ui adviendra de la race africaine dans les Antilles, à l'expiration des délais e l'apprentissage, on peut cependant entrevoir que la culture de la canne sucre est possible avec des ouvriers libres. Au Brésil, un certain nombre 'hommes libres concourent déjà à la production du sucre; et, cependant, ce ays est celui où la traite introduit encore frauduleusement le plus grand ombre de nouveaux esclaves. A l'île Maurice, une population libre d'ouriers indiens, vient maintenant travailler à la terre et la production du ıcre n'a pas cessé de s'y accroître chaque année. (*Note de l'éditeur.*)

CHAPITRE VII.

Des pêcheries et des mines.

Nous avons vu quels sont les résultats qu'une nation obtient des différens modes de culture des terres. C'est la principale branche de l'industrie que les économistes sont convenus d'appeler *industrie agricole*; mais ce n'est pas la seule; et vous savez qu'ils comprennent sous la même dénomination l'exploitation des pêcheries et des mines, dont les produits sont analogues à ceux de l'agriculture proprement dite, en ce qu'on les recueille immédiatement des mains de la nature, sans qu'aucun producteur antérieur ait commencé l'œuvre de leur créer de la valeur.

Quoique les hommes n'aient pris aucune peine pour la formation des minéraux et des poissons, ce ne sont point là des produits dont on puisse user gratuitement. Ils coûtent la valeur des soins qu'il faut prendre pour les tirer du lieu où la nature les a mis, et pour les placer sous la main du consommateur. La concurrence des producteurs empêche ceux-ci de porter le prix du produit au-delà de ce que vaut, de ce que coûte, la façon qu'ils donnent à ce produit.

Ainsi, le prix du merlan ou du turbot, au bord de la mer, est le remboursement des avances, des frais de production qu'il a fallu faire pour amener ce poisson sur le rivage; comme le prix des choux et des pommes de terre est le remboursement des frais de production qu'il a fallu faire pour mettre ces légumes sur le marché.

Il y a des pays, comme la Norwége, où la pêche produit en somme totale, plus de valeurs que l'agriculture proprement dite. Cette production devient plus importante encore quand les hommes trouvent le moyen d'étendre le marché du poisson; c'est-à-dire, d'aller chercher des consommateurs autres que ceux qui habitent les côtes. Les relais établis de nos côtes jusqu'à Paris, en permettant aux Parisiens de manger de la marée fraîche, ont beaucoup augmenté l'importance de cette industrie dans nos départemens maritimes. On estime que Paris seul consomme, chaque année, pour plus de quatre millions de marée fraîche.

Mais la production et la consommation du poisson ont reçu leur principale importance de l'art de le sécher et de le saler, qui a permis de le conserver à peu de frais et de le transporter à de grandes distances. C'est

cet art que la Hollande doit sa liberté et l'origine de ses richesses. Du oment qu'elle sut encaquer le hareng et le vendre en Allemagne et en spagne, elle put résister à l'Autriche. Faut-il être surpris que la reconnaissance nationale ait élevé un monument à Buckel, qui découvrit, ou 1 moins qui perfectionna ce procédé, vers l'année 1450?

Une manipulation manufacturière se lie ici, comme on voit, à l'industie de la pêche, pour opérer la conservation du produit; d'autres fois il y joint des opérations commerciales lorsque le poisson se prend dans des rages éloignés. Les armateurs qui font pêcher la baleine dans les mers u Nord, ou la morue sur le banc de Terre-Neuve, exercent une industie complexe.

Les Anglais ont même lié à leurs pêcheries des opérations commerciales ui n'en font pas réellement partie, mais qui s'y joignent avec avantage, t attestent un esprit éminemment hardi et industrieux. Ils vont pêcher es phoques jusque sur les îles qui entourent cette cinquième partie du ionde, que les géographes ne nomment plus Nouvelle-Hollande, mais ustralasie. La plupart de ces îles sont inhabitées et inhabitables. Les hoques s'y rendent dans une certaine saison de l'année pour satisfaire au œu de la nature et y mettre bas leurs petits. Cet animal est amphibie; l vient souvent sur la plage; mais il s'y traîne difficilement, et n'a presque ucun moyen de défense. On les surprend, on les dépouille de leur peau; n fait fondre leur graisse qui se transforme en huile; on en remplit des arils qu'on rapporte en Europe, où elle est employée dans plusieurs arts ous le nom d'*huile de poisson*.

Les navigateurs anglais, pour faire cette pêche avec avantage et tirer arti d'un voyage aussi long, se chargent, moyennant un marché conclu vec leur gouvernement, de transporter au Port-Jackson, près de *Botany-Bay*, les condamnés à la déportation, qui sont nombreux en Angleterre, omme vous savez. Leurs navires se rendent d'abord au détroit de Bass, t débarquent sur quelque île déserte, leurs pêcheurs, ou plutôt leurs hasseurs de phoques. On les munit de provisions, de barils, et l'on poursuit sa route. Les mêmes navigateurs, après avoir débarqué au Port-Jackson leur cargaison de criminels, et avoir reçu du gouverneur leur paiement en traites sur Londres, font quelque trafic avec des insulaires de la mer du Sud; puis ils vont reprendre leurs pêcheurs qui, pendant 6 à 8 mois de séjour dans une île déserte, ont fait un affreux carnage de phoques et rempli d'huile tous leurs barils. Ils chargent aussi les peaux de ces animaux, qui se vendent fort bien en Chine.

En conséquence, ils font voile pour Canton, vendent leurs peaux, négocient leurs traites sur Londres, et chargent des denrées de Chine qu'ils rapportent en Europe, en fesant les relâches accoutumées.

Ces opérations de pêche et de commerce, liées ensemble, occupent de gros capitaux dont il faut que les armateurs se passent pendant deux ou trois ans, avant d'en avoir les retours; mais elles sont probablement fort lucratives, car je connais des maisons de Londres qui y ont acquis de grandes fortunes.

Les profits que les Hollandais, et ensuite les Anglais, ont faits par le moyen de la pêche de la baleine dans les mers du Nord, et de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve, ont été enviés par plusieurs nations qui se sont en conséquence réservé, par des traités, le droit de pêcher dans les mêmes endroits. On y a mis peut-être trop d'importance. Si les entrepreneurs français ont de l'industrie et des capitaux, ces moyens de production ont bien d'autres emplois; et le commerce intérieur, quand il n'est pas fondé sur le privilége et le monopole, donne des profits qui ne sont pas plus que ceux du commerce lointain, levés aux dépens de nos concitoyens, à qui l'on donne, dans les deux cas, des produits pour leur argent.

L'avantage des pêcheries pour la grande société humaine, est de jeter dans le monde de nouveaux produits, de nouveaux objets d'échange qui satisfont un plus grand nombre de besoins. Du reste, que ce soient des Français ou des Anglais qui attrapent le poisson, ce point importe peu pour les intérêts nationaux. Si nous ne prenons pas le poisson au moyen de nos armemens, nous l'aurons au moyen des produits que nous ferons pour l'avoir; car on ne nous le donnera pas pour rien. Nos capitaux, nos travaux et notre intelligence, produiront ce que nous serons obligés de donner en échange du poisson; et ces produits-là ne nous coûteront point de prime.

Il paraît au surplus que les merlans, les phoques, les morues, les baleines, et les autres habitans de l'Océan, se lassent d'être tyrannisés et décimés par l'homme. Le nombre des baleines a considérablement diminué, de même que celui des phoques, qu'une distance de 6000 lieues n'a pu mettre à l'abri de notre rapacité; et ces grandes transmigrations de harengs dans lesquelles ce poisson voyageur passait par bancs de plusieurs lieues d'étendue, près des côtes d'Europe, paraissent avoir pris, du moins en partie, une route moins dangereuse. En cela, comme dans beaucoup d'autres occasions, nous aurons peut-être tout perdu en voulant trop gagner.

L'industrie qui tire les minéraux du sein de la terre, est plus importante que celle qui tire les poissons du sein des eaux. Elle comprend non-seulement l'exploitation des métaux, mais encore les travaux qui nous procurent des pierres, des marbres, des sels gemmes, et surtout de la houille, ou charbon de terre.

Il y a quelques mines d'argent qui sont des entreprises considérables. Celle de Valenciana, au Mexique, est la plus grande entreprise de ce genre que l'on connaisse. Elle occupait, lorsque M. de Humboldt la visita, en 1803, 3,100 ouvriers. Les frais annuels d'exploitation coûtaient 5 millions de notre monnaie. On y dépensait, en poudre à canon seulement, 400,000 francs par an. Le produit était de 360,000 marcs d'argent, procurant 3 millions de francs de bénéfice net à ses actionnaires. Les troubles de l'Amérique espagnole ont un peu dérangé ces produits; mais, d'après les derniers renseignemens obtenus, cette langueur momentanée sera probablement suivie d'une activité plus grande, parce que des méthodes d'exploitation plus nouvelles et plus puissantes finiront par s'organiser partout.

Les mines sont, en Amérique, des propriétés particulières, sur lesquelles le gouvernement, quel qu'il soit, perçoit un droit. L'Amérique entière, suivant Humboldt, fournissait chaque année,

17,000 kilogrammes d'or,
800,000 *dito* d'argent,

valant environ 198 millions de notre monnaie.

Toutes les mines de métaux précieux du reste du monde fournissent à peu près le 10e de cette somme.

Les mines de fer fournissent une valeur en somme fort supérieure au produit des mines d'or et d'argent; mais il est difficile d'en faire le calcul, parce que les mines de fer sont répandues dans presque tous les pays du monde, et exploitées dans des multitudes d'entreprises dont quelques-unes assez petites.

Le premier et le plus important des minéraux que nous tirons actuellement du sein de la terre, n'est cependant ni l'argent, ni le fer; c'est la houille; et son importance ne cessera d'aller en croissant. La chaleur est le plus puissant des agens dans les arts. Sans elle, nulle production, nulle civilisation n'est possible. Outre que, sans chauffer nos demeures et nos ateliers, je ne sais pas trop comment nous supporterions les hivers dans nos latitudes au-dessus du 45e degré, le combustible est encore nécessaire pour préparer presque tous nos alimens; et, si l'on pensait que l'espèce

humaine pût à toute rigueur subsister de végétaux et de viandes crus, je ferais remarquer que, pour faire pousser ces végétaux avec une abondance qui suffise aux besoins d'une société un peu nombreuse, il faut des outils aratoires, et que ces outils ne peuvent être fabriqués sans modifier les métaux par le moyen du feu. Comment, sans amollir le fer et le transformer en acier, ferait-on les ciseaux pour tondre les brebis? comment fabriquerait-on les rouets pour filer leurs toisons, les métiers pour tisser, les aiguilles pour coudre même de grossiers vêtemens? Il n'est aucun art industriel où l'on puisse se passer complètement de feu, et par conséquent de combustible.

Quand le monde était neuf, il était presque entièrement couvert de bois. Il suffisait (du moment qu'on a su faire du feu) de casser des branches d'arbres pour l'entretenir. Mais le bois ne se reproduit pas aussi facilement qu'il se consume. Aussi voyons-nous les pays se dépeupler de forêts, à mesure qu'ils se peuplent d'habitans. Les plus anciennement civilisés sont les plus dépouillés. Sur les bords de l'Euphrate, il n'y a d'arbres que dans les jardins. En Égypte, on se sert de fiente de chameau desséchée pour faire du feu. La Grèce, l'Italie et l'Espagne, quoique moins anciennement civilisées que l'Orient, le sont plus anciennement que les autres états de l'Europe, et ont par cette raison beaucoup plus épuisé leurs forêts dans tous les lieux accessibles.

Nous savons par les historiens que notre Gaule était couverte de bois lorsque les Romains en firent l'invasion. Il en était de même de l'Angleterre, de l'Allemagne. Les États-Unis, qui ne formaient naguère qu'une seule forêt, abattent chaque jour des multitudes d'arbres et les remplacent par du blé. C'est une loi de la civilisation de faire disparaître les bois.

Heureusement que la nature a mis en réserve, long-temps avant la formation de l'homme, d'immenses provisions de combustibles dans les mines de houille, comme si elle avait prévu que l'homme, une fois en possession de son domaine, détruirait plus de matières à brûler, qu'elle n'en pourrait reproduire. Mais enfin ces dépôts, quoique riches, ont des limites. Nous creusons, nous minons, et tantôt une fois, tantôt une autre nous atteignons le terme des filons. Nous en découvrirons d'autres que nous épuiserons à leur tour. Déjà nos voisins, dans les houillères de Newcastle, vont chercher jusque sous la mer, les charbons de terre qui, voguant ensuite sur sa surface, vont féconder les usines de Londres et les distilleries de la Jamaïque. Les foyers, les forges, les manufactures

bent d'effrayantes quantités; et, quoiqu'on ait calculé par la puis-
s mines, qu'elles contiennent encore du combustible pour plu-
énérations, même en supposant, comme il est probable, une
aation progressivement croissante, que deviendront les généra-
ivantes quand les mines seront épuisées? car elles le seront iné-
ent un jour. On en découvrira d'autres qui seront épuisées à
r: que deviendront alors nos descendans? Il y a des gens qui
t que le monde ne finisse par le feu; on doit plutôt craindre qu'il
e faute de feu.

e nous avons, par bonheur, le temps de nous reconnaître, fesons
usage, d'une manière bien entendue, des provisions que la nature
i notre portée; ce sont elles qui commencent et qui continueront
er notre industrie encore pendant plusieurs siècles. L'industrie
serait déjà tombée sans la houille, et elle ne prend un grand
ement que dans le voisinage des houillières: à Birmingham, à
ster, à Sheffield, à Glasgow. On pourrait tracer une carte indus-
l'Angleterre, au moyen d'une carte minéralogique qui indique-
ndance et la qualité des mines de houille.

ance, quoique nous ayons des houillères puissantes dans le dépar-
u Nord et dans le Forez, qui provoquent de très-grands dévelop-
l'industrie dans leur voisinage, puisque la ville de Saint-Étienne
depuis quelques années, cependant nous paraissons loin de
ncore tirer parti des vastes dépôts que la nature nous a ménagés.
e qu'il existe dans le département de l'Aveyron, par exemple,
e de houille fort près de la surface du sol, de trois cents pieds
ur et de plusieurs lieues carrées d'étendue, qui pourra suffire à
nmation de la France entière pendant plusieurs siècles, du mo-
'on aura appris à en tirer parti.

pour avoir la houille dans tous les lieux où le besoin s'en fera
est-à-dire, partout, à mesure que les bois diminueront, il ne faut
ment que le monde possède des houillères considérables; il faut
produit puisse être transporté partout à peu de frais. L'usage de
est absolument interdit aux lieux où les transports sont difficiles,
quemment dispendieux. Le chauffage ni l'industrie ne peuvent
noder d'un combustible cher; il renchérit les produits des arts.
roduits d'un prix élevé ne trouvent point de consommateurs.
t disette sont une même chose. Voyez ce qui arrive pour le blé:
s'élève à quatre fois son prix d'origine, on est témoin d'une fa-

mine épouvantable. Les moyens de transport faciles, sont donc aussi indispensables que les houillères elles-mêmes, pour tous les pays qui en sont éloignés de quelques lieues seulement. Le génie des peuples devra de plus en plus s'exercer sur les moyens de faciliter les transports, par des canaux navigables, par des chemins de fer, par tout autre moyen dont on pourra s'aviser; ils devront en même temps préserver tous les moyens de transport des frais imposés par le fisc et par une mauvaise administration. Les gênes imposées par la police, les longueurs dans les réparations sont des obstacles positifs qui peuvent toujours être représentés par des frais, et qui, s'élevant à un certain degré, rendent nulles les créations du génie de l'homme, aussi bien que les dons de la nature.

CHAPITRE VIII.

Vue générale des arts manufacturiers.

Les matières sur lesquelles s'exerce en général l'industrie agricole, n'ont, avant qu'elle s'en occupe, aucune valeur; ce ne sont donc pas des produits. Il n'en est pas de même de l'industrie manufacturière : ses matières premières sont déjà des produits; c'est-à-dire, que le manufacturier les prend des mains d'une industrie dont l'action a précédé la sienne. Quelquefois, à la vérité, il travaille des matériaux que la nature lui offre gratuitement, comme l'argile qu'elle livre au potier, le sable au fabricant de verre. Mais ces cas sont rares; et, pour l'ordinaire, une industrie préalable prépare au manufacturier, ou du moins lui apporte, les produits qui font ses matières premières. Tous les métaux que travaillent les arts, sont les produits de l'industrie du mineur; le fer-blanc, dont on fait tant de produits, est lui-même un produit, non-seulement de l'industrie du mineur, mais de celle du lamineur qui est un manufacturier, et de l'étameur qui est manufacturier aussi. Le peintre, le teinturier, pour leurs produits, emploient de la céruse qui est le produit d'une manufacture; de la cochenille et d'autres substances colorantes, qui sont des produits de l'industrie agricole du pays qui les a vues naître, et de l'industrie commerciale du négociant qui les a fait venir.

Je vous ai déjà fait remarquer que toutes les manières imaginables d'accroître la valeur d'un produit, par un changement quelconque de forme qu'on lui fait subir, rentrent dans l'industrie manufacturière. C'est

e vérité qu'on sent pour peu qu'on y réfléchisse, mais à laquelle on ise rarement. Il convient cependant de ne pas la perdre de vue quand veut embrasser tous les moyens dont s'accroissent les richesses. On ne ige pas communément, parmi les travaux manufacturiers, ceux du mier, du maréchal-ferrant, quoiqu'ils soient tout-à-fait analogues à ix qui s'exécutent dans les vastes ateliers d'une filature. Et, si vous iviez évaluer les valeurs produites par tous ces artisans, vous verriez elles excèdent de beaucoup les valeurs produites par les grands établissemens, même dans les pays où ces établissemens sont les plus nombreux et les plus riches. Les produits des beaux-arts, quelque distingués e soient les talens qui les ont enfantés, sont aussi du même genre rtes, il y a loin de la toile et des couleurs qui ont servi à faire un tableau de David, au tableau après qu'il a été terminé: néanmoins, et quelle grande que soit la disproportion de ces deux valeurs, ne trouvons-us pas dans ce cas-ci, comme dans les autres arts manufacturiers, des tières premières prises dans un certain état et mises, par un art huin, dans un autre état où elles valent beaucoup plus? N'y voyons-nous les fruits de ce travail intelligent que nous avons nommé industrie, et ploi d'un capital qui se compose de toutes les avances que l'exécution grand tableau rend nécessaires?

e ne crois pas ravaler les fruits du génie, quand je vous montre sous rapport ils font partie des richesses de la société. Le génie des gr... es, supérieur à celui des grands peintres, n'est-il pas, pour ainsi dire, atière première de cet immense commerce de librairie que font les n... s ingénieuses en même temps qu'industrieuses? Devons-nous mettre ns d'orgueil à avoir vu naître parmi nous les Montaigne, les Pascal, a Rochefoucauld, les Racine, les Voltaire, parce que les ouvrages ... ts se reproduisent sous toutes les formes et nous servent de modèles les jours? Une fausse délicatesse pourrait seule s'en formaliser. mme qui se sent véritablement du génie, s'agrandit à ses propres x, quand on lui montre sous combien de rapports il se rattache à n siècle et à la postérité.

serait fastidieux et superflu que je vous donnasse la liste des arts manufacturiers; ce ne serait autre chose que la liste des pr... s qui s'en occupent, et cette liste serait toujours incomplète; car, au moment même où je parle, le génie ... troit ou dans un autre, crée peut-être un, deux, ... ux: la lithographie, l'éclairage par le gaz, la ...

reils à chauffer par la vapeur, la construction des presses hydrauliques et de beaucoup de machines nouvelles, occupent des centaines d'ouvriers; et il n'y a pas long-temps que personne n'avait la moindre idée de tous ces arts-là.

Quelques autres, mais en plus petit nombre, s'éteignent, non parce qu'on les oublie, ce qui ne pourrait être l'effet que d'une barbarie prolongée, mais plutôt parce que l'on cesse de mettre du prix à leurs produits. On ne fait plus ni de ces brocarts de Lyon, ni de ces vernis de Martin, si vantés dans le siècle dernier. L'art des fabricans de scapulaires, de chapelets, et de crucifix, est tombé dans la moitié de l'Europe, quand ces contrées se sont déclarées protestantes, et la morale n'y a rien perdu.

Je ne vous ferai donc point de nomenclature, mais je vous mettrai en état de classer au besoin tous les arts manufacturiers nés et à naître, d'apprécier leur importance comme moyens de production, et de juger les conditions nécessaires pour les pratiquer avec succès.

Les matières premières sont modifiées par les arts manufacturiers, soit dans leurs formes et dans leurs apparences extérieures, comme le coton lorsqu'on le file et qu'on le tisse; soit dans leurs molécules intimes, comme lorsqu'on sépare, par la distillation, les parties spiritueuses des liqueurs fermentées. Pour opérer la première de ces transformations, on emploie des moyens mécaniques; pour la seconde, des moyens physiques et chimiques. De là, la séparation des arts manufacturiers en *arts mécaniques*, et en *arts physico-chimiques*.

Il y a beaucoup d'arts, et c'est peut-être le plus grand nombre, où l'on emploie à la fois des moyens de l'une et de l'autre sorte. Le fabricant de draps dégraisse ses laines par des moyens chimiques, il les tisse par des moyens mécaniques, et teint ensuite ses étoffes par des moyens chimiques.

Les différentes opérations nécessaires pour confectionner un même produit, sont bien souvent l'objet de plusieurs professions séparées. Transformer du coton en percale blanche, est communément l'affaire de trois ou quatre professions. Un fileur fabrique le fil de coton; un autre fabricant le met en toile; c'est un art particulier que de passer cette toile sur un cylindre de fer rougi, pour en brûler le duvet; et c'est un autre art que de la blanchir au moyen du chlorure de chaux et par d'autres procédés.

L'origine des procédés les plus simples et les plus généralement em-

›yés dans les arts, se perd dans la nuit des temps. On ne saura jamais quelle époque a commencé l'usage du marteau, du levier, l'art d'allu-er et d'entretenir le feu, et de s'en servir pour modifier les alimens, le is, les métaux. On n'a jamais trouvé de peuplade, si sauvage et si gros-re qu'elle fût, à qui ces arts-là fussent tout-à-fait inconnus; et l'on n'a int encore vu d'animaux dont ils ne surpassent l'intelligence. Si les ds de certains oiseaux, les ruches des abeilles, les digues formées par s castors, nous offrent des structures qui paraissent combinées, ce n'est l'une combinaison apparente. On a fait des expériences qui prouvent e ces animaux obéissent à un besoin aveugle qui les commande, et e nous avons nommé instinct. L'homme seul prépare ses moyens dans vue d'un résultat, et saisit l'enchaînement des causes et des effets qui conduisent à son but. Lui seul est véritablement industrieux, dans le ns que l'on donne à ce mot en économie politique.

Les arts manufacturiers s'exercent :

Soit en ateliers;

Soit en chambres;

Soit dans des boutiques;

Soit dans les maisons et les ménages des consommateurs eux-mêmes.

Les opérations manufacturières qui s'exercent dans des ateliers sont lles qui exigent un grand local, des machines dispendieuses, et où la atière première doit passer successivement et sans intervalles, entre les ains de plusieurs ouvriers. Telle est la fabrication des fils de coton à la écanique; celle des toiles peintes, des papiers de tous genres, etc.

D'autres arts, comme le tissage de certaines étoffes, peuvent indiffé-mment être exercés en grands ateliers et par de petits entrepreneurs. uelquefois les grandes entreprises produisent plus économiquement; autres fois ce sont les petites; et, dans certains cas, on peut réunir les antages des unes et des autres. Dans les campagnes qui environnent dan, Elbeuf, et d'autres grandes manufactures de drap, on donne de laine à filer et à tisser à façon. Le manufacturier n'a plus que les ap-êts à donner. C'est de la même manière que se fabriquent dans l'In-ustan les mousselines et les autres tissus qui se font en Asie. Le fabri-nt de ces contrées est trop pauvre pour faire l'avance de la matière. On lui fournit et il la rend fabriquée.

Là où la classe ouvrière a les moyens de faire l'avance de son travail et la matière première, surtout lorsqu'il est question de fabriquer un

En conséquence, ils font voile pour Canton, vendent leurs peaux, négocient leurs traites sur Londres, et chargent des denrées de Chine qu'ils rapportent en Europe, en fesant les relâches accoutumées.

Ces opérations de pêche et de commerce, liées ensemble, occupent de gros capitaux dont il faut que les armateurs se passent pendant deux ou trois ans, avant d'en avoir les retours; mais elles sont probablement fort lucratives, car je connais des maisons de Londres qui y ont acquis de grandes fortunes.

Les profits que les Hollandais, et ensuite les Anglais, ont faits par le moyen de la pêche de la baleine dans les mers du Nord, et de la morue sur le grand banc de Terre-Neuve, ont été enviés par plusieurs nations qui se sont en conséquence réservé, par des traités, le droit de pêcher dans les mêmes endroits. On y a mis peut-être trop d'importance. Si les entrepreneurs français ont de l'industrie et des capitaux, ces moyens de production ont bien d'autres emplois; et le commerce intérieur, quand il n'est pas fondé sur le privilége et le monopole, donne des profits qui ne sont pas plus que ceux du commerce lointain, levés aux dépens de nos concitoyens, à qui l'on donne, dans les deux cas, des produits pour leur argent.

L'avantage des pêcheries pour la grande société humaine, est de jeter dans le monde de nouveaux produits, de nouveaux objets d'échange qui satisfont un plus grand nombre de besoins. Du reste, que ce soient des Français ou des Anglais qui attrapent le poisson, ce point importe peu pour les intérêts nationaux. Si nous ne prenons pas le poisson au moyen de nos armemens, nous l'aurons au moyen des produits que nous ferons pour l'avoir; car on ne nous le donnera pas pour rien. Nos capitaux, nos travaux et notre intelligence, produiront ce que nous serons obligés de donner en échange du poisson; et ces produits-là ne nous coûteront point de prime.

Il paraît au surplus que les merlans, les phoques, les morues, les baleines, et les autres habitans de l'Océan, se lassent d'être tyrannisés et décimés par l'homme. Le nombre des baleines a considérablement diminué, de même que celui des phoques, qu'une distance de 6000 lieues n'a pu mettre à l'abri de notre rapacité; et ces grandes transmigrations de harengs dans lesquelles ce poisson voyageur passait par bancs de plusieurs lieues d'étendue, près des côtes d'Europe, paraissent avoir pris, du moins en partie, une route moins dangereuse. En cela, comme dans beaucoup d'autres occasions, nous aurons peut-être tout perdu en voulant trop gagner.

L'industrie qui tire les minéraux du sein de la terre, est plus importante que celle qui tire les poissons du sein des eaux. Elle comprend non-seulement l'exploitation des métaux, mais encore les travaux qui nous procurent des pierres, des marbres, des sels gemmes, et surtout de la houille, ou charbon de terre.

Il y a quelques mines d'argent qui sont des entreprises considérables. Celle de Valenciana, au Mexique, est la plus grande entreprise de ce genre que l'on connaisse. Elle occupait, lorsque M. de Humboldt la visita, en 1803, 3,100 ouvriers. Les frais annuels d'exploitation coûtaient 5 millions de notre monnaie. On y dépensait, en poudre à canon seulement, 400,000 francs par an. Le produit était de 360,000 marcs d'argent, procurant 3 millions de francs de bénéfice net à ses actionnaires. Les troubles de l'Amérique espagnole ont un peu dérangé ces produits; mais, d'après les derniers renseignemens obtenus, cette langueur momentanée sera probablement suivie d'une activité plus grande, parce que des méthodes d'exploitation plus nouvelles et plus puissantes finiront par s'organiser partout.

Les mines sont, en Amérique, des propriétés particulières, sur lesquelles le gouvernement, quel qu'il soit, perçoit un droit. L'Amérique entière, suivant Humboldt, fournissait chaque année,

17,000 kilogrammes d'or,
800,000 *dito* d'argent,

valant environ 198 millions de notre monnaie.

Toutes les mines de métaux précieux du reste du monde fournissent à peu près le 10e de cette somme.

Les mines de fer fournissent une valeur en somme fort supérieure au produit des mines d'or et d'argent; mais il est difficile d'en faire le calcul, parce que les mines de fer sont répandues dans presque tous les pays du monde, et exploitées dans des multitudes d'entreprises dont quelques-unes assez petites.

Le premier et le plus important des minéraux que nous tirons actuellement du sein de la terre, n'est cependant ni l'argent, ni le fer; c'est la houille; et son importance ne cessera d'aller en croissant. La chaleur est le plus puissant des agens dans les arts. Sans elle, nulle production, nulle civilisation n'est possible. Outre que, sans chauffer nos demeures et nos ateliers, je ne sais pas trop comment nous supporterions les hivers dans nos latitudes au-dessus du 45e degré, le combustible est encore nécessaire pour préparer presque tous nos alimens; et, si l'on pensait que l'espèce

humaine pût à toute rigueur subsister de végétaux et de viandes crus, je ferais remarquer que, pour faire pousser ces végétaux avec une abondance qui suffise aux besoins d'une société un peu nombreuse, il faut des outils aratoires, et que ces outils ne peuvent être fabriqués sans modifier les métaux par le moyen du feu. Comment, sans amollir le fer et le transformer en acier, ferait-on les ciseaux pour tondre les brebis? comment fabriquerait-on les rouets pour filer leurs toisons, les métiers pour tisser, les aiguilles pour coudre même de grossiers vêtemens? Il n'est aucun art industriel où l'on puisse se passer complètement de feu, et par conséquent de combustible.

Quand le monde était neuf, il était presque entièrement couvert de bois. Il suffisait (du moment qu'on a su faire du feu) de casser des branches d'arbres pour l'entretenir. Mais le bois ne se reproduit pas aussi facilement qu'il se consume. Aussi voyons-nous les pays se dépeupler de forêts, à mesure qu'ils se peuplent d'habitans. Les plus anciennement civilisés sont les plus dépouillés. Sur les bords de l'Euphrate, il n'y a d'arbres que dans les jardins. En Égypte, on se sert de fiente de chameau desséchée pour faire du feu. La Grèce, l'Italie et l'Espagne, quoique moins anciennement civilisées que l'Orient, le sont plus anciennement que les autres états de l'Europe, et ont par cette raison beaucoup plus épuisé leurs forêts dans tous les lieux accessibles.

Nous savons par les historiens que notre Gaule était couverte de bois lorsque les Romains en firent l'invasion. Il en était de même de l'Angleterre, de l'Allemagne. Les États-Unis, qui ne formaient naguère qu'une seule forêt, abattent chaque jour des multitudes d'arbres et les remplacent par du blé. C'est une loi de la civilisation de faire disparaître les bois.

Heureusement que la nature a mis en réserve, long-temps avant la formation de l'homme, d'immenses provisions de combustibles dans les mines de houille, comme si elle avait prévu que l'homme, une fois en possession de son domaine, détruirait plus de matières à brûler, qu'elle n'en pourrait reproduire. Mais enfin ces dépôts, quoique riches, ont des limites. Nous creusons, nous minons, et tantôt une fois, tantôt une autre, nous atteignons le terme des filons. Nous en découvrirons d'autres que nous épuiserons à leur tour. Déjà nos voisins, dans les houillères de Newcastle, vont chercher jusque sous la mer, les charbons de terre qui, voguant ensuite sur sa surface, vont féconder les usines de Londres et les distilleries de la Jamaïque. Les foyers, les forges, les manufactures

en absorbent d'effrayantes quantités; et, quoiqu'on ait calculé par la puissance des mines, qu'elles contiennent encore du combustible pour plusieurs générations, même en supposant, comme il est probable, une consommation progressivement croissante, que deviendront les générations suivantes quand les mines seront épuisées? car elles le seront inévitablement un jour. On en découvrira d'autres qui seront épuisées à leur tour: que deviendront alors nos descendans? Il y a des gens qui craignent que le monde ne finisse par le feu; on doit plutôt craindre qu'il ne finisse faute de feu.

Comme nous avons, par bonheur, le temps de nous reconnaître, fesons toujours usage, d'une manière bien entendue, des provisions que la nature a mises à notre portée; ce sont elles qui commencent et qui continueront à favoriser notre industrie encore pendant plusieurs siècles. L'industrie anglaise serait déjà tombée sans la houille, et elle ne prend un grand développement que dans le voisinage des houillières: à Birmingham, à Manchester, à Sheffield, à Glasgow. On pourrait tracer une carte industrielle de l'Angleterre, au moyen d'une carte minéralogique qui indiquerait l'abondance et la qualité des mines de houille.

En France, quoique nous ayons des houillères puissantes dans le département du Nord et dans le Forez, qui provoquent de très-grands développemens d'industrie dans leur voisinage, puisque la ville de Saint-Étienne a doublé depuis quelques années, cependant nous paraissons loin de savoir encore tirer parti des vastes dépôts que la nature nous a ménagés. On assure qu'il existe dans le département de l'Aveyron, par exemple, une mine de houille fort près de la surface du sol, de trois cents pieds d'épaisseur et de plusieurs lieues carrées d'étendue, qui pourra suffire à la consommation de la France entière pendant plusieurs siècles, du moment qu'on aura appris à en tirer parti.

Mais, pour avoir la houille dans tous les lieux où le besoin s'en fera sentir, c'est-à-dire, partout, à mesure que les bois diminueront, il ne faut pas seulement que le monde possède des houillères considérables; il faut que leur produit puisse être transporté partout à peu de frais. L'usage de la houille est absolument interdit aux lieux où les transports sont difficiles, et conséquemment dispendieux. Le chauffage ni l'industrie ne peuvent s'accommoder d'un combustible cher; il renchérit les produits des arts, et des produits d'un prix élevé ne trouvent point de consommateurs. Cherté et disette sont une même chose. Voyez ce qui arrive pour le blé: quand il s'élève à quatre fois son prix d'origine, on est témoin d'une fa-

mine épouvantable. Les moyens de transport faciles, sont donc aussi indispensables que les houillères elles-mêmes, pour tous les pays qui en sont éloignés de quelques lieues seulement. Le génie des peuples devra de plus en plus s'exercer sur les moyens de faciliter les transports, par des canaux navigables, par des chemins de fer, par tout autre moyen dont on pourra s'aviser; ils devront en même temps préserver tous les moyens de transport des frais imposés par le fisc et par une mauvaise administration. Les gênes imposées par la police, les longueurs dans les réparations sont des obstacles positifs qui peuvent toujours être représentés par des frais, et qui, s'élevant à un certain degré, rendent nulles les créations du génie de l'homme, aussi bien que les dons de la nature.

CHAPITRE VIII.

Vue générale des arts manufacturiers.

Les matières sur lesquelles s'exerce en général l'industrie agricole, n'ont, avant qu'elle s'en occupe, aucune valeur; ce ne sont donc pas des produits. Il n'en est pas de même de l'industrie manufacturière : ses matières premières sont déjà des produits; c'est-à-dire, que le manufacturier les prend des mains d'une industrie dont l'action a précédé la sienne. Quelquefois, à la vérité, il travaille des matériaux que la nature lui offre gratuitement, comme l'argile qu'elle livre au potier, le sable au fabricant de verre. Mais ces cas sont rares; et, pour l'ordinaire, une industrie préalable prépare au manufacturier, ou du moins lui apporte, les produits qui font ses matières premières. Tous les métaux que travaillent les arts, sont les produits de l'industrie du mineur; le fer-blanc, dont on fait tant de produits, est lui-même un produit, non-seulement de l'industrie du mineur, mais de celle du lamineur qui est un manufacturier, et de l'étameur qui est manufacturier aussi. Le peintre, le teinturier, pour leurs produits, emploient de la céruse qui est le produit d'une manufacture; de la cochenille et d'autres substances colorantes, qui sont des produits de l'industrie agricole du pays qui les a vues naître, et de l'industrie commerciale du négociant qui les a fait venir.

Je vous ai déjà fait remarquer que toutes les manières imaginables d'accroître la valeur d'un produit, par un changement quelconque de forme qu'on lui fait subir, rentrent dans l'industrie manufacturière. C'est

une vérité qu'on sent pour peu qu'on y réfléchisse, mais à laquelle on pense rarement. Il convient cependant de ne pas la perdre de vue quand on veut embrasser tous les moyens dont s'accroissent les richesses. On ne range pas communément, parmi les travaux manufacturiers, ceux du vannier, du maréchal-ferrant, quoiqu'ils soient tout-à-fait analogues à ceux qui s'exécutent dans les vastes ateliers d'une filature. Et, si vous pouviez évaluer les valeurs produites par tous ces artisans, vous verriez qu'elles excèdent de beaucoup les valeurs produites par les grands établissemens, même dans les pays où ces établissemens sont les plus nombreux et les plus riches. Les produits des beaux-arts, quelque distingués que soient les talens qui les ont enfantés, sont aussi du même genre. Certes, il y a loin de la toile et des couleurs qui ont servi à faire un tableau de David, au tableau après qu'il a été terminé; néanmoins, et quelque grande que soit la disproportion de ces deux valeurs, ne trouvons-nous pas dans ce cas-ci, comme dans les autres arts manufacturiers, des matières premières prises dans un certain état et mises, par un art humain, dans un autre état où elles valent beaucoup plus? N'y voyons-nous pas les fruits de ce travail intelligent que nous avons nommé industrie, et l'emploi d'un capital qui se compose de toutes les avances que l'exécution d'un grand tableau rend nécessaires?

Je ne crois pas ravaler les fruits du génie, quand je vous montre sous quel rapport ils font partie des richesses de la société. Le génie des grands poètes, supérieur à celui des grands peintres, n'est-il pas, pour ainsi dire, la matière première de cet immense commerce de librairie que font les nations ingénieuses en même temps qu'industrieuses? Devons-nous mettre moins d'orgueil à avoir vu naître parmi nous les Montaigne, les Pascal, les La Rochefoucauld, les Racine, les Voltaire, parce que les copies de leurs écrits se reproduisent sous toutes les formes et nous servent de modèles tous les jours? Une fausse délicatesse pourrait seule s'en formaliser, et l'homme qui se sent véritablement du génie, s'agrandit à ses propres yeux, quand on lui montre sous combien de rapports il s'est rendu utile à son siècle et à la postérité.

Il serait fastidieux et superflu que je vous donnasse ici le nom de tous les arts manufacturiers; ce ne serait autre chose que la liste des professions qui s'en occupent, et cette liste serait toujours nécessairement incomplète; car, au moment même où je parle, le génie des arts, dans un endroit ou dans un autre, crée peut-être un, deux, trois, dix arts nouveaux : la lithographie, l'éclairage par le gaz, la construction des appa-

reils à chauffer par la vapeur, la construction des presses hydrauliques et de beaucoup de machines nouvelles, occupent des centaines d'ouvriers; et il n'y a pas long-temps que personne n'avait la moindre idée de tous ces arts-là.

Quelques autres, mais en plus petit nombre, s'éteignent, non parce qu'on les oublie, ce qui ne pourrait être l'effet que d'une barbarie prolongée, mais plutôt parce que l'on cesse de mettre du prix à leurs produits. On ne fait plus ni de ces brocarts de Lyon, ni de ces vernis de Martin, si vantés dans le siècle dernier. L'art des fabricans de scapulaires, de chapelets, et de crucifix, est tombé dans la moitié de l'Europe, quand ces contrées se sont déclarées protestantes, et la morale n'y a rien perdu.

Je ne vous ferai donc point de nomenclature, mais je vous mettrai en état de classer au besoin tous les arts manufacturiers nés et à naître, d'apprécier leur importance comme moyens de production, et de juger les conditions nécessaires pour les pratiquer avec succès.

Les matières premières sont modifiées par les arts manufacturiers, soit dans leurs formes et dans leurs apparences extérieures, comme le coton lorsqu'on le file et qu'on le tisse; soit dans leurs molécules intimes, comme lorsqu'on sépare, par la distillation, les parties spiritueuses des liqueurs fermentées. Pour opérer la première de ces transformations, on emploie des moyens mécaniques; pour la seconde, des moyens physiques et chimiques. De là, la séparation des arts manufacturiers en *arts mécaniques*, et en *arts physico-chimiques*.

Il y a beaucoup d'arts, et c'est peut-être le plus grand nombre, où l'on emploie à la fois des moyens de l'une et de l'autre sorte. Le fabricant de draps dégraisse ses laines par des moyens chimiques, il les tisse par des moyens mécaniques, et teint ensuite ses étoffes par des moyens chimiques.

Les différentes opérations nécessaires pour confectionner un même produit, sont bien souvent l'objet de plusieurs professions séparées. Transformer du coton en percale blanche, est communément l'affaire de trois ou quatre professions. Un fileur fabrique le fil de coton; un autre fabricant le met en toile; c'est un art particulier que de passer cette toile sur un cylindre de fer rougi, pour en brûler le duvet; et c'est un autre art que de la blanchir au moyen du chlorure de chaux et par d'autres procédés.

L'origine des procédés les plus simples et les plus généralement ré-

:s dans les arts, se perd dans la nuit des temps. On ne saura jamais :lle époque a commencé l'usage du marteau, du levier, l'art d'allu- et d'entretenir le feu, et de s'en servir pour modifier les alimens, le les métaux. On n'a jamais trouvé de peuplade, si sauvage et si gros- qu'elle fût, à qui ces arts-là fussent tout-à-fait inconnus; et l'on n'a : encore vu d'animaux dont ils ne surpassent l'intelligence. Si les de certains oiseaux, les ruches des abeilles, les digues formées par astors, nous offrent des structures qui paraissent combinées, ce n'est ne combinaison apparente. On a fait des expériences qui prouvent ces animaux obéissent à un besoin aveugle qui les commande, et nous avons nommé instinct. L'homme seul prépare ses moyens dans ie d'un résultat, et saisit l'enchaînement des causes et des effets qui nduisent à son but. Lui seul est véritablement industrieux, dans le que l'on donne à ce mot en économie politique.

:s arts manufacturiers s'exercent :

Soit en ateliers;

Soit en chambres;

Soit dans des boutiques;

Soit dans les maisons et les ménages des consommateurs eux-mêmes.

:s opérations manufacturières qui s'exercent dans des ateliers sont s qui exigent un grand local, des machines dispendieuses, et où la ère première doit passer successivement et sans intervalles, entre les is de plusieurs ouvriers. Telle est la fabrication des fils de coton à la nique; celle des toiles peintes, des papiers de tous genres, etc.

autres arts, comme le tissage de certaines étoffes, peuvent indiffé- nent être exercés en grands ateliers et par de petits entrepreneurs. quefois les grandes entreprises produisent plus économiquement; :res fois ce sont les petites; et, dans certains cas, on peut réunir les tages des unes et des autres. Dans les campagnes qui environnent n, Elbeuf, et d'autres grandes manufactures de drap, on donne de ne à filer et à tisser à façon. Le manufacturier n'a plus que les ap- s à donner. C'est de la même manière que se fabriquent dans l'In- tan les mousselines et les autres tissus qui se font en Asie. Le fabri- de ces contrées est trop pauvre pour faire l'avance de la matière. On i fournit et il la rend fabriquée.

i où la classe ouvrière a les moyens de faire l'avance de son travail et i matière première, surtout lorsqu'il est question de fabriquer un

produit de peu de valeur, l'ouvrier le travaille pour son compte, et le vend à un manufacturier, ou soi-disant tel, qui en forme des assortimens. Les paysans des environs de Lille, de Douai, de Cambray, font une pièce de toile ou de linon, la colportent chez les manufacturiers de la ville, et la vendent à celui qui leur en offre le plus.

Cette manière de travailler est économique ; et il est à présumer qu'un entrepreneur qui voudrait établir une manufacture de toile en atelier, ne ferait pas bien ses affaires. Ici l'ouvrier travaille à ses momens perdus; il passe de son lit à son métier ; quand le temps est mauvais, il y revient; il s'en occnpe pendant les longues veillées de l'hiver ; sa femme, ses enfans, ses vieux parens, tissent, peignent et filent son lin; et l'appât du gain le stimule constamment.

Une manière de travailler analogue à celle-là, s'observe dans beaucoup de villes où des ouvriers, et même des maîtres-ouvriers, sans passer pour manufacturiers, fabriquent ou font fabriquer, dans leurs domiciles, des modes, des gants, des plumes d'ornement, des ouvrages de tabletterie et de cartonnage, des jouets d'enfans et d'autres bimbeloteries qu'ils vendent à ceux qui passent pour en avoir des fabriques, et qui figurent pour des sommes assez fortes dans l'industrie des villes.

Ce genre de manufacture marque peu, parce que l'exercice en est fort disséminé; mais ce qui s'exécute ainsi d'ouvrages manufacturés dans une ville populeuse et industrieuse, est fort considérable. Il y a des quartiers de Paris où sont accumulées des maisons de six à sept étages, dans chacun desquels un nombre plus ou moins grand d'ouvriers des deux sexes travaille avec activité. Dans les rues Saint-Denis et Saint-Martin je croirais faire une évaluation modérée en portant à vingt ouvriers le nombre de ceux qui sont à l'ouvrage dans chaque maison, depuis le rez-de-chaussée jusqu'au comble. Il s'en trouve où l'on en compterait plus de cent. Or, ces deux rues seulement contiennent plus de 700 maisons ; et si l'on considère que derrière chaque maison, il y en a deux ou trois autres où l'on parvient par des allées, des cours, des passages, on ne pourra pas estimer à moins de deux mille, le nombre des maisons auxquelles ces deux rues donnent accès. Or, deux mille maisons, dont chacune renferme au moins vingt ouvriers, donnent un total de 40 mille ouvriers pour deux rues de Paris : ce qui équivaut à plusieurs immenses manufactures ou ateliers.

On pourrait faire des calculs semblables sur plusieurs quartiers de Paris, et sur beaucoup d'autres professions, et le résultat serait que Pa-

st une des villes les plus manufacturières du monde [1]. Je soupçonne qu'en tout pays les valeurs produites hors des ateliers proprement dits, par de petits entrepreneurs, ne possédant que de petits capitaux, surpassent les produits qui sortent des grandes manufactures, même en Angleterre, où il y a un si grand nombre de vastes entreprises et de gros capitaux [2].

Il ne faut pas perdre de vue que les travaux manufacturiers qui s'exécutent dans les boutiques et les magasins mêmes où leurs produits sont mis en vente, font partie des petites entreprises. La plupart de ces travaux devant s'exécuter à portée du consommateur et à proportion des besoins du moment, il est impossible de les exécuter dans de vastes manufactures. Les mets qu'apprête un traiteur doivent être préparés le matin même, quoique la valeur ajoutée à la matière première dans ce court espace de temps, soit assez considérable; puisque sur 1000 à 1200 francs de recettes, le traiteur n'a peut-être pas acheté pour plus de 5 à 600 francs de matériaux. Le surplus de la valeur ajoutée est distribué entre l'entrepreneur et ses ouvriers, qui sont les cuisiniers et les garçons de service, et aussi entre les propriétaires des capitaux de l'entreprise; c'est-à-dire, les propriétaires du local et des avances qui ont servi à décorer les salles et à se procurer le mobilier. Au reste, les valeurs ainsi produites échappent à toute évaluation. Le restaurateur gagne peut-être cent pour cent sur les salades, et il ne gagne peut-être pas dix pour cent sur les viandes de boucherie. Cela vous montre combien doivent être imparfaites toutes les sta-

---

[1] Dans les recherches statistiques, publiées par le préfet de la Seine, en 1823, les châles et tissus de fantaisie fabriqués dans Paris, sont évalués en nombre rond à. . . . . 15 millions de fr.
L'orfévrerie et la bijouterie à. . . . . 27 *dito.*
L'horlogerie à. . . . . 19 1/2 *dito.*
Les bronzes dorés à. . . . . 5 *dito.*
Et sur ces objets, la seule main-d'œuvre payée aux ouvriers s'élève à 2 millions, sans parler des grandes manufactures, comme les filatures, les [..]nneries, etc.

[2] Les écrivains anglais ne mesurent les profits de l'entrepreneur d'industrie que par l'étendue de ses capitaux. Cette règle me paraît tout-à-fait insuffisante pour juger de l'importance des petites entreprises où le manufacturier produit plus à proportion de son capital, et où par des achats à crédit, et des salaires qui ne sont pas immédiatement acquittés, il supplée souvent à la médiocrité de son capital.

tistiques du monde. Voilà incontestablement des valeurs produites, car les valeurs qu'on donne en échange pour les avoir, sont des valeurs aussi réelles qu'il est possible : de l'or, de l'argent, qui sont eux-mêmes les résultats de productions non moins positives; je ne connais pourtant pas de livre où l'on ait jamais tenté d'évaluer toutes ces choses-là.

Enfin, nous avons les produits manufacturés qui sont créés dans les maisons et dans les ménages des consommateurs. Dans ce nombre, il faut comprendre ceux auxquels concourent les maçons qui bâtissent nos maisons, les charpentiers qui en font les planchers et la toiture, les couvreurs, les menuisiers, les peintres en bâtimens, les sculpteurs qui les décorent. Tous ces industrieux entrent dans la catégorie des manufacturiers, puisqu'ils modifient des produits antérieurement existans. Ils ne travaillent pourtant ni en ateliers, ni en chambre : ils se transportent sur le lieu où doivent être consommés les produits de leur industrie.

Dans la même catégorie se trouvent les travailleurs qui préparent les alimens dans chaque ménage, qui blanchissent le linge ou le raccommodent. On demande quelle espèce de produit exécute une blanchisseuse, qui semble ne s'exercer sur aucune matière première pour la modifier. Le linge altéré par l'usage n'est-il pas une matière première? La blanchisseuse le prend dans un état où il vaut moins; elle le rend dans un état où il vaut plus : quoique la différence ne soit que de quelques sous, elle a fait subir, au produit sur lequel son art s'est exercé, une modification qui en élève le prix à vos yeux, qui le rend plus apte à votre service. La propreté du linge est une qualité qui a une valeur, et cette valeur se consomme par l'usage, de même que toutes les autres qualités qui font la valeur des produits. La matière première de cette industrie, à la vérité, n'appartient pas à la blanchisseuse; mais les travaux industriels en sont-ils moins productifs lorsqu'ils s'exercent sur les capitaux d'autrui? Ici le capital vous appartient; et, en payant une blanchisseuse, une ravaudeuse, vous ne payez que les services productifs de son industrie et non les services productifs de son capital, car elle n'en a pas, ou presque pas.

Les travaux utiles, exécutés dans l'intérieur des familles, font partie des productions générales. Les personnes de la famille sont, dans ce cas, tout à la fois productrices et consommatrices.

Plusieurs sectes d'économistes ont nié que les travaux manufacturiers contribuassent véritablement à la production des richesses. Vous avez vu, quand j'ai mis sous vos yeux les prétentions des économistes du dix-hui-

me siècle, qu'ils n'accordaient ce privilége qu'à la production agricole, qu'ils prétendaient que les manufacturiers comme les artisans, en même nps qu'ils travaillaient, détruisaient autant de valeurs qu'il en sortait de ırs mains. J'ai réfuté devant vous cette doctrine.

D'autres publicistes, partisans du système exclusif, tels que Colbert, ɘlon, Forbonnais, Steuart, et beaucoup d'autres dont les principes ont ; suivis par tous les gouvernemens de l'Europe, et viennent d'être abannnés par celui d'Angleterre, qui est de beaucoup le plus éclairé sur ce int, conviennent bien que l'agriculture et les manufactures sont trèsles, et méritent toute espèce d'encouragement, mais seulement comme ıyens de fournir des objets à la vente étrangère, qui seule, dans leur inion, enrichit les nations assez infortunées, suivant eux, pour n'avoir int de mines d'or et d'argent.

Cette opinion ne peut se soutenir devant le simple exposé de ce qui ıstitue les richesses et la manière de les produire.

CHAPITRE IX.

Du choix des emplacemens pour les manufactures.

Il vous a été prouvé, messieurs, que le plus haut point de perfection ur l'industrie consiste à obtenir la même quantité et la même qualité de oduits, au meilleur marché possible, c'est-à-dire, avec le moins de frais production [1]. L'intérêt du producteur et l'intérêt du consommateur, ın qu'opposés au moment de l'échange, au moment où le producteur nd son produit au consommateur, sont néanmoins d'accord en ceci, 'il convient à l'un comme à l'autre, que le produit coûte à produire aussi u qu'il est possible. Le consommateur en jouit à moins de frais; et le oducteur, qui ne gagne pas moins sur chaque produit, voit se multiplier s ventes; car le bon marché des produits en favorise la vente soit à l'inieur, soit à l'étranger, plus qu'aucune autre cause. Le commerce à son ur procure aux nations de nouveaux produits et des jouissances plus endues et plus variées.

Or, l'emplacement des manufactures influe beaucoup sur le prix auquel

---

[1] Voyez, première partie, chap. IX.

elles peuvent établir leurs produits. Elles ont un avantage que n'ont pas les entreprises agricoles : celui de pouvoir choisir le siége de leur industrie. Je sais que des raisons de famille ou d'intérêt, obligent souvent un manufacturier à placer le chef-lieu de son entreprise dans un endroit qu'il n'aurait pas choisi; mais, quand il le peut, il doit se placer bien, et nul motif ne doit le déterminer à entreprendre ou à continuer une manufacture dont la situation seule serait un élément de ruine.

Une manufacture doit être à portée de ses matières premières et de ses débouchés. Elle participe, comme tous les établissemens d'industrie sans exception, à l'avantage que procurent des moyens de communication faciles; mais elle a, mieux que d'autres établissemens, la faculté de pouvoir se mettre à portée des bonnes routes et des navigations peu dispendieuses.

Les produits manufacturés contiennent, à volume égal, plus de valeur que la plupart des autres, parce que le manufacturier agit sur des matières déjà pourvues de valeur, et qu'il l'augmente. C'est ainsi qu'on a vu des manufactures d'étoffes réussir dans des lieux assez éloignés de leurs matières premières et de leurs débouchés. Lyon tire une partie de ses soies de l'Italie et même de la Chine, et vend une partie de ses produits en Amérique. Tarare, quoiqu'au milieu des terres, fabrique avec succès des mousselines avec des cotons récoltés et même souvent filés dans l'étranger. Et, bien que les manufactures soient appelées l'industrie des villes, par opposition à l'agriculture qui est bien, elle, l'industrie des campagnes, on peut néanmoins établir avec avantage des manufactures dans les campagnes, lorsqu'elles y trouvent des facilités particulières à certaines localités. C'est ainsi qu'on voit des filatures de coton et beaucoup d'usines se rapprocher d'une chute d'eau qui met en mouvement leurs mécaniques.

Dans la révolution française, les superbes bâtimens de beaucoup de riches abbayes supprimées, attirèrent de grandes manufactures; et l'on ne peut douter que cette circonstance n'ait puissamment secondé les développemens que notre industrie a pris à cette époque. Il ne faut pas se dissimuler cependant que ces vastes bâtimens sont devenus quelquefois des amorces trompeuses, qui ont attiré des entreprises manufacturières dans des localités où, soit à cause de la difficulté des communications, soit en raison d'une population trop dispersée et trop peu industrieuse, elles ne pouvaient pas avoir de succès.

Indépendamment des causes extérieures et générales qui doivent diriger dans le choix des localités, il y en a qui se tirent de la nature même de l'art qu'on exerce. Si des circonstances favorables peuvent faire réus-

sir certaines manufactures dans les campagnes, il y a d'autres travaux qui ne peuvent être bien exercés que dans les villes. Ce sont principalement ceux qui réclament le concours de plusieurs professions séparées. Ce n'est que dans les villes qu'on peut faire de beaux ameublemens, des bronzes dorés, des pendules, pour lesquels on a besoin de dessinateurs habiles, de fondeurs, de doreurs, de marbriers, d'émailleurs. Ce sont encore les travaux manufacturiers qui s'exercent sur des matières premières que les villes seules fournissent avec abondance, comme les débris d'animaux, les os, la corne, les peaux. Ce sont enfin les travaux manufacturiers qui ont besoin de trouver à leur portée un grand nombre de consommateurs, et même de consommateurs aisés. C'est pour ces raisons qu'on ne voit que dans les villes, des brasseries, des cafés publics, des feseuses de modes, etc.

D'autres industries ne peuvent être exécutées qu'à côté des consommateurs; c'est pour cela qu'on voit indifféremment partout des maréchaux ferrans, des tailleurs, des couturières, etc. Il faut qu'ils se placent à côté de leurs pratiques.

Parmi les denrées que l'on consomme en grande abondance dans presque toutes les manufactures, est la main-d'œuvre, le travail des ouvriers. C'est donc une de celles qu'il est le plus important de bien apprécier par avance, toutes les fois que l'on se propose de former un établissement manufacturier. Les ouvriers journellement employés peuvent difficilement venir de plus loin que la distance d'un quart de lieue [1]. Il faut même que ce soient des ouvriers rompus aux travaux diligens et suivis des manufactures; car un travail exécuté à contre-cœur, avec indolence et peu d'assiduité, un travail auquel on n'a pas été accoutumé d'avance, quelque peu qu'on le paie, est toujours cher [2]. Je sais qu'avec le temps on parvient à

---

[1] J'ai ouï dire à M. Oberkampf, fondateur d'une grande manufacture de toiles peintes, à Jouy, près de Versailles, que le défaut de population convenable lui avait fait éprouver dans l'origine de fort grandes difficultés pour la formation de son établissement. Il lui fallut soixante années de soins opiniâtres pour en faire une des plus grandes manufactures de l'Europe.

[2] J'ai connu un manufacturier qui échoua dans l'entreprise qu'il voulut former dans une ville qui comptait cependant douze mille âmes, mais où il n'y avait auparavant pour toute industrie, qu'une école militaire et une garnison. Il y trouva si peu d'empressement pour le travail sévère et soutenu qu'exigent les fabriques, que les différens menuisiers qu'il appela pour la

vaincre l'inertie d'une population paresseuse ; mais ce n'est qu'au bout d'une ou deux générations, et c'est une éducation qui coûte toujours assez cher à celui qui l'entreprend. Il faut qu'il fasse venir de loin des ouvriers instruits d'avance, et on ne les obtient pas sans des sacrifices d'argent. Il est obligé de pourvoir leurs familles de logemens ; ce qui entraîne des frais [1]. On se plaint souvent de la rareté des capitaux : l'habileté et l'amour du travail manquent plus souvent encore que les capitaux. Les capitaux s'amassent peu à peu là où se rencontre de la diligence ; et c'est presque toujours l'indolence et les institutions propres à la nourrir, qui retiennent les peuples dans la misère.

Dans un pays au contraire habité par une population industrieuse, on a le choix des ouvriers, on donne la préférence aux plus honnêtes, aux plus actifs, aux plus intelligens; ils sont assidus et soigneux, parce qu'ils savent qu'au besoin on peut les remplacer.

David Hume, compatriote et ami d'Adam Smith, croit que les manufactures changent de lieu de proche en proche, parce qu'elles enrichissent les lieux de leur séjour et y font monter le prix des subsistances. Les nouveaux établissemens sont dès-lors obligés de chercher des endroits où l'on vive à meilleur compte, et où, par conséquent, la main-d'œuvre soit moins chère, jusqu'à ce qu'ayant donné l'opulence à ces derniers, elles en soient exilées par les mêmes causes [2].

---

construction de ses métiers, de prime abord refusèrent cet ouvrage, disant qu'*ils ne travaillaient que pour les bourgeois*, gens en effet peu connaisseurs en constructions et moins difficiles sur la qualité du travail. Ne fesant pas travailler constamment les menuisiers de la ville, ils étaient moins économes sur les prix ; ce qui nourrissait leur paresse,

[1] Une manufacture que j'ai été à portée de bien connaître, était établie dans un village trop peu peuplé, et avait fait bâtir des maisons d'habitation pour les ouvriers qu'elle attirait. L'entreprise retenait sur le salaire de l'ouvrier le loyer de son habitation ; et jamais elle n'a pu de cette manière retirer plus d'un ou deux pour cent de l'avance qu'elle avait faite pour cet objet ; ce qui, outre une perte sur les intérêts, occupait des capitaux qui auraient été précieux pour donner de l'extension à l'entreprise. Cette entreprise, à une certaine époque, donnait 12 pour cent des fonds qu'on y employait : dès-lors, la portion de ces fonds qu'on avait consacrée à loger des ouvriers, qui ne rapportait que 2 pour cent, était privée d'un bénéfice annuel de 10 pour cent.

[2] *Discourse on Money*, page 43.

C'est une pure supposition que ne confirme ni la nature des choses, ni l'expérience. L'on a vu, à la vérité, les arts industriels passer de l'Italie en France, de la Belgique en Angleterre, et maintenant on les voit s'introduire aux États-Unis; mais cette marche a été plutôt une propagation qu'une translation des arts. Ils n'ont point été perdus pour l'Italie et la Belgique; et tandis qu'ils se sont perfectionnés en Amérique, ils se sont aussi perfectionnés en Angleterre et en France. Ils auraient même décliné en Italie, qu'on trouverait ce déclin assez expliqué par les institutions politiques des pays italiens, qui ont tous passé, de l'état républicain, sous un joug militaire ou sacerdotal, et quelques-uns sous la domination de l'étranger.

En second lieu, il n'est pas de l'essence des arts industriels de faire enchérir les denrées. Ils augmentent la population, il est vrai; mais les denrées affluent là où elles trouvent un débit assuré. Elles ne sont pas plus chères dans les villes de manufactures que dans les autres, quand les circonstances sont d'ailleurs les mêmes. Ce qui fait renchérir les denrées, ce sont les frais qu'elles nécessitent pour être produites; or, si l'on disait qu'en un certain endroit les frais de production sont élevés parce que les denrées sont chères, et qu'elles sont chères parce que les frais de production sont élevés, on tournerait dans un cercle vicieux.

Il est très-vrai que, si, par suite des succès d'une ville manufacturière, elle était forcée de tirer ses alimens de fort loin, ils pourraient devenir assez chers pour que la main-d'œuvre montât à un taux qui rendrait la fabrication impossible; mais ce cas est fort éloigné pour la plupart des lieux de grandes manufactures. Ce sont les institutions, plus que la distance, qui renchérissent les vivres. S'il était permis à la ville de Manchester de tirer ses subsistances d'Odessa, de la côte de Barbarie, des États-Unis, de la Baltique, elle les paierait moins cher qu'elle ne les paie maintenant. Lorsqu'un fermier est obligé de supporter, outre les contributions générales de l'état, qui sont déjà exagérées, sa part de la taxe des pauvres, de la taxe des chemins, la dîme, l'entretien des églises et des prisons, etc., il faut qu'il vende son blé à un prix qui lui rembourse tout cela; autrement il se ruinerait, il serait forcé d'abandonner la culture, et celui qui lui succèderait ne s'en tirerait pas mieux.

Je me suis arrêté à combattre cette opinion de Hume, parce que, si on la croyait fondée, elle serait de nature à refroidir le zèle que doit inspirer le perfectionnement des arts. On regarderait les peuples comme condamnés à suivre la rotation de je ne sais quelle roue de fortune, dépendante,

non d'eux-mêmes, non de leurs talens, de leur conduite, et de leurs institutions, mais du destin; tandis qu'au contraire l'étude qui nous occupe, nous démontre la possibilité de succès soutenus, toutes les fois et aussi long-temps que l'on fait ce qu'il faut pour obtenir de tels succès.

Le manufacturier, sans remonter aux causes de la cherté des denrées, peut se contenter d'observer le fait; et, après avoir pris des informations sur le prix moyen de toutes les principales denrées, ne pas poser son établissement sur le lieu où leur prix est trop élevé, surtout s'il a des concurrens dans un autre endroit où l'on vit à meilleur compte.

Les manufactures prospèrent encore moins que l'agriculture dans les pays où règne l'esclavage. Charles Comte a fort bien prouvé [1] que l'effet inévitable de l'esclavage est de dépraver les facultés morales et physiques des maîtres et des esclaves, c'est-à-dire, les facultés qui rendent industrieux. Le maître prend le moins de peine qu'il peut, parce que dans ces pays-là tout travail est flétrissant, et parce que l'habitude de se faire servir engendre l'indolence. L'esclave cherche de son côté à déguiser ses facultés. Il n'a pas peur d'être renvoyé; et il sait fort bien que plus il montrera de capacité, et plus on exigera de lui. M. Storch rapporte que deux manufacturiers des environs de Moscou, qu'il nomme, après avoir formé leur établissement, rendirent la liberté à tous leurs esclaves pour obtenir d'eux de travailler bien [2]. Et l'on sait qu'aux États-Unis les manufactures ne prospèrent que dans les états où il n'y a point d'esclaves.

Certaines localités se refusent quelquefois à l'établissement de certaines industries par des causes, ou plutôt par des réunions de causes qu'il est impossible d'assigner avec exactitude. L'impératrice de Russie, Catherine II, dans la vue de réussir *infailliblement*, suivant elle, à naturaliser dans ses états une fabrication d'étoffes de soie, fit venir de Lyon tous les ouvriers nécessaires pour exécuter jusqu'aux moindres parties de cette fabrication. Ils furent choisis parmi les plus habiles; ils étaient fort intéressés à réussir; ils n'ont pourtant jamais pu parvenir à terminer une seule pièce d'étoffe. Voici comment M. Chaptal, dans son ouvrage sur l'industrie française, rend raison de ce fait:

---

[1] *Voyez* son *Traité de Législation*. Il a consacré son tome IV presque entier à décrire la dépravation morale et physique qui résulte de l'esclavage domestique.

[2] Tome IV, page 310.

« On voit d'abord à Lyon, dit-il [1], un établissement public dans lequel on expose la soie à une température constante pour éviter la fraude à laquelle pourraient se livrer les vendeurs; on y trouve des hommes habitués à juger les qualités, exclusivement employés à faire les achats, et l'on est étonné de voir cette matière précieuse passer par dix mains différentes, depuis la filature du cocon jusqu'à sa conversion en tissus. Ces hommes n'ont rien de commun entre eux que le but de leurs travaux; leurs fonctions exigent des connaissances distinctes et une longue pratique; chacun d'eux est un rouage nécessaire de la fabrique; aucun d'eux ne peut suppléer l'autre; et tous doivent être parfaits pour que le produit réunisse les qualités qui en font le prix. Ajoutez à cela les mécaniciens qui construisent et réparent les machines; les teinturiers qui ont une longue expérience de leurs drogues et de leurs procédés; les dessinateurs qui composent les dessins; la qualité des eaux dont on connaît l'effet; la nature du climat dont on a éprouvé l'influence; l'habitude qu'on a acquise de chaque genre de travail; et l'on sera convaincu qu'il est presque impossible de transplanter un genre de fabrication aussi compliqué. Chaque industrie a sa localité comme chaque plante son sol. »

Quoique M. Chaptal généralise beaucoup trop cette dernière assertion, aurait pu ajouter d'autres circonstances encore qui influent sur le succès d'une fabrication: notamment la facilité des débouchés, la nature des communications, soit pour faire arriver les matières premières, soit pour expédier les produits; les facilités ou les tracasseries qu'on éprouve de la part de l'administration, les impôts, etc. Mais en même temps, on doit convenir que ces difficultés n'équivalent pas à des impossibilités, car comment la fabrique des soieries aurait-elle été transportée de Florence et de Gênes à Lyon?

CHAPITRE X.

De l'étalonnage en manufactures.

L'étalonnage est ce mode de fabrication où l'on exécute une grande quantité du même produit, sur un modèle uniforme, sur un même étalon.

---

[1] Tome I, page 51.

C'est grâce à l'étalonnage que nous obtenons à très-bon compte la plupart des objets qui nous servent dans nos ménages : des pelles et pincettes, des poêles à frire, des chandeliers, des mouchettes. A bien examiner un de ces objets, à considérer les outils dispendieux qu'il a fallu employer, la main-d'œuvre qu'ils ont dû exiger, on ne conçoit pas que l'on puisse les vendre pour le prix que nous les achetons; d'autant plus, qu'ils viennent souvent de fort loin, comme les quincailleries que nous tirons d'Allemagne. Lorsqu'on examine un moulin à moudre le café, le nombre des pièces dont il se compose, dont quelques-unes sont très-difficiles à exécuter, comme sa noix et l'alvéole où elle se meut, l'une et l'autre en acier, on serait tenté de croire qu'une semblable machine doit coûter 50 francs, et probablement les premiers que l'on fit coûtèrent plus que cela, tandis qu'on les a maintenant pour cent sous. On fait, dans les montagnes du Jura, des mouvemens de montre qui ne coûtent que 50 sous.

Non-seulement on obtient par ce moyen les produits à meilleur marché; mais on les a plus jolis, plus légers, plus commodes ; ce qui est une autre espèce de bon marché.

A quoi devons-nous attribuer cet effet? La raison, ou plutôt les raisons en sont évidentes.

Les ouvriers qui font ces produits ont eu le temps d'acquérir tout l'usage, toute l'adresse qu'il est possible d'y déployer. Les procédés expéditifs pour les exécuter ont été tous dès long-temps découverts ; ils ont été plusieurs fois rectifiés, amendés, jusqu'à ce qu'enfin on se soit arrêté à ceux qui ont paru préférables à tous les autres. En exécutant de tels produits, quoiqu'ils soient quelquefois assez compliqués dans leurs différentes parties, il n'y a jamais chez l'ouvrier aucune hésitation; depuis long-temps toutes les combinaisons auxquelles ils peuvent donner lieu, ont été épuisées ; et, comme il n'est plus nécessaire de réfléchir sur rien, plusieurs procédés d'exécution, qui dans l'origine réclamaient beaucoup d'intelligence, ont pu être confiés aux travailleurs les plus ineptes. Les outils même dont on est obligé de se servir, étant toujours les mêmes, ont pu être faits en fabrique et en très-grand nombre; ils sont eux-mêmes, par cette raison, plus parfaits et moins chers. Enfin, des produits entièrement pareils et nombreux, sont ceux à la production desquels on parvient à appliquer avec le plus de succès, le pouvoir des machines, la division du travail, et en général tous les moyens expéditifs.

C'est par toutes ces raisons que le charronnage de l'artillerie est beau-

ıp plus parfait et coûte moins que celui de nos charretiers, qui est hideux nparé à l'autre, où chaque pièce est faite sur le même modèle; telleınt que, lorsqu'un caisson d'artillerie vient à être brisé, on peut prendre le de ses roues qui reste entière, et la mettre, sans autre préparation, out autre caisson.

Eh bien, messieurs, la plupart des produits dont nous fesons usage, urraient être étalonnés de la même manière. M. Christian, dans ses *ues sur les arts industriels*, observe judicieusement qu'avec une douine de modèles, pour chacun des objets qui entrent dans l'achèvement ıne maison, suivant la grandeur de l'édifice et l'opulence de son proiétaire, on pourrait satisfaire tous les besoins raisonnables; il serait ırs possible d'établir *en manufacture*, la fabrication de presque toutes s pièces [1]. C'est ainsi qu'en Angleterre on peut faire usage pour les oisées, de châssis de fonte qui ont de fort grands avantages sur ceux de is. Étant beaucoup plus minces, ils obstruent beaucoup moins le jour; ont une légèreté et une élégance fort agréables à l'œil. L'humidité ne ı déjette pas et ne les pourrit jamais. Enfin ils sont plus économiques et ırent éternellement. Si nous voulions avoir de tels châssis en France, coûteraient fort cher, et ils seraient mal faits; car les fondeurs seraient ligés de faire payer à l'amateur qui les commanderait, les frais de moles, les tâtonnemens, les essais imparfaits, les soins spéciaux du maître des principaux ouvriers, qui tous mettraient plus de temps, consommeient plus de combustible, et prendraient plus de peines, que si l'objet ıit exécuté en fabrique.

On en peut dire autant des balustrades en fer qui entourent les maisons garantissent certaines portions des cours et des jardins. Ces objets peunt être exécutés en fonte à beaucoup moins de frais qu'en fer forgé ou niné. Déjà l'on emploie en France la fonte aux balcons qui ornent le vant de nos croisées [2].

Or, qu'est-ce qui s'oppose à ce que ces objets et beaucoup d'autres, ent exécutés en fabrique? Le caprice. Point d'uniformité dans les goûts, int de goût national. Chaque architecte veut faire briller son invention;

---

[1] On le fait déjà pour plusieurs pièces, telles que les espagnolettes, les rrures, etc; mais on pourrait le faire pour beaucoup d'autres.

[2] Un de nos plus ingénieux mécaniciens (M. Calla) est parvenu à les faire ıut à la fois solides, élégans, et à bon compte, en mélangeant les parties roites en fer laminé, avec les parties ornées qui sont en fonte.

chaque propriétaire veut réaliser ses fantaisies. Sur cent maisons que l'on construit, il n'y en a pas deux pareilles pour la hauteur des plafonds, la dimension des portes et fenêtres; ce qui fait qu'il est impossible d'exécuter en grand nombre, sur le même modèle, les pièces qui entrent dans leur composition. Vu l'abondance des matériaux et le bas prix de la main-d'œuvre, la construction des maisons pourrait être en France moins dispendieuse qu'en Angleterre : elle l'est beaucoup plus. Ce sont les propriétaires et par suite les locataires qui paient tout cela.

J'ajouterai que, pour qu'une nation puisse jouir des avantages de l'étalonnage dans beaucoup de produits, il faut qu'elle contracte en général le goût des formes et des ornemens simples. Tout ce qui est recherché et contourné ne saurait convenir à beaucoup de goûts différens. C'est l'œuvre d'une fantaisie, laquelle est toujours repoussée par une fantaisie contraire. Au lieu que ce qui n'est préféré qu'en raison de son utilité, peut convenir à tout le monde; car les besoins réels sont à peu près les mêmes chez tous les hommes.

La grande diversité des goûts ne permet guère d'étalonner les objets où la mode exerce son influence. A peine un fabricant aurait-il fait la dépense des outils nécessaires pour faire à bon compte un produit commode et joli, qu'on n'en voudrait plus. Peut-être n'en voudrait-on plus, parce qu'il serait à trop bon marché. Aussi, la mode n'est-elle un moyen d'économie ni pour les particuliers, ni pour les nations.

Dans les arts chimiques, l'étalonnage réduit les diverses compositions à des recettes invariables, et les recettes, les formules, sont d'un grand service dans les arts. Si l'on se servait toujours dans des circonstances pareilles des mêmes couleurs, les teinturiers sauraient les atteindre sans tâtonnemens; ils les exécuteraient mieux et plus vite, et on les rassortirait plus aisément. Mais à peine a-t-on trouvé un procédé, que la mode change, et que les soins qu'on a pris, les outils dont on s'est pourvu, deviennent inutiles. Il faut tout recommencer. Cette mobilité dans les goûts des consommateurs, est un plaisir, dit-on : je le crois, puisqu'on l'assure; mais il ne faut pas qu'on s'imagine qu'il contribue à la prospérité publique. Si l'on a regardé jusqu'à présent les changemens des modes comme favorables aux développemens de l'industrie des nations, et par suite à leur opulence, c'est parce que l'on ignorait les véritables principes de l'économie politique, et l'art d'en tirer de justes conséquences. Ce préjugé s'usera avec le temps, ainsi que beaucoup d'autres.

CHAPITRE XI.

nploi des moteurs aveugles relativement à l'intérêt des entrepreneurs.

s nous sommes déjà occupés des machines, mais d'une manière
nsi dire philosophique et générale [1]. Ici, je me propose d'en obser-
lques applications aux manufactures.
oids de la main-d'œuvre fait que beaucoup de manufacturiers ne
qu'aux moyens de s'en affranchir, et de substituer des forces
s, à celles des hommes et des chevaux, dont l'emploi leur paraît
spendieux. Ils ont très-grande raison si leurs frais de production
en être effectivement diminués. Mais ce point, il faut s'en assurer.
us ai déjà fait observer, messieurs, que c'est improprement que
nnons le nom de *moteur* à la machine, à l'intermédiaire, qui nous
de faire usage d'une force naturelle qui est le véritable moteur;
d'eux a cependant un mérite qui lui est propre. Avant l'application
teurs aux filatures de coton, au moyen d'une mule-jenny, un fileur
enfant, pour rattacher les fils cassés, exécutaient autant d'ou-
ue cent personnes en pouvaient faire auparavant, et le produit
us parfait. Après y avoir appliqué un moteur aveugle, un homme
attacheur purent conduire deux mule-jennys. Le moteur remplaça
nt une personne sur deux.
achine rend possible l'application d'une force aveugle. Autrefois,
ne largeur d'étoffe trop considérable ne permettait pas au tisse-
étendre les bras d'un côté à l'autre de son métier, on plaçait, aux
u métier, deux personnes qui se renvoyaient mutuellement la
. Du moment que la navette volante fut inventée, au moyen de
un seul homme, armé seulement d'un manche où sont attachées
elles, fait voler la navette de droite à gauche et de gauche à droite,
moment un moteur a pu être substitué au tisserand, et faire agir
-grand nombre de métiers à la fois; on a fait la part de la force
, et l'on a réservé l'intelligence de l'homme pour la conduite du
t la réparation des accidens.

---

[1] nière Partie, chap. XVIII.

Votre esprit ayant saisi cette analyse, nous pouvons sans inconvénient donner le nom de moteur à la force brute aidée de la machine qui transmet son action; et il ne nous restera plus qu'à balancer les avantages avec les inconvéniens de chaque espèce de moteur: et nous trouverons peut-être qu'un moteur naturel n'est pas si gratuit qu'il le paraît quelquefois, et qu'il est digne d'un bon économiste, de calculer s'il est convenable, dans tous les cas, de substituer l'eau ou le vent à une force dont il faut payer l'usage.

Un moteur aveugle coûte toujours à ceux qui l'emploient l'intérêt du capital nécessaire pour établir la machine. Cette dépense permanente peut être évaluée par l'intérêt qu'on est obligé de payer pour l'usage de ce capital; ou, ce qui revient au même, par l'intérêt qu'on en pourrait tirer si l'on voulait employer autrement le même capital.

Mais ce n'est pas le tout. La force naturelle elle-même est rarement gratuite, comme est le vent. Souvent elle est devenue une propriété, comme la plupart des chutes d'eau; et cette appropriation n'est pas moins nécessaire que celle des terres; car, si une chute d'eau n'était pas une propriété, et si, par ce moyen, son usage n'était pas exclusivement réservé à celui qui juge à propos d'y bâtir un moulin, personne ne voudrait se hasarder à faire cette construction; on laisserait couler l'eau infructueusement; elle ne serait d'aucun service pour l'homme; or, un service dont on ne peut pas jouir, équivaut à un service trop cher pour qu'on puisse y avoir recours. Ce service coûte au producteur, mais ne rend pas le produit plus cher pour le consommateur.

Les forces de ce genre sont bornées, quant à leur quantité, et même on ne les paie que parce qu'elles sont bornées de même que les terres cultivables qui ont en elles une force aussi. S'il y avait autant de chutes d'eau qu'on voudrait en employer, on n'aurait pas besoin d'en payer l'usage. On observe une grande diversité dans le loyer des moteurs appropriés; car ils sont soumis à l'action de toutes les circonstances qui influent sur les prix. Dans les pays où les chutes d'eau sont très-multipliées et les consommateurs peu nombreux, comme dans les montagnes, les cours d'eau, bien qu'ils soient des propriétés, prêtent leur action à très-bas prix. Ils sont fort chers, au contraire, dans les lieux de manufactures, surtout lorsqu'ils sont en plaine, parce que les chutes d'eau y sont rares, et leur emploi très-recherché.

D'autres forces naturelles doivent être payées par l'aliment qu'on est obligé de leur fournir. Elles ressemblent, sous ce rapport, à la force mus-

aire de l'homme qui nous coûte par la nécessité où nous sommes de urrir le travailleur, ou, ce qui revient au même, de lui payer de quoi nourrir. On nourrit une machine à vapeur avec du combustible; et il à remarquer que les forces de ce genre sont absolument sans bornes, du moins sans autres bornes que l'aliment qu'on est obligé de leur urnir [1]. Mais les frais de leur aliment présentent une très-grande diverté suivant les lieux. En Angleterre, où les vivres sont chers, l'entretien s hommes, comme moteurs, est fort dispendieux comparativement à la rce purement mécanique que l'on retire d'eux, en fesant abstraction du rvice qu'ils peuvent rendre par leur intelligence, leur adresse et leurs lens, service d'un autre genre et que l'on paie séparément.

Les machines à vapeur, dans le même pays, coûtent moins qu'ailleurs établir et à entretenir, la houille y étant abondante et son extraction t perfectionnée, c'est-à-dire, peu dispendieuse. Faut-il être surpris que travail des bras y soit remplacé par la machine à vapeur, partout où te substitution est praticable?

En Chine, au contraire, le combustible est rare, le riz abondant, et les mmes extraordinairement sobres. Aussi, tout s'exécute à bras d'homs, et les machines à vapeur s'y introduiraient difficilement, quand me le peuple chinois serait moins attaché qu'il ne l'est à ses anciennes bitudes.

L'usage qu'on fait de la force des animaux est moins dispendieux que sage qu'on fait de la force des hommes. Outre que leur nourriture est is grossière, leur vêtement nul, et leur logement plus économique, nous ofitons de leur dépouille. La formation du poil, de la peau, de la corne, la chair, des os, et des autres produits animaux, est un don de la ture, une sorte de végétation qui s'opère au profit de l'homme. Ainsi, iand nous avons appliqué la charrue au labourage de la terre, outre vantage d'avoir fait usage d'un outil qui divise et retourne la terre d'une anière continue tout le long d'un sillon (ce qui est un mérite inhérent la machine), nous avons joui d'un autre avantage, celui d'avoir pu emoyer un moteur moins coûteux que les bras de l'homme.

Le travail auquel nous obligeons les animaux est accompagné de proits si nombreux, si variés, fournis par les animaux eux-mêmes, et si

[1] On verra plus loin, lorsque je traiterai de la population, que les hommes isi se multiplient indéfiniment, lorsqu'on leur fournit des moyens de sister.

convenables aux usages de l'homme, que je suis toujours tenté d'accuser l'industrie d'une province, d'un pays où les animaux utiles ne sont pas très-multipliés. Il me semble que, dans ces localités, il y a une grande quantité de forces naturelles qu'on ne sait pas développer. Le nombre des animaux et des bestiaux s'est beaucoup accru en France depuis quelques années; cependant il est encore bien loin de ce qu'il pourrait être, si l'on y cultivait généralement des plantes fourragères.

Je vous ferai remarquer, en passant, que l'homme peut, sans beaucoup de scrupule, multiplier des êtres vivans pour les faire travailler, et même les tuer à son profit, pourvu qu'on ne les excède pas de travail, et que leur mort soit instantanée; car rien, selon moi, ne peut absoudre l'homme du crime de faire souffrir des êtres vivans. Je ne prétends ni approuver les lois imposées à la nature animée, ni m'en plaindre. Nul de nous n'en a le droit; nous sommes obligés d'accepter les conditions de l'être; mais il est de fait que plusieurs espèces animales sont faites de telle sorte, qu'elles ne peuvent exister que par la destruction de plusieurs autres. Tels sont les animaux carnassiers, au nombre desquels nous sommes forcés de nous compter. Nous ne fesons donc qu'obéir à l'une des lois de notre nature, lorsque nous détruisons des animaux pour en faire notre pâture [1].

Nous les fesons travailler; mais le travail est encore une des conditions de leur existence, comme de la nôtre. Si nous ne leur procurions pas des alimens, ils seraient obligés d'en chercher, quelquefois très-péniblement, et ils n'en auraient pas toujours. La chasse est pour les animaux sauvages une véritable occupation; et, quand nous obligeons nos chevaux et nos bœufs à travailler, nous ne fesons, pour ainsi dire, que leur faire payer une indemnité de la nourriture que nous avons soin de faire croître pour eux, que nous récoltons et que nous mettons en réserve pour la mauvaise saison.

Quant à la mort, lorsqu'elle n'est accompagnée ni d'appréhension, ni de

---

[1] Franklin raconte, dans ses Mémoires, qu'il fut fidèle pendant un fort long-temps au plan qu'il s'était fait de ne rien manger qui eût eu vie; mais qu'un jour, pendant une traversée de Boston à Philadelphie, il vit, tandis que l'équipage pêchait et préparait des morues, qu'on tira de leur estomac une grande quantité de petits poissons que ces morues avaient avalés : *Oh! oh!* dit-il, *si vous vous mangez les uns les autres, je ne vois pas pourquoi nous ne vous mangerions pas.*

elle n'est pas un mal. Les personnes qui ont éprouvé les accidens graves, et qui en sont revenues, s'accordent à dire qu'elles n'ont ent rien senti au moment de l'accident. La barbarie n'est que dans êts; et c'est ce que l'on évite pour les animaux, quand on est juste in.

voyez, messieurs, que nous pouvons, dans notre industrie, disoit de forces entièrement gratuites, comme celle du vent, soit de ont nous sommes obligés de payer l'emploi à différens titres. Or, il ans l'intérêt des entreprises, et l'on peut même ajouter, dans l'inéral, de se décider en faveur des plus économiques. Il semble, nier aperçu, qu'il y a plus à gagner à choisir celle qui coûte le nais les inconvéniens qui s'y rencontrent surpassent bien souvent nie qu'on y trouve.

placer des manufactures à 50 lieues de l'endroit où l'on pouvait rer des matières premières et des débouchés, uniquement pour de l'avantage d'une chute d'eau. Mais quand il s'est agi de payer de transport immenses pour tous les ustensiles et les approviens dont on avait besoin; quand il a fallu se procurer des machines onstructions pour lesquelles le pays n'offrait point de ressources; a fallu de fortes dépenses pour y attirer des ouvriers; quand on obligé d'ajouter aux frais de l'entreprise, la réparation et l'entrechemins de traverse, sans lesquels on se trouvait séparé du monde lors on s'est aperçu que l'on avait payé bien cher une chute d'eau oûtait rien.

neuniers des moulins à vent ne dépensent rien pour la force qui ner leurs meules; toutefois il ne parait pas qu'ils gagnent davanqu'ils fassent payer leur mouture moins cher, que les meuniers des à eau, qui cependant ont à débourser le loyer d'un cours d'eau. à leur tour paraissent ne pouvoir long-temps soutenir la concures moulins que les machines à vapeur mettent en mouvement, l'aliment de ces machines coûte plus qu'un loyer. Dans les mavapeur, on peut proportionner la puissance à la résistance que vaincre. Elles peuvent être placées entre les cantons où se prolé, et les villes où se consomme la farine; tandis qu'il faut que cette ourde et encombrante se détourne de sa route, soit pour atteindre urs où l'on place les moulins à vent [1], soit pour approcher les

---

ombre des moulins à vent qui garnissaient le sommet de la montagne

moulins à eau, situés communément dans les lieux bas. Il faut, pour les uns comme pour les autres, prendre des chemins de traverse, quelquefois praticables pour des bêtes de somme seulement, qui font perdre le bénéfice du transport sur des roues. Ajoutons que la machine à vapeur n'est pas exposée à chômer, tantôt par le défaut de vent, tantôt par la surabondance ou la disette des eaux [1].

N'avons-nous pas vu, en beaucoup de circonstances, les paquebots à vapeur substitués avec avantage aux paquebots à voile, quoique le vent soit un moteur gratuit?

Les machines à vapeur ont aussi de grands avantages sur les animaux : elle ne sont pas sujettes à se ralentir par la fatigue. Elles marchent d'un mouvement plus égal. Il y a telles résistances que nul autre moteur ne peut vaincre. On voulut, il y a quelques années, mettre en mouvement une fort grande filature à l'aide de 24 chevaux [2]; mais ces 24 chevaux n'en égalaient pas 12 pour la force; ils ne tiraient jamais tous en même temps.

De leur côté, les animaux ont leur mérite. Ils peuvent se déplacer et se rendre à l'endroit même où leur travail est nécessaire. Ils s'accommodent mieux à des cahots, à des obstacles imprévus. C'est sans doute une merveilleuse application des moteurs aveugles, que ces chariots à vapeur que l'on voit, en certains endroits de l'Angleterre, traîner à leur suite une longue file de voitures chargées. Il y a quelque chose de magique dans ces caravanes factices qui traversent le pays comme si elles étaient mues par

---

Montmartre, dans les faubourgs de Paris, diminue tous les jours, et ils finiront par disparaître tout-à-fait. La montagne elle-même disparaîtra avec le temps, étant composée tout entière d'un plâtre précieux qui s'envoie partout.

[1] Dans les moulins à huile, qui sont nombreux en Flandre, le vent, comme moteur, sera indubitablement remplacé par des machines à vapeur; car, quand le vent ne donne pas, les moulins chôment, l'huile renchérit; mais les fabricans, dans ces momens-là, ne peuvent pas fournir ; quand le vent se soutient, les graines oléagineuses renchérissent et les huiles baissent. De sorte que les fabricans achètent toujours quand les matières premières sont chères, et ils n'ont des produits à vendre que lorsqu'ils sont à bon marché. Les machines à vapeur, au contraire du vent, peuvent travailler quand les matières sont à bon marché, et s'arrêter quand elles sont chères.

[2] A l'ancien couvent des Bons-Hommes, à Passy.

ncipe de vie. C'est avoir vaincu une fort grande difficulté que d'être ɔu à faire marcher le moteur avec la résistance. Jamais peut-être igence de l'homme ne s'est approchée de plus près de la puissance ɛateur. On est même à la veille de transporter, sur des chemins de ır des machines à vapeur, les voyageurs avec une rapidité surpre-. Je ne sais jusqu'à quel point on pourra vaincre les accidens que ıtent les localités, et surtout les montées et les descentes; et, en sup-t qu'on surmonte ces difficultés, nulle machine ne fera jamais, e les plus mauvais chevaux, le service de voiturer les personnes et ırchandises au milieu de la foule et des embarras d'une grande ville. plus, à égalité de forces et de frais d'entretien, des chevaux sont un ır que l'on peut vendre ou louer, lorsque, passagèrement ou définiti-ıt, on n'en a plus besoin. Des hommes eux-mêmes, qui sont en géné-ı moteur dispendieux, ne coûtent plus rien du moment qu'on ne les e plus; mais une machine, ou un appareil de machines, coûtent e, même lorsqu'ils sont arrêtés : ils coûtent l'intérêt des avances ont occasionnées.

entendu des calculateurs estimer que la chute d'eau de Saint-Maur, Paris, pouvait valoir 160 mille francs de revenu. Ils se fondaient sur 'aux environs de la capitale la force capable de faire tourner une ɛ se loue 2000 francs, et que la chute de Saint-Maur est capable de tourner 80 meules. Mais 80 moulins en un groupe ne se loueraient ussi bien que le même nombre de moulins épars çà et là dans la cam-ɛ et à portée d'autant de localités et de voisinages différens [1].

situation forcée des travaux qu'il s'agit d'exécuter, doit exercer

---

n a lieu de s'étonner que la belle chûte d'eau, résultant de l'établisse-du canal de St-Maur, soit restée si long-temps sans être utilisée. Sa est d'environ 400 chevaux, dont 120 viennent d'être affectés à un éta-ment de moulins à blé, mis en mouvement par l'ingénieux moteur hy-ique de M. Fourneiron : quatre turbines font marcher chacune 10 paires ɛules ; cette portion de force, évaluée à 120 chevaux, fait ainsi mouvoir ires de meules, pouvant débiter plus d'ouvrage que ne feraient quarante ns ordinaires. A ce compte, la chûte de St-Maur pourrait faire aller 'à 133 paires de meules ; mais il n'y a pas intérêt à avoir sur un seul une fabrique de farine aussi considérable, et une partie de la force est ɿuée à faire marcher des scieries mécaniques, des papeteries, des la-irs, etc. (*Note de l'éditeur.*)

une grande influence sur le choix des moteurs. Dans le sein des montagnes, au milieu des forêts et des cascades naturelles, les moulins à scier réussissent fort bien, quoiqu'ils soient en général fort imparfaits. C'est parce que le bois scié en planches se transporte plus facilement hors de la montagne que lorsqu'il reste en grosses pièces. Dans les chantiers des villes, au contraire, il convient d'employer des scieurs de long, parce qu'ils se rendent sur le lieu même où l'on a besoin de diviser le bois, et qu'ils se prêtent mieux aux formes variées qu'on veut lui donner. On a échoué chaque fois que l'on a voulu scier dans les villes, à l'usage de la menuiserie ou de la charpente, au moyen d'une machine à vapeur. La dépense d'apporter et d'emporter le bois surpassait le profit que l'on pouvait trouver à se servir de la machine.

Le même motif a plus de force encore lorsqu'il s'agit de remplacer le travail du scieur de pierre. Peu d'occupations sont plus fastidieuses que la sienne, et réclament moins l'intelligence de l'homme. Mais quelle économie dans ce genre de travail ne serait bien vite excédée par les frais qu'il faudrait faire pour approcher les pierres de la machine, et les porter ensuite à l'endroit où il s'agit de les mettre en œuvre!

Le moteur et la machine ne peuvent pas toujours lutter avec avantage contre le simple travail des mains. Les Anglais ont inventé une mécanique curieuse, au moyen de laquelle des pièces de mousseline sont, à la lettre, brodées par une machine à vapeur. Les dessins brodés sont exécutés par une espèce de châsse de tisserand, qui fait agir des crochets sur une pièce de mousseline tendue verticalement. La machine exécute simultanément une ligne entière de bouquets, puis une autre ligne, et ainsi de suite. Au premier aperçu il semble que ce soit un avantage immense que de remplacer une demi-douzaine de brodeuses par une machine qui fait six bouquets en même temps et par un moteur qui fait mouvoir à la fois une vingtaine de ces machines; cependant les entrepreneurs d'une manufacture de ce genre, m'ont avoué qu'ils avaient toutes les peines du monde à soutenir la concurrence des brodeuses à la main; que leur machine ne l'emportait que dans les petits dessins où elle peut exécuter plus de six bouquets sur la même ligne; mais que, lorsqu'elle n'en a que six ou quatre, les brodeuses ont décidément l'avantage.

CHAPITRE XII.

De la comparaison, dans la pratique, de la somme des frais avec la valeur des produits.

ie question m'a souvent été faite : Pourquoi, m'a-t-on dit, voit-on les prises manufacturières échouer si fréquemment que le placement capital dans une manufacture est, dans bien des pays, non sans ue raison, regardé comme un placement hasardé, et les fonds qu'on gage, comme des fonds aventurés?

réponse à cette question est un peu dure à entendre : c'est parce es entreprises y sont trop souvent mal conçues et mal conduites. comment pourraient-elles l'être mieux? Ici une réponse spéciale it être faite pour chaque entreprise, et ne pourrait l'être qu'autant aurait mis, sous les yeux de celui que l'on consulte, toutes les cir- ances où l'entreprise se trouve placée; car deux établissemens ne jamais, sous tous les rapports, dans une situation absolument pa- . Alors en effet, ce ne serait peut-être pas sans quelque utilité que rait, avant de former un établissement, consulter des conseillers ex- entés, comme on consulte des avocats avant d'entreprendre un s. On ne se briserait pas si souvent contre des écueils faciles à éviter; noncerait à courir après un succès impossible; on recevrait des sug- ns nouvelles et profitables.

us sentez, messieurs, que l'on ne peut trouver ces conseils spéciaux un Cours général, où l'on ne peut considérer que comme des exem- les cas particuliers. Mais ce qu'on doit y trouver, ce sont les bases, incipes sur lesquels il faut appuyer les conseils que réclame chaque on particulière.

première de ces bases est qu'un produit ne donne du profit qu'au- que la valeur échangeable qu'il aura, lorsqu'il sera terminé, égalera ais de production. On serait même tenté de croire que cela ne suffit t qu'il faut que la valeur du produit excède les frais de production. on ne fait pas attention que je comprends dans les frais le profit de epreneur, qui n'est autre chose qu'un salaire de ses travaux. Son il fait partie de ses avances : si le salaire qu'il en recueille, n'équivaut celui qu'avec les mêmes moyens, il pourrait obtenir en fesant autre , il n'est pas complètement indemnisé de ses avances.

Les frais de production se composent de toutes les dépenses indispensables pour qu'un produit soit amené à l'état d'existence; or, les conceptions, l'administration, les *travaux* en un mot de l'entrepreneur, ne sont pas moins indispensables que tous les autres travaux pour qu'un produit existe; la réflexion et les soins, de même que les fatigues corporelles, sont des avances aussi bien que les avances d'argent, et dont on n'est remboursé que par les profits industriels, et un produit ne rembourse la totalité de ses frais de production, que lorsque son prix est suffisant pour acquitter le salaire de ce genre de travail.

Après cette explication je reprends ma proposition, qui était que tout produit n'est avantageux à créer, qu'autant que la valeur qu'il aura, étant terminé, se trouvera égale à la valeur des frais de production qu'il aura coûtés. Si une aune de drap d'une certaine qualité doit coûter (les frais de l'entrepreneur compris) 30 francs, il ne faut en entreprendre la fabrication qu'autant que son prix courant égalera ou surpassera 30 francs.

Ce précepte est si simple, qu'il ne vaudrait pas la peine d'être énoncé, s'il ne devait nous conduire à la nécessité d'une exacte appréciation des frais de production; sujet compliqué qui réclame toutes les lumières de l'économie politique, c'est-à-dire, de l'expérience raisonnée.

Par exemple, si l'on veut avoir une idée complète des frais annuels qui naîtront de l'intérêt des capitaux employés dans une entreprise, il est essentiel, en premier lieu, de se former une idée exacte de toutes les avances que réclamera l'entreprise, à commencer par les capitaux engagés. Un devis bien complet des frais d'établissement, tels que ceux des bâtimens, des travaux hydrauliques, est absolument nécessaire, et demande qu'on y comprenne pour beaucoup, les dépenses accidentelles que l'humaine prudence ne saurait prévoir. Il ne suffit pas de faire entrer, dans les frais de production, l'intérêt de ce capital engagé : il faut y comprendre aussi la détérioration de toutes les choses dont il se compose; car elles ne se revendent jamais ce qu'elles ont coûté.

Lorsque l'entrepreneur, ou les entrepreneurs, indépendamment des avances que réclame impérieusement la production, emploient une partie de leurs capitaux à des objets d'ostentation, outre qu'ils grèvent l'entreprise d'intérêts qui ne donnent aucun produit, ils ravissent cette portion de capital à un autre emploi où son absence peut porter un grand préjudice. On accuse en général les manufacturiers français de commencer par consacrer une partie de leurs fonds à des bâtimens trop fastueux, soit par leurs ornemens, soit même par leur solidité. Que diraient-ils si

on les obligeait à payer leurs ouvriers au-dessus du taux ordinaire de la main-d'œuvre? Ils s'imposent, par des constructions trop dispendieuses, les intérêts de fonds, une charge du même genre, et dont il leur est ensuite impossible de s'affranchir [1].

L'excès de solidité est un luxe aussi nuisible que tout autre. Les établissemens manufacturiers ne sont pas destinés à durer très-long-temps. Les circonstances qui ont décidé leur formation, changent au bout d'une certaine période; les goûts des consommateurs varient; d'autres produits analogues remplacent ceux que l'on fabriquait d'abord avec avantage; une guerre, ou bien des lois mal conçues, rendent mauvaises des combinaisons qui étaient bonnes dans l'origine. Il y a sans doute des manufactures qui durent depuis long-temps, comme la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine, qui date du temps de Colbert; mais, pour une de ce genre, singulièrement aidée par des circonstances de plus en plus favorables, combien n'y en a-t-il pas eu, dans le même espace de temps, dont la forme a complètement changé, et qui ont cessé de travailler, même après avoir répondu par leur succès à l'attente de leurs auteurs [2]!

Les Anglais, qui sont de très-habiles manufacturiers, ne construisent pas leurs bâtimens pour durer un grand nombre d'années. C'est un des points sur lesquels ils économisent leurs capitaux; et ce qu'ils épargnent

---

[1] Cette proposition peut paraître exagérée, et pourtant elle ne l'est pas. On peut, dira-t-on, s'affranchir d'un intérêt en remboursant le capital; et l'on peut rembourser une portion du capital, en économisant des bénéfices. — Mais si par des accumulations successives vous parvenez à former de nouveau un capital de 20 mille francs que vous avez dépensés de trop, vous vous êtes privé d'avance de l'intérêt de ces 20 mille francs que vous auriez pu faire travailler à profit, en supposant que vous n'eussiez pas eu de remboursement à faire. Le fait est que 20 mille francs dépensés de trop, sont, de toutes manières, entièrement perdus, et par conséquent l'intérêt qui pouvait en résulter.

[2] La manufacture royale des glaces a fini par abandonner elle-même les lieux et les bâtimens où elle avait été fondée; le polissage des glaces a été reporté à St-Gobain et à Chauny; les glaces sont envoyées maintenant à Paris prêtes à être vendues, et le dépôt en a été transféré rue Saint-Denis; les anciens bâtimens de la rue de Reuilly, au faubourg St-Antoine, sont restés sans emploi; leur solidité aurait cependant pu les faire durer long-temps encore: ils ne sont convenables pour aucun établissement industriel actuel.

(*Note de l'éditeur.*)

ainsi, ils l'appliquent à des constructions prochainement reproductives et qui portent intérêt.

Un calcul bien simple va nous montrer ce que coûte le luxe de solidité. Nous supposerons un manufacturier qui, pour élever les bâtimens et en général toutes les constructions qui sont nécessaires à son entreprise, dépensera cent mille francs. A ce prix j'admets que ses constructions seront susceptibles de durer éternellement, quoique rien ne soit éternel dans ce monde.

Un autre manufacturier moins fastueux, construira une habitation et des ateliers de même étendue, et capables d'abriter le même nombre de travailleurs et de machines; mais qui, plus simples et composés de matériaux moins chers (en bois et plâtre par exemple), ne seront pas de longue durée. Supposons que, par ce moyen, les bâtimens qui auront coûté cent mille francs au premier, ne lui auront occasionné, à lui, qu'une dépense de soixante mille francs. (On peut, si l'on veut, remplacer ces évaluations par d'autres.)

Quel sera le résultat de la supposition? Il restera au second manufacturier, une fois que son exploitation sera en activité, une somme de 40 mille francs à faire valoir, que le premier ne possèdera plus. Or, 40 mille francs sont un capital qui, en supposant qu'il ne rapporte que l'intérêt modéré de 5 pour cent, avec les intérêts des intérêts, est doublé en moins de 15 ans.

Arrivée à cette époque, cette portion du capital de ce manufacturier sera donc de 80 mille francs; et, au bout de 30 ans, elle ne vaudra pas moins de 160 mille francs! Vous voyez, messieurs, que si, à cette époque, son bâtiment demande à être reconstruit, il lui causera à la vérité une nouvelle dépense de 60 mille francs, mais qu'il aura un bénéfice net de 100 mille francs que n'aura pas le manufacturier solidement logé dans son éternelle maison.

Tel est le profit que l'on sacrifie pour la satisfaction d'avoir un bâtiment de pierre qui durera plus que l'établissement pour lequel il aura été construit, et dont la distribution intérieure conviendra mal à tout autre. En supposant même que l'établissement primitif aille bien et qu'il doive durer autant que le plus solide bâtiment, l'art fait des progrès; chaque jour de nouveaux besoins se font sentir dans l'exploitation d'une entreprise, et presque toujours elle gagnerait à se loger dans un nouveau local mieux adapté à sa situation présente. Vous voyez qu'en cherchant une

solidité superflue, on sacrifie et de la richesse et de la commodité, qui est une autre sorte de richesse [1].

Dans les pays vraiment industrieux et où l'on calcule bien, cette théorie est dans toutes les têtes; et sauf les édifices publics, où le luxe de solidité est bien placé, tous les bâtimens sont légers.

On peut appliquer, si l'on veut, cette observation à toute espèce de construction civile, aux maisons d'habitation ordinaires. Il nous sied bien, à nous dont la durée est si courte, et qui ne pouvons jamais répondre de faire approuver nos plans et nos goûts, même à nos successeurs immédiats, d'élever des édifices séculaires! Gardez-vous de bâtir, dit-on; les bâtisses sont ruineuses.... Je le crois bien, vraiment, elles le sont; mais c'est de la manière dont on les fait chez nous.

Quant aux embellissemens dans les édifices qu'on élève à l'industrie, ils sont encore moins justifiables. Lorsque je vois un beau portail à une manufacture, je tremble pour les entrepreneurs; s'il y a des colonnes, ils sont perdus.

Le capital circulant de son côté (c'est-à-dire, les avances journalières que remboursent les rentrées journalières) veut être aussi rigoureusement apprécié, afin que l'on puisse comprendre, dans les frais de production, tous les intérêts qu'il coûte.

Pour évaluer le capital circulant qui sera nécessaire dans une manufacture, il faut savoir quel espace de temps réclament la fabrication du produit, son envoi au lieu de la vente, et le terme qu'on est forcé d'accorder pour le paiement. Si, depuis l'instant où l'on commence à faire des frais sur une matière première, jusqu'au moment où sa vente vous procure les rentrées, il s'écoule huit mois, votre capital circulant doit être assez considérable pour acquitter pendant huit mois, sans l'aide d'aucune rentrée, tous les frais journaliers de la manufacture, c'est-à-dire, l'achat des matières premières employées chaque jour, pendant huit mois, les salaires d'ouvriers et de commis, les réparations, les impôts, le combustible, le luminaire, les intérêts des capitaux eux-mêmes répartis sur chaque jour; car toutes ces dépenses sont à faire; et celles du premier janvier ne devant être remboursées que par les rentrées du premier septembre, celles du deux janvier par celles du deux septembre, et ainsi de suite, l'entrepreneur est toujours en avance de toutes les dépenses de huit mois.

---

[1] Des bâtimens légers ont des murs plus minces, et par conséquent plus de place dans leur intérieur.

Tellement qu'une grande manufacture dont les dépenses journalières s'élèveraient à 750 francs, et dont les produits ne seraient payés que huit mois après les premiers déboursés qu'ils occasionnent, aurait besoin d'un capital circulant qui ne pourrait pas être moins de 180 mille francs, indépendamment de son capital engagé.

Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer que, lors même qu'un entrepreneur est propriétaire du capital engagé ou circulant employé dans son entreprise, il n'en paie pas moins les intérêts. En effet, s'il n'occupait pas ses bâtimens, il en tirerait un loyer; s'il ne fesait pas valoir ses fonds par lui-même, il en tirerait un intérêt. Il dépense le loyer, l'intérêt que son entreprise lui ravit.

Le simple mouvement de ses affaires lui permet l'emploi d'une portion de capital circulant qui n'est pas à lui. Il a beau ne pas l'emprunter directement à un capitaliste, il n'en paie pas moins les intérêts. Si son entreprise réclame 180 mille francs de capital circulant, et qu'il n'en possède que 100 mille, il négociera, pour accélérer ses rentrées, les billets de ses acheteurs; on lui en fera payer l'escompte. S'il demande du terme pour payer ses matières premières, on lui en fera payer l'intérêt également. Le fait est que l'établissement réclame 180 mille francs de capital circulant; que cette avance *doit* être faite avec les fonds *d'un capitaliste* quelconque; et que celui qui avance des fonds, quel qu'il soit, a soin de se faire payer un intérêt qui toujours fait partie des frais de production.

Telle est l'exactitude qu'il faut mettre dans l'appréciation des capitaux, pour avoir une idée juste des intérêts qu'ils vous coûtent. On est en général peu disposé à les économiser, parce qu'on voit en eux des avances seulement, et que des avances doivent rentrer; tandis que les dépenses journalières sont définitives, et l'on sent tout de suite que les profits sont réduits de tout ce qu'on dépense de trop. Tout le monde sait que, sur des dépenses qui se renouvellent tous les jours, il n'y a point d'économie qui ne devienne importante. Mais, lorsqu'on prend de l'argent sur ses capitaux, on se fie sur ce que l'entreprise n'est grevée que des intérêts de la somme, sans faire attention que c'est d'un intérêt perpétuel et composé qu'on la grève. Au moment où l'on commence une entreprise, on est moins parcimonieux qu'à une autre époque; on a beaucoup d'argent devant soi; on se flatte que, dans un avenir plus ou moins éloigné, il se présentera des chances heureuses qui rembourseront toutes les avances auxquelles on s'est laissé entraîner; le moment du départ est celui des espérances; car on ne commencerait pas une entreprise, si on ne la ju-

eait pas bonne. C'est alors au contraire qu'il convient de marcher avec rudence : le succès n'est encore fondé que sur des présomptions ; attenez qu'il soit fondé sur l'expérience pour disposer à votre aise de ce uccès, qui peut encore vous échapper. Alors du moins si vous hasardez les avances, vous savez avec quelles valeurs nouvelles vous en serez délommagé. Les mises-dehors les plus sages, les agrandissemens les plus ûrs, sont ceux où l'on emploie les bénéfices déjà réalisés. Outre qu'on es fait avec une expérience acquise, si le succès ne répond pas à l'atente, on ne perd que des profits ; on conserve le fonds de l'entreprise, et lle ne s'en trouve pas ébranlée.

Souvent, après qu'une production a cessé d'être avantageuse, on la continue pour ne pas perdre l'intérêt des capitaux qui s'y trouvent engagés, pour ne pas perdre les ouvriers qu'on a coutume d'y employer, pour conserver les acheteurs qu'on approvisionne. Ce sont des risques inhérens aux manufactures, et qu'il faut apprécier convenablement avant de s'engager dans une industrie de ce genre. Une manufacture dont les profits ne couvrent pas ce risque par une prime d'assurance, n'est pas suffisamment lucrative, et si d'ordinaire on trouve dans les bénéfices un dédommagement des crises passagères auxquelles on est exposé, il faut les mettre en réserve, afin de s'assurer les moyens de pouvoir travailler sans profits et même avec perte. Cette extrémité par sa nature ne peut durer long-temps, si le genre d'industrie est bien choisi et l'exécution bonne. Comme chacun redoute de travailler à perte, nulle entreprise du même genre ne s'établit ; parmi celles qui sont existantes, plusieurs ne peuvent supporter la crise, et cessent de travailler ; celles qui continuent alentissent autant qu'elles peuvent leur production ; la consommation, quoique diminuée, ne s'arrête pas ; les besoins renaissent, et les prix se établissent.

Si le déclin de la demande tient à des causes durables, et que l'économie politique est en état d'assigner, on ne saurait suspendre trop promptement une entreprise qui donne de la perte.

L'économie du temps a beaucoup d'analogie avec celle des capitaux. Souvent, en formant une entreprise manufacturière, on fait deux calculs séparés, un pour la perfection de la chose obtenue, l'autre pour le temps que réclame la fabrication, tandis que ces deux calculs doivent marcher de front. Une fabrication parfaite ne vaut rien si elle coûte plus que le

prix que l'on peut y mettre. J'ai connu un très-habile expérimentateur qui savait très-bien ce qu'on peut extraire de liqueur sucrée de la pulpe des betteraves pour en faire du sucre; mais il n'avait pas tenu compte du soin et du temps qu'il fallait mettre à cette extraction pour qu'elle fût parfaite. Il apprit à ses dépens qu'il valait mieux sacrifier une partie de la liqueur et de la pulpe, qui d'ailleurs pouvait servir à l'engrais des bestiaux, que de perdre, pour en tirer tout le parti possible, le temps, ingrédient si précieux en manufacture! Ceci nous montre combien nous devons nous méfier des essais, lorsqu'il s'agit de faire usage en grand d'un procédé qu'on n'a étudié que dans des expériences où l'on ne tient point compte assez scrupuleusement du temps employé.

Les avances qu'il faut faire pour se procurer les matières premières que l'on doit consommer sont plus aisées à calculer; mais il faut y faire entrer et les matières qu'il s'agit de transformer, et de plus celles qui seront perdues à la suite de cette transformation. Dans une raffinerie de sucre, on ne consomme pas seulement la valeur de la cassonade; mais aussi celle des matières qui ne sont, pour ainsi dire, que des instrumens, comme celle du combustible nécessaire pour évaporer l'eau, celle du charbon d'os qui sert à décolorer le sucre brut, etc.

Pour évaluer toutes ces matières premières, il convient de savoir non-seulement combien elles valent, mais d'où on les tire, et combien le transport ajoute à leur prix d'achat. Celles qui sont très-encombrantes peuvent revenir très-cher par l'éloignement des lieux d'où l'on est obligé de les faire venir. A ma connaissance, une grande papeterie dépense annuellement 60 mille francs pour le seul transport des chiffons qu'elle achète sur plusieurs points de la France. Un manufacturier qui négligerait d'ajouter au prix d'achat de la houille le prix de son transport, aurait une idée fort imparfaite de ses frais. La houille voit les frais de transport décupler son prix, quand la navigation des fleuves et des canaux n'est pas perfectionnée. Or, comme le combustible est nécessaire dans presque tous les arts manufacturiers, il est difficile qu'ils soient cultivés avec quelque suite, ainsi que l'observation vous en a déjà été faite, loin des lieux où la nature a placé de grands dépôts de combustibles.

Si la situation d'une manufacture influe sur les frais de production de ses produits, sa disposition intérieure n'y influe pas moins. Il y a des manufactures de toiles peintes en Alsace, qui sont morcelées en trois ou quatre établissemens, situés à plusieurs lieues de distance les uns des autres. Dans l'un on file le coton; dans un autre on le tisse; dans un autre

ıcor‹ on le blanchit. Les dessinateurs et les graveurs sont dans un en-:oit, les imprimeurs dans un autre, les bureaux et magasins de vente ›nt ailleurs. On conçoit que tous les déplacemens de la marchandise, son ıtrée, sa sortie, entraînent des frais et une comptabilité. Pour éviter les ıfidélités que provoquent tous ces transports, pour éviter les pertes que ncurie et le défaut de travail des ouvriers et des commis occasionne-ıient, il faut placer des surveillans, des chefs, des associés dans chacun e ces établissemens. Il faut à ces associés des ménages, des maisons 'habitation. On peut nommer cela les états-majors des manufactures; : les états-majors ne sont pas la partie la moins coûteuse d'une ar-ıée. Ces frais entrent nécessairement dans les frais de production des roduits.

Je sais qu'on a des motifs pour morceler de grands établissemens. Il ıut placer les travaux qui exigent le plus de main-d'œuvre dans les lo-ılités où il y a le plus de bras; les blanchisseries dans celles où il y a plus d'eau; les machines à vapeur dans celles où le charbon de terre :rive le plus aisément. J'en conviens; mais je dis que les entreprises ma-ıfacturières les mieux combinées sont celles où toutes les difficultés sont ırmontées avec le moins de frais.

Après qu'on a fait entrer, dans l'évaluation des frais de la production ıanufacturière, la totalité des élémens dont ils se composent, il convient 'apprécier judicieusement ce que les produits peuvent rapporter. La va-ıur produite a deux élémens : la quantité de la chose, et le prix que le onsommateur voudra y mettre.

Pour ce qui est de la quantité de la chose, son appréciation se fonde sur les détails purement techniques. C'est l'art lui-même qui vous indique ce ue la matière première subit de déchet, quelle quantité de produit un nétier ou un alambic, peuvent élaborer en un jour, etc.

Le prix que le consommateur mettra au produit donne lieu à quelques onsidérations générales [1].

Si le produit est connu d'avance, s'il a un cours établi sur le marché,

---

[1] On verra, dans la partie suivante de cet ouvrage, quelles sont les bases sur lesquelles se fonde le prix courant des produits. Il s'agit ici de la néces-sité de prévoir d'avance ce que seront ces bases ; c'est la partie conjecturale le la question.

l'observation de ce cours et de ses vicissitudes, fournit des données précieuses relativement aux prix futurs.

S'il s'agit d'un produit nouveau, d'une poterie, par exemple, nouvelle pour la matière, les formes et les dessins, et supérieure, quant à la légèreté et à la durée, aux poteries déjà connues, il est beaucoup plus difficile de prévoir à quel prix ce nouveau produit pourra se vendre. Si c'est un produit entièrement neuf et qui ne ressemble en rien à ceux dont on se sert déjà, la difficulté est plus grande encore. Son prix dépend de la demande qui en sera faite, et cette demande dépend elle-même des besoins qu'il pourra satisfaire. Mais les besoins des hommes tiennent à des motifs si compliqués et sont liés à des circonstances si nombreuses, qu'on ne peut les apprécier que très-difficilement. La seule difficulté de répandre l'usage d'un produit nouveau est fort grande, même en supposant le produit d'une utilité incontestable. L'objet le plus connu n'a pas lui-même, bien souvent, plus d'un consommateur sur mille individus qui le connaissent, faute de facultés suffisantes pour l'acheter, ou par incurie. L'utilité d'un mouchoir de poche n'est pas douteuse, et des nations entières savent fort bien s'en passer; mais, en supposant que sur mille individus auxquels parvient la connaissance d'un produit nouveau, un seul se trouve avoir le goût et l'aisance nécessaires pour s'en servir, il faut que cent mille personnes soient averties de son existence, pour qu'il trouve seulement cent acheteurs.

Ce n'est pas trop d'une longue expérience des hommes, et d'une observation assez fine de la manière dont ils se sont comportés dans d'autres circonstances analogues, pour prévoir l'empressement ou l'indifférence dont ils accueilleront le produit que vous leur présentez.

Ce qui contribue à répandre l'usage d'un produit nouveau est son bas prix ; même lorsque nul autre produit ne lui fait concurrence, il convient au producteur de se contenter d'un profit modéré. Il vaut mieux gagner moins sur une plus grande quantité d'objets vendus, que davantage sur une moindre quantité. La première méthode admet de plus grands développemens, et procure une nombreuse clientelle, avantage si précieux dans l'industrie.

Lorsqu'on veut se livrer à une production qui n'est pas nouvelle, on donne moins au hasard, mais on a moins à attendre de la fortune. On a, dans ce cas, la facilité de pouvoir comparer les profits qui se font dans les diverses branches de l'industrie manufacturière, et se décider en faveur de celle qui promet le plus. On peut consulter l'état présent de la société et la direction probable que prendront ses goûts ou ses besoins. On peut

dopter des procédés plus récens et meilleurs, indiqués par les derniers rogrès des sciences. Mais, quand on prend ce parti, on est obligé de itter contre une concurrence redoutable. Les anciens établissemens ont ne clientelle acquise; ils connaissent les meilleures sources pour se procurer ce qui leur est nécessaire, et les meilleurs débouchés pour écouler e qu'ils ont fabriqué. Depuis long-temps les différentes méthodes ont été prouvées dans ces sortes d'entreprises, et l'on y connaît le fort et le faible lu métier.

Le nouvel entrepreneur a son éducation à faire sur chacun de ces points, t nulle éducation n'est gratuite.

Une clientelle toute formée, une expérience acquise, sont des avantages i précieux en manufactures, qu'ils équivalent à un capital considérable. Jn jeune homme qui passe par tous les grades dans une entreprise toute ormée, acquiert successivement l'expérience et la clientelle, c'est-à-dire, n capital. C'est une marche lente, mais assurée.

C'est sans doute en vue de ces avantages que les anciens Égyptiens ivaient, dit-on, fait une loi qui prescrivait à un fils de suivre la profession le son père. Mais une loi pareille est absurde sous tous les autres rapports. Outre qu'elle blesse le droit qu'a tout homme de faire ce qui n'est pas nuisible, que deviendraient les malheureux qui seraient obligés de produire e qui ne trouverait plus de consommateurs? En tout pays l'état de la société, ses besoins, sa population, ses lumières, ses richesses, ses relaions avec d'autres peuples, tout change de face avec le temps; les arts ui pourvoient à tout, doivent donc changer aussi. Le seul régime qui eur convienne, est celui qui leur procure la sûreté et le libre développenent de leurs moyens.

Lorsqu'on est libre de faire un choix, on demande à quel genre de production il convient de se livrer? quels sont les produits qui indemnisent lus sûrement les producteurs de leurs avances?

On peut dire que ce sont en général les produits qui ont un cours établi, n prix courant toujours ouvert sur le marché. Ce sont ceux-là du moins ui offrent des bases pour comparer sûrement les frais de production avec a valeur produite.

Je sais fort bien qu'aucun prix n'est invariable; mais un prix courant, uel qu'il soit, toujours ouvert, suppose une demande constante. L'avanage qu'on trouve à faire ces produits-là, c'est que l'on ne peut pas y erdre la totalité de leurs frais de production, comme il peut arriver lorsqu'on a fabriqué des choses entièrement nouvelles, et qui peuvent ne se

vendre à aucun prix. Un entrepreneur qui a préparé des cuirs, est assuré de les vendre, quoi qu'il arrive; celui qui a fabriqué des quantités considérables de rubans d'une certaine façon, peut n'avoir aucun moyen de rentrer dans ses fonds, si l'usage de ces rubans est entièrement passé de mode.

Ce n'est pas seulement dans le commerce, c'est dans les manufactures, que les variations de prix donnent lieu à des considérations délicates et importantes. On achète des matières premières qui peuvent perdre, pendant les opérations manufacturières, plus de valeur que ces opérations elles-mêmes ne peuvent leur en donner, s'il faut surtout qu'elles durent un peu long-temps. On peut perdre sans avoir fait aucune faute contre les procédés de l'art; on peut gagner sans avoir fait usage des meilleurs procédés. La fortune entre sans doute pour beaucoup dans ces divers événemens; mais l'imprudence et le jugement y influent beaucoup aussi.

Les observations suivantes peuvent aider à résoudre les questions qu'on pourrait faire sur le prix qu'aura le produit dont on s'occupe, après qu'il sera terminé.

Ce produit est-il un objet de nécessité indispensable, du moins chez un peuple civilisé? Est-il à l'usage de tout le monde, du pauvre comme du riche? Est-il du moins à l'usage d'une forte partie de la population? Est-il indépendant de la mode, de la forme du gouvernement, de la paix ou de la guerre? Si ces différentes circonstances peuvent en faire baisser considérablement le cours, ou même l'anéantir tout-à-fait, il convient d'apprécier la durée probable du besoin qu'on en aura, et de ne s'en occuper qu'autant que les profits présumés de cet espace de temps sont suffisans, non-seulement pour acquitter les frais de production, mais pour rembourser le capital engagé qui se trouvera perdu quand la consommation de ce produit devra cesser.

Les autres questions à éclaircir, avant de s'occuper de la fabrication d'un produit, sont celles-ci: Quelles sont les personnes qui l'achètent? Sont-elles en général dans l'aisance, exactes à payer? Comment s'opère la vente de ce produit? Est-elle entre les mains des monopoleurs, et faut-il nécessairement avoir à faire à eux? Est-elle exposée aux entreprises du fisc? Les entrepreneurs de distilleries, par exemple, sont souvent victimes des précautions que prend l'autorité pour s'assurer de la rentrée des droits. On les soumet à des déclarations, à des visites, à ce qu'on appelle des *exercices*, qui, indépendamment des droits, causent des frais qu'il

payer, ne fût-ce que par les pertes de temps qui en résultent [1].
ne suffit point dans une manufacture de l'avoir établie sur le meilleur dans le moment où on l'a formée ; il faut, pour que son succès se enne, qu'elle suive les progrès que font toutes les autres manufactures ıême genre, et même qu'elle suive avec souplesse les mouvemens ommerce et les caprices des consommateurs. Sans cela, le plus bel issement serait bientôt en arrière de tous les autres. La vie de ceux e livrent à l'industrie n'est point une vie de chanoine, mais une vie : d'action.

: ces considérations il résulte, ce me semble, que l'élément principal ıccès dans les entreprises industrielles, et particulièrement dans les ufactures, est dans l'habileté et la conduite de l'entrepreneur.

ı auteur italien, M. Gioja, qui a publié en 1815, un ouvrage intitulé : *vo prospetto delle scienze economiche,* donne un aperçu des qualités loit réunir un entrepreneur d'industrie pour obtenir des succès. Ces ıtés sont nombreuses et ne sont pas communes. On peut réussir sans ossédcr toutes ; mais plus on peut en réunir, et plus on a de chances ıccès.

voudrais que celui qui se voue à la carrière industrielle, et surtout eut former une entreprise manufacturière, eût, avant toute autre qua- un jugement sain. C'est à former le jugement que doivent tendre s les éducations industrielles ; et le jugement naît principalement de nnaissance qu'on a de la nature de l'homme et des choses. Il marche nt l'art lui-même ; car on peut acheter les lumières et le talent de ste ; mais rien ne peut suppléer, chez le conducteur d'une entreprise, udence et l'esprit de conduite, qui ne sont que du jugement réduit ratique. S'il apprécie *beaucoup* ce qui servira *peu* à l'accomplissement s desseins, ou s'il apprécie peu ce qui doit être pour lui d'une grande rtance, il ne fera que des fautes.

faut savoir perdre à propos pour s'assurer des avantages qui dédom- eront de cette perte. Il faut se méfier des propositions trop avanta- es, parce qu'elles cachent pour l'ordinaire quelque dommage. Il faut ent supposer la fraude et ne jamais le laisser apercevoir ; faire coïn- l'intérêt de ses agens avec le sien propre ; rendre impossibles leurs

---

[1] En 1821, tous ceux qui distillaient des pommes de terre dans Paris, furent s par l'administration de transporter leur établissement hors de l'en- te de la ville.

infidélités; les exposer à une inspection inattendue; ne point confondre le travail de l'un avec le travail de l'autre, afin que l'approbation arrive à qui elle appartient; les intéresser à une surveillance mutuelle sans encourager l'espionnage, qui fait mépriser ceux qui l'emploient.

C'est un des faits le mieux constatés par l'expérience, que tous les peuples dont les institutions dépravent le jugement, ont une industrie languissante. En Irlande la partie nord-est, qui est la partie de l'île la m... favorisée par la nature, mais dont les habitans sont en majeure p... protestans, est industrieuse et riche. La partie sud-ouest, dont les hab... se laissent conduire par des prêtres et se livrent à des pratiques trè... perstitieuses, a peu d'industrie, et végète dans la plus affreuse misère... a fait depuis long-temps la même observation sur l'Espagne.

Je n'ai pas besoin d'avertir qu'il faut avoir les connaissances sp... de l'art qu'on veut exercer. Mais, pour bien connaître un art, il n... pas d'en avoir étudié la technologie dans les livres; il faut en avoir ... la pratique en mettant soi-même la main à l'œuvre, et avoir rem... tes les fonctions du simple ouvrier. Celui qui ne connaît pas to... difficultés de l'exécution, commande mal et mal à propos. Frankli... savait si bien traduire en langage populaire les vérités utiles, disa... *chat en mitaines n'attrape point de souris.*

Au reste, les connaissances spéciales n'empêchent pas qu'on a... une instruction générale. Quel que soit l'appartement qu'on occup... ce vaste édifice qu'on appelle la société, il est toujours bon de pou... sortir par la pensée, et de savoir quels en sont les dispositions alentours.

Les autres qualités favorables à un entrepreneur d'industrie, so... qualités morales utiles, non-seulement dans l'industrie, mais dans les situations de la vie. Telle est l'activité par laquelle un homme s... tiplie dans le temps et dans l'espace, et qu'il communique à tout ... l'entoure; la constance qui fait surmonter les contrariétés dont la ... semée; la fermeté au moyen de laquelle un homme consulte les b... de son entreprise, plutôt que ses affections et ses ressentimens, déd... la perversité des autres plutôt qu'il ne s'en irrite, et repousse les co... de la crainte aussi bien que ceux de la témérité.

Après qu'on a réuni tous les documens qu'on pouvait se procurer; ... que l'on a fait tous les calculs indiqués par l'économie industrielle, ... qu'on a jugé que les avantages d'une production en surpassent les in... véniens, il faut savoir braver cette espèce d'incertitude qui envel...

l'issue de toutes les entreprises humaines. Je ne prétends pas exciter à l'imprudence; elle compromet les plus heureuses conceptions. Mais je veux qu'on ait une audace judicieuse qui sache envisager tous les risques, et un sang-froid imperturbable qui laisse choisir tous les moyens d'y échapper. Je veux qu'on ait une qualité plus rare encore peut-être que le courage : je veux dire la persévérance qui ne se dégoûte pas d'un ouvrage entrepris, par cela seul qu'un autre vient à s'offrir; qui ne se rebute ni à cause de la lenteur du succès, ni à cause de mille petites contrariétés auxquelles il ne faut pas donner trop d'attention; elles n'empêchent que les gens faibles ou légers de marcher constamment vers leur but.

C'est cette audace judicieuse, cette persévérance opiniâtre, qui procurent à des nations voisines, des établissemens qui manquent à la France. Nous les aurons; car, suivant la remarque de Voltaire, *le Français arrive à tout ce qui est bien; mais il y arrive tard.* On commence chez nous par blâmer ce qui est hardi, et l'on finit par l'imiter.

CHAPITRE XIII.

Vue générale de la production commerciale.

Lorsqu'au commencement de ce Cours je vous ai exposé la manière dont le commerce est productif, je me suis borné à vous dire que l'industrie commerciale augmente la valeur des produits par le transport qu'elle leur fait subir, et en les mettant, pour ainsi dire, sous la main du consommateur. Pressé d'arriver au tableau général que présente le grand phénomène de la production, j'ai dû négliger des développemens qui sont pourtant nécessaires pour l'achever.

La situation d'une chose est une de ses modifications, une de ses manières d'être. Une bouteille de vin de Bordeaux était d'abord du jus de raisin qui a subi une modification lorsqu'il a été séparé de la pulpe et réuni en une masse de liquide; il a subi une autre modification par la fermentation; enfin, il en a subi une autre encore lorsqu'il a été apporté dans un lieu où j'ai pu l'acheter. S'il n'avait pas été mis à ma portée, moi, habitant de Paris, ou de Londres, ou de Hambourg, je n'aurais pu me le procurer qu'en allant le chercher à Bordeaux, et en lui fesant subir moi-même cette modification, qui consiste à le mettre à l'endroit de la consommation. Mais remarquez que j'aurais pu tout aussi bien acheter aux en-

virons de Bordeaux la récolte d'une vigne, et faire subir à la vendange la modification du pressoir ; et même que j'aurais pu acheter la vigne, et faire subir aux matières dont se compose le raisin, la modification qu'elles doivent au cultivateur. De ce que toutes ces modifications ont été opérées par d'autres que par moi, elles n'en sont pas moins des modifications; et celle qu'on doit au marchand qui fait le commerce des vins, est de la même nature que les autres. Aucune d'elles ne produit la matière dont se compose le vin : toutes concourent à la rendre propre à être consommée, suivant des procédés particuliers qui seuls distinguent les différentes sortes d'industrie.

On a été fort long-temps à s'apercevoir de la manière dont l'industrie commerciale contribue à augmenter la richesse sociale. L'œil n'apercevait aucune différence entre une pièce de satin sortant des ateliers de Lyon, et la même pièce sur le comptoir d'un marchand à Vienne en Autriche. Les sectateurs de la balance du commerce, s'imaginant que l'or et l'argent étaient les seules richesses effectives, ne voyaient dans le commerce que le complément des arts par lesquels on se procure de l'or et de l'argent. Ils ne croyaient la richesse véritablement produite, que lorsque la marchandise avait été échangée contre des espèces ; de là l'idée qu'il y avait, dans l'*échange*, quelque chose de véritablement productif.

Les disciples de Quesnay, qui refusaient aux manufactures la propriété de verser aucunes nouvelles valeurs dans la société, n avaient garde de l'attribuer au commerce.

Tous ont cru que le commerce consistait essentiellement dans l'échange, tandis qu'il consiste essentiellement à placer un produit à la portée de ses consommateurs. L'échange en est la conséquence ; c'est une opération accessoire; de même que l'industrie manufacturière consiste essentiellement à changer la forme des produits, et accessoirement à les vendre.

Tous les économistes, si ce n'est Verri, ont négligé l'essentiel pour l'accessoire. Ils n'ont point remarqué que la seule différence de situation de la pièce de satin, était un changement d'état ; et que l'étoffe, dans son nouvel état, avait une valeur nouvelle qui lui avait été communiquée par des services analogues à ceux que rendent l'agriculture et les arts : c'est-à-dire, dans le cas actuel, par des avances d'argent qui exigent l'emploi d'un capital; par les travaux de divers agens, tels que les commissionnaires, armateurs, rouliers, crocheteurs, marchands en gros et en détail ; par les services qu'ont rendus diverses machines et outils : navires, voitures, chevaux, caisses, cordages, moufles, crics, etc. Ils ne s'aperce-

nt pas qu'une valeur ajoutée par ces divers services et qui suffit pour payer, est une valeur véritablement créée, et qui procure de vérita- profits aux personnes dont les services ont été employés.

t quant à ceux qui s'imaginent que le négociant et ses agens n'ont produit, parce qu'ils ont consommé une valeur égale à celle qu'ils ajoutée à la marchandise, on peut leur faire une réponse pareille à que nous avons adressée aux anciens économistes : une valeur n'en is moins été produite, parce qu'elle a été consommée. Toute valeur luite n'est-elle pas nécessairement consommée? Lorsqu'un cultivateur sur son bien, et que sa famille et lui en consomment tout le produit, on fondé à dire que ce bien ne produit rien? Cela ne serait pas rai- nable : une famille ne vit pas avec rien. Chacun vit de ce qu'il produit. moment que vous pouvez vivre et consommer sans rien devoir à per- ne, il est incontestable que vous vivez de la valeur que vous avez pro- e. Or, cela est vrai de la valeur produite par le commerce comme de e autre.

ependant Condillac, écrivain méthodique autant qu'ingénieux, sentant uement, comme tout le monde, que le commerce ajoute par lui-même lque chose à la richesse des nations, chercha l'explication d'un phé- iène qu'il ne pouvait révoquer en doute. Dans un ouvrage qu'il a laissé arfait, intitulé *le Commerce et le Gouvernement*, il donne des raisons -spécieuses pour prouver que, dans tout échange, chacun des objets t *plus* pour celui qui le reçoit que pour celui qui le donne; d'où il a clu l'augmentation de valeur de l'objet, et la production de richesses le fait de l'échange. Écoutons ses raisons.

Que devons-nous donc aux commerçans? Si, comme tout le monde suppose, on échange toujours une production d'une valeur égale, on ura beau multiplier les échanges, il est évident qu'après, comme au- aravant, il y aura toujours la même masse de valeurs ou de richesses. lais il est faux que dans les échanges on donne valeur égale pour aleur égale (ici lui-même est dans l'erreur). Au contraire, poursuit-il, hacun des contractans en donne *toujours* une moindre pour une plus rande.

Une femme de ma connaissance (c'est Condillac qui parle), ayant heté une terre, comptait l'argent pour la payer, et disait : *On est bien eureux d'avoir une terre pour cela*. Il y a dans cette naïveté un rai- onnement bien juste. On voit qu'elle attachait peu de valeur à l'argent u'elle conservait dans son coffre, et que par conséquent elle donnait

» une valeur moindre pour une plus grande. D'un autre côté, celui qui » vendait la terre était dans le même cas ; et il disait : *Je l'ai bien vendue.* » Il comptait donc avoir aussi donné *moins* pour *plus*. Voilà où en sont » tous ceux qui font des échanges.

» En effet, si l'on échangeait toujours valeur égale pour valeur égale, » il n'y aurait de gain pour aucun des contractans. Or, tous deux en font » ou doivent en faire. Pourquoi ? c'est que les choses n'ayant qu'une » valeur relative à nos besoins, ce qui est *plus* pour l'un, est *moins* pour » l'autre, et réciproquement [1]. »

Cette doctrine, ainsi que vous pourrez vous en convaincre plus tard, n'explique point les phénomènes variés que présente la production commerciale. En combattant cet auteur, qui a du moins le mérite d'expliquer nettement sa pensée, je combats les mêmes erreurs souvent reproduites dans la société, et même dans des livres.

La valeur qui est une richesse, la valeur que Condillac lui-même a en vue toutes les fois qu'il parle de production et de commerce, n'est point la valeur arbitraire que chacun attache à une chose qu'il possède et qui est purement relative à ses besoins particuliers ; c'est *la valeur donnée par l'industrie et appréciée par le public*. Comment est-elle appréciée ? par la quantité de chaque chose que le public offre pour avoir celle qu'il s'agit d'apprécier. Si on l'apprécie en argent, la somme offerte est ce que l'on appelle son *prix courant*.

Or, ce prix courant qui est déterminé par des circonstances que nous examinerons avec soin, n'est pas double, n'est pas différent pour celui qui vend une chose et pour celui qui l'achète. En un même lieu, en un même instant (l'instant où l'on conclut le marché), il n'y a pas deux prix courants, de même qu'il n'y a pas deux poids et deux mesures pour la même marchandise. Une livre de pain peut paraître légère à un estomac affamé, bien qu'elle pèse une livre. Un bien-fonds peut sembler bon marché à celui qui est charmé de l'acquérir, bien qu'il soit vendu selon sa valeur courante, selon le prix des terres de même qualité dans le même canton.

Un homme possède un portrait médiocrement peint, mais frappant de ressemblance. Il ne le donnerait pas pour cent louis, quoiqu'il fût impossible de trouver un acheteur qui voulût en donner cent sous. S'il le portait dans l'inventaire de sa fortune pour cent louis, ne serait-il pas un insensé ?

---

[1] *Le Commerce et le Gouvernement*, part. I, chap. VI.

ut raisonnablement y porter les objets qu'il possède, que pour leur *reconnue et courante.* Voilà, messieurs, ce qui a tiré notre étude du vague des idées systématiques; car le prix courant est une positive et connue. Entrons à la halle au blé, informons-nous du quel peut se vendre chacun des sacs de blé ou de farine qui s'y it, comptons ce qu'elle renferme de sacs de chaque qualité, et nous une idée claire et nette de la somme de richesse qui se trouve l'hui dans la halle au blé. Mais si, au lieu de cela, nous tenons note ent de l'estime que chacun fait de la chose qu'il possède et de ses ions, nous ne savons plus rien. L'opinion personnelle des vendeurs cheteurs pris séparément, ne change pas plus la valeur des objets, n'en change le poids ou l'étendue.

n des deux abuse de l'ignorance ou du besoin de l'autre, et donne indre valeur en échange d'une plus grande, il marche de loin sur es de ceux qui vendent à faux poids, ou se servent d'une balance . Comme une pareille lésion ne serait qu'un accident, que l'on ne s fonder les bénéfices du commerce sur une fraude constante, et ut découvrir une production commerciale, même dans la suppo- des échanges équitables, supposons donc l'échange équitable, et r des deux objets qui s'achètent mutuellement, parfaitement égale me exprimant le prix courant de chacune des marchandises échan- Dès-lors que devient l'explication de Condillac? Que signifie ce lu principe que l'échange augmente des deux parts la valeur des échangées? Non, messieurs, l'échange n'est point une nouvelle lonnée à un produit; il n'y a point de valeurs produites en raison anges. Il n'y en a point, même dans le cas de la fraude. Si *Paul* our douze francs à *Thomas*, ce qui ne vaut que dix francs, il n'y a r une obole de valeurs de plus qu'il n'y en avait auparavant dans de; car la valeur courante de chacun des objets, est restée la même sant d'une main dans une autre. *Thomas* avait en sa possession leur de 12 francs : il n'en a plus qu'une de dix; il a perdu 2 francs. 'avait qu'une valeur de 10 francs; il en possède maintenant une de a gagné les 2 francs que Thomas a perdus. Deux francs ont passé poche dans une autre : voilà tout l'effet obtenu.

s dans le commerce il y a production véritable, parce qu'il y a une cation d'où résulte une commodité, laquelle a une valeur. Le négo- après avoir acheté une marchandise à son prix courant, la revend rix courant : mais ce dernier prix courant est plus élevé que l'autre,

parce que le négociant a mis la marchandise dans une situation qui en a réellement augmenté le prix ; et la société est devenue plus riche de toute cette augmentation.

Je vous disais à l'instant que l'on n'augmente pas la somme des richesses sociales, lorsqu'on vend une marchandise au-delà de sa valeur, parce que l'acheteur qui la paie plus qu'elle ne vaut, perd tout ce que le vendeur gagne. Je dois ajouter que ce cas, toutes les fois qu'il arrive, s'il n'est pas nuisible aux richesses, est fâcheux pour la morale, qui reçoit un double outrage par une perte qui n'est pas méritée, et par un gain qui ne l'est pas davantage. Les bourses de commerce, les halles et les marchés publics, où les négocians se réunissent en grand nombre à certaines heures, ont ce bon effet de fixer et de rendre public le prix courant des marchandises ; de telle sorte que dans le lieu de la réunion, comme dans le reste de la ville, il devient difficile de tromper sur les véritables valeurs des objets de commerce.

Beaucoup de publicistes conviennent que l'agriculture et les manufactures produisent ; mais ils refusent cette prérogative au commerce, dans lequel ils ne voient que des trocs de valeurs déjà produites, et tout au plus la voie par laquelle les richesses créées par les autres industries, sont seulement distribuées. Raynal, en lui opposant l'agriculture et les arts, dit : *Le commerce ne produit rien par lui-même.*

C'est se méprendre totalement sur l'objet de cette industrie, et même sur la distribution des richesses. Tous les producteurs réunis d'un mouchoir de poche, les négocians compris qui ont procuré les matières premières, et ceux qui le vendent au détail, ont fait un produit qui, rendu dans une boutique, vaut 3 francs, plus ou moins. Quand un acheteur en fait l'acquisition, il ne leur distribue pas, et les producteurs ne lui distribuent pas à lui-même, une valeur de 3 francs ; ils font avec lui un échange dans lequel il donne une chose qui vaut 3 francs, pour une chose qui vaut 3 francs : il n'y a point là de richesse produite, ni par conséquent de richesse distribuée. Si tous les producteurs réunis ont communiqué au mouchoir de poche, par leur industrie, une modification égale en valeur au salaire de leur industrie et au profit de leurs capitaux, cette modification était terminée, et leurs profits étaient acquis, puisque, dans le cas supposé, le mouchoir valait 3 francs, avant que le consommateur l'eût payé ; et même ces profits étaient déjà distribués aux producteurs par les différens entrepreneurs des industries dont ce mouchoir était le résultat.

Cette démonstration que les échanges, quels que soient les prix qu'on obtienne, ne produisent point de richesse, doit faire tomber le préjugé que l'on conserve en faveur de l'activité des échanges généralement regardée comme très-heureuse. Certes, je n'ignore pas que lorsqu'une pièce d'étoffe est terminée, il est avantageux qu'elle se vende promptement, afin que le fabricant puisse, sans perdre de temps, acheter de nouveau de la soie, du coton, ou de la laine, pour faire une autre pièce; que lorsqu'un négociant a fait venir une barrique de sucre, ou une balle de café, il est bon qu'il la vende sans délai pour donner de nouveaux ordres. Mais vous devez vous apercevoir que cet avantage n'est pas le fait de l'échange, et qu'il résulte seulement d'une production bien entendue. C'est parce que le fabricant a su discerner l'étoffe dont on avait le plus de besoin, et l'établir à un prix modéré, qu'il l'a vendue promptement. C'est parce que le commerçant a agi avec la même habileté, qu'il est rentré sans beaucoup de retard dans ses capitaux. Les échanges sont le résultat, et non la cause, d'une production active et bien entendue; et une telle production est le résultat de l'économie et de l'habileté de l'artiste. Il est bon de savoir toujours rattacher les effets à leurs véritables causes.

Le commerce ne peut s'exercer que sur des objets matériels, car ces objets sont les seuls qui puissent passer d'un lieu dans un autre, d'une main dans une autre. Les services rendus par des personnes à des personnes, comme ceux que rendent un médecin ou un avocat, peuvent bien être l'objet d'un échange, mais ne sont pas proprement des objets de commerce; car on ne les achète pas pour les revendre. Le professeur d'un art quelconque, en tirant parti de l'instruction qu'il a achetée, ne revend pas l'objet acheté. Ses connaissances sont un fonds qu'il a payé d'une partie de son capital, et le profit qu'il en tire est en partie un revenu de son capital, et en partie un salaire de ses peines. On peut en dire autant, à plus forte raison, de tous les services purement personnels; on les échange contre un salaire; mais ils ne sont pas un objet de commerce puisque celui qui les vend ne les a pas achetés.

CHAPITRE XIV.

Des différentes manières de faire le commerce, et de ce qui en résulte.

La théorie de la production commerciale une fois bien entendue, nous pouvons nous livrer à l'étude de sa pratique.

Nous trouverons que l'on peut faire le commerce de plusieurs manières qui sont communément l'objet d'autant de professions différentes.

Celui qui achète des marchandises dans un pays pour les revendre dans le même pays, fait le *commerce intérieur*.

Celui qui les achète par grosses portions à ceux qui les fabriquent, ou qui les font venir d'ailleurs, et dont l'occupation consiste à les revendre par petites portions aux consommateurs, celui-là fait le *commerce de détail*.

Celui qui achète des marchandises dans l'étranger pour les revendre dans son pays, ou bien les achète dans son pays pour les revendre au dehors, fait le *commerce extérieur*.

Celui qui les achète dans l'étranger pour les revendre dans une autre contrée étrangère, fait le *commerce de transport*.

Celui qui achète dans un temps pour revendre au même lieu, dans un autre temps, fait le *commerce de spéculation*.

Ce n'est guère que dans l'enfance de l'industrie, qu'un commerçant se transporte avec sa marchandise du lieu où il en a fait l'acquisition, au lieu où il se flatte de la placer. Cette marche, qui est celle des porte-balles, (des marchands qui colportent leurs marchandises ou sur leurs épaules, ou sur des bêtes de somme, ou sur des charrettes), était autrefois presque l'unique moyen de faire le commerce; mais elle ne peut suffire qu'à de fort petites affaires. Dans tous les pays de grande consommation, le négociant reste dans son comptoir et agit par des *commissionnaires*, qui sont quelquefois eux-mêmes des négocians considérables. Ainsi, un commerçant de Paris charge un commissionnaire de Lyon d'acheter des soieries et de les expédier à un *armateur* de Bordeaux. L'armateur est un propriétaire de navire qui, moyennant un fret, c'est-à-dire un prix payé pour le transport, se charge de conduire la marchandise au-delà des mers. Le commerçant de Paris l'adresse par cette voie à un commissionnaire de la Havane, par exemple, avec ordre de la vendre et d'en *faire les*

tours au Havre en cochenille ou en cacao, c'est-à-dire, avec le prix q'il aura retiré de la vente des soieries, d'acheter de la cochenille ou du cacao, et d'expédier ces nouvelles marchandises à un commissionnaire au Havre, lequel se charge de les vendre ou de les réexpédier autre part, suivant les ordres qu'on lui donnera.

On voit que le commerçant de Paris a pu conduire toute cette opération sans sortir de son cabinet. Son industrie a consisté à se procurer les prix courans des marchandises en divers lieux du monde, à les combiner, à choisir les maisons de commission capables de bien exécuter ses ventes et ses achats, en raison de l'habileté, de la probité, de la solvabilité, et des relations d'affaires qu'il leur connaît.

Les opérations de commerce supposent encore l'emploi de beaucoup d'autres agens de différens ordres. Les maisons qui achètent ou qui vendent, emploient des *courtiers* qui, dans chaque ville, fréquentent les divers négocians, savent ceux qui ont des marchandises à vendre, et ceux qui ont à en acheter; elles emploient des *commissionnaires de roulage*, chez qui les voituriers arrivent et d'où ils partent pour les voyages de terre. Si l'on veut faire passer, non des marchandises, mais des fonds, des valeurs, dans la ville où l'on se propose de faire un achat, on s'adresse à un *banquier*, ou bien à un *agent de change*, qui vous procurent des effets de commerce payables dans le pays où l'on veut *faire des remises*, c'est-à-dire, où l'on veut envoyer des fonds.

Tous ces agens divers des opérations commerciales, par la raison qu'ils concourent, directement et indirectement, font le commerce; les uns à leurs périls et fortune; les autres moyennant un salaire qui prend le nom de commission, de provision, de courtage, selon la nature du service rendu. Les uns comme les autres, concourant à une augmentation de valeur donnée à un produit, sont des producteurs qui tous ont travaillé, chacun à sa manière, à mettre sous la main du consommateur des produits auxquels on n'a fait subir aucun autre changement. Ce sont l'intelligence, les soins, les travaux qu'exigent ces diverses fonctions, qui sont payés par l'excédant de prix que les consommateurs mettent au produit que l'on place ainsi sous leur main. Cela ne suppose pas que les commerçans vivent aux dépens des consommateurs. C'est comme si l'on disait que c'est aux dépens des villes que vivent les cultivateurs. Le laboureur ne crée pas plus que le commerçant, la matière sur laquelle s'exerce son industrie; mais il la rend plus apte à être consommée. Le commerçant modifie d'autres matières dont il n'est pas davantage le créateur: mais il

s'est rendu utile; il a créé une utilité qui a un prix : telle est la richesse qu'on doit à sa coopération.

Bien des gens refusent au marchand en détail la qualité de producteur, parce qu'il n'opère aucun transport, toute son industrie se bornant quelquefois à acheter dans la rue des Lombards, des épiceries qu'il revend dans la rue Saint-Honoré. J'observerai d'abord que le détailleur fait souvent venir des ports de mer ou des fabriques, les marchandises qu'il vend en détail; mais ne fît-il que réunir, dans une boutique, des assortimens variés, pour les vendre en aussi petites portions que le réclament les besoins des consommateurs, je dis qu'il rend un service, et que ce service exige une intelligence, des soins, des peines et des capitaux, de même que tous les autres services rendus par l'industrie. Que ferait-on, s'il n'y avait point de marchands détailleurs? on écrirait dans les fabriques, ou bien l'on s'adresserait aux négocians en gros pour faire ses provisions. Mais elles reviendraient fort cher, soit à cause du local que chaque famille devrait avoir pour les conserver, soit à cause de l'avance qu'il faudrait faire de leur valeur. La plupart des consommateurs ne sont pas même en état d'acheter leurs provisions d'une semaine. Riche ou pauvre, comment ferait-on pour manger de la viande de boucherie? achèterait-on un bœuf entre plusieurs familles pour le faire tuer à frais communs? Qui est-ce qui voudrait faire l'avance du prix d'achat, se charger de la répartition des frais, se détourner de sa profession pour diriger le partage? Tout cela est absurde.

Le marchand en détail est un entremetteur non-seulement utile, mais indispensable; son profit, dans chacun des cas, et considérant le lieu, la marchandise, les frais et les risques, est réduit communément par la concurrence, au *minimum* de sa valeur, comme tous les autres profits industriels. Il vous vend, dites-vous, un produit auquel il n'ajoute rien.... Et l'exploitateur d'une mine de houille qui, sauf la division par portions, vous vend du charbon de terre tel qu'il le prend dans la mine; le pêcheur qui vous vend le poisson tel qu'il le prend dans la mer, qu'ajoutent-ils aux produits par leur industrie, hormis la commodité de vous en servir? Non-seulement l'industrie du détailleur fait partie du commerce intérieur, mais il en fait une partie importante, si l'on songe que presque tout ce qui se consomme, passe par ses mains.

Souvent les préjugés populaires et des écrivains qui ne savent qu'en être les organes, ont regardé d'un œil d'envie les marchands qui s'interposent entre le premier producteur et le consommateur, et ont proposé

d'en restreindre le nombre. Mais Smith observe avec raison que leur concurrence est pour nous une garantie qu'ils ne nous feront rien payer au-delà de leurs frais de production, et que s'ils peuvent se multiplier trop pour leurs propres intérêts, ils ne sauraient être trop nombreux pour les nôtres[1].

Je ne prétends pas cependant prendre la défense des marchands qui étalent dans les lieux publics ou qui crient leur marchandise dans les rues. D'abord en obstruant les rues, les passages les plus fréquentés (et ce sont ces endroits qu'ils choisissent de préférence), ils outre-passent les droits d'un individu privé. La voie publique est faite pour les communications d'un endroit à l'autre d'une ville, et non pour y conclure des transactions commerciales. Elle appartient à tout le monde, et non à ceux qui ont des marchandises à vendre ou à acheter : non-seulement chacun a le droit d'y passer; mais il faut qu'il puisse y passer librement, sans obstacle, sans danger. Le marchand qui gêne les passans, entreprend sur la propriété et les droits du public dans la vue de son intérêt particulier, et s'attribue une espèce de privilége au préjudice du marchand en boutique, qui paie un loyer pour y faire son négoce. Ici, le loyer de la rue devrait, dans l'exacte justice, être payé au public, qui sacrifie une partie de sa commodité; mais il ne convient pas au public de donner à loyer des endroits dont il a besoin pour son passage et même pour sa sûreté personnelle. Si des agens de police fesaient payer aux étalagistes une licence ou permission qui ne serait qu'un loyer déguisé, ce serait un abus, parce qu'alors le public souffrirait de l'encombrement et ne ferait pas son profit du dédommagement qu'on en tire.

La même observation peut être faite à l'égard des étalages que les boutiquiers eux-mêmes font en dehors de leurs magasins, pour attirer les regards du public. C'est un empiètement sur la propriété générale, dans la vue d'un intérêt particulier. En tout pays où le marchand et l'artisan se servent de la rue comme si elle leur appartenait, la police n'est pas bien faite et la propriété publique n'est pas protégée. Ce n'est donc que par un abus que l'on ferre les chevaux dans la rue, qu'on y cloue des caisses, qu'on y brûle du café[2], etc., etc.

---

[1] Une preuve qu'ils ne nous font pas payer trop cher le service qu'ils nous rendent, c'est qu'il est permis à tout consommateur, s'il croit qu'on lui fait payer une marchandise trop cher, d'aller la puiser à sa source.

[2] Cet encombrement est poussé jusqu'au scandale dans Paris. Les étalages

Si la propriété publique bien entendue ne s'accommode pas des étalagistes et des marchandises qui se crient dans les rues, l'intérêt des consommateurs les repousse également. J'aurai occasion de vous développer plus tard les raisons d'après lesquelles notre intérêt bien entendu nous conseille d'user plutôt des produits meilleurs, quoique plus chers, que des produits de mauvaise qualité, mais à meilleur marché. Le bon marché est toujours relatif à la qualité. Il consiste à avoir plus d'utilité pour un prix donné, tout comme à donner un moindre prix pour une quantité déterminée d'utilité. Ce qui n'est pas bon est toujours cher. Or, quelle garantie a-t-on de la qualité, lorsqu'on achète d'un marchand qui se déplace à toute heure, et dont la cupidité n'est pas balancée par le désir et le besoin de se faire une bonne réputation ou de conserver sa chalandise?

Lorsqu'un acheteur entre dans une boutique, il y est conduit par le besoin d'acheter. Lorsqu'il fait emplette chez un marchand qu'il ne savait pas devoir rencontrer sur son chemin, il ne se détermine que par occasion et d'après ce qu'il suppose un bon marché. Il faut donc que l'étalagiste séduise l'acheteur par des qualités plutôt apparentes que solides ; et s'il est malhonnête, il a plus de facilité pour frauder, que n'en a le marchand établi. Aussi, en général, les consommateurs avisés n'achètent que rarement des marchands ambulans ; et ceux-ci deviennent moins nombreux, proportion gardée, à mesure que les nations se perfectionnent.

On a souvent répété que le commerce avec l'étranger, est l'échange qu'une nation fait de son superflu contre le superflu d'une autre nation. Cette expression caractérise mal le commerce avec l'étranger. Elle ferait supposer que, quelles que soient les demandes des autres peuples, nous fesons nécessairement toujours la même quantité d'eaux-de-vie, d'étoffes de soie, etc., et que nous ne vendons que ce qui excède nos besoins. Ce n'est pas cela : nous en fesons parce qu'on nous en demande ; et si l'on ne nous en demandait pas, nous n'en ferions que pour nous. Il n'y a du superflu que parce que nous trouvons à le vendre ; et si nous ne trouvions pas à le vendre, nous consacrerions nos terres, nos capitaux et notre in-

---

des marchands en avant de leurs boutiques, ceux des marchands ambulans, les chanteurs et les saltimbanques qui attroupent les oisifs autour de leurs jeux, les crocheteurs, et mille autres obstacles qui obstruent les rues déjà beaucoup trop étroites, feraient supposer que ce n'est que par grâce que l'usage de la voie publique est laissé aux passans.

dustrie à d'autres produits, plutôt qu'à ceux dont la surabondance, quelque petite qu'elle fût, entraînerait l'avilissement [1].

Le commerce avec l'étranger (fesant abstraction des profits des négocians, et à ne considérer que le principal des opérations) se réduit à substituer, dans nos consommations, des produits étrangers à nos produits nationaux. Chaque nation au fond ne consomme que ce que produisent son industrie, ses capitaux et ses terres. Si elle échange ces produits contre des marchandises étrangères, ce sont toujours les produits de son industrie, de ses capitaux et de ses terres, qu'elle consomme sous une autre forme. L'avantage qu'elle y trouve consiste essentiellement à donner moins de frais de production, à payer moins cher pour se procurer les produits de l'étranger en les acquérant au moyen des frais de production qu'elle a faits pour les siens, que si elle avait voulu obtenir ces mêmes produits étrangers en les fabriquant elle-même. C'est un emploi plus habile de nos facultés; un emploi qui procure des résultats plus avantageux. On a fait des châles de cachemire en France; on y a employé la même matière, les mêmes procédés, et leur production a coûté des frais égaux en valeur à 1800 journées de travail. Si au lieu d'avoir cherché à ravir, comme on dit, cette industrie à l'étranger, nous avions envoyé aux Indes des meubles pour une valeur égale à 600 journées de travail, nous aurions obtenu en retour un véritable cachemire, égal en valeur à ceux qu'on a faits en France. On aurait donc gagné à ce marché la valeur de 1200 journées de travail qui, ayant pu être appliquées à une autre production, auraient augmenté d'autant les valeurs produites dans notre pays [2].

Ajoutez que l'étranger, et surtout les climats éloignés, peuvent, au moyen du commerce, nous pourvoir de produits que notre habileté agricole ou manufacturière, quelque grande qu'on veuille la supposer, ne

---

[1] C'est l'inexactitude de cette expression qui a probablement jeté Condillac dans sa fausse explication du principe du commerce; car de ce que chaque peuple ne donnait jamais que son *superflu* pour obtenir son *nécessaire*, il a tiré cette conclusion que ce qu'il donnait ne valait jamais autant que ce qu'il recevait. J'ai montré ce que cette doctrine a d'erroné.

[2] C'est précisément le même avantage qu'on trouve à ne pas fabriquer soi-même sa chaussure et ses vêtemens, lorsqu'on sait faire un meilleur usage de ses facultés, et une nation qui fait des frais pour ravir à l'étranger une source de profits, ne raisonne pas mieux que le particulier qui, jaloux des gains du cordonnier, chercherait à fabriquer ses souliers dans sa maison.

saurait nous procurer à aucun prix, comme les produits équinoxiaux. Sans le commerce nous serions forcés de nous en passser; ce qui équivaudrait, pour ces objets-là, à une cherté excessive.

Vous verrez, messieurs, combien cette théorie du commerce éclaircira nos idées, lorsque nous nous occuperons de la législation faite dans le but de favoriser l'industrie.

Et je vous prie de remarquer que les avantages que l'on doit à cette industrie, sont acquis dans le cas même où les opérations commerciales ne sont pas conduites par les nationaux eux-mêmes. Il n'y aurait pas en France un seul Français qui fît le commerce étranger, et ce seraient des Anglais qui nous apporteraient tout ce que nous voudrions consommer de denrées étrangères, et qui nous achèteraient en retour tous ceux de nos produits qui pourraient convenir aux autres peuples, que la France recueillerait toujours le principal avantage du commerce étranger : celui d'étendre sa production et sa consommation, celui de consommer des produits de son crû sous une forme plus avantageuse pour sa bourse, et propre à satisfaire des besoins entièrement nouveaux [1].

Il est vrai que les auteurs des opérations commerciales font un profit indépendamment de celui-là. C'est le juste salaire de leurs travaux; ce sont des profits équitables pour les capitaux qu'ils mettent en œuvre. Et même; lorsque notre commerce extérieur est conduit par des étrangers, il y a toujours une partie des profits commerciaux qui sont gagnés par nos compatriotes; car il n'est pas possible aux étrangers de ne pas employer des agens nos compatriotes, pour les achats et pour les ventes qu'ils ont à faire chez nous, de ne pas se servir des courtiers, des voituriers, des hommes de peine de notre pays.

Vous distinguerez donc dans tout commerce deux sortes d'avantages : ceux qui naissent pour les producteurs et les consommateurs, d'une production plus abondante et plus profitable, et ceux que procurent les bénéfices de l'industrie commerciale.

On demande comment les négocians peuvent s'assurer de la différence du prix d'une marchandise située en des lieux différens; car il n'y a point de comparaison possible entre des valeurs séparées par les temps et par les lieux [2]. Cette difficulté me donnera l'occasion de vous faire remarquer que

---

[1] On verra plus loin, quand il sera question de la balance du commerce, qu'une nation, *même lorsqu'elle paie en argent*, paie toujours avec ses produits.

[2] Voyez, page 73, les principes fondamentaux sur la valeur.

›pérations de commerce les plus distantes, se conduisent sans que l'on jamais dans le cas de comparer des valeurs autrement qu'en présence ines des autres.

n négociant se propose-t-il d'expédier des broderies au Pérou, pour en · du quinquina? Il sait combien il aura en France de broderies pour une me de dix mille francs. Cette comparaison de la valeur des broderies : la valeur des écus, est facile; car, en France, ces deux valeurs sont en ence.

›s broderies partent; elles arrivent en Amérique : là, elles sont échan- contre des piastres. L'expérience, ou les prix courans, apprennent au ›ciant combien elles valent de piastres, et combien il obtiendra de quin- ıa pour cette quantité de piastres. Toutes ces valeurs peuvent être ri- ›eusement constatées, car elles sont en présence les unes des autres. Il ›ose enfin cette quantité de quinquina arrivée en Europe, et par le prix ›ant de cette denrée en Europe, il sait qu'elle lui rendra par supposi- 15 mille francs; cinq de plus que ce qu'il a consacré à l'achat des bro- es.

ien n'est plus facile en même temps pour ce négociant, que d'évaluer ontant des frais du transport des broderies, les commissions de vente achat, le prix du transport et des autres frais que les marchandises nérique auront à supporter pour arriver en Europe; il réduit aisément ces frais en monnaie française, suivant le cours du change, et sait par les 5 mille francs que son opération lui a rendus, suffisent pour payer les frais de la production commerciale, en y comprenant son profit, ›st le salaire de son industrie.

peut y avoir des profits faits sur l'envoi et d'autres profits sur les re- s, ou bien sur l'une des deux opérations. Alors on considère l'autre ›lement comme une manière de faire passer des fonds à l'endroit où veut les rendre.

uelquefois le commerce étranger se complique; ses envois ou ses re- s ne se font pas directement. Un navire part de New-York, fait le tour ontinent américain, et porte des liqueurs fortes, des clous, des armes es verroteries, aux sauvages de la côte nord-ouest. Il charge en échange fourrures qu'il va vendre en Chine, où il achète du thé. Il vient se dé- : de son thé ou de son nankin en Europe, et il en emploie le prix en ts manufacturés qu'il rapporte dans son pays, à New-York, où il ar- après avoir fait le tour du monde et transformé trois ou quatre fois les urs qui composaient sa cargaison. On accomplit journellement, dans

des vues purement commerciales, des voyages qui naguère suffisaient pour faire la réputation d'un grand navigateur, de l'amiral Anson, de Cook, de Bougainville.

On a élevé de grandes objections contre le *commerce de transport*, contre ce commerce qui va acheter des marchandises dans l'étranger, pour les revendre dans un autre endroit de l'étranger. On a dit qu'il employait nos capitaux à faire valoir l'industrie étrangère, au lieu de la nôtre. Mais nos négocians qui font ce commerce, leurs commis, les constructeurs de bâtimens, les matelots, ne sont-ils pas des industrieux nationaux que ce capital met en activité?

Quant à la portion du capital qui est employée tantôt sous la forme d'une marchandise étrangère, tantôt sous la forme d'une autre, elle n'est occupée ainsi, qu'à défaut d'autres emplois non hasardeux dans l'industrie intérieure. Lorsque de tels emplois réclament ces capitaux, ils reviennent bien vite; car ce ne sont pas des capitaux engagés; on les réalise aisément; il suffit de se défaire des marchandises qu'on a achetées et de ne pas remplacer ces achats par d'autres.

Au reste, la France se livre très-peu au commerce de transport. Elle ne soutient pas en ce genre la concurrence des nations qui naviguent à meilleur marché qu'elle. Quand une nation se livre au commerce de transport, c'est une preuve qu'elle a beaucoup de capitaux et qu'elle a su diminuer les frais de sa navigation marchande; c'est donc un signe favorable.

Lorsqu'on ne trafique pas pour son propre compte, et qu'on ne charge des marchandises que pour compte d'autrui et moyennant un fret, on opère des transports, mais on ne fait pas véritablement le commerce de transport, qui consiste, ainsi que je l'ai dit, à *acheter* dans l'étranger pour *revendre* ailleurs dans l'étranger. Celui qui fait le commerce, est l'homme qui combine les entreprises et qui en subit les chances. L'armateur n'est que son agent. L'industrie des armateurs, en offrant la facilité d'opérer de petits chargemens pour les commerces de long cours, permet aux plus petits négocians de faire des spéculations lointaines. Est-ce un bien? est-ce un mal? C'est une question que l'on peut décider d'une ou d'autre façon, suivant le point de vue sous lequel on l'envisage. Sans doute il est bon que des spéculations commerciales, souvent très-lucratives, ne soient pas exclusivement l'apanage des grandes fortunes. D'un autre côté, convient-il à ceux qui n'ont pas grand'chose à perdre, que l'appât de la

facilité les entraîne dans des opérations longues et hasardeuses [1] ?

Je ne vous ai point dit encore, messieurs, à quoi peut être utile le commerce de spéculation. Rappelons-nous d'abord ce qu'il faut entendre par là. Sans avoir l'intention de déplacer sa marchandise, sans vouloir la mettre plus à la portée du consommateur, un spéculateur achète des cafés, par exemple, lorsqu'ils lui paraissent à très-bas prix, à un prix tel qu'il ne présume pas que cette marchandise baisse davantage; et il n'a d'autre dessein que de la revendre lorsqu'elle aura renchéri. Fait-il une spéculation utile à la société; et son gain, en supposant qu'il l'ait réalisé, est-il le prix d'un service véritable?

Je commencerai par vous avouer que je ne veux pas me porter défenseur de tous les gains de cette espèce; mais je vous ferai observer que certaines circonstances imprévues ou ingouvernables, font souvent tomber les marchandises au-dessous de leurs frais de production; ce qui a deux inconvéniens. Le premier pour le producteur, qui n'est pas indemnisé de ses frais. Le second, pour le consommateur, qui ne peut pas compter de jouir long-temps d'une production donnant de la perte à qui s'en mêle.

Si nous suivons l'exemple des cafés, l'avilissement de leur prix détournera les producteurs d'une culture et d'un commerce ingrats; le produit deviendra plus rare; et le consommateur, au bout de quelque temps, paiera les cafés plus cher, que s'ils avaient continué à donner des bénéfices réguliers.

Or, remarquez que le commerce de spéculation est propre à écarter, ou du moins à diminuer ces deux inconvéniens. Ses achats, quand les cafés baissent, tendent à en prévenir l'avilissement. Ils diminuent la perte que font les producteurs; ils empêchent leur découragement total, et la

---

[1] La séparation de l'industrie de l'armateur d'avec celle qui est exercée par le négociant, n'est autre chose qu'une heureuse application au commerce, du principe de la *division du travail*, si fécond en résultats dans l'industrie manufacturière. Les armateurs sont souvent d'anciens capitaines marins, qui savent faire construire et équiper les navires aux moindres frais possibles, ils deviennent de véritables entrepreneurs de transports; et, par le fait, il ne convient pas plus aux négocians de faire construire eux-mêmes les navires qui doivent transporter leurs marchandises, qu'il ne leur conviendrait de faire fabriquer des voitures, lorsqu'ils ont des expéditions à faire par le roulage. (*Note de l'éditeur.*)

cessation d'un genre de production qui doit reprendre, puisque ces achats ont lieu dans le cas où l'on prévoit plus tard un renchérissement. Et quand vient le renchérissement, les spéculateurs qui ont à vendre tout ce qu'ils ont acheté, mettant concurremment sur le marché leurs cafés tenus en réserve, garantissent les consommateurs d'une hausse excessive.

Leur industrie consiste, comme vous voyez, à employer leurs capitaux et leurs soins pour mettre en réserve des provisions d'une marchandise lorsqu'elle est trop abondante et que les consommateurs la rebutent, pour la rendre à la consommation, lorsqu'elle est devenue rare et que le besoin s'en fait sentir.

Vous sentez en même temps, que l'on ne peut justifier, sous aucun rapport, des manœuvres qui auraient pour objet d'opérer une dépréciation factice, ou une rareté qui ne serait qu'apparente. Ces manœuvres répréhensibles sont au reste d'autant moins à craindre, que le pays est plus commerçant et plus populeux, parce qu'il faut alors, en chaque genre de marchandise, pour influer sur les prix, opérer sur des masses tellement considérables, que leur valeur excède ordinairement les facultés d'une seule maison de commerce, et même de plusieurs qui parviendraient à s'entendre.

J'ai fait passer sous vos yeux, messieurs, les différentes manières de faire le commerce : je vous ai montré la marche suivie par chacune d'elles, de même que leurs résultats. Je suppose maintenant que quelqu'un, d'après Montesquieu et tous nos anciens auteurs, vienne vous demander ce que c'est que le *commerce de luxe*, le *commerce de consommation*, le *commerce d'économie*, dont ces auteurs parlent avec assurance. Je me flatte que vous seriez embarrassés de la réponse. Nous n'avons trouvé, que je sache, aucune manière possible de faire le commerce qui admette ces modificatifs. Si l'on entend par commerce de consommation celui qui procure ce qu'on doit consommer, tous les commerces sont de consommation. C'est le même commerce qui tire du Brésil des peaux de bœuf, des diamans, du sucre, ou du coton, selon les prix courans, les traités et les circonstances. On ne fait pas exclusivement le commerce des objets de luxe, et quand on le ferait, cela ne devrait pas s'appeler commerce de luxe, pas plus que le commerce des objets de nécessité, ne pourrait s'appeler commerce de nécessité. Si l'on appelle commerce d'économie, l'industrie qui achète des marchandises dans l'étranger, pour les revendre dans un autre pays étranger, elle est mal nommée. Tous les commerces doivent se faire avec économie, parce qu'il convient au producteur comme au consomma-

ır, que les frais de production soient aussi modérés qu'il est possible. Telles sont pourtant les dénominations qu'on trouve dans nos anciens res sur le commerce et l'économie politique. Nul d'entre eux ne représ nte les choses telles qu'elles se passent. Ils embrouillent les idées au lieu les éclaircir. Ce n'est pas perdre son temps que de les lire : c'est bien s : c'est travailler à fausser son esprit [1].

Peut-être ceux de nos écrivains qui traitent du commerce, ont-ils écrit r des matières trop étrangères à leurs études. Les uns étaient des conıllers au parlement, comme Dutot, Montesquieu, Turgot; les autres ıient des employés de l'administration, comme Forbonnais, Dupont de ɜmours [2]; ou des seigneurs de village comme Mirabeau le père, ou de nples gens de lettres comme Melon. L'un des auteurs du *Dictionnaire ı Commerce*, Savary, était chanoine de Saint-Maur; Condillac et Raynal aient été élevés pour la prêtrise; et quoique assez éclairés pour être aussus des préjugés de leur état, peut-être n'avaient-ils pas vu d'assez ès les opérations du commerce, pour s'en former des idées précises.

Montesquieu dit qu'il convient à une nation qui peut se suffire à elleême, de faire le commerce; mais que cela ne convient pas à des peuples ıi n'ont rien chez eux [3]. Il suivrait de ce principe qu'il ne convient pas ıx peuples qui n'ont aucun autre moyen de gagner, de chercher des ofits dans le commerce! Certes, on ne peut pas supposer qu'un homme un esprit aussi étendu que Montesquieu, ait dit une chose dépourvue de ns. Sa phrase avait un sens dans l'idée qu'il se formait de l'objet et des oyens du commerce; mais cette idée fondamentale n'était pas exacte. ı nature et les fonctions des capitaux lui étaient, à plus forte raison, parıtement inconnues.

---

[1] Je n'en parle ici que sous le rapport de l'économie politique, et je n'ai ılle intention de porter atteinte aux aperçus vastes et philosophiques de ontesquieu sur beaucoup d'autres sujets, ni aux analyses lumineuses de ındillac, relativement à la formation des idées.

[2] Dupont de Nemours pourrait être toutefois retranché de cette nomenıture, car il s'est livré à des opérations commerciales et a même été longmps l'un des membres les plus actifs de la Chambre de commerce de Paris. (*Note de l'éditeur.*)

[3] *Esprit des lois*, liv. XX, chap. 23. C'est dire qu'il ne convenait pas à enise, à Gênes, à Hambourg, de s'enrichir par le commerce, vu que leur rritoire ne produisait rien de propre à l'exportation.

CHAPITRE XV.

Comparaison entre le commerce intérieur d'un pays et son commerce extérieur.

Chez les modernes, où une navigation beaucoup plus habile que dans les siècles précédens, des connaissances géographiques beaucoup plus étendues, et des routes tracées presque sur tout le globe, ont amené des communications de toutes les contrées entre elles, on a attaché au commerce extérieur une importance en général plus grande qu'au commerce de l'intérieur à l'intérieur. Cette opinion a été fortifiée de celle qui suppose que la richesse consiste uniquement en métaux précieux. Comme la plupart des pays de l'Europe n'ont point de mines d'or et d'argent, et que ceux qui en ont, comme l'Espagne et la Saxe, en produisent fort peu, il était naturel que, pour s'en procurer, l'on tournât ses regards vers l'étranger, qui était la seule route par où l'on pouvait se flatter d'en recevoir. On pensait qu'il s'agissait principalement pour un peuple qui voulait prospérer, de pomper les métaux précieux, soit par un commerce direct avec les pays qui ont des mines, soit indirectement en vendant des marchandises aux pays qui avaient eu l'art de tirer des premiers, l'or et l'argent dont ils étaient en possession.

Des exemples éblouissans semblaient confirmer cette théorie. Quels étaient les peuples qui, à la renaissance des arts, avaient les premiers frappé les yeux de l'Europe de l'éclat de leurs richesses? C'étaient des peuples qui tous avaient trafiqué avec l'étranger : c'étaient les Vénitiens, les Génois, les Toscans, les villes des côtes de la Belgique et de l'Allemagne que l'on nommait anséatiques. Quels étaient dans ces villes les négocians qui acquéraient les plus grandes fortunes? C'étaient les Médicis à Florence, les Orlandi à Pise, les Spinola, les Grimaldi à Gênes ; tous gens qui fesaient le commerce avec l'étranger.

Une expérience plus vaste, une étude plus réfléchie de la nature des choses, ont dû rectifier les idées des hommes à cet égard ; non que le commerce de ces villes et de ces négocians fût médiocre ; mais leur opulence avait tenu à des circonstances particulières, à une espèce de monopole, plutôt qu'à la nature même de leurs opérations ; et quoique leurs bénéfices parussent énormes se trouvant accumulés dans un petit nombre de lieux et dans un petit nombre de mains, ils étaient néanmoins, en

omme, bien moins importans que les profits des autres industries, disséminés sur la vaste étendue des états qu'ils approvisionnaient de denrées xotiques.

J'ai parlé de monopole; ce n'est pas qu'il fût établi par des lois positives: il naissait des circonstances.

Pendant les croisades, les nobles et les riches avaient contracté de nouveaux besoins, et l'industrie avait appris à les satisfaire. Ces folles entreprises avaient ouvert, chez les Orientaux, des communications dans lesquelles l'Europe avait beaucoup à gagner. Nos pères s'étaient imaginé qu'ils allaient combattre des peuples barbares, parce qu'ils étaient ennemis du nom chrétien. Loin de là, c'étaient les chrétiens d'alors qui étaient les barbares. Il ne faut pas se représenter les musulmans qui possédaient Jérusalem et l'Égypte comme les Turcs d'à-présent. Les Turcs, espèce de Tartares plus féroces et plus fanatiques que les autres Orientaux, ne s'étaient point encore mesurés avec les Européens. Nous allions combattre les Sarrazins, sujets des califes et des soudans de Syrie et d'Égypte, qui se trouvaient alors plus civilisés qu'on ne l'était généralement en France, en Allemagne, en Angleterre [1]. Nous nous rapprochions en même temps de ces anciennes nations industrieuses de l'Asie: la Perse, l'Indoustan, la Chine, de qui nous recevions avant ce moment-là, sans savoir par qui ni comment, non-seulement des épiceries et des drogues de médecine, mais de plus, des produits manufacturés, des étoffes, des bijouteries, des armes.

Dans cet état de choses, les villes où se trouvèrent les agens intermédiaires de ces nouvelles communications, si lucratives et encore si peu connues, exerçaient naturellement une sorte de monopole. Les villes de Venise et de Gênes, d'Anvers, de Hambourg, de Lubeck, étaient à peu près les seuls canaux par où des marchandises nouvelles et précieuses pouvaient se répandre sur le continent européen. C'est ce qui avait fait jadis la fortune d'Alexandrie et de Palmyre; c'est ce qui fit depuis celle

[1] On sait qu'à la renaissance des lettres, les Arabes ou Sarrasins, furent nos premiers maîtres en plusieurs sciences, que nous nommâmes d'après eux, témoin la chimie, l'algèbre ; leurs ouvrages de médecine étaient célèbres ; ce sont eux qui nous ont donné les chiffres dont nous nous servons ; et les mœurs anciennes de l'Espagne, les restes encore admirés des monumens dont ils embellirent ce pays pendant qu'ils en étaient les maîtres, attestent qu'ils jouissaient d'une très-haute civilisation.

de la Hollande, lorsqu'elle eût secoué le joug monacal et honteux de la maison d'Autriche.

Si à l'époque dont nous parlons, l'Italie acquit de grandes richesses, il ne faut pas non plus s'imaginer qu'elle les dût uniquement à son commerce extérieur. Sous l'influence de la liberté, et malgré ses orages, l'agriculture, le commerce intérieur et les arts florissaient déjà. Les Médicis ne gagnaient pas seulement sur des marchandises étrangères; ils recueillaient aussi les fruits de leurs terres. On lit dans les historiens qu'ils fesaient vendre le vin de leurs vignes aux portes de leurs palais. Tout indique qu'en même temps, le commerce intérieur et les manufactures étaient en grande activité dans toute l'Italie septentrionale. On peut l'inférer du moins de la magnificence de tous ces petits états et de leurs communications habituelles que l'histoire du temps nous représente comme très-actives. Lorsque l'on correspond journellement pour les sciences, pour les beaux-arts, pour des fêtes, on peut présumer que l'on correspond pour le commerce, car les relations lucratives ne sont pas celles que les hommes négligent le plus.

On ne peut donc pas conclure de ces exemples, ni même de quelques autres plus récens, et qu'on peut expliquer également, que le commerce extérieur soit, pour la richesse des états, plus important que le commerce intérieur. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux en tous pays, sur cette multitude de produits d'une production indigène, comparée avec la petite quantité de ceux qui viennent de l'étranger. Dans un pays tel que la France, les gens de la campagne font les trois quarts de la nation. Que si, dans leurs vêtemens, on trouve quelques matières d'origine étrangère, telles que du coton, de l'indigo, ces matières ont subi de telles modifications en France, que la majeure partie de leur valeur est de création française. Entrez chez un fermier, chez cent fermiers successivement: qu'est-ce qui frappe vos yeux? Des tables, des lits, des buffets faits dans le pays; des poteries, des casseroles, des chaudrons de fer et de cuivre, des cuillères, des outils faits dans le pays; ce qui vient du dehors, c'est au plus pour quelques sous d'épiceries dont ils assaisonnent leurs ragoûts, quelques médicamens dans des occasions rares; du reste, les objets de leur consommation journalière, le pain, les légumes, les fruits, les viandes, le gibier, le poisson, le beurre, les œufs, le sel, etc., sont presque en totalité des produits du pays, consommés dans le pays, au bout de quelques momens d'existence.

La création de valeur qui s'opère par les transports dans l'intérieur,

'entends la création véritable, celle qui ne peut être opérée à meilleur ompte, est, en général, plus grande qu'on ne croit. Que gagne-t-on en ɜsant venir du sucre d'Amérique en France, si nous déduisons des frais, ɜs droits qui ne sont pas un gain? Quatre ou cinq pour cent au plus. Mais combien croit-on que s'élève la façon commerciale que reçoit la houille e Saint-Étienne pour venir se faire brûler dans nos forges et dans nos ɔyers de Paris? Une voie de houille [1] coûte à Saint-Étienne, sur le careau des mines, 8 francs, et se vend à Paris 70 francs. Quand on déduiait du prix de la houille à Paris, 16 francs de droits qui ne font pas pare du profit des industrieux, il resterait encore un profit de six cents pour ent sur ce commerce, à partager entre tous ceux qui coopèrent à l'arriée de ce produit. Il n'est aucun commerce avec l'étranger où l'on se artage un profit pareil.

Ces profits sont des frais, dira-t-on. — Je le sais; mais ce sont des frais roductifs, dont il naît une valeur suffisante pour les payer. Toute inustrie se réduit à prendre de la peine, ou, ce qui est la même chose, à ıire des frais, pour pouvoir jouir du produit. Ici nous ne comparons pas s frais avec les produits : ils nous paraîtraient sans doute plus considéıbles qu'ils ne devraient être [2]; nous comparons seulement la quotité des ansactions qui se passent dans l'intérieur, avec la quotité de celles qui passent avec l'étranger; et cette comparaison nous donne lieu de croire ue la somme des produits que nous achetons à l'étranger au moyen de os produits intérieurs, est peu importante comparée avec la somme des roduits indigènes que nous achetons avec nos produits intérieurs; car, ans les deux cas, nous ne pouvons acheter les objets de notre consomıation qu'avec les résultats de notre production. Les marchandises qui ont et viennent à l'étranger traversent beaucoup de pays, passent les fronères des états, et les repassent, s'embarquent et se débarquent; tout cela

[1] Composée de 15 hectolitres, pesant environ 1425 kilogrammes.

[2] Si, par une économie sur les frais de transport, les consommateurs de ouille venaient à en jouir à meilleur compte, ce seraient alors les consomateurs qui feraient le gain qui peut résulter de l'emploi de la houille. Voyez us loin dans ce Cours, le développement de la doctrine qui représente ımme gagnée par les consommateurs, c'est-à-dire, par les nations, tous les ais qu'ils parviennent à épargner sur la production, économie qui laisse ɪre et permet d'employer à d'autres achats, les sommes qu'il fallait débourr pour se procurer des produits plus chers.

frappe les regards et peut se constater, quoique imparfaitement, beaucoup mieux que les productions qui n'exigent pas de si grands mouvemens. Toutes ces circonstances contribuent à nous faire illusion sur l'importance du commerce extérieur.

Le commerce avec l'étranger, dira-t-on, a l'heureux effet de provoquer une production intérieure qui n'aurait pas lieu sans lui. — Cela est encore vrai; mais n'estimons pas cet avantage au-delà de sa véritable valeur.

Les états officiels n'ont jamais porté la somme de nos exportations au-delà de 400 millions, et les bureaux de l'administration, comme on sait, sont intéressés, ou se croient intéressés, à les exagérer. Néanmoins que cette somme est petite comparée avec la somme totale de nos productions! Celle-ci est fort difficle à évaluer; cependant, pour en avoir une idée approximative, voyons quelles peuvent être nos consommations annuelles; car il faut bien que les valeurs consommées aient été produites. Or, on ne saurait croire que la consommation de chaque individu, le fort portant le faible, puisse être en France, moindre que 250 francs par an. Il s'en trouve sans doute parmi les classes très-indigentes et dans l'enfance, qui ne consomment pas des produits pour 250 francs; mais aussi combien ne s'en trouve-t-il pas, même dans la classe qui vit de son travail, qui consomment davantage! Les prisonniers et les indigens entretenus dans nos hospices coûtent 300 francs. Pour ce qui est des classes aisées et riches, il ne s'y trouve pas un seul individu qui ne consomme beaucoup au-delà.

En admettant que, tout compensé, chaque individu en France consomme une valeur de 250 francs, trente millions d'individus consommeront une valeur de 7 milliards 500 millions de francs; il y aura par conséquent une somme pareille produite, tout au moins. C'est presque vingt fois la somme de nos exportations; et je ne serais pas surpris que des calculs mieux faits que les miens, ne portassent la somme des produits créés pour l'intérieur, à quarante fois la somme de ceux que nous créons pour la consommation étrangère.

En Angleterre, où les exportations sont bien plus considérables qu'en France, le ministre des finances Pitt n'évaluait cependant, dans le parlement, le commerce extérieur de la Grande-Bretagne qu'à la 32e partie de son industrie totale [1].

---

[1] Des écrivains qui n'ont peut-être pas étudié avec assez de soin les principes fondamentaux de l'économie politique, ont prétendu qu'*une exporta-*

On peut donc conclure qu'en tout pays c'est la consommation intérieure ui fait la prospérité de la production. Pendant plusieurs années, en 'rance, toutes nos communications avec l'étranger ont été interceptées, otre marine a été détruite, nos colonies ont été perdues; et, malgré tout ela, lorsque notre administration intérieure n'a pas été trop mauvaise,)rsqu'il n'y a pas eu des confiscations, des réquisitions, des levées d'hom- ies et d'argent exagérées, la France n'a pas cessé de prospérer; et, ce ui en est une preuve, sa population n'a pas cessé de croître. Nous ver- ions bien autre chose encore si les communications intérieures étaient lus faciles, les chemins praticables en tous sens, jusqu'aux moindres ha- ieaux, et les transports rendus très-peu coûteux; comme cela arrivera une)is quand un régime véritablement municipal sera introduit, quand la ation sera plus généralemeut éclairée sur ses vrais intérêts, et que ses apitaux seront exclusivement employés à ce qui est utile.

Je sais que le commerce extérieur est favorable à certaines productions, t qu'il y en a même plusieurs qui n'ont de débouchés que par l'exporta- ion; mais je désire que l'on ne croie pas l'importance de ce commerce lus grande qu'elle ne l'est réellement. C'est l'industrie intérieure qui fa- orise le commerce extérieur plutôt qu'elle n'en est favorisée. C'est lors- ue les manufactures savent créer des produits fort utiles à très-bon narché, que le commerce trouve à les vendre aisément. Il sert tout au

---

ion de dix millions de draperies a pu donner lieu à un commerce intérieur de inquante millions, en y comprenant tous les échanges effectués depuis la vente de ı laine jusqu'à la dernière transaction du négociant qui s'est chargé de l'expor- ıtion du produit confectionné *. Des matières qui passent successivement de ı main d'un producteur dans celle d'un autre producteur, ne constituent pas ne production égale à toutes ces ventes successives. Chaque producteur rem ourse les avances de son prédécesseur et sera remboursé par celui qui lui accédera ; mais il n'y a de valeur produite que la façon donnée par chacun 'eux, que je suppose représentée par leurs profits. Or, dans dix millions de raperies exportées, il n'y a que dix millions de profits gagnés, de création e valeur répartie dans la nation. Il n'y a pas non plus un capital employé apérieur aux dix millions qu'on suppose employés à toutes ces transactions; ar aussitôt qu'une avance est remboursée par un nouveau producteur, son ırédécesseur n'est plus en avance et peut consacrer son capital à une nou- 'elle opération.

* M. Rodet, *Questions commerciales*, p. 111.

plus à les faire connaître là où ils ne sont pas répandus; mais pour qu'ils se répandent promptement, pour que leur usage devienne une habitude, c'est uniquement sur le mérite du produit qu'il faut compter. Ce sont les filatures et les fabriques de Manchester qui ont favorisé le commerce de l'Angleterre, bien plus que le commerce de l'Angleterre n'a favorisé les établissemens de Manchester.

CHAPITRE XVI.

Des moyens de transport.

Des moyens de transport plus puissans et plus expéditifs, ont dans le commerce les mêmes avantages que nous avons reconnus dans les moyens expéditifs employés par les autres industries. Lorsqu'au lieu de grandes routes il y avait à peine en France des sentiers tracés, les transports se fesaient à dos de mulets. Les routes ont offert une grande augmentation dans le pouvoir de transporter; car un animal attelé à une charrette, traîne un fardeau de quinze à dix-huit quintaux, tandis qu'il n'en peut transporter que deux ou trois sur son dos; sans parler de l'agrément et des facilités que les routes procurent au voyageur [1].

La navigation des rivières et des canaux présente à son tour, pour les marchandises, un moyen de transport qui a peut-être plus de supériorité sur le roulage que le roulage n'en a sur les bêtes de somme.

---

[1] Il existe en Russie un mode de transport dont l'avantage est particulier au climat; c'est le *traînage*. Lorsque la chute des neiges et leur consistance ont rendu l'usage des traîneaux praticable, chaque cheval peut charrier un poids double de ce qu'il peut traîner en été sur les meilleures routes; le transport est plus rapide et les chemins sont plus courts, puisque le conducteur les trace lui même, dans la direction qui lui convient, à travers les marais, les fleuves et les lacs. Le traînage réduit les frais de transport au tiers de ce qu'ils sont dans la belle saison. Ajoutez-y l'avantage de n'avoir jamais les marchandises endommagées par les cahots d'une voiture, et celui de pouvoir transporter des denrées que le froid préserve de la putréfaction, comme la viande de boucherie, le gibier, le caviar, qui est un mets composé avec des œufs d'esturgeon; et l'on comprendra pourquoi c'est en hiver que se font en Russie tous les transports importans.

Pour opérer le transport des marchandises, il s'agit d'abord d'en supporter le poids, puis ensuite de lui procurer un mouvement de translation en avant. Au moyen des bateaux, le support du fardeau est obtenu en déplaçant un poids d'eau égal au fardeau qu'on veut transporter. Pour porter un fardeau de cent mille kilogrammes, il suffit que le bateau enfonce dans l'eau assez pour occuper la place de cent mètres cubes d'eau. Il ne faut pas pour cela un fort grand bateau; il y en a communément sur les rivières de France qui déplacent une masse d'eau trois fois aussi considérable, et dont par conséquent le chargement ne pourrait être porté, sur terre, à moins d'y employer 60 chariots à quatre roues, qui coûteraient fort au-delà du prix d'un bateau. Mais la principale économie du transport par eau, vient de la facilité du mouvement de translation en avant, le frottement des parois du bateau contre l'eau n'étant pas comparable aux frottemens des 240 roues des 60 chariots; aussi cinq chevaux suffisent pour faire avancer, sur une eau tranquille, un fardeau de 300 mille kilogrammes, tandis qu'il en faudrait trois cents, si le même fardeau était porté sur des roues. Cependant, il ne faut pas que l'on soit obligé d'avancer trop rapidement, car des expériences récentes ont prouvé que la résistance opposée par l'eau à la proue du bateau, croît dans une proportion beaucoup plus rapide que sa vitesse [1].

La nature nous offre, dans les fleuves et les rivières, des canaux naturels dont tous les peuples industrieux se sont empressés de profiter; mais la navigation des rivières est souvent accompagnée d'inconvéniens si grands, que, s'ils ne sont pas suffisans pour en interdire l'usage, ils y mettent assez d'obstacles pour qu'on ait vu (comme par exemple, entre Rouen et Paris), des transports de marchandises s'établir par terre à côté de rivières navigables. Ces inconvéniens sont dus principalement aux circuits et détours que font les rivières, et qui prolongent beaucoup la route à parcourir; à la rapidité trop grande de leurs cours, soit dans toute leur longueur, soit dans certains passages en particulier; enfin, à l'inégalité de leurs eaux qui sont tantôt trop hautes, tantôt trop basses pour naviguer. Ces obstacles, dans bien des cas, peuvent être vaincus par des travaux

---

[1] Des expériences plus nouvelles encore ont montré toutefois que, si la vitesse est portée jusqu'à un certain point, le bateau se soulève de lui-même à la surface de l'eau, et la résistance diminue alors de beaucoup. C'est là ce qui a fait établir des bateaux de poste à grande vitesse sur quelques canaux d'Angleterre. (*Note de l'éditeur.*)

d'art; et c'est probablement à l'insuffisance de ces travaux, qu'il faut attribuer la rareté des embarcations qui parcourent nos rivières, même à l'approche de nos villes. On ferait probablement un grand usage de ce moyen de communication, si l'on savait en écarter les inconvéniens[1]. Les voyageurs rapportent qu'à la Chine, sur les rivières qui traversent les villes et dans leurs environs, la multitude des embarcations ne peut se comparer qu'à la foule des voitures et des chars de toute espèce qui remplissent nos rues. Serait-ce que les rivières de ce pays-là présentent moins d'obstacles à vaincre? ou plutôt que le gouvernement chinois rend, à ses frais, les rivières navigables, ainsi que les canaux, et les entretient dans un état constant de réparation pour que les administrés tirent parti de ce moyen puissant de prospérité?

Lorsque la navigation des rivières présente des difficultés insurmontables, on y supplée par des canaux latéraux qui empruntent leurs eaux de la rivière, et qui suivent ses bords. Les bateaux n'y sont pas exposés aux mêmes dangers que sur la rivière, et ils sont traînés en remontant et en descendant avec la même facilité.

Enfin, les canaux à point de partage et à écluse, permettent de conduire la navigation sur des terrains élevés, et de faire passer les bateaux du bassin d'une rivière, dans le bassin d'une autre rivière. Tous ces moyens de transport, employés selon les localités et les besoins, sont des améliorations dans les procédés du commerce, par la raison, que je vous ai dite, qu'ils opèrent la production à moins de frais, et procurent un échange plus avantageux de nos services productifs contre des produits.

Si l'emploi de ces moyens est une conquête pour la production, tout ce qui restreint ou contrecarre leur emploi, est une perte pour la production, pour la richesse du pays. Je connais un pays où chaque autorité locale peut inquiéter le navigateur de l'intérieur. Il est soumis aux maires des communes qu'il est obligé de traverser, aux préposés de la police des fleuves et des canaux, aux préposés des contributions indirectes, aux ingénieurs civils et militaires. Les mesures pour la réparation des canaux

---

[1] Il est assez singulier qu'on ait continué d'imposer, en France, aux marchandises voyageant sur les voies fluviales, des droits de navigation qui renchérissent les transports, en même temps qu'on jugeait nécessaire de livrer gratuitement au roulage, l'usage des routes de terre, dont l'entretien est cependant beaucoup plus dispendieux pour l'état.

(*Note de l'éditeur*)

et des rivières, ont à subir des formalités si nombreuses, elles sont si mal prises, et conduites avec une négligence telle, que la navigation est interrompue souvent plusieurs mois de suite; les négocians, rebutés par tant d'incertitude et de lenteur, préfèrent quelquefois diriger leurs marchandises par la voie de terre, et l'on perd ainsi tout l'avantage qu'on pouvait tirer d'un moyen de communication fort supérieur [1].

On m'a cité des cas où le génie militaire est parvenu à détourner le tracé des canaux de la route la plus avantageuse au commerce, afin de les faire servir à la défense et à l'approvisionnement des places de guerre en cas de siége. Qu'est-il arrivé? On a mis peut-être une place forte en état de résister trois jours de plus à une attaque régulière qui ne se présente pas une fois dans deux cents ans, et l'on a privé le commerce de l'usage d'une route liquide qui, si elle eût été libre, eût fait, ou rétabli dix fois la prospérité de la contrée dans le même espace de temps, en supposant (ce qui n'arrive pas toujours) que l'ennemi l'eût pillée. Un des bienfaits de l'économie politique est de nous mettre à même d'apprécier chaque avantage à sa juste valeur [2].

---

[1] On lit dans un rapport de la chambre du commerce de Paris, qu'un bateau de charbon de terre, pour venir seulement de Saint-Quentin à Paris, met autant de temps qu'un navire en met pour aller aux Antilles et en revenir. Les frais qu'occasionne un tel délai suffisent pour rendre nul l'avantage du canal relativement à ce produit, ainsi qu'à beaucoup d'autres égards.

[2] Au Havre, le génie militaire demande depuis quarante ans, pour établir des fortifications, une partie de l'espace où est le port. La guerre, ainsi devenue une source de dévastation, même en temps de paix, veut détruire des sources de prospérité, de peur que l'ennemi ne les détruise.

La police n'est pas moins souvent destructive de moyens de prospérité. Voici ce que je trouve dans un écrit publié sur la libre navigation du Rhin :

« N'existe-t-il pas déjà assez de causes qui éloignent les étrangers de nos » frontières? Toutes les branches de notre administration sont encombrées » de formalités. Il faudrait une étude assidue pour les toutes connaître. Sur » l'extrême frontière, et particulièrement sur le Rhin, celles de la police » ont de graves inconvéniens, et n'ont pour la plupart aucun avantage.

» Les diligences d'eau sont, comme on sait, exposées par la nature du » fleuve, la saison, l'heure, le vent, etc, à s'arrêter dans leur voyage, » tantôt plus haut, tantôt plus bas. Lorsqu'elles furent rétablies à la paix, » elles s'arrêtèrent d'abord, comme anciennement, dans les villes et villages » de la rive gauche, ordinairement plus grands ou mieux situés. Mais les

L'administration est quelquefois assez peu éclairée sur ce qui fait la prospérité de l'état, pour augmenter les droits sur la navigation intérieure, jusqu'au point où ils peuvent aller sans pourtant atteindre les frais du roulage; et elle est soutenue dans ses vues étroites et fiscales, par des administrations départementales et des législateurs qui n'en savent pas davantage. Ils s'imaginent que la navigation est tout ce qu'elle peut être, pourvu que le roulage soit encore plus dispendieux que la navigation.

Ce raisonnement suppose autant d'ignorance en économie politique, que celui dont on se serait étayé pour frapper d'un droit l'usage du métier à tricoter, lorsqu'il fut inventé. « Le métier à tricoter, eût-on dit, permet » de faire, en un jour, une paire de bas qui demandait à l'aiguille huit » jours de façon. Mettons, sur les métiers, un droit qui soit équivalent à » six journées de travail; comme le métier en épargne sept, on préférera » toujours se servir du métier, et nous gagnerons le droit. » Ce système ferait perdre précisément l'avantage dont la nation a joui lors de l'invention du métier à bas; avantage qui consiste en ce que le bon marché des bas a décuplé la production et la consommation de cet utile vêtement. Les consommateurs y ont gagné une abondance de jouissances auxquelles ils ne pouvaient pas atteindre auparavant; les producteurs y ont gagné un genre nouveau de manufacture; il y a eu tout à la fois augmentation de production et de consommation; et ces avantages auraient été réduits à rien, si l'on eût réussi à rendre les frais de production des bas au métier aussi considérables, ou presque aussi considérables, que les frais de production des bas tricotés.

De même, je connais une rivière, où, sous prétexte d'entretenir praticable le lit de la rivière, on perçoit par an 96 mille francs de droits, tandis que les frais d'entretien ne se montent pas à 6 mille francs. Si l'on avait

» gendarmes exigeant de tous les passagers, non seulement des passe-ports » ordinaires, mais encore des passe-ports suffisans pour entrer dans l'intérieur » de la France, il en est résulté que les passagers étrangers, sujets de puissances chez lesquelles on ne s'arrête pas à tant de formalités, et où l'on » croit encore que l'action de la police doit s'exercer sans qu'on s'en aperçoive, ou bien enfin qui ne connaissent pas nos lois, étaient journellement » exposés à des recherches désagréables. Pour les y soustraire, les conducteurs des voitures d'eau préfèrent maintenant, pour les repas, pour la nuit, » ou dans les cas forcés, s'arrêter dans les villes ou villages de la rive droite. » On sent combien cela nuit aux aubergistes de la rive française du Rhin. »

›rné l'ardeur du fisc à ces 6 mille francs, ou plutôt, si l'on eût mis le ›c entièrement hors de la question, et si l'on eût donné *en entreprise* les avaux nécessaires pour tenir la rivière constamment navigable, il serait sulté de cette économie dans les transports, que l'on aurait fait un bien us grand usage de la navigation que de la voie de terre, ce qui aurait ıtraîné moins de frais dans la production commerciale de beaucoup de archandises; par conséquent un accroissement de richesse pour un plus ·and nombre de producteurs et de consommateurs; des routes meilleures ırce qu'elles auraient été moins fatiguées par le roulage ; et enfin des ›bouchés nouveaux pour des produits qui ne peuvent pas supporter de ·os frais de transport, comme les produits des terres.

Lorsque les voies qui servent à communiquer sont peu sûres, soit en ison de leur délabrement, soit à cause d'une mauvaise police et d'une auvaise législation, les marchandises sont plus chères; car il faut bien ıe le prix de celles qui parviennent, couvrent les pertes occasionnées par :lles qui ne parviennent pas; il faut que leur prix indemnise les producurs, des droits et des avanies qu'on a pu leur opposer au passage; ou ıême des frais du retard, si le dommage se borne là. Autrement il leur ›rait impossible de continuer la production. Cela donne la mesure du ırt qu'au temps de la féodalité, les nations recevaient des abus d'autorité ›s barons et autres seigneurs, qui s'arrogeaient le droit de rançonner les ıarchands lorsqu'ils passaient sur leurs terres. Ces péages s'établissaient articulièrement aux défilés des montagnes, aux passages des rivières, fin que les marchands ne pussent pas s'y soustraire.

Plus tard, les douanes intérieures et les droits qu'on payait pour aller d'une rovince dans l'autre, avaient des inconvéniens du même genre. Tout cela outait aux frais de production, et les produits étant plus chers qu'ils ne deıient l'être, la demande et la consommation étaient beaucoup moindres [1].

Il vous a été démontré que la diminution des frais de production, et l'a-

---

[1] Les droits d'octroi rétablis sous le régime impérial, et par suite les visites ı'on fait aux portes de nos villes, par les retards, les frais, et les avaries ıi en résultent pour le commerce, lui coûtent beaucoup plus qu'ils ne rap›rtent au fisc de la ville et au fisc de l'état. C'est une vue déplorable que :lle de ces gros chariots qui arrivent dans l'intérieur de Paris, avec leur ıargement en désordre, leurs caisses déclouées, leurs ballots percés de ups de lance, comme s'ils avaient fait la rencontre de l'ennemi.

mélioration des produits, sont un seul et même avantage sous deux noms différens; or, les améliorations sont ce qui nous tire de la barbarie; les obstacles aux améliorations sont ce qui nous y retient. On ne devrait jamais perdre de vue que, dans l'économie des nations, la production est l'essentiel; et que la police des rivières et les revenus du fisc, ne sont que l'accessoire. Je dis que la production est l'essentiel, car c'est elle qui fournit les seuls moyens d'existence qu'aient les citoyens, la police et tout l'état. Or, la facilité de se transporter où l'on veut, quand on le veut, sans retard, sans formalités, sans gêne, et à bon marché, est un des élémens de la production commerciale. Il faut sans doute faire tout ce qu'exige la sûreté publique; mais on ne doit jamais perdre de vue que les précautions qu'elle exige, les gênes qu'elle impose, sont des charges funestes à la prospérité du pays; et qu'il convient par conséquent de rendre aussi légères que possible [1].

En 1824, lorsque le parlement d'Angleterre fit une enquête pour connaître l'état de l'industrie en France, un ingénieur de manufacture, nommé Fairbairn, fut interrogé: on lui demanda, si même en supposant que les Français fussent pourvus d'aussi bonnes machines que les Anglais, il croyait qu'ils pussent rivaliser avec ces derniers pour leurs produits. Il répondit qu'il en doutait, parce que les Français avaient contre eux de grands désavantages, et notamment la cherté des moyens de transport [2].

Le cabotage, ou le transport par mer d'un port à un autre du même pays, peut être considéré comme un des moyens de communication du commerce intérieur. En conséquence toutes les gênes que la marine militaire et les douanes imposent aux caboteurs, toutes les formalités superflues exigées des capitaines et des patrons qui commandent les bâtimens employés dans ce commerce, sont autant d'obstacles à la prospérité du commerce intérieur. Les examens qu'on fait subir aux capitaines ont pour but de moins exposer la propriété des négocians, et la vie des équipages et des passagers; mais l'intérêt de l'armateur et des négocians, n'est-il pas une garantie plus forte que l'on ne se confiera qu'à des hommes

[1] Les anciens Perses, par un principe religieux, renonçaient à toute navigation, même sur les fleuves. Alexandre, lorsqu'il fut maître de la Perse, fit enlever tous les barrages qu'ils avaient établis, et le commerce en ressentit un grand bien.

[2] Voyez Enquête, etc., trad. franç., page 230.

ibles? Les caboteurs d'Angleterre et des États-Unis, ne subissent point :amens, et, toute proportion gardée, éprouvent moins d'accidens. Il bien se garder de vouloir obtenir de l'administration, ce qui se fait ırellement et mieux, par suite de l'intérêt personnel.

'est pour une raison analogue qu'il convient de réduire les précautions l'on prend contre l'invasion d'une maladie pestilentielle, à ce que les ımes éclairés jugent rigoureusement indispensable. Le luxe des pré- tions n'appauvrit pas moins que le luxe d'ostentation. Les quarantaines s font plus de tort que la peste.

le tous les moyens de communication, le plus puissant sans doute est ıavigation maritime; c'est peut-être aussi celui où le génie de l'homme on audace, se montrent de la manière la plus frappante. Sans la mer couvre les deux tiers du globe, et qui lie les continens qu'elle séparait is, les frais de production des marchandises originairement produites des lieux si distans, excèderaient bientôt l'utilité dont ils peuvent être ır nous; ils ne pourraient plus devenir des produits aptes à notre con- mation [1]; tout commerce entre les différens pays de la terre deviendrait possible; les commerçans perdraient les profits que leur industrie et rs capitaux y trouvent maintenant; les peuples y perdraient des moyens change et de consommation qui font une partie de leur prospérité.

La navigation maritime a fait bien des progrès depuis un demi-siècle, même que les sciences. La construction des navires marchands a ıucoup gagné, et on les manœuvre plus habilement. Pendant des erres longues et acharnées, les commerçans, victimes de tous les partis, ne pouvant jamais être efficacement protégés par leurs gouvernemens, nt souvent trouvé de salut que dans la célérité de leur marche; et, ıs ce rapport-là seulement, leurs malheurs leur ont servi à quelque se. Autrefois on carguait les voiles pendant la nuit; maintenant on fait min la nuit comme le jour; et un voyage aux grandes Indes, qui

---

Le blé lui-même, tout indispensable qu'il est à nos populations, ne peut r servir quand les frais de transport excèdent un certain degré. Les blés nos provinces de l'ouest en France, nourrissent les Antilles, et ne peuvent liser une famine qui se fait sentir dans les départemens de l'est. Le trans- rt quadruple le prix du blé ; ce qui en interdit l'usage. Avec de bonnes ıtes et des navigations rapides, la France n'éprouverait que bien rarement s disettes.

exigeait deux années pour l'allée et le retour, se termine maintenant en moins d'un an. Un nouveau véhicule, la vapeur, est à la veille d'introduire de nouveaux perfectionnemens dans la navigation de longs cours, comme elle en a déjà établi dans les communications de proche en proche.

Vous voyez que les moyens les plus expéditifs s'appliquent aux entreprises commerciales, de même que nous en avons vus s'appliquer aux entreprises manufacturières.

Dans cette industrie comme dans les autres, l'économie introduite dans les frais de production procure à ceux qui savent y avoir recours, des préférences qui sont pour une nation, des sources de richesses. C'est le secret de la prépondérance que les Hollandais, comme navigateurs, ont eue pendant deux siècles. Ils naviguaient à meilleur compte qu'aucune autre nation. Comment y réussissaient-ils? Parce qu'ils avaient besoin d'un équipage moins nombreux. Et par quelles raisons pouvaient-ils manœuvrer leurs bâtimens avec un petit nombre d'hommes? Parce que leurs manœuvres étaient légères, et particulièrement leurs câbles. Or, leurs câbles étaient légers, parce que les Hollandais n'achetaient jamais que du chanvre de bonne qualité et le travaillaient avec soin. Ils pouvaient donc se contenter d'un moindre bénéfice lorsqu'ils transportaient des marchandises pour leur compte, et d'un moindre fret lorsqu'ils transportaient pour compte d'autrui. Ces moindres frais de production leur ont valu long-temps la préférence dans les divers marchés du globe; et c'est ainsi que des cordes bien faites, sont en partie la cause de l'opulence où cette nation était montée.

D'autres perfectionnemens leur suscitent à présent des concurrens redoutables. On substitue presque partout des chaînes aux câbles principaux, ceux des ancres. Ces chaînes se manœuvrent aisément, tiennent peu de place, et durent éternellement. On remplace les barriques d'eau par des caisses de tôle qui tiennent beaucoup moins de place et durent plus long-temps. Les transports maritimes deviendront moins dispendieux par ces perfectionnemens; mais je crains que la marine marchande de la France ne soit la dernière à en profiter. Le travail du fer n'est pas si économique chez nous que chez d'autres nations, et les droits énormes établis sur les fers étrangers, empêchent nos armateurs d'acheter ceux qu'on serait fort empressé de leur vendre. Pour être favorable à une classe d'industrieux, aux maîtres de forges, on rend des lois nuisibles au commerce tout entier du pays; c'est l'effet ordinaire de tous les monopoles.

TROISIÈME PARTIE.

DES ÉCHANGES ET DES MONNAIES.

PREMIÈRE DIVISION.

DES ÉCHANGES.

CHAPITRE PREMIER.

De la nature et de l'effet des échanges.

Jusqu'à présent nous avons regardé la valeur courante de chaque objet, comme une quantité fixe, sans nous occuper des lois qui président à sa fixation. Nous n'avions pas besoin de les connaître, pour comprendre le mécanisme de la production. Il nous suffisait de savoir que la valeur courante, ou (quand elle est exprimée en argent) le prix courant d'une chose, était ce qu'il s'agissait de produire.

Nous savions, à la vérité, que l'utilité donnée à une chose, est le fondement de son prix ; mais nous ne savions pas pourquoi son prix s'arrête à un taux plutôt qu'à un autre. C'est maintenant ce qu'il s'agit de déterminer. Pour y parvenir, nous devons commencer par nous faire une juste idée de la nature des échanges ; et, pour cet effet, nous retracer quelques principes esquissés au commencement de ce Cours.

Chaque personne ne peut pas créer la totalité des produits que ses besoins lui font désirer de consommer. Elle le pourrait à la rigueur, si elle possédait tous les élémens de la production : les talens, la force, les terres, les capitaux ; mais elle le ferait avec tant de désavantage, la quantité des choses produites serait si médiocre, proportionnellement aux moyens employés, que chaque personne ne recueillerait probablement pas de ses soins, de quoi subvenir aux besoins les plus pressans de sa famille : du moins à ce qu'on regarde comme tel chez les peuples civilisés. En effet, si je donne mes soins à la production des alimens qui me sont nécessaires, je négligerai la production des étoffes qui doivent me vêtir. Et dans ces étoffes mêmes, combien ne serai-je pas mal pourvu, si tandis que je tisse et foule le drap de mes habits, je néglige la fabrication du linge de corps

et de ménage, des bas et des bonnets, etc.? si je néglige le commerce qui seul peut me procurer la teinture de mes étoffes, les épiceries qui doivent assaisonner mes alimens, etc.?

Non-seulement, il faudrait avoir passé plus d'une vie, pour apprendre les différentes professions de la société; mais il faudrait, pendant que j'exercerais un art, que je laissasse oisifs les talens que je possèderais pour un autre; il faudrait que je laissasse inoccupés les capitaux que j'aurais appliqués à d'autres productions; mon moulin à fouler les draps, mon métier à tricoter des bas et des bonnets, demeureraient vacans lorsque je serais suffisamment pourvu de ces vêtemens. On conçoit aisément combien la quantité des choses produites, serait disproportionnée avec les moyens de production; ou plutôt on conçoit l'impossibilité où l'on serait de posséder des moyens de production assez vastes pour se procurer la multitude de choses qui satisfont les besoins des familles les plus modestes, dans la vie sociale et civilisée.

C'est de là qu'est venue la séparation des métiers, dont nous avons déjà apprécié l'influence sur la production. Chaque personne ne s'occupe que d'un seul produit, ou même ne s'occupe que de la fabrication d'une seule partie d'un seul produit, comme le teinturier qui ne fait autre chose que modifier la couleur d'une étoffe, le fondeur de caractères qui ne fabrique autre chose que les caractères mobiles dont se sert l'imprimeur, et une foule d'autres producteurs qui ne font pas un produit complet, et qui ne sauraient faire usage même de la plus petite partie du produit dont ils s'occupent, parce qu'il sert à une autre profession que la leur.

Il faut donc qu'ils se débarrassent par l'échange de la totalité des choses qu'ils font, pour obtenir les choses dont ils ont besoin. Et même celui qui produit une chose qu'il peut consommer, comme le fermier qui récolte du blé, ne peut le consommer qu'*en partie*, et pour se procurer des meubles, ou des vêtemens, il faut qu'il obtienne par des échanges ces divers objets de consommation.

Cela nous explique le grand rôle que jouent les échanges dans l'économie de la société. Par la facilité des échanges, chacun peut pousser aussi loin que le permettent ses moyens de production, la fabrication d'une seule espèce de produit; et il acquiert, avec ce produit, tout ce qui est nécessaire au soutien de sa famille. La monnaie (dont nous examinerons bientôt plus particulièrement la nature et les fonctions) ne sert, dans les échanges, que comme un instrument. Elle n'est pas le but de l'échange; elle n'en est que le moyen. Lorsqu'on vend son blé ou son vin, ce n'est pas

pour consommer l'argent qu'on en tire; c'est pour l'employer à l'achat des objets dont on aura besoin. Dans la réalité, on échange ce qu'on vend contre ce que l'on achète; la démonstration vous en a déjà été faite, mais je suis obligé de la remettre sous vos yeux, au moment où je vais vous exposer les conséquences de la théorie des échanges. Ils se résolvent en des trocs que l'on fait des produits entre eux; d'où il résulte que c'est leur valeur réciproque, et non la valeur de la monnaie qui détermine la quantité de produits que nous pouvons acheter.

En effet, si j'ai des chapeaux à vendre, ne pouvant directement faire usage de l'argent que j'en tirerai, je devrai employer cet argent à l'achat d'un autre produit, d'un habit, je suppose. C'est donc la valeur relative des chapeaux et des habits qui m'importe; c'est elle qui rendra mon échange favorable ou désavantageux, et non la valeur de l'argent relativement aux habits et aux chapeaux. Car, si l'argent a beaucoup de valeur, j'en obtiendrai peu pour mes chapeaux; mais aussi j'en donnerai moins pour avoir un habit. Un produit n'est pas cher, ou à bon marché, selon l'argent qu'il coûte, mais selon la quantité du produit qu'il peut vous procurer en échange. Celui qui est le plus cher est celui dont on obtient la moins grande quantité en échange; celui qui est le moins cher, est celui qu'on obtient en plus grande quantité. Pour ce qui est de la quantité de monnaie que l'on reçoit et que l'on donne, elle n'importe à personne, puisqu'une fois l'échange complété, une fois que l'on a acheté les choses dont on a besoin, au moyen de celles que l'on a produites, la monnaie n'est restée aux mains de personne. Il a fallu en employer plus ou moins, selon que sa valeur propre, était plus petite ou plus grande; mais cette valeur n'a exercé aucune influence sur la quantité de produits que vous avez pu acquérir.

C'est cette quantité de produits qu'il est possible d'acquérir avec un produit, qui constate sa valeur. Tout produit vaut ce qu'il est capable d'acquérir. Et lorsque l'on veut comparer la valeur de deux produits, on compare les quantités d'un tiers produit que l'un et l'autre est capable d'acquérir. On dit que l'étoffe au moyen de laquelle on pourra obtenir deux boisseaux de blé, vaut deux fois autant que celle au moyen de laquelle on ne pourra obtenir qu'un seul boisseau.

La monnaie étant un produit, et sa valeur (c'est-à-dire, la quantité de choses qu'une certaine quantité de monnaie peut acquérir) étant bien connue, elle est éminemment propre à ces sortes d'évaluations. Mais quand nous évaluons en monnaie une quantité un peu considérable de biens, une fortune de cinq cent mille francs, par exemple, ce n'est pas à dire que cette

masse de biens pût actuellement trouver cinq cent mille francs d'écus prêts à être comptés par un acquéreur; nous ne prétendons dire autre chose, sinon que chacun des biens en particulier dont cette fortune se compose, serait susceptible de s'échanger contre une certaine quantité d'écus, et que ces différentes quantités d'écus réunies, s'élèveraient à une somme de cinq cent mille francs.

De même lorsqu'on dit qu'un pays, la France par exemple, a sept milliards de revenu, on ne prétend pas que la France recueille tous les ans sept milliards de francs : elle n'a jamais eu en sa possession une aussi forte somme en numéraire. On veut dire seulement que chacun des produits que la France a créés pendant l'année, était susceptible de s'échanger contre un certain nombre de francs; et que tous ces francs, réunis par une addition, s'élèveraient à sept milliards.

CHAPITRE II.

Des causes qui ouvrent de plus ou moins grands débouchés à nos produits.

Dans l'impossibilité où la division des travaux met les producteurs de consommer au-delà d'une petite partie de leurs produits, ils sont forcés de chercher des consommateurs à qui ces produits puissent convenir. Il faut qu'ils trouvent, ce qu'en termes de commerce, on appelle des *débouchés*, des moyens d'effectuer l'échange des produits qu'ils ont créés, contre ceux dont ils ont besoin. Il leur est important de connaître comment ces débouchés leur sont ouverts.

Tout produit renferme en lui-même une utilité, une faculté de servir à la satisfaction d'un besoin. Il n'est un produit qu'en raison de la valeur qu'on lui a donnée; et l'on n'a pu lui donner de la valeur, qu'en lui donnant de l'utilité [1]. Si un produit ne coûtait rien, la demande qu'on en ferait serait, par conséquent, infinie ; car personne ne négligerait une occasion de se procurer ce qui peut ou pourra servir à satisfaire ses désirs, lorsqu'il suffirait de le souhaiter pour le posséder. Si tous les produits quelconques étaient dans le même cas, et que l'on pût les avoir tous pour rien, il nat-

---

[1] Voyez au chap. III de la Ire partie de cet ouvrage, l'extension qu'on est obligé de donner, en économie politique, au mot *utilité*, faute de mots pour exprimer tous les genres d'utilité avec leurs nuances.

:ait des hommes pour les consommer ; car les hommes naissent partout ù ils peuvent obtenir les choses capables de les faire subsister. Les déouchés qui s'offriraient pour eux seraient immenses. Ils ne sont réuits que par la nécessité où se trouvent les consommateurs de payer ce u'ils veulent acquérir. Ce n'est jamais la volonté d'acquérir qui leur manue : c'est le moyen.

Or, ce moyen, en quoi consiste-t-il ? C'est de l'argent, s'empressera-on de répondre. J'en conviens ; mais je demande, à mon tour, par uels moyens cet argent arrive dans les mains de ceux qui veulent acheter ; e faut-il pas qu'il soit acquis lui-même par la vente d'un autre produit ? 'homme qui veut acheter, doit commencer par vendre, et il ne peut endre que ce qu'il a produit, ou ce qu'on a produit pour lui. Si le proriétaire foncier ne vend pas, par ses propres mains, la portion de récolte ui lui revient à titre de propriétaire, son fermier la vend pour lui. Si le apitaliste, qui a fait des avances à une manufacture pour en toucher les ıtérêts, ne vend pas lui-même une partie des produits de la fabrique, le ıanufacturier les vend pour lui. De toutes manières, c'est avec des prouits que nous achetons ce que d'autres ont produit. Un bénéficier, un ensionnaire de l'état eux-mêmes, qui ne produisent rien, n'achètent une hose que parce que des choses ont été produites, dont ils ont profité.

Que devons-nous conclure de là ? Si c'est avec des produits que l'on chète des produits, chaque produit trouvera d'autant plus d'acheteurs, ue tous les autres produits se multiplieront davantage. Comment voit-on ıaintenant acheter en France huit ou dix fois plus de choses qu'il ne s'en chetait sous le règne misérable de Charles VI ? Qu'on ne s'imagine pas ue c'est parce qu'il y a plus d'argent ; car si les mines du Nouveau-Monde 'avaient pas multiplié le numéraire, il aurait conservé son ancienne vaeur ; elle se serait même augmentée ; l'argent vaudrait peut-être ce que 'or vaut à présent ; et une plus faible quantité d'argent nous rendrait le nême service que nous rend maintenant une quantité plus considérable, e même qu'une pièce d'or de 20 francs nous rend autant de services que uatre pièces de 5 francs. Qu'est-ce donc qui met les Français en état d'aheter dix fois plus de choses, puisque ce n'est pas la plus grande quantité 'argent qu'ils possèdent ? C'est qu'ils produisent dix fois plus. Toutes ces hoses s'achètent les unes par les autres. On vend en France plus de blé, arce qu'on y fabrique du drap et beaucoup d'autres choses en quantité eaucoup plus grande. Des produits même inconnus à nos ancêtres, y sont chetés par d'autres produits, dont ils n'avaient aucune idée. Celui qui

produit des montres (qu'on ne connaissait pas sous Charles VI), achète avec ses montres, des pommes de terre (qu'on ne connaissait pas davantage).

C'est si bien avec des produits que l'on achète des produits, qu'une mauvaise récolte nuit à toutes les ventes. Certes, un mauvais temps qui a détruit les blés ou les vins de l'année, n'a pas, à l'instant même, détruit le numéraire. Cependant la vente des étoffes en souffre à l'instant même. Les produits du maçon, du charpentier, du couvreur, du menuisier, etc., sont moins demandés. Il en est de même des récoltes faites par les arts et le commerce. Quand une branche d'industrie souffre, d'autres souffrent également. Une industrie qui fructifie, au contraire, en fait prospérer d'autre.

La première conséquence que l'on peut tirer de cette importante vérité, c'est que dans tout état, plus les producteurs sont nombreux et les productions multipliées, et plus les débouchés sont faciles, variés et vastes. Dans les lieux qui produisent beaucoup, se crée la substance avec laquelle seule on achète : je veux dire la *valeur*. L'argent ne remplit qu'un office passager dans ce double échange. Après que chacun a vendu ce qu'il a produit, et acheté ce qu'il veut consommer, il se trouve qu'on a toujours payé des produits avec des produits.

Vous voyez, Messieurs, que chacun est intéressé à la prospérité de tous, et que la prospérité d'un genre d'industrie est favorable à la prospérité de tous les autres[1]. En effet, quels que soient l'industrie qu'on cultive, le talent qu'on exerce, on en trouve d'autant mieux l'emploi, et l'on en tire un profit d'autant meilleur, qu'on est plus entouré de gens qui gagnent eux-mêmes. Un homme à talent, que vous voyez tristement végéter dans un pays qui décline, trouverait mille emplois de ses facultés dans un pays productif, où l'on pourrait employer et payer sa capacité. Un marchand, placé dans une ville industrieuse, vend pour des sommes bien plus considérables que celui qui habite un canton où dominent l'insouciance et la paresse. Que ferait un actif manufacturier ou un habile négociant dans une ville mal peuplée et mal civilisée de certaines portions de l'Espagne ou de la Pologne? Quoiqu'il n'y rencontrât aucun concurrent, il y vendrait peu,

---

[1] J'ai emprunté ici deux pages à mon Traité d'Économie politique. Quoique la nature du sujet me ramène souvent sur les mêmes idées, on s'apercevra aisément qu'elles sont présentées dans ce Cours sous un jour et avec des développemens tout nouveaux. Dans ce cas-ci j'ai employé les expressions mêmes du Traité, faute de pouvoir mieux faire.

parce qu'on y produit peu ; tandis qu'à Paris, à Amsterdam, à Londres, malgré la concurrence de cent marchands comme lui, il pourra faire d'immenses affaires. La raison en est simple : il est entouré de gens qui produisent beaucoup dans une multitude de genres, et qui font des achats avec ce qu'ils ont produit ; c'est-à-dire avec l'argent provenant de la vente de ce qu'ils ont produit, ou avec ce que leurs terres ou leurs capitaux ont produit pour eux.

Telle est la source des profits que les gens des villes font sur les gens des campagnes, et que ceux-ci font sur les premiers. Les uns et les autres ont d'autant plus de quoi acheter, qu'ils produisent davantage. Une ville entourée de campagnes productives, y trouve de nombreux et riches acheteurs ; et dans le voisinage d'une ville manufacturière, les produits de la campagne se vendent bien mieux. C'est par une distinction futile, qu'on classe les nations en nations agricoles, manufacturières et commerçantes. Si une nation réussit dans l'agriculture, c'est une raison pour que son commerce et ses manufactures prospèrent. Si ses manufactures et son commerce deviennent florissans, son agriculture s'en trouvera mieux.

Une nation voisine, est dans le même cas qu'une province par rapport à une autre province, qu'une ville par rapport aux campagnes : elle est intéressée à les voir prospérer ; elle est assurée de profiter de leur opulence ; car on ne gagne rien avec un peuple qui n'a pas de quoi payer. Aussi les pays bien avisés favorisent-ils de tout leur pouvoir les progrès de leurs voisins. Les républiques de l'Amérique septentrionale ont pour voisins des peuples sauvages qui vivent en général de leur chasse, et vendent des fourrures aux négocians des États-Unis ; mais ce commerce est peu important, car il faut à ces sauvages une vaste étendue de pays pour y trouver un nombre assez borné d'animaux sauvages ; et ces animaux diminuent tous les jours. Aussi, les États-Unis préfèrent-ils de beaucoup que ces Indiens se civilisent, deviennent cultivateurs, manufacturiers, plus habiles producteurs enfin ; ce qui arrive malheureusement très-difficilement, parce que des hommes élevés dans les habitudes du vagabondage et de l'oisiveté, ont beaucoup de peine à se mettre au travail. Cependant on a des exemples d'Indiens devenus laborieux. Je lis, dans la *Description des États-Unis* que M. Warden a publiée il y a quelques années, que des peuplades habitantes des bords du Mississipi, et qui n'offraient aucun débouchés aux citoyens des États-Unis, sont parvenus à leur acheter, en 1810, pour plus de 80 mille francs de marchandises ; et probablement elles en achètent maintenant pour des sommes bien plus fortes. D'où est venu ce change-

ment ? De ce que ces Indiens se sont mis à cultiver des fèves et du maïs, et à exploiter des mines de plomb qui se sont trouvées dans leur territoire.

Les Anglais se flattent, avec raison, que les nouvelles républiques d'Amérique, après que leur émancipation aura favorisé leur développement, leur offriront des consommateurs plus nombreux et plus riches, et déjà ils recueillent le fruit d'une politique plus conforme aux lumières du siècle. Mais ce n'est encore rien auprès des avantages qu'ils en recueilleront plus tard. Les esprits bornés supposent des motifs cachés à cette politique éclairée. Eh ! quel plus grand objet pourrait-on se proposer, que de rendre son pays riche et puissant [1] ?

Un peuple qui prospère doit donc être regardé plutôt comme un ami utile, que comme un concurrent dangereux. Il faut sans doute pouvoir se garantir de la folle ambition ou de la colère d'un voisin qui peut entendre assez mal ses intérêts pour se brouiller avec vous ; mais après qu'on s'est mis en mesure de ne pas redouter une injuste agression, il ne convient d'affaiblir personne. On a vu des négocians de Londres ou de Marseille, redouter l'affranchissement des Grecs, et la concurrence de leur commerce. C'est avoir des idées bien étroites et bien fausses ! Quel commerce peuvent faire les Grecs indépendans, qui ne soit favorable à notre industrie? Peuvent-ils apporter des produits sans en acheter et sans en emporter pour une valeur équivalente ? Et si c'est de l'argent qu'ils veulent, comment pouvons-nous l'acquérir autrement que par des produits de notre industrie ? De toutes manières, un peuple qui prospère, est favorable à notre prospérité. Les Grecs, en effet, pourraient-ils faire une affaire avec nos négocians, contre le gré de ceux-ci ? Et nos négocians consentiraient-ils à des affaires qui ne seraient pas lucratives pour eux-mêmes et, par conséquent, pour leur pays ?

Si les Grecs s'affermissent dans leur indépendance et s'enrichissent par leur agriculture, leurs arts et leur commerce, ils deviendront pour les autres peuples d'Europe, des consommateurs précieux ; ils auront de nouveaux besoins et de quoi les payer. Il n'est pas nécessaire d'être philantrope pour les aider ; il ne faut qu'être en état de comprendre ses vrais intérêts.

Ces vérités si importantes, qui commencent à percer dans les classes éclairées de la société, y étaient absolument méconnues dans les temps

---

[1] Une politique aussi éclairée n'a pas toujours présidé aux actes publics du gouvernement anglais.

i nous ont précédés. Voltaire fait consister le patriotisme à souhaiter du il à ses voisins [1]. Son humanité, sa générosité naturelle en gémissent. ıe nous sommes plus heureux, nous, qui par les simples progrès des nières, avons acquis la certitude qu'il n'y a d'ennemis que l'ignorance la perversité; que toutes les nations sont par nature et par leur intérêts, ıies les unes des autres; et que souhaiter de la prospérité aux autres uples, c'est à la fois chérir et servir notre pays!

Il nous reste à nous expliquer à nous-mêmes des faits qui paraissent ntrarier cette doctrine; je dis *qui paraissent*, parce que s'ils lui étaient ectivement contraires, la doctrine serait mauvaise. Si les produits s'a-ètent les uns les autres, comment arrive-t-il, qu'à certaines époques, ıs les produits surabondent à la fois, et qu'on ne trouve à vendre quoi e ce soit? ou du moins que l'on ne peut vendre qu'à des prix qui don-nt de la perte?

Il semble, d'après mon exposé, qu'un produit devrait se porter ache-ır de l'autre, et que tous devraient se placer avec le même avantage que ls étaient plus rares,

Mais, en premier lieu, est-il bien certain que tous les produits surabon-nt en même temps? La surabondance de quelques produits peut frap-r les yeux du monde commerçant, et causer de grosses pertes à leurs oducteurs, tandis que beaucoup d'autres produits peuvent être recher-hés sans être aperçus. En 1812 et 1813, les tissus de presque tous les enres tombèrent dans l'avilissement; beaucoup d'autres produits furent ans le même cas; et les marchands disaient comme à bien d'autres épo-ıes : *Rien ne se vend.* Cependant le blé, la viande, les denrées coloniales, aient alors fort rares et fort chers. Ce qui indique suffisamment que les oducteurs de ces marchandises, les vendaient bien quand ils en avaient. e peut-on pas en conclure, que s'ils en avaient eu davantage, ils auraient ı se présenter comme demandeurs et acheteurs des tissus, et autres archandises qui ne se vendaient pas.

Pourquoi, dès-lors, me dira-t-on, le haut prix des denrées coloniales a-t-il pas jeté dans cette branche de commerce, un plus grand nombre producteurs qui, par le moyen de leurs sucres, auraient acheté des icots?

C'était, Messieurs, parce que le commerce d'outre-mer était accompa-

[1] Dictionnaire philosophique, article *Patrie*.

gné de dangers et d'entraves. Il fallait employer des navires qu'on appelait aventuriers, qui, à la faveur de la nuit, des gros temps, de la rapidité de leur marche, traversaient les croisières ennemies; ou bien il fallait solliciter des licences pour un commerce interlope, licences qu'on obtenait par faveur et qu'en outre il fallait payer; on devait, par injonction de l'autorité, exporter des marchandises françaises prohibées ou invendables dans l'étranger, et qu'on jetait à la mer en sortant du port; dans tous les cas, on était obligé d'acquitter d'énormes droits sur les marchandises étrangères que l'on importait en retour. C'est ainsi, par exemple, que le prix du sucre se trouva porté à 5 francs la livre; ce qui le mettait au-dessus de la portée de la plupart de ses anciens consommateurs. On ne pouvait plus, suivant notre langage, *produire sur le continent*, c'est-à-dire, mettre à portée du consommateur, à un prix qu'il pût atteindre, qu'une moins grande quantité de sucre; et par conséquent, les producteurs de cette denrée, ne pouvaient plus acheter qu'une moindre quantité de toutes les autres. L'excès du prix du sucre ne suppléait point, pour ses producteurs, à ce qui manquait à sa quantité, parce que cet excédant de prix ne se composait pas de profits, mais de charges.

Tandis que l'on diminuait ainsi la production des produits dont la société avait besoin, on encourageait d'un autre côté les productions qui convenaient à la politique du gouvernement, et que le consommateur ne demandait pas. Il aurait fallu, dans l'intérêt du public, que, pour chaque produit, la production se mît en équilibre avec les besoins; et l'on pesait perpétuellement sur l'un ou l'autre des bassins de la balance [1].

Sans doute on peut faire d'un certain produit une quantité telle qu'elle excéderait tous les besoins actuels; mais admettez un progrès dans la société, c'est-à-dire, plus de population ou plus d'aisance, et cette production qui était en excès, deviendra insuffisante. Il y a dans l'état de Pensylvanie, à Pittsbourg, des manufactures considérables, notamment une manufacture de papier qui a un grand débit. Supposez pour un moment que cette manufacture se fût établie dans le même lieu avant que le vertueux Penn eût fondé cet état, et lorsque le pays était encore couvert de

[1] Rien n'est plus ridicule qu'un gouvernement qui veut que l'on consomme de telle chose, et non de telle autre; car c'est se mêler de ce qu'on doit consommer, que de se mêler de ce qu'on doit produire. L'unique règle raisonnable des producteurs se trouve dans les besoins des consommateurs.

êts, et peuplé seulement de quelques chasseurs indiens. Certes, le ›ricant de papier n'en eût pas alors vendu une feuille. Pourquoi main- ıant ne peut-il suffire aux demandes? Parce que le canton s'est peuplé ıabiles producteurs, et que non-seulement les agriculteurs des districts vironnans, mais les maîtres de forges, les fileurs de laine et de coton, entrepreneurs de verrerie qui sont à Pittsburg, et les nombreux yageurs qui le traversent ont tous besoin de se pourvoir de papier et ›duisent de leur côté de quoi payer ce produit.

Ce n'est donc que relativement à l'époque où l'on se trouve, qu'un cer- n produit en particulier peut être trop abondant pour les besoins d'un ys. A mesure que l'industrie s'étend, que les capitaux s'accumulent, la pulation devient plus nombreuse, et mieux pourvue, jusqu'à un degré e nous allons tâcher d'assigner.

CHAPITRE III.

Des bornes de la production.

Une conséquence nécessaire du chapitre qui précède, paraît être qu'il ›xiste aucune borne assignable aux productions qui peuvent naître de ıdustrie et des capitaux d'un pays; en effet, si tous les produits peuvent cheter les uns par les autres, s'ils ne peuvent même s'acheter que de :te manière, il semble qu'on en peut conclure la possibilité qu'ils trou- nt tous des acheteurs, quelle qu'en soit la quantité. Aussi a-t-on vu lever sur ce point de graves controverses.

Peut-être, de part et d'autre, n'a-t-on pas assez réfléchi à la valeur du ›t *produit*. Un produit n'est pas seulement une chose pouvant servir x besoins de l'homme, absolument parlant. C'est une *chose dont l'uti- é vaut ce qu'elle coûte* [1].

En effet, si pour produire un objet qui, relativement au service qu'il

[1] Il n'était pas possible de faire concevoir dès le commencement, ce carac- ›e essentiel d'un produit; car il fallait que le lecteur eût auparavant l'idée ce qui compose les frais de production, qui sont le prix originaire dont acquiert les produits. C'est un exemple qui confirme ce que j'ai dit dans *Considérations générales* qui ouvrent ce cours, sur l'inutilité des défini- ›ns qu'on donne de prime abord.

peut rendre, ne vaut pas au-delà de cinq francs, vous êtes obligé de consommer, c'est-à-dire, de détruire des valeurs égales à une somme de six francs, loin de produire cinq francs, vous détruisez en réalité un franc.

Ce serait une singulière production que celle dont le résultat serait l'anéantissement successif de toutes les richesses. Au fait, on ne produit véritablement que lorsque, tous les services productifs étant payés, le produit vaut ses frais de production. Il faut pour cela que le besoin que la société en a, la détermine à en élever le prix à ce point [1]; et il faut de plus que la société n'ait aucun autre moyen plus économique de se le procurer; ce qui nous ramène aux premières vérités exposées dans cet ouvrage.

Mais en même temps cela nous conduit à la nécessité de comparer deux choses qui paraissent n'être pas de même nature : je veux dire les frais de production avec la satisfaction qui résulte de l'usage qu'on peut faire d'un produit. Comparer les frais avec une satisfaction ! Une pareille comparaison semble n'être pas praticable; cependant s'il me fallait employer trois jours de travail, trois jours de marche, par exemple, pour me procurer un produit alimentaire qui ne pourrait me faire subsister qu'un jour, il me serait impossible d'être dédommagé, d'être remboursé par le produit, du montant de mon avance. Or, ces quantités peuvent être exprimées en argent aussi bien qu'en nature. Les frais de production peuvent consister également dans le travail d'une journée ou dans le prix qu'on est obligé de payer pour ce travail; et la satisfaction qu'on retire d'un produit peut être, de son côté, appréciée en argent, qui n'est qu'un moyen de la comparer avec toutes les satisfactions que l'on peut se procurer pour la même somme. C'est cette appréciation faite par la société elle-même qui détermine le prix courant de chaque objet. On paie chaque objet le moins qu'on peut; mais on ne le paie plus du tout, du moment que son prix originaire, les frais de sa production, excèdent la satisfaction qui peut résulter de sa consommation.

Nous voyons par là, messieurs, que les produits en général peuvent se

[1] On sent que, pour être clair, je dégage ici la question de toute espèce de complication. On verra plus loin que la consommation ne cesse pas instantanément, mais diminue graduellement, à mesure que les produits sont les résultats de frais de production plus considérables.

r et s'acheter les uns par les autres, jusqu'à un terme qu'on ne ssigner positivement, et qui dépend des circonstances locales de pays ; que, passé ce terme, certains produits deviennent trop ur que l'utilité qui est en eux suffise à indemniser leurs consom- du sacrifice qu'il faudrait faire pour se les procurer. Ils cessent de pouvoir être produits, de pouvoir être vendus, et de pouvoir mment offrir, par leur vente, des débouchés pour de nouveaux .

enant, si nous voulons chercher quelles sont, dans chaque pays, nstances qui font que les produits, ou certains produits, y revien- p cher pour que la satisfaction qu'on en peut recueillir, égale is de production, nous trouverons que cet effet tient à quatre et que les débouchés sont d'autant plus faciles que l'on réussit se soustraire à leur influence.

la civilisation est trop retardée pour que les hommes éprouvent ns que les produits sont capables de satisfaire ;

l'art de produire est trop peu avancé pour que l'on produise à rais ;

les vices de l'administration publique multiplient trop les frais de on ;

enfin, l'excès de la population ayant épuisé toutes les denrées ut se procurer à un prix modéré, la société ne peut s'en procu- ntage que par les frais qui en rendent les prix inaccessibles.

l'explications suffiront pour faire sentir l'effet résultant de ces irconstances.

bord, la chose dont on n'éprouve pas le besoin, ne vaut jamais qu'elle coûte. Aussi, quand les Européens abordent quelque plage , avant qu'il puisse s'établir des relations utiles entre eux et les , il faut que l'on fasse présent à ceux-ci des ustensiles dont on r faire comprendre l'usage. Mais du moment qu'ils ont appris le que l'on peut tirer de nos clous, de nos haches, de notre poudre à ont soin de préparer des provisions pour nos vaisseaux, du maïs, ons, de la volaille; et ils remboursent ainsi les frais de production ts qu'on leur porte. Dès ce moment, ces peuples offrent quelques nés pour nos produits, et nous leur en offrons pour les leurs.

ncontre au sein de certaines nations civilisés, des classes qui res- t à quelques égards aux peuplades de la mer du Sud. Il y a beau-

coup de nos provinces dans lesquelles, sans remonter plus haut qu'un siècle, on ne sentait pas le besoin de se servir de fourchettes pour manger. Du moment que ce besoin leur est venu, il a fallu qu'elles fissent quelques efforts pour produire des choses dont la valeur pût acheter des fourchettes, et successivement d'autres objets; et ces mêmes classes offrent maintenant un débouché, non-seulement pour des fourchettes, mais pour beaucoup d'autres objets de quincaillerie commune. Cela nous montre ce qu'il faudrait faire pour satisfaire beaucoup de nos producteurs qui se plaignent de la stagnation de leurs produits. Il faudrait que certaines parties de nos provinces, dont les habitans, un peu sauvages, se contentent de produits peu nombreux et imparfaits, devinssent tout simplement *plus civilisées*. On fait avec appareil de grands traités de paix ou de commerce, pour assurer à nos producteurs de nouveaux débouchés : eh! qu'on civilise une province, et les débouchés s'ouvriront d'eux-mêmes. On prohibe les produits étrangers pour favoriser les nôtres : les navigateurs d'Europe, quand ils abordent chez les sauvages, commencent-ils par y établir des douaniers, de peur qu'on ne leur fournisse les choses dont ils ont besoin? Ils savent que la première mesure à laquelle on doive songer, est de faire naître ces besoins. Leur bon sens en sait plus que tous les diplomates.

Quand les procédés de production sont trop peu perfectionnés, la production devient dispendieuse, et, pour un grand nombre de consommateurs, le prix du produit excède alors la satisfaction qu'ils en peuvent retirer. Ce sont les procédés économiques introduits dans la fabrication des montres, et de beaucoup de tissus, qui en ont propagé le goût et l'usage dans presque toutes les classes de la société. L'Angleterre vendrait-elle, soit au dedans, soit au dehors, une si grande masse de ses produits, sans l'habileté qu'elle met dans leur exécution, sans les procédés expéditifs qui lui permettent de les établir à si bon compte?

Nous avons déjà remarqué la prodigieuse extension que prit la vente des cotonnades à la suite de l'invention des machines à filer; et l'on prétend que postérieurement encore, la fabrication s'en est accrue de 50 pour cent, depuis que l'introduction des cotons du Bengale en a fait baisser le prix [1]. La demande qu'on fait d'une marchandise, s'étend avec le bon marché; et comme il faut la payer avec une autre marchandise, la pro-

---

[1] Voyez *Letters to William Wilberforce by James Cropper*.

duction de celle-ci s'accroît par la raison même que la première s'est accrue.

Quand la cessation d'un privilége exclusif et quelques perfectionnemens dans la construction des voitures publiques [1] ont permis de transporter les voyageurs à moins de frais, le nombre de ces voitures a décuplé en France. Le petit marchand et le cultivateur maintenant se font transporter; et il n'est pas douteux que l'activité de ces industrieux n'en ait été augmentée. Il a fallu qu'ils gagnassent par des soins supérieurs une commodité supérieure. Des routes plus roulantes et mieux entretenues, seraient un autre perfectionnement qui épargnerait un certain nombre de chevaux, qui les ferait durer plus long-temps et qui exposerait beaucoup moins la vie des voyageurs [2].

On peut citer une foule d'exemples qui montrent ce que le bas prix ajoute à une consommation. On payait autrefois dix shillings (12 fr. 50 c.) par place pour aller en diligence de Glasgow à Greenock, et, en supposant que les places fussent toujours remplies, 40 voyageurs passaient chaque jour de l'une de ces villes dans l'autre. Depuis l'établissement des bateaux à vapeur qui transportent les voyageurs pour un shilling et demi, le nombre des voyageurs est devenu vingt-cinq fois plus considérable.

Relativement à la cherté qui résulte des fautes du gouvernement, je n'anticiperai pas sur les développemens qui doivent vous montrer la fâcheuse influence qu'exercent sur les prix, le système réglementaire et le système prohibitif. Ce que j'ai dit tout à l'heure des tristes effets du blocus continental de Bonaparte, a pu vous en donner une idée. Je n'entamerai pas non plus, à l'occasion des débouchés, la grande question des effets de

---

[1] On a substitué, par exemple, des ressorts aux soupentes en cuir pour suspendre les coffres des voitures, ce qui a permis de transporter un plus grand nombre de voyageurs dans chaque voiture.

[2] La centralisation de l'autorité administrative en France est ce qu'il y a de plus contraire au bon état des routes. Plus le réparateur est placé près de la réparation à faire, et plus elle est prompte; or, en fait de routes, une petite réparation promptement faite vaut infiniment mieux qu'une grande réparation qui se fait attendre et qu'on n'obtient pas toujours, parce qu'elle coûte beaucoup. La direction générale et le corps royal du génie des ponts et chaussées sont, en France, ce qu'il y a de plus contraire aux ponts et aux chaussées.

l'impôt sur l'économie de la société, question qui nous occupera plus tard. Je me bornerai à faire remarquer ici que l'impôt est une augmentation dans les frais de production; et que, surtout quand il est exagéré, il peut porter le prix de certains produits, à un taux si élevé que la satisfaction qui résulte de leur consommation, ne dédommage pas le consommateur du sacrifice qu'il doit s'imposer, s'il veut l'acheter.

Les Anglais réussissent à fabriquer de très-belles glaces pour miroirs, et pourraient les établir à un prix très-modéré, si les droits énormes que supporte la fabrication du verre, dans la Grande-Bretagne, n'élevaient ce produit à un prix auquel beaucoup de consommateurs ne peuvent atteindre. C'est en conséquence une production qui ne prend pas, à beaucoup près, le développement dont elle serait susceptible; la valeur qui *n'est pas mise* dans les glaces qu'on ne fait pas, ne peut servir à acheter d'autres produits qui pourraient se faire; et le débouché qu'on pourrait trouver pour ces produits, est conséquemment resserré par le vice des lois [1].

M. Malthus, de même que beaucoup d'autres publicistes, croit à l'utilité d'une classe d'hommes uniquement occupés du doux emploi de consommer en paix une partie de ce que les autres ont la peine de produire [2]. Mais si c'est avec l'argent de la société qu'ils achètent les produits de la société, n'est-ce pas tout comme si la société leur fesait don gratuitement des produits qu'elle n'obtient qu'à titre onéreux? Je ne comprends point dans cette classe les capitalistes ni les propriétaires fonciers qui ne vivent nullement sur les revenus d'autrui, mais sur le produit d'instrumens productifs qui, loin de nuire aux hommes laborieux, leur sont au contraire très-favorables. Je n'y comprends point même les rentiers dans les fonds publics: si le revenu de ceux-ci est prélevé sur le revenu des contribua-

[1] En France la fabrication des glaces a été restreinte par un autre vice: le monopole accordé à une compagnie privilégiée. Ce privilége néanmoins n'ayant pas élevé le prix des glaces aussi haut que les droits l'ont fait en Angleterre, l'usage des glaces-miroirs y est devenu bien plus général. La compagnie a dû baisser encore son tarif après la révolution française, dans la crainte de la concurrence et ce beau produit s'est multiplié et répandu encore davantage.

[2] Voyez les *Principes d'économie politique* de M. Malthus, chap. VII, sect. 9. Voyez aussi, en réponse à cet ouvrage, mes *Lettres à Malthus* sur différens sujets d'économie politique. (Ces lettres, qui ont d'abord paru séparément en 1820, font maintenant partie du volume de *Mélanges et correspondance*.)

bles, ils leur ont donné, pour acquérir cette rente, un principal qui a servi, ou qui est censé avoir servi à leur bien-être. Mais j'y comprends ces gens, quelque respectables qu'ils puissent être personnellement, qui sont rétribués pour des fonctions inutiles, ces bénéficiers ecclésiastiques, ces pensionnaires engraissés des faveurs du gouvernement, et en général tous ceux qui ne subsistent que d'une organisation politique vicieuse. Or, il est évident que ces classes de consommateurs n'augmentent point la somme des consommations, et n'offrent point de débouchés nouveaux, car, si on laissait aux contribuables la portion des impôts qu'on emploie à l'entretien de ces classes, que je suppose oisives, pour ne pas les supposer malfesantes, les mêmes valeurs seraient consommées par les contribuables eux-mêmes [1].

Supposez qu'un canton supporte une contribution de quarante mille francs par an pour l'entretien d'un couvent de moines, et que, par suite de cette contribution, le paysan de ce canton soit assez mal vêtu, pour ne pouvoir se couvrir que de toiles d'étoupes, ainsi que j'en ai vu des exemples. S'il survient une révolution dans les mœurs, et qu'à la suite de cette révolution, les contributions fournies au couvent, soient supprimées, et les moines obligés pour vivre de fabriquer du drap dans leur couvent, le paysan sur lequel on ne lèvera plus 40 mille francs pour nourrir des moines, pourra employer cette somme à l'achat de ces étoffes que les moines, devenus laborieux, auront fabriquées; le couvent changera son revenu abusif contre un revenu industriel, et un canton vêtu d'étoupes, se montrera dorénavant vêtu de drap.

M. Malthus et M. de Sismondi craignent que les sinécuristes devenus laborieux n'élèvent une concurrence fâcheuse aux autres industrieux. Mais c'est une crainte chimérique. Un homme qui produit, achète les produits des autres producteurs. Il n'est pas de pays industrieux qui n'en offre la preuve vivante; car ce n'est que dans les pays industrieux que l'on vend beaucoup, et les peuples qui croupissent dans la paresse, sont de pauvres consommateurs. Non-seulement il est impossible de se croire utile comme consommateur, quand on est oisif; mais on doit être bien convaincu que l'on fait tort à la société sous un double rapport: et par les

[1] Les sommes que des contributions modérées laissent à la disposition du contribuable, sont toujours dépensées tôt ou tard, même quand elles sont accumulées et placées; car des capitaux sont des sommes consacrées à la consommation reproductive.

produits dont on ne l'enrichit pas, et par les produits dont on aurait provoqué la production, en se rendant capable de les acheter.

Il nous reste à examiner de quel genre sont les causes naturelles qui peuvent élever la valeur d'un produit à un taux qui exclut la possibilité de s'en servir, et par conséquent d'en faire la demande. Une telle investigation embrasserait l'examen de tous les frais de production indispensables; car les frais de production sont une difficulté naturelle qu'on n'entreprend pas de surmonter quand les fruits de la victoire ne dédommagent pas de ce qu'elle coûte. Mais, sans examiner ces difficultés en détail, arrivons d'un saut à la plus grande de toutes. Admettons que la population d'un pays, ses capitaux, son industrie, n'opposent aucune borne à sa production; il arrivera un point où son territoire en opposera une à sa consommation. Ce sera le point où les denrées alimentaires vaudront plus que le service qu'elles peuvent rendre; où la subsistance d'un jour coûtera plus que les produits d'un jour en quelque genre que ce soit. Quand l'agriculture aura été perfectionnée au point que le sol aura été amené à produire tout ce qu'il est capable de produire, il faudra tirer des alimens d'un pays étranger. On pourra encore en obtenir en donnant en échange quelque autre produit; mais comme dans un progrès que l'on suppose constant, après avoir tiré des denrées alimentaires du voisinage, il faudra les tirer d'un peu plus loin, leur production, par la voie du commerce, deviendra de plus en plus dispendieuse, jusqu'à ce que, même par cette voie, la quantité de denrées alimentaires que l'on pourra se procurer par le travail industriel d'un jour, ne sera plus suffisante pour subsister un jour. Il est évident qu'alors on ne produira plus la moindre augmentation de denrées alimentaires. Ces denrées étant celles que l'on peut le moins se dispenser de consommer, celles dont le besoin se renouvelle le plus promptement, ce sont elles qui mettent inévitablement un terme à la population, et par conséquent à toute espèce de consommation. On n'y arrive jamais tout à coup. Les difficultés de la production se multiplient graduellement, et la population se développe de plus en plus difficilement; mais on conçoit un terme qu'elle atteint, tantôt plus tôt, tantôt plus tard, selon la fécondité du pays, ses moyens de communication, soit au dedans, soit au dehors, selon la manière de vivre de la nation et son administration.

C'est en effet le terme que ne peuvent dépasser la production et la consommation de quelque pays que ce soit; mais j'avoue que je n'en pourrais

citer aucun qui ne fût encore bien loin de ce terme, s'il connaissait toutes ses ressources et s'il savait en faire usage.

CHAPITRE IV.

Du prix courant et de la manière dont il s'établit.

Le *prix courant* est la quantité de monnaie pour laquelle on trouve couramment à acheter ou à vendre un produit.

Après vous avoir dit que dans la réalité les produits ne s'achètent pas avec de l'argent, mais qu'ils s'achètent les uns par les autres, vous serez fondés à me dire : *Pourquoi changez-vous de langage, et vous réduisez-vous à dire, comme tout le monde, qu'ils s'achètent avec de l'argent ?* C'est, Messieurs, parce que, dans mon esprit, un produit, la monnaie aussi bien que tout autre, les représente tous. Il serait sans doute plus exact de dire, la valeur courante d'un objet se compose de la quantité de chaque produit qu'on peut obtenir quand on l'offre à l'échange ; mais je préfère simplifier cette idée complexe, en choisissant un produit en particulier, celui qui, comme vous le verrez bientôt, sert d'instrument pour les échanges ; et vous dire : un produit dont le prix courant est cinq francs, est celui dont la valeur égale celle de toutes les choses qu'on peut acheter avec cinq francs. Lorsqu'une fois le langage commun ne nous entraîne pas dans une fausse conception, je le préfère.

Dans la pratique, il y a toujours quelque petite latitude dans l'expression du prix courant. On dit qu'une qualité donnée de café, vaut de 170 à 172 francs le quintal, parce qu'il y a toujours une légère différence de prix qui provient de la situation respective des contractans. Celui des deux qui a plus de raisons de désirer que le marché se conclue, est toujours obligé de payer un peu plus ou de recevoir un peu moins que l'autre. Lorsque j'entre chez un marchand de café pour en acheter, c'est parce que j'en ai besoin à l'instant même ; je veux m'en procurer quel que soit le cours. Le marchand n'est pas aussi pressé de vendre ; s'il ne réussit pas à vendre sa marchandise aujourd'hui, il réussira à la vendre demain à une autre personne. De cette situation respective il résultera que je la paierai au plus haut du cours.

Si, au contraire, je vais lui offrir du café, il en est marchand ; il en a de quoi satisfaire aux demandes prochaines qui peuvent lui être adressées ;

j'ai plus besoin de vendre qu'il n'a besoin d'acheter : il ne voudra payer ma marchandise qu'au plus bas du cours [1].

Dans nos considérations sur le prix courant, nous supposerons, pour simplifier les questions, que le prix courant est un prix moyen entre le taux le plus élevé du cours, et le taux le plus bas ; nous supposerons que le prix courant est le prix où il est indifférent au vendeur de vendre ou de ne vendre pas ; à l'acheteur d'acheter ou de n'acheter pas : c'est le terme moyen de deux prix qui pour l'ordinaire sont fort rapprochés l'un de l'autre.

Le prix courant d'une marchandise suppose une quantité fixe de cette marchandise. Quand on dit que le coton de Géorgie est à 6 francs, cette somme est une quantité déterminée de monnaie ou d'argent ; et elle suppose une quantité, déterminée aussi, de la marchandise. Dans ce cas-ci, la quantité de la marchandise que l'on a en vue, est un kilogramme de coton. Lorsqu'on n'exprime pas cette quantité, c'est qu'elle est suffisamment entendue aussi bien que sa qualité.

Du moment que le prix courant de deux marchandises indique la quantité de chacune d'elles que l'on peut avoir pour une certaine quantité d'argent, il indique la quantité de chacune d'elles que l'on peut avoir pour une même somme. Si, par exemple, le blé est à 12 francs le quintal ou les cent livres, et si le safran est à 60 francs la livre, j'en conclus que l'on peut avoir pour une même somme, pour 60 francs, indifféremment une livre de safran, ou cinq cents livres de blé. Or, ce rapport entre les quantités de marchandises qu'on peut acheter pour une même somme, indique leur cherté relative. Dans notre exemple, le safran est 500 fois plus cher que le blé, ou le blé 500 fois moins cher que le safran. Dans cette hypothèse (qui est une réalité chaque fois que ces deux marchandises sont à

---

[1] Le même raisonnement peut être appliqué à toutes les transactions dans lesquelles il entre un vendeur et un acheteur. Le célèbre économiste David Ricardo avait commencé son immense fortune pendant qu'il était agent de change ou plutôt marchand d'effets publics (*stock-broker*). Je lui demandai un jour comment il avait fait pour gagner tant d'argent. Il me répondit : « J'achetais, j'étais toujours disposé à acheter toutes les sommes d'effets publics » qu'on m'offrait à vendre, et à vendre toutes celles qu'on me demandait à » acheter, moyennant 1/8 pour cent de différence dans le prix. Cette légère » différence souvent répétée, et qui arrangeait tout le monde, me suffisait. » Il pouvait ajouter : en y joignant beaucoup d'ordre, d'activité et d'intelligence.

prix), on offre 500 livres de blé pour avoir une livre de safran ; et ;st ainsi que les transactions courantes de la vie se rattachent à la théorie s échanges qui les réduit toutes à n'être que des trocs de marchandises, ı l'argent, la monnaie courante, ne remplit qu'un office passager.

On en a tiré la conclusion qu'une chose est d'autant plus chère qu'on en fre moins, et d'autant moins chère qu'on en offre davantage. On n'a s fait attention que la quantité offerte ou demandée, est un effet du ix qu'ont les choses, et n'en est pas la cause. Dans un échange que l'on iite, on offre beaucoup d'une chose parce qu'elle est à bon marché ; et e n'est pas à bon marché par la raison qu'on en offre beaucoup.

Ainsi, même après qu'on est convenu de cette proposition que le prix s choses est en raison directe de la quantité demandée et en raison inrse de la quantité offerte, il reste à connaître les causes du prix courant nt cette offre et cette demande ne sont que l'effet.

La quantité de deux marchandises que l'on peut offrir pour le même x, c'est-à-dire, ce qui constitue la différence de leurs prix respectifs, st, messieurs, la quantité de l'une et de l'autre que l'on peut produire ır les mêmes frais de production. On donne une livre seulement de ran contre cinq cents livres de blé, parce que la livre de safran coûte tant pour être cultivée, recueillie et portée sur le marché, que cinq its livres de blé. Je dis qu'elle coûte autant, car si elle coûtait moins, pourrait avoir du blé à meilleur marché en cultivant du safran, qu'en tivant le blé lui-même ; si les frais d'une livre de safran ne s'élevaient 'à 54 francs, par exemple, si les frais de production de 500 livres de ; s élevaient à 60 fr., et si néanmoins ces quantités de marchandises s'éangeaient mutuellement, on pourrait obtenir 500 livres de blé moyennant francs seulement de frais ; pour faire une aussi bonne spéculation, on ltiverait plus de safran et moins de blé, jusqu'à ce que les quantités resctivement offertes exigeassent des frais égaux. Alors seulement on ne ait pas intéressé à créer un de ces produits préférablement à l'autre.

Quand les choses valent accidentellement plus ou moins que leurs frais production, elles sont donc à un prix forcé qui tend sans cesse à rendre son niveau.

Ces observations montrent en outre que, lorsque nous faisons échange deux produits, ce sont, dans la réalité, leurs frais de production que s échangeons ; et que si nous réclamons une quantité de produits qui ile en frais la quantité de produits que nous donnons, c'est parce que cun de nous est intéressé à ne pas donner plus pour obtenir moins.

Une fois que les frais de production ont déterminé le taux le plus bas auquel la création d'un produit peut être entreprise et continuée, ce même taux combiné avec l'utilité propre de chaque produit, et avec la richesse des consommateurs[1], détermine à son tour la quantité de chaque produit que demandera le public et par conséquent la quantité qu'on en pourra produire avec profit.

C'est ce qu'un peu de développement va vous rendre sensible.

Les besoins que nous éprouvons nous font désirer d'obtenir, de posséder les choses qui sont capables de les satisfaire. Quand ces choses sont des *richesses naturelles* (de ces biens que la nature nous distribue gratuitement et sans mesure, comme l'air et l'eau), nous en prenons tout autant qu'il nous en faut; mais quand ce sont des choses qu'il faut produire, quand ce sont *des produits*, nous sommes obligés soit de les créer nous-mêmes par les moyens ordinaires de production, soit de les acquérir en créant, par les mêmes moyens, d'autres produits que nous donnons en échange. Dans les deux cas, nous les obtenons, soit directement, soit indirectement, par nos moyens de production. Ces moyens, vous le savez, sont notre industrie, nos capitaux et nos fonds de terre. Comme ils ont des bornes, nos moyens d'acquérir en ont aussi; et c'est là ce qui met des limites à la demande que nous formons des produits.

Les hommes, en conséquence, en leur qualité de consommateurs, font une sorte de classement de leurs besoins, selon le degré d'importance qu'ils attachent à la satisfaction de chacun de ces besoins. J'ai déjà eu occasion de vous faire voir qu'ils en ont, non-seulement en raison de leur nature physique, tels que le besoin de nourriture, de vêtement; mais aussi en raison de leur éducation, de leurs habitudes, des usages du pays où ils vivent, de leur vanité, de leurs préjugés, de leurs vices même. Le combustible est de première nécessité dans les climats du nord. En Angleterre, un habit de drap est regardé comme un produit dont un homme ne saurait se passer dans aucune profession, tandis qu'ailleurs on s'en passe dans certaines classes de la société, qui ne s'en estiment pas moins pour cela.

C'est une considération morale de la plus haute importance qu'un clas-

---

[1] La richesse des consommateurs, c'est la quantité de produits qu'ils sont capables de produire de leur côté par leur industrie, leurs capitaux et leurs terres, d'où le principe établi dans le Chapitre II, que c'est la production qui favorise la production.

ment judicieux de nos besoins ; mais ce n'est pas ce qui doit nous occu-
er ici. Nous ne considérons encore ce classement que comme une chose
e fait et d'observation. Il est de fait que l'on satisfait généralement
ertains besoins préférablement à d'autres ; et l'on accorde en général
ette préférence, non d'après un plan arrêté d'avance, mais pour obéir
ux habitudes prises, ou à l'impulsion du moment[1]. Toujours est-il con-
ant que chaque homme, sur le revenu dont il dispose, et quelle qu'en
oit la source, fait telle dépense, préférablement à telle autre ; et lorsqu'il
st arrivé ainsi aux bornes de ses moyens, quels qu'ils soient, il s'arrête et
e dépense rien au-delà, par une bonne raison : c'est qu'il ne peut pas dé-
enser davantage. S'il dépense plus qu'il n'a, c'est le bien d'un autre, qu'il
épense, et cet autre dépense d'autant moins. La conséquence est forcée.

C'est cette préférence accordée à certains produits, à commencer en
énéral par les plus indispensables au soutien de la vie, dont se forme la
emande générale de tel ou tel produit. Mais cette demande est modifiée
ar les frais de production qu'exige la création du produit. Quand le pro-
uit est cher, c'est-à-dire, lorsqu'il ne peut avoir lieu sans beaucoup de
ais de production, la demande qu'on en fait, est moindre. Cela doit être
écessairement ainsi ; autrement le produit dont il est question, absor-
erait une portion du revenu du consommateur, plus considérable que
elle qu'il peut y consacrer.

Que l'on suppose, par exemple, un ménage d'ouvriers qui, en raison
e ses gains, et après avoir satisfait aux besoins qu'il regarde comme plus
ndispensables, peut consacrer 30 sous par semaine à acheter de la
iande ; si la viande est à 10 sous la livre, ce ménage sera demandeur de
rois livres de viande par semaine ; si la viande coûte 15 sous, il n'en de-
andera plus que deux livres.

C'est pour cette raison que, lorsque les moyens de production venant

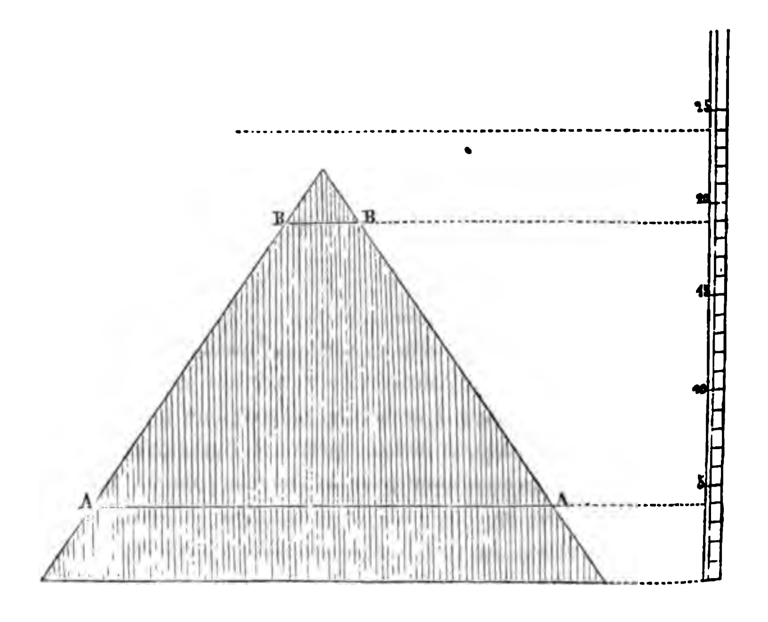
---

[1] Les Orientaux regardent comme un mets fort délicat, le nid d'une espèce
'hirondelle particulière aux îles de la Sonde, et que l'on nomme *salangane*.
On ne rencontre ces nids que dans certaines cavernes situées au bord de la
mer, et ils sont assez difficiles à recueillir. Si quelqu'un fesait les frais d'en
cheter aux îles de la Sonde, et de les apporter en Europe, il n'en trouverait
robablement pas un prix suffisant pour l'indemniser de ses frais. C'est un
roduit dont la valeur paie les frais de production en Asie, et qui ne les
aierait pas en Europe. Le goût des consommateurs interdit chez nous ce
enre de production.

à se perfectionner, et que les produits baissent de prix, leur consommation devient tout de suite plus considérable.

Les fortunes des particuliers, en tout pays, s'élèvent par des degrés insensibles, depuis les plus petites jusqu'à la plus grande. Elles sont d'autant plus nombreuses qu'elles sont moindres, et deviennent d'autant plus rares qu'elles sont plus grandes. De sorte que l'on pourrait les comparer à cette multitude de lignes verticales qui remplissent une pyramide. Si l'on représente, par une ligne horizontale tracée plus ou moins haut, la hauteur des frais de production d'un produit quelconque, le nombre des lignes verticales qui atteindra cette section, représentera le nombre des fortunes capables d'atteindre à ce prix, et par conséquent le nombre des consommateurs du produit. Plus la section sera haute, et moins il y aura de fortunes capables de faire le sacrifice de cette somme de frais. Plus au contraire la section sera basse, plus les frais de production seront réduits, et plus seront nombreuses les fortunes qui pourront faire l'acquisition du produit.

Le prix des richesses naturelles, des choses que l'on peut se procurer sans aucuns frais, comme l'air et l'eau, serait représenté par une ligne horizontale inférieure, même à la base de la pyramide ; et une ligne qui surpasserait le sommet de la pyramide, représenterait un produit dont les frais de production seraient tellement élevés qu'ils excéderaient les facultés des gens les plus riches.



Ce tableau rend sensible à l'œil comment à mesure qu'un produit baisse de prix, il rencontre plus de consommateurs; et comment il en rencontre d'autant moins qu'il est plus cher [1].

Quand une marchandise renchérit, soit à cause d'un impôt, soit par tout autre motif, non seulement un certain nombre de consommateurs cessent d'en demander, mais un certain nombre d'autres réduisent leur consommation. Il est tel consommateur de café qui, lorsque cette denrée hausse de prix, peut n'être pas forcé d'y renoncer entièrement. Il réduira seulement sa provision accoutumée : alors il faut le considérer comme formant deux individus; l'un disposé à payer le prix demandé, l'autre se désistant de sa demande.

Dans les spéculations commerciales, l'acheteur, ne s'approvisionnant pas pour sa propre consommation, proportionne ses achats à ce qu'il

---

[1] L'échelle, dans cette figure, indique l'élévation du prix courant des différens produits, quelles que soient les causes de l'élévation.

A côté de cette échelle est une pyramide, qu'on doit considérer comme renfermant une multitude de lignes verticales, dont les longueurs diverses représentent les fortunes d'un pays quelconque. En supposant la pyramide coupée horizontalement à différentes hauteurs, suivant le prix du produit qu'on veut mettre en expérience; la section horizontale correspondante à ce prix, représentera le nombre des fortunes qui pourront y atteindre. Le nombre sera d'autant moins grand que le prix sera plus élevé.

Dans les exemples offerts ici, un nombre de fortunes représenté par les verticales qui n'excèdent pas la ligne AA, pourraient atteindre au prix représenté par le 4e degré de l'échelle; un nombre de fortunes représenté par les verticales qui atteignent la ligne BB, pourraient faire le sacrifice du prix représenté par le 19e degré de l'échelle; et le 24e degré représenterait un prix auquel ne pourrait atteindre aucune fortune.

La section de la pyramide représente plus exactement encore le nombre des proportions de fortune, que chaque particulier peut et veut consacrer à l'acquisition d'un produit qui s'élève à un prix déterminé.

Un pays où les fortunes seraient en général très-bornées, pourrait être représenté par une pyramide fort surbaissée. Celui où il y aurait beaucoup de petites fortunes et un petit nombre de grandes, serait représenté par une pyramide dont les côtés seraient rentrans ou concaves. Celui où les fortunes moyennes seraient les plus nombreuses et les extrêmes rares, serait représenté par une pyramide dont les côtés seraient bombés ou convexes. Ces derniers pays sont les plus heureux.

espère pouvoir vendre ; or, la quantité de marchandises qu'il pourra vendre étant proportionnée au prix où il pourra les établir, il en achètera d'autant moins que le prix en sera plus élevé, et d'autant plus que le prix en sera moindre.

Dans un pays pauvre, les choses d'une utilité bien commune et d'un prix peu élevé excèdent souvent les facultés d'une grande partie du peuple. Il y a des pays où les souliers sont au-dessus de la portée de la plupart des habitans. Le prix de cette denrée ne baisse pas au niveau des facultés du peuple : ce niveau est au-dessous des frais de production des souliers. Mais des souliers n'étant pas à la rigueur indispensables pour vivre, les gens qui sont hors d'état de s'en procurer, portent des sabots, ou bien vont les pieds nus.

En réunissant toutes les quantités d'un produit que les particuliers d'une nation peuvent et veulent consommer (lorsqu'il est à un certain prix), on a la quantité totale de ce produit que la nation demande (à ce prix-là) ; et la quantité qu'on produit pour cette nation, se proportionne naturellement à la quantité qu'elle demande.

Au prix de soixante francs la livre, il est possible que l'on demande à consommer en France une quantité de dix milliers de livres de safran. Or, cette quantité sera précisément celle que l'on cultivera et que l'on produira ; et la raison en sera comprise aisément. Si la France n'achète que dix milliers de safran à 60 francs, c'est parce qu'elle ne veut consacrer à cette consommation qu'une somme totale de 600 mille francs. Si l'on fesait plus de dix milliers, si l'on en fesait douze, la France n'aurait pas plus d'argent, ou de toute autre valeur, à y consacrer ; il faudrait donc donner les douze milliers pour la même somme de 600 mille francs ; c'est-à-dire, qu'il faudrait donner la livre pour 50 francs, lorsqu'elle reviendrait à 60 francs. On perdrait.

Si, par une supposition contraire, au lieu de 10,000 livres de safran, on n'en cultivait que 7,500 livres, la France pouvant consacrer à ce produit 600 mille francs, cette somme, répartie sur 7,500 livres, porterait le prix du safran à 80 francs la livre, c'est-à-dire, à un prix qui excèderait de 20 francs les frais de sa production, et qui serait un stimulant pour augmenter cette production jusqu'à ce qu'elle fût portée à dix milliers, quantité où cette denrée ne vaudrait plus que ce qu'elle aurait coûté à produire [1].

---

[1] Pour simplifier cette démonstration, j'ai omis de faire mention d'un effet

C'est ainsi que les frais de production bornent la quantité de chaque produit qui est demandée, et qu'il suffit des suggestions de l'intérêt personnel de chaque producteur, pour que l'on ne fasse de chaque produit que la quantité qu'on en peut consommer au prix où le portent ses frais de production.

Ces diverses hypothèses sont fondées sur la supposition que les moyens de production du produit dont il s'agit, du safran, par exemple, ne sont pas bornés; que beaucoup plus de terrains qu'il n'en est besoin, sont propres à cette culture; et qu'au prix de 60 francs la livre, on peut multiplier le safran de manière à satisfaire toutes les demandes qui pourraient en être faites. Cela n'est pas le cas pour tous les produits. Il n'y a qu'une quantité bornée de terrains propres à produire les vins fins. Si les services productifs que rendent les vignobles de la Côte-d'Or, ne se payaient pas plus cher que les services rendus par les vignobles de Surène, la demande de l'excellent produit qui en sort excèderait beaucoup la quantité qui peut en être fournie. Qu'arrive-t-il? Le prix du vin de Bourgogne monte jusqu'à ce point où la hausse du prix en fait cesser la demande; et le prix auquel les consommateurs consentent à acheter le quantité de vin que fournissent les premiers crus, permet aux propriétaires de ces premiers crus de louer chaque arpent de leurs vignobles plus cher qu'on ne paie le loyer de chaque arpent du coteau de Surène, c'est-à-dire, de vendre le service de leur instrument, de leur vigne, plus cher que le service d'un autre bien-fonds.

Au fond, l'échange des produits entre eux n'est, ainsi que j'ai déjà eu lieu d'en faire la remarque, que l'échange des services productifs dont ces produits sont les résultats; mais il y certains services productifs qui sont plus chers que d'autres, en raison du goût des consommateurs pour le produit auquel seuls ils peuvent concourir. Dans un pays riche et où règne

---

qui en changerait les termes, mais qui ne l'empêcherait pas d'être concluante. Si la rareté du safran en élevait le prix, il ne se présenterait plus la même somme totale pour en acheter, parce que cette somme totale est offerte en partie par gens qui ne pourraient pas payer ce produit au-delà de 60 francs, et n'en demanderaient plus s'il était plus cher. Mais il y aurait toujours un certain nombre de demandeurs, quel que fût le prix; et si ce prix allait à 80 francs, lorsque les frais de production ne s'élèveraient qu'à 60 francs, on serait toujours intéressé à multiplier le safran jusqu'à ce qu'il fût tombé au niveau de ses frais de production.

le goût des beaux-arts, un peintre habile vendra deux mille écus un ouvrage qui lui aura coûté quatre mois seulement, ou 120 journées de son temps ; et, avec ces deux mille écus, il achètera des étoffes qui auront coûté deux ou trois mille journées de travail. Son tableau ne se vendra néanmoins que pour la valeur des frais de production ; et la preuve, c'est que les marchands de tableaux ne gagnent pas plus que les marchands d'étoffes ; mais dans ces frais de production se trouve le salaire d'un travail et d'un talent rare et fortement apprécié ; ce qui les a fait monter à un taux dont la valeur du produit s'est ressentie.

David Ricardo soutient que le prix courant des produits est toujours déterminé par les frais de production ; et il a raison. Mais il en tire la conséquence que l'étendue de la demande n'influe pas sur ce résultat ; et je crois qu'il a tort ; car l'étendue de la demande fait monter le prix courant des services nécessaires pour l'espèce du produit, et le produit devient plus cher, quoiqu'il n'excède pas les frais de production.

Pour que la conclusion de Ricardo fût soutenable, il faudrait que tous les services productifs fussent également propres à tous les produits ; mais comme ce n'est jamais le cas, comme il y a des services plus rares et plus chers que d'autres, comme on offre une plus grande quantité de ceux-ci pour obtenir une moins grande quantité de ceux-là, le prix de leurs produits respectifs, quoique égal dans les deux cas aux frais de production, s'élève en proportion de la demande qu'on en fait, et en raison inverse de la quantité qu'on en peut fournir ; et, par la même raison, le prix des produits baisse d'autant plus qu'ils sont plus offerts et moins demandés, c'est-à-dire, d'autant plus que les services dont ils sont le résultat, se trouvent plus offerts et moins demandés.

C'est à cela, ce me semble, que se réduit la théorie de l'offre et de la demande des produits. Elle suffit pour expliquer la marche naturelle des choses, la manière dont elles se comportent, lorsqu'elles sont abandonnées à elles-mêmes ; mais, au milieu des lois et des erreurs qui dominent la société, il arrive fort souvent que leur prix reçoit d'autres influences que celles qui naissent des frais de production et des besoins des consommateurs. Alors la cause accidentelle agit aussi long-temps qu'elle dure, et la loi générale reprend peu à peu son empire lorsqu'elle n'est plus contrariée.

Quelquefois on fixe, on taxe le prix des denrées, et l'autorité empêche, autant qu'elle peut, que les denrées ne soient vendues au-dessus ou au-dessous de ce prix. Ce réglement ne fait pas que le prix de la taxe soit la

valeur réelle de la marchandise ainsi taxée. Il en arrive seulement qu'on paie cette marchandise un prix qui n'est pas le sien, et duquel il résulte une perte abusive, ou un gain abusif pour les producteurs. C'est comme si l'autorité rendait une ordonnance ainsi conçue: « Chaque fois que vous » achèterez telle chose, vous donnerez au marchand, ou le marchand » vous donnera, telle somme en sus du prix naturel. » C'est un déplacement de richesse voulu par une autorité abusive, et non un échange de valeurs égales.

On en a d'assez fréquens exemples dans la vente du pain, surtout dans les grandes villes. Les boulangers de Paris, à des époques où le blé était cher, ont été contraints de donner pour 14 sous un pain qui leur en coûtait 16; et pour 16 sous un pain qui leur en coûtait 18. Ils se soumettaient à cette onéreuse condition, soit parce qu'ils étaient indemnisés par le gouvernement, ou bien pour conserver leur charge qui, étant exercée par privilége, vaut plus que la perte qu'ils avaient à supporter. D'autres fois ils ont été autorisés, par manière de dédommagement, à vendre 12 sous un pain qui ne leur revenait qu'à 10 sous. C'était comme si le gouvernement avait autorisé les boulangers à percevoir, pour chaque pain vendu, un droit de deux sous sur le consommateur; droit qui ne devrait être perçu qu'en vertu d'une loi; et la loi serait mauvaise, parce qu'elle interviendrait entre des intérêts qui doivent s'accommoder entre eux. Avec de pareils réglemens, les profits injustes que font les boulangers, en multiplieraient bien vite le nombre, et la concurrence ferait justice du réglement, si par un autre abus, le nombre des boulangers n'était pas fixé, et s'il ne fallait pas une licence particulière de la police pour exercer une profession qui devrait être accessible à tout le monde.

Les taxes qu'on appelle *maximum*, et qui fixent le prix des choses au-dessous de leurs frais de production, outre qu'elles sont un attentat contre la propriété, ont pour effet de nuire à la production et à la consommation de l'objet qui est taxé. Elles nuisent à sa production, parce que personne n'est disposé à travailler à perte; elles nuisent à sa consommation, car les personnes qui auraient été en état de payer cet objet selon son entière valeur, ne peuvent pas s'en procurer du moment qu'il n'est plus permis de l'acheter selon cette valeur. Un *maximum* détruit donc une partie de la prospérité sociale, laquelle consiste à produire et à consommer.

Les produits même déjà existans ne se consomment pas d'une manière si convenable. D'abord le propriétaire les soustrait le plus qu'il peut à une vente onéreuse. Ensuite la marchandise passe, non pas là où il y a plus de

besoins, mais là où il y a plus d'avidité, d'adresse et d'improbité; souvent même c'est en blessant cruellement les droits les plus communs de l'équité naturelle et de l'humanité. Qu'il survienne une disette de grains, le prix du blé s'élève; mais on conçoit néanmoins que l'ouvrier, soit en redoublant de peines, soit en élevant son salaire, peut gagner de quoi l'acheter au cours. Sur ces entrefaites, le magistrat fixe le prix du blé au-dessous de son prix naturel; qu'arrive-t-il? un autre consommateur, dont la provision était déjà toute faite, et qui en conséquence n'aurait pas racheté du blé s'il fût resté à son prix naturel, a gagné de vitesse notre ouvrier, et s'est procuré, seulement par précaution et pour profiter du bon marché, la portion de l'ouvrier qu'il emporte avec la sienne. Il a double provision; l'autre n'en a pas même une. La vente ne s'est plus réglée suivant les facultés et les besoins, mais sur l'agilité.

Il ne faut donc pas être surpris que les taxes de denrées augmentent les disettes.

Une loi qui fixe le prix des choses au taux où il se fixerait naturellement, n'est bonne à rien, si ce n'est à jeter de l'inquiétude dans l'esprit des producteurs et des consommateurs, et par conséquent à déranger les proportions naturelles entre la production et les besoins; proportions qui, laissées à elles-mêmes, s'établissent toujours de la manière la plus favorable à l'une et aux autres.

Des causes fortuites, la crainte d'une mauvaise récolte, l'espérance d'une bonne, la mode, influent souvent pour un temps sur les quantités que l'on demande ou que l'on offre, de tels ou tels produits; et par conséquent sur le rapport réciproque de ces deux quantités qui sont l'expression du prix des choses; mais les frais de production d'un côté et les besoins les plus constans de l'autre, tendent toujours à ramener ce rapport à un taux que l'on peut appeler naturel, et auquel il convient aux producteurs de produire et aux consommateurs de consommer les deux choses qu'ils ont jugé à propos d'échanger l'une contre l'autre.

Au surplus, toutes les causes accidentelles, les causes morales elles-mêmes, qui influent sur la quantité de chaque chose offerte ou demandée, s'apprécient d'autant mieux que l'on a des idées plus justes sur les causes permanentes qui établissent l'offre et la demande en général.

Je ne terminerai pas ce chapitre sans m'assurer que vous entendiez bien cette expression quelquefois employée. Qu'est-ce qu'une marchandise, un effet de commerce ou de finance qui est jeté dans la circulation? Ce

n'est point ce qui en a été produit et vendu; c'est ce qui est encore à vendre. Quant à ce qui est déjà vendu au consommateur, c'est une marchandise qui est placée, qui est retirée de la circulation, et qui ne fait plus partie de la quantité offerte. Mais tout ce qui est mis pour la première fois, ou remis en vente, entre ou rentre dans la circulation. Sous ce rapport, une marchandise est dans la circulation, quoiqu'elle ne change pas de place; il suffit que son possesseur offre de la vendre. Toutes les denrées et toutes les marchandises qui garnissent les marchés, les magasins de vente et les boutiques, sont dans la circulation.

Ainsi, quand on parle de terres, de maisons, qui sont dans la circulation, cette expression n'a rien qui doive surprendre. Les travaux industriels qui cherchent de l'emploi, sont dans la circulation : ceux qui en ont trouvé n'y sont plus.

Les rentes publiques que leurs possesseurs ont achetées pour les revendre, sont dans la circulation. Celles qui ont été achetées par des rentiers pour s'en faire un revenu permanent, ont été retirées de la circulation.

Il n'y a que les choses actuellement dans la circulation, qui fassent partie de la quantité offerte, et qui exercent accidentellement quelque influence sur les prix.

CHAPITRE V.

Du prix originaire des produits et de ce qui résulte de ses variations.

En développant le mécanisme de la production des richesses, je vous ai dit qu'un entrepreneur de production achète les services productifs que rendent l'industrie, les capitaux, les fonds de terre, et qu'il les consomme; ce qui m'a conduit à vous représenter la production en général, comme une espèce d'échange, dans lequel on *donne* les services productifs (ou ce qu'ils ont coûté) pour *recevoir* en retour les produits (ou ce qu'on peut les vendre) [1]. Cela demande quelques développemens.

Donner des services productifs est une expression qui ne saurait vous paraître obscure. Pour obtenir un produit, *je donne* mon temps, mes peines, ou bien le travail, acheté par moi, d'un ouvrier, de même que je

---

[1] Voyez le Chapitre IX de la 1re partie, page 116.

donne une pièce de 5 francs pour acquérir une cravate, un dîner. Dans l'un et l'autre cas, c'est un échange que je fais. Or, dans cet échange que nous avons appelé *production*, ce que coûte un produit, c'est-à-dire, ses frais de production, forme son *prix originaire*[1], ce qu'il coûte la première fois qu'il paraît dans le monde. Et comme, en général, les productions de toute espèce, ont lieu continuellement, que l'on crée aujourd'hui des produits pareils à ceux d'hier, et qu'on en créera demain qui seront semblables à ceux d'aujourd'hui, ce prix originaire n'est pas fixé une fois pour toutes, mais il varie à mesure que les frais de production varient.

La même chose arrive dans tous les genres de production, mais dans des proportions fort diverses; il en résulte de grandes variations dans la valeur réciproque des produits. Les uns haussent ou baissent beaucoup plus que les autres; mais je vous prie de remarquer que les variations de leur prix originaire (qui entraînent, de la manière que nous avons vu, des variations dans leur prix courant) sont, pour chaque produit, indépendantes des variations qui surviennent dans les autres produits. Les étoffes de coton peuvent baisser de prix sans que les sucres baissent, et les sucres peuvent baisser autant, ou plus, ou moins que les étoffes de coton. Ces effets sont dus aux circonstances particulières à chaque production, et non aux variations qui se manifestent dans les autres, en sorte que rien n'est plus faux que cet adage: *quand tout est cher, rien n'est cher;* tout peut renchérir à la fois, et tout peut, de même, baisser en même temps, puisque les frais de production pourraient, à la rigueur, hausser ou baisser pour tous les produits.

Indépendamment des variations qui se manifestent dans les prix courans, en vertu de l'influence des frais de production, les prix éprouvent des variations postérieurement à leur production. Le possesseur dont le produit a baissé, fait alors une perte, et le consommateur du même produit fait un gain équivalent. Mais quand le produit baisse par l'effet d'une diminution dans ses frais de production, le consommateur du même produit fait un gain pareil, et ce gain n'est une perte pour personne.

En effet, dans l'échange appelé *production,* le marché se conclut avec

---

[1] Ce qu'Adam Smith appelle son *prix naturel;* ce que j'ai moi-même appelé son *prix réel*. Je n'ai pas conservé l'expression *prix naturel,* parce qu'il me semble que le *prix courant,* lorsqu'il s'établit de lui-même, n'est pas moins naturel; on peut dire également qu'il n'est pas moins réel.

un contractant imaginaire qui n'est autre que la *nature des choses;* et lorsque nous obtenons de ce contractant imaginaire, ce que nous pouvons nommer un *rabais,* il s'ensuit que la personne qui a obtenu ce rabais (c'est-à-dire, le producteur, ou celui qui tient la chose du producteur) peut donner la chose à meilleur marché, sans y perdre.

Que si l'on persistait à croire que le gain du consommateur entraîne nécessairement une perte pour l'un des producteurs, je serais obligé de renvoyer celui qui insisterait ainsi, aux procédés de la production, où il verrait que si nous épargnons une partie des services productifs qu'on nous vend, nous ne les réduisons pas pour cela à l'inaction. Si j'occupe moins de terrain pour obtenir un certain produit, l'espace que je n'occupe pas, peut être loué à une autre personne. Si je fais deux opérations commerciales avec le même capital dans une année, au lieu d'en faire une seule, je n'en paie pas moins d'intérêts au prêteur qui me fournit des fonds. Si je parviens à faire exécuter, dans une seule journée d'ouvrier, ce qui auparavant en exigeait deux, mon ouvrier, en vertu de cette économie, ne vend pas moins ses journées; ce n'est pas à dire non plus qu'il travaille un jour et se croise les bras le jour suivant. Qu'en arrive-t-il donc? que je lui paie tout autant de journées, que je les paie aussi cher, et que j'ai un produit une fois plus abondant.

Quand un producteur est parvenu à créer un produit avec moins de frais, aussi long-temps qu'il tient son procédé secret, c'est lui qui jouit de l'avantage qui en résulte et qui ne coûte rien à personne. Mais du moment que ses procédés sont divulgués, et que la concurrence contraint les producteurs à vendre le produit au prix que coûtent ses frais de production, le même avantage est acquis, mais c'est le consommateur, c'est le public, qui en profite. Dès-lors, toutes les fortunes deviennent plus considérables par rapport à ce produit en particulier ; elles peuvent en acquérir davantage, ou si le possesseur d'une fortune quelconque ne juge pas à propos d'acquérir davantage d'un certain produit, par la raison qu'il a baissé, comme il est obligé à une moindre dépense pour l'acquérir, il lui reste d'autant plus d'argent pour en acquérir d'autres; c'est ce qui me fait dire qu'il est plus riche.

Et, ce qui est digne de remarque, c'est que le prix originaire, ou les frais de production, et le prix courant qui suit ordinairement ses variations, peuvent baisser pour tous les produits à la fois.

Alors, les fortunes des consommateurs, qui étaient d'abord plus considérables, par rapport seulement à certains produits qui avaient baissé,

deviennent plus considérables par rapport à tous les produits, c'est-à-dire qu'elles deviennent plus considérables dans un sens absolu.

C'est une remarque que j'ai consignée ailleurs. Quand, par l'effet de l'invention du métier à tricoter, les bas tombèrent à la moitié, pour le moins, de leur ancien prix, chaque personne put, sans faire pour sa chaussure une plus forte dépense, être pourvue d'une double quantité de paires de bas, ou bien elle put porter des bas une fois plus beaux; mais cette augmentation dans ses moyens de consommation ne l'obligea point à diminuer ses autres dépenses. Elle put se procurer toujours la même quantité de toutes les choses qu'elle achetait auparavant, et dont le prix était resté le même.

Après avoir baissé pour les bas, les frais de production baissèrent pour le sucre. Nouvel avantage qui n'altéra en rien celui dont on jouissait déjà sur les bas, et qui ne rendit pas pire la condition des consommateurs par rapport à tous les autres produits.

On pourrait de même les passer tous en revue, et en supposant que les frais de production de chacun d'eux, eussent baissé de moitié, on trouverait ainsi que la nation serait devenue le double plus riche par ce fait seul, puisqu'elle serait en état d'acquérir une fois plus de choses qu'auparavant.

Nos richesses réelles sont en proportion de la quantité de choses que nous pouvons acquérir, et cette quantité est en proportion de leur abondance, ou ce qui est la même chose, de leur bas prix; car *abondance* et *bas prix* ne sont pas deux faits qui se suivent; c'est un seul et même fait exprimé par deux mots différens; plus un produit est commun, moins il coûte; et il ne coûte peu, qu'autant qu'il est commun.

Toute baisse dans les prix est un pas qui rapproche les produits de ces biens naturels dont nous jouissons avec la plus abondante profusion, sans que nous soyons jamais obligés de les payer. S'il nous fallait acquérir, au prix de quelques services productifs, l'air que consomment nos poumons, nous serions un peu moins riches; une partie de nos moyens devrait être employée à acquérir de l'air, et nous serions forcés de retrancher quelque chose sur nos autres dépenses. Au contraire, si, sans autres frais de production qu'un coup de baguette, nous pouvions, comme les fées, bâtir une maison, la remplir de tous les meubles qui flattent notre goût, y trouver des provisions pour nous nourrir, des domestiques pour nous servir, des carrosses pour nous transporter, nous serions infiniment riches. Entre la *nullité* et l'*énorme quantité* de services productifs que coûtent

objets de consommation, il y a une multitude de degrés dans l'état sent des sociétés. Mais dans cet état présent de la sociéte, les individus la composent deviennent plus riches, chaque fois qu'ils peuvent acrir à moins de frais, tantôt l'une, tantôt l'autre, des choses qu'ils ılent consommer.

Cette doctrine est importante : nous y trouvons la solution d'une des stions les plus épineuses de l'économie politique; et cette question, la ci : *La richesse étant composée de la valeur des choses possédées, comnt se peut-il qu'une nation soit d'autant plus riche, que les choses y sont lus bas prix?*

Avant de la résoudre, il faut considérer qu'une nation ne s'entretient, se conserve, qu'à l'aide des produits qui sont incessamment créés et connmés. Ceux de ces produits qui se trouvent dans un moment donné entre mains des particuliers, peuvent, par aventure, changer de valeur; il a rien là qui augmente les moyens de consommation de la société. Si particulier se trouve plus riche d'une hausse de prix, les consommars du produit qui a renchéri se trouvent plus pauvres de toute la valeur ce renchérissement; il n'y a point là d'augmentation de richesse, de ıveaux moyens d'existence pour la nation. Elle ne subsiste que des duits dont elle fait l'acquisition à leur prix d'origine.

Or, avec quoi fait-elle cette acquisition? avec ses services productifs qui ianent, vous le savez, de ses fonds productifs, c'est-à-dire de son instrie [1], de ses capitaux et de ses terres. Ce sont là proprement nos fornes, puisque c'est l'unique source de tous nos revenus [2]. Or, nos fortunes nt d'autant plus considérables qu'elles peuvent acquérir plus de choses, nos fonds productifs qui composent nos fortunes, peuvent acquérir utant plus de choses que les produits sont à meilleur marché.

Il n'est personne qui puisse être étonné que je mette les talens, l'expénce, la simple force corporelle, au rang de nos fonds productifs, et que les regarde comme fesant partie de nos fortunes. Un homme qui possède talens, toutes choses égales d'ailleurs, est plus riche qu'un homme qui est dépourvu; un homme qui jouit de toutes ses facultés physiques et rales est plus riche qu'un impotent.

« Travaillez, prenez de la peine;
» *C'est le fonds* qui manque le moins. »

La Fontaine.

Voyez le tableau synoptique, page 115.

Soit que nous acquérions les produits directement en les créant nous-mêmes, soit que nous les acquérions indirectement par un échange, l'effet est pareil. Si nous produisons nous-mêmes, nous obtenons pour la même quantité de services, plus de produits. Si c'est par l'échange, nous obtenons plus de produits également, par la même quantité de services; car en échangeant deux produits, on ne fait, en réalité, qu'échanger les services productifs dont ces produits sont le fruit; et l'on n'est jamais tenu de donner en échange d'une chose, plus de services productifs qu'elle n'en a coûté [1].

Une preuve que cet effet est réel et ne consiste pas, comme les démonstrations de la scholastique, dans un simple appareil de mots, c'est qu'il peut être également bien représenté en termes différens, mais moins rigoureux, parce qu'ils sont moins scientifiques. On peut dire que les frais représentent toujours un sacrifice, et l'utilité une jouissance; or, c'est un avantage pour l'homme que de multiplier ses jouissances et de diminuer les sacrifices au prix desquels il les obtient.

Après avoir reconnu en quoi consiste proprement ce qui constitue la richesse publique, il est consolant de penser que, chez la plupart des peuples, malgré les temps de station et de rétrogradation, elle a au total constamment fait des progrès. Relativement aux produits matériels, si les ravages de la guerre ont détruit beaucoup de capitaux, ont laissé beaucoup de terrains incultes, les connaissances industrielles ayant peu décliné, du moment que les temps sont devenus un peu plus favorables, des capitaux ont été amassés de nouveau, et l'on s'est peu à peu perfectionné dans l'art de les faire valoir, de même que les terres.

Il ne paraît pas que les arts des anciens, sauf dans quelques exemples fort rares, aient été perdus dans les époques de barbarie qui leur ont succédé. Dans tous les temps on put se procurer en France, à peu près toutes les marchandises que les Romains y avaient introduites, au temps de leur domination. Nous avons, dans nos cabinets, des ouvrages d'orfévrerie du huitième et du dixième siècles, nous trouvons dans les tombeaux des fragmens d'étoffes de presque toutes les époques, et qui n'annoncent pas des produits fort inférieurs, si ce n'est pour le bon goût, aux produits de l'antiquité. Ils étaient chers, parce que l'industrie n'était pas perfec-

[1] Pour en avoir la démonstration, reportez-vous au chapitre précédent.

tionnée; mais ils ne l'étaient pas moins à aucune époque antérieure. Aussi, à l'une et à l'autre époque, n'étaient-ils qu'à l'usage des gens riches.

Il y a donc eu peu d'arts perdus ; en même temps, à toutes les époques on en a découvert de nouveaux, et des procédés anciens ont été perfectionnés ; mais c'est surtout depuis la mémorable époque du quinzième siècle, et notamment depuis une cinquantaine d'années, que les progrès ont été remarquables, grâce à de meilleures méthodes introduites dans les sciences. Tout atteste que les richesses publiques, qui n'ont d'autres fondemens que les richesses particulières, ont pris un grand essor. L'accroissement de presque toutes les villes, et de la population des campagnes, malgré la grossièreté qui s'y manifeste encore dans certaines parties ; les grands établissemens publics et particuliers, les routes, les ports, les armées comparées avec les troupes que l'on pouvait entretenir auparavant, serviraient à le prouver ; mais ce n'a pas été heureusement le seul emploi qu'on ait fait des richesses. Elles ont concouru à l'amélioration du sort des familles. On est mieux logé, mieux nourri, mieux vêtu qu'on ne l'a été dans aucun temps ; on a plus de meubles, et ils sont d'un service plus agréable ; on voyage plus souvent, plus vite et plus commodément ; on jouit d'une infinité de produits amenés des extrémités de la terre.

Représentez-vous un ancien habitant de Lutèce, ou de ses environs, un de ceux qui, antérieurement à la conquête de César, foulaient le terrain où nous sommes, et qui se trouverait tout-à-coup transporté dans l'appartement d'un de nos artisans, chez un bottier, un serrurier, un tailleur, de nos jours : en voyant des vitres à ses croisées, en apercevant sur sa cheminée une pendule, et derrière la pendule une glace répétant la chambre entière ; en observant que les murs de son appartement sont couverts de peintures élégantes qui ne sont autres que des papiers, et parmi ces ornemens des gravures en taille-douce encadrées dans des bordures d'or, et beaucoup d'autres superfluités, ne pensez-vous pas qu'il dirait en son cœur : *On m'a introduit sans doute chez un des princes du pays ?* Et lorsqu'il verrait sur la femme et sur les enfans de cet artisan, des vêtemens d'une fine étoffe de coton et des rubans de soie ; lorsqu'il apercevrait des meubles construits en bois d'acajou, apporté d'un monde dont il ne soupçonnait pas même l'existence ; lorsqu'il verrait consommer du sucre, du café, du poivre et d'autres produits venus de plusieurs milliers de lieues ; lorsqu'il serait ébloui par une lampe qui répand autant de clarté à elle seule que plusieurs flambeaux ; il jugerait pour le coup

que notre artisan, notre marchand en boutique, est incomparablement plus riche que n'a jamais été le chef de ses druides.

Il ne se tromperait pas, puisque cet artisan, avec ses profits tels quels, peut jouir de tout ce qui aurait excédé la portée des premiers magistrats des Gaules. Voilà ce que j'appelle des richesses réelles. Elles se sont constamment accrues depuis les temps anciens jusqu'aux nôtres ; chaque fois que le genre humain s'est remis en marche, la condition de notre espèce est devenue meilleure qu'aux meilleures époques précédentes ; et au moyen des progrès nouveaux dont nous pouvons nous flatter, sa condition deviendra meilleure encore, la civilisation atteindra des classes encore trop retardées ; mais il faudra pour cela que l'art de vivre en société se soit encore perfectionné, et que les sciences morales et politiques soient plus généralement connues et appréciées.

Mais, même sous ce rapport, quels n'ont pas été nos progrès, du moins chez quelques nations d'où ils se répandront, de proche en proche, chez toutes les autres ? Les produits matériels ne sont pas l'unique objet de nos travaux. Les produits immatériels font aussi partie des revenus de la société. Plusieurs maladies ont disparu, et l'on traite beaucoup mieux celles qui nous restent encore, de même que celles dont nous avons eu le malheur de faire l'acquisition. Quelle différence entre le traitement qu'on fesait subir aux lépreux et le soin qu'on prend dans nos hôpitaux des infirmités du même genre ! La superstition exerce encore quelques ravages ; mais on ne voit plus d'auto-da-fé. Les lois, tout imparfaites qu'elles sont encore, sont néanmoins meilleures qu'elles n'étaient. Beaucoup de nations n'entendent pas encore l'art de se faire gouverner à bon marché ; mais combien la police et la sûreté individuelle n'ont-elles pas gagné ! Ce grand moyen de perfectionnement de la vie sociale, le gouvernement représentatif, le seul où le bon ordre marche de concert avec la liberté, n'a commencé à être entendu que de nos jours. La condition des anciens peuples, même à leurs époques les plus brillantes, était bien pire que la nôtre ; et la fiction de l'âge d'or n'est justifiée par aucun fait avéré. Les hommes se sont consolés de leurs malheurs réels, par le tableau d'un bien-être imaginaire. Il est permis de croire que nos descendans jouiront de tout celui que l'homme peut atteindre.

TROISIÈME PARTIE. — IIe DIVISION.

DES MONNAIES.

CHAPITRE VI.

De la nature et de l'usage des monnaies.

e vous ai dit, messieurs, qu'une vente est la moitié d'un échange, uel n'est complété que lorsqu'on a employé dans un achat, la monnaie : l'on a reçue dans une vente.

Cette transaction vous indique assez l'usage de cet intermédiaire et le vice qu'il nous rend. On ne demande jamais à recevoir de la monnaie ır la consommer, pour en détruire la valeur en s'en servant, comme ıs fesons de nos alimens, de nos vêtemens; mais bien pour l'échanger nouveau. Il est bien vrai qu'un droguiste non plus n'achète pas des ıgues pour en faire usage par lui-même; mais finalement ses drogues ont achetées par un consommateur qui s'en servira et ne les revendra ersonne; tandis que nul homme n'achète de la monnaie (c'est-à-dire, cquiert de la monnaie par le moyen d'un échange) dans le but de la ısommer; c'est toujours pour la revendre (c'est-à-dire, pour la donner échange de quelque autre chose qu'il se propose de consommer).

Sous ce rapport, la qualité qu'on désire essentiellement dans la mone, c'est qu'elle conserve sa valeur depuis l'instant où on la reçoit, jus-'à celui où on la donne; autrement, on ne recevrait plus, en échangeant que l'on vend contre ce qu'on achète, une marchandise égale en valeur celle qu'on aurait donnée; on subirait une perte quelconque. Nous rons bientôt quel est le fondement de la valeur des monnaies et le gré de solidité dont cette valeur est susceptible. Mais dès ce moment vous ferai remarquer qu'elle se mesure, comme celle de tout autre objet, la quantité de la chose qu'une autre personne consent à donner en ıange. Si pour une once de monnaie d'or, toute autre personne consent ne donner quinze fois plus de blé, ou de tout autre marchandise, que ı ne m'en donne pour une once de monnaie d'argent, j'en conclurai

que la monnaie d'or, à poids égal, vaut quinze fois plus que la monnaie d'argent.

Je vous ferai remarquer en outre que cette valeur de la monnaie ne s'établit point, et ne peut pas s'établir arbitrairement et d'avance, puisqu'elle est le résultat du libre accord qui a lieu entre le vendeur et l'acheteur, au moment qu'ils conviennent d'un prix, et que nul pouvoir ne peut les contraindre à conclure un marché qui ne leur conviendrait pas. Quelles que soient les dispositions des lois, vos pièces de monnaie valent davantage, si elles acquièrent une plus grande quantité de marchandises; elles valent moins, si elles en acquièrent une moins grande quantité. Même en Turquie, si un pacha vous force à donner pour deux sequins une marchandise qui en vaut trois, il vous vole un sequin, mais il ne peut pas faire que deux sequins vaillent autant que trois.

Lorsqu'on est exposé à recevoir forcément une monnaie pour plus qu'elle ne vaut, on se précautionne contre une semblable violation de propriété; on cache sa marchandise; on traite secrètement, on stipule des conditions qui déguisent une partie du prix. Jamais des échanges inégaux ne deviennent d'un usage réglé et constant, et toujours il en faut revenir à cette vérité, que l'argent vaut ce qu'il achète et ne vaut ni plus ni moins; et cette valeur, qui est fixée dans un marché conclu, n'est pas une règle, et ne peut pas être une règle pour le marché suivant. La valeur réciproque de chaque marchandise, c'est-à-dire, de la monnaie et de la denrée, se fixe de nouveau à chaque nouveau contrat.

Après la valeur, la qualité que l'on cherche dans la monnaie, c'est qu'elle puisse se diviser en fractions, jusqu'à pouvoir se proportionner exactement à la valeur de la chose, ou des choses que l'on se propose de vendre ou d'acheter, et sans que cette division ou la réunion que l'on voudrait faire de ses fragmens, nuise à la valeur d'une telle quantité de monnaie. Cette divisibilité dans l'intermédiaire des échanges paraîtra indispensable, si l'on considère que le produit que l'on veut donner en échange, n'a presque jamais la même valeur que le produit que l'on veut recevoir. Si je suis marchand de chapeaux, et que je veuille acheter, au marché, un poulet qui ne vaut que la dixième partie d'un de mes chapeaux, je ne saurais, sans détruire toute la valeur d'un chapeau, en couper un morceau pour le donner en échange d'un poulet. Il me convient donc de chercher une marchandise égale en valeur à la valeur d'un chapeau, et d'en détacher, si cela me convient, la valeur d'un poulet. S'il existe une telle marchandise, c'est elle que je chercherai à me procurer.

Voilà donc quelles sont les qualités propres à un intermédiaire des échanges : une valeur aussi peu variable qu'il est possible, et une facile divisibilité, sans qu'il en résulte une altération dans sa valeur. Lorsqu'à ces qualités essentielles des monnaies, une marchandise en joint d'autres, comme d'être facilement transportable; lorsqu'on peut aisément constater la quantité qu'on en donne ou qu'on en reçoit, alors on est assuré que la marchandise-monnaie conviendra à toutes les personnes qui auront des produits à vendre, et que je pourrai, par conséquent, en offrant de la monnaie, acquérir toutes les choses dont je voudrai me pourvoir, pourvu que j'en offre une quantité qui égale en valeur les choses que je désire acheter. La monnaie convient à tout le monde, parce qu'il n'est personne qui ne soit dans le cas d'acheter. Si je fabrique des étoffes de soie ou des meubles recherchés, mes produits ne conviendront pas à tout le monde; tout le monde n'a pas même besoin constamment de choses fort nécessaires, comme de blé; mais personne ne peut rester long-temps sans avoir quelque achat à faire pour ses besoins ou ses plaisirs; personne, en conséquence, ne peut se dispenser de changer les valeurs qu'il possède, contre une marchandise également propre à tous les achats, parce qu'elle convient à tous les vendeurs, parce qu'il n'est aucun vendeur qui, de son côté, n'ait quelque emplette à faire.

De cette nécessité, qui est universelle chez toute nation industrieuse, naît la convention tacite de se servir d'un intermédiaire propre à cet usage; et quand la monnaie fabriquée par le gouvernement n'est pas trop mauvaise, qu'elle a les qualités convenables, notamment lorsqu'elle a une valeur réelle, la faculté de se diviser et de se proportionner exactement à la valeur de tous les produits, le public s'en sert tout naturellement, parce que nul autre produit ne lui convient mieux pour cet usage; mais il ne s'en sert pas en vertu de la volonté, de l'injonction du législateur, puisqu'il peut refuser de donner sa marchandise contre de la monnaie [1].

Il résulte de ce qui précède, que la monnaie, chez tous les peuples, est une marchandise que l'on vend et que l'on achète comme toutes les autres. Dans l'usage commun, on la désigne par diverses dénominations.

---

[1] Cette vérité a été bien anciennement sentie. Aristote, dans sa Morale (liv. V, ch. 5), dit que l'on a donné à la monnaie le nom de *numisma* de *nomos*, usage, convention, parce qu'elle sert en vertu d'un usage, d'une convention.

C'est quelquefois de l'*argent*, du *numéraire*, des *espèces*. Toutes ces expressions ne sont pas également propres. En se servant de ce mot: l'*argent*, on risque de confondre le métal dont la monnaie est faite, avec la monnaie elle-même. D'ailleurs, cette expression convient mal à des monnaies d'or ou de cuivre, et encore plus mal à des monnaies de papier, comme vous verrez bientôt qu'il peut y en avoir. Le mot *numéraire* est assez bon, car la monnaie se compte, se *nombre*; mais, sous ce rapport, il pourrait également bien convenir à du papier-monnaie. Pourquoi ne l'applique-t-on qu'aux espèces sonnantes?

Il y a peu d'inconvénient dans ces diverses dénominations, lorsqu'il n'en résulte aucune méprise sur le sens qu'on y attache, et qu'on sait bien de quoi il est question; mais il faut éviter les désignations qui sont de nature à entraîner une conception fausse.

En sa qualité de marchandise, la monnaie a une valeur courante qu'on peut, si l'on veut, nommer un prix courant; et qui s'élève ou s'abaisse, en proportion de la quantité plus ou moins grande, de chacune des choses que l'on consent à donner en échange, pour obtenir une quantité déterminée de monnaie. Nous sommes tous marchands de monnaie. Nous l'achetons au meilleur marché que nous pouvons, car c'est l'acheter à bon marché que d'en obtenir davantage en échange de ce que nous vendons; et nous la revendons aussi cher que nous pouvons; car c'est la revendre cher, que d'en donner peu quand nous achetons.

La monnaie, quelle que soit la matière dont elle est composée, est un produit de l'industrie humaine comme toutes les autres marchandises. Une pièce d'argent est le résultat du travail d'un mineur, lequel a employé un fonds de terre qui est la mine, et des capitaux qui sont la valeur de ses instrumens, de ses avances. Le métal d'argent a ensuite subi une transformation manufacturière entre les mains du monnayeur, qui, pour mettre la pièce au titre, pour lui donner un poids exact, une empreinte, etc., a employé des connaissances métallurgiques, et des procédés analogues à ceux de tout autre manufacturier. Si ces opérations industrielles ont été faites pour le compte d'un gouvernement; si les lois ont établi un privilége exclusif qui ne permet pas à tout le monde indistinctement d'exercer cette industrie, si le gouvernement, devenu fabricant de monnaie, a jugé à propos, en vertu de son monopole, de s'en faire payer la façon plus ou moins que les frais de production; toutes ces circonstances purement accidentelles, n'empêchent pas que la monnaie ne soit un produit, que l'on obtient au moyen de ses frais de production.

L'opinion générale est que celui qui échange sa marchandise contre de l'argent, est plus heureux que celui qui change son argent contre de la marchandise; on pense que le sort du vendeur est préférable à celui de l'acheteur; on le pense même lorsqu'il n'y a lésion de part ni d'autre, et que la marchandise vaut son prix. Une preuve qu'elle le vaut, c'est que pour un sou de moins, le marchand la refuse. Si l'avantage de vendre valait un seul sou, dans bien des cas, ce serait un avantage que le marchand pourrait obtenir au prix d'un sou : il suffirait qu'il fît ce sacrifice sur le prix. Il ne le fait pas; néanmoins on regarde comme un avantage de vendre; et dans le fait, excepté quand il s'agit des objets que l'on se propose de consommer, il vaut mieux avoir en sa possession de l'argent que de la marchandise, parce qu'une marchandise quelconque n'est à l'usage que d'un certain nombre de personnes qui en ont actuellement besoin; tandis que l'argent est à l'usage de la société tout entière et qu'il ne peut manquer de se placer. Celui qui reçoit de l'argent, n'a plus qu'un seul échange à conclure pour se procurer les choses quelconques dont il a besoin; tandis que, tant qu'il est possesseur d'une autre marchandise que la monnaie, il a deux échanges à terminer : il faut qu'il change son produit en monnaie; et ensuite sa monnaie en objets de sa consommation; et ce double échange est un désavantage, même en supposant toutes les valeurs parfaitement égales. C'est ainsi que l'économie politique vous fait apercevoir nettement le véritable état des questions, et vous donne les moyens de n'attribuer à chaque sujet que le degré d'importance qu'il mérite.

De ce qu'on ne recherche pas la monnaie pour la consommer, mais pour l'échanger de nouveau, il suit que, au contraire de tous les autres produits qui ne servent qu'*en se consommant*, en perdant de leur valeur, la monnaie sert *sans se consommer*. Ce qui use la monnaie, c'est le mouvement matériel, et le frottement qui s'opère entre elle et des corps étrangers; mais ce n'est pas dans ce frottement que consiste le service qu'elle rend. Elle servirait tout autant, et même mieux, aux échanges, quand on se la transmettrait avec assez de précaution pour ne l'altérer en aucune manière. Et c'est ce qui fait qu'on a vu des corps très-peu résistans remplir l'office de monnaie.

Beaucoup de personnes confondent la monnaie d'un pays avec ses capitaux. Vous vous rappelez assez ce que je vous ai dit de la nature et de l'usage des capitaux, pour sentir qu'ils diffèrent absolument de la nature

et de l'usage des monnaies que je viens d'exposer à vos yeux. Entre les capitaux et les monnaies, il n'y a de commun qu'une qualité ; c'est la valeur. Du reste il y a beaucoup de valeurs qui ne sont pas capitales, et beaucoup de capitaux qui consistent en tout autres choses qu'en monnaies. Les capitaux sont des objets évaluables que l'on sacrifie sous une forme quelconque, pour qu'ils reparaissent sous une autre forme, pour qu'ils reparaissent en produits : c'est ce que nous avons appelé *faire des avances, et rentrer dans ses avances*. Les monnaies sont un produit composé d'une multitude de coupures qui servent à faciliter les échanges des autres produits entre eux. On a quelquefois son capital sous la forme de numéraire, je ne le nie pas, parce que le capital est une collection de diverses choses ayant de la valeur. A ce titre des écus font souvent partie d'un capital; mais ils font plus souvent encore partie des revenus de la société, qui sont des valeurs aussi, et se présentent de même sous diverses formes.

Un fermier porte à son propriétaire une portion de fermage : la valeur des écus qu'il porte, n'est point une valeur capitale. Le propriétaire les dépense dans son ménage ; ils vont au marché : ils ne font encore partie d'aucun capital. Le marchand qui les reçoit, s'en sert pour acquitter ses contributions : ils ne font pas davantage partie d'un capital. Le gouvernement en paie un fonctionnaire public : ils font partie du revenu de celui-ci, mais non point de ses capitaux. Tant que les mêmes écus transmettront des valeurs-revenus, ils ne feront point partie des capitaux de la société ; et pendant ce temps des valeurs bien plus fugitives peuvent faire partie de ces capitaux. Les couleurs, le combustible d'un teinturier, sont une valeur capitale, puisque ces valeurs font partie d'une avance, d'une valeur qui se reproduit. La soupe même qu'un fermier distribue à ses moissonneurs, est une valeur capitale puisqu'elle fait partie d'une avance qui rentrera, qui passera pour ainsi dire dans des gerbes, et le soir se trouvera dans une grange.

Des écus sont un capital lorsqu'on les met en réserve pour les employer à la reproduction, ou les prêter à quelqu'un qui les emploiera ainsi ; mais jusqu'au moment de leur emploi, ils sont un capital oisif et improductif. S'ils sont mis en réserve pour acquitter le revenu d'un propriétaire, ils n'ont rien d'un capital, ni productif, ni improductif ; et ils n'ont rien encore d'un capital quand ce propriétaire les tient en réserve pour subvenir aux besoins de sa famille.

Quoique toutes ces vérités doivent être pour vous, messieurs, bien

assez évidentes, j'ai cru devoir m'y arrêter un instant, puisqu'il est si fréquent, non-seulement d'entendre dans les conversations traiter tout numéraire de capital, mais de rencontrer cette erreur dans des ouvrages estimables d'ailleurs; ce qui ne les rend que plus dangereuses. Je vois par exemple dans le *Voyage en Espagne*, de M. de Laborde, que la guerre de la succession n'a rien coûté à l'Espagne, parce que les capitaux dépensés sont restés dans le pays [1]. Il est évident que l'auteur veut dire ici le *numéraire* au lieu des capitaux; et que la conservation du numéraire dans le pays, lui fait illusion au point de lui faire supposer que cette multitude de valeurs qu'une guerre détruit improductivement, étaient, quoique détruites, demeurées existantes.

Il n'est plus possible d'écrire des voyages ou l'histoire, de manière à satisfaire les esprits éclairés, à moins d'être versé dans les principes de l'économie politique.

C'est une locution bien commune que d'appeler la monnaie le *signe représentatif des valeurs*. Cette expression n'en est pas plus juste pour cela. Qu'est-ce qu'un signe? C'est ce qui représente une chose; mais ce n'est pas la chose même. Un objet de nulle valeur pourrait représenter une valeur, être un signe, une marque que le porteur du signe est possesseur de la valeur réelle absente; mais la monnaie n'est point une valeur absente; sa valeur est en elle; sa valeur est indépendante de celle de tous les autres objets; et si l'on peut se servir de cette valeur pour obtenir en échange une autre valeur égale, cet avantage lui est commun avec tout autre produit; la possibilité de troquer un produit quelconque ne suffit pas pour qu'on l'appelle un signe. Tous les jours on troque un cheval contre un cabriolet; il ne s'ensuit pas que l'un soit le signe de l'autre. L'homme qui porte 25 louis dans sa poche, n'est pas plus fondé à nommer cette somme le signe d'un cabriolet qu'il pourrait acquérir pour 25 louis, que l'homme qui passe à cheval n'est fondé à nommer son cheval le signe du même cabriolet, quoiqu'on fût très-disposé à céder la voiture pour posséder l'animal.

La valeur qui est dans une chose, en procurant à celui qui la possède, la faculté d'acquérir indifféremment tout autre objet de valeur pareille, ne suffit pas pour en faire un signe, pour signifier qu'il en est véritable-

[1] Introduction, page lxxxv.

ment propriétaire ; car sa propriété sur ces autres objets dépend d'un contrat, d'un marché qui est libre et ne dépend pas uniquement de lui.

Nous verrons plus tard qu'il existe des signes représentatifs de la monnaie, tels que des billets de banque, des lettres de change, parce que ces effets n'ont de valeur que celle des monnaies qu'ils donnent le droit de recevoir ; mais, quant à la monnaie, elle n'est pas le signe : elle est la chose signifiée. Elle ne représente pas une valeur, elle est une valeur. Celui qui vend, ne la reçoit que dans la conviction que la valeur qui est en elle, égale la valeur de la marchandise qu'il fournit. Celui qui achète, de son côté, a la conviction qu'il donne une valeur réelle pour avoir une valeur réelle.

Nous trouvons ici un exemple qui nous montre dans quelles erreurs peut entraîner une fausse dénomination. De ce que la monnaie est le signe des valeurs, Montesquieu [1] a tiré la conséquence que la monnaie d'un pays représente toutes les valeurs du pays ; et une partie aliquote de la monnaie, la même partie aliquote des denrées ou marchandises du pays. Pour toute personne qui a quelques notions sur la somme du numéraire et sur celle des marchandises, ce résultat est véritablement absurde.

D'abord on ne sait pourquoi Montesquieu ne fait pas de la monnaie le signe représentatif des biens-fonds, des maisons, et des choses qui composent nos capitaux engagés ; car on achète ces choses avec de l'argent, aussi bien que les denrées et les marchandises. Or, en joignant aux valeurs mobilières, les valeurs foncières d'un pays, on a une somme de valeurs immensément plus grande que celle des monnaies qui, suivant Montesquieu, la représente. Pour s'en convaincre il suffit de remarquer que la contribution foncière en France, avec les accessoires, s'élève à 240 millions environ. On peut décupler cette somme pour avoir les revenus fonciers du royaume, qui seraient alors de 2 milliards 400 millions : or, ce revenu suppose une valeur en biens-fonds de 60 milliards.

La somme totale des biens-meubles et de toutes les marchandises qui se trouvent en France, quoique beaucoup plus difficile à évaluer, pourrait fort bien être portée à la même somme. Ce qui ferait en tout une valeur de 120 milliards. Or, le numéraire de la France, suivant M. Necker, n'est que de deux milliards 200 millions environ. Voyez quelle immense disparité entre ces deux valeurs, dont, au dire de Montesquieu, l'une

---

[1] Esprit des Lois, liv. XXII, chap. 7.

représente l'autre, et dont chaque partie aliquote de l'une, représente une aliquote de l'autre !

Cependant, quand la quantité de l'argent vient à doubler, dit Montesquieu, on n'obtient, pour une même quantité d'argent, que la moitié des marchandises qu'on obtenait auparavant. — C'est vrai. Mais la chute de valeur de l'argent est dans ce cas la conséquence du rapport de sa quantité nouvelle avec sa quantité ancienne, et n'a aucun rapport avec la valeur des autres objets. Le vin aussi tombe (quand la récolte est abondante) à la moitié de sa précédente valeur : est-ce une preuve que la totalité des valeurs-vins soit égale à la totalité des autres valeurs réunies ?

Convenons que Montesquieu n'entendait absolument rien à la théorie des monnaies ; et j'ajouterai que personne n'y entendait plus que lui, jusqu'à Hume et Smith. Nous avons vu tout à l'heure qu'on ne pouvait plus écrire l'histoire ni les voyages, sans savoir au moins les élémens de l'économie politique : nous pouvons ajouter qu'il n'est plus possible sans cela d'écrire raisonnablement sur la législation [1].

De cette fausse opinion que les monnaies sont le signe des autres valeurs, on a tiré à diverses reprises, des conséquences déplorables dans la pratique. On a pensé qu'un écu, quelle que fût la quantité d'argent décorée de ce nom, était un signe qui représentait également bien, une valeur quelconque. Et en effet, si l'écu n'avait pas été une marchandise, une demi-once d'argent pouvait représenter aussi bien 60 livres de froment, qu'une once. Mais les effets ne procèdent pas des mots ; ils procèdent de la nature des choses ; et quand les écus, sous Louis XIV, furent réduits à une demi-once, il arriva qu'ils n'achetèrent plus que trente livres de froment au lieu de soixante [2].

---

[1] Une ordonnance royale de 1819, établissait une chaire d'économie politique à l'école de droit. Cette disposition n'a jamais été exécutée.

[2] Ces démonstrations sur la nature des monnaies ne sont point superflues, puisque les mêmes erreurs sont journellement reproduites par des hommes qu'on devrait supposer profondément instruits en ces matières. M. Dufresne de Saint-Léon, homme habile dans les finances publiques où il a toujours rempli des fonctions importantes, dit, dans ses *Études du crédit public*, publiées en 1824 : « Le numéraire n'est pas une richesse nationale ajoutée à la » masse des autres richesses, et toute son utilité consiste, quant à la nation, » dans son caractère d'évaluateur commun et de *signe représentatif*. » (Page 202).

Comment peut-on dire qu'une chose pourvue d'une valeur échangeable

La valeur des monnaies sert fréquemment à donner une idée de la valeur de tout autre bien, à en faire l'appréciation. On estime qu'une étoffe vaut vingt francs l'aune, qu'un bien fonds vaut cent mille écus ; et véritablement, si ces choses sont bien appréciées, la somme nous donne une idée assez exacte de leur valeur, même sans que ce prix soit constaté par une vente ou un achat. La multitude d'achats et de ventes que chacun est appelé à conclure, soit dans ses affaires, soit simplement pour satisfaire à ses consommations, donne à tout le monde une idée plus nette de la valeur de l'argent, que de la valeur de toute autre marchandise. Tout le monde est marchand de monnaie, puisque tout le monde a des emplettes à faire; et la valeur de la monnaie, quoique variable, ne l'est pas autant que celle de la plupart des autres marchandises dont la production, les qualités et la demande, sont sujettes à de plus grandes vicissitudes. Si l'on me disait qu'une aune d'une certaine étoffe vaut autant qu'un hectolitre de blé, ou que deux livres de thé, je n'en connaîtrais pas la valeur aussi bien que lorsqu'on me dit qu'elle vaut vingt francs. Et si j'en cherche la raison, je ne tarde pas à m'apercevoir que j'ai été si souvent dans le cas d'acheter des objets d'un franc, de deux francs, de cinq francs, que j'ai appris à concevoir promptement l'idée de toutes les choses que l'on peut obtenir pour vingt francs. Or, la valeur de vingt francs est déterminée par la quantité des choses qu'on peut acquérir pour cette somme de monnaie.

Cela suffit-il pour qu'on lui donne le nom de mesure? Je ne le pense pas. Sans doute lorsque deux objets qui ont un cours établi, sont en présence, leur prix relatif est une indication de leur valeur relative. Tout autre produit servirait au même but : un meuble qui vaut autant que deux hecto-

---

aussi réelle que le numéraire, n'est pas une richesse, et qu'elle n'est qu'un signe? Le rôle d'évaluateur n'est pas une des utilités du numéraire. Quand je dis que ma maison vaut cent mille francs, je ne fais pas usage d'une somme de cent mille francs en écus. Il n'en coûte pas un sou de plus pour évaluer une terre d'un million qu'une paire de gants.

On dit quelquefois : à quel propos établir des principes aussi simples que personne ne songe à contester? Je réponds que les principes les plus simples sont ceux sur lesquels reposent les plus importantes vérités, et qu'*ils sont presque généralement ignorés*. Tous les jours on entend dire, tous les jours on lit, tantôt que les monnaies ne sont pas une richesse, tantôt qu'il n'y a pas d'autres richesses réelles, et on fait des lois en conséquence.

litres de blé, a une valeur double de celui qui ne vaut qu'un hectolitre de blé. S'ensuit-il que le blé soit une mesure? Le caractère d'une mesure est d'être invariable elle-même, de manière qu'appliquée, à différentes époques, au même objet, on sache les variations qu'il a subies; ou à des objets distans, quel est le rapport de leurs grandeurs. La monnaie, ni à vrai dire aucun autre objet, ne peut servir, en raison de sa valeur, à mesurer exactement la valeur d'un autre objet, parce que la valeur de tout objet quelconque est variable de sa nature, et qu'en conservant soigneusement l'objet qui aurait servi de mesure, on ne lui trouve plus dans un autre temps, ni dans un autre lieu, la valeur dont il était pourvu.

Depuis trente ans nulle mine importante d'argent n'a été découverte; le système de nos monnaies n'a subi aucune modification : cependant une somme de dix mille francs en argent, ne donne qu'une idée tout-à-fait inexacte de la valeur de dix mille francs il y a trente ans. Lorsqu'un voyageur nous rapporte que la base de la principale pyramide de Memphis a deux cents mètres de largeur, nous pouvons nous en former une idée précise, parce que la longueur d'un mètre n'a pas sensiblement varié lorsqu'il a été transporté d'Égypte en France; mais lorsque le même voyageur nous rapporte qu'au Caire, un chameau vaut cinquante sequins, nous n'avons qu'une idée très-vague de sa valeur, même quand nous savons ce que le sequin contient d'or ou d'argent, parce que le métal lui-même n'a pas la même valeur au Caire et en Europe. Un Anglais qui apporte une pièce d'or de Londres à Paris, éprouve qu'elle vaut plus après avoir fait le voyage, parce qu'elle achète plus de choses à Paris qu'à Londres.

La monnaie est donc un bon appréciateur des objets qui se trouvent très-rapprochés de nous, parce que le grand usage que nous en fesons, nous apprend la valeur qu'elle possède au temps et au lieu où nous sommes; mais comme elle n'a pas une valeur invariable et absolue, elle ne saurait transmettre une idée invariable et absolue.

Maintenant je vais vous donner un exemple des fautes qui résultent de cette erreur.

On a cru qu'il y avait dans la monnaie un caractère de fixité, qui la fesait sortir du rang de simple marchandise. Les gouvernemens se sont imaginé que l'unité monétaire, en sa qualité de mesure des valeurs, avait elle-même une valeur invariable; et que, lorsqu'on payait une marchandise tantôt plus, tantôt moins, c'était nécessairement la marchandise qui changeait de valeur, et non la monnaie. Par une suite de cette opinion, on s'est imaginé qu'une livre tournois, par exemple, avait la même valeur,

soit qu'elle fut représentée par certaines pièces, ou bien par d'autres, ou par des monnaies de papier. De là toutes les altérations des monnaies. On disait au gouvernement : *vous nous payez en une monnaie qui ne vaut plus ce qu'elle valait.* Le gouvernement répondait : *l'unité monétaire est une valeur fixe, ce sont les objets de consommation qui renchérissent*[1].

Sully, pendant tout le temps de son ministère qui fut aussi long que le règne d'Henri IV, persuadé que le gouvernement pouvait déterminer la valeur de la livre tournois comme la longueur de la toise, voulut que dans les monnaies douze onces d'argent valussent autant qu'une once d'or, quoique, dans le commerce, la proportion fût de 1 à 14. En convertissant de l'or en monnaie, il réduisait perpétuellement à 12, une valeur de 14; et les spéculateurs en ramassant les pièces d'or par le moyen des pièces d'argent, et les fondant ensuite, se procuraient, moyennant 12 onces d'argent, des onces d'or qu'ils revendaient ensuite pour 14 onces d'argent. Il en coûta beaucoup à l'Etat, parce qu'un ministre, éclairé d'ailleurs, voulut, dans ce cas particulier, lutter contre la nature des choses.

Dans certaines occasions il serait si curieux et quelquefois même si utile, d'avoir un type invariable des valeurs, qu'on a souvent cherché à s'en faire un. Si l'on y pouvait réussir, nous saurions avec précision ce que les valeurs, dont il est fait mention dans d'autres temps et dans d'autres lieux, peuvent valoir ici, aujourd'hui. Malheureusement il faut renoncer à toute notion certaine à cet égard. Nous savons de combien la grandeur d'un théâtre de l'ancienne Rome excédait celle d'un théâtre de Paris, parce qu'on a pu appliquer une mesure commune à l'un et à l'autre; mais il nous est impossible de savoir de combien les profits d'un acteur romain, à talent égal, excédaient les profits d'un acteur moderne, parce qu'il faudrait savoir, non-seulement de combien d'onces d'or étaient composés les gains de l'un et de l'autre; mais de plus combien de choses ces onces d'or pouvaient acheter, objet sur lequel on n'a que des conjectures. En parlant de la valeur des monnaies, de ses causes et de ses variations, je vous dirai quelles tentatives on a faites pour parvenir à des appréciations de ce genre qui fussent tolérables. C'est ainsi qu'en géométrie, ne pouvant arriver à connaître exactement le rapport de la circonférence d'un cercle à son diamètre, on s'en forme du moins une idée approximative.

---

[1] C'est la réponse que fesait le parlement d'Angleterre en 1810, lorsqu'on l'accusait d'acquitter ses engagemens en un papier-monnaie qui était déprécié.

CHAPITRE VII.

De la matière des monnaies.

L'histoire des monnaies des différens peuples nous les montre faites de bien des matières diverses. Les Lacédémoniens ont eu des monnaies de fer; les premiers Romains en avaient en cuivre. Plusieurs peuples ont employé comme monnaies, des grains de cacao, des coquilles. Il y a eu en Russie jusqu'à Pierre Ier quelques monnaies de cuir [1]. Beaucoup de nations modernes en font avec du papier ; mais les matières qui incontestablement réunissent le plus d'avantages, sont l'or et l'argent, que l'on désigne souvent par la dénomination de métaux précieux.

Ces avantages sont :

1° D'être inaltérables et homogènes ; de l'or est toujours de l'or, aussi long-temps qu'il conserve ses propriétés métalliques ; on ne peut (du moins dans l'état actuel de nos connaissances) ni le décomposer, ni le recomposer. Une once d'or pur, en Europe, est parfaitement semblable à une once d'or pur au Japon. Il n'y a pas deux qualités d'or pur.

2° Les métaux précieux se divisent en aussi petites coupures qu'on veut. Cette division n'altère pas leur valeur, comme elle altérerait la valeur des pierres précieuses, puisque l'on peut ensuite réunir en un seul tout, par la fusion (sans nuire à leurs propriétés), des parties de métal qu'on avait divisées.

3° En troisième lieu, la valeur des métaux, bien qu'elle soit sujette à de grandes variations, n'est pas exposée à des variations subites. Vous avouerez qu'il serait fort désagréable, lorsqu'on a une somme dans sa caisse, de la voir tomber en peu d'instans à la moitié, au quart de sa valeur ; ce qui n'arriverait pas même lorsqu'on découvrirait inopinément des mines inépuisables d'or ou d'argent natif. Par des causes naturelles qui nous sont inconnues, ces métaux ne se sont jamais montrés à nous avec une extrême abondance, et leur extraction, leur traitement, sont toujours accompagnés d'une certaine difficulté, c'est-à-dire de certains frais qui en soutiennent la valeur. Suivant un calcul de M. de Humboldt, toute consi-

[1] Storch : volume de notes ; note XIII.

dérable que soit la quantité d'argent tirée des mines d'Amérique depuis trois siècles, elle égale a peine en poids *la moitié* de la quantité de fer que l'on tire chaque année des mines de France seulement; quantité qu'on évalue à 225 millions de kilogrammes, et qui est destinée à s'augmenter coup.

Cette difficulté, ces frais (qui sont un mal en ce qu'ils privent beaucoup d'entre nous, dans bien des cas, de l'usage des métaux précieux comme ustensiles et comme meubles) n'ont aucun inconvénient dans l'usage que nous en fesons comme monnaie. Un écu de 5 fr. ne nous servirait pas mieux, si, l'argent devenu plus commun, il fallait qu'il eût le double de poids pour avoir la même valeur. Au contraire, la rareté des métaux précieux, en donnant une grande valeur à un petit objet, permet de transporter facilement, et conséquemment avec moins de frais, des valeurs assez fortes d'un endroit à l'autre. Si l'argent ne valait pas plus que le fer, il faudrait pour faire une emplette de 25 à 30 fr. porter avec soi un quintal de monnaie; ce qui serait fort incommode.

4° Enfin, un quatrième avantage des métaux précieux (qui n'est peut-être au surplus qu'une conséquence des trois autres) est que leur usage comme monnaies, étant répandu sur tout notre globe, ils possèdent au suprême degré, ce mérite propre à la monnaie, qu'on est assuré, en les possédant, d'avoir une marchandise à l'usage de tout le monde, et qui conviendra *indubitablement* à tous les producteurs dont on voudra acquérir les produits en quelque pays qu'ils habitent; tellement que si vous voulez des châles de Cachemire, ou du thé de Chine, vous avez la certitude d'en pouvoir acheter en allant dans le Cachemire ou en Chine l'argent à la main. Avantage qu'on n'aurait pas en y transportant tout autre produit qui pourrait n'y être d'aucune utilité, ou seulement n'y être pas suffisamment apprécié, et dont, par conséquent, il serait possible qu'on ne pût se défaire qu'en subissant des conditions onéreuses. Les métaux précieux au contraire servant aux échanges chez les peuples qui ont la moindre communication avec le reste du monde, on est certain qu'ils leur conviendront. Partout on fait des échanges; partout on a besoin de l'instrument qui a été reconnu le plus commode pour les conclure.

En étudiant les fonctions de la monnaie dans l'économie sociale, nous avons vu que des qualités purement physiques ne suffisent pas pour qu'une marchandise soit rendue propre à remplir ces fonctions; il faut de plus qu'elle possède une qualité morale qui est la valeur, une valeur propre qui soit en elle; car de la monnaie n'est point un signe, comme un titre de

propriété ; elle est la propriété même, la chose possédée, et ne donne un droit nécessaire sur aucun autre objet. Il faut donc qu'elle ait en elle-même sa valeur, la qualité qui en fait une portion de richesse.

Or, la matière dont la monnaie est faite influe sur sa valeur propre ; elle y influe en raison de la valeur intrinsèque de cette matière, et en raison de la quantité qui s'en trouve dans chaque pièce de monnaie, ou dans chaque unité monétaire ; mais il ne faut pas croire qu'elle y influe exclusivement, et qu'une pièce de monnaie n'ait de valeur qu'en raison de la quantité d'argent ou d'or qu'elle contient. Un flambeau d'argent ne vaut pas moins, mais peut valoir plus que le métal qui s'y trouve contenu ; et vous savez en outre, messieurs, que la valeur d'une chose ne s'élève pas seulement en raison des frais de sa production, mais aussi en raison du besoin qu'on en a, en raison de sa rareté, soit que cette rareté soit l'effet d'un monopole forcé, ou d'un monopole naturel.

Ces différentes causes agissent toutes, et à différens degrés d'intensité, sur la valeur de la monnaie, et sur la valeur de la matière dont la monnaie est composée. Nous devons donc les séparer constamment dans notre esprit ; quiconque ne regarde pas comme deux choses différentes la monnaie et la matière de la monnaie, ne saurait distinguer l'action des circonstances qui agissent diversement sur ces deux choses, sur ces deux marchandises différentes. Tout est obscur pour qui les confond ; tout devient clair pour qui les sépare [1].

Une valeur propre étant une qualité essentielle des monnaies, cette valeur devant même être assez durable pour que celui qui reçoit de la monnaie dans une vente, suppose qu'elle se conservera jusqu'au moment où il emploiera la monnaie dans un achat, nous devons désirer de connaître les bases sur lesquelles cette valeur repose, et leur solidité. Tel sera le sujet du chapitre suivant.

---

[1] Lorsqu'il ne peut s'élever aucun doute sur le sens de mes expressions, j'emploie comme le vulgaire, les mots *argent*, *numéraire*, *espèces*, pour désigner les monnaies; mais lorsqu'il s'agit de les désigner rigoureusement comme instrument propre à faciliter les échanges, je leur réserve exclusivement le nom de *monnaies*.

CHAPITRE VIII.

Du fondement de la valeur des monnaies.

L'utilité[1] dont une chose est pour nous est le seul motif qui puisse nous faire désirer de l'acquérir, de la posséder. C'est donc l'utilité des monnaies qui nous porte à les rechercher, lorsque nous avons une marchandise à vendre. Or, l'utilité de la monnaie consiste dans ses usages que nous avons remarqués. Nous avons remarqué même que lorsqu'en échange de notre marchandise, quelle qu'elle soit, nous n'obtenons en argent qu'une valeur égale à celle que possède notre marchandise, il peut nous convenir de conclure l'échange; car bien que, par supposition, la marchandise vaille son prix, nous pouvons, à égalité de valeur, avoir besoin d'une certaine marchandise plutôt que d'une autre; de monnaie, par exemple, pour payer nos ouvriers, plutôt que d'une certaine étoffe que nous avons tous les moyens de remplacer à mesure que nous parvenons à la vendre.

Avançons d'un pas. De quelle quantité de monnaie aurai-je besoin? D'une quantité d'autant plus grande que j'aurai plus de ventes et d'achats à conclure. Le manufacturier qui a besoin de vendre et d'acheter pour une somme de cinq cent mille francs tous les ans, aura besoin d'employer, dans le cours d'une année, beaucoup plus de monnaie que le porte-faix qui dans le même espace de temps ne reçoit en salaires et ne dépense en consommations que mille francs.

Cette quantité de monnaie que les individus qui composent une nation, ont besoin d'employer, est aussi d'autant plus considérable qu'ils gardent plus long-temps dans leur bourse ou dans leur caisse, les sommes dont ils croient avoir l'emploi. Si je me procure aujourd'hui les sommes dont je n'aurai l'emploi que dans un mois, j'aurai une fois plus d'argent dans ma caisse, que si je ne me les procure que quinze jours à l'avance; car, dans le premier cas[1], ma caisse contiendra tout à la fois la somme que je dois

[1] On est prié de ne point oublier le sens dans lequel ce mot est employé dans tout le cours de cet ouvrage. L'utilité d'une chose est la *capacité de servir* qui est en elle.

dépenser dans quinze jours, et celle que je dois dépenser dans un mois.

De quelque façon que ce soit, comme on ne peut pas employer à l'instant même l'argent que l'on reçoit; comme il y a des genres d'affaires et de consommations où l'on a besoin de garder toujours par devers soi, une certaine somme pour faire face aux appels imprévus de fonds, on peut dire qu'une nation, suivant l'état de sa population, de son industrie, et suivant son activité et son intelligence, a besoin d'employer habituellement une somme quelconque de monnaie. Cette somme peut être fort difficile à évaluer; mais enfin c'est une quantité de monnaie très-réelle, et que l'on connaîtrait, si l'on pouvait, à un certain jour fixé, obtenir de tous les habitans d'un pays, une déclaration franche de toute la valeur monétaire qu'ils se trouvent avoir en leur possession; car, comme on perd un intérêt en gardant de l'argent, je présume ici que personne n'en garde au-delà de ce qu'il croit avoir besoin d'en garder [1]. Si quelques personnes thésaurisent, considérons ici le soin qu'elles prennent de garder un trésor, en réserve, comme l'effet d'un besoin; et disons que ces personnes-là ont habituellement besoin de garder par devers elles, une certaine quantité d'écus dont les personnes mieux avisées savent faire un meilleur emploi.

De toutes manières, un pays selon l'état de sa richesse, de son industrie, ou même de ses préjugés, emploie une valeur monétaire quelconque, qui varie suivant que le pays prospère ou décline, suivant que l'on sait y mettre ou non la monnaie à profit, mais qui, dans un état donné, serait susceptible d'une appréciation rigoureuse. Voilà ce qui détermine l'étendue de la demande de monnaie que l'on fait dans un tel pays. Et pour fixer nos idées sur des nombres, en supposant que la France, dans son état actuel, ait besoin d'avoir habituellement, dans ses bourses et dans ses caisses, au service des échanges qu'elle est appelée à faire, une valeur monétaire

[1] Cette proposition n'est pas contradictoire avec celle qui établit que l'argent n'est pas la même chose que les capitaux. Tout argent n'est pas capital, tant s'en faut; mais l'argent qu'on emploie dans les affaires pour subvenir aux appels de fonds que nécessite le mouvement des affaires, fait partie du capital de l'entreprise; et la portion de monnaie qui reste oisive pendant l'attente, est un capital qui perd son temps. Il en est de même au surplus d'un objet destiné à la consommation, comme un pain de sucre qui attend dans le magasin le moment d'être vendu; avant d'être vendu, il fait partie d'un capital; aussitôt qu'il a passé dans les mains d'un consommateur, il ne fait plus partie d'aucun capital.

de deux milliards ; c'est-à-dire, assez de monnaie pour acheter tout ce que l'on pourrait obtenir, au cours du jour, pour deux milliards de francs, nous pouvons regarder cette valeur monétaire que réclament les besoins de la France, comme une quantité fixe et invariable tant que ses besoins demeurent les mêmes.

La quantité de la monnaie que l'on verserait en France ne changerait rien au besoin de monnaie qu'éprouve la nation. Elle n'aurait toujours à offrir contre de la monnaie que la même quantité de marchandises, et demanderait à en acheter la même quantité; conséquemment, si l'on jetait dans la circulation de la France quatre milliards de francs, au lieu de deux milliards que, dans notre hypothèse, elle possède maintenant, ces quatre milliards ne pourraient toujours acheter que la même quantité de biens ; ils ne pourraient servir qu'à conclure le même nombre de marchés. La seule différence qu'il y aurait, serait que l'on donnerait deux francs où l'on en donne un; une pièce de vingt sous ne vaudrait plus que ce que vaut actuellement une pièce de dix sous; et il faudrait donner deux écus de cinq francs pour acheter ce qu'on obtient maintenant avec un seul.

Ces conséquences sont une suite nécessaire de la nature des monnaies et de l'usage qu'on en fait. Elles nous fournissent l'explication d'un fait constant et des mieux avérés; c'est que toutes les fois qu'on a augmenté le nombre des unités monétaires, leur valeur a baissé en proportion, et qu'elle a augmenté à mesure qu'on a diminué ce nombre.

La supposition d'un doublement rapide dans la quantité d'une monnaie métallique, est extrême et inadmissible; toutefois vous concevez que sa quantité pourrait augmenter jusqu'à un certain point. On pourrait multiplier les écus, et leur valeur diminuerait par suite, jusqu'à tomber un peu au-dessous de la valeur d'un petit lingot du même poids et de la même finesse. Qu'arriverait-il alors? Le propriétaire de la pièce de monnaie ne s'en servirait plus comme monnaie; il s'en servirait comme lingot, parce que le lingot valant davantage, le maître de la pièce acquerrait plus de choses avec le lingot qu'avec la pièce. En d'autres mots, on fondrait les monnaies; rien ne pourrait l'empêcher ; la loi la plus sévère ne réussirait pas à prévenir cette pratique; et cette loi serait injuste; elle serait une violation de propriété, car un écu est la propriété de celui qui l'a acquis légitimement : il peut en user et même en abuser, sans que personne, pas même le législateur, puisse s'y opposer sans iniquité.

C'est, messieurs, la raison pour laquelle l'argent monnayé ne tombe

point au-dessous de la valeur du même poids d'argent en lingots; et la valeur de celui-ci est maintenue par l'étendue de l'emploi qu'on en peut faire dans les arts, ou comme objet d'exportation, c'est-à-dire par l'étendue de l'emploi qu'on en fait comme meuble ou comme monnaie dans le monde entier.

Si, par une supposition contraire, le gouvernement ne fabriquait pas autant de pièces qu'il s'en détruit, ou qu'il s'en exporte, et si, conséquemment, les pièces, à mesure qu'elles diminueraient en nombre, augmentaient en valeur, jusqu'à valoir toujours autant que les deux millliards de valeur monétaire actuellement supposée indispensable pour faire le service des échanges, qu'arriverait-il? Chaque pièce de monnaie parvenant à une valeur supérieure à celle d'un petit lingot de même poids et de même finesse, le gouvernement gagnerait sur chaque pièce fabriquée; mais il faudrait qu'il en fabriquât peu pour soutenir leur valeur; et en gagnant davantage sur la fabrication de chaque pièce, il gagnerait sur un moins grand nombre de pièces. En même temps, s'il mettait en circulation beaucoup trop peu de monnaie en proportion des besoins, il établirait une forte prime en faveur de la contrefaçon; car il y aurait un gros bénéfice, pour les contrefacteurs, à convertir les lingots en monnaie, même au poids et au titre voulus par les lois.

Les gouvernemens préfèrent en général fournir aux besoins de la circulation assez complètement, pour qu'il y ait peu de bénéfice à frapper monnaie; quelques-uns d'entre eux, fort mal à propos selon moi, consentent même à fabriquer à perte; et quand ils multiplient les pièces, au point d'en faire baisser la valeur au-dessous de celle d'un lingot de même poids et de même finesse, on fond leur monnaie.

Telles sont, messieurs, les raisons pour lesquelles la valeur de l'argent-monnaie n'est jamais le moins du monde *au-dessous*, et n'est jamais que *de peu de chose au-dessus* de l'argent-lingot. Chez nous, à présent, l'argent monnayé ne vaut pas plus d'un pour cent au-delà de ce qu'il vaut en lingots; c'est-à-dire, que si, à finesse égale, un kilogramme d'argent-lingot achète cent livres de café de la Martinique, un kilogramme d'argent monnayé, ou 40 écus de 5 francs, en achèteront cent une livres; et cette prime en faveur de l'argent monnayé, ne suffit point pour payer la totalité de ses frais de fabrication.

Telle est la valeur de l'argent monnayé en France. Or, avec cette valeur, qui est en grande partie déterminée par la nature des choses, il faut à la France, pour subvenir à ses échanges, une quantité de numé-

raire déterminée aussi, mais très-imparfaitement connue. La quantité des pièces qui ont été fabriquées sous un certain type, ne nous fournit qu'un renseignement insuffisant. On sait à la vérité quelle quantité de pièces ont été fabriquées sous l'ancien régime, du temps de la république, et sous Napoléon; mais on ne sait point quelle quantité de ces pièces ont été fondues et exportées. On ne sait point quelle quantité de pièces circule encore provenant des anciennes fabrications. Les pièces de cuivre, qui font une partie de nos ventes et de nos achats, et remplacent les pièces d'argent, forment une portion inconnue de nos monnaies. Il y en a de toutes les époques, et j'ai trouvé dans nos provinces, de ces pièces de cuivre qui circulent depuis le temps où nous étions sous la domination des empereurs romains. Elles passent pour un liard, deux liards, un sou, deux sous, avec l'effigie de ces maîtres du monde.

Les pièces d'or et d'argent du même temps ont passé soit dans le creuset du fondeur, lorsqu'on ne connaissait pas la valeur que leur donne leur antiquité, soit dans les cabinets de médailles, lorsqu'on a su apprécier ce mérite.

Enfin, ce qui rend plus difficile encore de connaître la somme des monnaies en circulation, ce sont les nombreux supplémens à la monnaie dont on fait usage, tels que les billets de banque, les papiers-monnaie ayant un cours forcé, les lettres de change, les viremens de parties, ou compensations de dettes par les créances, toutes choses dont je vous entretiendrai en leur lieu.

Heureusement que l'évaluation de la *somme des monnaies* de tel ou tel pays, tout en flattant la curiosité, n'a presque point d'utilité pratique. Ce qu'il y a d'utile, c'est de savoir ce qui constitue une bonne ou une mauvaise monnaie, c'est de connaître de combien sa valeur est au-dessus ou au-dessous du lingot; car c'est seulement de la différence de valeur courante qui se trouve entre le métal en lingots et le métal frappé en pièces, que peut naître la perte ou le gain habituels que l'on fait sur la fabrication des monnaies; or, la connaissance de la quantité effective des espèces et de la quantité que réclament les besoins de la circulation, n'est pas nécessaire pour savoir quelle est cette disparité de prix; il suffit de savoir quel est le prix du lingot payable en argent monnayé.

M. Necker, en 1784, croyait que le numéraire de France s'élevait à 2 milliards 200 millions de livres tournois. Il se fondait sur la quantité de pièces fabriquées depuis la refonte générale de 1726, sur quoi il fesait une déduction de 3 à 400 millions. Je crois qu'il ne portait pas cette déduction

assez loin; car la fonte et l'exportation ont été assez grandes dans plusieurs circonstances; mais je ne veux pas m'engager dans une controverse à cet égard; et quoique la valeur de l'argent ait sensiblement décliné depuis 1784, quoique le nombre des transactions, la richesse générale, et par conséquent les besoins se soient accrus depuis la même époque, je ne serais pas éloigné de penser que 2 milliards de francs, valeur actuelle, ne fussent suffisans pour les besoins que la France a maintenant de cet instrument des échanges [1].

De toutes manières cette donnée statistique ne peut rien ajouter ni ôter à la solidité des principes. Mais admettons qu'il faille à la France, dans l'état actuel de ses richesses et de son commerce, un instrument de circulation valant 2 milliards de francs; cela fait 10 millions de kilogrammes d'argent au titre actuel. Or, d'après les raisons que je viens d'exposer, il n'est pas possible de consacrer beaucoup plus, ou beaucoup moins, de cette quantité de métal, aux monnaies françaises. Si l'on en fabrique tous les jours, ces nouvelles pièces en remplacent de vieilles que l'on retire de la circulation, ou bien des neuves qui s'exportent, ou bien encore il est possible que la masse de la population et des richesses allant en croissant, le besoin qu'on éprouve de l'agent général des échanges, augmente dans la même proportion; ou bien enfin il se peut que la valeur de l'argent-

[1] Le besoin de monnaie n'augmente pas dans la même proportion que la richesse nationale. Sans doute là où il y a plus de biens à échanger et d'activité, les échanges sont plus multipliés, et il faut une plus grande quantité de l'instrument des échanges; mais aussi l'activité et l'industrie font qu'on emploie l'instrument plus à profit. La même somme de numéraire sert à Paris à dix échanges successifs, tandis qu'au fond d'une province, une somme pareille est à peine employée une fois; le marchand qui vient de vendre, reste long-temps sans pouvoir racheter les objets sur lesquels roule son industrie; pendant ce temps le produit de la vente demeure oisif entre ses mains. Les placemens sont difficiles; on garde long-temps l'argent qu'on veut faire fructifier. Enfin dans les pays industrieux et riches, on supplée au numéraire par le crédit, et surtout par l'emploi des effets de commerce, des billets de confiance, et des autres signes représentatifs de la monnaie.

Les besoins d'argent-monnaie ne s'augmentent donc jamais dans la même proportion que les besoins qu'on a des autres produits, et l'on peut dire avec vérité que, proportion gardée, plus un pays est riche comparé à un autre, et moins il a d'argent.

lingot et de l'argent-monnaie allant en déclinant de concert, il faille un plus grand nombre de pièces pour ne faire que la même valeur. Il est même probable que toutes ces causes réunies agissent de concert.

Quoi qu'il en soit, admettons que dix millions de kilogrammes d'argent soient la quantité de ce métal que, suivant sa valeur actuelle, réclame la monnaie nécessaire à la France.

Admettons en même temps que dix autres millions de kilogrammes soient la quantité d'argenterie que la France (dans l'état actuel de ses richesses, et avec la valeur actuelle du métal) puisse employer.

Alors, ramenant les métaux précieux et les monnaies à tous les principes que je vous ai exposés sur la valeur des choses, ainsi que sur les frais de production et les besoins, nous dirons que dans l'état présent des choses, 20 millions de kilogrammes d'argent sont la quantité de ce métal que la France *demande* au prix qu'il a actuellement ; et nous conclurons des mêmes principes, que, si la valeur du métal-argent venait à décliner, la consommation que la France en fait, augmenterait infailliblement. Elle augmenterait, 1° parce que l'argenterie baissant de prix serait à la portée d'un plus grand nombre de fortunes ; 2° parce que les monnaies baissant de valeur, il faudrait un plus grand nombre de pièces pour opérer le même nombre de transactions.

Telles sont les bases de la demande qui existe (pour ce qui est de la France toute seule) du métal servant à faire des monnaies ; et quant à la *quantité offerte* de ce même métal, elle consiste dans la quantité qu'en peuvent fournir (au prix qu'il a) les exploitateurs des mines et les commerçans qui en font venir. Je vais m'expliquer par un exemple.

M. de Humboldt dit, dans son Voyage, que la mine de Valenciana, au Mexique, coûte, de frais annuels pour son exploitation, 5 millions de francs de notre monnaie ; à quoi il faut ajouter 3 millions qu'elle paie à ses actionnaires. Admettons pour un moment que l'état de cette exploitation soit le même qu'à l'époque où M. de Humboldt l'a visitée ; du moment qu'elle rembourse 5 millions d'avances annuelles, et 3 millions pour les profits du sol et les profits des capitaux qu'on y emploie, elle produit huit millions de notre monnaie, qui font 40 mille kilogrammes à 9/10 de fin, ou 36 mille kilogrammes d'argent pur [1].

---

[1] On sait que ces mots, 9/10ᵉ de fin, signifient que le métal est composé de 9 parties d'argent pur, auxquelles on ajoute une partie d'alliage.

Je dis dès-lors que la mine de Valenciana peut mettre sur le marché 36 mille kilogrammes d'argent pur; mais avec cette restriction, que c'est au prix qu'il a maintenant, c'est-à-dire avec la quantité de produits qu'un kilogramme d'argent pur peut acheter actuellement; et qu'elle ne pourrait vraisemblablement pas en fournir la même quantité, s'il venait à baisser de valeur; car il se pourrait qu'alors quelques-uns de ses filons ne rendissent pas leurs frais, ne payassent pas ce que coûte les journées d'ouvriers, la nourriture des chevaux, le mercure et le combustible employés à l'affinage, etc. Dans ce cas la mine de Valenciana jetterait dans la circulation moins de 36 mille kilogrammes d'argent pur, parce que ce métal aurait baissé de valeur.

Ce que je dis de cette mine peut s'appliquer aux autres. On en connaît plusieurs qui ont été successivement abandonnées, parce que la valeur de l'argent était tombée trop bas, pour que leur produit pût rembourser leurs frais. Voilà ce qui borne la *quantité offerte.*

Par un motif analogue, si les négocians, qui font venir des espèces, étaient exposés à des saisies, si la guerre les forçait à payer de plus fortes primes d'assurance, ils cesseraient de faire venir des espèces, jusqu'à ce que la valeur du métal fût remontée assez pour les indemniser de leurs frais, qui sont aussi des frais de production; car l'argent n'est entièrement produit pour nous, que lorsqu'il est mis à notre portée.

C'est ainsi que la valeur où est monté l'argent par les besoins qu'on en a, permet d'en répandre une certaine quantité dans la circulation, et que cette quantité est bornée par le prix que les consommateurs peuvent mettre à cette denrée.

Un peu d'alliage a été reconnu nécessaire dans les monnaies d'or et d'argent: outre qu'un affinage complet augmenterait beaucoup les frais de fabrication, il paraît que le cuivre qu'on mêle aux métaux précieux ajoute quelque chose à leur dureté, et fait durer les pièces plus long-temps; mais on ne regarde comme monnaie et l'on n'attache du prix qu'aux neuf parties d'argent fin, qui se trouve dans les pièces d'argent; le cuivre, qui sert d'alliage, n'a aucune valeur. Si on voulait l'en retirer pour le vendre séparément, il ne paierait pas les frais de l'opération. Les 2 1/2 grammes de cuivre, qui se trouvent dans une pièce de cinq francs, valent à peu près un centime. L'addition du cuivre à l'argent fait donc partie des frais de fabrication. L'argent, qui arrive en Europe, y arrive presque tout sous la forme de piastres, qui portent déjà du cuivre; ce qu'il faut en ajouter pour baisser le titre des piastres jusqu'à celui de nos monnaies,

est peu de chose et coûte fort peu. Lorsqu'on transforme en monnaie des ustensiles d'argent, il faut plutôt, pour les amener au titre de nos monnaies, y ajouter de l'argent pur que de l'alliage.

La même observation peut se faire sur la monnaie d'or.

CHAPITRE IX.

Pourquoi la valeur de l'argent n'est pas tombée davantage postérieurement à la découverte de l'Amérique.

Les principes que je viens de développer par rapport à l'argent (et qui sont les mêmes que je vous ai exposés par rapport aux autres produits), nous mettent en état d'expliquer un fait assez extraordinaire.

On a des raisons de croire que l'immense fécondité des mines d'Amérique a versé dans le monde douze fois autant de métaux précieux qu'il y en avait auparavant. Il semblerait que, dans chaque échange où l'argent entre comme un des termes de l'échange, on devrait en donner douze fois autant qu'on en donnait jadis. Or, il ne paraît pas que, pour acquérir, en même quantité, les choses qui semblent avoir dû le moins varier de valeur, on donne au-delà d'une quantité d'argent six fois plus grande.

Voici l'explication de ce fait qui a long-temps embarrassé les publicistes :

Vers le temps où les mines du Nouveau-Monde furent découvertes, plusieurs circonstances contribuèrent à augmenter le besoin que l'on avait d'argent.

1° Les progrès de l'industrie, en multipliant les produits, les producteurs et les consommateurs, augmentèrent le nombre et l'importance des échanges. Il fallut plus de valeur monétaire qu'auparavant ; et, pour arriver à cette valeur, il fallut une quantité d'argent d'autant plus grande, que la valeur de cette marchandise baissait par son abondance même.

2° Les mêmes progrès de l'industrie, en multipliant les profits des producteurs, en ajoutant à leur aisance, comme à leur nombre, permirent de placer plus d'épargnes en ustensiles d'argent.

Les mêmes causes ont agi sur l'or. Combien n'emploie-t-on pas plus de bijoux qu'autrefois ! Considérez seulement le nombre des montres à boîtes d'or et d'argent, qui se font à présent. Du temps d'Henri IV et de Louis XIII, très-peu de personnes portaient des montres ; c'étaient des

uriosités réservées pour les grands et pour les riches. Maintenant les nontres sont répandues dans toutes les classes de la société. A Genève eulement on en fabrique 80 mille par année, et, quand le commerce va bien, ce nombre est porté jusqu'à 160 mille. Il n'y a pas d'étudiant dans es universités de l'Europe, il n'y a pas de charretier sur nos grandes outes, qui n'aient des montres dans leurs goussets.

3° Enfin, le passage aux Indes par le cap de Bonne-Espérance, ouvrit une communication directe avec des pays où le métal d'argent était plus rare encore et plus précieux qu'il n'était en Europe. Dans les envois du commerce, aucune marchandise n'était portée en Asie avec plus d'avantage que l'argent, et il en est encore de même.

Telles sont les causes bien claires, bien évidentes, qui ont voulu que, postérieurement à l'année 1500, on ait eu graduellement besoin, dans le monde, d'une valeur en argent plus forte qu'auparavant. Ces causes nous montrent qu'on avait à la fois l'envie d'employer plus d'argent, et des moyens plus puissans pour l'acquérir. Or, ce sont ces moyens supérieurs d'acquérir, par des marchandises, l'argent versé dans la circulation par les producteurs de ce métal, qui l'ont empêché de baisser dans la même proportion, que son abondance était accrue.

Représentons, pour un moment, toutes les marchandises par *le blé*, dont le prix, par rapport à l'argent, nous est connu aux diverses époques dont nous parlons. Là où il se présentait sur le marché 268 grains d'argent, poids de marc, il s'en est présenté 3,200. S'il ne s'était pas offert sur les mêmes marchés plus de blé qu'auparavant, on n'aurait toujours offert qu'un seul hectolitre de blé pour avoir 3,200 grains d'argent. Au lieu de cela, on a offert deux hectolitres pour obtenir cette quantité d'argent; l'offre du blé et de la plupart des autres denrées (que nous représentons ici par le blé), a donc doublé pendant que l'offre de l'argent est devenue douze fois plus considérable; et, comme dans notre langage, *offrir* du blé c'est la même chose que *demander* de l'argent, et *offrir* de l'argent c'est la même chose que *demander* du blé, nous pourrons poser ce théorème qui, ainsi que vous le verrez, est prouvé par les faits : En même temps que l'offre de l'argent, comparativement à ce qu'elle était avant la découverte de l'Amérique, a augmenté dans la proportion de 1 à 12, la demande du même métal a augmenté dans la proportion de 1 à 2, et sa valeur (qui n'est que l'expression du rapport entre la quantité offerte et la quantité demandée), a conséquemment baissé dans la proportion de 6 à 1.

Ce qui, en nombres ronds, se rapproche beaucoup de la vérité.

Un auteur anglais dont l'opinion a beaucoup de poids en cette matière, et que par conséquent je ne peux pas passer sous silence, David Ricardo, dit à l'occasion de cette doctrine, que l'étendue de la demande n'exerce aucune influence sur la valeur de l'argent ni d'aucune autre denrée; que leur valeur, à toutes, est irrévocablement déterminée par leurs frais de production; qu'on les obtient toutes pour le prix qu'elles coûtent à produire, parce que si l'une d'elles valait sur le marché plus qu'elle ne coûte à produire, la concurrence des producteurs qui se porteraient de préférence vers ce genre de production, en ramènerait le prix au niveau des frais. Ricardo a raison, et je crois n'avoir pas tort.

On ne paie pas un produit, fût-ce le métal d'argent, au-delà de ses frais de production; mais la demande qu'on peut en faire quand les nations parviennent à une situation plus prospère, permettant d'élever le prix qu'on peut y consacrer, les producteurs de cette marchandise peuvent exploiter des mines plus dispendieuses, soit en raison des difficultés de l'exploitation, soit à cause des prétentions plus élevées des propriétaires du fonds. On vend bien toujours un produit selon ce que coûtent les services productifs auxquels il doit l'existence; mais il y a des services qui, ne pouvant pas être fournis au-delà d'une quantité bornée, se font payer à un prix de monopole. Le propriétaire d'un bon vignoble, en louant chacun de ses arpens plus cher que ne le fait le propriétaire d'un mauvais terrain, se prévaut de la rareté des bons crus, pour faire payer le service productif de sa terre plus cher que celui d'un autre terrain. Il en est ainsi du service foncier de plusieurs mines. Les plus fécondes se louent plus cher; ou si le propriétaire lui-même les fait exploiter, il en tire un profit foncier supérieur à celui que tire tel autre propriétaire [1].

Quelques personnes ont paru craindre que les désordres qui pourront survenir dans les états nouvellement devenus indépendans en Amérique, n'anéantissent l'approvisionnement de métaux précieux que nous four-

---

[1] Il est impossible que les partisans de l'opinion de Ricardo nient cet effet qui se manifeste dans beaucoup d'autres produits. Entre personnes qui entendent bien l'économie politique, il ne peut y avoir que des dissentimens apparens; et en s'expliquant sur le sens que chacun a donné aux expressions, il est impossible que l'on ne soit pas tôt ou tard du même avis.

ent les Cordilières. Je ne pense pas qu'un pareil événement nuisît es-iellement aux développemens que semble devoir prendre l'industrie du e du monde. Sans doute, si la production des mines diminuait consi-ablement ou devenait nulle, le monde perdrait un objet d'échange, de ne que des produits qui lui conviennent et des débouchés favorables s producteurs de toutes les nations. Cependant les métaux précieux au nombre des produits dont on se passe avec le moins d'inconvé-is. Comme marchandises de luxe on consommerait moins de dorures e meubles d'argent. Comme monnaies, les déperditions n'étant pas placées, les mêmes pièces, devenant par degrés plus précieuses, ac-raient par degrés une plus grande quantité de tout autre produit; : le même nombre de pièces, avec le même poids d'argent ou d'or, on it plus riche; mais cet effet serait probablement très-lent, soit parce chacun est très-intéressé à la conservation des métaux précieux, soit e qu'on trouverait des substituts à la monnaie dans les signes repré-atifs par lesquels on peut la suppléer en grande partie.

u reste, une disette de métaux précieux n'est nullement à craindre. s tous les temps les états qui posséderont les Cordilières, seront vi-ent intéressés à cultiver leurs produits. Les propriétaires des mines irent leurs revenus, et les gouvernemens des contributions. Ils sont ressés de même à l'exportation des métaux : car si l'on en produisait s les exporter, leur valeur déclinerait; on abandonnerait successive-it, d'abord une mine, puis une autre, quand elles ne paieraient plus s frais, et l'on perdrait ainsi cette source de revenus.

n serait plutôt fondé à concevoir une crainte opposée; car on peut poser que les mines deviendront plus productives à mesure que les ières et l'industrie se répandront; et l'indépendance des états nou-ix est de nature à favoriser leurs développemens. Si leurs produits ont nu momentanément à cause des crises politiques, ces produits ne tar-ont guère à revenir à leur ancien taux et à le surpasser. Suivant Brongniart, dans son *Traité de Minéralogie*, les Cordilières seules, nt l'insurrection, fournissaient chaque année 875,000 kilogrammes gent. On évaluait à 72,500 kilogrammes la quantité extraite tous les des autres mines du monde. Ce qui fait en tout 947,500 kilogrammes gent pur, valant au cours du jour environ 190 millions de notre nnaie. Pour peu que cette prodigieuse quantité d'argent continue à être duite, que deviendra-t-elle? Cette marchandise ne s'avilira-t-elle pas antage, à mesure que les années nous apporteront un si riche tribut.

Messieurs, quoique l'argent soit une marchandise durable et assez précieuse pour que chacun de ceux entre les mains de qui elle passe, soit intéressé à la conserver soigneusement et à rendre à la circulation tout ce qu'il en a tiré momentanément pour son usage, il s'en perd néanmoins une assez forte partie.

1° L'usure que subissent les ustensiles d'argent est, au total, très-considérable en raison de ce que ces ustensiles sont fort multipliés, qu'ils sont en général très-maniables, qu'ils présentent une surface étendue relativement à leur masse, et sont perpétuellement employés. Considérez, je vous prie, combien de cuillères, de fourchettes, de gobelets, sont constamment exposés au frottement de ceux qui s'en servent, et de ceux qui les nettoient. Les pièces de monnaie présentent aussi beaucoup de surface, surtout celles qui sont petites; quoique le frottement en emporte très-peu chaque jour, ce peu, multiplié par le nombre de pièces et par celui des jours de l'année, ne laisse pas d'avoir quelque importance. Des anciennes pièces françaises de 24, 12, et 6 sous, il a été frappé depuis 1726 jusqu'en 1794, pour une somme de plus 50 millions, et, d'après une expérience que j'ai faite, j'ai lieu de croire que, l'une portant l'autre, elles avaient perdu par le frottement un quart de leur poids, c'est-à-dire qu'il y avait eu de perdu, sur cette petite monnaie seulement, plus de 12 millions! Réfléchissez aux pertes du même genre qui se répètent dans tous les pays du monde, même dans ceux où l'on a de la monnaie de papier, et où l'on fait néanmoins usage de monnaie d'argent pour les coupures.

2° L'argent employé aux broderies, aux argentures, et même aux plaqués, ne dure que le temps que ces meubles durent; ce qu'on en retire de métal précieux quand le meuble est hors de service, se réduit à peu de chose. Smith dit que de son temps la seule manufacture de Birmingham consommait en placages pour 120,000 francs de notre monnaie par année; et depuis Smith, cette manufacture a plus que doublé. Le peu d'argent employé aux préparations chimiques et pharmaceutiques, est entièrement perdu.

3° Une autre perte annuelle est celle des sommes enfouies et cachées dont la connaissance meurt avec leur maître, et surtout celles qu'engloutissent les flots de la mer[1]. Or, il ne périt pas un navire où il ne se trouve

---

[1] D'après un relevé qui a été fait en Angleterre, et que j'ai pris dans les papiers publics, il y a eu dans le cours de l'année 1827 seulement:

pour une somme plus ou moins forte d'espèces et de meubles d'argent, même lorsque l'équipage a le bonheur d'être sauvé. Les bâtimens qui apportent de l'argent d'Amérique, presque tous ceux qui vont trafiquer aux Indes orientales et en Chine, ont même une partie de leur cargaison en argent; et tous n'arrivent pas à bon port.

Ces différentes causes de destruction réunies seraient loin cependant, d'absorber pour 190 millions d'argent qu'on suppose annuellement fournis par les mines. Que devient le surplus? Il augmente la masse des monnaies, et la masse des ustensiles d'argent du monde entier; et ce marché est si vaste, que nous devons être peu surpris que cette quantité de métal, qui, après tout, ne fait pas la dixième partie du numéraire qu'on attribue à la France, n'y produise pas une grande sensation. Songez, messieurs, combien de pays sont dans une prospérité croissante. Depuis cent ans la population de presque tous les états de l'Europe s'est accrue; ce qui suppose une augmentation de richesses et de nouveaux besoins en numéraire et en ustensiles. De semblables progrès ont été bien plus frappans encore dans les colonies devenues indépendantes. Les États-Unis nous montrent une nouvelle nation tout entière à chaque génération. L'Amérique espagnole, Saint-Domingue, ont prospéré malgré leurs crises, peut-être à cause de leurs crises. Entre les mains des Anglais, l'Inde devient un empire sinon puissant, du moins plus commerçant et plus populeux qu'il n'était. Il n'y a pas jusqu'à cette terre si ingrate qui forme sous le nom d'Australasie, la cinquième partie du monde, qui ne nous offre déjà au port Jackson, à la terre de Van Diemen, de nouvelles sociétés civilisées, auxquelles il faut des monnaies et des ustensiles d'argent; et cela sur des plages, où jusqu'à notre siècle, il n'existait que quelques sauvages épars, à qui l'usage des métaux précieux, et même de tous les métaux, était absolument inconnu.

Devons-nous être surpris que l'argent tiré journellement des mines, trouve à se placer à mesure qu'il est produit au jour? Si les mines cessaient d'être fécondes, comme je ne pense pas que ce fût un obstacle à la marche progressive des habitans de la terre, et comme le besoin de ce métal irait en augmentant sans qu'il pût être multiplié, il est probable qu'il deviendrait de jour en jour plus précieux, et finalement très-rare. Mais c'est,

---

481 navires marchands perdus totalement;
et 197 échoués dont on espère relever seulement quelques-uns.

En tout, 678 navires.

ainsi que je l'ai dit, une disette dont nous ne paraissons pas menacés.

M. de Humboldt, dans son Voyage à la Nouvelle-Espagne, nous apprend que depuis cent ans, le produit des mines du Mexique s'est accru dans le rapport de 25 à 110 ; et il ajoute que l'abondance de l'argent est telle dans la chaîne des Cordilières, qu'en réfléchissant sur le nombre de gîtes de minerais qui sont restés intacts, ou qui n'ont été que superficiellement exploités, on serait tenté de croire que les Européens ont à peine commencé à jouir de leurs riches produits.

Il est impossible que les progrès qui s'observent dans tous les travaux de l'homme, n'embrassent pas l'extraction des métaux précieux.

Déjà, à l'aide des capitaux et des lumières de l'Angleterre, on applique aux mines des Cordilières de meilleurs modes d'exploitation, et notamment les machines à vapeur qui diminueront les frais, et permettront d'attaquer des filons que l'on ne pouvait, sans cela, travailler avec profit. Je sais que les premières tentatives de ce genre ont été contrariées par les préjugés de ces contrées et par les crises commerciales qui ont affligé la Grande-Bretagne ; mais ces obstacles passeront, et les bonnes méthodes resteront.

Samuel Turner, dans son voyage au Thibet, assure que la poudre d'or qui s'échappe des montagnes, forme un des principaux articles d'exportation de cet empire, et indique, dans ces montagnes, les plus hautes du globe, des mines plus riches peut-être que celles des Cordilières, qui perdraient ainsi la primauté de leurs richesses, comme elles ont déjà perdu celle de leur élévation. Au reste ce ne seront pas les habitans actuels du Thibet, qui exploiteront jamais ces mines ; leur industrie est peu de chose, et leurs préjugés religieux les empêchent de frapper des monnaies.

Si toutefois, avec le temps et cet invincible ascendant des arts et de la civilisation européenne, on parvenait à ouvrir dans les montagnes du Thibet, ou ailleurs, des mines abondantes, je doute que l'effet en fût aussi marqué que celui qui accompagna la découverte de l'Amérique. Le torrent des mines des Cordilières se répandit sur une quantité d'or et d'argent encore peu considérable et qui ne croissait plus depuis plusieurs siècles. Ce qui sera versé dorénavant ira se joindre à une masse énorme, journellement croissante, et devra se répandre sur toute la terre

D'ailleurs quand il s'agit d'un produit qui, comme celui-là, est à l'usage de toutes les nations, toute provision nouvelle et abondante, à mesure qu'elle en fait baisser le prix, en augmente la demande, si ce n'est dans la même proportion, assez du moins pour empêcher que la baisse ne soit

rapide et excessive. De plus, la baisse elle-même rend moins lucratives beaucoup d'entreprises qui ne peuvent se soutenir qu'à l'aide du haut prix qu'on met aux métaux précieux. Ces entreprises s'arrêtent si l'approvisionnement augmente plus vite que les besoins. La nature des choses remplit ici l'office de cet ingénieux régulateur adapté aux machines à vapeur. Si la machine va trop vite, deux poids qui tournent autour d'un axe vertical, s'écartent, et leur écart agit sur un registre qui modère le feu.

Si une dépréciation rapide paraît difficile, une dépréciation lente n'est pas invraisemblable, parce qu'à mesure que la population et les arts gagnent du terrain, de nouvelles montagnes doivent être explorées et de nouveaux progrès doivent avoir lieu dans l'exploitation. Les métaux précieux paraissent en effet baisser, comparativement à la plupart des autres valeurs; ce qui semble indiquer qu'il s'en reproduit plus qu'il ne s'en consomme, et même plus que n'en peut absorber l'augmentation évidente des autres produits [1].

Hume, qui écrivait vers 1750, estimait que toute chose payée en argent, avait renchéri entre trois et quatre fois depuis la découverte de l'Amérique. Aujourd'hui, nous avons lieu de croire que l'on paie en général les choses en argent six fois autant qu'on les payait avant la même époque; et il se peut qu'avant la fin de ce siècle, la quantité d'argent que l'on donnera pour se procurer des choses qui n'auront réellement pas renchéri, soit d'un cinquième ou d'un quart plus grande qu'à présent. Le prix moyen de tous les objets de consommation augmente presque partout. Le prix des baux augmente d'une manière remarquable [2].

Vous voyez, messieurs, que lorsqu'on stipule une somme à payer à une époque un peu éloignée, on ne sait réellement pas exactement quelle va-

---

[1] Il faut considérer que la plupart des autres produits ne peuvent servir qu'en se consommant plus ou moins rapidement; tandis que l'or et l'argent servent en se consommant fort peu, et que leur prix ne permet pas qu'on les gaspille.

[2] Le prix des baux, il est vrai, n'augmente pas seulement à cause de la dégradation de l'argent dont on paie les fermages; mais à cause des améliorations répandues sur la terre en vertu des progrès de l'agriculture, et parce que l'on sait mieux tirer parti du sol. Mais on ne peut nier que le prix des baux n'augmente même dans les lieux où il n'y a point de valeurs capitales répandues sur le sol, et où l'on suit les méthodes les plus anciennes et les plus imparfaites.

leur on s'engage à payer ou à recevoir. Si vous ven[illegible]ne terre contre une rente perpétuelle en argent, vous vous imaginez que la rente, étant stipulée, non en monnaie nominale, mais en onces d'argent, vous ou vos héritiers recevrez toujours réellement la même valeur, et peut-être ne recevrez-vous qu'une valeur égale à celle qu'a maintenant un pareil nombre d'onces d'étain. Dans tout espèce de stipulation on ne doit jamais oublier que la valeur des choses, même des monnaies d'or et d'argent, est essentiellement variable ; que l'on peut conserver fixes les dénominations ; que l'on peut même conserver fixes, les quantités de métal ou d'autres matières que désignent les mots : *un franc* ou *un sequin* ; mais que l'on ne peut décidément pas conserver fixe la valeur d'un sequin ou d'un franc. Si cette augmentation relative de la masse des métaux précieux continue, nous pourrons acquérir à meilleur marché bien des ustensiles d'or et d'argent, et par conséquent les multiplier ; ce qui ajoutera quelque chose aux agrémens de plusieurs classes nombreuses de la société. Mais il n'en résultera pas le moindre avantage relativement aux monnaies. Il est très-bon au contraire que la marchandise qu'on emploie pour les faire, subisse le moins de variations qu'il est possible ; et personne n'est intéressé à ce que l'on donne dans cinquante ans 50 grammes d'argent pour acquérir ce que l'on obtient aujourd'hui pour 25 grammes ; car le vendeur ne sera pas plus riche avec 50 grammes, qu'il ne l'est maintenant avec 25. Si l'Amérique n'eût pas été découverte, nous n'aurions pas éprouvé un grand inconvénient par rapport à nos monnaies. Les pièces d'or et d'argent auraient été moins nombreuses ; mais elles auraient eu plus de valeur.

Les solides, les immenses avantages que nous avons recueillis de la découverte de l'Amérique, nous viennent des produits immédiatement consommables qu'elle nous a procurés, soit par la voie de l'échange, soit parce que nous avons pu les naturaliser parmi nous. Calculez, si vous pouvez, ce que la seule pomme de terre a valu à l'Europe.

CHAPITRE X.

De la valeur relative des différens métaux servant de monnaies.

Dans tout ce qui précède, messieurs, je vous ai parlé de la valeur des monnaies, en supposant les monnaies faites d'une seule matière qui est l'argent. J'avais besoin de simplifier le sujet pour vous le faire comprendre;

car tout simpl[illegible] qu'il est, il ne laisse pas d'être compliqué, puisque la valeur et la q[illegible] du métal-lingot, se combinent dans l'instrument des échanges, avec la valeur et la quantité du métal-monnaie, et ces deux valeurs avec celle de toutes les autres marchandises.

Combien cette complication n'est-elle pas augmentée encore lorsque les monnaies, comme c'est le cas presque partout, se composent de différens métaux et d'autres objets monnayés ; objets qui, tous, peuvent avoir une valeur différente comme matière et comme monnaie, et une valeur différente et variable entre eux !

Si l'on veut se former une idée juste de toutes les monnaies, il faut appliquer à chacune en particulier, les méthodes que nous avons suivies pour arriver à une juste idée des monnaies d'argent qui sont les plus importantes de toutes.

Ainsi nous dirons relativement à l'or, que sa valeur comme monnaie ne diffère pas beaucoup de sa valeur comme métal, par des raisons qui sont les mêmes que pour l'argent. Si les fabricans de monnaie d'or (les gouvernemens) en fesaient plus que n'en exigent les besoins de la circulation, l'or-monnaie vaudrait moins que l'or-lingot ; la société se trouverait avoir plus de besoins de l'or destiné à faire des bijoux ou des dorures, que de l'or destiné à servir d'instrument à la circulation. Le résultat infaillible de cette circonstance, serait la fusion des pièces d'or, jusqu'à ce que devenues plus rares, leur valeur remontât plus haut qu'un lingot du même poids ; et si l'administration, par une ignorance impossible à croire, persistait à faire venir des lingots pour les frapper en monnaie, elle procurerait aux fondeurs d'espèces, à ses dépens (c'est-à-dire aux dépens des peuples), des bénéfices répétés.

Si au contraire les fabricans de monnaie laissaient le marché trop peu approvisionné de pièces d'or, leur valeur monterait plus haut que le lingot ; on achèterait plus d'or en lingot avec moins d'or en pièces fabriquées ; et le gouvernement, qui est fabricant de monnaie, ne laisserait pas échapper cette occasion de multiplier ses profits jusqu'à ce que les pièces d'or fussent assez abondantes pour qu'il y eût peu de différence entre la valeur de l'or-lingot et la valeur de l'or-monnaie.

La valeur propre de l'or, de même que celle de l'argent, a sa source dans les usages auxquels ils sont propres, tant pour les bijoux et les dorures, que pour les monnaies. Au prix où les frais de production portent ces deux métaux, il paraît que la société générale, celle qui habite le monde entier, peut annuellement absorber 45 fois plus d'argent que d'or, puisque,

selon M. de Humboldt, on tire des entrailles de la terre 45 fois moins d'or que d'argent [1]. Comme l'or ne vaut qu'environ 15 fois et demi plus que l'argent, vous voyez que leur valeur respective ne vient pas des quantités respectives que l'on obtient des exploitations, mais de leur frais de production combinés avec les besoins des consommateurs.

La cherté de l'or fait que malgré les services que l'on peut tirer de ce beau métal, on n'en peut demander (avec les frais de production qu'il coûte) que la 45e partie de ce qu'on demande du métal d'argent (au prix où le portent ses frais de production). Si les usages de l'or avaient aux yeux des consommateurs un mérite vingt fois supérieur au mérite de l'argent, on donnerait volontiers 20 onces d'argent ou la même valeur en tout autre produit, pour acquérir une once d'or; la quantité d'or exploitée s'augmenterait; c'est-à-dire, qu'on exploiterait des filons qui, avec les prix tels qu'ils sont actuellement, ne donnent aucun profit, et les bénéfices que font les propriétaires des mines plus riches, deviendraient plus considérables.

L'or semble être à trop bon marché comparé avec l'argent. Quoi! on n'en tire des entrailles de la terre qu'une once, tandis qu'on tire 45 onces d'argent! Pourquoi ne les paie-t-on pas 45 fois davantage? Pourquoi consent-on à donner une once d'or à celui qui vous donne seulement quinze onces et demie d'argent? Cela nous indique, messieurs, que l'argent est presque trois fois plus recherché que l'or, en supposant indispensables les frais que l'un et l'autre réclament. La modicité du prix de l'argent, quoique moins grande qu'on ne pourrait la supposer, en considérant ce que chaque année en voit mettre au jour, suffit néanmoins pour mettre ce métal à la portée d'un nombre de consommateurs quarante-cinq fois plus considérable, soit en nombre, soit en importance, qu'il n'y a de consommateurs pour l'or.

Il en est de cela comme des vins. Il se produit peut-être cent bouteilles de vin médiocre ou mauvais, pour une bouteille des premiers crus; cependant cette bouteille excellente ne se vend pas cent fois plus cher que l'autre, parce que le vin mauvais, ou du moins le médiocre, est à la portée d'un nombre de fortunes assez grand pour pouvoir être payé un prix qui n'est inférieur que de vingt fois au prix des premiers crus.

Ce qui contribue encore à faire consommer, au prix où les portent leurs

---

[1] Essai politique sur la Nouvelle-Espagne, t. IV, page 222.

ais de production, plus d'argent que d'or, c'est qu'il est propre à certains sages auxquels l'or n'est pas propre au même degré. Il est moins lourd t plus consistant. Les gens les plus riches, ceux à qui leur fortune per- ıettrait d'avoir indifféremment des meubles en or ou en argent, les pré- èrent souvent en argent. Ou si la couleur de l'or leur plaît davantage, ils référent l'argent ou le cuivre doré. Ce n'est point par économie que beau- oup de belles dames portent des peignes de vermeil enrichis de pierreries, lutôt que des peignes d'or : c'est parce que l'argent doré est plus léger, t que les dents du peigne se courbent moins aisément.

La grande ductilité de l'or, qui permet de l'étendre par couches exces- ivement minces sur les autres métaux et même sur le bois, et qui nous 'ait jouir, sans en consommer beaucoup, de sa riche et éclatante couleur, contribue encore à la moindre demande qui en est faite.

Au reste, le rapport de la valeur de l'or avec la valeur de l'argent, en jetant quelque trouble dans la valeur d'une marchandise, comme la monnaie, qui est faite indifféremment de l'une ou de l'autre de ces matières, ne jette aucune confusion dans le rapport échangeable de ces métaux avec les autres marchandises. Au prix où l'argent se trouve monté par quelque cause que ce soit, le fait est que l'on consent à donner une certaine quantité de toute autre marchandise, pour avoir une once d'argent. C'est cette quantité de marchandise, de blé, par exemple, qui fait le véritable prix de l'argent; et ce prix permet d'exploiter des mines moins fécondes et plus dispendieuses que d'autres, jusqu'au point de tirer de toutes ensemble 45 fois plus d'argent que d'or. Tout ce que je prétends prouver, c'est que les circonstances qui agissent sur la valeur du métal argent, ne sont pas les mêmes que celles qui agissent sur l'or, et que la valeur relative de ces deux métaux peut varier et varie en effet perpétuellement.

C'est par conséquent une entreprise superflue que de vouloir établir par les lois, un invariable rapport de valeur, entre des monnaies faites de deux métaux différens. Lorsqu'on fait dire à nos lois que quatre pièces d'argent de 5 francs, valent autant qu'une pièce d'or de 20 francs, on leur fait dire un mensonge. La valeur de la monnaie d'or et de la monnaie d'argent, est en France, au moment où ceci est écrit, aussi rapprochée qu'elle l'ait été à aucune époque, et je crois aussi rapprochée qu'elle peut l'être ; cependant la monnaie d'or gagne 1/2 pour cent sur l'autre. On vous demande 100 fr. 50 c. en argent, pour vous donner 100 francs en or.

Le rapport de l'or à l'argent est dans nos monnaies, comme 15 1/2 est à un. On appelle cela le rapport légal ; mais l'expression est mauvaise; car

il n'y a point de rapport illégal. Tout ce qu'on veut exprimer par là, c'est que l'on peut indifféremment s'acquitter d'une dette contractée en francs, en payant à son créancier 15 grammes 1/2 d'argent, ou bien un gramme d'or, l'un et l'autre frappés en monnaie. Or, comme un gramme d'or vaut en réalité quelque petite chose de plus, que 15 grammes 1/2 d'argent, on paie plus volontiers en monnaie d'argent; ce qui rend l'argent plus généralement employé en France, comme monnaie, et ce qui étend pour cet usage la demande qu'on fait de ce métal.

Une raison contraire produit un effet contraire en Angleterre. Là, on préfère payer en or, parce que pour faire un certain nombre de livres sterling, il faudrait donner en argent une valeur un peu plus forte que lorsque l'on acquitte en or les engagemens qu'on a pris[1].

Après l'or et l'argent, les autres métaux considérés comme monnaies, donnent lieu à des considérations peu importantes. Le cuivre en France (et je crois, dans tous les autres états de l'Europe[2],) n'est monnaie qu'autant qu'il sert à payer les fractions et les appoints, qui ne peuvent s'acquitter en monnaie d'argent. Dès-lors, il ne peut pas y avoir de grands inconvéniens dans la fixation de sa valeur comparée à celle de l'argent et de l'or. Si ce qu'on appelle un franc en cuivre vaut beaucoup moins qu'un franc en argent, cette différence ne permet pas à un débiteur d'en tirer parti au préjudice de son créancier, puisque celui-ci n'est pas tenu de recevoir au-delà d'un franc, ou tout au plus de 5 francs, en monnaie de

---

[1] En Angleterre, il n'y a que la monnaie d'or dont le cours soit forcé; le créancier n'est tenu de recevoir la monnaie d'argent que pour les appoints n'excédant pas 40 shillings. Dès-lors, la monnaie d'argent a pu être frappée avec une valeur intrinsèque inférieure à celle qu'indique son prix nominal: il en est à son égard comme de la monnaie de cuivre et de celle de billon. Il en résulte, pour les Anglais, l'avantage de n'avoir pas à transporter comme en France, un poids de métal considérable, pour des paiemens de moyennes valeurs. On peut consulter sur ce sujet une note spéciale qui se trouve à la fin du volume intitulé : *Histoire des Relations commerciales entre la France et le Brésil, et considérations générales sur les monnaies, les changes, les banques et le commerce extérieur*, par H. Say; à Paris, chez Guillaumin, libraire-éditeur. (*Note de l'éditeur.*)

[2] Je ne connais guère que les Chinois chez qui la monnaie soit de cuivre, et où l'argent dont on fait usage, représente du cuivre.

cuivre. Celle-ci n'est donc qu'un signe qui représente des fractions du franc, trop exiguës pour qu'on en fasse des pièces en argent. Or, un signe n'a pas besoin de valoir intrinsèquement ce qu'il représente. Car, ainsi que vous le verrez bientôt, il tire toute sa valeur de l'objet qu'il donne le droit de se faire délivrer.

Les pièces de cuivre et celles de billon (c'est-à-dire celles où un peu d'argent est allié au cuivre), ne sont donc pas proprement des monnaies, mais des espèces de billets de confiance. Comme tels, le gouvernement qui les met en circulation, devrait toujours les échanger, à bureau ouvert, contre de l'argent, du moment qu'on lui en rapporte un nombre suffisant pour égaler une pièce d'argent. C'est le seul moyen de s'assurer qu'il n'en reste pas entre les mains du public au-delà de ce qu'en réclament les échanges.

S'il en restait davantage, les pièces de cuivre ne pouvant avoir les mêmes avantages pour leur possesseur, que l'or ou l'argent qu'elles représentent, mais qu'elles ne valent pas, il chercherait à s'en défaire, soit en les vendant à perte, soit en payant de préférence avec cette monnaie les menues denrées qui renchérissent en proportion.

CHAPITRE XI.

De la fabrication des monnaies métalliques [1].

Ce ne sont point les procédés de la fabrication des monnaies, que l'on doit décrire dans un Cours d'Économie politique : ils sont enseignés dans l'art du monnayeur. Ce qui doit nous occuper, c'est de savoir ce qui résulte de la fabrication des monnaies, relativement à l'économie des sociétés.

Le métal non monnayé pourrait à la rigueur servir de monnaie. Le marchand vendrait son produit contre huit, dix grammes d'argent, comme à la Chine, et avec ce métal il rachèterait le produit dont il a besoin; mais ce serait un instrument des échanges fort incommode, parce qu'il n'est pas facile de vérifier le poids, ni surtout le titre de l'argent, et que ces opérations (dans lesquelles on se trompe aisément quand on n'en fait pas

---

[1] Nous verrons plus tard les effets qui résultent des monnaies de papier, et des signes qui représentent une monnaie métallique.

son métier), feraient perdre beaucoup de temps dans les nombreuses transactions auxquelles l'état de société donne lieu.

L'empreinte a cet avantage, qu'elle circonscrit chaque pièce de manière que l'on ne peut en ôter aucune partie, qu'on ne peut en changer le titre, sans que cette empreinte soit altérée. Elle garantit donc à celui qui la reçoit, la finesse et la quantité du métal qu'on lui donne.

Il serait à désirer que chaque pièce portât expressément son poids et son titre. Mais dans toutes les monnaies que je connais, cette désignation essentielle est omise. Ce n'est qu'indirectement que l'on sait ce qu'il y a d'argent dans une pièce d'un franc. Son empreinte porte ce nom, et la loi statue qu'un franc se compose de 5 grammes d'argent au titre de 9/10 de fin, c'est-à-dire d'un métal qui contient neuf parties d'argent pur et une partie d'alliage. Elle statue de même qu'une pièce d'or qui porte la dénomination de 20 francs, se compose de 6 grammes et 45/100 d'or. La forme des monnaies n'est donc qu'une composition entre les préjugés et les principes. Les préjugés veulent que la monnaie consiste dans des noms, dans des mots. Les principes demandent que la monnaie consiste dans une marchandise réelle.

Lorsque je vends un hectolitre de froment pour 20 francs, je donne ma marchandise pour recevoir une certaine quantité d'argent, et non des paroles; et une preuve que c'est la chose et non la dénomination que je considère, c'est que lorsque la chose a changé, comme lorsqu'on a fait un papier-monnaie qui portait cette même dénomination de 20 francs, personne n'a plus voulu donner un hectolitre de blé pour 20 francs.

Puisque c'est la chose et non le mot qui est le véritable objet de l'échange, pourquoi donner un autre nom à la chose qui déjà en porte un; qui porte un nom qui est précis, indépendant de toutes les lois, le nom de 5 *grammes d'argent à 9/10 de fin?*

Pourquoi donner un même nom à deux choses différentes: à cent grammes d'argent et à 6 45/100 grammes d'or? Pourquoi faire dire à nos lois que ces deux objets ont une même valeur, 20 francs, tandis que dans le fait ils n'ont jamais la même valeur, et que la valeur de chacun des deux métaux se règle d'après des circonstances qui ne sont pas les mêmes pour l'un et pour l'autre, et qu'il est hors du pouvoir de l'homme de maîtriser?

Cette imperfection dans les monnaies françaises, est facile à faire disparaître, puisqu'il ne s'agit que de supprimer une dénomination arbitraire, et de lui substituer la dénomination véritable. Seulement comme l'or et

l'argent revêtus d'une empreinte, valent en général un peu plus que les mêmes métaux en lingots, on devrait, dans les engagemens que l'on contracterait, ajouter à tel poids, ces mots : *frappés en monnaie.* Ce n'est qu'un changement de mots, mais c'est avec des mots que l'on égare les hommes. Il faut laisser aux mauvais gouvernemens la méprisable ruse de conserver un nom pour faire croire que la chose est conservée, comme aussi de prétendre avoir aboli une mauvaise loi, quand on n'en a supprimé que le titre.

On a cru qu'en donnant toujours le même nom aux monnaies, elles auraient toujours la même valeur ; et que l'on aurait ainsi cette valeur fixe et invariable qui non-seulement n'a jamais été trouvée, mais qui ne peut pas être. Dans le chapitre suivant vous verrez dans combien d'erreurs on a été entraîné par cette vaine prétention. Une monnaie nominale, une monnaie de compte est un mot sans réalité, si l'on n'y joint l'idée d'une monnaie réelle qui peut, à la vérité, être composée de toutes sortes de matières, mais dont la valeur est toujours en définitive réglée, non d'après la volonté du législateur, mais d'après la volonté de la nature des choses, qui commande au législateur lui-même.

Pour représenter la monnaie de compte comme une valeur qui peut exister indépendamment de toute monnaie effective, on a voulu s'autoriser de je ne sais quelle coutume reçue chez certains peuples demi-sauvages de l'Afrique, qui, n'ayant pas de monnaie, y suppléent par une appréciation purement idéale de la valeur de leurs marchandises. Chez eux tel objet vaut dix *macutes*, tel autre en vaut quinze ; mais qu'est-ce qu'une *macute?* Il n'y a ni pièce de monnaie ni aucun signe représentatif désigné par ce mot. Une macute n'est pas même une monnaie de compte, car une monnaie de compte se transmet sous une forme substantielle. Si l'on échange un chameau valant douze macutes contre un esclave estimé de même douze macutes, on fait en réalité l'échange *en nature* d'un esclave contre un chameau. Il n'y a point là de monnaie. Il y a seulement une expression qui indique une parité de valeur ou bien une proportion de valeur entre deux ou plusieurs marchandises. Du reste, ce procédé ne sauve aucun des inconvéniens de l'échange en nature. La macute n'est pas une réalité existante indépendamment de la marchandise ; pas plus que dans cette phrase : *voilà une compagnie de cent hommes et une autre de cinquante,* les termes de *cinquante* et de *cent* ne sont pas des réalités indépendantes des hommes qu'ils servent à compter.

De même la monnaie de compte, si la monnaie réelle ne lui donnait un

corps, ne serait rien qu'un nombre, ne préserverait point de l'inconvénient de faire les échanges en nature; et par conséquent ne serait pas une monnaie.

On pourrait craindre qu'en refusant un sobriquet à une pièce de cinq grammes, l'usage ne lui en donnât un et ne se formât ainsi une monnaie de compte à défaut de la loi. C'est l'usage populaire qui a donné un nom aux premiers *florins*, à cause d'une fleur qui s'y trouvait représentée; aux *couronnes*, en raison d'une couronne dont elles étaient décorées; aux *écus*, à cause d'un écusson aux armoiries du roi ou du pays. Sous saint Louis, il y avait des *gros tournois*; on les appelait *gros*, parce que c'était la plus grosse monnaie d'argent en circulation, et *tournois*, parce qu'ils étaient fabriqués à Tours.

Souvent même la flatterie donna le nom du prince à l'une des pièces de monnaie; principalement à la monnaie d'or, et à la plus précieuse. C'est pour cela que l'on vit des *dariques* en Perse, du nom de Darius; en Macédoine des *philippes*; des *carolus* en Angleterre, du roi Charles I[er]; des *frédérics* en Allemagne; des *ducats* à Venise, de la dignité de duc ou doge de Venise; en France des *henris*, sous le règne de Henri II et de ses deux successeurs; et plus tard des *louis*, des *napoléons*.

J'observe qu'un nom imposé par l'usage aux pièces de monnaie qui circulent, soit pour les distinguer entre elles, soit pour abréger les discours, n'a point les inconvéniens que nous avons reconnus dans les monnaies de compte. On ne contracte point dans ce langage, ce n'est qu'une locution familière perpétuellement ramenée à sa signification réelle par les contrats et par les lois. Des noms populaires appliqués à nos différentes pièces de métal étiqueté, ne risqueraient donc point d'amener l'altération de nos monnaies, si les stipulations légales s'énonçaient en un certain nombre de grammes d'argent ou d'or.

Il en serait de cela comme de la dénomination de *pistole*, pour désigner une somme de dix francs, que les seigueurs de la cour de Louis XIV et leurs imitateurs firent passer dans le beau langage, sans doute pour faire croire qu'ils ne traitaient que par grosses sommes et sans y mettre une minutieuse exactitude. On ne pariait, on ne jouait que des pistoles; un beau cheval, un diamant, un cadeau, n'étaient jamais évalués qu'en pistoles; on aurait cru se confondre avec les gens de loi, de finance ou de commerce, si l'on eût compté comme eux. Mais une dénomination qui n'était pas adoptée dans les lois, ne pouvait amener la détérioration des pièces qui étaient stipulées dans les actes.

Nous avons vu qu'un avantage essentiel des monnaies, et sans lequel elles ne seraient pas propres à devenir un instrument des échanges, est la faculté qu'elles ont de pouvoir proportionner exactement la quantité qu'on en donne, à la valeur de l'objet qu'on achète. Si lorsque je veux faire l'acquisition d'un objet qui vaut 6 fr. 75 c., je ne pouvais donner une certaine quantité de pièces qui fissent ensemble 6 fr. 75 c., il faudrait que je donnasse plus ou que le vendeur reçut moins que l'objet ne vaut; il faudrait donc, pour l'excédant, donner quelque autre chose qui fît compensation; ce qui replongerait jusqu'à un certain point la société dans les inconvéniens des échanges en nature.

Suivant l'état de la société, suivant le nombre et la valeur des choses qu'elle vend et achète le plus communément, elle a besoin d'une plus ou moins grande quantité de coupures, de fractions des grosses pièces. Il est de l'intérêt des fabricans, comme des consommateurs de monnaie, de ne fournir au public, ni trop, ni trop peu de ces coupures. Si l'on jetait dans la circulation plus de pièces de 50 centimes qu'elle n'en réclame, les particuliers perdraient du temps à les compter, et le fabricant se chargerait d'une façon plus chère pour une marchandise qui n'en aurait pas plus de valeur; car dix pièees de cinquante centimes réclament dix coups de balancier, tandis qu'une pièce de cinq francs n'en réclame qu'un.

Les gouvernemens qui veulent être justes et respecter les propriétés, sont embarrassés de savoir s'ils doivent remplacer une monnaie usée par une monnaie entière, sans faire payer la perte qui résulte de l'usure des pièces. Sans doute une monnaie vieille et usée vaut moins, achète une moins grande quantité de chaque chose, qu'une monnaie neuve et entière. Ce n'est que le résultat de tout ce que nous avons observé jusqu'ici sur la valeur des monnaies; et l'on pourrait regarder comme une générosité trop grande de la part du gouvernement, de remplacer une pièce de monnaie qui ne peut plus acheter qu'une certaine quantité de marchandise, par une autre pièce qui peut en acheter davantage. Cependant, comme dans l'usage ordinaire on ne peut pas faire une différence de valeur entre deux pièces sortant de dessous le même balancier, il s'établit une valeur commune entre toutes les pièces d'une même dénomination; les plus neuves soutiennent la valeur des plus usées; mais lorsqu'on refond et qu'on frappe de nouveau ces dernières, le fabricant ne peut les refaire sans rajouter une portion nouvelle de métal; ce qui lui cause une perte.

Si le gouvernement est fabricant exclusif de la monnaie, ainsi qu'il

arrive ordinairement, c'est à lui seul que le porteur d'une pièce usée, peut s'adresser pour la changer contre une neuve. Le gouvernement doit-il reprendre l'ancienne sur le même pied que si elle était neuve? Ou peut-il en conscience ne la considérer que comme un lingot et ne la payer que suivant la quantité de matière qu'elle contient? S'il prend ce dernier parti, il fait supporter au dernier porteur de la pièce, et à lui seul, la perte qui résulte d'un frottement dont les auteurs sont les dix mille personnes qui se sont servies de la pièce comme intermédiaire dans leurs échanges.

On peut dire que c'est la société tout entière qui a usé une pièce de monnaie, et que c'est à la société entière à supporter cette perte. Et comme les frais que fait le gouvernement portent sur la société tout entière, il doit en bonne justice reprendre une pièce usée sur le même pied que si elle était entière, c'est-à-dire, changer à bureau ouvert, une pièce vieille contre une neuve; pourvu toutefois qu'elle n'ait pas été frauduleusement altérée, et qu'il reste assez de vestiges de l'empreinte, pour qu'on ne puisse pas douter de l'authenticité de la pièce; car il est évident que le gouvernement ne doit point le remplacement gratuit d'une monnaie altérée, ou d'un morceau de métal, par une monnaie de sa fabrique, et encore moins le remplacement d'une pièce qui sortirait d'une autre fabrique que la sienne.

C'est au porteur de la pièce, au moment où il la reçoit, à s'assurer qu'elle est bonne. C'est un assujettissement universel de quiconque reçoit une marchandise, de vérifier sa qualité.

CHAPITRE XII.

Du bénéfice qu'il est possible de faire sur la fabrication des monnaies.

Plusieurs auteurs ont discuté la question de savoir s'il convient que le gouvernement convertisse gratuitement en monnaie les lingots qu'on lui apporte, ainsi qu'on le pratique en Angleterre et en Russie; ou bien se fasse payer la façon des monnaies et même un profit supérieur à ses frais, qu'on a nommé autrefois droit de seigneuriage.

Cette question me paraît avoir été toujours mal posée. Le gouvernement ne peut ni se faire rembourser de ses frais de fabrication, ni percevoir un profit supérieur à ses frais, en vertu d'une loi ou d'une ordonnance; mais il peut, en vertu du privilége exclusif qu'il s'est justement

réservé de frapper des monnaies, rendre cette marchandise plus ou moins rare. Alors il s'établit une différence de valeur plus ou moins considérable, entre la valeur de la matière que le gouvernement emploie (l'argent), et le produit fabriqué; entre un kilogramme de métal en lingot, et un kilogramme en écus, ou 40 pièces de 5 francs (200 francs). Le gouvernement achette pour 197 ou 198 francs, cette quantité de métal qu'il revend sur le pied de 200 francs. Cette différence est l'unique source du profit que peut faire le gouvernement.

Quoi! dira-t-on, le gouvernement ne peut-il pas prélever un droit de dix pour cent sur l'argent que l'on porte à l'hôtel des monnaies pour être frappé en écus? Sans doute; mais on ne lui portera de l'argent à frapper en monnaie, qu'autant que l'argent monnayé vaudra dix pour cent de valeur de plus que l'argent en lingot. Or, il n'y aura un tel excédant de valeur dans la monnaie, qu'autant que les besoins de la circulation auront établi cette valeur, et ce cas n'arrivera pas en vertu d'une loi, ni d'une ordonnance; mais en vertu de l'état du marché et de la valeur relative de la marchandise monnaie et de la marchandise métal. Si pour un kilogramme d'argent monnayé on obtient un dixième de blé au-delà de ce qu'on obtient au moyen d'un kilogramme d'argent en lingot, alors seulement il peut convenir au particulier de convertir des lingots en monnaie; et quand ce cas arrive, il convient de même à l'administration d'acheter des lingots pour faire de la monnaie.

La question ne consiste donc pas à savoir s'il convient d'établir un droit de fabrication ou de seigneuriage, mais jusqu'à quel point il convient de mettre assez peu de monnaie en circulation pour faire un profit quelconque sur la fabrication.

Il me semble qu'à cet égard une bonne législation devrait laisser peu de latitude à l'administration; il importe aux transactions sociales que la valeur des monnaies ne puisse pas varier arbitrairement, et dénaturer par là les engagemens entre particuliers ou avec l'administration elle-même [1]. Et en même temps, comme la rareté de la monnaie jette quelque embarras dans les échanges, et qu'il convient de la rendre aussi commune qu'il est possible sans perdre sur sa fabrication, le législateur pourrait statuer que, chaque fois que le lingot tomberait à un prix tel que tous les frais de fa-

[1] David Ricardo a prétendu que je voulais laisser à l'administration le *pouvoir* d'influer sur la valeur des monnaies en réduisant ou en multipliant leur quantité. J'ai dit seulement qu'elle en avait la *possibilité*.

brication seraient couverts, l'administration achetât des lingots avec des pièces fabriquées.

Quand l'état prend à sa charge tous les frais d'un hôtel des monnaies, comme en Angleterre, et ordonne à l'administration de rendre en pièces monnayées un poids égal à celui des lingots qu'on lui apporte, la monnaie est aussi abondante qu'elle peut l'être sans cesser d'être métallique, et la valeur de la monnaie ne s'élève pas au-dessus de la valeur du lingot; mais cet ordre de choses est accompagné de plusieurs inconvéniens.

Une pièce fabriquée a un mérite que n'a pas un lingot. Elle est affinée à un titre connu et revêtue d'un poinçon qui constate ce titre. Quand elle vaut un peu plus que le lingot, on ne la distrait pas de ses fonctions de monnaie, on y perdrait; mais quand elle ne vaut pas davantage, on peut l'employer indifféremment comme monnaie, ou comme lingot; c'est-à-dire, la fondre ou l'exporter, et faire payer à l'état, qui n'en profite pas, les frais d'un excellent et dispendieux affinage. La dépense qu'entraîne la fabrication gratuite des monnaies, aurait des bornes; car le besoin qu'un pays a de monnaie, est borné à une certaine somme; tandis que les spéculations qu'on peut faire en fondant ou exportant des monnaies qu'on remplace par des lingots, n'en ont point.

Lorsque la monnaie métallique n'a qu'un fort petit excédant de valeur sur le lingot, elle peut donner lieu à quelques autres spéculations faites par les fondeurs aux dépens du public, et dont Adam Smith nous fournit un exemple [1]. Il cite une époque où la Monnaie de Londres frappait, dans une livre d'or, 44 guinées et demie; mais les pièces de monnaie qui étaient alors dans la circulation, n'étaient pas neuves, et de ces vieilles guinées il fallait plus de 44 et demie pour faire une livre d'or. Un lingot d'une livre valait sur le marché au-delà de 45 de ces vieilles guinées [2]. Conséquemment en fondant 44 guinées et demie neuves, on les transformait en une valeur de 45 guinées. Aussi notre auteur compare-t-il la monnaie d'Angleterre, à cette époque, à la toile de Pénélope, où la nuit voyait disparaître l'ouvrage du jour.

Enfin une considération importante, c'est que dans un pays où il y a de nombreux supplémens à la monnaie, tels que les billets de banque, ce

---

[1] Richesse des Nations, liv. IV, ch. 6.

[2] La livre d'or valait jusqu'à 48 livres sterling, ce qui fait 45 guinées et 15 shillings.

n'est pas seulement la multiplication des pièces qui jette dans la circulation une quantité de l'instrument des échanges assez considérable pour en faire baisser la valeur au-dessous d'un lingot du même poids que les pièces.

Telle est, je crois, la cause de la crise qui a tourmenté l'Angleterre en 1825 et 1826. Un goût désordonné pour les entreprises de commerce a entraîné un grand nombre de spéculateurs à étendre leurs affaires au-delà de la portée de leurs capitaux. Ils ne l'ont pu qu'à la faveur des banques qui sont très-multipliées; car, outre la banque d'Angleterre qui est à Londres, il y en a d'autres dans toutes les provinces qui mettent en circulation des billets fesant office de monnaie. Ces banques escomptaient les effets des spéculateurs au moyen de leurs billets au porteur, qu'elles délivraient comme argent comptant. La monnaie en a éprouvé quelque avilissement, et sa valeur est tombée au point qu'une pièce métallique a valu moins que le lingot. Dès ce moment, on a gagné à réduire les *souverains*[1] *d'or* en lingots. Pour se les procurer, on s'est porté aux banques et on leur a demandé de l'or contre des billets. Voyant leurs billets revenir à mesure qu'elles en émettaient, les banques se sont vues forcées de suspendre leurs escomptes, et par conséquent les secours qu'elles offraient aux entrepreneurs qui avaient poussé leurs spéculations au-delà de leurs capitaux, et qui comptaient sur cette ressource pour satisfaire à leurs engagemens. Ils ont fait faillite, ou bien ont eu recours à des ressources ruineuses.

A ce que j'établis en fait (c'est-à-dire à l'impossibilité où je dis qu'est le gouvernement de faire sur les monnaies d'autres profits que ceux des manufacturiers exclusifs en général) on opposera peut-être les droits que tire au Mexique et au Pérou le gouvernement sur la fabrication des piastres. Le gouvernement en Amérique ne possède pas une seule mine; il frappe en monnaie tout autant d'argent qu'on lui en porte; cette quantité a jusqu'ici progressivement augmenté; et cependant, au dire de M. de Humboldt, l'ancien gouvernement espagnol retirait 13 pour cent environ de droits par-delà ses frais de fabrication [2]. Comment arrivait-il que le métal monnayé conservât un si grand excès de valeur sur le lingot? Voici, messieurs, l'explication de ce fait. La seule exportation d'argent permise au Mexique et au Pérou était celle des piastres; la sortie du lingot était

---

[1] Nom de la monnaie d'or qui a remplacé les guinées.

[2] Essai politique sur la Nouvelle-Espagne, t. IV, page 144.

prohibée; or, dès que les entrepreneurs de mines ne pouvaient disposer de leurs produits qu'autant qu'ils étaient frappés en piastres, ce n'était pas seulement le monnayage, le besoin d'avoir des monnaies pour s'en servir comme de monnaie, que payaient les entrepreneurs de mines: c'était un droit d'extraction, un droit de sortie. Et comme le gouvernement craignait de ne pouvoir réprimer la fraude, s'il se contentait de recevoir ce droit sur les lingots au moment de l'exportation, il préférait prohiber complètement la sortie des lingots, et percevoir le droit au moment de la fabrication des piastres. Il ne fallait donc regarder le haut prix du monnayage au Mexique et au Pérou, que comme un droit d'exportation, et avec un droit d'exportation pareil, on ne voit pas pourquoi le gouvernement espagnol prohibait la sortie des piastres d'Espagne. Plus il en sortait d'Espagne et plus on en demandait au Mexique, plus on percevait de droit. C'était une des mille sottises que l'on pouvait reprocher à ce gouvernement ignorant.

Maintenant que le Mexique et le Pérou sont des états indépendans, il est probable qu'ils entreront en concurrence pour fournir à l'Europe des métaux précieux. Les États-Unis, les Européens iront trafiquer de préférence dans celui des deux pays d'où ils pourront extraire les métaux précieux à meilleur compte; les ports de mer et tous les genres de communication se multiplieront; la contrebande, devenue plus facile, obligera ceux qui gouverneront à baisser les droits[1]; et dans ce cas nous paierons l'or et l'argent un peu moins cher en Europe, sans que les producteurs de ces métaux en éprouvent aucun découragement; car des droits moins élevés favorisent à la fois la production et la consommation.

Quand le gouvernement ne frappe des monnaies qu'au moment où leur valeur est assez élevée pour procurer à sa manufacture un bon bénéfice, il doit peu s'inquiéter de l'exportation des monnaies; il doit même

[1] Les droits que les gouvernemens péruvien et mexicain établissent sur les métaux précieux, sont aussi légitimes que ceux qu'on établit en tout pays sur les terres et leurs produits. L'argent n'est-il pas un produit du fonds de terre comme le blé? Mais je ne crois pas que ce soit un bon moyen de prévenir la fraude, que d'obliger à réduire en monnaie le métal qu'on extrait. Les entrepreneurs de mines ayant plusieurs co-intéressés, sont obligés de tenir des registres très-exacts des quantités sorties de leurs entreprises, et ces registres pourraient servir de base à l'impôt.

la favoriser; car elle lui permet de renouveler ses profits, sans en tarir la source. Dans quels cas ces profits se soutiennent-ils? Lorsque, malgré une fabrication constante, la valeur des monnaies reste supérieure à celle du lingot. Or, une marchandise qui s'use peu et qu'on fabrique constamment, baisse de prix si elle ne peut pas s'exporter.

C'est une erreur de croire qu'une pièce de monnaie qui est transportée dans un autre pays, perd toute la valeur que lui confère la façon et ne passe plus que pour son poids, pour sa valeur intrinsèque. Les pièces étrangères, surtout dans les états qui n'ont point d'ateliers monétaires, sont recherchées pour servir d'intermédiaire aux échanges, lorsqu'on peut avoir confiance dans leur poids et dans leur titre; cette demande élève quelque peu leur valeur par-dessus le prix du métal qu'elles contiennent, et on perdrait à les fondre, à les changer en un lingot du même poids et du même titre. Les piastres de l'Amérique ci-devant espagnole circulent et remplissent l'office de monnaie, non-seulement dans toute l'Amérique, mais dans plusieurs états de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique.

Les écus de France de 5 francs circulent dans une moitié de l'Europe, parce qu'ils sont une monnaie fidèlement fabriquée et commode. Des voyageurs m'ont assuré même qu'au Bengale, à la Cochinchine, à Canton, ils valent plus qu'un pareil lingot d'argent. Je n'en suis nullement surpris. Cette confiance tient d'abord au système décimal, qui présente une base invariable pour le titre et pour le poids; et ensuite aux lois monétaires, qui ne peuvent pas en France être modifiées sans une discussion solennelle et publique. Un gouvernement représentatif ne peut pas fabriquer de la fausse monnaie comme un monarque absolu. Quand le prince jouit d'une grande réputation de vertu, il peut obtenir pour sa monnaie une partie des mêmes avantages. La monnaie d'or de saint Louis, qu'on appelait des *agnels*, à cause de la figure d'un agneau qui s'y trouvait empreinte, circula couramment dans l'étranger comme en France, longtemps même après la mort de ce prince; une longue expérience avait appris combien ils étaient réguliers quant au titre et quant au poids. Quiconque voyait cette empreinte bien connue, était sûr de la valeur de la pièce qu'il allait recevoir.

Et ce qui montre que les vérités de l'économie politique ont été les mêmes dans tous les temps, et avant qu'elles fussent rédigées en corps de science, c'est que les mêmes effets s'étaient manifestés dans l'ancienne Grèce. Il paraît que les Athéniens, riches en mines d'argent, surent de

bonne heure affiner ce métal; et soit par vanité, soit par un sentiment de leur intérêt bien entendu, il furent long-temps fidèles à ne pas en altérer la pureté; de sorte que leurs espèces jouissaient de beaucoup de faveur dans toute la Grèce et chez les Barbares. Les anciennes monnaies d'Athènes portaient l'empreinte d'un bœuf, et l'on ne voulait être payé qu'en monnaie *euboïque*, c'est-à-dire, en *bons bœufs*; et même lorsqu'ils perfectionnèrent leur orthographe, ils eurent soin de conserver sur leurs pièces, les anciennes lettres qu'on avait coutume d'y voir depuis long-temps et dont la réputation était faite.

Un peuple qui changerait souvent ses monnaies, et surtout un peuple qui chercherait à y introduire des altérations déguisées, non-seulement ne réussirait pas à les faire circuler dans l'étranger, mais il y présenterait avec une sorte de désavantage, même les pièces qui seraient dignes de plus de faveur.

Dans l'état actuel de notre fabrication des monnaies, le gouvernement français est loin de jouir des avantages que pourrait lui procurer son excellent système monétaire [1]. Il abandonne dans chaque hôtel des monnaies, à un entrepreneur de fabrication, qu'on appelle improprement *directeur des monnaies*, le profit qui résulte de la différence de valeur qui s'établit entre le métal-lingot et le métal monnayé [2]. Il fournit gratuitement au directeur, le local et les gros ustensiles; et, sans se réserver aucune part aux profits, il demeure chargé de l'intérêt des capitaux et du traitement des administrateurs, commissaires, et autres agens, qui veillent à ce que la fabrication soit régulière et conforme aux lois. Son intérêt serait de faire lui-même le profit que font les directeurs des monnaies; et de réduire le nombre des hôtels des monnaies pour faire monter la valeur des pièces à un taux qui l'indemnisât tout au moins de ses frais.

Les Anglais, mieux avisés que nous sur ce point, n'ont pour toutes

---

[1] Excellent, puisqu'il ne s'y trouve à changer que quelques dénominations et quelques légendes.

[2] Le gouvernement est censé retenir aux particuliers qui apportent des métaux 3/10e pour cent sur l'or, et 1 1/2 pour cent sur l'argent, et il abandonne cette retenue au directeur; mais celui-ci en restitue une partie au particulier, de gré à gré, afin d'encourager les particuliers à apporter du lingot. Lorsque la monnaie est plus recherchée, il fait moins de remise ou n'en fait point, et gagne alors considérablement.

les possessions britanniques, qu'un seul atelier monétaire, qui est à Londres. Il est vrai que leur système de fabrication est sujet à d'autres abus, comme s'il fallait que les nations qui pourraient s'affliger de leurs propres sottises, trouvassent toujours des motifs de consolation dans les sottises des autres peuples.

CHAPITRE XIII.

Des tentatives qu'on a faites pour avoir une mesure des valeurs.

De tout ce que nous avons appris sur les valeurs, messieurs, il résulte qu'un échange consommé, ou tout au moins possible, est le seul moyen que nous ayons de nous assurer de la valeur d'une chose. On achette une marchandise au moyen d'une autre; mais pour que nous sachions quelle est la valeur de la première, il faut que nous connaissions la valeur de la seconde. Dès-lors la quantité qu'on est obligé de donner de celle-ci nous apprend quelle est la valeur de l'autre.

Mais si l'échange ou la possibilité de l'échange ont lieu loin de nous, dans les temps anciens, dans des pays lointains, comment saurons-nous la valeur de la chose dont la plus ou moins grande quantité est pour nous la mesure d'une autre valeur? Quand nous voyons donner une valeur de dix francs pour acheter un objet, nous savons quelle est la valeur de cet objet, parce que nous savons quelle est aujourd'hui chez nous la valeur de dix francs; mais si l'argent qui est dans cette somme, ne vaut plus, à beaucoup près, ce qu'il valait il y a trois siècles, il ne nous donnera pas une idée exacte de la valeur que cette somme achetait alors.

Pour que nous pussions en avoir une juste idée, il faudrait que la marchandise qui nous sert à en évaluer une autre, n'eût pas elle-même varié dans sa valeur depuis cette autre époque jusqu'à nous. Alors sa valeur actuelle que nous connaissons, nous donnerait une idée exacte de la valeur qu'avait alors la même marchandise, et par conséquent de la valeur de la chose que l'on pouvait acheter par son moyen.

Mais quelle est cette marchandise immuable dans sa valeur, condition essentielle pour qu'elle puisse servir de mesure? Nous avons déjà vu qu'il n'y en a point, qu'il ne peut pas y en avoir. Quelle est au moins celle dont on peut supposer que le prix a le moins varié d'un siècle à l'autre? Nous

avons vu que ce ne sont pas les métaux précieux. Adam Smith croit que c'est le travail humain. Écoutons-le.

« Deux quantités de travail, dit-il, quel que soit le temps, quel que soit » le lieu, sont d'égale valeur pour celui qui travaille. Dans l'état ordinaire » de sa santé et de son courage, de son aptitude et de sa dextérité, l'avance » qu'il fait, dans les deux cas, de sa peine, doit être pour lui la même. » Le prix qu'il paie est donc le même, quelle que soit la quantité des » choses qu'il reçoive en retour. S'il en reçoit une plus ou moins grande » quantité, c'est la valeur de ces choses qui varie, et non la valeur du » travail avec lequel il les achette. Partout, dans tous les temps, ce qu'on » n'obtient qu'avec beaucoup de peines et de travail, est cher; ce qui en » coûte peu est à bon marché. Le travail ne variant jamais dans sa valeur, » est donc la seule mesure réelle avec laquelle la valeur de toutes les mar- » chandises peut, en tout temps, en tous lieux, être comparée et esti- » mée. »

Tel est le passage où Smith pose le plus nettement, la thèse qu'il soutient en plusieurs endroits de son ouvrage. Son commentateur Garnier la défend avec plus d'obstination que Smith lui-même[1]. « Quand un ou- » vrier, dit-il, loue ou échange son travail pour un salaire, il y a, comme » dans tout échange, deux termes, savoir, la chose offerte par l'ouvrier » et la chose offerte par le maître. La première est par sa nature invaria- » ble; l'autre peut varier sans cesse. L'ouvrier ne peut rien ajouter à son » offre; son travail ne peut être ni plus ni moins que son travail. Le maître » peut ajouter à son offre autant qu'il lui plaît, selon le besoin qu'il a de ce » travail, et le prix qu'il consent à y mettre. »

Il me semble que le commentaire de Garnier fait sentir le faible de l'argument de Smith en le développant; et sous ce rapport il n'est pas sans quelque utilité.

Garnier dit: *La chose offerte par l'ouvrier, le travail, est invariable: il ne peut rien ajouter à son offre; le maître peut y ajouter*. Cela n'est pas exact: la faculté d'ajouter ou de retrancher à son offre, est mutuelle. Quand un ouvrier, au lieu de 40 sous par jour, réduit sa demande à 30 sous, il offre plus de travail qu'il n'en offrait pour le même prix; il offre quatre journées pour six francs, au lieu d'en offrir trois.

La quantité offerte, la quantité demandée, peuvent varier relativement

---

[1] Smith, trad. de Garnier, édit. de 1822, tome V, page 125.

au travail comme par rapport à toute autre marchandise; sa valeur échangeable est donc une quantité variable. La même intensité de travail, la même peine, la peine employée, par exemple, à monter cent pieds cubes d'eau à la hauteur d'un mètre, se paie évidemment dans un pays, à une certaine époque, le double de ce qu'elle se paie dans un autre pays, à une autre époque; et comme ce salaire double, est double quelle que soit la matière dans laquelle s'effectue le paiement; comme on donne, quand les journées sont chères, une fois plus de cuivre, si l'on paie en cuivre, une fois plus de blé si l'on paie en blé, une fois plus d'argent, de vin, ou d'étoffe, que lorsque les journées sont à bon marché, on ne peut pas dire que c'est la valeur de toutes ces choses qui varie, et que c'est le prix des journées qui seul reste invariable.

Adam Smith, Garnier et d'autres après eux, disent que deux quantités de travail, quel que soit le temps, quel que soit le lieu, sont d'égale valeur *pour celui qui travaille.* Mais ce n'est pas de cette valeur arbitraire qu'il s'agit; ce n'est pas elle qu'on appelle le prix du travail: c'est la valeur contradictoirement débattue, et fixée entre le marchand de travail, ou l'ouvrier, d'un côté, et l'acheteur de travail, ou le maître, de l'autre. Or, cette valeur débattue, puis reconnue, est variable de sa nature selon les temps, selon les lieux. Le travail est plus cher quand on donne plus de choses pour l'avoir; il est moins cher quand on en donne moins. L'ouvrier vend son travail à bon marché, quand il ne peut pas le vendre cher; il vit mal quand il ne peut pas vivre bien; et quand on vit mal des produits du travail qu'on fait, c'est autant parce que le travail est à bon marché relativement aux denrées, que parce que les denrées sont chères relativement au travail.

Comme il est cependant désirable en beaucoup de cas de connaître la valeur qu'a pu avoir une chose située dans d'autres temps et dans d'autres lieux, et que nous ne pouvons la comparer à une certaine quantité d'un autre objet qui n'ait point changé dans sa valeur, puisqu'il n'en est aucun qui soit dans ce cas, ne pouvons-nous du moins la comparer à l'objet qui aura le moins changé de valeur en traversant les lieux et les âges? Nous aurions ainsi une idée approximative des variations survenues dans les autres valeurs.

Les élémens de la valeur sont, d'une part, l'étendue des besoins que la société a d'une chose à un certain prix; et d'une autre part, la quantité de cette chose que la société, ou les producteurs, peuvent fournir à

ce prix-là [1]. La chose qui variera le moins dans sa valeur, sera conséquemment celle dont le besoin se fera toujours à peu près également sentir, et dont les procédés de production auront été toujours à peu près les mêmes; de manière que nous puissions croire qu'à une époque on n'a pas obtenu de cette chose, beaucoup plus ou beaucoup moins qu'à une autre époque pour le même prix.

Sous ce rapport, nous avons lieu de croire que la production du blé, si elle n'a pas été étrangère à tous perfectionnemens dans ses procédés, n'a pas, d'un autre côté, offert l'exemple de ces grandes améliorations qui multiplient, à une certaine époque, un produit, comme les tissus de coton, avec une facilité sans exemple [2]. L'usage de la charrue est antérieur aux temps historiques. A toutes les époques, le propriétaire du terrain a dû se faire payer le concours du sol, parce que nul terrain n'a jamais pu être cultivé d'une manière suivie, que là où le droit de propriétaire exclusif a été reconnu. Qui, sans cela, aurait voulu faire les frais des labours et de l'ensemencement ?

L'excès de production d'un sol fertile sur un sol qui ne l'est pas, a toujours été balancé par le profit supérieur qu'en a tiré le propriétaire ; et, quand les frais de culture ont été moindres, les frais de loyer ont été plus forts. Ainsi le veut la nature des choses ; ainsi le confirme l'expérience des siècles.

Les défrichemens, l'étendue des terres cultivées, ont dû, à la vérité, multiplier la quantité de blé apportée sur les marchés ; d'où l'on pourrait inférer que la quantité offerte, devenue plus considérable, a dû, par l'effet de la concurrence des producteurs, réduire à certaines époques leurs profits, et par conséquent les frais de production. Mais le blé, et en général les denrées alimentaires qui forment le fond de la nourriture d'un peuple, en se multipliant, multiplient la population, et les besoins s'étendent avec le produit.

S'il y a eu de grandes variations de prix d'une année à l'autre, en raison de la vicissitude des récoltes, ces événemens ont toujours été passagers:

---

[1] Voyez IIIe Partie, chapitre IV, *Du prix courant et de la manière dont il s'établit.*

[2] S'il y a eu en Angleterre quelques procédés expéditifs mis en usage, comme la machine à battre le blé, la diminution de frais de production qui en résulte a été plus que balancée par l'extension des impôts, la taxe des pauvres, la dîme, l'entretien des routes, etc.

car, en temps ordinaire, si l'abondance dure, la population croît, et avec elle le besoin; si la disette se soutient, la population décline, et par conséquent la demande. Un pays n'a jamais que la population qu'il peut nourrir, selon les habitudes que se sont faites ses habitans, et il en résulte encore pour les pays qui subsistent principalement de blé, un rapport à peu près semblable entre l'offre et la demande de cette denrée.

Pour connaître le prix qui résulte de ce rapport, en temps ordinaire, il faut seulement avoir soin d'écarter autant qu'on peut des appréciations, les années de disette et celles d'excessive abondance, d'où sont résultées de fortes perturbations dans les prix; et de prendre, pour la valeur ordinaire du blé, une moyenne proportionnelle entre plusieurs années ordinaires.

Avec ces restrictions, on peut supposer qu'à de grandes distances entre les époques, c'est la valeur d'échange du blé qui, de toutes les valeurs échangeables, est restée le plus semblable à elle-même. Conséquemment, si l'on donne à une époque, beaucoup plus ou beaucoup moins d'une certaine marchandise pour avoir une même quantité de blé, nous devons supposer que c'est la valeur de cette autre marchandise qui a varié plutôt que celle du blé. Si, par exemple, avec une même quantité de blé on obtient de nos jours une moins grande quantité de bœufs ou de moutons que dans les temps anciens, nous sommes fondés à croire que la viande de ces animaux a renchéri; si, comme cela arrive, on obtient aujourd'hui beaucoup plus de soie qu'autrefois, nous sommes fondés à croire que la soie a beaucoup baissé de prix; opinion qui reçoit une grande confirmation de la connaissance que nous avons des difficultés qu'on éprouvait jadis pour se procurer cette matière, comparées avec la facilité des moyens par lesquels nous l'obtenons aujourd'hui.

Ce qui doit contribuer encore à nous faire considérer la valeur du blé comme un meilleur moyen de comparaison qu'un autre, c'est que le prix du blé ayant eu à toutes les époques une grande connexité avec la condition des peuples et avec leur police, sa valeur a, plus que toute autre, fixé l'attention des hommes d'état, des historiens; ce qui fait qu'elle perce plus souvent que les autres, à travers l'obscurité qui enveloppe les siècles passés.

Ajoutez qu'il y a peu de différence de qualité entre froment et froment, tandis qu'il y en a beaucoup entre travail et travail, et qu'il est fort difficile de caractériser cette différence; aussi les personnes qui ont proposé le prix du travail pour mesure des autres valeurs, se sont-elles toutes, dans la pratique, servies du prix du blé pour cet usage.

Si le blé est la denrée qui varie le moins d'une époque à l'autre, on ne peut pas dire que ce soit celle dont la valeur diffère le moins d'un lieu à l'autre. C'est une denrée lourde et encombrante relativement à sa valeur. Les frais de transport changent considérablement son prix courant. Les mauvaises routes, les chargemens, les déchargemens, les lois et les coutumes peu sensées, ajoutent encore des difficultés artificielles aux difficultés qu'oppose la nature à l'équilibre des prix. On a vu maintes fois le blé être trois fois plus cher en Bourgogne qu'en Bretagne. Mais sans qu'il y ait toujours des disparités aussi fortes, il y en a de très-considérables, qui ne sont pas accidentelles, et agissent d'une façon permanente.

On peut d'autant moins supposer que la valeur du blé soit la même dans deux pays différens, qu'il a souvent dans l'un et dans l'autre des usages fort divers. Aux Indes, c'est un objet de luxe, comme le riz en France, et les neuf dixièmes des Indous ne mangent jamais de froment, comme les neuf dixièmes des Français ne mangent point habituellement de riz. Si l'on nous disait qu'au Bengale un objet, un chapeau de feutre, par exemple, vaut autant que cinq quintaux de riz, nous aurions une haute idée de sa valeur; car cinq quintaux de riz valent ici 250 francs, tandis qu'au Bengale, ils ne valent pas 25 francs. Et d'un autre côté si l'on parlait aux Indous de la valeur de deux quintaux de froment pour un chapeau, ils auraient de sa valeur une idée fort supérieure à celle qu'il a réellement.

La marchandise dont le prix doit le moins varier d'une contrée à l'autre, est celle dont le transport coûte le moins et qui se soustrait le plus aisément aux difficultés artificielles, aux prohibitions qui naissent de la législation des différens états; c'est celle qui, se rendant à peu de frais aux lieux où elle est plus recherchée, permet qu'on proportionne toujours aisément la quantité qu'en offre le commerce avec les besoins de la population. Or, cette marchandise est évidemment l'or; ou quand on n'a pas de facilité pour savoir le prix des choses en or, le métal d'argent, frappé ou non en pièces de monnaie.

On aurait tort néanmoins de s'imaginer que, parce qu'il n'en coûte jamais plus de 4 ou 5 pour cent pour faire passer de l'or ou de l'argent d'un pays dans l'autre, leur valeur ne diffère jamais, dans les deux pays, que de 4 ou 5 pour cent. Cet agio ne nous donne que la différence de valeur de l'argent avec lui-même dans ces pays-là, mais ne nous fait pas connaître la quantité de toute autre chose que l'on peut y acheter avec de l'argent. Or, c'est cette dernière quantité qui constitue la véritable valeur de l'ar-

gent. Si j'envoie de l'argent à Londres, et que je paie de transport 5 francs pour cent francs, je sais fort bien que mon argent à Londres me revient à cinq pour cent de plus que celui qui est à Paris, mais j'ignore combien les cent francs qui sont à Londres ont en outre perdu en raison de la moindre quantité de blé, d'étoffes, etc., qu'ils peuvent acheter dans ce pays-là [1]. Néanmoins, comme par le motif assigné, les frais de production des métaux précieux diffèrent peu d'un pays à l'autre, et que leurs usages dans les divers pays, soit comme ustensiles, soit comme monnaie, sont à peu près les mêmes, et les font rechercher au même degré, je ne connais aucune autre marchandise qui leur soit préférable pour évaluer les choses dont nous sommes séparés par de grandes distances.

On ne risque donc pas de s'éloigner beaucoup de la vérité, lorsqu'il est question dans les voyageurs, de *roubles* en Russie, de *bourses* chez les Turcs, ou de *roupies* dans l'Inde, en réduisant ces sommes en or ou en argent fin, et en évaluant cette quantité d'or ou d'argent, en notre monnaie au cours.

Mais si vous lisez un livre d'histoire, et qu'on y fasse mention de *talens* grecs ou de *sesterces* romains, sachez, si vous le pouvez, ce qu'il était possible d'acheter de blé pour cette somme ; et une fois que vous avez sa valeur en blé, voyez ce que cette quantité de blé peut valoir en temps ordinaire dans notre monnaie. Je ne crois pas que vous puissiez acquérir une idée plus approchée de la valeur de la somme ancienne. Nous chercherons à faire quelques évaluations de ce genre par cette méthode ; mais nous avons besoin auparavant de rechercher quelle quantité d'or ou d'argent une même quantité de blé pouvait procurer à diverses époques.

CHAPITRE XIV.

De la valeur des métaux précieux comparée à celle du blé, en remontant aux temps anciens.

Si nous admettons que de toutes les choses évaluables, le blé est celle qui a le moins varié dans sa valeur, en comparant une quantité connue

---

[1] Rigoureusement parlant, pour que la valeur des métaux précieux ne différât jamais que de 5 pour cent d'un lieu à l'autre, il faudrait que tous les objets qu'ils achètent, ne différassent eux-mêmes, dans leur valeur, que de 5 pour cent d'un lieu à l'autre.

de blé avec une quantité connue d'or ou d'argent, nous saurons du moins par approximation ce que ces métaux ont perdu de valeur depuis les temps anciens.

Prenons notre hectolitre pour être cette quantité fixe de blé, et tâchons de découvrir combien d'argent fin on donnait communément à différentes époques pour acquérir autant de blé qu'en contient notre hectolitre [1].

Jusqu'à Démosthènes, on n'a pas de renseignement sur le prix du blé; mais dans le plaidoyer de Démosthènes contre Phormion, on lit ce qui suit: « Le blé étant fort cher, et tandis qu'il se vendait jusqu'à seize drachmes, » mon client en a fait venir plus de cent mille médimnes au *prix ordinaire* » de la taxe, à cinq drachmes. » Voilà donc le *prix ordinaire* de la taxe à Athènes : cinq drachmes par médimne.

Or, cinq drachmes, selon les antiquaires et les médailles athéniennes, contenaient 157 1/2 grains, poids de marc, d'argent fin. Le médimne était une mesure égale à 52 de nos litres. Par conséquent, 52 de nos litres coûtaient à Athènes, en temps ordinaire, 157 1/2 grains pesant d'argent; l'hectolitre, qui contient cent litres, s'échangeait donc contre 303 grains d'argent poids de marc.

A Rome, au temps de César, la mesure de blé appelée *modius*, valait communément trois sesterces ; et trois sesterces, d'après les antiquaires [2], contenaient 23 5/8 grains d'argent fin. Le blé contenu dans un *modius*, pesait quatorze de nos livres poids de marc. Quatorze de nos livres, poids de marc, s'échangeaient donc à Rome contre 23 5/8 grains d'argent, et par conséquent notre hectolitre de froment (qui pèse 160 livres) s'échangeait contre 270 grains d'argent fin.

Cette différence entre le prix du blé qui valait communément à Athènes 303 grains d'argent l'hectolitre, et à Rome 270, ne doit pas nous surprendre : l'Attique n'était pas un pays à blé, et était au contraire un pays à argent. On s'y procurait du blé du Bosphore et même du Pont-Euxin, par la voie du commerce ; voie extrêmement dispendieuse dans ce temps-là. A

---

[1] J'ai pris dans mon *Cours complet* les calculs qui suivent, pour rectifier, dans la cinquième édition de mon *Traité d'économie politique*, ce qui a rapport aux monnaies. Ici la question est, comme de raison, plus complètement développée.

[2] On en trouvera la preuve dans les ouvrages spécialement consacrés à ce genre d'érudition, notamment dans Garnier, *Histoire des Monnaies*, tome II, pages 333 et 341.

Rome, au contraire, on avait non-seulement le blé de l'Italie, qui était bien plus généralement cultivée qu'à présent; mais les blés de la Sicile, de la côte d'Afrique, et de l'Égypte, y affluaient; et le principal soin des mauvais comme des bons empereurs, était d'en maintenir le prix aussi bas que possible. On peut donc regarder la différence entre le prix d'Athènes et celui de Rome, comme le résultat des circonstances particulières à ces deux capitales; et pour avoir le prix du blé en argent fin, dans l'antiquité, nous prendrons le prix (moyen entre ces deux-là) de 289 grains. Passons au moyen-âge.

Charlemagne mit quelque ordre dans nos monnaies : car on lui doit cette justice qu'il employa un pouvoir usurpé et très-considérable, à fonder quelques institutions, sinon bonnes, du moins meilleures que celles qu'on avait; bien différent en cela d'un autre usurpateur qui ayant trouvé beaucoup de réformes opérées, s'est attaché à reconstruire d'anciens abus. Nous savons assez bien en conséquence ce qu'il y avait d'argent dans sa livre de compte. Charlemagne fit un réglement où le pain de froment est taxé à raison d'un denier pour douze pains de deux livres chacun; cela fait un denier pour 24 livres de pain. La taxe, ou fixation de prix du pain, doit équivaloir au prix du froment, poids pour poids. On sait par expérience que le poids de l'humidité qu'on introduit dans le pain, dédommage des frais de fabrication et des déchets de la mouture. On peut vendre une livre de pain au même prix qu'une livre de blé, malgré la façon et le combustible que le pain exige. Un denier d'argent pour 24 livres de pain équivaut donc à un denier pour 24 livres de froment. Mais la livre de ce temps-là n'ayant que 12 onces, les 24 livres de froment correspondent à 18 livres poids de marc [1].

Le denier de Charlemagne (on en possède encore) pesait 28 4/5 grains,

---

[1] Dans la même ordonnance, Charlemagne défend de vendre le *modius* de blé au-dessus de 4 deniers; ainsi nous aurions une taxe directe du prix du blé, si nous connaissions la capacité du *modius*. Ce n'était pas la mesure romaine appelée de ce nom : elle ne pesait que 14 de nos livres au plus; et le prix de 4 deniers d'argent (ou 981 1/3 grains d'argent fin) aurait été un prix extravagant pour cette quantité de blé. Ce n'était pas non plus notre ancien *muid*, qui se composait de 12 setiers pesant chacun 240 livres poids de marc. C'était probablement quelque mesure anciennement usitée dans les Gaules, ou parmi ces Allemands appelés *Francs*, qui avaient imposé aux Gaulois quelques-uns de leurs usages en même temps que la servitude.

poids de marc, dont il faut déduire un vingt-quatrième d'alliage [1]. Il y reste donc 27 3/5 grains d'argent fin. Voilà le prix en argent de 18 livres de froment.

Or, à ce compte, notre hectolitre, qui pèse 160 de ces livres, aurait coûté 245 1/3 grains d'argent fin.

Dans l'antiquité il en valait 289, sous Charlemagne 245; on donnait moins d'argent pour avoir la même quantité de blé; il semble dès-lors que ce métal était devenu plus précieux. Je ne peux pas répondre que cette différence ne vienne pas de l'imperfection des bases sur lesquelles il a bien fallu nous appuyer faute de meilleures; mais elle n'a rien d'étonnant en elle-même. Après tous les pillages qui accompagnèrent et suivirent l'invasion et le démembrement de l'empire romain; après l'abandon probable des mines d'argent de l'Attique et de l'Espagne pendant 6 à 700 ans de désordres et de violences; après les spoliations commises par les Sarrazins; et si nous tenons compte de la déperdition constante subie par les ustensiles d'argent, aussi bien que par les naufrages, et de l'argent tombé dans les rivières ou caché sans être retrouvé, peut-on s'étonner que le métal d'argent fût devenu sous Charlemagne plus rare et plus précieux dans la proportion d'un sixième environ? Près de 700 ans plus tard, sous *Charles VII*, le prix moyen du blé, suivant Dupré de Saint-Maur, étant de 12 sous 10 deniers le setier, et cette somme contenant 328 grains d'argent fin, l'hectolitre revient à 219 grains; ce qui est 26 grains de moins encore que sous Charlemagne, où le même hectolitre valait 245 grains. Il semble que l'argent est devenu encore un peu plus rare et plus précieux; mais voici le moment où il va se montrer avec une abondance que rien ne pouvait faire présager, et produire des effets qui surprenaient les gouvernans et le vulgaire, sans que les uns plus que les autres fussent en état de les expliquer.

L'Amérique fut découverte en 1492. Les premières dépouilles des peuples du Mexique et du Pérou, apportées en Europe, y firent paraître des quantités d'or et d'argent trop peu considérables pour en affecter sensiblement la valeur durant quelques années; mais par cela même fort profitables pour les aventuriers espagnols et pour leur gouvernement, parce qu'ils en tirèrent parti au plus haut terme de leur valeur. Bientôt les entrailles des Cordilières furent déchirées par les malheureux Péruviens que

---

[1] Garnier, *Histoire des Monnaies*, tome II, p. 342.

les Espagnols, à coups de fouet, forçaient à travailler aux mines ; et chaque année de nouveaux galions, lestés par les trésors du Nouveau-Monde, arrivaient dans les ports espagnols ; sans compter ce que de hardis flibustiers et le commerce interlope des autres établissemens européens aux Indes occidentales, en obtenaient clandestinement.

C'est par les dépenses que firent les conquérans de ces trésors que les métaux précieux se répandirent dans l'Europe et dans le monde.

Déjà, en 1514, le setier de blé étant à 26 sous, et le marc d'argent fin à 12 livres tournois [1], on donnait 333 grains d'argent fin, pour la quantité de froment contenue dans ce que nous appelons maintenant un hectolitre [2].

En 1536, sous François Ier, le prix du setier étant de 3 livres 1 sou 6 deniers, et le marc d'argent fin s'appelant 13 livres tournois, l'hectolitre de froment se fesait payer 731 grains d'argent pur.

En 1610, année de la mort d'Henri IV, le prix commun du blé étant 8 livres 1 sou 9 deniers, et le marc d'argent à 22 livres tournois, l'hectolitre de froment valait autant que 1130 grains d'argent.

En 1640, le prix du setier étant de 12 livres 10 sous, et le marc d'argent fin à 30 livres tournois, l'hectolitre valait 1280 grains d'argent.

En 1789, le prix commun du setier de blé étant, suivant Lavoisier, de 24 livres tournois, et le marc d'argent fin à 54 livres 19 sous, l'hectolitre valait 1342 grains d'argent.

Enfin, à l'époque où nous sommes, en supposant le prix commun du blé froment à 19 francs l'hectolitre [3], nous trouvons qu'un hectolitre vaut autant que 1610 grains d'argent fin.

Ainsi, en récapitulant, et pour rapprocher la valeur de l'argent aux différentes époques que j'ai désignées, nous trouvons que la même quantité

---

[1] Dupré de Saint-Maur, Essai sur les Monnaies.

[2] Tandis que l'hectolitre pèse 160 livres poids de marc, le setier en pèse 240. Le rapport entre ces deux mesures est, à très-peu de chose près, comme deux à trois.

[3] Le prix moyen de l'hectolitre de froment, relevé sur les mercuriales du marché de Roye en Picardie, depuis les années 1796 à 1816, en retranchant les deux années de plus grande cherté et les deux de plus grande abondance, est de 16 francs 20 centimes.

Le prix moyen du même hectolitre, à la halle de Paris, de 1801 à 1819, en

de blé première qualité, c'est-à-dire, cette quantité que nous nommons actuellement un *hectolitre*, s'échangeait contre une quantité d'argent fin qui était de :

289	grains	dans l'antiquité.
245	*dito*	sous Charlemagne.
219	*dito*	sous Charles VII, roi de France, vers l'année 1450.
333	*dito*	en 1514.
731	*dito*	en 1536.
1130	*dito*	en 1610.
1280	*dito*	en 1640.
1342	*dito*	en 1789.
1610	*dito*	en 1820 [1]

Il semblerait donc que l'argent, à partir du temps d'Alexandre, a graduellement augmenté de valeur jusque vers le temps de Charles VII et de la pucelle d'Orléans. Cette époque est celle où l'on a donné le moins de grains d'argent fin, pour avoir un hectolitre ou cent litres de froment. A partir de cette époque, on a commencé à en donner un peu plus; et, sauf les oscillations qui nous échappent, à cause du peu d'exactitude qu'on a mis à nous conserver le prix courant des blés et les différences de prix

---

retranchant de même les deux plus fortes et les deux plus faibles années, est de 19 francs 79 centimes.

Le prix moyen du même hectolitre pour toute la France, pendant les années 1799 à 1810, extrait d'un rapport du ministre de l'intérieur du 25 juillet 1811, est de 19 francs 82 centimes.

La Picardie étant de toutes les provinces de France celle où le blé est à plus bas prix, et d'un autre côté, les approvisionnemens des armées ayant pu à Paris et dans quelques provinces, maintenir le blé à un prix un peu plus élevé qu'en temps ordinaire, je ne pense pas m'éloigner beaucoup de la vérité en estimant son taux ordinaire à 19 francs, ce qui fait revenir le pain à 3 sous 1/4 la livre.

[1] J'aurais pu réduire en mesure métrique la quantité d'argent spécifiée en grains poids de marc, et en donner l'équivalent en grammes; mais c'aurait été une réduction de plus à faire et elle aurait été superflue, puisqu'en ce cas-ci l'information consiste uniquement dans le rapport que les nombres ont entre eux.

m lieu à l'autre, la quantité d'argent offerte pour avoir une même antité de blé, a constamment augmenté jusqu'à nos jours.

En corrigeant les unes par les autres les données plus ou moins impartes qu'il a été possible de recueillir sur le prix en argent du blé antéurement à la découverte du Nouveau-Monde, nous pouvons les réduire ıne donnée commune de 268 grains d'argent fin pour un hectolitre de ment. Il en faut donner aujourd'hui six fois autant; d'où nous pouvons nclure que la valeur propre de l'argent a décliné dans la proportion de ι à un [1].

Le rapport de valeur entre l'argent et l'or ne paraît pas avoir beaucoup rié des temps anciens jusqu'aux nôtres; c'est-à-dire, qu'il était alors ns la proportion d'un à quinze. Garnier le prouve, selon moi, d'une ınière satisfesante dans son Histoire des Monnaies [2]. Nous pouvons nséquemment conclure, sans craindre de nous écarter beaucoup de vérité, qu'une once d'or valait alors autant que six onces à présent.

Il ne paraît pas que la valeur des métaux précieux ait sensiblement cliné depuis le règne de Louis XIII jusque vers l'an 1760; mais depuis tte année le prix du blé, sauf les variations accidentelles, a beaucoup ussé. Peut-être une partie de cette hausse est-elle réelle et dépend-elle ıne demande plus forte, effet d'une population et d'une richesse croisntes; cependant je crois qu'elle est principalement due à la diminution la valeur des métaux précieux; car elle se manifeste sur beaucoup autres objets, et peut-être sur tous les objets dont les procédés de fabri-

[1] Garnier, qui a fait des recherches fort étendues sur les monnaies des ciens, arrive au même résultat par des calculs différens. Voyez son Hisire des Monnaies, tome II, page 355.

Dans les premières éditions de mon Traité d'Économie politique, j'avais u pouvoir établir que l'argent avait baissé dans le rapport seulement de à 1. Le nouveau résultat que j'annonce, tient d'abord au choix des noulles données que j'ai prises et qui me semblent meilleures; et de plus à que j'avais pour type de la valeur du blé dans les temps modernes, sa leur moyenne en 1789, faute de données plus récentes, et quoique son ix en argent ait considérablement haussé depuis cette époque.

[2] Tome I, page 114, et tome II, pages 82 et suivantes. Voyez aussi les tes ajoutées à sa traduction de Smith, édition de 1822, tome V, pages 632 649.

cation n'ont pas été perfectionnés dans le même espace de temps [1]. Non-seulement le prix en argent des blés s'élève encore dans ce moment; mai

---

[1] Voici un document que j'extrais d'un papier officiel:

PRIX COMPARÉS DES OBJETS A L'USAGE D'UN FERMIER DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-DENIS, AVANT 1789, ET SOUS NAPOLÉON.

(*Extrait d'un rapport fait en* 1811 *à Napoléon par le ministre de l'intérieur.*)

NOTA. Les salaires à l'année et à la tâche sont réduits en gains à la journée.

	Avant la révolution.	Sous Napoléon.	*Observations.*
	fr. c.	fr. c.	
Ouvrier charron	60	1 20	Quand ils sont nourris.
— maréchal	54	1	
— bourrelier	48	80	
— maçon	2 25	3 50	Non nourri et non compris son manœuvre.
— serrurier	2	3	Non nourris, et ils fournissent leurs outils.
— charpentier	2	4	
— couvreur	3	6	
Premier charretier	50	80	Nourris.
Deuxième charretier	47	66	
Premier berger	1 45	2 66	
Deuxième berger	80	1 66	
Garçon de cour	30	80	Nourris.
Fille de basse-cour	26	30	
Batteur en grange	1 30	2 50	On les paie par setier.
Moissonneur et faucheur	2 50	6	On les paie par arpens.
Homme de journée	1 20	2 25	En été.
Femme de journée	60	90	
Une charrue	60	100	Garnie de ses ferremens.
Une charrette	252	425	*Idem.*
Harnais de charrette	60	140	Pour le limonier.
Cordes (le quintal)	60	100	
Une bêche et une houe	3	5	
Un fer à cheval	35	75	Tout posé.
Moellons ou pierres à bâtir	28	40	La toise cube.
Plâtre	16	22	Le muid de 36 sacs.
Chaux	52	77	Le setier.
Tuiles (le cent)	15	30	Fabrique des environs.
Fer en barre	18	22	Le cent.
Cheval de labour	333	600	
Cochon	80	150	Gras, du poids de 200 liv.
Mouton du pays	12	18	
Poulets (la paire)	1 25	1 80	
Habit de drap	65	100	
Culotte de peau	24	60	
Paire de soulier	4 40	7	
Chapeau	12	18	
Bois à brûler	21	36	Le double stère ou la voie.
Charbon de bois	3 50	7	Le sac de Paris.

Napoléon avait rétabli et accru tous les impôts de l'ancien régime. On peut supposer que les fermiers qu'on avait consultés pour les prix, ont pu, par mécontentement, exagérer un peu la différence: car les prix n'ont pas, ce semble, augmenté depuis.

nous avons déjà eu occasion de remarquer que celui des baux et des fermages s'élève également. Tous ceux qui sont à portée de voir conclure beaucoup de marchés de biens-fonds, comme les notaires, remarquent qu'il y a peu de changemens de propriétaire et de renouvellemens de bail, sans qu'il y ait augmentation de prix. Les vendeurs d'immeubles font valoir en faveur de leurs biens, que les baux n'ont pas été renouvelés depuis long-temps; et *par conséquent,* disent-ils, *qu'ils sont susceptibles d'augmentation.*

Je sais qu'une partie de cette augmentation peut être mise sur le compte des progrès de la culture et des capitaux répandus sur les fonds de terre. Quand on fait produire à la terre sans la laisser reposer et qu'on en tire des produits plus abondans, meilleurs, et plus variés; quand de nouvelles valeurs capitales, comme des granges, des bergeries, sont répandues en bonifications sur le sol, je sais que le fermier peut en payer un plus fort loyer; avec tout cela, il me semble que les terres les moins améliorées se louent plus chèrement que vers le milieu du dix-huitième siècle. On dira que c'est parce que les produits se vendent plus cher : j'en conviens; et c'est ce qui concourt à prouver que l'argent baisse de valeur depuis cette époque. Si la population, l'industrie et la richesse du monde ne s'accroissaient pas rapidement, la valenr de l'argent déclinerait plus vite encore qu'elle ne fait.

Toutefois il ne faut pas que nous nous imaginions que l'abondance plus grande de l'argent comparée avec le besoin que l'on en a, soit la seule cause de la hausse des prix. Les choses peuvent elles-mêmes, ou plusieurs d'entre elles, devenir *réellement* plus chères; et alors leur acquisition coûterait plus d'argent, quand même la valeur de l'argent n'aurait pas décliné; on les paierait avec du fer, qu'il faudrait donner une plus grande quantité de fer qu'autrefois pour les avoir. On les paierait par le sacrifice d'une partie de son temps, qu'il faudrait donner un plus grand nombre de journées de travail pour acquérir ces mêmes choses. A mesure qu'un pays se peuple et se cultive, le bois, la viande, le gibier, et les produits qui résultent de ceux-là, comme le cuir, la laine, les poils et fourrures, les produits qu'on ne peut obtenir qu'en brûlant du bois ou du charbon de bois, renchérissent véritablement, parce que les frais de production de ces produits-là sont plus considérables.

Représentez-vous un pays encore peu peuplé et où il y a peu d'arts et d'industrie. Les terrains vagues et les forêts y sont fort étendus, et les propriétaires n'en tirent que peu de loyer. Les animaux s'y multiplient,

soit naturellement, soit artificiellement, à moins de frais. Mais à mesure que l'on défriche, les terres donnent une bien plus grande masse de produits, quoique leurs produits changent de nature. Tel champ qui nourrissait deux cents lapins et des chevreuils, n'a plus ni lapins ni chevreuils; il produit en froment, ou en lin, dix fois cette valeur; et une plus grande valeur produite entretient une population plus nombreuse. Mais aussi les bestiaux, et surtout le gibier, renchérissent [1].

Nous avons lieu d'être souvent surpris, en lisant l'histoire des anciens temps, de la grande consommation de viande qui s'y fesait. Des animaux entiers disparaissaient dans un festin. Les solennités religieuses abattaient des taureaux par centaines. Une semblable destruction ne serait guère praticable de nos jours, si ce n'est dans le voisinage des pays incultes de l'intérieur de l'Amérique du Sud. Un marbre apporté d'Athènes à Londres par milord Sandwich, porte une longue inscription où l'on voit, entre autres choses, que cent neuf bœufs, envoyés par les Athéniens pour des sacrifices dans le temple de Délos, ont coûté 8,415 drachmes; dépense alors somptueuse, puisqu'on s'en vantait dans un monument public. Cependant en évaluant cette somme, en proportion de la dégradation de la valeur de l'argent, beaucoup plus haut qu'on ne le fait communément, chacun de ces bœufs n'aurait coûté que 146 à 147 francs. Les animaux consacrés aux dieux devaient être choisis parmi les plus beaux; c'est-à-dire parmi ceux qui, chez nous, coûteraient 300 ou 400 francs. Ils ont donc considérablement renchéri [2].

Dans les temps modernes, avant que la population et les défrichemens fussent aussi avancés que nous les voyons, la viande de boucherie coûtait beaucoup moins. Dupré de St-Maur, dans ses *Recherches, etc.*, trouve qu'en l'année 1342, un bœuf se vendait 10 à 11 livres tournois, valeur équivalente à celle de 175 francs de notre monnaie; cela ne fait guère plus

---

[1] Ceci est une grande confirmation de la doctrine des besoins et de leur influence sur les prix, doctrine établie dès le commencement de cet ouvrage. Les besoins des hommes changent avec leurs développemens; ces besoins élèvent la demande et le prix des services productifs au moyen desquels on peut les satisfaire. Un plus haut prix de ce genre de services, élève le prix des produits en élevant leurs frais de production.

[2] L'abbé Barthélemy n'évalue la drachme qu'à 18 sous de notre monnaie. A ce compte chaque bœuf n'aurait coûté que 77 francs 20 centimes.

de la moitié de la valeur actuelle d'un bœuf ordinaire [1]. Le blé qui se produit en place de la viande, n'a pas dû baisser de prix, parce que la consommation du blé a dû augmenter comme la production. La demande de la viande au contraire, au lieu de diminuer à mesure que la viande devenait plus rare, a dû suivre une marche opposée; car des consommateurs de blé plus nombreux ont dû être aussi des consommateurs de viande. La même cause a dû, comme on voit, maintenir au même taux le blé, et faire payer plusieurs autres objets de consommation plus cher.

Les impôts sont venus par là-dessus; les impôts qui sont une augmentation réelle dans les frais de production, comme l'est le loyer des terres. Ils ont donc fait monter certains produits; et pour payer un produit plus cher, il faut donner une plus grande quantité d'argent, indépendamment de ce qu'il en faut donner de plus, en raison de la dégradation de la valeur propre de l'argent lui-même.

Je dis que les impôts ont augmenté les frais de production de certains produits, et non pas de tous, quoiqu'ils tombent à peu près sur tous, parce qu'il y a des produits, comme la plupart de ceux des manufactures, où l'épargne qui résulte d'une production plus habile et mieux entendue, balance et surpasse, dans les frais de production, la hausse qui résulte de l'augmentation des fermages et des impôts. Jamais les tissus de coton n'ont été à si bas prix que de nos jours, par suite des grands progrès qui ont eu lieu dans cette fabrication; et cependant la monnaie dont on les paie, vaut moins. On paie 30 sous l'aune des toiles peintes que cinquante ans plus tôt l'on aurait payées, dans une qualité équivalente, tout au moins 4 francs 50 centimes, et les 30 sous que l'on paie, ne valent pas 25 sous d'alors. Ces étoffes paraissent avoir baissé des deux tiers, elles ont réellement baissé au quart peut-être de leur valeur il y a cinquante ans.

Il est une autre circonstance qu'il faut apprécier lorsqu'on raisonne des prix en argent, quoiqu'au fond elle ne tienne pas au prix. Nous dépensons plus d'argent non-seulement lorsque les choses sont plus chères, ou l'argent plus commun, mais lorsque nous consommons réellement davantage; ou, ce qui revient au même, lorsque nous consommons des produits de meilleure qualité. A mesure que les sociétés font des progrès en civilisation, elles deviennent plus difficiles; il leur faut un peu plus pour les

[1] Voyez les Recherches statistiques, très-intéressantes, sur la ville de Paris et le département de la Seine, publiées par M. de Chabrol, préfet.

contenter; dans les mêmes conditions, on veut avoir plus d'abondance, on dédaigne ce qui est plus grossier, moins joli, moins fini. Les logemens sont plus chers que dans le siècle passé ; je veux le croire : je sais que les matériaux dont se bâtissent les maisons sont plus chers ; je sais que les impôts dont les propriétaires se plaignent, sont plus lourds; mais aussi je soupçonne que, dans les mêmes professions, on veut avoir un peu plus d'espace pour se loger, des escaliers fermés, mieux éclairés et plus propres, des portes qui joignent mieux, des rues plus aérées. Or, ces avantages ont tous une valeur, et il se pourrait que nous payassions le loyer de nos appartemens plus cher, sans que rien eût renchéri, sans que l'argent eût baissé de valeur; simplement parce qu'un ménage qui se contentait de trois pièces pour se loger, veut maintenant en avoir cinq. C'est ainsi que beaucoup d'objets ont renchéri pour trois raisons :

Parce que leurs frais de production se sont véritablement accrus;

Parce que l'argent dont nous les payons, vaut réellement moins qu'il ne valait, et que par conséquent il en faut donner davantage ;

Et enfin parce que nous ne nous contentons pas des mêmes qualités qu'autrefois, et que nous voulons être mieux servis.

De ces trois causes de renchérissement, la première (les frais de production) tient seule au produit et forme son renchérissement réel. La seconde n'est pas un renchérissement du produit : c'est une dégradation de la monnaie.

Enfin la troisième n'est pas un renchérissement non plus; car ce qu'on nous donne de plus en qualité, vaut ce que nous payons de plus en monnaie.

« Henri IV, dit Voltaire, déjeûnait avec un verre de vin et du pain » blanc. Il ne prenait ni thé, ni café, ni chocolat; il n'usait point de tabac; » sa femme et ses maîtresses avaient fort peu de pierreries ; elles ne portaient point d'étoffes de Perse, de la Chine et des Indes. » (Ici je crois que Voltaire se trompe : on n'avait alors de mousseline que celle qu'on tirait des Indes; mais on en tirait peu.) « Aujourd'hui, poursuit cet historien, une bourgeoise porte à ses oreilles de plus beaux diamans que » Catherine de Médicis; la Martinique et Moka fournissent le déjeûner » d'une servante. »

Nos anciennes chroniques nous présentent une foule d'observations du même genre. Les médecins les plus en vogue fesaient leurs visites montés sur des mules; les présidens au parlement allaient à l'audience dans le même équipage. Dans mon enfance il n'y avait pas un seul des agens de

change de Paris qui eût une voiture; maintenant il n'y en a pas un seul qui n'en ait une, ou tout au moins un cabriolet. Les maîtres de danse, les coiffeurs même en ont. Les mœurs étaient plus simples, sans être plus pures.

On a souvent cité les lettres que madame de Maintenon, femme de Louis XIV, écrivait à son frère, M. d'Aubigné, et à madame d'Aubigné, qui tenaient à Paris une maison considérable pour le temps, et qui avaient un train de dix domestiques. Madame de Maintenon recommande à sa belle-sœur de faire durer une livre de bougie trois jours, et une livre de chandelle deux jours; elle ne veut pas qu'on fasse plus de deux feux, ni qu'on chauffe les appartemens plus de trois mois dans l'année. Quelle maison, je ne dis pas riche, mais médiocre, voudrait de nos jours s'imposer une pareille réserve?

CHAPITRE XV.

Évaluation des sommes historiques.

Si l'on vous disait, messieurs, qu'à Rome, du temps des Césars, une dame qui voulait acheter une robe de soie, était obligée de la payer au prix de quatre onces d'or, vous pourriez conclure que l'or ne valait pas à Rome autant que chez nous, puisqu'on en donnait une si grande quantité pour une seule robe, et que pour le même prix, une dame française obtiendrait de nos jours une douzaine de robes semblables. Vous seriez dans l'erreur. L'or valait alors beaucoup plus qu'à présent. Avec une once d'or on achète maintenant beaucoup moins de choses qu'autrefois; mais les soieries, de leur côté, ont tellement baissé, que l'or, toute dégradée qu'ait été sa valeur, peut acheter beaucoup plus de soieries que dans Rome ancienne. C'est ce que nous découvrons quand nous comparons l'une et l'autre de ces valeurs à celle d'une marchandise comme le blé, dont nous avons lieu de croire que la valeur a peu varié.

Les considérations qui précèdent ayant été négligées, les évaluations qu'on a données des sommes anciennes, sont en général fort imparfaites. Cependant si elles avaient été plus exactes, elles auraient concouru à nous faire connaître les événemens et les hommes; je risquerai donc, par manière d'exemple, de réduire, d'après la méthode que je vous ai exposée,

en sommes actuelles, quelques sommes dont il est fait mention dans les historiens.

Démocède, médecin de Crotone en Italie, s'étant retiré à Égine, y déploya tant d'habileté dans sa profession, que les Éginètes, pour qu'il ne quittât plus leur ville, lui assignèrent sur le trésor public, une pension annuelle d'un talent. Si nous voulons savoir à combien à peu près pouvait se monter cette pension, et connaître en même temps la valeur de la somme qu'en Grèce on appelait du nom de *talent*, nous chercherons d'abord à savoir ce qu'un talent pouvait alors acheter de blé [1].

Je vous ai cité un plaidoyer de Démosthènes dont il résulte que le prix le plus ordinaire du froment à Athènes, était de cinq drachmes par médimne. Le talent attique contenait 6000 drachmes. A 5 par médimne, le talent pouvait donc acheter 1200 médimnes de blé. Nous avons vu que chaque médimne équivalait à 52 de nos litres. C'est, comme on voit, à peu de chose près, un demi-hectolitre, et 1200 médimnes feraient 600 hectolitres qui, au prix moyen de 19 francs l'hectolitre, valent de nos jours 11,400 francs. Ces matières n'admettent pas une exactitude extrême; cependant en évaluant par cette méthode le talent attique à 11,400 francs, nous sommes certains d'être beaucoup plus près de la vérité que l'abbé Barthélemy qui, dans son voyage d'Anacharsis, ne l'estime que 5,400 fr. [2].

Suivant le même calcul, la paye d'un soldat grec qui, au temps de Xénophon et de Démosthènes, était de 20 drachmes par mois, valait autant que quatre médimnes de blé, c'est-à-dire, 38 francs de notre monnaie. Suivant Barthélemy, 20 drachmes n'auraient valu que 18 francs, ce qui est beaucoup moins vraisemblable; car 18 francs par mois sont une faible paye pour un soldat dans un pays libre.

---

[1] J'ai fait usage de quelques-uns de ces exemples dans mon Traité d'Économie politique. Je les reproduis ici, parce que les personnes qui ont acquis les premières éditions de mon Traité, ne les ont pas, et parce que je les appuie de plusieurs autres notions.

[2] C'est en évaluant le talent attique ou les 6000 drachmes 11,400 francs, que nous avons reconnu que chaque bœuf offert en holocauste, coûtait 146 à 147 francs. Si l'on ne portait, comme Barthélemy, la valeur du talent qu'à 5,400 fr., chacun de ces bœufs de première qualité n'aurait coûté que 70 francs de nos jours: ce qui est évidemment un prix trop bas, et prouve que le talent attique à 5,400 francs n'est pas porté à sa valeur. La viande à Athènes aurait été moins chère que le pain!

Les sommes romaines nous fourniront des observations du même genre.

Suétone dit que César fit présent à Servilie (la mère de Brutus) d'une perle qui valait 6 millions de sesterces. Estimons cette valeur en blé. Nous avons vu que 3 sesterces achetaient communément, au temps de César, un *modius* de blé. La perle de six millions de sesterces valait donc autant que deux millions de modius, ou *modii*, de blé. Nous avons vu que les antiquaires estiment que le modius pesait 14 de nos livres, poids de marc; conséquemment 2 millions de modius devaient peser 28 millions de livres poids de marc, qui équivalent à 175,000 hectolitres, et qui, au prix moyen de 19 francs l'hectolitre, valent aujourd'hui autant que 3,325,000 francs.

Telle fut donc approximativement la valeur de la perle de Servilie; et nos deux traducteurs de Suétone, La Harpe et Lévêque, l'évaluent très-imparfaitement quand ils l'estiment 1,200 mille francs de notre monnaie. Au reste, je ne prétends pas me rendre garant de la valeur du présent que fit César à Servilie. Le spoliateur du monde pouvait faire un don magnifique à une dame dont il avait les bonnes grâces; mais, outre qu'on met souvent un peu d'exagération à ces sortes de choses, un objet excessivement rare a toujours une valeur fort arbitraire; et vous savez, d'un autre côté, que nous ne pouvons pas nous fier entièrement à l'exactitude des copistes qui nous ont transmis les écrits, et surtout les nombres, des anciens. Ces nombres s'écrivaient avec des lettres et des abriévations qui ne pouvaient être parfaitement comprises que des lecteurs du temps. Un signe, un trait au-dessus du nombre, en augmentait la valeur dans la proportion d'un à mille; de sorte qu'une distraction d'un copiste qui les transcrivait quelquefois plusieurs siècles plus tard, les dénaturait tout-à-fait.

L'erreur des traducteurs et des commentateurs modernes, vient de ce qu'ils évaluent la somme en métal d'argent, au lieu de l'évaluer en blé; et ne tiennent point compte de la dégradation survenue dans la valeur de l'argent par suite de la découverte de l'Amérique. Par là ils diminuent beaucoup, sans le vouloir, les profusions des mauvais empereurs. On dit que Caligula absorba, en moins d'un an, les trésors amassés par Tibère, qui se montaient à 2 milliards 700 millions de sesterces qui, d'après les évaluations précédentes, représentent une valeur de près de 1,500 millions de francs, environ trois fois l'évaluation de La Harpe. On ne voit pas trop en effet comment Caligula aurait pu exécuter à moins ses dispendieuses folies.

Dacier, traducteur d'Horace, donne une évaluation encore plus impar-

faite et qui forme un véritable contre-sens. Le poète-philosophe, dans son épître II du livre II, parle d'une terre considérable (le sens exige qu'elle le soit) et qu'il porte à la valeur de 300 mille sesterces. Suivant notre méthode, cette terre devait avoir une valeur de 166,000 francs, au moins. Dacier l'évalue seulement à 22,500 francs.

Lorsque les valeurs dont on veut avoir la réduction ne sont pas exprimées en monnaies, mais en poids de métal, il faut les traduire en monnaie du temps, puisque c'est en monnaie du temps que nous avons l'évaluation du blé. César, usurpateur de l'autorité du sénat et du peuple romain, mit la main sur le trésor public malgré le tribun Métellus qui en avait la garde, et qui, par sa courageuse résistance, a placé son nom dans l'histoire. César y trouva, dit-on, 4,130 livres pesant d'or, et 80,000 livres d'argent. Vertot, on ne sait sur quelle base, évalue cette capture à 2,911,100 livres tournois. Elle fut bien plus considérable, et ce n'est pas pour si peu que le destructeur de la liberté transgressa les lois. Cependant l'évaluation exacte du sesterce en argent n'est pas sans quelque difficulté, à cause des variations que les Romains introduisirent dans leurs monnaies. Mais, dans un autre passage du même Suétone, on voit que César fit vendre en Italie contre de l'argent monnayé, des lingots d'or, fruit de ses rapines dans les Gaules, et qu'on les vendit sur le pied de 3,000 sesterces par livre d'or.

En admettant que tel fût le prix courant de l'or à Rome, les 4,130 livres d'or devaient valoir 12,390,000 sesterces.

Quant au métal d'argent, il valait à Rome quinze fois moins que l'or; en conséquence on dut vendre chaque livre d'argent sur le pied de 200 sesterces, et les 80,000 livres pesant, du trésor de Métellus, devaient valoir 16 millions de sesterces, qui, ajoutés aux 12 millions 390 mille; valeur de l'or, donnent en monnaie romaine, pour la valeur totale du trésor public ravi par César, 28,390,000 sesterces.

Maintenant, pour réduire cette somme en une valeur française, nous dirons qu'à 14 livres de blé par modius, le blé étant chez nous à 19 francs l'hectolitre, elle équivaudrait à un peu plus de 15 millions 732 mille francs de notre monnaie.

Si d'après la même évaluation de 3 sesterces par modius de blé, nous voulons nous former une idée de la valeur du sesterce sous les empereurs, nous trouverons qu'il valait 55 centimes ou 11 sous de notre monnaie. C'est plus d'une moitié en sus des évaluations qui ont été faites jusqu'ici de cette monnaie romaine, et cela donne une estimation beaucoup plus

raisonnable des sommes dont il est fait mention dans les auteurs d'une époque célèbre.

Il y a peut-être plus d'incertitude dans l'évaluation qu'on peut faire des sommes du moyen-âge que de celles de l'antiquité, soit en raison de la diversité et des changemens fréquens des monnaies, soit en raison de l'ignorance où nous sommes de la capacité des mesures. Pour estimer avec approximation une somme sous la première race des rois de France, pour savoir, par exemple, ce que valaient 400 écus d'or que le pape saint Grégoire sut tirer du royaume des Francs dès l'année 593, il faudrait savoir ce que 400 écus d'or pouvaient acheter de blé. Mais en supposant que l'on possédât quelque renseignement tolérable sur le prix du blé vers la fin du sixième siècle, son prix ne serait probablement pas établi en écus d'or ; il faudrait donc savoir en même temps le rapport de la monnaie dans laquelle l'estimation serait faite, avec les écus d'or ; il faudrait surtout savoir la contenance de la mesure du blé dont on nous donnerait le prix, afin de connaître son rapport avec nos mesures de capacité actuelles ; et malgré tout cela, il serait facile de se tromper du double au simple dans toutes ces réductions.

Pour les temps postérieurs, la connaissance que nous avons des monnaies de Charlemagne nous fournit quelques moyens d'arriver à des évaluations plus exactes. Nous lisons par exemple dans l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, qu'au concile de Toulouse, tenu en l'année 846, la contribution que chaque curé était obligé de fournir à son évêque, savoir, un minot de froment, un minot d'orge, une mesure de vin, et un agneau, était évaluée deux solides, ou 2 sous. Nous n'avons pas la moindre idée de ce que c'étaient que ces minots de froment et cette mesure de vin ; mais les 2 sous étaient les mêmes que ceux de Charlemagne. On ne changea rien à la monnaie de ce prince pendant toute la seconde race, probablement à cause du respect qu'inspirait sa mémoire. Or, 2 sous de Charlemagne contenaient 24 deniers ; et si chaque denier équivalait à 24 livres de froment, ainsi que nous l'avons vu plus haut (page 431), les deux sous devaient équivaloir à 576 livres de froment, selon le poids du temps, qui n'avait que 12 de nos onces ; ce qui les réduit à 432 de nos livres de poids.

Maintenant, partant de la supposition que la valeur du froment est celle qui a subi le moins d'altération, nous devons attribuer aux *deux sous* du concile de Toulouse, la même valeur qu'à 432 livres de blé ; c'est-à-dire, une valeur 53 francs 30 centimes. C'était la contribution que les évêques levaient sur les curés qui à leur tour levaient la dîme sur les paysans.

Dupré de Saint-Maur, dans son *Essai sur les Monnaies*, paraît croire que depuis le règne de Philippe-Auguste, c'est-à-dire à peu près depuis l'an 1200 de l'ère vulgaire, la capacité du setier de Paris est toujours restée à peu près la même. Or, cette quantité de blé approche beaucoup d'un hectolitre et demi; et prenant pour notre époque 19 francs pour le prix moyen de l'hectolitre de blé, le prix moyen actuel du setier est 28 francs cinquante centimes. En conséquence chaque fois que nous voyons dans l'Histoire de France, depuis Philippe-Auguste, que le setier de blé est à un certain prix, nous pouvons traduire ce prix, quel qu'il soit, par vingt-huit francs 50 centimes d'aujourd'hui.

Ainsi nous savons qu'en 1514, sous Louis XII, le froment valait année commune 26 sous le setier; 26 sous valaient donc alors autant que 28 fr. cinquante centimes à présent; et tandis que les historiens portent, pendant le règne de ce prince, le montant des contributions publiques à 7,650,000 liv. tournois, nous devons les estimer égales à plus de 167 millions de francs. Raynal n'évalue cette somme qu'à 36 de nos millions! Vous voyez quelle fausse idée il en donne.

Jusqu'ici, dans l'évaluation des sommes historiques, j'ai supposé que l'on savait ce que la monnaie évaluée pouvait acheter de blé. Mais il arrive fréquemment que la somme est énoncée en une monnaie, et que le prix du blé est rapporté en une autre monnaie faite d'un autre métal, faite dans un autre pays, faite à une autre époque. Faut-il dans ce cas-là renoncer à toute espèce d'appréciation de la valeur consignée dans l'histoire? Non, messieurs, on peut n'y pas renoncer tout-à-fait, on peut souvent connaître ce que la somme historique contient d'or ou d'argent, et l'on peut en même temps avoir quelque notion de la valeur que l'argent ou l'or avait alors comparativement avec le blé. Il n'y a eu qu'un temps dans les annales du monde, où la variation de valeur des métaux précieux a été rapide et s'est fait sentir inégalement: c'est celui qui a suivi la découverte de l'Amérique. Du reste les changemens ont été fort lents, par des raisons que j'ai déjà eu occasion de vous développer, et dont la principale, vous pouvez vous le rappeler, est que le marché où se répandent les métaux précieux est vaste, car il embrasse la terre entière; et que par conséquent de très-grandes quantités perdues ou produites (à moins qu'elles ne soient immenses), y font peu de sensation.

Sauf donc à cette époque de grands bouleversemens dans la valeur des métaux précieux, nous pouvons supposer qu'ils n'avaient pas des valeurs très-diverses à deux époques, pourvu qu'elles ne fussent pas trop distantes,

et dans deux pays, pourvu qu'ils ne fussent pas très-éloignés. Si donc, par le moyen de la quantité de blé que l'argent pouvait acheter dans un lieu, nous savons approximativement ce que valait l'argent dans ce lieu, c'est pour nous une indication de ce qu'il pouvait valoir dans un autre lieu, où nous ne savons pas quel a pu être le cours du blé.

C'est par ce moyen détourné que nous apprendrons peut-être à évaluer la fortune colossale que les Médicis, ancêtres de la famille aujourd'hui régnante en France, avaient acquise dans le commerce.

M. Roscoe, auteur anglais d'une *Vie de Laurent de Médicis,* a déterré un document assez précieux, où l'on voit qu'à la mort de ce prince-négociant, arrivée en 1492, on dressa un inventaire des biens réunis des deux frères Côme et Laurent de Médicis, afin d'en faire un partage; et il se trouva que ces biens s'élevaient à la somme de 470,274 florins d'or. Désirant connaître, par la valeur du blé, quelle valeur représente pour nous cette fortune, nous aurions besoin de savoir combien chaque florin d'or pouvait acquérir de blé en 1492; mais nous ignorons quel était le prix commun du blé à Florence à cette époque. Nous savons seulement qu'avec une once d'or fin, on fesait 8 florins d'or, et qu'une once d'or valait autant que 15 onces d'argent; le florin d'or valait donc autant qu'une once et sept huitièmes d'argent.

Nous savons d'ailleurs qu'au travers de toutes les altérations subies par la monnaie française, et sous quelques dénominations qu'un morceau d'argent fin ait été frappé en monnaie, depuis l'année 1113 jusque vers l'année 1540, la neuvième partie d'un marc d'argent fin, de 8 onces, a toujours suffi en France, année commune, pour acheter un setier de blé, quantité de blé bien connue, et qui pesait 120 kilogrammes actuels.

A ce compte, une once et 1/8 d'argent, qui était l'équivalent d'un florin d'or de Florence, aurait acheté 2 setiers et 11/100 de setier, qui valent aujourd'hui 60 francs 13 centimes. Nous aurons donc 60 fr. 13 centimes pour la valeur approximative actuelle de chaque florin d'or de Florence, et pour la fortune des frères Médicis, qui se montait à 470,274 florins d'or, nous aurons une somme de 28 millions 277 mille francs de notre monnaie.

Cette somme vous paraîtra bien plus importante encore, si vous considérez que l'état et les ressources de tous les autres princes étaient alors bien moindres qu'ils n'ont été depuis que les progrès de l'industrie et des richesses leur ont permis d'imposer de plus fortes charges aux nations. En outre, la fortune des Médicis était placée dans le commerce, dans un

commerce lucratif et bien établi, et ces capitaux leur rapportaient vraisemblablement fort au-delà d'un intérêt ordinaire.

Ces évaluations, tout imparfaites qu'elles sont, et les autres considérations économiques, nous donnent la clef de plusieurs événemens qu'on s'expliquerait difficilement sans cela, et notamment la grande influence que cette famille exerçait. Elle fesait des papes ; elle mariait ses filles à des rois. On ne peut lire l'histoire dorénavant que l'économie politique à la main ; car nos meilleurs historiens sont venus dans un temps où l'on ne se fesait point une idée juste de la nature des choses dans tout ce qui peut y avoir rapport. Loin de suppléer à l'insuffisance de leur lecteur, ils ne peuvent que l'égarer. Voltaire lui-même, si avide de la vérité, et qui nous a fait apercevoir que l'histoire des nations est beaucoup plus intéressante pour nous que l'histoire des princes, se méprend souvent sur l'effet des institutions et sur l'appréciation de tout ce qui tient aux richesses. Il loue Louis XIV de son faste ; il ne donne que d'imparfaites notions sur ses dépenses, et ne se fait aucune idée des conséquences de l'impôt. Qu'est-ce donc, quand des historiens moins éclairés que Voltaire, quand Bossuet, Rollin, Fleury, Vélly, parlent sur des sujets analogues ! Cela fait véritablement pitié.

Revenant à l'évaluation des sommes historiques, je vous dirai qu'elle devient facile dans les deux derniers siècles, parce qu'à presque toutes les époques de ces deux siècles, on sait ce qu'une somme achetait de froment, et l'on sait en même temps ce que cette même quantité de froment se vend de nos jours. Mais il faut avoir soin de ne pas prendre, aux deux époques, un prix extraordinaire, un prix de circonstance, mais une année moyenne, sur dix, et encore mieux sur douze, en retranchant même du calcul, l'année de la plus grande cherté, et celle de la plus grande abondance.

Nos descendans se feront de bien plus justes idées de la valeur des sommes de nos jours, que nous n'en pouvons avoir des sommes anciennes. Les sommes correctement énoncées et dans plusieurs livres différens, la capacité de nos mesures et le poids de nos monnaies, constatés avec précision ; les prix courans des marchandises, consignés dans des annales du commerce, plusieurs ouvrages de statistique, et une foule d'autres documens, fourniront à nos neveux des données qui nous ont manqué.

CHAPITRE XVI.

Des monnaies de papier.

Jusqu'à présent nous nous sommes occupés des monnaies faites avec une matière qui a quelque valeur intrinsèque. Mais l'expérience a prouvé qu'on en peut faire avec des matières qui par elles-mêmes n'ont absolument aucune valeur, avec une feuille de papier sur laquelle l'empreinte est tracée avec de l'encre. C'est ce que l'on a quelquefois appelé du papier-monnaie, d'après une expression anglaise (*paper-money*) qui signifie *monnaie de papier*.

Ces feuilles, dans beaucoup de cas, portaient la promesse faite par un gouvernement ou par une compagnie, de payer au porteur une certaine quantité d'or ou d'argent ; mais ce n'était qu'une promesse illusoire, puisque aucun bureau n'était ouvert où le porteur pût se faire délivrer la quantité d'or ou d'argent stipulée dans le billet. Quand il peut être remboursé, sa valeur, la faculté qu'il a d'acheter, de devenir l'objet d'un échange, n'a rien d'étonnant. Il a une valeur pareille à celle du métal dont il vous rend possesseur du moment que vous le désirez. C'est alors un signe représentatif d'une valeur réelle ; or, des signes de ce genre sont d'un grand usage dans l'économie des sociétés, et nous étudierons avec soin leurs propriétés [1]. Mais les monnaies de papier, ne pouvant être remboursées à volonté, ne représentent réellement aucune valeur ; ce ne sont point des signes représentatifs ; si elles ont quelque valeur, il faut que cette valeur soit en elles-mêmes, il faut qu'elles aient une valeur propre, comme les monnaies métalliques. C'est le fondement de cette valeur qu'il s'agit de découvrir.

On pourrait croire que la promesse, quoique illusoire, de rembourser en monnaie métallique, suffit pour leur en donner. L'expérience prouve le contraire, et l'on a vu des monnaies de papier, comme des billets de la banque de Law, et plus récemment les assignats français, tomber à rien, malgré la promesse contenue dans ces billets jusqu'à la fin. L'homme qui reçoit une monnaie de papier qu'il ne peut se faire payer à bureau ouvert, ne tient nul compte de la promesse. Il ne reçoit point le billet dans la vue

[1] Voyez ci-après le chap. XVIII de cette troisième partie du Cours.

d'en obtenir le remboursement, mais de le faire passer de nouveau, de s'en servir pour faire un achat. C'est cette faculté qu'on lui attribue de servir à acheter quoi que ce soit, que j'appelle sa valeur. Or, l'expérience nous apprend qu'il est possible de donner à une monnaie de papier une valeur ainsi désignée, et même une valeur égale à celle du métal qu'elle remplace sans le représenter.

Nous avons vu long-temps les assignats conserver une valeur approchant de la somme d'argent énoncée, quoiqu'il n'existât aucun bureau où l'on fût obligé de délivrer cette somme sur la présentation d'un assignat.

Les billets de la banque d'Angleterre, qui étaient, il y a quelques années, un papier-monnaie, puisque la banque n'était pas tenue à payer de l'or ou de l'argent contre un billet, et que les lois anglaises autorisaient un débiteur à se libérer avec ces billets ; les billets de banque, dis-je, non-seulement ont conservé leur valeur plus long-temps que les assignats, mais (chose remarquable) après que cette valeur est tombée de 30 pour cent, on l'a vue se relever, bien avant qu'ils pussent être remboursés.

Puisqu'ils ne conféraient à leur possesseur aucun droit à aucune valeur réelle ; puisque néanmoins on consentait librement à donner pour les avoir, des produits précieux, ils avaient donc en eux-mêmes une valeur propre, tout-à-fait indépendante d'un remboursement sur lequel on ne comptait pas ? Mais d'où pouvait leur venir cette valeur propre ? La question est délicate et curieuse, et les évènemens qui se sont passés en Angleterre depuis le commencement de ce siècle, ont mis les publicistes en état de la résoudre.

Je vous ai montré, messieurs, que la valeur monétaire dont un pays quelconque a besoin, est déterminée par l'importance des échanges qu'on est appelé à y consommer, et que, quel que soit le nombre des unités monétaires, toutes ensemble égalent, et ne surpassent pas, la valeur monétaire dont le pays a besoin, tellement qu'à mesure qu'on les multiplie, chaque unité vaut un peu moins. C'est là ce qui constitue la *dépréciation*, ou dégradation de prix. Dans la monnaie métallique, cette dépréciation, en raison de la faculté qu'on a de changer, par la fonte, un écu en un lingot de même poids et de même finesse, ne peut aller au point que l'écu vaille moins que le lingot ; car, dans ce cas, la fonte a lieu jusqu'à ce que les écus, par la réduction de leur nombre, aient augmenté de valeur jusqu'à valoir autant ou plus qu'un lingot de même poids. Nous

avons vu que c'est ainsi que l'argent-lingot, par sa valeur propre, soutient la valeur de l'argent-monnaie.

Le même remède n'étant pas applicable au papier-monnaie, lorsqu'on en multiplie les unités par-delà les besoins de la circulation, il subit toute la dégradation que peut causer la multiplication des unités monétaires.

On savait cela ; mais comme on ne s'était pas avisé jusqu'à notre époque, de réduire la quantité émise d'un papier-monnaie, on n'avait pas l'expérience d'une monnaie de papier qui eût repris sa valeur par la réduction de sa quantité.

Or, voici ce qui est arrivé dans la Grande-Bretagne.

Le gouvernement anglais, dans les premières années de la guerre que Pitt suscita à la France, fit payer à la banque d'Angleterre la prolongation de son privilége, en obligeant cette compagnie à lui faire des prêts considérables. La banque prêta d'abord son capital fourni par ses actionnaires. Il n'y avait là-dedans aucun inconvénient, si ce n'est pour les actionnaires qui risquaient leur capital ; mais chacun est libre de hasarder son bien. Les besoins du gouvernement anglais allant en croissant, il exigea bientôt que la banque (dont les billets étaient encore des engagemens de commerce remboursables à présentation) en fabriquât de nouvelles quantités et les lui prêtât [1].

Or, quel gage de ces billets prêtés la banque conservait-elle entre ses mains ? une reconnaissance du gouvernement, portant intérêt, mais non exigible (remarquez bien cette circonstance) : comme elle ne pouvait recevoir à volonté le fonds qui représentait ces billets nouvellement émis, elle ne pouvait avoir entre les mains de quoi les acquitter lorsque les porteurs venaient en exiger le remboursement. Le gouvernement payait ses

---

[1] En 1797, lorsque la banque d'Angleterre sollicita l'autorisation de suspendre ses paiemens, elle avait avancé au gouvernement, sur le capital de ses actionnaires. . . . . 11,686,800 liv. st.
Et de plus, en ses billets au porteur. 10,672,249

En tout. . . . . . . 22,359,290 liv. st.

environ 559,000,000 francs de France. La somme des billets prêtés au gouvernement fut même portée plus haut, lorsque l'autorisation de ne pas les payer fut ratifiée ; elle s'éleva jusqu'à 12,856,700 liv. st. (Voyez Dufresne Saint-Léon, *Étude du crédit public*, p. 220).

fournisseurs et ses créanciers avec des billets de banque; ces billets, jetés dans la circulation, augmentaient la somme des unités monétaires. La valeur des monnaies en recevait quelque altération : non pas des monnaies métalliques, dont les pièces conservaient une valeur propre en vertu de leur matière ; ce qui baissait, c'était la valeur des billets qui se trouvaient inhabiles à tout autre emploi. Il y eut en conséquence des monnaies de même nom et de deux valeurs différentes. Il fallut payer un agio pour changer un billet de banque contre des espèces. Or, du moment qu'il se manifeste la plus petite différence entre la valeur d'un billet payable à vue, et la valeur du métal qu'il promet, mais qu'il ne vaut pas, le porteur est intéressé à le réaliser. On courut à la banque, même sans mettre en doute la solidité de la promesse. La banque eut recours au gouvernement, dont elle possédait les reconnaissances. Le gouvernement, qui en avait dépensé le montant, ne put les rembourser, et au moyen du parlement, dont la majorité était dans sa main, il fit autoriser la banque à suspendre ses paiemens en espèces.

Les porteurs de billets étant privés par là de l'action civile contre la banque, il fallut, par la même loi, autoriser les porteurs de billets à acquitter leurs propres engagemens avec des billets de banque qui devinrent dès lors une *monnaie de papier*. Pitt se conduisit dans cette occasion comme avait fait le ministre Calonne, qui, dix ans auparavant, pour subvenir aux profusions de la cour plutôt que de s'y opposer, avait forcé la caisse d'escompte de Paris à lui prêter ses billets au porteur, et l'avait ensuite autorisée à ne pas les payer.

Et comme il est facile de battre monnaie quand la matière première ne coûte rien, Pitt, qui, selon l'expression de David Ricardo [1], dirigeait la banque plus que les directeurs eux-mêmes, multiplia des billets qui, ne pouvant plus être remboursés, augmentèrent nominalement la somme des monnaies, dont chaque fraction perdit de sa valeur en proportion; car, ainsi que je l'ai démontré en exposant le fondement de la valeur des monnaies, si l'Angleterre a besoin d'un instrument de la circulation égal en valeur à 30 millions de livres sterling en or, et si l'on jette dans la circulation 40 millions d'unités monétaires, les 40 millions n'en vaudront encore que 30, c'est-à-dire perdront un quart de leur valeur primitive. Les successeurs de Pitt, qui suivirent trop fidèlement ses traces, puisèrent à la même source, jusqu'à ce que chaque livre sterling en papier ne valût

[1] *The high price of Bullion*, page 35.

plus que les trois quarts de sa valeur première et même moins. Une livre sterling achetée à Paris, c'est-à-dire des lettres de change sur Londres se sont payées aussi peu que 16 francs 50 centimes par chaque livre sterling, au lieu de 25 francs.

L'or et l'argent-lingot en Angleterre, et toutes les autres denrées avaient augmenté de prix, non pas effectivement, mais nominalement; car tout se payait en papier, et une livre sterling de papier ne valait plus autant qu'une livre sterling d'or. Une once d'argent qui, avant la suspension des paiemens de la banque en espèces, se payait 5 shillings 2 deniers sterling, coûta, en 1815, 7 shillings 4 deniers. Le blé, qui s'était vendu moyennement de 1789 à 1798, 54 shillings 11 deniers sterling, fut payé de 1805 à 1812, 97 shillings 6 deniers, prix moyen [1].

Les dépenses publiques ayant augmenté par cette cause-là indépendamment de toutes les autres, il fallut multiplier les emprunts et augmenter les contributions publiques; mais on se garda bien d'augmenter les rentes des anciens rentiers de l'état; et l'on se mit par là en état de banqueroute à leur égard, puisqu'on leur payait les intérêts de leurs prêts, en une monnaie qui valait un tiers de moins que celle qu'ils avaient prêtée [2].

Effrayés du résultat, le gouvernement anglais et les deux chambres firent, en 1810, une enquête pour remonter aux causes de la dépréciation de la monnaie de papier et pour y remédier. Plusieurs écrivains très-capables s'exercèrent sur ce sujet; mais la même vanité qui avait toujours fait nier que le non-remboursement des billets de la banque d'Angleterre

---

[1] On demandera pourquoi la monnaie de papier ayant été triplée, soit par les billets de la banque d'Angleterre, soit par ceux des banques de province, la valeur de la livre sterling ne tomba pas au tiers de ce qu'elle était auparavant. Il faut considérer que l'or qui sortit de la circulation diminua la somme des monnaies en même temps que les billets de la banqne d'Angleterre et des banques de province augmentaient cette somme. Il est vraisemblable aussi que les développemens que prit l'industrie anglaise à la même époque, augmentèrent les besoins qu'on avait de monnaie, quelle qu'en fût la matière.

[2] M. Robert Mushet a calculé avec précision, la perte que cette banqueroute a occasionnée aux anciens créanciers de l'état. Elle n'est pas moindre de 53,067,242 livres sterling (au-delà de 1 milliard 300 millions de francs). Voyez *A Series of tables exhibiting the gain and loss to the fund holder, arising from the fluctuation in the value of the currency, by R. Mushet, esquire*, 1821.

fût une banqueroute et que ces billets fussent un papier-monnaie, fit décréter par les deux chambres que ce papier-monnaie *n'avait subi aucune dépréciation*; c'est-à-dire, fit décréter qu'avec une livre sterling en papier on achetait la même quantité de chaque chose, qu'avec une livre sterling en or; ce que tout le monde savait être faux. La législation anglaise repose beaucoup trop sur des fictions; mauvais moyen, quand le siècle s'éclaire.

Le parlement aurait pu décréter que la dépréciation ne venait pas du discrédit, et la thèse était soutenable, quoiqu'elle ne fût peut-être pas bonne; car la dépréciation est un fait dont le discrédit peut être ou n'être pas la cause. Un papier-monnaie peut perdre de son prix, quoique l'on ait encore confiance aux promesses qu'il énonce. Les écus eux-mêmes perdraient de leur valeur si l'on en fabriquait trop, et néanmoins ils n'éprouveraient aucun discrédit [1].

Peu d'années et les progrès de l'économie politique suffirent pour éclairer la nation anglaise. On convint généralement que la monnaie ne valait plus autant qu'avant la suspension; et pour éviter une dépréciation plus grande, ou seulement l'incertitude que l'on pouvait concevoir sur la stabilité des monnaies, on voulut revenir à la monnaie métallique. Deux moyens se présentaient pour y parvenir.

Le premier consistait à faire une livre sterling d'argent ou d'or de la même valeur que celle où la livre sterling de papier était tombée.

En 1814 une livre sterling de papier pouvait acheter 108 grains d'or fin, au lieu de 148 grains contenus dans l'ancienne livre sterling d'or. En fabriquant des livres sterling d'or et en leur donnant un poids de 108 grains, on mettait au pair l'or avec le papier.

L'inconvénient était qu'on aurait payé aux anciens créanciers de l'état les intérêts de leur prêt avec une monnaie de 108 grains d'or, tandis qu'ils avaient prêté une monnaie dont chaque unité contenait 148 grains. C'était une banqueroute partielle; mais elle était déjà faite, et les anciens

---

[1] Quelques publicistes, notamment M. W. Blake (*Observations on the effects produced by the expenditure of government*), ont attribué la dépréciation des billets de banque à d'autres causes qu'à sa surabondance. Sans entrer avec eux dans aucune controverse à ce sujet, comme ils ne nient pas que la surabondance des billets entraîne une dépréciation quelconque, je les prie d'admettre ce que je dis ici jusqu'au point, tout au moins, où ils croient que la surabondance agit sur la valeur.

créanciers de l'état pour qui elle était arrivée graduellement, en avaient pris leur parti.

L'avantage était de décharger la nation d'une partie de son énorme dette, et surtout de ne pas payer aux nouveaux créanciers de l'état, à ceux qui avaient prêté depuis la dépréciation, l'intérêt de leur prêt en une monnaie plus précieuse que celle qu'ils avaient prêtée. Les engagemens contractés durant une longue et graduelle dépréciation, et surtout les engagemens des fermiers envers leurs propriétaires, avaient été stipulés en conséquence de la dégradation survenue dans la valeur de la monnaie. Le prix de tous les produits, et surtout celui du blé, s'étaient accommodés à cette nouvelle valeur de l'unité monétaire; il n'y avait plus à craindre d'autres fluctuations que celles qui pouvaient résulter des circonstances ordinaires; mais du reste nul bouleversement de fortune.

L'autre moyen de donner la même valeur à la livre sterling de papier et à celle d'or, consistait à réduire le nombre des livres sterling de papier, jusqu'à ce que leur valeur fût remontée au pair de l'ancienne livre sterling, et que chaque livre sterling de papier pût acheter 148 grains d'or pur, c'est-à-dire, la quantité d'or nécessaire pour fabriquer une livre sterling suivant l'ancien tarif. C'est ce dernier parti que l'on prit.

La paix avait beaucoup réduit les dépenses de l'administration, qui n'eut plus besoin dès lors d'obtenir de nouvelles émissions de la banque d'Angleterre. En même temps le gouvernement contraignit celle-ci à retirer beaucoup de ses billets en se fesant payer le montant de ses lettres de change en portefeuille et en réduisant la somme de ses escomptes. De nouveaux rapports avec le continent de l'Europe augmentèrent en Angleterre le besoin que l'on avait de l'instrument des échanges; enfin la valeur de la livre sterling de papier remonta au niveau de celle de la livre sterling d'or, frappée selon l'ancien tarif. Mais ce n'a pas été sans de douloureux inconvéniens.

La dette publique a été augmentée, puisqu'on en a payé les intérêts en une monnaie plus précieuse. Les fermiers qui s'étaient engagés à acquitter leurs fermages en livres sterling valant 108 grains d'or, ont été obligés de les acquitter en livres sterling valant 148 grains; et les baux sont à longs termes en Angleterre [1]. En même temps que les fermages grossissaient,

---

[1] Beaucoup de propriétaires équitables ont consenti à des diminutions de

le prix des denrées baissait. Les fermiers payaient plus cher leur loyer et vendaient moins cher leurs produits.

Les impôts qui sont stipulés en unités monétaires, sans égard à la valeur de ces unités, se sont trouvés augmentés d'un tiers quand la valeur de la monnaie s'est accrue d'un tiers. C'est sur ce pied que le peuple a dû payer la liste civile, les gros traitemens des fonctionnaires, les pensions, les sinécures, et tous les abus que le dernier quart de siècle a vus se multiplier plus que tout autre laps de temps de même durée.

Faut-il être surpris de la gêne et du malaise extraordinaire que la nation anglaise a éprouvés dans les années qui ont suivi la paix de 1815? Les classes privilégiées, les fonctionnaires, les pensionnaires de l'état, le clergé et les rentiers, ont profité de cette réintégration de la valeur du papier-monnaie; mais elle a été un fléau pour la masse de la nation et pour l'industrie; fléau qu'une nation si riche en capitaux, si judicieusement administrée d'ailleurs, et si admirablement industrieuse, pouvait seule supporter.

Je me suis laissé entraîner dans ces détails historiques, parce qu'ils jettent un grand jour sur la matière des monnaies. Les exemples frappent toujours plus que les raisonnemens.

Un papier-monnaie a cet avantage sur les métaux précieux, c'est qu'il sert aux échanges tout aussi bien, et que c'est un instrument beaucoup moins dispendieux; tellement qu'une nation qui fait usage d'un papier-monnaie peut employer toute la valeur des métaux que réclameraient ses monnaies, à d'autres usages, et n'en jouit pas moins d'un excellent intermédiaire dans toutes ses transactions, sauf peut-être les plus petites. Les métaux dont elle n'aurait pas besoin pour ses échanges, servent alors, soit comme ustensiles, soit plutôt comme objets d'exportation, et forment une addition à ses capitaux productifs. C'est un avantage que nous apprécierons avec plus de soin lorsque nous étudierons les signes représentatifs de la monnaie et ses autres supplémens.

Cette considération a porté un économiste célèbre, membre du parlement d'Angleterre, David Ricardo, à proposer l'usage d'un papier-monnaie dont la circulation serait volontaire, qui néanmoins circulerait *nécessairement*, et dont la valeur ne pourrait pas se dégrader au-dessous de celle de l'argent. Pour parvenir à ce triple but, il a proposé de faire un papier remboursable, au gré du porteur, non en argent monnayé, mais en lingots d'argent. L'incommodité de cette marchandise qu'on ne pour-

rait placer sans toutes les opérations qui accompagnent la livraison du métal d'argent, permettrait à peine à quelques porteurs de billets de les réaliser; leur valeur ne pourrait pas tomber au-dessous de la valeur du lingot; car du moment qu'ils tomberaient au-dessous du lingot, le public irait les réaliser ; enfin le gouvernement ne pourrait pas en verser dans la circulation une quantité supérieure aux besoins de la circulation; car ce qui excéderait ces besoins reviendrait se convertir en lingots [1].

On saurait exactement, au moyen d'une semblable monnaie, quelle est la valeur monétaire dont un pays a besoin à chaque époque. Mais pour qu'elle atteignît son but, il faudrait que l'administration des monnaies qui émettrait des billets remboursables en lingots d'argent, cessât de fabriquer des monnaies métalliques et conservât en caisse une quantité de lingots suffisante pour suffire aux premiers remboursemens, qui seraient toujours bornés par le besoin qu'éprouverait le public d'un intermédiaire de la circulation. On sent que pour avoir ces garanties, il faudrait que l'administration des monnaies eût pour contrôleurs des délégués d'un corps représentatif absolument indépendant, qui auraient soin que les comptes fussent fidèles et livrés au public.

La grande dépréciation du papier-monnaie appelé *assignats* dans le cours de la révolution française, alla au point que ses auteurs, ne pouvant plus acheter quoi que ce fût avec cette monnaie avilie, furent d'eux-mêmes obligés d'y renoncer. M. Ramel, qui a été ministre des finances depuis cette époque, nous a révélé que l'on fabriqua des assignats pour 45 milliards 578 millions de francs. S'ils avaient chassé complètement le numéraire métallique qu'on pouvait évaluer à 2 milliards, les 45 ou 46 milliards d'assignats, n'auraient dû valoir qu'autant que deux milliards de monnaie métallique, dont, par supposition, la France a besoin pour ses échanges; c'est-à-dire, tomber à la 23e partie de leur valeur nominale; 23 francs d'assignats n'auraient dû acheter que ce qu'un franc achetait auparavant. Ils tombèrent bien plus bas, car je me souviens d'avoir vu payer une livre de beurre 600 francs. Cela vient de ce que les assignats étaient loin de faire l'office de l'instrument des échanges pour toute la France. Il y avait des provinces où les assignats ne paraissaient que pour le paiement des contributions ou pour l'acquittement des domaines natio-

[1] Ricardo, *Proposals for an economical and secure currency*, London, 1816.

naux; il y en avait même qui n'ayant pas reconnu le gouvernement d'alors, avaient absolument repoussé sa monnaie.

Vers les derniers temps, les assignats ne pouvant presque plus rien acheter, la majeure partie de la circulation s'opérait sans eux. Mais cette énorme dépréciation n'était point, comme on croit, l'effet de leur discrédit; car en supposant leur discrédit extrême et le gouvernement privé de toute confiance, les assignats auraient encore valu deux milliards en argent, si l'on avait borné leur émission à deux milliards en papier, et si l'on eût réussi à interdire toute autre monnaie. Je ne dis pas qu'on eût dû ou pu le faire; je dis seulement ce qui serait arrivé si on l'eût fait.

L'évènement des assignats vous découvre un des grands inconvéniens du papier-monnaie. La facilité de le multiplier est un danger auquel l'autorité résiste difficilement. La dépréciation s'ensuit, et les possesseurs de bonne foi de cette marchandise avilie, la voient s'évanouir entre leurs mains. La monnaie ne nous servant pas en raison de ses usages matériels, mais seulement en raison de sa valeur, s'évanouit quand elle perd sa valeur.

Si les billets de banque d'Angleterre ont conservé une grande partie de la leur, c'est parce que la Grande-Bretagne, protégée par sa position insulaire, n'a jamais été exposée aux derniers dangers. Une administration ferme a pu dès lors borner l'émission de ses billets. Mais on ne peut pas prévoir ce qui fût arrivé, même dans la Grande-Bretagne, si la paix n'avait pas été faite.

Un autre inconvénient des monnaies de papier, c'est l'appât qu'elles offrent aux contrefacteurs. Du moment qu'avec des matières premières de peu de valeur (de l'encre et des chiffons), on peut faire une marchandise qui en a beaucoup, la cupidité de tous les faussaires est éveillée; une prime effrayante est offerte aux plus adroits d'entre eux. L'homme de bonne foi est perpétuellement dans l'appréhension de recevoir des billets faux. La société est affligée d'avoir tant à punir. En Angleterre, le nombre des condamnés pour crime de contrefaçon des billets de banque, a été effrayant. C'est un triste cortége du papier-monnaie; et si avec beaucoup d'ordre et de conduite on peut y trouver un agent économique des transactions sociales, d'un autre côté la tentation qu'il offre aux faussaires, et à laquelle ils succombent trop souvent, est un contre-poids qu'il n'est pas permis de négliger.

Pour résumer en peu de mots ce que je vous ai dit, messieurs, de la

composition et de la valeur des monnaies, quelle que soit la matière dont on les compose, leur valeur totale est égale à la somme de valeurs dont la société a besoin pour intermédiaire de ses transactions; et cette valeur détermine celle de chaque unité monétaire. Quand la monnaie est composée de métaux précieux, les fabricans de monnaie sont intéressés à ne pas la multiplier au point que chaque pièce vaille moins que la matière dont elle est composée. Quand on fait de la monnaie de papier, la valeur de chaque unité monétaire peut diminuer indéfiniment, soit par la multiplication désordonnée des unités, soit par les supplémens qu'on leur substitue.

Rappelez-vous ces principes, messieurs, et vous aurez la clef de toutes les variations passées et futures des monnaies, de quelque pays que ce soit [1].

---

[1] Les principes lumineux développés dans ce chapitre, montrent comment une monnaie de papier, lorsqu'elle a remplacé une monnaie effective, peut avoir en sa qualité d'agent des échanges, une valeur basée sur le plus ou moins grand besoin qu'on a d'un semblable agent, et sur la plus ou moins grande quantité d'unités émises de cette monnaie. Néanmoins on peut continuer à regarder tout papier-monnaie comme un signe représentatif des valeurs et non pas comme une véritable marchandise ayant par elle-même une valeur intrinsèque, ainsi que cela est le cas lorsqu'il s'agit des monnaies d'or ou d'argent.

Il n'y a point eu en effet jusqu'à présent de papier-monnaie qui n'ait porté l'engagement, soit de la part d'un gouvernement ou d'une compagnie particulière, d'un paiement en numéraire, ce qui emportait l'idée d'un métal précieux. La monnaie de papier en Angleterre n'était autre chose que des billets payables au porteur souscrits par la compagnie commerciale connue sous le nom de *Banque d'Angleterre*. Cette banque était restée débitrice directe envers les porteurs de billets ; mais son capital ayant été emprunté et dépensé par un gouvernement, hors d'état de rendre ce qu'il avait reçu, les billets représentaient par le fait une fraction de la créance sur l'état. Les mêmes circonstances se sont présentées pour les billets de la banque de Rio de Janeiro au Brésil. Le rouble de papier en Russie est appelé *assignation de banque*. Enfin les billets de la banque de Law, les assignats de la république française représentaient les immeubles qui étaient, ou devaient être, hypothéqués à leur garantie.

Ainsi, tous les papiers-monnaie qui ont existé, ont toujours été la représentation d'un capital retiré de la circulation par les emprunts forcés des

IIIe PARTIE. — IIIe DIVISION.

DES SIGNES REPRÉSENTATIFS DE LA MONNAIE.

CHAPITRE XVII.

Caractères généraux des signes représentatifs.

En traitant de la nature des monnaies nous avons vu qu'elles ne sont point un signe, car un signe n'a point de consistance par lui-même; il tire tout son mérite de la chose qu'il représente. La monnaie, au contraire, même la monnaie de papier [1], est un agent, un instrument qui tire de ses usages une valeur qui lui est propre, une valeur qui se règle de même que toutes les valeurs susceptibles d'échange, sur le besoin que les uns ont de la chose, et sur la quantité que les autres peuvent en fournir.

Il n'en est pas ainsi de quelques gages qui n'ont de valeur que parce qu'ils assurent aux personnes qui les ont en main, la possession d'une autre chose pourvue de valeur par elle-même. Un billet, une promesse de payer une somme, ne tire point sa valeur du besoin qu'on a du billet, mais du besoin qu'on a de la somme dont il garantit le paiement. Un billet que l'on croirait ne devoir pas être payé, n'aurait aucune valeur. Il ne vaut que ce que vaut la somme qu'il promet; il est le gage, il est le signe

---

gouvernemens ; c'étaient, en quelque sorte, des titres d'emprunts partagés en petites coupures, et mobilisés à l'extrême (si l'on peut s'exprimer ainsi) par l'interdiction imposée à tout créancier de refuser une semblable délégation en paiement de ce qui était dû par les gouvernemens ou par les particuliers. La monnaie de papier proposée par Ricardo aurait été la représentation des lingots contre lesquels elle aurait pu s'échanger à la volonté des porteurs. Ce qui concerne les monnaies de papier aurait donc pu à beaucoup d'égards être renvoyé à la division qui traite des signes représentatifs de la monnaie ; ce qu'il importe au reste de bien comprendre, c'est qu'elles participent à la fois des caractères des monnaies proprement dites et des signes représentatifs de la monnaie.

(*Note de l'éditeur.*)

[1] Voir la note qui précède.

représentatif de cette somme; il n'a aucun autre mérite que celui de la procurer au terme assigné. On a dit que l'argent et la monnaie elle-même, n'avaient d'autre mérite aussi que celui qui est dans les choses qu'ils peuvent acheter ; car, dit-on, on ne peut pas les consommer eux-mêmes ; et c'est cette considération qui fait nommer par plusieurs auteurs, la monnaie *un signe*. Cependant il y a cette différence essentielle entre la monnaie et le signe, que celui-ci donne au porteur un droit de se faire délivrer une somme ; tandis que la monnaie ne donne pas à celui qui la possède, le droit de se faire délivrer aucune marchandise au moyen de sa monnaie ; nul marchand n'est contraint de lui vendre ; il ne peut acquérir une marchandise qu'en vertu d'un marché fait, d'un échange librement consenti.

On dit que la monnaie, non plus qu'un signe représentatif, ne peut elle-même servir à aucune consommation ; mais c'est une espèce de consommation, d'emploi que l'on fait de la monnaie, que de la faire servir d'intermédiaire dans les échanges. Cet emploi l'altère peu, j'en conviens ; mais l'usage que nous fesons d'une voiture de place, l'altère peu également ; cependant nous la consommons jusqu'à un certain point.

Il y a néanmoins une observation importante à faire relativement aux signes représentatifs des monnaies. C'est qu'ils sont capables de rendre un service exactement pareil au service que peuvent rendre les monnaies qu'ils représentent. Si quelqu'un souscrivait un engagement par lequel il s'obligerait à livrer, à une époque désignée, un manteau fait de telle ou telle façon, cette promesse, quoiqu'elle fût en quelque sorte un signe, un gage de la possession du manteau, ne saurait en tenir lieu ; car une feuille de papier ne garantit pas du froid, comme fait un manteau ; tandis que les signes qui représentent la monnaie, peuvent la remplacer complètement, et rendre tous les services que l'on peut attendre d'elle. En effet, les qualités qui font qu'un sac d'argent nous sert dans nos échanges, peuvent toutes se trouver dans un billet. Ces qualités, vous vous le rappelez, consistent :

D'abord dans la valeur qu'il a. On peut donner à un billet exactement la même valeur qu'à une somme d'argent, en donnant au porteur le droit de toucher la somme, de manière à lui ôter toute inquiétude sur ce remboursement ; c'est ainsi qu'un billet de banque peut circuler dix ans en conservant une valeur de mille francs sans qu'il soit remboursé, seulement parce qu'on est convaincu qu'il le sera du moment que le porteur le voudra.

Une autre qualité de la monnaie est de pouvoir être donnée en telle quantité qu'on veut, de manière à se proportionner exactement à la quantité de ce que l'on veut acquérir. Ainsi peut un billet que l'on est libre de faire de telle somme que l'on veut [1].

Enfin la monnaie a la qualité d'être facilement transmissible, de pouvoir aisément passer d'une personne à une autre. Cette qualité se retrouve, et même à un plus haut degré, dans un billet.

Vous voyez, messieurs, que toutes les qualités utiles de la monnaie peuvent se retrouver dans un signe représentatif qui n'a aucune valeur par lui-même, et tire de la monnaie même, toute celle que l'on veut bien lui accorder.

Ces prémisses une fois bien comprises, nous pouvons nous livrer à l'étude des instrumens qui ne sont proprement que des signes représentatifs des monnaies.

CHAPITRE XVIII.

Des billets de confiance et des banques de circulation.

Tout particulier peut souscrire un billet ordinaire et le donner en paiement d'une marchandise, pourvu que le vendeur consente à le recevoir, comme si c'était de l'argent. Ce vendeur à son tour, s'il est acheteur d'une autre marchandise, peut donner le même billet en paiement. Le second acquéreur peut le passer à un troisième dans le même but. Voilà un engagement qui circule ; il sert à qui veut vendre, il sert à qui veut acheter; il remplit l'office d'une somme de monnaie.

La valeur d'un signe, vous ai-je dit, messieurs, dépend de la valeur de la chose signifiée ; mais pour que cette valeur soit précisément aussi grande que celle de la chose dont elle est le gage, il faut non-seulement que le paiement du billet soit indubitable, mais qu'il puisse être exigé à l'instant.

---

[1] Un billet de banque de mille francs ne peut pas se proportionner à des valeurs qui n'atteignent pas à la valeur de mille francs. Aussi ne servent-ils guère que pour les grosses transactions qui surpassent cette somme. Mais les billets du commerce se font de toutes valeurs.

La condition que le paiement doit être assuré est bien évidente. Que serait un billet sans le paiement ? un morceau de papier couvert de quelques caractères d'écriture. Et quant à la possiblité d'en obtenir le paiement à l'instant même, elle n'est pas moins nécessaire à l'intégrité de sa valeur : une chose n'a de valeur que par ses usages ; on ne peut faire usage d'une chose qu'au moment où elle est mise à votre disposition. Si le montant d'un billet n'est pas mis à ma disposition, si je dois différer de m'en servir, il ne vaut pas autant que la monnaie dont je peux faire usage de suite.

De là deux circonstances qui altèrent la valeur d'un billet : l'une, l'incertitude de son paiement qui peut être représentée par une prime d'assurance que l'acquéreur du billet paie en moins lorsqu'il en fait l'acquisition ; l'autre, le délai qui résulte de son échéance que le même acquéreur retient ordinairement sous le nom d'*escompte*. La méfiance que peut inspirer la solidité du billet se déguise souvent et se confond avec l'escompte. Un billet dont le paiement est moins assuré, n'est reçu que moyennant la déduction d'un plus gros escompte. Souvent il n'est question ni d'escompte, ni de garantie; mais ces mêmes valeurs se retrouvent dans le prix auquel s'établit la marchandise que l'on vend. Ainsi quand un négociant ou un manufacturier vendent à un marchand en boutique, les produits de leur commerce ou de leur fabrique, et reçoivent en paiement les billets du marchand, ils les reçoivent bien comme de l'argent ; mais ils lui vendent leur marchandise plus cher qu'ils ne feraient s'ils devaient être payés comptant. La garantie, l'escompte, se trouvent confondus dans le prix, et sont débattus en même temps que la valeur réciproque, des marchandises d'une part, et du signe de l'autre.

Les billets sont à ordre, ou payables au porteur. Ils sont *à ordre,* lorsque l'engagement que le signataire a pris de les payer, porte qu'il ne les paiera qu'à celui au profit duquel il les a souscrits, ou à la personne à qui ce dernier aura transmis ses droits. Vous savez que cette transmission se constate par la signature du porteur, apposée au dos du billet. On appelle cela *endosser* un billet, ou le *passer à l'ordre* d'un autre possesseur. Ordinairement celui qui transmet un billet, en garantit le paiement; de sorte que plus il y a d'*endosseurs* à un semblable effet, et plus celui qui en est le légitime possesseur, a de garanties de son remboursement,

Les billets *au porteur* n'ont point d'endossemens. On se les transmet sans que celui qui les donne, en garantisse le paiement à celui qui les reçoit. Ils n'ont de garantie que la solidité que l'on connaît à celui ou à

ceux qui les ont souscrits. Ils inspirent en conséquence peu de confiance, quand ils ne sont pas l'engagement d'une compagnie, d'une association; dont les statuts sont connus, et dont les capitaux présentent un gage à la confiance du public. Pour que l'on consente à recevoir de semblables billets sur le même pied que de l'argent comptant, il faut qu'ils soient remboursables à vue, car autrement l'escompte et la prime d'assurance que voudraient retenir ceux à qui on les offrirait, ôteraient quelque chose à leur valeur, et ils ne circuleraient pas sur le même pied que la monnaie. Mais du moment qu'ils sont un engagement contracté par une compagnie dont le public connaît les affaires et les ressources, et que d'ailleurs ils sont payés à bureau ouvert, ils suppléent à la monnaie, et remplacent un instrument coûteux, lorsque sa matière a une valeur propre, par un instrument qui n'a qu'une valeur d'emprunt fondée sur la confiance.

Vous voyez là-dedans, messieurs, le principe des compagnies de commerce qui deviennent des *banques de circulation*. C'est le nom que leur donne Smith, probablement parce qu'elles émettent un papier qui sert à la circulation des valeurs; c'est-à-dire, à faire passer les marchandises d'une main dans une autre par des échanges. Ce n'est point là un papier-monnaie qui ne représente rien, puisqu'il ne donne droit à aucun remboursement[1]; ce sont des billets de confiance, car c'est volontairement qu'on les reçoit; c'est en vertu de la confiance qu'on accorde aux promesses de la compagnie qui s'est obligée à les rembourser.

Les banques de circulation ont quelques avantages qu'il est bon d'apprécier à leur juste valeur; car sur ces avantages très-réels on a souvent bâti des spéculations exagérées qui ont causé la ruine d'une multitude de citoyens. Il est à désirer que l'usage qu'on peut faire des bonnes choses, soit tellement connu, que chacun aperçoive aisément où commence l'abus.

Si les billets de confiance peuvent remplacer complètement la monnaie métallique, il est évident qu'une banque de circulation augmente véritablement la somme des richesses nationales; car dans ce cas la richesse

[1] Ceux qui créèrent les assignats de France, en 1790, prétendirent bien leur donner un gage en les admettant en paiement des domaines nationaux. Mais comme ils les déprécièrent en les multipliant, et qu'il fallait par suite en donner une somme illimitée en paiement des biens nationaux qu'on achetait, ils n'avaient en réalité point de gage déterminé.

métallique devenant superflue comme agent de la circulation, et conservant néanmoins une valeur propre, devient une valeur disponible, et peut servir à d'autres usages. Mais comment s'opère cette substitution ? Quelles en sont les bornes ? Quelles classes de la société font leur profit de l'intérêt des nouveaux fonds ajoutés aux capitaux de la nation ? Voilà des questions dont la solution intéresse les nations et les particuliers.

A mesure qu'une banque met ses billets dans la circulation, et que le public consent à les recevoir sur le même pied que la monnaie métallique, le nombre des unités monétaires augmente, et cette augmentation en fait nécessairement baisser la valeur. Cet effet est inévitable, et nous en avons vu les raisons [1]. La monnaie métallique partage avec les billets de banque cette légère dépréciation qui n'a pas lieu de même dans l'étranger, car là le nombre des unités monétaires n'a pas augmenté. Or, en vertu de cette loi qui veut que les choses passent des lieux où elles valent *moins*, aux lieux où elles valent *plus*, une partie du numéraire métallique est exportée, et cette exportation amène des retours. Les personnes qui font la spéculation d'envoyer des monnaies métalliques dans l'étranger, après les y avoir vendues, ou les avoir employées à des achats de marchandises, ont soin de se faire adresser l'équivalent de leurs achats. Ce sont là des richesses réelles, des valeurs ajoutées à nos capitaux, des valeurs sur lesquelles peut s'exercer notre industrie, et que notre industrie rétablit à mesure qu'elle les consomme, pour fournir des avances à une production nouvelle. Nous avons des capitaux de plus, et la valeur capitale qui servait auparavant aux besoins de notre circulation, n'est pas moindre, puisqu'elle est remplacée chez nous par un signe représentatif qui en tient lieu parfaitement.

Il ne faut pourtant pas qu'on s'imagine que la valeur retirée de la somme des monnaies et ajoutée à la somme des capitaux-marchandises, égale la somme des billets en émission. Ceux-ci ne représentent la monnaie qu'autant qu'on est toujours en mesure de les payer à bureau ouvert ; et pour cela, la banque est obligée de garder dans ses coffres, et par conséquent de retirer de la circulation, une somme quelconque de numéraire. Si, par supposition, elle met dans la circulation pour cent millions de billets, elle retirera peut-être 40 millions d'espèces, qu'elle mettra en réserve pour faire face aux remboursemens qui pourraient lui être éventuellement de-

---

[1] Chap. 8 de cette III[e] partie.

mandés. Or, si elle ajoute à la quantité de monnaie en circulation, 100 millions, et si elle en retire 40 de la circulatiou, c'est comme si elle en ajoutait seulement 60.

Nous devons à présent désirer de savoir quelle classe de la société jouit de l'usage de ce nouveau capital.

Ce ne sont pas les négocians qui exportent les monnaies métalliques. Avant de les exporter ils les ont acquises, ils en ont donné la valeur à ceux qui les leur ont cédées. C'est la banque; c'est la compagnie qui a acquis des valeurs réelles au prix d'un billet qui ne lui coûte rien, ou peu de chose, et qui en touche les intérêts comme si ce capital était composé d'objets matériels pourvus d'une valeur intrinsèque. Il faut considérer cette compagnie comme empruntant des monnaies métalliques à tous ceux qui veulent bien recevoir en place un signe représentatif qui leur servira tout autant. Mais comment cet emprunt est-il accompli? Au profit de qui se fait-il? C'est ce que nous allons examiner.

La compagnie de la banque ne va pas chez un négociant pour lui dire: *Vous avez de l'argent dans votre caisse : donnez-le-moi, et prenez en sa place mes billets.* Mais elle lui dit : *Vous avez un effet de commerce qui n'est pas échu; je l'escompterai; je retiendrai un intérêt pour le temps qui s'écoulera jusqu'à son échéance, et en place de votre effet, vous aurez mes billets au porteur qui valent de l'argent comptant.*

Le négociant souscrit à ce marché qui équivaut à une opération par laquelle il recevrait de la banque des écus, et les lui prêterait sur-le-champ sans intérêt, parce qu'il peut se servir des billets de banque comme si c'étaient des écus.

Il fait ensuite passer dans ses achats les billets de la banque; et quand son vendeur consent à les recevoir, c'est celui-ci qui à son tour prête à la banque; il lui prête les écus qu'il serait en droit d'aller recevoir et qu'il veut bien laisser entre ses mains. Lorsque les billets passent à un troisième individu, c'est alors ce dernier qui se substitue au précédent pour prêter à son tour à la banque, sans intérêts, l'argent laissé entre ses mains; et pourquoi consent-il à le prêter sans intérêts? C'est parce que si au lieu de billets il avait reçu des espèces, ces espèces ne lui rapporteraient point d'intérêts non plus.

En résultat ce sont les porteurs successifs des billets, qui prêtent à la banque une portion oisive de leurs capitaux; et celle-ci leur donne pour gage de ce prêt, ses billets dont ils se servent entre eux comme de monnaie.

Une partie des billets vient journellement se faire rembourser, mais une autre partie est journellement versée dans la circulation ; d'où il suit qu'il reste habituellement dans la circulation, une somme de billets proportionnée tout à la fois et à l'étendue du district où les billets ont cours, et à l'importance des échanges qui s'y font, et à la confiance que l'on a dans le remboursement à vue des billets. L'un ou l'autre de ces motifs venant à diminuer, la quantité des billets en circulation diminue. Il en revient plus à la caisse que la caisse n'en émet ; et si la caisse cherche à augmenter ses émissions, un plus grand nombre de billets se présentent pour être remboursés. Une banque sage, dans une circonstance semblable, borne elle-même ses émissions ; car un grand nombre de remboursemens demandés, portent une atteinte à son crédit.

Le district où l'on fait usage des billets de confiance, ne s'étend jamais, du moins chez nous, bien loin du lieu où la caisse est ouverte pour les remboursemens. On en conçoit la raison : un billet ne peut être reçu volontairement que dans les endroits où, non-seulement on peut le réaliser du moment que l'on a la moindre inquiétude sur sa solidité, mais où l'on peut le changer contre les fractions de monnaie dont on peut avoir besoin. L'entrepreneur qui construit pour moi un bâtiment, ne consentira à recevoir de moi un billet de mille francs, qu'autant qu'il est en son pouvoir de le changer aussitôt contre des écus, pour le distribuer à ses fournisseurs ou à ses ouvriers [1].

C'est ce qui fait que les billets de la banque de France ne circulent couramment qu'à Paris ; et il ne reste jamais dans la circulation, que la somme que les besoins de Paris peuvent absorber en billets de mille et de cinq cents francs. Si la banque émettait des billets d'une moins forte somme, ils pourraient être employés dans des transactions qui se font actuellement avec des écus ; la circulation dès-lors en absorberait une plus forte somme [2].

---

[1] Les billets de la banque d'Angleterre circulent à la vérité assez loin de Londres, où se trouve la seule caisse qui soit rigoureusement tenue de les rembourser ; mais c'est en raison de la vaste et prompte correspondance qui se trouve entre les banques de province, et celle de Londres. Les premières donnent volontiers en échange des billets de la banque d'Angleterre, leurs propres billets qui dans chaque province font l'office de monnaie.

[2] Les monnaies de papier qui ont un cours, je ne dirai pas *forcé* (car on n'est pas forcé de vendre sa marchandise contre une monnaie de papier,) mais

La compagnie de la banque jouit de l'intérêt de la somme des billets en circulation, en déduisant toutefois de cette somme, celle des espèces qu'elle est obligée de tenir en réserve pour subvenir aux remboursemens éventuels; car elle doit toujours être préparée à exécuter ce remboursement du moment qu'on le lui demande. Je dis qu'elle jouit de l'intérêt des billets en circulation, parce que ces billets sont représentés par des lettres de change qui sont dans son porte-feuille, qu'elle a achetées avec ses billets, et qui portent intérêt, puisqu'en les acquérant, elle a déduit l'escompte. C'est là ce qui fait son profit.

Si ce n'est pas le public qui jouit des intérêts du nouveau capital qui résulte de l'usage des billets de confiance, on demande en quoi consiste l'avantage qu'il y trouve? Le voici. Il peut, grace aux billets, escompter à la banque des lettres de change à terme. Une avance procure un profit même lorsqu'on en paie l'intérêt. Si je touche aujourd'hui le montant d'une lettre de change que je ne devais toucher que dans deux mois, je peux commencer dès aujourd'hui une opération lucrative que je n'aurais sans cela commencée que deux mois plus tard; et qui, indépendamment de l'intérêt que j'ai payé et que les produits de l'entreprise me remboursent, me procure le salaire des peines et des talens que je déploie durant cet espace de temps.

Il y a en outre dans l'abondance, et peut-être dans une dégradation légère, mais lente, de la valeur des monnaies, un avantage plus vague et fort difficile à définir; mais qui cependant s'est presque toujours fait sentir. Les premières émissions de la banque de Law furent accompagnées d'une grande activité dans l'industrie de la France. Le même effet put être observé quand on fit les premières émissions d'assignats, en 1791. Les années qui virent se multiplier les billets de la banque d'Angleterre furent de même très-favorables au développement de toute espèce d'industrie; et, lorsqu'en 1816, 1817, et 1818, la somme des monnaies fut réduite et leur valeur restaurée, l'industrie anglaise eut beaucoup à souffrir.

Il est très-difficile d'expliquer cet effet; mais il paraît constant. En dépit des principes qui nous enseignent que la monnaie ne joue que le rôle

---

dont on se sert quand on n'en a pas d'autre, sont reçues loin du lieu qui les met en circulation. Ce n'est pas la possibilité de les réaliser en espèces qui les fait circuler; on ne pouvait pas mieux les réaliser à Londres qu'à Édimbourg.

d'un simple intermédiaire, et que les produits ne s'achètent au fond qu'avec des produits, une monnaie plus abondante favorise toutes les ventes et la reproduction de nouvelles valeurs. Peut-être que la quantité de la monnaie s'augmentant plus vite que sa valeur ne décline, on peut toujours payer aux producteurs les services productifs qu'ils ont consommés pour créer leurs produits, un peu plus cher qu'ils ne les ont payés eux-mêmes. Peut-être le sentiment confus que chacun a de la dépréciation graduelle de la valeur de la monnaie, est-il cause que les consommateurs sont toujours disposés à se défaire de leur monnaie contre d'autres produits dont la valeur n'est pas exposée à décliner de même. Alors les producteurs rentrent plus promptement dans leurs avances, et les marchandises de la vente la plus difficile, trouvent à se placer. A la vérité cet effet ne saurait être durable; car tout déclin de valeur doit s'arrêter, ou finir par une dépréciation totale; toujours est-il vrai que l'époque de la dépréciation est accompagnée de quelque bien-être, et que cet état peut durer assez long-temps si la dépréciation est très-lente. Un des meilleurs esprits et des plus savans économistes de l'Angleterre, M. Thomas Tooke, avait déjà remarqué cet effet. Voici, en abrégé, l'explication qu'il en donne : Quand on augmente par des billets de confiance, ou un papier quelconque, la masse des monnaies, c'est ordinairement en fesant des avances au gouvernement ou aux particuliers; ce qui augmente la somme des capitaux en circulation, fait baisser le taux de l'intérêt et rend la production moins dispendieuse. Les marchandises haussent ensuite par l'abondance même de la monnaie; mais ce dernier effet est postérieur à l'autre. Les producteurs achetant leurs matières premières au moment de la plus grande valeur des monnaies, font leurs achats avec avantage, et leurs ventes avec facilité.

Tels sont les avantages que les billets émis par les banques, procurent à leurs actionnaires et au public.

Indépendamment de l'escompte des lettres de change et de l'émission de leurs billets, elles se chargent de quelques autres services, dans lesquels elles trouvent d'autres bénéfices, ou simplement des facilités pour mettre en circulation leurs billets. La banque d'Angleterre se charge, moyennant une rétribution, de payer les intérêts de la dette publique.

La banque de France sert de caissier aux personnes qui jugent à propos de la charger de leurs recettes et de leurs paiemens.

On ne lui bonifie aucune commission pour ce service. Tout l'avantage qu'elle en retire, consiste dans la jouissance de l'intérêt des fonds que ce mouvement de caisse laisse entre ses mains; car, comme elle n'acquitte

aucun mandat sans en avoir les fonds d'avance, chacun des particuliers qui ont un compte-courant ouvert dans ses bureaux, doit toujours avoir un solde de caisse à son crédit. C'est le service qu'exécutent ceux qu'on appelle banquiers en Angleterre.

Cet arrangement libère quelques capitaux et permet qu'ils soient employés reproductivement. En effet, chaque négociant étant exposé à des dépenses, à des remboursemens imprévus, est, en général, obligé de garder dans sa caisse une certaine somme proportionnée à l'étendue de ses affaires. Cent négocians dont chacun, le fort portant le faible, garde ainsi en réserve dix mille francs, ont entre eux un million qui dort inactif. S'ils chargent la banque de leurs recettes et de leurs paiemens, ce million reste entre les mains de la banque, et comme tous les besoins imprévus de ses cliens n'arrivent jamais tous au même instant, elle n'est pas obligée de tenir disponible la somme entière. Sur un million laissé entre ses mains, l'expérience lui apprend qu'on n'est jamais exposé peut-être à des remboursemens imprévus qui s'élèvent à deux cent mille francs. Il lui suffit donc d'entretenir dans ses caisses deux cent mille francs pour cet objet; et elle dispose du surplus de 800 mille francs dont elle tire intérêt. Ce sont 800 mille francs ajoutés au capital productif de la société. C'est une somme qui serait demeurée stagnante dans diverses caisses, et dont la majeure partie devient disponible lorsqu'elle est réunie dans une seule.

Ce service épargne aux particuliers qui en font usage, un travail et des risques, et, de son côté, la banque y trouve de nouvelles occasions de lancer ses billets dans la circulation; or, sur ce nombre, il y en a toujours qui continuent à circuler et ne viennent pas au remboursement. Or, un billet nouveau qui ne se fait pas rembourser, est une valeur que la banque emprunte sans intérêts et qu'elle replace avec intérêts.

Beaucoup de personnes s'imaginent que lorsqu'une fois une banque a mis dans la circulation des billets pour une très-forte somme, il lui devient impossible de les retirer, qu'il faut toujours que l'autorité vienne à son secours, et qu'il en résulte inévitablement des désordres et des pertes pour le public. C'est une erreur. L'opération de retirer ses billets, est pour une banque bien administrée, la plus simple et la plus facile des opérations. Toutes les fois que cette liquidation s'est mal opérée, cela est toujours arrivé, du moins à ma connaissance, par suite de la malversation des agens comptables, ou par l'intervention des gouvernemens.

Pour comprendre ce que c'est que la liquidation d'une banque, il faut ıvoir de quelle nature sont ses engagemens.

Un certain nombre d'actionnaires ou d'associés se réunissent; chacun 'eux fournit une somme proportionnée au nombre d'*actions*, c'est-à-dire e *parts* pour lesquelles il veut s'intéresser dans les affaires de la banque. i, par exemple, le capital est, comme le capital de la banque de France, e 90 millions, divisés en 90 mille actions de mille francs chacune, celui ui veut y être intéressé pour dix actions fournit 10 mille francs. Il en)urnit 60 s'il veut prendre 60 actions. Quand chacun a contribué, il se :ouve que le capital de la compagnie, avant l'émission d'aucun billet, est e 90 millions. Ce capital est représenté, dans la loi de sa création, comme n cautionnement, comme une garantie offerte au public, que les billets u porteur que l'on va verser dans la circulation, seront fidèlement acuittés. Ce cautionnement n'est pourtant pas strictement nécessaire au emboursement de ces mêmes billets; vous le sentirez aisément.

En effet, quand la banque émet un billet de mille francs, ce billet ne sort as gratuitement de ses mains; elle reçoit en échange une valeur quelonque; un effet de commerce, par exemple, de mille francs, sur lequel lle retient un escompte. Or, cet effet de commerce, cette lettre de hange qu'elle met dans son portefeuille, est le véritable gage de son illet. C'est cela que j'appelle une valeur reçue par la banque en échange e la valeur du billet qu'elle a émis. Maintenant comment cette lettre de hange peut-elle servir à l'acquittement du billet de confiance que cet rrangement a lancé dans la circulation? Une fois que l'échéance de la ettre de change est arrivée, si l'accepteur est solide, ne faut-il pas qu'il acquitte, qu'il la paie au caissier de la banque qui la lui présente? Il ne eut la payer qu'en donnant des écus, ou des billets de la banque ellenême. S'il donne des écus, la banque reçoit en espèces la somme qui lui st nécessaire pour acquitter son billet. S'il donne un billet de la banque lle-même, ce billet étant rentré, la banque est dispensée de l'acquitter.

Si les lettres de change que la banque a prises à l'escompte, sont un gage suffisant des billets qu'elle a versés dans la circulation; si elle a hoisi des lettres de change solides, qui sont un moyen infaillible de remourser ses billets de confiance, pourquoi oblige-t-on les actionnaires de es compagnies de fournir une mise de fonds? Pour servir de cautionnenent; pour présenter au public un gage additionnel et superflu de l'acuittement de ses billets. La banque peut essuyer des pertes imprévues, es abus peuvent se glisser dans sa gestion. Il faut que les porteurs de

billets soient absolument à couvert de tous risques. Pour eux nulle perte n'est compensée par des chances de bénéfices ; toutes les pertes doivent être au compte de la banque ; ce n'est qu'à ce prix qu'elle peut mériter la confiance dont elle a besoin, et ses capitaux sont là pour faire face à ses pertes, s'il en survenait.

Je vous ai parlé, messieurs, d'une réserve en espèces, destinée à pourvoir au remboursement de ses billets ; et en effet elle est nécessaire ; voici pourquoi. Les lettres de change qui sont en portefeuille suffisent, il est vrai, à ce remboursement ; mais elles sont à terme : les unes sont payables demain ; les autres après demain, le jour suivant, au bout d'un mois, de deux mois, peut-être de trois ; cependant les billets de la banque étant payables à vue, au porteur, s'ils éprouvaient un discrédit total et subit, le public pourrait se porter en foule à la banque, et, à la rigueur, en demander le remboursement à l'instant même. Il faudrait donc que la banque eût par-devers elle une somme destinée à faire l'avance du remboursement des billets ; avance qui rentrerait toujours à mesure que l'échéance des effets de portefeuille arriverait. Mais si la banque gardait une somme en espèces égale à celle de ses billets, elle ne gagnerait rien à les mettre en circulation ; car elle perdrait sur les espèces en caisse, un intérêt pareil à celui qu'elle gagnerait sur ses billets en circulation. Heureusement qu'une réserve aussi considérable n'est point nécessaire quand une banque ne fait des avances que sur des effets remboursables, et dont l'échéance n'est pas très-reculée. Une banque bien administrée n'escompte pas des lettres de change qui aient plus de trois mois de terme, et même elle en escompte peu d'une échéance aussi longue. La défiance ne gagne jamais tous les possesseurs de billets en même temps. Enfin le temps physiquement nécessaire pour compter un grand nombre de millions en écus, occupe plusieurs journées ; ce qui laisse aux échéances successives des lettres de change le temps d'arriver, et permet d'employer d'autres moyens de réaliser des sommes d'argent. Une réserve en argent qui s'élève au tiers de la somme en émisson, a toujours paru suffisante.

La banque de France a presque toujours dans ses coffres des sommes bien plus considérables et sans doute bien supérieures à celles que la prudence lui conseille de tenir en réserve [1]. Les espèces qu'elle garde

[1] Au mois de juillet 1828, la banque de France avait 200 millions de billets en circulation; et sur deux mille comptes-courans de négocians qui la char-

sont contenues dans des tonneaux qui occupent les caves de son palais. Les issues en ont été fermées avec soin en forte maçonnerie, sauf une seule en forme de puits, par où les espèces sont descendues et remontées à l'aide d'une poulie.

On pourrait craindre qu'en escomptant des effets de commerce, la banque quelquefois ne plaçât mal sa confiance et n'avançât ses billets sur des effets trop peu solides qui ne seraient pas payés. Dans ce cas, il faudrait, au moment de rembourser ses billets, qu'elle suppléât à ce déficit aux dépens de son fonds capital composé de la mise des actionnaires; mais ce cas n'arrive point : quand on opère sur des sommes considérables et qu'on gère avec prudence des affaires de ce genre, les intérêts des escomptes surpassent toujours aisément les risques auxquels on s'expose. Vous en serez convaincus, messieurs, quand je vous dirai que cette banque depuis son origine, en 1803, jusqu'à ce jour, n'a rien perdu par l'effet des faillites, et qu'après avoir, tous les six mois, payé à ses actionnaires un bon intérêt de leurs capitaux, elle a mis annuellement en réserve une portion de ses bénéfices assez considérable pour qu'elle ait été en état de distribuer en 1820 une somme de 200 francs à chacune de ses actions, et pour avoir encore en réserve, dès le commencement de 1823, neuf millions trois cent mille francs à distribuer. La banque de France est gérée par des négocians expérimentés et enrichis dans la pratique du commerce, ils ne prennent aucune lettre de change à l'escompte, lorsque son échéance est reculée de plus de trois mois; terme qui n'est pas assez long pour que les signataires de ces effets puissent perdre dans l'intervalle, la fortune et

---

geaient de leurs recettes et de leurs paiemens, on était en avance avec elle de 40 millions. Son passif exigible se montait par conséquent à 240 millions. Sur quoi elle avait en caisse 233 millions espèces, tandis que sans imprudence elle pouvait n'en garder que pour 80 millions *. La banque de France manque d'emplois solides, et plusieurs genres d'opérations auxquelles elle pourrait employer ses capitaux, lui sont interdits par ses réglemens. Pourquoi ne sollicite-t-elle pas auprès de l'autorité législative la faculté de prêter sur des hypothèques territoriales les sommes en espèces qui excèderaient ce qui est reconnu nécessaire à la garantie de ses dettes exigibles?

* D'après le compte-rendu de cet établissement pour l'année 1838, la position était à peu de chose près la même; les billets en circulation s'étaient élevés en moyenne à 210 millions; les comptes-courans se balançaient par un total au débit de la banque de 43 millions et il y avait en caisse au 31 décembre 232 millions espèces.

les ressources qui fondent leur crédit; la banque n'escompte que les lettres de change qui portent les signatures de trois maisons de commerce solidairement garantes les unes des autres, et il faut que celle de ces maisons qui veut présenter des effets de commerce à l'escompte, ait été admise à profiter de cet avantage, par une délibération spéciale du conseil général qui administre cet établissement.

Ces précautions sont telles, que si la banque de France peut encourir un reproche, c'est de les avoir poussées trop loin. L'utilité d'une compagnie qui avance de l'argent sur des effets, n'est pas autant de venir au secours des gens riches, de ceux qui ont de gros capitaux, beaucoup de moyens de les accroître, et de vastes ressources pour parer à des besoins momentanés, que de venir au secours des négocians embarrassés, qui présentent dans leur probité, leur prudence, ou la nature de leurs affaires, des garanties raisonnables sans être d'une sûreté parfaite. De quelle utilité serait pour le commerce maritime une compagnie d'assurance qui ne voudrait jamais assurer que les bâtimens qui ne courent point de danger? C'est par les pertes que fait une telle compagnie, qu'elle se rend utile, pourvu toutefois que ses pertes soient surpassées par ses bénéfices; et je vous avoue que j'aurais eu une bien plus haute idée des services que la banque de France aurait rendus au commerce, si j'avais vu que sur les réserves énormes qu'elle a distribuées à ses actionnaires et sur celles qu'elle peut leur distribuer encore, elle eût eu quelques pertes à supporter. On ne peut pas exiger, dit-on, d'une compagnie financière qu'elle s'expose à des pertes qu'elle peut éviter.—Qu'elle n'ait donc pas un privilége exclusif, et qu'elle soit exposée à la concurrence d'un ou de deux autres établissemens du même genre. Ils lutteraient d'efforts pour se rendre utiles au public. Celui qui se rendrait le plus utile par plus d'avances faites au commerce, en serait dédommagé par une circulation plus étendue de ses billets au porteur.

CHAPITRE XIX.

Abus des banques de circulation.

Nous venons de voir, messieurs, quels sont les services que les banques de circulation peuvent rendre soit à leurs actionnaires, soit aux particuliers. Je ne dois pas vous laisser ignorer les abus qu'un grand nombre d'expériences ont prouvé que l'on pouvait en faire.

Pour multiplier leurs bénéfices, les banques sont fort portées à solliciter de l'autorité, un privilége exclusif pour leurs opérations. Les nombreux et importans rapports qu'elles entretiennent nécessairement avec le public, les sûretés et les facilités qu'elles procurent au commerce, fournissent à leurs entrepreneurs des argumens en leur faveur. De son côté l'autorité publique, qui sacrifie trop souvent les intérêts des gouvernés à ceux des gouvernans, est assez portée à accorder de semblables priviléges, qu'elle se fait bien payer. La banque d'Angleterre a constamment fait des avances au gouvernement, jusqu'au moment où le gouvernement ne pouvant plus la rembourser, elle se trouva elle-même hors d'état de rembourser ses propres engagemens. Même accident était arrivé en 1783 à la caisse d'escompte de Paris, qui était une véritable banque. Et en 1803, lorsque le gouvernement de Bonaparte donna à la banque de France le privilége d'émettre seule des billets représentatifs de la monnaie, outre le prêt qu'il se fit faire de la presque totalité du capital des actionnaires, il se réserva la nomination d'un gouverneur et de deux sous-gouverneurs, richement dotés aux dépens de cette compagnie.

Quand un gouvernement interdit à une compagnie quelconque le droit de mettre dans la circulation des billets au porteur, n'enfreint-il pas une règle du droit naturel qui permet à tout homme de contracter des engagemens, s'il en trouve un autre qui juge ces engagemens dignes de sa confiance? C'est une question de droit qui sort de mon sujet. Je me bornerai à faire remarquer ce qui arriverait s'il pouvait se former un nombre indéfini d'associations qui eussent pour objet de mettre en circulation des billets au porteur. Un billet au porteur pouvant suppléer la monnaie qu'il représente, et suffire à presque tous ses usages, s'il est loisible à tout particulier d'en faire avec des formes qui admettent un très-grand développement, chacun peut par ce moyen multiplier la somme des unités monétaires de tout un pays, et cette faculté mène à de très-grandes conséquences. Tous les engagemens pécuniaires qui sont contractés dans le pays, peuvent en être affectés, car ils sont stipulés en monnaie. Ainsi le numéraire d'un pays tel que la France, étant évalué à 2 milliards de francs; si une ou plusieurs compagnies le doublent par leurs billets, il sera porté à 4 milliards nominalement; mais comme les 4 milliards ne vaudront toujours en somme que ce que valent aujourd'hui 2 milliards, chaque franc ne vaudra plus que dix sous; les loyers des maisons et des terres ne rapporteront plus aux propriétaires le même revenu qu'ils y trouvaient; si j'ai prêté une somme, l'intérêt qu'on me paiera, bien que nominalement

le même, sera loin d'avoir la même valeur ; j'aurai prêté de la monnaie jouissant de sa valeur intégrale, et l'intérêt en sera payé en monnaie dégradée; le gouvernement qui doit deux cent millions de rente, les acquittera avec une valeur de cent millions; mais aussi, au lieu de toucher des impôts pour une valeur de 900 millions, ce qu'il recevra des contribuables ne vaudra plus que 450 millions [1].

J'ai exagéré ces effets pour les simplifier; mais ce qui ne pourrait être porté à cet excès, peut être porté à un degré quelconque qui serait sur le chemin d'un pareil excès.

En Angleterre ce n'est pas seulement la banque d'Angleterre, séant à Londres, qui jouit de la faculté d'émettre des billets pouvant remplacer la monnaie, mais encore les compagnies de banque formées dans les trois royaumes, Londres et Dublin exceptés, dont les banques ont un privilége exclusif [2]. Il n'y a aucune ville de commerce dans les provinces en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, qui n'ait une ou plusieurs compagnies de banque; toutes ces compagnies mettent en circulation des billets fesant office de monnaie. Ces billets sont remboursables à volonté, en billets de la banque d'Angleterre, qui sont eux-mêmes remboursables à volonté en

[1] Si quelqu'un pouvait douter que les dépréciations survenues à diverses époques en Angleterre dans l'agent de la circulation, et qui ont plongé ce pays dans des crises commerciales douloureuses, tiennent à la trop grande émission des billets de la banque d'Angleterre et des banquiers de province, il en trouvera des preuves nombreuses dans un écrit de M. Rob. Mushet, publié en 1826, intitulé : *An attempt to explain from facts the effects of the issues of the Bank of England*, chap. VI. Voyez aussi les *Esquisses parlementaires de* 1822. Mais si l'on ôte aux compagnies et aux particuliers la faculté de multiplier à volonté les supplémens de la monnaie, il ne s'ensuit pas qu'on doive laisser cette faculté au gouvernement ou à ses agens : elle n'est pas moins dangereuse entre leurs mains.

[2] La banque d'Angleterre fut fondée en 1694 à l'occasion d'un prêt de 1,200,000 livres sterling fait au gouvernement. Ses priviléges ont été successivement renouvelés et presque toujours au moyen de nouvelles avances faites pour les services publics. Le dernier renouvellement de la charte de la banque a eu lieu en 1833 et ses priviléges ont été continués pour durer jusqu'à un an après avis de leur cessation: cet avis ne pouvant pas être donné avant le 1er août 1855, sauf cependant une réserve spéciale de pouvoir le donner le 1er août 1845.

(*Note de l'éditeur.*)

monnaie d'or, sur le pied d'une once d'or frappée en monnaie, pour 3 livres 17 shillings 10 1/2 den. [1]. Les billets de banque de province, dans l'état ordinaire du crédit, ont cours dans le district où se trouve chaque banque. Lorsqu'on veut aller dans un autre district où les billets du premier pourraient n'avoir pas cours, on les change contre des billets de la banque d'Angleterre qui ont cours partout.

Il est impossible de savoir avec exactitude à combien se montent les émissions réunies de toutes ces banques; mais lorsque les billets de la banque d'Angleterre avaient un cours forcé, qu'ils avaient fait disparaître la monnaie métallique et qu'il y en avait dans la circulation pour plus de 25 millions sterling, on estime que les émissions réunies de toutes les banques de province, pouvaient s'élever à une somme pareille [2]. Il dépend donc des banques particulières de doubler, si elles veulent, le nombre des unités monétaires d'un pays.

La crise commerciale qui a eu lieu en Angleterre est propre à faire sentir les inconvéniens qui peuvent naître de cette faculté illimitée de multiplier l'agent de la circulation. Les banques ont abusé de cette facilité et se sont servies de leurs billets pour escompter une trop grande quantité d'effets de commerce. Les chefs de beaucoup d'entreprises ont pu,

---

[1] Les banques de province en Angleterre sont des sociétés en noms collectifs; elles ne peuvent avoir que six associés solidairement responsables pour toute leur fortune. Les banques d'Écosse peuvent être formées en sociétés anonymes où chaque associé n'est responsable que pour le montant de ses actions. Elles ne s'engagent au remboursement de leurs billets qu'en mandats sur Londres à dix jours de date. Elles n'excèdent guère dans l'émission de leurs billets, les besoins de la circulation courante; car alors on exige d'elles des mandats sur Londres, dont elles ne peuvent faire les fonds à Londres, sans des frais qui excèdent bien vite les bénéfices qu'elles peuvent attendre de ces billets surabondans.

[2] A l'époque dont il est question, et où la multiplication des papiers-monnaies et des billets de banque allait peut-être à 50 millions sterling, il y avait en outre des coupures de billets. Ces coupures se composaient de shillings usés et d'une espèce de jetons (*tokens*) qui, ne contenant pas la quantité d'argent qui devait se trouver dans la somme qu'ils représentaient, n'étaient jamais fondus. On peut évaluer ces signes à une valeur nominale de 5 à 6 millions sterling, en y comprenant les monnaies de cuivre, qui ne sont guère jamais en tout pays que des billets de confiance dont la valeur intrinsèque est fort au-dessous de leur valeur nominale.

au moyen de ces escomptes, donner à leurs entreprises une extension disproportionnée avec leurs capitaux. La multiplication de l'agent de la circulation a fait tomber la valeur de l'unité monétaire au-dessous de la valeur de l'or qui doit légalement s'y trouver. Une livre sterling en or, valant dès ce moment un peu plus qu'une livre sterling en billets, les porteurs de billets se sont précipités à la banque pour se faire rembourser. M. Senior, professeur d'économie politique à l'université d'Oxford, assure que l'exportation de l'or, dans la seule année 1824, s'est élevée à 4,400,000 livres sterling [1]. La banque, obligée par les lois à rembourser ses billets en numéraire métallique, s'est vue contrainte de racheter de l'or, à tout prix, et de le faire frapper en monnaie avec des pertes et des frais considérables [2]; pour éviter ces pertes, elle a fait rentrer ses billets, et a cessé d'en mettre de nouveaux en circulation. Il a donc fallu qu'elle cessât d'escompter des effets de commerce. Les banques provinciales ont été contraintes par suite d'en faire autant, et le commerce s'est trouvé privé tout à coup des avances sur lesquelles il avait compté, soit pour former des entreprises nouvelles, soit pour donner plus d'extension aux anciennes. A mesure que l'échéance arrivait des engagemens que les négocians avaient escomptés, ils ont dû les acquitter; et ne trouvant plus d'avances chez les banquiers, chacun a été forcé d'user de toutes les ressources dont il pouvait disposer; on a vendu des marchandises pour la moitié de ce qu'elles avaient coûté; on n'a trouvé à vendre le fonds des entreprises pour aucun prix; toute espèce de marchandises ayant baissé au-dessous de leurs frais de production, une multitude d'ouvriers sont restés sans ouvrage; beaucoup de faillites se sont déclarées parmi les négocians et parmi les banquiers, qui ayant mis dans la circulation des billets au porteur pour une somme plus forte que celle dont pouvait répondre leur fortune personnelle, n'avaient plus pour gage de leurs émissions que des engagemens de particuliers dont plusieurs étaient faillis [3].

---

[1] *Three lectures on the transmission of precious metals from country to country*, page 29.

[2] J'ai parlé ailleurs des billets de la banque d'Angleterre (*bank-notes*) comme étant un papier-monnaie, parce qu'alors ils avaient un cours forcé; mais en 1824, ils n'étaient plus que des billets de confiance que la banque était obligée de rembourser en or, à présentation.

[3] On voit dans un écrit de M. Parnell, membre du parlement, publié en 1823, et intitulé : *Observations on paper-money, over-trading*, etc., p. 2

Ces maux qui deviennent des malheurs publics, nous font voir que de quelque façon que l'on décide la question de droit, la nécessité oblige qu'on mette quelque restriction à la faculté qu'ont les particuliers ou les entreprises particulières d'émettre des billets au porteur. Quoique chacun en principe ait le droit d'élever comme il l'entend des édifices sur son terrain, la sûreté publique n'exige-t-elle pas que l'on borne la hauteur des maisons et qu'on proscrive les mauvaises constructions qui menaceraient la vie des hommes [1]?

Si les billets de confiance peuvent remplacer la monnaie, ils ne peuvent du moins remplacer qu'elle. Il serait ridicule de supposer qu'ils pussent remplacer cette partie de nos capitaux qui nous servent par leurs qualités matérielles : ils ne remplacent donc ni nos maisons, ni nos machines. En supposant donc qu'ils pussent remplacer la totalité de nos monnaies métalliques (ce qui n'arrive point), ils n'augmenteraient jamais les capitaux d'un pays que d'une somme inférieure à la somme de ses monnaies; et l'on a vu que cette somme a des bornes nécessaires. Cette somme serait même diminuée de toutes celles qu'il faudrait tenir en réserve pour leur mériter la confiance publique, et de toutes celles qui seraient nécessaires pour les coupures et les petites sommes. Si l'on voulait excéder cette mesure, il faudrait en faire de la monnaie de papier, et ce ne seraient plus des billets de confiance. La monnaie de papier elle-même ne saurait excéder la somme de la valeur monétaire dont le pays a besoin.

Cela montre que les présomptions qui font trouver dans la création de papiers de crédit des ressources sans bornes, ne sont autre chose que des chimères et ne peuvent obtenir la confiance que des personnes étrangères à toutes notions d'économie politique.

La solidité du gage qu'on donnerait aux billets ne leur confèrerait point la propriété de remplacer la monnaie. On a fait de fort beaux projets banques territoriales où les billets avaient pour gages des terres et des

---

qu'entre le mois d'octobre 1825, et le mois de février 1826, il y eut 59 banqueroutes déclarées parmi les banques de province, et qu'il y eut quatre foi autant de compositions à l'amiable.

[1] Un des moyens d'empêcher la trop grande multiplication des billets, est de défendre qu'on en fasse au-dessous d'une certaine somme; de manière qu'ils puissent servir à la circulation des marchandises qui passent d'un négociant à un autre négociant, et qu'ils soient incommodes dans la circulation qui se fait du marchand au consommateur.

immeubles. Mais à quoi peut servir une terre à quelqu'un qui a besoin de monnaie? c'est-à-dire d'une marchandise divisible au point de se proportionner à l'importance de toute espèce d'achats, et qui convienne infailliblement au possesseur de la marchandise dont on a actuellement besoin.

Pour que la valeur d'un billet de confiance se soutienne, il faut donc qu'il puisse procurer à son propriétaire de la monnaie. Nulle autre valeur ne peut remplacer celle-là, parce qu'elle possède des qualités qui ne se rencontrent pas dans une autre marchandise. Si nul autre gage ne peut servir au même degré, les immeubles ne peuvent donc servir de gages. Un manufacturier reçoit des billets en paiement de ses marchandises; mais si au lieu d'argent, il ne peut recevoir qu'une terre pour son billet, comment avec cette terre paiera-t-il ses ouvriers, des ouvriers qui attendent leur salaire pour acheter le dîner de leurs enfans? Si la monnaie peut être remplacée par des billets, les billets à leur tour ne peuvent être remplacés que par la monnaie.

Ces principes que j'ai amplement développés, mais en d'autres termes, dans mon Traité d'Économie politique (part. Ire, ch. 30, § 3), expliquent pourquoi diverses banques agricoles dont l'essai a été fait à différentes époques, presque dans tous les pays, se sont écroulées plus ou moins rapidement.

En 1786, l'impératrice de Russie créa une banque d'emprunt destinée à prêter sur hypothèques, aux propriétaires d'immeubles, des assignats qu'ils étaient autorisés à faire circuler comme de la monnaie, et qui devaient être remboursés à bureau ouvert. Malgré la solidité de la garantie, la banque a été hors d'état de les acquitter comme elle l'avait promis, et maintenant les assignats russes sont devenus une monnaie forcée qui circule pour beaucoup moins que sa valeur primitive, concurremment avec le cuivre.

Ce qu'une banque pourrait prêter avec beaucoup d'avantages pour l'industrie agricole, ce serait son fonds capital; car la valeur n'en appartient pas aux porteurs des billets. C'est la propriété des actionnaires qui peuvent, s'ils le veulent, lui donner cette destination, et qui savent à quelles conditions ils l'engagent. On ne saurait douter que si les 90 millions qui composent le fonds capital de la banque de France, au lieu d'avoir servi à des conquêtes désastreuses, eussent été prêtés aux agriculteurs français, avec hypothèque sur leurs biens, à la charge par eux d'employer ces avances en améliorations et de les rendre par petites portions d'année en année, on ne saurait douter, dis-je, qu'il n'en fût résulté d'immenses avantages

pour l'industrie agricole. Les rentrées annuelles faites à la banque, lui auraient fourni les moyens de fertiliser chaque année de nouveaux fonds de terre, avec toute sûreté pour les actionnaires de la banque, et avec la même garantie pour les porteurs de billets. Au lieu de cela, l'empereur dépensa stérilement le fonds capital de la banque, qui n'a maintenant pour gage de la restitution de ses capitaux, que la bonne volonté du gouvernement.

Les lettres de change que les négocians appellent du *papier de circulation,* pour les raisons que nous venons de voir, ne sont pas des gages suffisans pour les billets au porteur d'une banque. Les tireurs de ces lettres de change, n'ayant pour en faire les fonds à l'échéance, d'autre ressource que de faire de nouvelles traites qu'on escompte et dont on se procurera les fonds par une opération semblable, empruntent réellement des sommes qu'ils n'ont pas les moyens de rembourser ; leur opération se réduit à un emprunt non remboursable, comme ceux qui seraient faits pour améliorer une terre ou élever un bâtiment. Le remboursement ne peut s'opérer du moins que par des économies sur les profits qu'on espère, c'est-à-dire, par de nouvelles accumulations, à l'aide d'un nouveau capital. Ces espérances peuvent être fondées ; mais elles ne peuvent servir à l'acquittement de billets au porteur qui exigent de l'argent comptant, ou tout au moins, de l'argent qui ne se fasse pas attendre long-temps. La sagacité qui fait découvrir aux administrateurs d'une banque, les effets de commerce qui ne sont que du *papier de circulation,* afin de ne point le prendre à l'escompte, est pour cette raison, une des qualités qui leur sont le plus nécessaires.

Les personnes qui présentent à l'escompte des effets pour l'acquittement desquels elles comptent sur de nouveaux engagemens qu'elles contracteront pour les escompter de même, donnent d'autant moins de sécurité, que cette manière indirecte d'emprunter est onéreuse pour les emprunteurs. Ils ont à payer, outre l'escompte, des commissions aux banquiers accepteurs, des courtages et des droits de timbre, de poste, etc [1].

De tous les abus auxquels l'établissement des banques a donné lieu, le plus grave peut-être a été les prêts démesurés qu'elles ont faits à des gou-

[1] Ce sont des condescendances de ce genre qui ont amené la crise commerciale qu'a éprouvée l'Angleterre en 1826. Voyez plus haut la page 477.

vernemens dilapidateurs. Il en est presque toujours résulté des pertes pour les banques et pour le public, et des facilités données aux gouvernemens pour faire du mal.

Les gouvernemens d'Europe sont devenus des emprunteurs perpétuels; mais il a fallu varier les formes de ces emprunts pour qu'ils fussent moins scandaleux. Les banques de circulation en ont masqué une partie. On a dit aux capitalistes disposés à s'y intéresser : « Fournissez un fonds capital, ou » bien augmentez le fonds que les actionnaires de la banque ont déjà fourni, » et prêtez-le au gouvernement. Il servira tout de même de garantie aux » porteurs des billets ; car une créance sur l'état est un gage dont on ne » peut suspecter la solidité ; et ce gage portera intérêt aux actionnaires de » la banque, sans nuire aux bénéfices qu'elle trouvera dans ses autres » opérations. »

Ce nouveau prêt avait cela d'avantageux pour le gouvernement, que les titres de cette créance (ce qu'on appelle en France des *inscriptions au grand livre de la dette publique*), n'étant pas disponibles, ne peuvent entrer sur le marché (c'est-à-dire à la bourse) en concurrence avec les titres des autres créanciers ; ils n'augmentent point la *quantité offerte* de cette espèce de marchandise, et ne contribuent point par conséquent à la déprécier. Or, les gouvernemens attachent un grand prix à ce que les titres de leur dette ne soient point dépréciés. Ils en font, quoiqu'à tort peut-être, la mesure de la confiance qu'on leur accorde.

D'un abus à l'autre le pas est glissant. Les gouvernemens, séduits par la facilité que le crédit d'une réunion de riches capitalistes leur présente pour l'accomplissement de leurs dispendieuses pensées, ou pour la satisfaction de leurs passions politiques, ne se sont pas contentés de leur emprunter leur capital ; ce qui ne présente pas beaucoup plus d'inconvéniens que toute autre espèce d'emprunt ; mais ils se sont servis de l'influence que donne l'autorité, pour emprunter aux banques des sommes composées de leurs propres billets au porteur ; ce qui a toujours mis les banques dans la triste nécessité de faire banqueroute aux porteurs des billets. En effet, le gouvernement emprunteur des billets les emploie à l'acquit de ses dettes, ou de ses fonctionnaires, ou des fournitures qui lui sont faites ; ce qui fait passer les billets entre les mains du public ; et lorsque le public se présente pour en toucher le montant, la banque se trouve ne posséder d'autre gage pour les acquitter, que des reconnaissances du gouvernement qui portent intérêt, mais qui ne sont pas exigibles, et que le gouvernement lui-même ne pourrait acquitter, s'il en avait la volonté, que par

petites portions, d'année en année, au moyen d'un excédant de ses revenus sur ses dépenses, excédant qui se rencontre peu souvent dans de telles affaires. Le gouvernement a beau reconnaître cette complaisance par une protection spéciale, il a beau conférer à la banque tous les monopoles dont elle est capable de tirer parti; il a beau donner l'ordre de recevoir ses billets dans toutes les caisses publiques; il ne peut pas faire qu'un pays qui n'a besoin que d'un milliard de valeur monétaire, en supporte deux milliards sans dépréciation.

Nous trouverions au besoin dans l'histoire de presque toutes les banques, des exemples de ces abus.

La banque de Stockholm, établie peu après la mort de Charles XII, fut bientôt obligée de recourir à la législature pour obtenir des dispenses de payer.

L'ancienne banque de Copenhague, fondée en 1736, et la nouvelle fondée en 1791, ont toutes deux été forcées de suspendre le paiement de leurs billets au porteur, après les avoir prêtés au gouvernement sur des titres dont le remboursement ne pouvait être promptement obtenu.

Je ne reviendrai pas sur les exemples déjà cités de la banque de Law, sous la régence d'Orléans; de la caisse d'escompte sous le ministère de Calonne, et de la banque d'Angleterre sous Pitt, qui ont été obligées de suspendre leurs paiemens précisément pour le même motif.

CHAPITRE XX.

Des banques de dépôt et des viremens de parties.

Les banques de dépôt sont des établissemens publics où les particuliers peuvent déposer des valeurs métalliques, c'est-à-dire, des monnaies nationales ou étrangères et des lingots d'or et d'argent. On constate l'importance intrinsèque de leur dépôt, et on leur ouvre à la banque un compte où ils sont crédités de la valeur déposée. Ils peuvent ensuite, sans la retirer, en disposer, en fesant porter au crédit d'une autre personne, la somme qu'ils veulent lui transférer. Un léger droit de transfert suffit pour couvrir leurs frais.

Les plus anciennes banques de l'Europe, celles de Venise, de Gênes, de Hambourg, d'Amsterdam, ont été fondées sur ce plan et ont subsisté jusqu'à nos jours; mais elles n'existent plus; et je crois que celle de

Stockholm est la seule qui ait résisté. Je ne pense pas que celles qui ont été détruites, soient rétablies. Elles ne présentent pas, pour le public ou les particuliers, des avantages assez notoires [1], surtout à l'époque où nous sommes parvenus, où les mêmes avantages peuvent être obtenus, avec moins de frais et de dangers, par le moyen des banques de circulation et des viremens de parties dont je vous dirai quelque chose tout à l'heure. Elles ne procurent la disposition d'aucun capital nouveau, la valeur qu'elles mettent en circulation se trouvant neutralisée par une valeur égale qu'elles tiennent en dépôt, et qu'elles laissent dans l'inaction.

Malgré toutes les précautions qu'on peut prendre pour la sûreté du dépôt qui constitue la solidité de ces banques, on ne peut se dissimuler qu'un si grand amas de richesses métalliques ne soit exposé à de dangereux hasards. La banque d'Amsterdam fut visitée, lorsque l'armée de Louis XIV pénétra jusqu'à Utrecht en 1672, et plus récemment lors de l'invasion de 1794. A cette dernière époque il fut même constaté que le gouvernement hollandais avait disposé d'une partie de ce dépôt pour prêter soit à la ville d'Amsterdam, soit à la compagnie des Indes, soit aux provinces de Hollande et de West-Frise, une somme de 10,624,793 florins que ces corporations étaient hors d'état de restituer. Le dépôt de la banque de Hambourg, qui, le 4 novembre 1813, se montait à la somme de 7,489,343 marcs de banque, fut saisi par ordre du maréchal Davoust pour subvenir aux frais du siége qu'on fesait de cette ville. Quant aux pays soumis à un pouvoir sans contrôle, nul dépôt public n'y est en sûreté.

Je ne m'arrêterai donc pas davantage sur ces banques qui ne paraissent pas de nature à se multiplier, surtout depuis que la théorie des monnaies et des billets de confiance est mieux connue, et permet qu'on se tienne en garde contre l'abus que l'on peut en faire.

Les viremens de parties, c'est-à-dire, les compensations de dettes par les créances, sans transmission réelle de monnaie, ont quelque analogie avec les banques de dépôt et n'en ont pas les inconvéniens. Ils tiennent lieu de monnaie jusqu'à concurrence des sommes qui peuvent se compenser de cette manière, et n'exigent l'emploi de la monnaie que pour des

---

[1] Si l'on désire savoir quelle utilité l'on retirait des banques de dépôt à d'autres époques, surtout dans de petits états, on peut consulter Adam Smith. *Wealth of Nations*, liv. IV, ch. 3, ou mon Traité d'Économie politique, liv. I. ch. 30, § 2.

soldes de peu de conséquence. Ils prouvent, pour en faire en passant la remarque, que les monnaies ne sont autre chose qu'un instrument commode dans les opérations productives, et n'en constituent pas l'essence et le but. C'est le réglement, la sanction d'une ou plusieurs transactions conclues, mais ce n'est pas une transaction nouvelle. Salomon doit à Richard dix mille francs ; Richard les doit à Mondor ; et Mondor lui-même doit une pareille somme à Salomon : ces trois personnes n'ont qu'à s'entendre ; et leurs trois dettes sont acquittées par leurs créances, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer aucun paiement.

C'est à Londres qu'il se fait de nos jours le plus de viremens de parties. Les négocians n'ont presque jamais une caisse attachée à leurs comptoirs. Ils chargent des banquiers qui n'ont point d'autres fonctions, de recevoir et de payer pour eux; toutes les affaires se règlent par des mandats (*checks*) que chacun fournit sur son banquier, auquel on remet en même temps tous les mandats que l'on reçoit. Les banquiers se rassemblent ensuite chaque jour à une certaine heure, dans un comptoir de réglemens (*clearing-house*), et compensent les mandats qu'on a sur eux par les mandats qu'ils ont sur les autres. Le nombre des banquiers de Londres est de soixante et dix ; ils effectuent, chaque jour, des paiemens pour une somme de 4,000,000 à 4,800,000 livres sterling [1], c'est-à-dire, de cent à cent vingt millions, monnaie de France ; ce qui suppose des paiemens pour au moins 37 milliards par année. On ne se sert de monnaie que pour payer des appoints, et cette monnaie se compose presque entièrement de billets de confiance (*bank-notes*) ; 250,000 livres sterling suffisent à cette immense circulation [2].

Il est certain que cette pratique supplée à une somme de monnaie de quatre millions sterling, pour le moins, dans Londres seulement ; car tous ces paiemens, s'ils ne s'effectuaient pas de cette manière, devraient s'effectuer en monnaie ou en billets de banque [3]. Cependant il me semble que les viremens de parties ne surchargent pas la circulation monétaire, comme ferait une pareille somme de monnaie qu'on jetterait dans le pu-

---

[1] Thornton : *Inquiry into the nature and effect of credit.*

[2] Yates : *Essays on currency and circulation*, page 16.

[3] J'estime la somme de monnaie qui serait nécessaire au montant des paiemens d'un seul jour, parce que la même somme de monnaie qui aurait servi un jour pourrait servir aux paiemens du lendemain, en supposant qu'il n'y eût pas de chômage d'argent en caisse.

blic. Qu'est-ce en effet qui surcharge la valeur monétaire? C'est une quantité de monnaie supérieure aux transactions à solder. Mais une compensation de dettes par des créances n'introduit aucun agent superflu dans la circulation. Nulle valeur étrangère aux biens qui demandent à s'échanger n'existe en vertu de ces compensations. On peut dire seulement qu'une nation où elles sont en usage, a besoin d'une moins grande somme monétaire, et qu'il n'y aurait surabondance, et par conséquent dépréciation, que dans le cas où l'on voudrait jeter dans la circulation, pour subvenir à ces transactions, des sommes qu'elles ne réclament pas.

CHAPITRE XXI.

Des billets à ordre, des lettres de change, et du change avec l'étranger.

Je ne considère ici, messieurs, les billets à ordre et les lettres de change, que comme signes représentatifs des monnaies.

Lorsqu'on doit une somme dont l'échéance n'est pas arrivée, on souscrit en général au profit du créancier, un billet payable au moment où la dette sera exigible. Si le billet était intransmissible, il ne remplirait pas l'office de monnaie; mais la personne au profit de qui il est souscrit, pouvant le passer à l'ordre d'une autre, peut s'en servir, si cette dernière personne y consent, pour effectuer un paiement; il remplit donc l'office de monnaie.

Ainsi fait une lettre de change qui est un mandat fourni, comme vous savez, messieurs, sur une autre personne habitante d'une autre ville. L'objet des lettres de change est analogue à celui des viremens de parties, des compensations de valeurs dont je viens de vous entretenir; mais c'est une compensation de deux valeurs situées en des lieux différens. Si un habitant de Paris doit une somme à un habitant de Bordeaux, et si un autre habitant de Bordeaux doit à un autre habitant de Paris, il n'est point nécessaire de faire voyager la somme de Paris à Bordeaux pour acquitter la première de ces dettes, et de la faire revenir de Bordeaux à Paris, pour acquitter la seconde. Ces transports d'argent entraîneraient des frais et des risques que l'on peut éviter par le moyen des lettres de change. L'habitant de Bordeaux à qui l'on doit, fait une lettre de change sur son débiteur de Paris. L'autre bordelais achette cet effet de commerce, et en fait remise à son créancier de Paris. Celui-ci en reçoit le montant chez le

débiteur parisien, et cette double dette est acquittée, sans qu'il y ait eu aucun envoi d'espèces.

On sent que le commerce, en approvisionnant les différens lieux du globe, a des valeurs à recevoir partout. Pourquoi m'est-il dû à Bordeaux! c'est parce que j'y ai envoyé quelqu'une de ces marchandises que Bordeaux est forcé de tirer de Paris : des livres, des montres marines, des bronzes dorés, des modes. Pourquoi un autre négociant doit-il à un bordelais? c'est parce que celui-ci lui a adressé des vins, des denrées d'outre-mer, des marchandises en un mot, que l'on peut, avec avantage, tirer de Bordeaux.

Si je fais le commerce en grand, je peux même avoir contracté une dette à Bordeaux, en y donnant des ordres pour expédier des eaux-de-vie à Hambourg. J'ai dès-lors des lettres de change à tirer sur Hambourg, et des remises à faire à Bordeaux. D'autres négocians, à la suite d'autres affaires, peuvent avoir besoin d'acheter mes lettres de change sur Hambourg, et d'autres encore peuvent m'en fournir sur Bordeaux.

Toute la valeur des lettres de change naît de la monnaie qu'elles donnent la faculté de toucher quand leur échéance sera venue. Elle est modifiée par trois circonstances :

1° La certitude plus ou moins grande que la lettre de change sera acquittée à son échéance;

2° L'éloignement de son échéance;

3° Le lieu où le paiement devra s'opérer.

Peu de développemens suffiront pour vous faire sentir pourquoi ces trois circonstances influent sur la valeur de la lettre de change.

Dérivant toute sa valeur de la somme de monnaie qu'elle peut procurer, il est évident que le risque de ne pas recevoir la somme, ôte du prix à la lettre de change, pour celui qui en fait l'acquisition. Aussi ne négocie-t-on qu'à des conditions moins favorables ce qu'on appelle, en termes de commerce, du papier peu solide.

Plus l'échéance de la lettre de change est éloignée, et moins elle vaut, puisque la faculté de disposer de la valeur réelle qu'elle promet, est reculée en proportion. Celui qui paie comptant une lettre de change, avance une portion de son capital jusqu'au moment où ce capital lui sera restitué par l'acquittement de la lettre. Il est donc naturel qu'il retienne, sous le nom d'escompte, sur le prix qu'il en donne, l'intérêt de cette avance.

Enfin le lieu où la lettre de change doit être payée n'est pas indifférent

à ceux qui veulent en faire l'acquisition, et conséquemment n'est pas étranger au prix qu'ils y mettent. Si j'ai des paiemens à effectuer à Bordeaux, il ne me convient pas de prendre du papier sur Lyon ; d'autres personnes peuvent être dans le même cas, et le papier sur Bordeaux sera plus recherché et plus cher que le papier sur Lyon.

Des circonstances du même genre influent sur la valeur qu'ont à Paris les lettres de change payables dans d'autres villes de France; cependant, quand les signataires d'une lettre de change sont gens solides, quand elle est payable à présentation, elle ne peut gagner ou perdre que la valeur et le risque *du transport* de la somme effective d'une ville à l'autre. Si le transport d'une somme de Paris à Lyon, le risque compris, ne coûte que 1 1/2 pour cent, ou 15 francs pour 1000 francs, je ne paierai certainement pas une lettre de change sur Lyon au-delà de 1 1/2 pour cent; car, s'il fallait la payer davantage, au lieu d'envoyer l'effet à mon correspondant, je lui enverrais la somme.

De même s'il m'est dû à Lyon, et que l'on ne veuille acheter ma traite qu'à 2 pour cent de perte, je donnerai ordre à mon correspondant dans cette ville, de m'expédier la somme elle-même, ce qui ne me fera supporter qu'une perte de 1 1/2 pour cent.

C'est ainsi que s'exprime le prix d'une lettre de change payable dans le même pays et dans la même monnaie où l'acquisition s'en fait. Mais lorsqu'il s'agit d'acheter ou de vendre en France, par exemple, une lettre de change sur Londres, il faut en outre stipuler la quantité de monnaie française que l'on donnera pour acheter la monnaie étrangère. Une lettre de change sur Londres est équivalente, non-seulement à une somme qui se trouvera posée à Londres au moment fixé pour l'échéance de la lettre, mais à une somme de livres sterling; il faut donc savoir combien à Paris l'acquéreur d'une lettre sur Londres paiera de francs ou de fractions de francs pour chaque livre sterling, monnaie qui, indépendamment de sa position, peut, par sa nature et par ses circonstances, avoir plus ou moins de valeur.

C'est ce qui constitue *le cours des changes* étrangers. Le cours du papier sur Londres, à deux mois de date, c'est-à-dire payable deux mois après sa date, est à Paris à 25 francs, lorsqu'on donne 25 francs pour chaque livre sterling exprimée dans la lettre de change. Si l'effet est payable au bout de peu de jours, on paie la livre sterling un peu plus cher, peut-être 25 francs et 30, 40 centimes.

A Londres, le cours du papier sur Paris ne s'éloigne guère de celui

du papier sur Londres à Paris. La raison n'en est pas difficile à trouver. Si j'ai besoin d'avoir à ma disposition une somme à Londres, soit pour un achat que je veux y faire, soit pour payer une dette, les lettres de change me présentent deux moyens de rendre cette somme à Londres. Ces moyens, les voici : En quelle monnaie me faut-il cette somme? En monnaie anglaise; car les achats ou les dettes que l'on acquitte à Londres, s'acquittent en monnaie anglaise; mais je suis à Paris, je ne possède que de la monnaie française avec laquelle il faut que j'achète des livres sterling. Or, je peux les acheter soit en prenant au cours, à Paris, des lettres de change sur Londres, soit en donnant ordre à mes correspondans de Londres, de faire une traite sur moi, payable dans Paris, traite qu'ils négocieront à Londres, et par le moyen de laquelle ils se procureront des livres sterling, qu'ensuite j'appliquerai aux besoins qui me fesaient désirer d'avoir de cette monnaie.

De ces deux partis il est évident que je préférerai celui qui, pour le même nombre de francs, me procurera le plus de livres sterling. Si donc le change est plus bas à Londres qu'à Paris, si l'on y trouve une livre sterling pour le prix de 25 francs, tandis qu'à Paris je serais obligé de la payer 26 francs, il est évident que je donnerai ordre de tirer sur moi. Pareil calcul sera fait par d'autres personnes, et le résultat inévitable sera que les francs se trouvant par là plus offerts à Londres, y baisseront de valeur; on en donnera davantage; le change remontera à 25 francs 50 centimes, au lieu de 25 francs, et les livres sterling étant moins demandées à Paris, y baisseront; on donnera moins de francs pour les acquérir; et au lieu de les payer 26 francs, on ne les paiera plus peut-être que 25 francs 50 centimes, comme à Londres. C'est ainsi que les deux cours tendront à se rapprocher.

Le *pair du change* est le cours auquel on donne en une monnaie, la même quantité d'or ou d'argent-métal qu'on en acquiert dans une autre monnaie. Si dans 24 francs 75 centimes il y a précisément autant d'argent fin qu'il y en a dans une livre sterling, 24 francs 75 centimes sera le pair du change entre la France et l'Angleterre. Quand le prix du change excède le pair, quand par exemple on donne 25 francs pour une livre sterling, il faut conclure qu'il y a plus de gens qui demandent à faire passer des fonds en Angleterre, qu'il n'y en a qui désirent tirer des fonds d'Angleterre; d'où l'on conclut en général qu'il vient plus de marchandises d'Angleterre en France, qu'on n'en expédie de France en Angleterre, puisqu'on recherche plus la monnaie anglaise que la monnaie française;

puisque soit à Paris, soit à Londres, on paie plus cher une once d'argent payable à Londres, qu'une once d'argent payable à Paris. On appelle cela avoir le change contre soi.

Cette aberration, cette différence dans le prix d'un métal, suivant le lieu qu'il occupe, a des bornes; les mêmes bornes que nous avons remarquées dans le change entre Paris et Lyon. Elle ne peut excéder la valeur des frais de transport d'une place à l'autre, en comprenant la prime d'assurance qui couvre les risques de ce transport. Si, par exemple, on trouve des intermédiaires qui se chargent, en temps ordinaire, moyennant 5 onces d'or, d'en faire parvenir 100 onces à Londres, le cours du papier sur Londres à Paris, ou du papier sur Paris à Londres, ne peut pas s'écarter du pair de plus de 5 pour cent; car, dans ce cas, le négociant de Paris qui voudrait faire passer des fonds à Londres, au lieu d'acheter une lettre de change payable à Londres, y enverrait de l'or.

Il n'est point même nécessaire, pour faire passer des fonds dans l'étranger, d'y faire passer de l'or; toute autre marchandise produit un semblable effet; et même l'avantage du change suffit quelquefois au bénéfice du négociant qui fait de tels envois de marchandises. Pendant la guerre avec l'Angleterre, on pouvait acheter partout, sur le continent, une livre sterling payable à Londres pour 18 francs de France, ou une valeur équivalente à 18 francs. Le change est même tombé au-dessous de ce taux. Les négocians anglais pouvaient, en conséquence, non-seulement ne rien gagner sur les marchandises anglaises qu'ils introduisaient sur le continent, mais ils consentaient volontiers à y perdre, assurés qu'ils étaient de regagner au-delà de leur perte, par la supériorité de valeur qu'avait la monnaie dont ils étaient payés, au-dessus de la monnaie de papier qui avait servi à payer les frais de production.

Cette grande baisse du change de Londres venait probablement de bien des causes diverses qui agissaient dans le même sens, et dont les deux principales étaient incontestablement, d'une part, les subsides considérables que l'Angleterre payait aux princes qui fesaient la guerre avec elle; et, d'une autre part, la dépréciation du papier-monnaie anglais.

Les subsides fesaient rechercher par les agens du gouvernement anglais, la monnaie qui était payable sur le continent; par conséquent on y mettait un très-haut prix, on donnait à Londres *plus* de livres sterling pour avoir *moins* de francs. Pour la même cause on fournissait, en diverses parties de l'Europe, beaucoup de traites sur l'Angleterre, c'est-à-

dire, qu'on offrait en maints endroits, de la monnaie payable en Angleterre; ce qui en fesait baisser la valeur.

La dépréciation du papier-monnaie anglais, agissait dans le même sens; car il faut donner d'autant plus d'une monnaie, qu'elle est plus décriée. Il est vrai que la dépréciation de la monnaie de papier obligeait, en Angleterre, les spéculateurs à payer avec plus de monnaie, les marchandises qu'ils envoyaient sur le continent; mais ils y trouvaient encore leur compte; car la monnaie anglaise était bien moins dépréciée en Angleterre, dans les achats qu'on y fesait, qu'elle ne méritait de l'être et qu'elle ne l'était hors de l'Angleterre. Jamais dans un pays qui émet une monnaie de papier, cette monnaie ne tombe aussi bas que dans l'étranger. Elle a toujours, dans le pays même qui la fait, des usages qu'on ne lui trouve pas au dehors. Ne sert-elle pas à celui qui veut s'acquitter de ses dettes, aussi bien que si elle était bonne? Ne sert-elle pas à payer une dette à laquelle tout le monde est tenu, sans exception, je veux dire les contributions publiques?

C'est la raison pour laquelle dans ces cas-là il se fait beaucoup d'exportations. En France, au temps des assignats, on achetait des marchandises quelconques avec des assignats qui conservaient toujours plus de valeur au dedans qu'au dehors; on les exportait, et avec l'argent qu'on en tirait, on rachetait dans l'étranger des assignats, ou, ce qui revient au même, des lettres de change sur la France, lesquelles étaient payables en assignats. Avec cette monnaie, on rachetait en France de nouvelles marchandises pour les exporter de même, profitant chaque fois de l'excès de valeur que les assignats avaient en France sur ce qu'ils valaient dans l'étranger [1].

Et comme les marchandises les plus faciles à transporter sont l'or et l'argent, et que celles-là ont toujours un cours ouvert au dehors, c'est

---

[1] Je dis que l'on achette des lettres de change avec les marchandises qu'on a exportées, c'est-à-dire quand c'est la France qui a un papier-monnaie, que l'on achette des lettres de change payables en France. Or, l'étranger ne peut fournir des lettres de change payables en France, sans y avoir adressé d'autres marchandises; et comme ces dernières, par la raison même que j'ai dite dans le texte, ne sont importées qu'avec désavantage, on n'importe guère dans ces cas-là que les denrées que la France doit nécessairement tirer du dehors, comme le sucre, le café, les drogueries, et l'on est obligé de les faire payer cher. C'est le consommateur de denrées équinoxiales qui paie les profits que font les négocians sur l'exportation des produits français.

l'or et l'argent qui, dans un pays où l'on crée un papier-monnaie, disparaissent les premiers.

Quand on veut remettre en un pays étranger des valeurs en lettres de change, il n'est pas nécessaire que ce soient des lettres de change sur ce pays là même. Je peux payer à Londres des marchandises que j'ai fait venir d'Angleterre, en traites sur Amsterdam. Ce sera le parti que je préférerai si les traites sur Amsterdam vendues à Londres, y rapportent plus de livres sterling que ne m'en auraient procuré des traites sur Londres même. Je n'approfondis pas ici les causes qui font à Londres rechercher des effets payables dans Amsterdam ; ce peut être la nécessité de faire des remises à Dantzig, pour payer les blés que l'Angleterre a tirés de la Pologne. Peu importe : je considère ici le fait et non ses causes. Or, il est de fait qu'en tout pays les lettres de change payables en d'autres pays, ont un prix courant variable, ce qui donne lieu à un genre de spéculations que l'on appelle *arbitrages de change*.

Ces opérations consistent essentiellement à faire des traites sur le pays dont la monnaie se vend bien, et à faire les fonds de ces traites (c'est-à-dire à remettre de quoi les acquitter) en lettres de change sur le pays dont la monnaie peut être achetée à bon compte. Ainsi, quand la monnaie d'Espagne payable à Madrid, ou, si vous l'aimez mieux, les lettres de change sur Madrid, sont à un prix élevé à Paris, un banquier de Paris fournit des traites sur son correspondant de Madrid, et il remet à Madrid des lettres de change sur Hambourg, si la monnaie payable à Hambourg peut être acquise à bon compte à Paris, et si elle est recherchée en Espagne.

Ces opérations ont pour le monde commercial cette utilité, qu'elles tendent à égaliser partout la valeur des monnaies, et, par conséquent, à faire valoir, en chaque pays, la monnaie du pays tout ce qu'elle peut valoir.

Vous pourrez vous étonner, messieurs, que tandis qu'on trafique avec toutes sortes de pays, on n'ait de changes ouverts qu'avec un petit nombre de places de commerce. Souvent même les villes où l'on a un change ouvert, ne sont pas celles où l'on envoie, ou d'où l'on tire le plus de marchandises. Les villes qui consomment le plus de marchandises françaises en Italie, ne sont pas Gênes et Livourne qui sont les villes avec lesquelles la France fait le plus d'affaires de banque. Ce ne sont pas non plus ces deux villes qui font en France le plus d'expéditions de marchandises. Mais, de même que pour solder les achats que fait un particulier, celui-ci donne souvent un mandat sur son banquier ou sur son homme d'af-

faires, une ville peut payer les marchandises qu'elle importe, en ses mandats sur une autre ville. Les Lyonnais reçoivent volontiers en lettres de change sur Livourne, le prix des magnifiques étoffes dont se parent les pompeuses cérémonies du culte des Romains, et avec ces mêmes lettres de change ils acquittent les soies qu'ils tirent du Piémont.

Lorsqu'on achète des blés de la Pologne à Dantzig, ou lorsqu'on tire d'Odessa sur la mer Noire, ceux que produit la fertile Ukraine, les négocians chargés de ces achats de grains, se remboursent indifféremment, suivant les ordres qu'ils en reçoivent, en fesant des traites sur Londres ou sur Amsterdam.

En général, on préfère, pour y faire ses paiemens et ses recettes, la place où l'on a de plus fréquentes communications. C'est pour cette raison que la majeure partie des affaires qui se font en France, se soldent en papier sur Paris. Un épicier d'Alençon envoie à Nantes des effets sur Paris pour acquitter des sucres qu'il a tirés de Nantes.

Vous me demanderez peut-être, si une ville telle, par exemple, que Paris, après avoir tiré des lettres de change sur tous ses débiteurs, pour le montant de toutes les marchandises qu'elle a envoyées, peut s'acquitter avec des lettres de change, des envois qu'on lui aurait faits en sus de cette faveur. Non, messieurs, on n'a aucun droit de faire des lettres de change sur ceux qui ne vous doivent rien; et ils ne vous doivent, qu'autant que vous leur avez envoyé des valeurs réelles. Ces valeurs sont la *chose* dont la lettre de change n'est que le *signe*. Si elle n'est le signe de rien, elle ne vaut rien; de même qu'un titre de propriété ne serait qu'un chiffon s'il n'était soutenu par une propriété véritable.

Dès-lors quand Paris a reçu plus de marchandises qu'il n'en a expédié, comment s'acquitte-t-il de l'excédant? — Voici ce qui arrive. Les négocians des autres villes, ayant pour une plus forte somme de lettres de change à fournir sur Paris, qu'on n'en demande, les lettres de change sur Paris perdent une partie de leur prix, et dès ce moment il devient avantageux de tirer de cette ville, des marchandises qu'on n'en aurait pas tirées sans cela.

Si à Lyon on pouvait acheter des effets sur Paris à 2 pour cent de perte, c'est-à-dire si, pour 98 francs, on se procurait cent francs payables dans Paris, on pourrait acheter à Paris pour 98 francs un objet qui effectivement en vaudrait cent; il y aurait alors, sans nul doute, de nouvelles spéculations à faire qui rétabliraient la balance des exportations de Paris avec ses importations.

Ce qui a fait croire à quelques personnes qu'un pays pouvait s'acquitter à l'égard d'un autre au moyen de lettres de change, c'est qu'on a vu faire des remises dans des villes où l'on n'avait fait aucun envoi. Paris a pu recevoir de Nuremberg des quincailleries, et n'ayant rien envoyé à Nuremberg, payer ces quincailleries en lettres de change sur Amsterdam ; c'est qu'alors des négocians français avaient envoyé des vins ou des huiles à Amsterdam, et que d'autres Français se servaient de cette créance, pour acquitter les quincailleries de Nuremberg.

Il se pouvait même que les Français n'eussent rien envoyé à Amsterdam au-delà de ce qu'ils en avaient reçu ; mais les remises sur Amsterdam étaient faites, je suppose, par des négocians de Cadix qui avaient expédié en Hollande des vins de Xerez, et ces Espagnols les avaient données en paiement à des Français qui leur avaient expédié des toiles de Bretagne.

On ne sait pas bien dans quel temps on a commencé à faire usage des lettres de change. On n'en trouve aucune trace dans l'histoire ni dans la législation des anciens peuples. Le commerce qu'ils fesaient entre eux ressemblait à celui que les Européens font avec les Chinois, auxquels ils vont porter des marchandises ou de l'argent, dont ils emploient immédiatement la valeur en denrées de Chine qu'ils revendent en Europe. Pour pouvoir se servir de lettres de change, il faut qu'il s'établisse auparavant des relations fréquentes et qui permettent de traiter autrement que par des échanges faits de la main à la main. Il faut une poste aux lettres, un langage commun, des mœurs analogues entre les nations qui trafiquent entre elles. Tout cela n'existait point dans l'antiquité.

Chez les modernes, on ne voit l'usage des lettres de change devenir fréquent qu'au commencement du dix-septième siècle. On a quelques raisons de croire cependant que les républiques d'Italie qui fleurirent du treizième au quinzième siècle, les connaissaient, et que ce furent les Florentins que les troubles politiques chassèrent de leur pays, qui en portèrent l'usage à Lyon d'abord, à Amsterdam ensuite, et ailleurs. En effet, des négocians qui fesaient un commerce considérable et étendu, qui achetaient à Alexandrie d'Égypte, à Smyrne, à Constantinople, les épiceries, les soies et les cotonnades de l'Asie, pour les revendre en France, en Espagne, en Flandre, en Angleterre, et jusqu'à Hambourg, devaient avoir fréquemment des assignations à fournir sur ces pays là, et les personnes qui se rendaient dans le Nord, par exemple, pour y acheter des chanvres, des mâtures, du fer, ou qui seulement fuyaient les persécutions

politiques et religieuses, durent rechercher ces mandats, pour porter avec elles des valeurs sans courir le risque du transport. De là à l'usage universel des lettres de change il n'y a qu'un pas. La première mention qui en est faite dans nos lois se trouve dans une ordonnance de Louis XI, de 1462, portant confirmation des foires de Lyon. Cette ordonnance (art. 7) permet *à toutes personnes, de quelque état, nation, ou condition qu'elles soient, de remettre leur argent par lettres de change, en quelque pays que ce soit*, etc. Comme s'il était nécessaire d'une permission pour cela ! Une ordonnance de Louis XIV de 1673, au titre V, intitulée *des Lettres et Billets de change*, établit une législation complète à ce sujet. Par des dispositions qui ont toujours été confirmées depuis, et qui ont leurs analogues dans les différens pays commerçans du globe, les engagemens contractés par les tireurs et les accepteurs des lettres de change, ont été garantis par des clauses spéciales, telles que la contrainte par corps [1].

---

[1] La régularité du paiement des lettres de change est une nécessité absolue dans le commerce; de là les conséquences graves qui ont été attachées à toute interruption dans les paiemens d'un commerçant; ses affaires sont alors immédiatement arrêtées et ses créanciers acquièrent le droit d'intervenir dans leur gestion et dans la liquidation qui en est faite. C'est dans cette régularité obligatoire, dans la solidarité qui existe entre tous ceux dont les signatures sont mises sur un même titre, dans la rapidité de la procédure devant la juridiction commerciale, dans l'interdiction imposée au juge d'accorder aucun terme ou délai, bien plus que dans la contrainte par corps, qu'il faut chercher la garantie que l'on trouve aux engagemens contractés par le tireur, l'accepteur ou les endosseurs d'une lettre de change.

Les billets à ordre rendent les mêmes services que les lettres de change; ils circulent conjointement avec elles dans des villes autres que celle dans laquelle ils ont été souscrits ou dans laquelle ils sont payables. Les effets de commerce payables dans Paris, ou, en style plus commercial encore, le *papier sur Paris*, fait l'office de monnaie, d'agent des échanges, dans la plupart des villes commerçantes de France; ce papier (à Rouen par exemple), dans les derniers jours qui restent à courir avant son échéance, passe incessamment d'une main dans une autre, comme feraient des sacs d'écus ou des billets de banque, et ce n'est souvent qu'au jour même de cette échéance qu'il est envoyé à Paris pour être converti en écus. Dans cette masse d'effets de commerce, on trouve autant de billets à ordre que de lettres de change proprement

On a voulu ainsi ajouter à la sécurité du porteur, qui se hasarde déjà beaucoup en avançant la valeur d'un mandat qui doit être acquitté quelquefois à plusieurs centaines de lieues de distance, et au bout du terme de plusieurs mois.

---

dites ; les uns comme les autres ont servi ainsi à plusieurs opérations de change, et l'on a peine à comprendre dès-lors la différence, établie par la législation française entre ces deux titres.

Les lettres de change, c'est-à-dire les traites d'une ville sur une autre, sont considérées comme établissant, à l'égard de tous ceux qui les ont signées, soit comme tireurs, accepteurs ou endosseurs, la preuve qu'ils se sont livrés à des actes de commerce ; de là, en cas de non paiement, obligation de se présenter devant la juridiction commerciale, et par suite, de se voir faire application de la contrainte par corps.

Les billets à ordre au contraire sont considérés comme engagemens civils, par la loi, jusqu'à preuve contraire, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il soit établi d'une manière irrécusable que ceux qui les ont signés sont commerçans, ou qu'au moins ces billets ont été créés à l'occasion d'actes de commerce. On a donné ainsi à la forme du titre une importance qu'elle n'a pas et à laquelle on ne s'est point arrêté dans d'autres pays. Il est à remarquer que l'on est arrivé par là chez nous à un résultat diamétralement opposé à celui que l'on voulait atteindre. La loi interdit que l'on puisse stipuler volontairement la contrainte par corps, pour garantir une dette ; le législateur a considéré qu'il serait immoral que l'on pût vendre en quelque sorte sa liberté ; mais en attribuant les conséquences de la contrainte par corps à la simple forme du titre, on a donné toute facilité pour éluder cette disposition protectrice de la liberté individuelle. C'est ainsi que les dissipateurs, qui ne sont nullement commerçans, se sont pris à faire des lettres de change ; qu'ils ont été par suite amenés devant la juridiction commerciale, et qu'ils ont fini par peupler les maisons d'arrêt pour dette.

(*Note de l'éditeur.*)

QUATRIÈME PARTIE.

INFLUENCE DES INSTITUTIONS SUR L'ÉCONOMIE DES SOCIÉTÉS.

CHAPITRE Ier.

Influence de la vie sociale sur la production des richesses, et de la production sur la société.

Buffon, dans ses *Époques de la Nature*, a dit, en parlant des premiers âges du monde : « L'homme de ce temps, encore à demi sauvage, dis- » persé, peu nombreux, ne sentait pas sa puissance, ne connaissait pas sa » vraie richesse. Le trésor de ses lumières était enfoui : il ignorait la force » des volontés unies, et ne se doutait pas que par la société et par des » travaux suivis et concertés, il viendrait à bout d'imprimer ses idées sur » la face de l'univers. » Ce que Buffon n'a fait qu'entrevoir s'est trouvé complètement expliqué du moment qu'on a mieux compris l'économie sociale ; l'état de société en développant nos facultés, en multipliant les rapports de chacun de nous avec les autres hommes a multiplié tout à la fois nos besoins et les moyens que nous avons de les satisfaire. Nous avons pu produire et consommer d'autant plus que nous étions plus civilisés ; et nous nous sommes trouvés d'autant plus civilisés que nous sommes parvenus à produire et à consommer davantage.

C'est le trait le plus saillant de la civilisation. Qu'avons-nous en effet par dessus les Kalmoucks, si ce n'est que nous produisons et consommons plus qu'eux ? Si la civilisation est plus avancée à Paris que dans la basse Bretagne, en Angleterre qu'en Irlande, c'est parce qu'on sait y produire et y consommer des produits plus nombreux et plus variés, proportionnellement au nombre des hommes ; c'est parce qu'on y sent le besoin d'un logement plus élégant et plus commode, d'un vêtement plus recherché, d'une nourriture plus délicate ; c'est parce qu'on y goûte la lecture et l'instruction ; que l'on sait y jouir des productions des beaux-arts ; qu'on y éprouve en un mot le besoin d'une immense quantité d'objets dont la production occupe journellement une multitude de bras, de talens, d'instrumens, et met à contribution, non-seulement les facultés productives

de l'homme, mais encore celles de beaucoup d'animaux, celles du sol dans toutes ses localités, de même que toutes les forces gratuites que nous pouvons emprunter à la nature.

Ajoutons que dans l'état social, même antérieurement à toutes les lois, il y a un concert de volontés, une protection tacite, mutuelle et nécessaire, des hommes entre eux, qui, en leur procurant une sécurité plus parfaite, leur permet de consacrer à la multiplication des produits, une plus grande portion de leur temps, et d'occuper cette portion d'une manière plus avantageuse. Une fois que les lois sont établies, ce qui ne subsistait que par l'effet des habitudes, de l'usage, prend la consistance de conventions mutuellement consenties et qui ne peuvent être renversées que par une convention nouvelle ; mais que ce soient des lois, ou seulement des usages, aussi long-temps qu'ils existent, ce sont des institutions plus ou moins bien entendues, et dont il est utile de signaler l'influence, soit funeste, soit favorable.

Je ne vous répèterai point ici, messieurs, ce que je vous ai dit sur la division du travail, sur ce prodigieux accroissement d'utilités produites lorsque chaque homme en particulier, au lieu de cultiver la multitude des arts qui sont nécessaires à son existence et à son bien-être, n'en exerce qu'un seul, toujours le même, et souvent même n'exerce qu'une seule des fonctions diverses qui constituent un seul art. Vous devez vous rappeler que ce prodigieux accroissement du pouvoir de l'homme, est dû principalement à la possibilité de conclure des échanges. Or, les échanges ne sont praticables que lorsque les hommes sont réunis en sociétés nombreuses.

L'agglomération des hommes n'est pas moins nécessaire pour que les connaissances utiles se conservent et s'accroissent. Les observations, l'expérience d'un homme se perdraient aisément, s'il n'était entouré de beaucoup d'autres qui peuvent les recueillir et les transmettre à beaucoup d'autres. Ils se suggèrent mutuellement des idées ; une expérience tentée sans succès, est l'occasion d'une autre expérience faite par une autre personne, et qui réussit. Enfin les connaissances nouvelles s'ajoutent aux connaissances anciennes, et forment un trésor que les années augmentent sans cesse et que rien ne peut dissiper que le retour vers la barbarie. Mais le retour universel vers la barbarie devient impossible lorsque la civilisation a gagné une vaste portion du globe ; les connaissances qui se perdraient dans un lieu, se conserveraient dans un autre.

Les arts utiles, qui ne sont que l'application des connaissances de l'hom-

me à ses besoins, se perfectionnent et se transmettent dans l'état de société, comme les sciences, et par les mêmes moyens. L'homme isolé ne saurait jamais que ce que lui aurait appris sa propre expérience. Dans la société, chacun profite de l'expérience de tous; on profite de l'expérience, et même des fautes de tous ceux qui habitaient le monde avant nous. On a plus tôt appris un procédé qu'on ne l'a découvert. Peu d'heures suffisent pour apprendre comment on fait lever le pain; il a fallu des siècles peut-être pour découvrir le moyen d'opérer cette légère fermentation qui rend plus agréable et plus salubre, cet aliment de tous les âges, de tous les jours et de toutes les fortunes. Mille, cent mille procédés du même genre, circulent et se perpétuent dans une société nombreuse, sans peine et sans perte de temps; les hommes dégagés du soin de faire des recherches et des tâtonnemens, peuvent dès-lors appliquer leurs forces physiques et morales, soit à la découverte de nouveaux procédés, soit à l'exercice des anciens. La société jouit en même temps de ce qui a été découvert antérieurement et de ce qui se pratique actuellement, du passé et du présent.

Il est beaucoup de résultats de l'industrie humaine que des efforts individuels, quelque soutenus qu'on se plaise à les supposer, n'accompliraient jamais, et qui ne peuvent être obtenus que par des efforts simultanés et concertés. Un homme, ou même une famille seule, n'exécuterait jamais un navire marchand capable de faire une longue traversée, quelque temps qu'on lui accordât pour en venir à bout. Quand ce navire serait achevé, le constructeur, en le supposant même aidé de sa famille, ne suffirait pas pour le manœuvrer; et quand même cette famille y réussirait, pour qui traverserait-elle les mers? pour quels consommateurs irait-elle chercher un chargement considérable de denrées étrangères? Nous sommes toujours obligés de nous entendre avec les autres hommes pour savoir ce qu'ils peuvent désirer de nous, et ce que nous pouvons attendre d'eux.

Vous le voyez, messieurs, c'est la vie sociale qui, tout à la fois, nous donne des besoins et nous procure les moyens de les satisfaire, qui multiplie nos facultés, qui fait de nous des êtres plus développés, plus complets. L'homme qui reste solitaire est plus dépourvu de ressources que la plupart des animaux. Réuni à ses semblables, il acquiert une vaste capacité pour produire et pour jouir; il devient un autre être; il change *la face de l'univers.*

Il a fallu composer des romans, comme *Robinson Crusoé*, pour présenter le tableau d'un homme se fesant par lui-même et dans l'isolement, une existence tolérable; encore les auteurs de ces ingénieuses fictions ont-ils

été obligés de supposer que leur héros s'était trouvé jeté dans la solitude muni de quelques-uns des produits de la vie sociale, d'armes, d'outils, de graines de végétaux, et surtout d'industrie, de cette masse de connaissances et de pratique des arts, dont le plus maladroit, dans une société civilisée, a su rassembler une certaine provision dès les premières années de son existence; provision qu'il augmente chaque jour, qui le suit partout, et qu'il sauve avec lui dans ses naufrages. Ce n'est point là l'homme brut et isolé. Celui-ci, je le répète, est moins bien pourvu, moins riche en moyens de conservation que la plupart des animaux.

L'homme est un peu moins misérable lorsqu'il est arrivé aux premiers degrés de la vie sociale. Cependant les hordes sauvages que les navigateurs d'Europe ont visitées sur les plages de la Nouvelle-Hollande, quoiqu'elles aient un langage et qu'elles forment des associations pour la pêche, pour l'attaque et pour la défense, sont néanmoins plongées dans une profonde misère. Sans vêtemens, sans logemens, sans provisions pour la disette, sans secours dans la vieillesse et les maladies, les hommes y sont perpétuellement aux prises avec tous les maux qui suivent le dénuement.

Les sauvages de l'Amérique du Nord, un peu moins sauvages que ceux de la Nouvelle-Hollande, sont aussi un peu moins dépourvus. Cependant ils le sont encore beaucoup, puisqu'en 1802, lorsque le gouvernement des États-Unis fit assembler les chefs des diverses tribus des Creeks, pour leur proposer un plan de civilisation, on fut obligé de porter, dans leur propre pays, des vivres pour nourrir l'assemblée.

Entre ces situations de la société et celle où nous sommes, il y a une infinité de nuances dans les différens degrés de la civilisation et dans le plus ou le moins de richesse des peuples. Les Tartares sont moins pauvres que les sauvages de l'Amérique du Nord, parce qu'ils sont un peu plus civilisés. Les Bulgares sont un peu mieux pourvus que les Tartares des choses propres à satisfaire les besoins des hommes. Les habitans de la Hongrie et de la Bohême sont moins misérables que les Bulgares; en remontant ainsi jusqu'aux peuples les plus civilisés de l'Europe, et laissant de côté les anomalies et les exceptions, on trouve que l'homme est d'autant plus riche et mieux pourvu, qu'il est plus sociable et plus instruit. La société amène les lumières et l'industrie; les lumières et l'industrie multiplient et rendent plus exquises les jouissances qui naissent des affections naturelles et celles que nous procurent les arts.

Si j'ai fait marcher de pair le bonheur des nations avec leur aisance, ce n'est pas que je confonde l'aisance avec le bonheur dans les cas particu-

liers. Je sais fort bien que pour être heureux il faut autre chose encore que l'aisance ; je sais même que le bonheur se rencontre rarement avec la grande richesse. Mais pour les nations considérées en masse, c'est autre chose. Leur bonheur dépend de l'aisance avec laquelle leurs besoins sont satisfaits; or, au sein de la civilisation, des besoins beaucoup plus nombreux sont plus facilement satisfaits que les besoins les plus grossiers ne le sont dans la vie sauvage, où sur un pareil nombre de personnes, il en périt davantage de pénurie que chez les peuples policés. Chez ces derniers, le nombre des familles qui vivent de leur travail et de celles qui jouissent d'une sorte d'aisance, est proportionnellement très-considérable. Une partie de la société vient constamment au secours de la portion la plus misérable; tandis que là où la civilisation n'est pas, chaque famille ayant à peine de quoi se suffire, ne peut rien faire pour les autres.

Et comme nos jouissances sont proportionnées à la quantité de besoins que nous pouvons satisfaire, il suit que l'état de société, en multipliant tout à la fois nos besoins et nos ressources, augmente considérablement notre bonheur. Non-seulement il augmente le bonheur qui tient à la satisfaction des besoins du corps, mais encore celui que nous recevons de la culture de l'esprit. C'est la production, c'est l'aisance qui nous procure des livres, qui nous permet les voyages, qui nous rend, comme le dit un poète:

Contemporains de tous les âges
Et citoyens de tous les lieux.

Les plaisirs même de l'âme dépendent jusqu'à un certain point de l'abondance de ces biens que l'on a cru flétrir en leur donnant l'épithète de matériels; comme si l'on pouvait élever sa famille, exercer la bienfesance, servir son pays d'une manière désintéressée, offrir enfin le spectacle des plus belles qualités de l'âme, sans cette portion d'aisance, fruit de la production des richesses, et qui ne se rencontre un peu généralement que dans l'état de société, et même dans une société assez avancée.

Certains philosophes ascétiques ont prétendu qu'on est toujours assez riche quand on sait vivre de peu, et conséquemment ils ont mis au premier rang des vertus la modération dans les désirs [1]. Ils ont raison en ceci que

---

[1] « Il s'en faut de beaucoup, disait Socrate, que le bonheur consiste,

nous ne devons pas désirer ce qui peut nous devenir préjudiciable, et je comprends là-dedans ce qui blesse la justice et outrage la vertu. L'homme qui aspire à des jouissances qui sont au-dessus de sa portée, est assurément fort malheureux ; et celui-là est sage qui sait s'en passer ; mais du moment que l'on peut y atteindre par des voies légitimes, on fait preuve de sagesse comme de capacité, quand on se les procure. Se passer de ce qu'on n'a pas, est la vertu des moutons ; mais il convient à des hommes de se procurer ce qui leur manque.

Je ne prétends pas au reste faire l'apologie des désirs immodérés. Je ne parle que des besoins que la raison avoue ; et la raison n'avoue point les excès de la sensualité qui nous détruisent, ceux du luxe et de la vanité que l'on ne peut satisfaire qu'aux dépens d'autrui. Ce n'est pas là de la civilisation ; c'est au contraire chez les peuples encore un peu barbares qu'on en trouve des exemples. Les richesses d'un Lucullus étaient le fruit de la rapine. On en peut dire autant de celles de plus d'un traitant de nos jours. Or, c'est un état encore imparfait de la société, que celui où l'on peut parvenir à se satisfaire par de semblables moyens ; et sous ce rapport on peut dire qu'aux États-Unis l'art social est plus avancé qu'il ne l'est en Europe.

La civilisation et le développement de l'industrie, qui sont au total si favorables au bonheur des nations, ne le sont pas moins à leur perfectionnement moral, quoique cette vérité ait été vivement contestée. La civilisation nous donne de nouveaux besoins ; mais en même temps elle nous permet, elle nous ordonne de les satisfaire par de bons moyens. Sans doute elle offre des exemples révoltans de cupidité, de mauvaise foi, de spolia-

---

» comme le vulgaire semble le croire, à multiplier indéfiniment nos be-
» soins et les jouissances de tout genre qui peuvent les satisfaire. Le bon-
» heur consiste à resserrer, le plus qu'il est possible, la sphère de nos besoins. »
Voyez le Discours préliminaire de la Morale d'Aristote, par M. Thurot, page 25. Les anciens n'avaient aucune idée de la nature des richesses et des moyens de les multiplier. Ils croyaient qu'elles ne s'obtenaient jamais que par la fraude ou la rapine ; n'ayant pas su réduire en préceptes l'art de les créer, le plus sublime effort de la vertu, pour eux, consistait à s'en passer. De là la doctrine des premiers chrétiens sur les mérites de la pauvreté. Quelques philosophes modernes, comme J.-J. Rousseau, ont été imbus des mêmes opinions, faute d'idées exactes sur l'économie des sociétés.

tions ; mais elle en offre [redacted]
que l'état de barbarie : ce sont des [redacted]
subsister, si ces crimes [redacted]
voltent non-seulement la justice et l'humanité [redacted]
vulgaire. A mesure qu'on [redacted]
la société, on sent que la [redacted]
et tous les législateurs, même les [redacted]
de la vertu la base de leur [redacted]

Ce n'est pas tout. Les arts [redacted]
puisse d'une maniere constante [redacted]
répandent le goût du travail en [redacted]
dues; ils font valoir les facultés et les [redacted]
personne une indépendance qui la [redacted] it
ils exercent une heureuse [redacted] ies
en donnant une direction utile à son [redacted] ens

L'homme a des facultés [redacted] l'é-
concevoir et entreprendre : il peut [redacted] iefois
des corps, des objets, les diviser, [redacted] vic-
attaché une certaine satisfaction à l' [redacted] u'une
cultés; avec la faculté d'agir, [redacted] croi-
supplice pour l'homme que de ne [redacted] à peu
pouvoir faire usage de ses [redacted] indus-
plice d'un prisonnier que l'on [redacted] chan-

Dans l'état ordinaire, [redacted] neurs
pas dans un but utile, il [redacted] ns du
par sa nature à faire quelque [redacted] manu-
Observez les enfans dont les [redacted] evenus
veté les goûts de l'âge [redacted] ines de
tard. L'enfant brise ses [redacted] stiques.
mais aussitôt qu'il peut [redacted] ils eurent
dévaster; il produit [redacted] ans et plus

Du moment donc [redacted] it plus civili-
struction, l'homme [redacted] Quiconque em-
cesse d'être [redacted] e ses jouissances,
nations sont [redacted] ommes. On ne se crée
vidus, un pays, [redacted] chands et sur les manu-
l'industrie s'in[redacted] it. Ces produits ont en eux-
pour en [redacted] echercher. Leurs auteurs savent

Mais produire est plus difficile que dévaster. Il ne faut aucun talent pour détruire : il en faut pour édifier ; il faut de la réflexion, une sorte d'instruction fondée sur l'observation et sur l'expérience; il faut acquérir de l'habitude et de l'adresse. Tout cela ne peut être le fruit que du temps et de soins constans que redoute notre paresse naturelle. Voilà pourquoi la barbarie des nations est si prolongée et leurs progrès tellement lents, que les amis de l'ordre et de l'humanité en sont quelquefois découragés. La vie des peuples policés est insupportable pour les sauvages ; ils ont contracté l'habitude de l'oisiveté, et la civilisation réclame l'activité du corps et de l'esprit, le travail, la pensée. On a fait de cette disposition à l'incurie, à la paresse, la matière d'un éloge pour les sauvages ; c'est au contraire un sujet de blâme : rien ne se fait de bon avec la paresse, et comme les besoins de l'homme subsistent néanmoins, il les satisfait par le moyen de la violence, de l'injustice, de la férocité.

Il n'y a pas encore cent ans que l'on était tellement sauvage dans certaines parties des pays les plus civilisés de l'Europe, que l'on n'y subsistait que de hasards fortuits et de brigandages ; mais depuis cent ans les restes de barbarie disparaissent successivement, parce que l'industrie gagne de proche en proche et s'introduit partout. Les habitans du cap de la Hogue en Normandie, ont été considérés long-temps comme une race perverse, capable même, dans certaines circonstances, des plus grands excès. Leur air était farouche; et les archives de l'amirauté de Cherbourg font foi que le peuple de ces cantons ne vivait que des débris des naufrages. Le jour où un navire était échoué, était un jour de fête pour lui, comme pour les anciens peuples de la Tauride; et lorsque la saison était mauvaise, c'est-à-dire, lorsqu'on n'avait point de tempêtes, il s'y commettait des crimes atroces. Mais du moment qu'on a montré à ces peuples le parti que l'on peut tirer, pour en faire de la soude, du varech qui croît abondamment sur leurs côtes, tout a changé de face. La récolte de cette plante marine, sa combustion, son commerce les ont civilisés ; et maintenant il y a peu d'endroits de la côte où les naufragés trouvent des secours plus charitables et plus intelligens. Je n'ai pas besoin de vous dire que l'aisance et la population de ces cantons ont fort augmenté.

Les habitans des îles Sandwich , de ce groupe d'îles qui se trouve au milieu de la mer Pacifique, étaient au nombre des plus féroces insulaires qu'eût visités le capitaine Cook. Ce furent eux qui massacrèrent cet habile navigateur, il y a un demi-siècle à peine ; et déjà l'exemple de l'industrie européenne civilise ces peuples naguère anthropophages. On

aborde maintenant chez eux, non-seulement sans danger, mais avec profit. Ils font des progrès rapides, et commencent peut-être un empire puissant. Ils ont une marine marchande et une marine militaire. Ils fournissent des marins pour faire le commerce de la côte nord-ouest d'Amérique; ils vont trafiquer jusqu'en Chine, et communiquent ainsi avec les deux continens qui terminent la plus vaste mer du globe.

Nous-mêmes n'est-ce pas au moyen de l'industrie, que nous nous sommes tirés de la barbarie qui avait envahi l'Europe à la suite des peuples du Nord? L'industrie agricole n'avait jamais été complètement abandonnée; mais elle était peu productive. Les fonds de terre distribués par gros lots entre les mains des nobles et des bénéficiers ecclésiastiques, gens peu industrieux et peu fournis de capitaux, offraient peu d'améliorations foncières. Les revenus beaucoup plus bornés pour chaque arpent, n'étaient considérables que par l'étendue des domaines. Ils étaient employés par les propriétaires, à nourrir une suite nombreuse de gentilshommes, de gens de guerre, de mendians. Ces cliens, libres ou serfs, étaient obligés d'épouser les querelles de leur seigneur, d'obéir à ses caprices et quelquefois de servir ses fureurs. Le paysan, le bourgeois étaient tour à tour victimes de leurs maîtres et des ennemis de leurs maîtres; mais lorsqu'une heureuse succession de circonstances favorables, telles que les croisades et l'affranchissement des communes, eurent permis d'abord à peu de personnes, ensuite à un plus grand nombre, d'exercer les arts industriels, de se livrer au commerce et d'amasser des capitaux; alors tout changea. On put vivre sans se mettre à la solde d'un grand. Les seigneurs eux-mêmes voulurent jouir des progrès des arts et des raffinemens du luxe; et ils employèrent à acheter les produits du commerce et des manufactures, une partie, tous les jours plus considérable, de leurs revenus territoriaux; tellement qu'au lieu d'une suite de plusieurs centaines de guerriers, ils n'eurent bientôt plus qu'une demi-douzaine de domestiques. Par suite ils répandirent des améliorations sur leurs terres; ils eurent une table plus délicatement servie, des ameublemens plus élégans et plus frais; ils cultivèrent leur esprit, firent des voyages, devinrent plus civilisés en un mot; mais ils durent cesser d'être oppresseurs. Quiconque emploie son revenu en produits de l'industrie, augmente ses jouissances, mais perd le pouvoir de dominer sur les autres hommes. On ne se crée point un patronage bien important sur les marchands et sur les manufacturiers dont les produits vous conviennent. Ces produits ont en eux-mêmes le mérite, l'utilité qui les fait rechercher. Leurs auteurs savent

que ce qui est refusé par un consommateur, sera acheté par un autre. Ils font des politesses à leurs pratiques; mais leurs pratiques ne peuvent guère compter sur des services plus réels, et encore moins sur un dévouement absolu. Une fois que le marchand a vendu, il est plus indépendant encore. Il est maître du produit même des terres; car le propriétaire ou son fermier ne sont pas moins empressés de se défaire de leurs produits, que le manufacturier et le marchand ne l'ont été de vendre les leurs.

Les propriétaires conservent un peu plus d'influence sur leurs fermiers; encore cette influence est-elle bien déchue depuis que les propriétaires, pressés par leur luxe et par leurs besoins, ont donné leurs fermes au plus offrant. Jadis le fermier, espèce de serf affranchi, cultivait pour son compte, et moyennant de faibles redevances, une terre que quelque temps auparavant il cultivait comme esclave. Le propriétaire ne renvoyait point ce serviteur de la glèbe, pour donner le bail à un plus entreprenant qui en offrait davantage. Mais du moment que le bail a été donné au plus offrant, et que la ferme a été portée à son entière valeur, le fermier est devenu l'égal du propriétaire. Ce n'est plus une faveur qu'on lui a conférée : c'est un contrat à prix défendu qu'on a passé avec lui. Le fermier payant le loyer de la terre selon son prix, a pu, étant expulsé, trouver une autre ferme aux mêmes conditions à peu près, et consacrer son capital à une autre exploitation.

Pendant que les fermiers et les cultivateurs deviennent plus indépendans par une industrie mieux entendue et par leurs épargnes accumulées, les capitaux des manufacturiers et des marchands s'accumulent plus facilement encore. Les industrieux les plus habiles amassent des fortunes plus grandes, bien souvent, que celles des anciens propriétaires terriens; et toutes ces fortunes, les petites comme les grandes, et toutes les facultés industrielles qu'elles mettent en valeur, sont des fonds nouveaux qui procurent à leurs possesseurs des revenus, nouveaux aussi, entièrement indépendans des revenus territoriaux.

C'est ainsi que les progrès de l'industrie établissent entre les hommes des liens, des relations, par le moyen desquels ils sont en même temps indépendans chacun de son côté, et pourtant obligés de se ménager réciproquement. Au milieu de ce concert d'intérêts différens sans être contraires, les lumières cheminent, les institutions sociales se perfectionnent, et l'aisance générale s'établit. Mais pour qu'un pays puisse se dire plus civilisé qu'un autre, il ne suffit pas qu'il s'y rencontre un petit nombre de personnes supérieures en talens et en qualités sociales, à tout ce que

l'on peut rencontrer ailleurs : il faut que ces avantages se trouvent plus généralement répandus. Sous Louis XIV, la France avait des savans, des gens de lettres, des artistes du premier ordre, et qui ne rencontraient leurs émules en nul autre pays; mais combien peu en avait-elle ! et en même temps combien le reste de ses habitans n'était-il pas encore dépourvu de lumières et d'industrie ! Molière nous peint un riche bourgeois de la capitale, type des gens de son état, qui pour toute bibliothèque, ne veut qu'un seul livre, le Plutarque d'Amyot; et ce n'est pas pour le lire, c'est pour y mettre en presse ses rabats [1]. Dans les provinces, c'était bien pis. Point de cultivateur qui ne fût un paysan ne sachant ni lire, ni écrire, ayant tous les préjugés d'un paysan. Le marchand ne valait guère mieux; et la noblesse campagnarde, hormis l'orgueil, avait peu de chose au-dessus de la classe plébéienne. Il faut voir avec quel mépris madame de Sévigné parle des gens de sa caste avec lesquels elle est obligée de faire société en Bretagne [2].

Les beaux-arts, qu'on devrait appeler les arts d'imagination [3], sans doute étaient cultivés en France avec un grand succès ; mais ils peuvent devancer chez un peuple, la véritable civilisation. Dans ces arts-là, la perfection semble être le fruit d'une aptitude naturelle, d'une finesse d'organes qui est l'apanage de certaines contrées et de certains hommes qui atteignent le but du premier coup, quoiqu'ils demeurent inférieurs, du moins pour un certain temps, à tous les autres égards. Les Grecs encore grossiers savaient faire de beaux vers et les goûter. Ils avaient des statuaires que nous n'avons pas encore égalés. Les Italiens ont l'oreille juste en naissant; et leurs plus ineptes villageois chantent en parties, tandis que chez des nations plus avancées, il y a des classes beaucoup plus relevées, où l'on ne sait produire que des sons discordans. On ne peut donc pas juger complètement de la civilisation d'un peuple par le degré où il a porté les beaux-arts. Le peuple le plus civilisé est celui où il se rencontre le

---

[1] Femmes Savantes, acte II, scène 7.

[2] « Il est drôle ici le prochain. » Lettres de Sévigné.

[3] Je les appelle *arts d'imagination*, quoiqu'ils semblent être plutôt des *arts d'imitation*, du moins la poésie, la peinture, la sculpture. Mais l'imagination ne consiste pas à créer ce qui n'a aucun modèle dans la nature ; elle consiste à savoir se représenter vivement ses modèles, ainsi que les actions qui leur sont propres, à les combiner, et à les rendre avec feu en même temps qu'avec naïveté. Or c'est là le but des beaux-arts.

moins grand nombre d'hommes ignorans et brutaux ; c'est celui où au total il y a le plus de lumières, d'activité utile et de bon sens.

Quand je dis que la nation la plus civilisée est celle où il y a le plus de lumières répandues, remarquez que je ne dis pas le plus de savans. Il y a beaucoup de lumières dans un pays, il y en a immensément, quand chacun y connaît bien ce qui doit l'intéresser, quand il connaît les causes de ce qui lui arrive, quand il prévoit les conséquences de ce qu'il fait. Comme chacun alors dirige ses travaux, ses recherches, ses pensées, celui-ci vers un objet, celui-là vers un autre, si chacun en particulier sait de la chose dont il s'occupe, tout ce qu'il est possible d'en savoir, la nation entière sait tout ce qu'il est utile de savoir en tout genre, bien que chaque individu en particulier ait des connaissances bornées. Voilà ce que j'appelle une nation éclairée.

Le bon sens est la conséquence des lumières. Lorsqu'on n'agit qu'avec connaissance de cause, lorsqu'on ne s'imagine connaître un objet qu'après l'avoir bien observé, on applique habituellement un jugement net et sain à l'exercice de sa profession; et comme cette bonne habitude rectifie par degrés le jugement sur d'autres points, les conséquences en sont immenses pour l'amélioration et le bonheur des nations.

Il n'est aucun peuple des progrès duquel on doive désespérer, pourvu qu'il veuille améliorer son existence. Pour les nations considérées en masse, ce sont les besoins qui leur manquent plutôt que les moyens de les satisfaire. Ce sont des besoins graduellement croissans qui ont fait d'un pays sauvage, comme l'île d'Albion, dont les habitans se tatouaient le visage du temps de César, un pays civilisé comme l'Angleterre. Après qu'on est parvenu à satisfaire les besoins des familles par le moyen de l'industrie, on éprouve des besoins de nation, si je peux ainsi m'exprimer. On veut améliorer sa position sociale. Pour y parvenir on apprend quel but une nation doit se proposer dans son intérêt, et quels sont les meilleurs moyens de parvenir à ce but. De là le perfectionnement des institutions.

Nous allons chercher à apprécier celles qui sont favorables ou contraires à l'économie, au bien-être des sociétés.

CHAPITRE II.

De l'influence du droit de propriété.

Le droit de propriété est la faculté exclusive garantie à un homme, à une association d'hommes, de disposer à leur fantaisie de ce qui leur appartient.

Le philosophe spéculatif recherche quels sont les vrais fondemens du droit de propriété. Le jurisconsulte établit les règles qui président à la transmission des choses possédées. La science politique nous montre où il faut chercher les plus sûres garanties de ce droit. Ici nous regardons la propriété comme un fait sans examiner comment il s'établit, et nous disons que sans la propriété il n'y a point de richesses, puisque les richesses sont les choses évaluables qu'*on possède*; et que là où il n'y a point de propriétés reconnues, il n'y a point de choses possédées.

Je vous ferai observer que la propriété n'est un *fait*, qu'autant qu'elle est réelle. Une propriété qui serait illusoire n'aurait point les effets d'une propriété réelle. Elle n'est un *fait* que lorsqu'elle ne gît pas uniquement dans de vaines déclarations, lorsque les lois qui l'établissent ne sont pas mal faites ou mal exécutées, lorsqu'elles ne sont pas impunément violées; violées par d'autres lois, ou par les dépositaires même de l'autorité à qui l'exécution en est confiée. Dans tous ces cas-là, la propriété, le droit de propriété n'existe pas *en réalité*, ou du moins n'existe qu'imparfaitement, et par conséquent n'est pas suivi de tous ses effets.

Relativement à la production des richesses, le droit de propriété n'y peut être favorable qu'autant qu'il attribue la propriété du produit au propriétaire des fonds productifs auxquels ce produit doit l'existence. Si vous reconnaissez que je suis propriétaire de mon champ, mais si vous ne me reconnaissez pas propriétaire de la récolte qui en sortira, je ne suis pas intéressé à mettre mon champ en valeur. Il en est de même des autres fonds productifs. Si les intérêts ou les profits de mon capital ne doivent pas m'appartenir, où sera mon motif pour le faire fructifier? Si je ne suis pas assuré de jouir du produit de mes peines, quelles raisons aurai-je pour sortir de mon oisiveté? Tout accroissement de richesse a lieu par une accumulation, et toute accumulation est illusoire, si l'objet quel qu'il soit qu'on a mis en réserve, n'est pas la propriété exclusive de l'accumulateur.

A qui les produits appartiendraient-ils à plus juste titre qu'à leurs producteurs? Qui a plus de droit sur une chose que le créateur de cette chose? et qui est plus incontestablement créateur d'un produit, que ceux qui l'ont graduellement amené à l'existence, par les procédés que je vous ai décrits en vous développant les opérations productives?

Ne répétez pas ici cette objection des économistes du dix-huitième siècle : *L'homme ne crée rien.* Il ne crée pas la matière, il est vrai; mais la matière qui n'a aucune valeur, n'est pas une richesse. L'homme aidé de ses instrumens crée de toutes pièces la valeur, il la crée entièrement; et c'est la valeur qui fait le produit.

Mais plusieurs opérations ont concouru pour un seul produit. Quel sera le propriétaire du produit? sera-ce le propriétaire du fonds de terre, ou celui du capital, ou celui qui aura fourni les services industriels? Messieurs, vous n'avez pas sûrement oublié que les propriétaires des fonds productifs vendent leurs services, les services de leurs fonds, à un entrepreneur d'industrie, et par cette vente lui cèdent tous leurs droits sur le produit; dès-lors l'entrepreneur d'industrie, d'une industrie agricole (un fermier) devient légitimement l'unique maître de ce produit.

Vous voyez que pour que la production ait lieu, il faut que la propriété du fonds et celle du revenu soient également garanties; que sans cette condition indispensable, nul ne voudrait cultiver un fonds de terre, faire l'avance des capitaux nécessaires à son défrichement, élever les bâtimens que réclame son exploitation, confier à la terre les semences qui peuvent s'y développer ni même se donner les soins, prendre les peines que nécessite la direction de tous ces travaux. J.-J. Rousseau, d'un ton un peu déclamatoire, dit, en parlant du premier qui s'avisa d'enclore un terrain : « Que de crimes, de meurtres, de misères et d'horreurs, n'eût » point épargnés au genre humain celui qui, arrachant les pieux, ou comblant le fossé, eût crié à ses semblables : Gardez-vous d'écouter cet imposteur! vous êtes perdus si vous oubliez que les fruits sont à tous et que » la terre n'est à personne. » Rousseau eût été moins brillant, mais plus près de la vérité, s'il eût dit : « Lorsque les fruits sont à tous et que la terre » n'est à personne, la terre ne produit que des bruyères et des forêts, » ainsi qu'on le voit au pays des Esquimaux. Si vous voulez manquer de » tout, comme ces sauvages, vous n'avez qu'à nommer imposteur le premier qui enclora un champ; après quoi vous arracherez les pieux qu'il » aura plantés; et si, à la suite de ce judicieux exploit, votre pays ne » produit presque rien qui puisse adoucir votre existence ni augmenter

» votre population, vous n'en aurez pas moins tous les vices des nations » les plus civilisées : l'avidité, la perfidie, les jalousies, les haines, les » meurtres ; et vous mangerez vos prisonniers de guerre, après les avoir » fait mourir dans les tourmens, comme cela se pratique dans les pays où » il n'y a ni propriétés, ni industrie. »

Je ne me suis permis cette critique, messieurs, que pour vous retracer ce que vous savez aussi bien que moi : c'est que la civilisation, si elle ne nous préserve pas de tous les maux attachés à notre condition d'hommes, nous préserve du moins d'une partie d'entre eux, et nous offre des dédommagemens pour le reste. Les facultés de l'homme, par les développemens dont elles sont susceptibles, nous montrent quel est son véritable état naturel. L'état de nature pour l'homme est celui où il est parvenu à tout le développement dont il est susceptible, à toute sa maturité.

Ici se présente un aperçu sur lequel il n'est pas de mon sujet de m'arrêter, puisqu'il porte plutôt sur un point de droit que sur un point de fait ; mais je le livre à votre méditation. Si l'état de nature est pour l'homme celui où il acquiert son plus grand développement ; s'il n'atteint ce développement que dans l'état social ; et si l'état social ne peut subsister qu'avec la propriété, le droit de propriété est donc dans la nature ; il dérive donc de la nature même de l'homme.

Ce n'est que dans des romans politiques, que l'on voit la communauté des biens passer dans la législation. Il faut que l'on puisse *posséder* pour que l'on soit animé du désir d'*acquérir*. L'âge d'or des poètes, l'utopie de Morus, le tableau des habitans de la Bétique, tracé par Fénélon sont des jeux de l'imagination faits pour plaire à l'imagination ; mais ne constituent pas une organisation sociale possible. Il faut laisser cela aux romanciers ; et même parmi les romans, les meilleurs sont encore ceux qui présentent des peintures fidèles prises dans la sphère des choses naturelles et vraisemblables.

On a cité en faveur de la possibilité de la communauté des biens, une secte de chrétiens rigoristes qui composent deux ou trois villages en Hollande et en Allemagne. Cet exemple ne conclut rien. Les frères moraves forment des espèces de communautés religieuses, protégées par l'ordre politique au sein duquel elles se trouvent placées, et qui leur garantit leurs propriétés. Elles savent fort bien les défendre, et n'admettent à y prendre part que les personnes qui remplissent les conditions qu'on leur impose. On est rejeté de ces associations quand ces conditions ne sont pas remplies. Dès-lors elles rentrent dans la législation des obligations volontaires ; et

leur existence consacre même l'existence et le respect de la propriété particulière ; car la communauté, dans ses rapports avec les autres hommes, agit comme un particulier possédant des biens. Elle vend ses produits, en achette, amasse des capitaux, fait valoir des terres, des maisons et des établissemens industriels de plusieurs sortes, dont elle recueille les fruits, comme fesaient les couvens de moines. Qu'est-ce que tout cela, sinon l'usage et les effets de la propriété ?

On a vu des sectes s'élever contre les propriétés exclusives en les représentant comme des priviléges qui donnent à certaines personnes, ce qu'elles ravissent à d'autres ; ou du moins comme ne distribuant pas les richesses produites d'une manière proportionnée à la capacité des producteurs, et qui voulaient, en conséquence, d'abord que les biens d'un décédé au lieu de devenir la propriété des héritiers ou des légataires fussent distribués aux personnes les plus dignes de les posséder, ou les plus capables de les faire utilement valoir. Sans doute la législation peut régler le partage des successions ; mais en premier lieu, en ôtant à un père la transmission des biens à ses enfans ou à ceux qu'il choisit pour ses légataires, on détruit un des plus puissans motifs d'augmenter par l'épargne les capitaux du pays, et l'on remplacerait ainsi la successibilité par un arbitraire fécond en abus. La même secte voudrait que les productions fussent mises en commun et la disposition des capitaux productifs mise entre les mains d'un chef de la société ou d'un consul, qui choisirait tous les chefs d'entreprises et leur remettrait les capitaux dont ils auraient besoin à la manière d'un commanditaire, comme si un chef ou des chefs d'une société pouvaient connaître la probité et les talens industriels des hommes sur lesquels on se trompe tous les jours lorsqu'on est directement intéressé à porter sur eux un jugement.

Si l'on pouvait mettre en doute les heureux effets de la propriété exclusive, j'engagerais à lire ce que dit le voyageur Bernier sur la plupart des pays orientaux où le prince est le propriétaire du sol et l'héritier de tous les décédés. On y verra les tristes résultats de cette législation d'où découle l'indigence des nations et leur faiblesse, qui est telle, qu'au milieu du 17e siècle il prédisait que l'Inde, malgré son éloignement, deviendrait la proie d'une nation d'Europe où la propriété serait établie ; prédiction qui s'est vérifiée [1].

---

[1] Voyage de Bernier, tome I, pages 312 à 335.

Je vous ai dit, messieurs, que le droit de propriété n'était accompagné de tous ses effets, que lorsqu'il existait dans toute sa plénitude et dans toute sa réalité ; mais je n'ai pas prétendu que hors de là il ne fût accompagné d'aucun effet. Nous serions bien malheureux qu'une garantie imparfaite ne valût rien de plus qu'une garantie nulle ; car il y a peu de nos sociétés, même parmi les plus civilisées, où les droits des propriétaires soient complétement à l'abri de toute espèce de violation.

Ces violations ont eu lieu aux époques mêmes où l'on se vantait d'avoir restauré le bon ordre et les lois. Bonaparte arrivant au pouvoir sous couleur de détruire l'anarchie, ne commença-t-il pas par s'emparer de l'entreprise et même du mobilier de plusieurs journalistes, et par livrer ces biens à de nouvelles sociétés qui lui convenaient mieux et dont il régla l'administration et les partages ?

Ce prince détrôné à son tour, le règne d'Astrée fut annoncé par toute la terre ; et le roi de Piémont à peine rentré dans ses états, intervint dans les affaires des particuliers, annula des ventes faites de plein gré, et autorisa certains débiteurs à ne pas payer leurs créanciers. Un propriétaire[1] se vit dépouillé de l'administration de son bien sans jugement, sans enquête, et par la seule volonté du roi.

Les droits énormes que paient les vins et les eaux-de-vie à leur entrée dans Paris, avaient rendu nécessaires aux portes de cette capitale, plusieurs entrepôts où les boissons attendaient d'être vendues pour entrer et pour payer les droits. Mais comme ces entrepôts particuliers opposaient une salutaire concurrence à celui de l'administration, le gouvernement ne voulait pas qu'ils prissent un caractère de stabilité et ne permettait pas qu'ils fussent couverts autrement qu'en chaume. Qu'arriva-t-il ? outre cette violation du droit commun, qui veut que tout propriétaire soit libre de couvrir sa maison à son gré, les tonneaux étaient plus exposés dans les entrepôts des particuliers que dans ceux du gouvernement ; tellement qu'en 1820, un affreux incendie détruisit, tant en bâtimens qu'en boissons, pour cinq millions de propriétés particulières.

Souvent l'autorité publique n'est pas assez puissante, ou assez éclairée, ou assez bien organisée, pour défendre les droits des individus contre les outrages qui peuvent les assaillir. Le comte Gorani rapporte que pendant

---

[1] Le chevalier *Curtius de Prié*. Voyez le Mémoire de M. de Santa-Rosa, sur la révolution piémontaise. Paris, 1821, imprimerie de Huzard.

qu'il était à Rome, un horloger de réputation, nommé Rovaglio, fut volé deux fois quoiqu'il habitât un quartier fréquenté. Quelques jours après, cet horloger se trouvant dans les appartemens du Vatican, pour en régler les pendules, le pape Pie VI lui demanda des détails sur cette aventure.

Rovaglio lui en fit le récit, et ajouta : *Ce qui m'inquiète, c'est que si les gens ont envie de me voler une troisième fois, je ne vois rien qui les en empêche.* — *Bon,* lui répondit le pape, *vous voilà bien embarrassé! munissez-vous d'un bon fusil et d'une paire de pistolets; tirez sur ces coquins; et si vous les tuez, soyez bien tranquille : je vous donne d'avance mon absolution.*

Ainsi voilà un gouvernement qui lève des contributions pour défendre les citoyens, et qui leur dit : *Défendez-vous vous-mêmes : je vous le pardonnerai.*

On m'a assuré qu'à une certaine époque, Verviers, ville belge, fameuse pour ses manufactures de drap, ne pouvait soutenir la concurrence des draps anglais, seulement à cause des quantités de matières premières volées pendant les préparations. On évaluait à huit pour cent la laine volée, et ces huit pour cent suffisaient pour assurer la préférence aux draps de fabrique anglaise. L'Angleterre conquérait donc un débouché seulement à cause de sa bonne administration.

L'imperfection des lois produit souvent un effet pareil à l'incurie de l'administration. Elle fournit des armes à la fraude; et les biens que la fraude nous ravit, n'occasionnent pas une perte moins réelle que les attaques à force ouverte. L'obscurité, l'ambiguité d'une loi, fait toujours naître des prétentions injustes, devant lesquelles succombent trop souvent les droits légitimes. Remarquez que l'homme de mauvaise foi, qui spécule sur un vice de formes, a tout à gagner et n'a rien à perdre que ses frais. Une condamnation ne lui ôte pas ce que le gain du procès peut lui donner; tandis que le propriétaire légitime ne gagne rien en gagnant sa cause; il conserve seulement ce qui lui appartient. Avec une mauvaise législation, il est impossible de ne pas regarder comme un conseil raisonnable, le trait de satire qui termine une épigramme de J.-B. Rousseau :

> Accordez-vous si votre affaire est bonne;
> Si votre cause est mauvaise, plaidez.

Lorsqu'au contraire les lois sont claires, peu nombreuses, et que les juge-

mens se rapprochent des jugemens d'arbitres, la propriété jouit d'une bien plus grande sécurité [1].

La législation peut encore porter atteinte à la propriété lorsque le législateur blesse des intérêts privés, dans la vue d'un intérêt public. On crut à une certaine époque qu'il convenait à la France de s'habiller de laine au lieu de coton; il convenait à la France que chacun pût y être habillé selon son goût et ses facultés; mais le gouvernement n'en savait pas davantage, et le coton fut proscrit. Les filatures de coton eurent beaucoup à souffrir. On leur disait : *Filez de la laine au lieu de filer du coton;* comme si les ustensiles appropriés au coton, les ouvriers accoutumés à le manier, les localités où cette industrie peut prospérer, les débouchés qu'on a su se procurer, etc., pouvaient convenir à la laine aussi bien qu'au coton.

Un particulier possède un terrain où se trouvent des richesses minérales. On attente à sa propriété si l'on se mêle de son exploitation. Je sais fort bien que le désir de jouir plus vite, peut le porter à sacrifier à l'intérêt du moment, des richesses futures cachées dans le sol; je sais qu'avec des capitaux insuffisans on peut ruiner par des fouilles imparfaites, des mines qui, mieux exploitées, seraient devenues importantes. C'est un malheur qu'il ne faut peut-être pas éviter en s'exposant à un malheur plus grand. Le sentiment d'une sécurité parfaite dans l'âme de chaque individu, est au total si favorable à l'esprit d'entreprise, il développe à un tel degré les ressources et les facultés d'une nation, qu'il en résulte des avantages dans vingt occasions, pour un cas où des mesures réglementaires peuvent produire quelque bien [2]. Ne préviendrait-on pas bien des

[1] Quoiqu'il y ait toujours beaucoup d'incertitude dans les décisions des hommes, il semble que le bon droit est moins exposé dans un jugement remis à l'équité naturelle, que dans ceux qui s'appuient entièrement sur les formes. Les formes conviennent principalement dans la jurisprudence criminelle, parce qu'elles sont essentiellement protectrices, et qu'il faut par-dessus tout protéger l'innocence; mais dans la législation civile, où il y a deux intérêts opposés, les formes ne peuvent favoriser un intérêt sans nuire à un autre. Elles fournissent en outre une pâture à l'esprit de chicane.

[2] Ces réflexions ne sauraient s'appliquer aux mesures qui sont prises dans de justes limites, pour empêcher un propriétaire d'attenter aux droits de ses voisins ou du public. C'est ainsi que l'on a pu réclamer avec raison des dispositions législatives pour empêcher que des travaux mal combinés dans une houillère, aient pour effet de causer des inondations dans des filons in-

pertes, si avant de former un grand établissement industriel mal conçu, les propriétaires étaient obligés de soumettre leur plan à un comité de gens capables, sans l'approbation desquels ils ne pourraient pas le mettre à exécution? Néanmoins on peut prédire qu'un pays où l'on prendrait une semblable précaution, qu'un pays où il ne serait pas permis de se ruiner quand on manque de connaissances, de jugement et de capitaux, serait bientôt un pays ruiné faute d'activité et d'industrie.

Le bien général exige quelquefois le sacrifice d'une propriété particulière. Et sans doute que la conservation du corps social qui garantit la propriété, doit l'emporter sur la conservation de la propriété elle-même. Cependant comme un particulier peut posséder à aussi juste titre que le corps social, le corps social lui doit une indemnité. La difficulté consiste à la régler équitablement; c'est un des points où l'on peut le mieux juger du degré d'avancement où se trouve l'art social.

Et d'abord quelle certitude a-t-on que les intérêts de l'état soient bien entendus? Un ingénieur maritime vient dans mes bois, il marque les arbres qui conviennent à la construction des vaisseaux de l'état; et dès ce moment je ne peux plus en disposer. Un autre agent vient dans mes celliers, contrarier toutes les opérations de mon industrie pour enlever, au nom de l'état, mon salpêtre. Toute objection semblerait déraisonnable, incivique. Cependant si une guerre maritime est contraire aux intérêts commerciaux du pays; s'il est prouvé que des vaisseaux construits à grands frais doivent nécessairement devenir la proie de l'ennemi; s'il est incontestable que l'intérêt du pays est de se procurer le salpêtre de sa consommation par la voie du commerce extérieur, que ce moyen rend même nos approvisionnemens plus assurés au cas où toute communication serait interdite avec le dehors [1], en supposant le particulier complètement indemnisé, l'état ne l'est pas.

---

térieurs exploités dans le voisinage. On est fondé aussi à réclamer quelque surveillance pour l'exploitation des carrières de pierres des environs de Paris, afin que des travaux faits dans un intérêt privé, n'aient pas pour effet de compromettre la solidité du sol et la sûreté des routes. Il est seulement important de ne pas perdre de vue que tout réglement inutile, est un attentat contre la propriété et une entrave au développement des richesses.

(*Note de l'éditeur.*)

[1] On trouve d'autant plus de salpêtre au-dedans, qu'on l'a laissé s'accumuler.

La nécessité de maintenir le corps social justifie en tout pays la levée des contributions. Elle est incontestablement une atteinte portée à des propriétés légitimement acquises; mais il faut bien contribuer d'une partie de son bien, pour assurer la conservation du reste. Cependant si les contributions du public étaient portées beaucoup au-delà de ce qui est nécessaire pour protéger le public, il serait difficile de ne pas envisager ce surplus comme une spoliation, comme un sacrifice purement gratuit, exigé de force de la part des particuliers. Je dis *exigé de force*, même sous les gouvernemens représentatifs, parce que l'autorité peut l'avoir rendu tellement nécessaire, que l'on ne puisse le refuser. Si notre gouvernement par exemple a provoqué la haine et la vengeance d'une autre nation, il faut bien que nous nous mettions en mesure de nous défendre. Ce serait bien plus forcément encore que l'on leverait ces contributions exagérées, si ceux qui doivent être les représentans des intérêts nationaux entraient en partage avec les spoliateurs.

La portion des contributions qui sert à payer l'administration de la justice, paie une protection très-utile; mais dans les pays où la justice n'est pas équitablement rendue, non-seulement on soumet les citoyens ou sujets à des spoliations iniques qu'on décore du nom de jugemens; mais on leur fait payer la justice qu'on ne leur donne pas, ce qui est une autre spoliation. C'est une des violations de propriétés les plus contraires à la prospérité publique. « La misère de l'Espagne et du Portugal, dit Smith en » parlant du temps où il écrivait, doit être attribuée à différentes causes, » mais par-dessus tout à l'administration irrégulière et partiale de la jus- » tice, qui protége souvent le débiteur puissant contre les réclamations du » créancier sans appui. On craint de travailler pour d'autres que pour soi. » J'ajouterai à ce que dit ici l'auteur anglais, qu'il ne faut peut-être pas chercher ailleurs la cause de la paresse et de l'apathie que l'on reproche aux habitans de certains pays. C'est sans doute le despotisme plus encore que le soleil, qui détruit toute émulation dans leurs âmes; surtout lorsqu'à l'iniquité des jugemens, se joignent des violences qui ne laissent aucun repos, aucun refuge à l'industrie. C'est ce qui devient frappant à la lecture des passages suivans tirés du *Voyage en Syrie et en Égypte*, de Volney.

« Le commerce de Tripoli (de Syrie), dit cet auteur, consiste presque » tout en soies assez rudes, dont on se sert pour les galons. On observe » que de jour en jour, elles perdent de leur qualité. La raison qu'en don- » nent les personnes sensées, est que les mûriers sont dépéris au point

» qu'ils n'ont plus que des souches creuses. Un étranger réplique sur-le-» champ : Que n'en plante-t-on de nouveaux? Mais on lui répond : *C'est » là un propos d'Europe. Ici l'on ne plante jamais; parce que si quelqu'un » bâtit ou plante, le pacha dit : Cet homme a de l'argent. Il le fait venir; » il lui en demande. S'il nie, il a la bastonnade; et s'il accorde, on la lui » donne encore, pour en obtenir davantage.*

» C'est par les désordres d'un tel régime, dit ailleurs le même voyageur, » que la plupart des pachalics de l'empire se trouvent ruinés et dévastés. » Celui d'Alep en particulier est dans ce cas. Sur les anciens registres » d'impôts, on y comptait plus de 3200 villages : aujourd'hui le collecteur » en réalise à peine 400. Ceux de nos négocians qui ont 20 ans de rési-» dence, ont vu les environs d'Alep se dépeupler. Le voyageur n'y ren-» contre de toutes parts que maisons écroulées, citernes enfoncées, champs » abandonnés. Les cultivateurs ont fui dans les villes où leur population » s'absorbe; mais où du moins l'individu échappe à la main rapace du » despotisme qui s'égare dans la foule..... Tandis qu'en d'autres pays les » villes sont en quelque sorte le regorgement des campagnes, là elles ne » sont que l'effet de leur désertion..... Les chemins dans les montagnes » sont très-pénibles, parce que les habitans, loin de les adoucir, les ren-» dent scabreux, afin, disent-ils, d'ôter aux Turcs l'envie d'y amener » leur cavalerie.....

» Le pacha peut s'applaudir de pénétrer aux sources les plus profondes » de l'aisance par la rapacité clairvoyante des subalternes ; mais qu'en » arrive-t-il? Le peuple gêné dans la jouissance des fruits de son travail, » restreint son activité dans les bornes des premiers besoins. Le laboureur » ne sème que pour vivre ; l'artisan ne travaille que pour nourrir sa fa-» mille. S'il a quelque superflu, il le cache soigneusement. »

« En Circassie, dit un autre voyageur (le docteur Clarke), le cultivateur, » pendant qu'il répand son grain sur la terre, et le moissonneur lorsqu'il » récolte, sont armés, afin de résister aux attaques soudaines auxquelles » ils sont exposés. Le fusil et le sabre ne sont pas moins indispensables à » l'agriculture que la charrue et la faucille. »

Là où la propriété n'est pas assurée, les capitaux cessent d'être productifs, demeurent oisifs et dépérissent de même que les terres, de même que les facultés industrielles. Un capital ne peut pas servir obscurément. Pour le faire produire il faut le mettre en évidence, le transformer en bâtimens d'exploitation, en outils et métiers pour les arts, en main-d'œuvre qui alimente un grand nombre d'ouvriers. Tous ces emplois ne peuvent

s'effectuer qu'au grand jour; ils frappent les regards; ils montrent aux mauvais gouvernemens où doivent s'adresser leurs déprédations, et aux brigands où ils peuvent, avec profit, diriger leurs attaques.

Je viens de faire passer sous vos yeux, messieurs, différens tableaux de propriétés violées à différens degrés. Il n'est point de mon sujet de chercher par quelles combinaisons on peut rendre plus assuré ce droit, le premier fondement de l'ordre civil, et le premier stimulant de la production : c'est le chef-d'œuvre de la politique appliquée, ou pratique; je me bornerai à vous faire remarquer que les lois paraissent insuffisantes pour assurer la propriété, si elle n'est en même temps protégée par les opinions, par les habitudes, par les mœurs. A vrai dire, je crois que c'est là l'essentiel; car au milieu d'une nation où l'on serait généralement convaincu que la plus légère atteinte aux propriétés est une calamité générale, j'ai de la peine à croire qu'aucun interprète des lois, aucun agent du prince pussent les violer impunément.

Mais ce n'est point par la violence et par la force, que cette opinion peut passer dans les mœurs; c'est par l'instruction. Le pauvre, quand il est ignorant, voit la propriété du riche avec envie; les huissiers et les gendarmes qui la défendent, lui apprennent seulement que le riche le regarde comme son ennemi; cela lui fait considérer tout ce qu'il peut s'approprier comme un fruit de la guerre, comme un butin légitime. Qu'il devienne plus instruit, et il saura que tout homme, même le plus pauvre, est intéressé au maintien de la propriété.

Rappelez-vous, je vous prie, ce que c'est que la production. Le travail de l'homme ne peut rien sans des capitaux; mais ces capitaux ne sont rien s'ils ne sont des propriétés exclusives. Qui est-ce qui serait assez fou pour se créer un instrument dont il n'aurait pas la jouissance? pour bâtir un atelier qui ne lui serait pas exclusivement réservé? Un ouvrier sans aucune propriété que ses doigts, est donc plus intéressé que qui que ce soit, à ce qu'il y ait des capitalistes qui lui offrent des ateliers, des matières premières et des outils.

La terre elle-même, qui peut passer pour un capital donné gratuitement par la nature, il importe à l'indigent qu'elle soit une propriété, dût-elle être donnée à un autre qu'à lui. Le manouvrier qui s'offre pour labourer un champ, ne trouvera point de champ à labourer, si la propriété des terres n'est pas reconnue.—*Il labourera la première terre venue,* dira-t-on.—Mais le premier homme venu ravagera ou recueillera sa récolte;

et il restera pauvre et dépourvu; tandis que si la terre avait été une propriété respectée, le pauvre, en qualité de manouvrier, aurait pu prétendre à une partie de ses produits.

C'est un très-grand malheur que d'être pauvre, mais ce malheur est bien plus grand lorsqu'on n'est entouré que de pauvres comme soi. A défaut de richesses pour soi, on doit en souhaiter pour les autres. Un indigent a infiniment plus de moyens de gagner sa vie et de parvenir à l'aisance s'il se trouve au milieu d'une population riche, que s'il n'est entouré que de pauvres comme lui.

Et remarquez qu'ici l'espoir du pauvre ne se fonde point sur la charité du riche, ressource insuffisante et précaire. Il se fonde sur son intérêt. C'est pour son intérêt que le riche fournit au pauvre un terrain pour le cultiver, des outils, des engrais et des semences, et qu'il le nourrit jusqu'à la récolte.

Loin donc que les intérêts du pauvre et ceux du riche soient opposés entre eux, comme on le trouve établi dans les livres de la vieille politique, et journellement répété par l'ignorance, on peut affirmer qu'ils sont exactement les mêmes. Vérité consolante, dont la propagation sera un des bienfaits de la science que nous étudions. Le pauvre plus instruit, ne regardera plus les richesses avec une sorte de dépit, parce qu'il les regardera comme favorables à ses propres revenus. Il comprendra que des ouvriers qui pillent leur propriétaire, sont des malheureux qui ruinent leurs propres ressources. Alors vous verrez le pauvre défendre les propriétés pour lui-même, plus encore que pour obéir à ses devoirs. « Les » préjugés, dit avec beaucoup de profondeur un écrivain de nos jours, les » préjugés font naître les difficultés : la raison seule les dénoue. »

CHAPITRE III.

Des différentes natures de propriétés.

Jusqu'ici nous nous sommes principalement occupés du fait de la possession et de ses conséquences. Nous allons étudier maintenant la nature des choses possédées. Sans une classification des choses possédées qui les embrasse toutes, en fesant une évaluation des biens d'une nation, d'une communauté, d'un particulier, nous ne serions jamais certains de la faire

complète ; nous n'aurions pas la certitude d'avoir procuré des garanties à tous les genres de propriétés. Nous avons encore besoin de savoir de quoi se composent nos propriétés, pour distinguer les opérations productives de celles qui ne le sont pas. Les premières sont celles qui ajoutent quelque chose à nos propriétés ; les dernières sont celles qui n'y ajoutent rien, ou qui ne donnent à un homme que ce qu'elles enlèvent à un autre.

Nos propriétés se composant de nos biens, quels qu'ils soient, comprennent nos biens naturels en même temps que nos richesses sociales. Ces dernières se partagent en fonds productifs et en produits. Les produits sont un bien en vertu des services qu'ils nous rendent immédiatement ; les fonds productifs en raison de la faculté qu'ils ont de pouvoir produire des choses qui nous serviront. Nous ne recueillons, pour l'usage, aucun service d'un champ de blé ; cependant il a un prix, il constitue une propriété pour celui qui le possède, en raison du blé qu'il produit.

Lorsque le blé est récolté, nous avons outre la propriété du champ qui n'en est point altérée, une autre richesse qui est son produit. Car les lois, d'accord avec la raison, ont attribué la propriété du produit au propriétaire du fonds.

C'est ainsi que nos richesses, nos propriétés consistent également en *fonds productifs,* et en *produits.*

Relativement aux produits, je vous ferai remarquer que ceux qui sont consacrés à une consommation improductive, c'est-à-dire, à la satisfaction des besoins de l'individu et de la famille qui les ont recueillis, ne peuvent jouer qu'un fort petit rôle dans l'évaluation de nos richesses ; c'est une propriété fugitive et peu considérable ; car on ne fait pas des provisions pour un temps bien long, et ces provisions ne tardent guère à être complètement anéanties.

Quant aux produits qui consistent en approvisionnemens pour nos manufactures ou pour notre commerce, ils entrent dans nos inventaires, non sur le pied d'approvisionnemens purs et simples ; mais comme fesant partie de nos fonds capitaux. En effet, ils ne sont pas voués à une destruction de valeur *sans aucun retour,* mais au contraire à une consommation qui fera passer leur valeur dans un nouveau produit ; qui par conséquent la perpétuera. Dès-lors cette valeur n'est plus seulement un produit : elle est un fonds durable et constant.

Les meubles à l'usage de la famille ne sont pas non plus de simples

produits : ils sont de véritables capitaux dont le revenu consiste dans les services qu'ils rendent.

Ainsi donc, avertis comme vous l'êtes, du degré d'importance, ou plutôt du peu d'importance pour nos fortunes, de celles de nos propriétés qui consistent en produits destinés à la satisfaction courante de nos besoins, vous ne trouverez pas mauvais que je ne m'y arrête pas davantage, et que je passe à celles de nos propriétés qui consistent en des *fonds productifs*, et qui sont très-dignes de fixer notre attention.

Les trois sortes de fonds productifs que nous avons analysées en étudiant les opérations productives, composent le fonds de toutes les fortunes. Ils consistent, ainsi que vous l'avez vu, soit en un fonds de facultés industrielles, soit en un fonds capital, soit en un fonds de terre, soit plutôt en une portion de deux ou de trois de ces fonds, réunis ensemble, mais en proportions fort diverses [1].

Il est rare qu'un ménage soit assez indigent pour ne pas posséder une quantité quelconque de l'un ou de l'autre de ces fonds productifs. Dans plusieurs de nos villages, on rencontre des mendians qui assaillent les voyageurs, et qui néanmoins sont propriétaires d'une chaumière et d'un jardin, d'un capital en outils, et de quelques facultés industrielles comme manouvriers. Ils ont les trois sortes de fonds productifs dont se composent les plus grandes fortunes, mais en si petite quantité, que leurs produits annuels réunis ne suffisent pas pour les faire vivre d'un bout à l'autre de l'année ; ils sont obligés, en conséquence, d'avoir recours à la charité publique. De la même manière, en Angleterre, beaucoup de manouvriers possèdent un fonds de facultés industrielles et quelques meubles ; mais, absolument privés de toute propriété foncière, ils sont obligés, quand leurs capacités industrielles ne suffisent pas pour les faire vivre, d'avoir recours à leurs paroisses qui se cotisent pour y subvenir ; ce qui a donné naissance à la taxe des pauvres.

Après ce coup-d'œil général qui embrasse la totalité de ce qui peut faire la matière de nos propriétés, nous pouvons nous en faire une idée plus complète en les examinant plus en détail [2].

---

[1] Voyez le tableau synoptique, page 115.

[2] La division des propriétés adoptée dans cet ouvrage est fondée sur la nature des choses et sur nos connaissances économiques modernes. Les anciennes écoles n'avaient que les idées les plus confuses des différentes

CHAPITRE IV.

Des propriétés industrielles [1].

Le fonds industriel qui fait partie de nos fortunes, se compose de facultés naturelles et de talens acquis. Un homme qui sait manier les métaux, qui est fondeur, forgeron ou graveur, tire un revenu de son travail, tant en vertu des facultés que la nature lui a départies, qu'en vertu de ses facultés acquises. Son intelligence qui lui a permis de concevoir, ses forces physiques qui lui ont permis d'exécuter un produit quelconque, des membres déliés, des yeux pour les diriger, etc., font partie de ses facultés naturelles. Son savoir, son expérience, son talent, font partie de ses facultés acquises. Les premières sont un don gratuit, une munificence du Créateur, et ce don constitue la plus sacrée des propriétés, celle de la personne. Les secondes, les facultés acquises, sont le fruit du travail et des épargnes de l'individu. Elles forment une propriété non moins sacrée; car elles émanent des facultés naturelles (qui sont incontestablement à nous); de nos soins, de nos peines que nous pouvions ne pas prendre, de nos épargnes enfin que nous pouvions dissiper.

Les facultés naturelles et les facultés acquises, bien qu'elles diffèrent dans leur principe et dans leurs résultats, ainsi que vous aurez lieu de vous en convaincre, sont pour l'ordinaire si intimement liées dans chaque individu, qu'il devient très-difficile de les distinguer dans les cas particuliers,

---

natures de propriétés. M. Dufresne de Saint-Léon, homme cependant d'un très-grand savoir, dans un écrit intitulé : *Études du crédit public,* (page 45), en fait la nomenclature suivante : *Richesses fictives, Richesses représentatives, Richesses hypothécaires, Richesses hypothétiques, Richesses supposées.* Il met les fonds publics au rang des richesses générales de la société, sans faire attention qu'il n'y a point là de fonds, mais seulement une délégation donnée au créancier de l'état sur les revenus futurs des contribuables, et qui n'augmente en rien la somme des capitaux et des revenus de la nation.

[1] C'est faute d'une analyse complète que dans l'usage commun on applique ce nom à l'ensemble des choses au moyen desquelles on mène une entreprise industrielle, et qu'on y comprend par exemple les machines et les bâtimens.

et d'assigner ce qu'une certaine personne doit de ses revenus à ses facultés naturelles, et ce qu'il en faut attribuer à ses talens acquis.

Une cantatrice célèbre qui tire un gros revenu de ses talens, en doit certainement une partie à ses études, mais elle en doit la plus grande partie à un don de la nature. De l'atelier de David il est sorti tel peintre qui ne s'est jamais élevé au-dessus du genre des enseignes; et tel autre qui fait l'honneur de l'école française et jouit d'un revenu considérable. Leurs avances d'argent, leurs efforts ont pu être les mêmes; mais les facultés industrielles naturelles, ce qu'on appelle vulgairement les dispositions, étaient beaucoup plus grandes chez l'un que chez l'autre.

Dans d'autres cas, les facultés naturelles sont les mêmes; et il y a une très-grande différence dans les talens acquis. Un habile ouvrier n'a pas souvent la vue plus fine, les doigts plus déliés que celui qui ne gagne que vingt sous par jour; mais un constant et laborieux exercice lui a donné un fonds de facultés industrielles qui vaut dix fois autant que le fonds de l'autre.

Si nous voulons savoir ce que vaut cette partie de notre fortune qui se compose de fonds industriels, comme ils ne sont pas aliénables, nous ne pouvons les évaluer que d'après ce qu'ils nous rapportent. L'ouvrier qui par le moyen de ses forces corporelles et de son intelligence, telle quelle, peut gagner un salaire de vingt sous par jour, est propriétaire d'un fonds industriel qui rapporte environ 300 francs par an. Celui qui a appris un métier et qui peut gagner 3 francs par jour, est propriétaire d'un fonds qui lui rapporte dans l'année 900 fr. plus ou moins. Pourquoi la famille d'un peintre célèbre, d'un avocat de réputation ou d'un médecin habile, vit-elle dans l'aisance, même sans que ces personnes possèdent aucune terre et sans qu'elles aient fait aucune épargne? C'est parce qu'elles sont en possession d'un fonds industriel considérable. Il est vrai que ce fonds ne rapporte qu'un revenu viager; aussi ne faut-il pas l'évaluer sur le même pied qu'un fonds de terre, et ne pas le porter au-delà de dix à douze fois le revenu.

Les facultés industrielles les plus richement rétribuées sont celles qui composent le talent d'un entrepreneur d'industrie presque en tout genre. L'esprit fécond en ressources, le jugement exquis qui constituent un bon agriculteur, un bon manufacturier, un bon négociant, sont des qualités peu communes et qui suffisent pour rétablir une fortune que des malheurs ou des imprudences ont bouleversée; souvent même dans les mêmes carrières où d'autres hommes qui ne sont pas pourvus des mêmes qualités,

peuvent à peine se soutenir. J'en ai connu qui, après avoir été ruinés deux ou trois fois, ont recommencé et achevé autant de fois leur fortune. Ils ne devaient pas les accumulations dont elles étaient composées à des moyens honteux; elles n'étaient pas le fruit de leurs capitaux, puisqu'il ne leur restait rien : elles provenaient donc uniquement de leurs talens naturels ou acquis.

Vous n'attendez pas que je mette sur le compte des facultés productives les moyens honteux dont on peut accroître sa fortune. Ils se réduisent tous pour celui qui les emploie, à s'attribuer par la violence, par la fraude, ou par l'adresse, un bien qui ne lui appartient pas, un bien qu'il ne tient pas de la libre concession de son possesseur. Or, cela n'est pas produire : c'est substituer criminellement un propriétaire à un autre. L'habileté d'un fripon ne fait donc point partie d'un fonds productif; elle est au contraire fatale à la production, puisqu'elle tend à dépouiller et conséquemment à décourager ceux qui produisent.

Les fonds industriels ne sont pas transmissibles, comme les capitaux et les terres. Les talens tiennent à la personne qui les possède; elle ne peut s'en dépouiller en faveur d'une autre personne. On enseigne, à la vérité, un talent; mais l'instruction donnée par le maître à l'élève, n'est point une cession du fonds du maître: c'en est une émanation, un produit. L'élève achette ce produit avec une portion de ses revenus; puis il l'accumule, et s'en fait un capital. C'est ainsi que tout ce que nous dépensons ou que nos parens dépensent pour notre éducation, compose une somme d'épargnes représentée par la capacité que nous avons lorsque nous sommes parvenus à l'âge d'homme. Le parti que nous tirons ensuite de notre capacité, représente les profits de ce capital.

Bien que le fonds des facultés industrielles ne soit pas transmissible, il peut devenir la matière d'un contrat. Tous les jours on voit se former des sociétés de commerce, où l'un des associés fournit son capital et l'autre son expérience et son talent. Lorsqu'on reçoit un salaire, des honoraires, un intérêt dans une affaire, sous quelque forme que ce soit, on donne à bail, on loue ses facultés; ou plutôt on vend les services productifs qui en émanent. Les facultés personnelles acquises sont la portion de notre fortune dont nous pouvons nous glorifier à plus juste titre; car elles sont le prix et la récompense de nos peines, de notre persévérance, de vertus volontairement embrassées, de qualités qui nous honorent.

Il va sans dire que le respect des propriétés, pour être suivi de tous ses

effets, doit s'étendre sur le fonds industriel; et même la violation de ce genre de propriété est la plus criante de toutes; car cette propriété est de toutes la plus incontestable et la plus sacrée. Que penser d'après cela des corvées, des conscriptions, de toutes les dispositions qu'on a faites et que l'on fait encore tous les jours en différens lieux du monde, de facultés humaines sur lesquelles on n'a aucun droit? On convient généralement que lorsque le bien de la société exige que l'on s'empare de la maison d'un homme, la société lui doit une indemnité préalable; et cependant on croit pouvoir disposer sans indemnité d'une propriété bien autrement précieuse pour lui : celle de sa personne[1] ! Car enfin un propriétaire de maison peut trouver une autre maison pour s'y réfugier; mais où se réfugiera celui dont on prend la personne?

Les conscriptions et les recrutemens forcés, outre qu'ils sont une violation criante de la propriété (indépendamment des outrages qu'une guerre injuste, ou seulement inutile, fait à l'humanité) sont, sous un autre rapport, une atteinte portée à la richesse publique. Elles coûtent à la nation, outre les frais de la guerre, toutes les avances faites dans les familles pour élever chacun des conscrits depuis sa naissance jusqu'à l'âge de vingt ans. Un simple manouvrier coûte chaque année à ses parens une somme qui va en augmentant graduellement, qu'il est difficile d'évaluer, une année portant l'autre, à moins de 180 francs, et à laquelle il faut ajouter chaque année l'intérêt composé des avances précédentes jusqu'à vingt ans; ce qui, à cet âge, ne fait pas moins de 6000 francs. Mais comme il y a un très-grand nombre de conscrits dont l'éducation coûte plus que l'éducation d'un simple manouvrier, ce n'est peut-être pas trop que de porter à dix mille francs le taux moyen des avances qu'il fau faire en nourriture, habillement, logement, et instruction, pour amener un homme à l'âge de vingt ans; surtout si l'on considère que ceux qui parviennent à cet âge, doivent porter leur part des frais qui ont été faits en pure perte pour les hommes que la mort a surpris avant qu'ils y fussent parvenus. Or, à ce compte, chaque levée de 300 mille hommes (et nous en avons vu de telles plusieurs années de suite), ne coûtait pas à la nation française moins de 3 milliards, sans compter l'argent de poche et les effets d'équipement donnés aux conscrits par leurs familles, indépendamment des dépenses qui fesaient partie du budget de l'état.

---

[1] Si la solde d'un soldat était une indemnité suffisante, on ne serait pas obligé de payer de si fortes primes pour se faire remplacer à l'armée.

Il n'est pas inutile de prouver à ceux qui se croyaient de grands génies, parce qu'ils calculaient sur les hommes comme sur des chiffres, qu'ils étaient petits même comme calculateurs. Je ne m'arrête pas à ce que ces affreuses dilapidations de créatures humaines, vantées dans les discours officiels du temps, ont coûté à l'humanité et au véritable honneur national.

Toute restriction mise à l'exercice légitime des facultés humaines, est une atteinte portée à ce genre de propriété; et par *exercice légitime*, j'entends celui qui ne porte pas préjudice aux droits d'autrui. Chaque homme est libre, de par la nature, d'exercer toute profession, toute industrie qui n'expose pas la sûreté de ses semblables, ou leur propriété. Si les besoins publics obligent d'imposer une contribution à un genre d'industrie, l'équité veut qu'elle soit imposée sur tous les autres. Les cautionnemens exigés de certaines professions, comme de celle des agens-de-change, et des courtiers de commerce, sont sous ce rapport une atteinte à la propriété industrielle de tous ceux qui voudraient embrasser ces professions-là; et une atteinte qui n'est point compensée par les avantages que l'on assigne pour l'excuser. L'expérience a prouvé que les agens à cautionnemens ne méritent pas plus la confiance publique que les autres [1]. La plus sûre garantie que puisse donner un homme chargé d'une mission de confiance, est sa conduite antérieure, sa probité, sa capacité connues, et non pas son brevet. S'il a une bonne réputation, le brevet ne sert à rien: s'il en a une mauvaise, le brevet est nuisible, puisqu'il désigne à ma confiance un homme qui n'en est pas digne, et souvent m'oblige à passer par ses mains parce qu'il jouit d'un privilége exclusif.

Quand Napoléon rétablit la corporation privilégiée des agens de change et en nomma arbitrairement les titulaires, plusieurs de ceux qui en remplissaient jusque-là les fonctions, et qui jouissaient de la confiance des capitalistes, furent forcément jetés dans d'autres carrières à leur grand détriment. Lorsqu'il ne faut que de la faveur ou de l'argent pour obtenir une nomination, un intrigant peut y réussir; tandis que nul homme ne fait plus d'efforts pour mériter la confiance du public, que celui qui ne peut réussir que par elle.

---

[1] Depuis que les agens de change de Paris fournissent un cautionnement, beaucoup de ces titulaires ont emporté les fonds qu'on leur avait confiés, et les cautionnemens n'ont jamais indemnisé leurs créanciers.

La faculté locomotive, cette faculté de pouvoir changer de place, et transporter nos capacités dans le lieu où elles peuvent nous rendre le plus de services ; cette faculté si merveilleuse et à laquelle nous donnons si peu d'attention, fait partie de nos biens, de même que toutes les autres facultés que nous tenons de la nature, et les atteintes qu'on y porte, sont par conséquent des atteintes à la propriété. Un peuple qui n'est point choqué que l'on entrave sous différens prétextes, la faculté qu'ont les hommes de changer de lieu, n'est point animé d'un véritable respect pour la propriété, et n'est point encore assez instruit pour avoir le sentiment de tous les heureux fruits que peut produire le plein et entier usage de nos facultés.

Je ne me serais pas cru obligé d'insister sur ce point, si ce n'était qu'il m'a semblé utile de montrer à ceux mêmes qui conviennent que les propriétés doivent être respectées, combien ils sont sujets à démentir leur doctrine par les actes auxquels ils prennent part, ou qu'ils approuvent.

On aurait tort cependant de se prévaloir du droit de propriété que tout homme a sur l'exercice de ses talens acquis, pour refuser au maître d'un art le droit qu'il se réserve, pendant un temps, sur le travail de ses apprentis. Il jouit du talent de ses élèves en vertu d'un contrat équitable, d'après lequel le maître a donné une instruction qui a une valeur, pour recevoir en retour un travail qui a une valeur aussi ; et le travail exécuté de cette manière, étant analogue aux études de l'apprenti, son talent n'est point un capital oisif, mort pour la richesse générale.

Mais rien là-dedans ne justifie l'esclavage. L'esclave n'a pas engagé d'avance son travail ; et l'eût-il engagé, le contrat serait nul, car il n'a rien reçu en retour de sa concession, et n'a pu rien recevoir, puisque sa personne et tous ses accessoires étant la propriété d'un maître, ce que le maître lui aurait donné par contrat, il se le serait donné à lui-même ; ce qui est absurde.

Les jurisconsultes anciens ont voulu fonder le droit du maître sur le droit de conquête. Le vainqueur, disent-ils, pouvant disposer de la vie du vaincu, a pu exiger le sacrifice de sa liberté en échange de la vie qu'il lui laissait. Mais qui ne voit que la force ne constitue pas un droit? autrement le voleur aurait légitimement acquis la bourse du voyageur. Les droits du vainqueur sur le vaincu ne sont pas plus légitimes. La force est un fait auquel il faut bien se soumettre, mais auquel on ne doit point de soumission, et dont on est autorisé à s'affranchir du moment qu'on le peut. Si un vainqueur laisse la vie au vaincu pour le réduire en esclavage et le faire travailler à son profit, il continue à user de sa force contre un être plus

faible que lui ; il continue à violer un droit naturel ; dès-lors l'esclave qui se soustrait à la servitude, ne fait qu'user de ses droits.

On peut conclure de là, ce me semble, que dans les pays où l'esclavage est connu, toutes les lois qui règlent l'usage que le maître fait de son autorité, loin d'attenter à la propriété, ainsi qu'on l'a dit à l'occasion de l'esclavage des nègres, lui sont favorables. Elles protégent la propriété de l'esclave qui se compose de ses facultés personnelles, contre l'usurpation de son maître. Mais on n'en est point encore parvenu à considérer la question sous tous ses aspects, puisque chez les peuples où la propriété est le plus respectée, comme chez les Hollandais, l'esclavage des nègres n'est pas moins oppressif que partout ailleurs. Leurs lois faites par les maîtres, ne s'occupent que de la propriété des maîtres, et ne protégent pas les droits de tous.

Au reste, depuis la prohibition du commerce des noirs, la nécessité de conserver ces utiles et infortunés cultivateurs, a fait songer enfin aux égards qu'on leur doit ; et les résultats en ont été si heureux, que dans toutes les colonies anglaises, sans l'importation d'aucun nègre de traite, la population noire augmente maintenant tous les ans. La même observation a été faite aux États-Unis.

Ce que je vous ai dit suffit, je pense, pour vous convaincre, messieurs, que les facultés industrielles sont des propriétés du même genre que toutes les autres, et que ce n'est qu'en les respectant à l'égal de toutes les autres qu'on obtient tous les avantages sociaux attachés au droit de propriété. Par la même raison, cette espèce de propriété, quoiqu'elle puisse difficilement se traduire en chiffres, fait néanmoins partie des richesses générales d'une nation. Une nation où les capacités industrielles sont plus nombreuses, plus éminentes qu'ailleurs, est une nation plus riche. Vous n'avez pourtant guère vu que les propriétés de cette nature soient évaluées dans aucun ouvrage de statistique. De tels ouvrages peuvent renfermer des documens curieux et utiles ; mais ils en laissent beaucoup d'autres en arrière, et ne sont jamais complets [1].

---

[1] Il est important en législation de distinguer les personnes des propriétés; et l'on pourrait jusqu'à un certain point contester à l'auteur que les facultés personnelles dussent être rangées au nombre des richesses capitales d'un pays. Mais il appartient à l'économie politique de bien apprécier le fonds général d'où sortent les moyens d'existence des sociétés humaines, et les facultés individuelles font évidemment partie de ce fonds. Il s'agit ici d'un

CHAPITRE V.

Des propriétés capitales et foncières.

Après avoir passé en revue ce qui compose les propriétés industrielles, nous devons chercher à connaître ce qu'il faut ranger parmi les propriétés capitales. Lorsque nous avons fait l'analyse des capitaux, nous avons vu de quoi ils se composent; nous avons vu qu'il y en a de productifs et d'improductifs, de circulans et d'engagés; mais nous nous sommes contentés de les examiner sous le rapport de la production : ici nous les considérerons en eux-mêmes, et comme formant une part de nos propriétés.

Les améliorations foncières, les maisons, sont bien véritablement des valeurs capitales, puisqu'elles sont le fruit d'une accumulation, puisqu'elles proviennent de valeurs, mobilières dans l'origine, transformées ensuite en valeurs immobilières, comme sont les matériaux, le bois, le fer, dont on a construit une maison.

Les capitaux mobiliers, c'est-à-dire ceux qui peuvent changer de place et de forme, forment le complément des valeurs qui composent nos propriétés capitales. Ces dernières sont en général un peu moins compromises par les entreprises de l'autorité, que ne le sont les propriétés industrielles et foncières. Les personnes et les terres peuvent moins facilement se soustraire à l'action d'un mauvais gouvernement, que les fortunes en porte-feuille, et celles qui consistent en capitaux prêtés. Tous les ressorts du génie fiscal ont été tendus pour les atteindre et n'y ont jamais qu'imparfaitement réussi. Aussi entend-on beaucoup de personnes déclamer contre les fortunes mobilières, sans réfléchir que ce qu'elles représentent comme un mal, est un bien dont il serait à désirer que les propriétés foncières pussent jouir au même degré. Si tous les administrés d'un pays avaient leurs fortunes en porte-feuille, les gouvernemens seraient alors forcés de les ménager, de peur de les perdre.

---

point de vue spécial et il est bon de montrer que le respect des personnes est non-seulement commandé par une saine morale, mais qu'il est en même temps prescrit aux peuples par une juste appréciation de leurs véritables intérêts. (*Note de l'éditeur.*)

Quoi qu'il en soit, cet avantage porterait la plupart des gens à grandes fortunes à transformer leurs biens en propriétés mobilières, si ce n'étaient deux raisons qui conservent aux propriétés foncières une très-grande faveur.

L'une est que, soit à tort, soit à raison, on y a attaché plusieurs distinctions sociales, telles que des titres dans les pays où il y a encore des titres; et dans d'autres des droits, comme l'éligibilité à certaines fonctions.

L'autre raison est que l'on peut les faire valoir sans courir le risque de perdre le fonds, comme on y est exposé lorsqu'on fait valoir les propriétés mobilières. Outre qu'un capital peut périr par l'impéritie ou la mauvaise foi d'un emprunteur, où seulement par l'effet des vicissitudes de la fortune, il n'est personne qui ne sente qu'un bien mobilier peut être dérobé plus aisément qu'un champ, une maison ; mais remarque-t-on en même temps combien la propriété d'un bien mobilier est plus simple, plus claire que celle d'un immeuble ? Là il n'est pas besoin de titre ; le fait de la possession constate le droit. On dispose d'un bien mobilier par un simple don de la main à la main ; tandis que les lois interviennent toujours, non sans frais, dans les transmissions d'immeubles, et laissent moins d'empire à la volonté du donateur. Le possesseur de biens mobiliers a sur eux une souveraineté plus entière, plus absolue, et non moins bien garantie.

Je ferai remarquer cependant que les actes de l'administration qui gênent l'exercice des facultés industrielles, gênent par contre-coup dans l'emploi que chacun peut vouloir faire de ses capitaux. Quand on empêche un propriétaire de bâtir sur son terrain, comme il arrive à Paris, où il n'est pas permis d'élever une maison autour des murs d'enceinte, à une distance moindre de cent mètres des murs [1], en même temps qu'on le gêne dans l'usage de son terrain et de ses actions, on le gêne dans l'emploi de ses fonds. Par une raison du même genre, une atteinte portée à la sûreté des personnes est une atteinte à toutes les propriétés.

Il faut comprendre parmi les capitaux plusieurs biens qui ont une valeur, quoiqu'ils ne soient pas matériels. Le cabinet d'un avocat, d'un notaire, la chalandise d'une boutique, la réputation d'une enseigne, le titre d'un

[1] C'est dans l'intérêt du fisc qui veut qu'on ne puisse pas frauder les droits d'entrée; un impôt oppresseur entraîne ainsi une autre oppression. On paraît ne pas se douter que la prospérité publique est un bien supérieur à l'abondance du trésor.

ouvrage périodique, sont incontestablement des biens ; on peut les vendre, les acquérir, en faire l'objet d'un contrat ; et ce sont des biens capitaux, parce que ce sont les fruits accumulés d'une industrie. Un avocat, par la sagesse de ses avis, par son assiduité et ses autres qualités, a fait concevoir au public une bonne opinion de son cabinet ; cette opinion favorable lui donne droit à de plus forts honoraires ; ce supplément de profit est le revenu d'un capital appelé *réputation* ; et ce capital est le fruit des soins et des peines que l'avocat a pris pendant plusieurs années.

On en peut dire autant de l'habitude qu'une portion du public a contractée de se pourvoir dans un magasin plutôt que d'aller dans un autre. Les chalands ont reconnu, après plusieurs expériences, que dans ce magasin on trouvait des assortimens plus complets, des marchandises de bonne qualité, vendues avec un bénéfice modéré ; ils ont été promptement servis, poliment accueillis ; ce sont là des soins qui ont leur prix ; et leur prix a été une chalandise qui fait partie du fonds.

Et remarquez, messieurs, que ce ne sont point là des subtilités. Il n'y a aucune de ces propriétés que nous analysons avec quelque soin, dont on n'achette le fonds ou le revenu en beaux et bons écus [1].

Je vous ai représenté les facultés personnelles comme constituant la plus sacrée de toutes les propriétés, parce qu'elle est la plus incontestable, la capacité d'un homme ne pouvant devenir celle d'un autre ; et aussi parce que son origine est plus pure puisqu'il s'agit ou d'un don fait par le Créateur au propriétaire, ou bien d'une création du propriétaire lui-même.

---

[1] Il y a dans Paris plusieurs magasins qui par cette portion de leurs fonds, ont successivement enrichi depuis plus de deux cents ans, les familles entre les mains de qui ils sont tombés. Les uns ont passés des pères aux enfans, comme le magasin portant l'enseigne de *l'Y*, rue de la Huchette, qui date du commencement du dix-septième siècle ; d'autres ont été acquis à titre onéreux par différens propriétaires. Ces réputations durent aussi long-temps que les propriétaires se conduisent d'après les mêmes principes, et même un peu par-delà. Lorsqu'ils en changent, la réputation se perd graduellement, comme un capital que l'on dissipe ; et alors la chalandise ne vaut plus que ce que valent les autres, et quelquefois moins.

Dans les villes populeuses et considérables, où toute espèce de vogue équivaut à une fortune, c'est un bon calcul que d'acquérir une chalandise par des soins assidus ; parce qu'alors elle repaie avec usure ce qu'elle a coûté. Il n'y a personne qui ne puisse en citer plusieurs exemples.

Après cette propriété, la plus sacrée est certainement celle d'une valeur capitale. Son premier possesseur l'a eue originairement à titre de créature. Qu'est-ce en effet qu'un capital qui est le fruit de mes accumulations ? Ce sont des valeurs qui proviennent de mes fonds productifs et qui sont plus à moi que ces fonds eux-mêmes ; car je pouvais consommer ces produits, les détruire. Si j'avais le droit de les anéantir, j'avais donc celui d'anéantir toute autre prétention que l'on pouvait élever sur eux. En les épargnant j'ai acquis un droit équivalent à une seconde création pleine, entière et exclusive. Lorsque je transmets un capital par succession ou par convention, je transmets donc le meilleur de tous les titres.

Malheureusement il n'en est pas de même des fonds de terre. C'est le genre de propriété dont la légitimité est la plus douteuse, ou plutôt il n'y a pas un héritage qui ne remonte à une spoliation violente ou frauduleuse, récente ou ancienne. Quel est le propriétaire qui puisse prouver que sa terre a toujours passé à titre onéreux, ou par don volontaire, ou par succession, de main en main, du premier occupant jusqu'à lui ?

Mais quand même une origine suspecte établirait entre les diverses propriétés différens degrés de légitimité ; quand même la propriété foncière serait la moins honorable de toutes, l'intérêt de la société veut qu'on la garantisse à l'égal de toutes les autres, et même qu'on simplifie les lois qui lui sont relatives de manière à rendre chaque propriétaire aussi tranquille dans sa jouissance, que l'on le peut en respectant les droits d'autrui. Si l'on a fait tort une fois au premier propriétaire d'un domaine, ce propriétaire n'existe plus ; ou si sa postérité existe, elle a perdu le plus souvent ses prétentions et ses regrets. Quel est le descendant du Gaulois ou du Romain, qui ait conservé le moindre soupçon qu'aucune portion de la France lui ait appartenu ? et lors même que la spoliation serait plus récente et qu'on en pourrait montrer la trace, lorsqu'il serait prouvé que le droit de propriété ne repose que sur ce malheureux droit de conquête qui n'en est pas un, l'intérêt social commanderait encore de rendre ce droit inébranlable ; car la sécurité du possesseur est une condition indispensable des avances auxquelles il faut qu'il se livre pour que la production ait lieu.

Je vous ai parlé de la considération attachée à la propriété territoriale. Elle vient probablement des habitudes féodales de nos ancêtres. L'absence de propriété territoriale constituait le double esclavage de l'indigence et de la servitude. Ni le noble, ni le serf ne concevaient la possibilité d'une fortune indépendante mobilière.

Il est affligeant que des philosophes d'ailleurs très-éclairés, au nombre

desquels il faut compter les économistes du dix-huitième siècle, aient voulu fonder des priviléges politiques sur les abus d'une invasion des barbares.

Voici le type de tous leurs argumens : « Les propriétaires, dit Germain » Garnier [1], étant les maîtres du territoire, c'est à eux seuls qu'il appar- » tient de régler les conditions sous lesquelles ils consentent qu'on y ré- » side ; comme il n'appartient qu'au chef de famille, qu'au maître du logis, » de déterminer l'ordre à observer dans sa maison, par ceux qu'il admet » à faire partie de la famille. Tout ce qui n'est pas propriétaire d'une por- » tion du sol national, n'y peut exister que comme étranger... De quelque » manière qu'il y reçoive des subsistances, c'est encore un propriétaire qui » a bien voulu les lui céder, etc. »

Tout cela n'est qu'un sophisme spécieux où l'on suppose que le droit de propriété est antérieur à la société, tandis qu'il n'existe que par les conventions sociales, qu'il est par conséquent postérieur à l'ordre politique qui seul peut le consacrer et le garantir. Il est si vrai que la société peut exister sans reconnaître la propriété foncière, qu'il y en a de nombreux exemples. Chez les Arabes et les Tartares nomades, il n'y a point de propriétaires fonciers, leurs lois ne consacrent que la propriété mobilière, les chars, les troupeaux ; et nous avons vu que c'est une des causes pour lesquelles ils ne peuvent devenir ni très-industrieux, ni très-riches.

Dans les pays comme le nôtre, où la société reconnaît et consacre les propriétés territoriales, c'est pour son avantage. Elle veut que quelqu'un puisse avec sécurité faire les avances qu'exige la culture ; mais, comme c'est en même temps un privilége qu'elle accorde, elle peut mettre un prix à cette concession ; et c'est de là que naît une législation dont la première clause est, et doit être, le droit qu'a tout membre de la société de n'être pas exclu du territoire. Ce n'est pas le propriétaire qui permet à la nation de vivre, de marcher et de respirer sur ses terres : c'est la nation qui permet au propriétaire de cultiver les parties du sol dont elle le reconnaît possesseur, et qui d'ailleurs se réserve et ne concède à personne exclusivement, la jouissance des lieux publics, des grandes routes, des lacs et des rivières.

Quant au droit qu'on voudrait faire dériver de cette circonstance que le propriétaire est maître des subsistances, ce qui semble mettre le non-propriétaire dans sa dépendance, ce droit est encore plus insoutenable que l'autre. Les subsistances sont des produits qui appartiennent à ceux qui

[1] Notes sur Smith, note XXXII.

les ont fait naître. Elles appartiennent au laboureur comme au propriétaire, suivant les proportions qu'ils ont contradictoirement réglées d'avance. Lorsque l'un ou l'autre donne la part de subsistances qui lui est échue, pour avoir en place quelque autre produit, ce n'est point qu'*il daigne* nourrir celui avec qui il traite, car ce dernier paie fort bien la nourriture qu'il achette; dire que le propriétaire *veut bien permettre* que le manufacturier se nourrisse de son blé, n'est pas plus raisonnable que de dire que le fabricant d'étoffes veut bien permettre que le propriétaire foncier n'aille pas tout nu. L'étoffe dont celui-ci fait un habit, n'est plus l'étoffe du fabricant, c'est l'étoffe du propriétaire; et le blé acheté par le fabricant n'est plus le blé du fermier, c'est celui du fabricant. Le fabricant l'ayant acquis avec ses produits, c'est comme s'il l'avait produit lui-même.

Tout cela n'empêche point qu'il n'y ait un très-grand charme attaché à la propriété territoriale. Précisément par la raison qu'elle est moins fugitive, moins changeante que la propriété mobilière, on s'y attache par habitude; on s'y attache par les sacrifices mêmes qu'on fait pour l'améliorer et l'embellir, de même qu'on s'attache à ses enfans autant par les peines qu'ils vous coûtent que par les plaisirs qu'ils vous procurent. La propriété, sans conférer aucun droit politique, constitue une sorte de souveraineté, du moins sur le matériel d'un domaine, et une influence morale, ne fût-ce que celle qui tient à un monopole, à une jouissance exclusive; or, la domination, l'influence, quels qu'en soient la source et l'objet, plaisent à la vanité humaine.

Si, par la nature des choses, ou par l'imperfection des lois, les propriétés foncières ont quelques avantages sur les autres, elles ont aussi leurs inconvéniens. Leurs récoltes sont exposées aux intempéries de l'air, aux ravages de la guerre; et le marché à forfait que l'on conclut avec un fermier, ne met pas un propriétaire à couvert de ces pertes. Les propriétaires sont souvent exposés à accorder au fermier des remises et des indemnités; ils sont exposés à des réparations et à des charges imprévues. On connaît le mot de Mme de Sévigné : « Je suis bien aise que mon fils » vienne ici (en Bretagne), pour voir un peu par lui-même, ce que c'est » que l'illusion de croire avoir du bien, quand on n'a que des terres. »

Les biens fonds, par cela même qu'ils ne peuvent se déplacer ni se déguiser, restent en butte aux attaques de la chicane et aux extorsions du fisc. On sait combien il est difficile d'avoir des terres sans avoir des procès. Les gouvernemens tyranniques trouvent en elles un gage de la soumission de leurs possesseurs. Les propriétaires de terres se

sentent perpétuellement dominés par l'autorité publique, ce qui les dispose trop souvent à des complaisances préjudiciables au bien général. On dit que nul n'est plus attaché à son pays et à sa prospérité que celui qui possède une partie du sol. Cette maxime n'est bonne que pour ceux qui font consister la patrie dans le sol et non dans les citoyens. Il y a dans une nation bien d'autres intérêts à défendre que ceux des propriétaires fonciers.

La propriété foncière n'est pas même un gage de résidence. D'abord, il n'y a pas de fortune foncière qui ne se change aisément en une fortune mobilière par la vente; et les valeurs qui en résultent donnent de grandes facilités pour changer de pays. De plus, le riche est plus éclairé que le pauvre qui n'a jamais fréquenté les étrangers, qui n'a pas lu leurs livres, et qui n'a que rarement des occasions de visiter leurs contrées. Celui qui n'est propriétaire que de sa personne, et qui avec sa personne transporte toute sa fortune, se déplace plus difficilement que celui qui a de grands biens. Les biens sont un auxiliaire pour se déplacer, et non pas un encombrement. L'ouvrier qui vit au jour le jour, outre qu'il ne peut subvenir à aucune dépense de voyage, n'est pas en état seulement de soutenir sa famille pendant l'espace de temps que le déplacement réclame. Il manque de cette instruction qui rend d'avance les personnes aisées, familières avec les mœurs, le langage, d'un autre pays. Les habitudes des classes riches diffèrent bien moins d'un lieu à l'autre que celles des classes indigentes. Tous ceux qui ont eu des rapports avec ces dernières savent avec quelle répugnance elles quittent leur domicile habituel, même pour passer d'une province dans une autre. J'ai été forcé une fois de faire venir des ouvriers du département de l'Oise dans celui du Pas-de-Calais: ces deux départemens ne sont pas séparés par une fort grande distance; j'avais eu soin de faire marcher ces ouvriers en famille, conséquemment avec ce qu'ils avaient de plus cher, de leur procurer des gains assurés, de faciliter leurs arrangemens, de leur rendre la vie douce. Cependant aucun ne résista à l'ennui, au malaise qu'on éprouve loin du pays natal. Au bout d'un certain nombre d'années, ils étaient tous, sans exception, retournés dans leur canton. Un canton différent, pour la classe laborieuse, est un pays étranger.

Ce malaise est bien plus fort encore lorsqu'il s'agit de changer tout-à-fait de contrée et de langage. Tout le monde sait quels ravages la maladie du pays causait parmi les troupes suisses au service étranger. On était

obligé de proscrire autour d'elles le son des chansons que les soldats avaient entendues dans leur enfance [1].

« Malgré tout ce qu'on s'est plu à rapporter de l'inconstance de notre » nature, dit Adam Smith, il n'en paraît pas moins prouvé que de tous » les bagages, l'homme est celui qui se transporte le plus difficilement d'un » lieu dans un autre [2]. » Je ne crains donc pas d'affirmer que, sauf les exceptions, la classe indigente est plus invinciblement attachée au sol que la classe aisée ; qu'elle éprouve plus de difficultés pour transporter ailleurs sa propriété, qui est sa personne.

Je ne crains pas d'affirmer non plus (et c'est une conséquence de la première proposition), que la patrie ne soit aussi bien défendue contre les agressions étrangères par les pauvres que par les riches. Les riches ont de quoi perdre et de quoi sauver. Les riches ont, dans les calamités publiques, des moyens de se consoler que n'ont pas les autres. Pourquoi supposerait-on que les pauvres sont moins intéressés au bien public que les autres classes ? Ils y sont plus intéressés que personne, parce que c'est sur eux principalement que porte le fardeau des mauvaises institutions.

CHAPITRE VI.

De la propriété littéraire.

Puisque nous passons en revue nos différentes sortes de propriétés, je dois en signaler une d'un genre assez particulier. Je veux parler de la propriété littéraire et du droit d'auteur.

A ne consulter que son origine, une œuvre littéraire doit appartenir à l'homme à qui elle doit son existence. Il est propriétaire incontestable de son génie, de son talent, et, par conséquent, de tout ce qui en émane ; et

[1] J'ai vu à Londres, autour des bassins où stationnent les vaisseaux de la compagnie des Indes, un fort grand nombre de Chinois qui fesaient partie des équipages. La faim qui les poursuit dans leur pays, les avait forcés de s'engager au service de la compagnie : « Eh bien, me dit un capitaine anglais, » malgré la misère qui les attend s'ils retournent au lieu de leur naissance, » malgré la peine de mort décernée contre eux, je les perdrai tous à la vue » des côtes de la Chine. »

[2] Richesse des Nations, liv. I, chap. VIII.

quoique un livre imprimé soit un produit résultant des industries réunies du marchand de papier, de l'imprimeur, du libraire, etc., on ne peut nier que sans les pensées qui s'y trouvent, ce livre n'existerait pas. L'auteur a fourni la matière première principale de chacun des exemplaires que l'on en fait et qu'on en fera. Mais une fois qu'un auteur a livré sa pensée au public, en est-il propriétaire encore? La société, qui est si fort intéressée à la diffusion des lumières, doit-elle sanctionner ce droit à perpétuité? Ce droit perpétuel ne serait-il pas une injustice? car enfin les pensées qui sont venues à un auteur, auraient pu ensuite se présenter à un autre; on ne peut d'avance en dépouiller ce dernier.

Ces questions sont délicates; et dans l'intérêt de la société et de la justice, elles valent la peine d'être examinées.

A ne regarder le droit exclusif des auteurs que comme un encouragement à créer un produit agréable ou utile, il faut convenir qu'il n'y en a pas de plus naturel, ni de mieux proportionné au mérite de la production.

On a dit qu'il n'y avait que les bons ouvrages qui fussent contrefaits, et que la contre-façon avait cela de bon, qu'elle les répandait davantage. C'est raisonner comme les sauvages dont parle Montesquieu: c'est couper l'arbre par le pied pour en cueillir plus aisément les fruits. Si ce calcul inique pouvait convenir à un peuple, ce ne serait qu'à celui qui n'aurait plus de bons livres à désirer ou à attendre. Mais où trouver ce peuple? Nous avons certes en français autant de bons livres que quelque nation que ce soit; cependant nous manquons de bons ouvrages élémentaires sur presque toutes les parties des connaissances humaines. Avons-nous sur l'histoire, sur les voyages, les meilleurs livres qui se puissent faire? Je ne connais pas une description de la France qui soit tolérable; tandis que nous en avons de très-passables de l'Italie, de l'Égypte, de l'Amérique et des îles de la mer du Sud. Nous pouvons, sans nous déplacer, connaître les bords du Nil, et nous n'avons aucun moyen de connaître les bords du Rhône. Où sont les livres où l'on peut apprendre à guérir la goutte, l'épilepsie, la rage, la peste, et à écarter tant d'autres fléaux qui désolent l'humanité? La science de l'homme moral et de la société est-elle donc si avancée? Nous a-t-on indiqué jusqu'à présent, des motifs assez puissans pour balancer l'intérêt privé dans l'administration de la chose publique? Et n'est-ce pas là pourtant la seule base sur laquelle on puisse asseoir un bon gouvernement? Quoi! nous ignorons les premiers élémens de ce qui fait le bonheur de l'homme, et nous croirions en savoir assez! Sans doute

il y a trop de livres; mais non pas trop de bons livres. De ce que les mauvais ouvrages abondent, s'ensuit-il qu'il faille se priver des moyens d'en avoir de meilleurs?

Un bon livre suppose nécessairement dans son auteur une éducation soignée, des circonstances favorables, quelque fortune, une longue existence, de l'esprit de suite, un grand caractère; et je n'ai pas encore parlé de la condition essentielle: du *talent*, de cette force de tête indispensable pour les méditations soutenues, de ce jugement sain, de cette étendue de pensée qui rend un auteur digne d'être lu, et du style sans lequel on n'est pas lu, même quand on a pour soi la pensée. Faut-il donc augmenter la difficulté des combinaisons d'où peut naître un bon ouvrage littéraire, en refusant à ce produit, le puissant encouragement de la propriété, en privant un écrivain qui passe les jours, peut-être les nuits, à concevoir nettement des vérités utiles et à les exprimer de même, d'une garantie qu'on accorde aux productions de l'industrie la plus grossière?

Je ne doute pas que nous n'ayons été privés de plusieurs bons ouvrages par le peu de respect que nous avons eu en France pour la propriété d'auteur. Ce ne sont peut-être pas les ouvrages d'imagination dont notre légèreté a étouffé le germe. On peut supposer que la verve qui les inspire a surmonté tous les obstacles. Ce ne sont pas d'ailleurs les livres de ce genre qui exigent les plus longs travaux et les plus grosses avances. Ceux dont nous avons été privés par cette cause, sont ces livres auxquels on accorde plus particulièrement la qualification d'ouvrages utiles.

Je me plains surtout de ce qu'un homme de lettres n'a contre ceux qui contrefont ses ouvrages, qu'une action civile. Le citoyen qui dénonce un larcin qu'on lui fait, arme en sa faveur le ministère public ; sans soins de sa part, sans frais, la société tout entière épouse sa querelle ; tandis que le larcin de la plus incontestable des propriétés, trouve l'autorité publique froide et impassible. Elle daigne consentir à juger entre le voleur et vous, à vos périls et risques. Il faut que l'auteur ou ses héritiers soutiennent un procès, ce qui est déjà un malheur ; et quelquefois un procès coûteux, ce qui leur est souvent impossible. Encore, après avoir compromis leur repos et hasardé leur fortune, le succès est-il incertain!

Le tort qui résulte pour les auteurs de la contrefaçon de leurs ouvrages est encore augmenté par la facilité dont jouissent les contrefacteurs étrangers. C'est une contrebande non-seulement tolérée, mais encouragée. Il ne s'imprime pas un seul bon ouvrage en France ou en Angleterre, qui ne soit réimprimé dans la Belgique et aux États-Unis. C'est une punition

des abus qui rendent la production dispendieuse dans les premiers de ces états ; mais c'est une punition qui ne tombe pas sur les coupables.

Nos lois reconnaissent un auteur comme propriétaire exclusif de son ouvrage pendant sa vie ; mais c'est une propriété qu'il ne peut transmettre à sa famille ; ou du moins une propriété qui vingt ans après sa mort rentre dans le domaine public, et peut être exploitée par le premier venu. Ce terme ne laisse pas à la veuve et aux enfans d'un auteur, une jouissance assez longue pour tirer parti de leur propriété. Quel libraire voudrait acheter le droit de réimprimer un livre que tout le monde pourra imprimer quelques années plus tard ?

Des législateurs, frappés de ces considérations, ont proposé d'assimiler une propriété littéraire à une propriété mobilière ou immobilière, qui d'héritiers en héritiers passerait à la dernière postérité de l'auteur. C'est trop. Il ne faut pas que la justice qu'on veut lui rendre, soit une injustice pour la société. Un écrivain n'a pas écrit pour sa famille seulement ; il a dédié son livre à tous les hommes et à tous les âges. C'est aussi un héritage où il faut que le public ait sa part. Serait-il séant qu'un héritier des *Fables de la Fontaine*, sous prétexte qu'il peut user et abuser de sa propriété, fût autorisé à sevrer les amis du naturel et des grâces, des œuvres de notre inimitable fabuliste ?

Ce n'est point une garantie suffisante que l'intérêt d'un héritier à perpétuer une œuvre littéraire qui a du prix. Des préjugés, un caprice, une vanité mal entendue peuvent l'emporter sur son intérêt. L'intérêt personnel offre une garantie suffisante toutes les fois qu'il s'agit d'une production soumise à une libre concurrence. Ce que l'un ne fait pas alors, un autre peut le faire. Mais quel concurrent nous remplacera jamais La Fontaine, ou Molière, ou Racine ! Leurs écrits mis au monde une fois, par un bonheur unique, n'y reparaîtraient jamais, s'ils venaient à se perdre. On sait que la veuve du premier de nos poètes, de Racine, était trop imbue de dévotion pour avoir jamais assisté à aucune représentation des pièces de son mari. Je ne sais pas si elle les avait lues. Son fils avait en grande partie les mêmes préjugés. Nous aurions pu être privés par eux d'un des plus précieux joyaux de notre trésor littéraire [1].

[1] Les scrupules de Racine n'ont pu nous priver de ses ouvrages composés jusqu'en 1677, mais ils nous ont privés de ceux qu'il aurait pu composer pendant douze années où son talent avait atteint sa plus grande hauteur ; c'est-à-dire, entre Phèdre et Athalie.

Remarquez en outre que des lois qui interdiraient à d'autres qu'aux héritiers, la faculté de reproduire les écrits d'un auteur, finiraient par nuire à l'industrie nationale sans utilité pour les héritiers. L'ouvrage serait contrefait par l'étranger, qui, avec le temps, nous infesterait d'éditions subreptices et fautives, au détriment de nos lecteurs, de nos imprimeurs et de nos libraires.

Il suffirait, je crois, pour qu'un auteur se livrât avec courage à l'achèvement d'une œuvre laborieuse, qui souvent, en épuisant sa bourse, accélère le terme de ses jours, qu'il fût assuré d'en laisser la propriété à ceux qui ont vu naître ces fruits de son génie, à sa femme et à ses enfans pendant leur vie entière.

Telle est, ce me semble, la protection que la société doit, dans son intérêt, accorder aux productions littéraires, protection qui, au surplus, ne rend pas une nation quitte envers ses grands écrivains. Quels sont ceux de ses citoyens qui lui rendent des services moins coûteux pour elle ? Quels sont ceux qui portent plus loin sa gloire ? De tous les monumens des hommes, les bons livres sont à la fois les plus durables et les plus honorables. Les pyramides d'Égypte périront avant les écrits d'Homère. Ces fidèles tableaux de la nature humaine feront les délices de nos neveux aussi long-temps que le monde durera. Nous-mêmes, que de découvertes et d'utiles observations dans les sciences et dans les arts, ne leur transmettrons-nous pas ? L'imprimerie, la gravure, par la facilité qu'elles donnent pour reproduire les ouvrages à mesure qu'ils dépérissent, feront passer à nos descendans nos travaux bien plus complets que nous n'avons eu les travaux de nos devanciers ; et il les auront, débarrassés du fatras, des sottises et des erreurs qui encombrent nos bibliothèques ; le temps et les insectes font justice des livres inutiles ; et on ne les réimprimera pas éternellement. Les bons livres, au contraire, se reproduiront d'âge en âge. Ce que Cicéron a dit de son temps, est encore bien plus vrai du nôtre : « Le » temps use le mensonge, et consolide la vérité. [1] »

---

[1] Il y a peut-être une lacune à n'avoir pas traité ici les questions qui se rattachent à la propriété des inventions dans les arts industriels, puisque des raisons spécieuses les font assimiler dans beaucoup de cas aux propriétés littéraires ; on verra plus loin que les brevets d'invention n'ont été considérés par l'auteur, que comme une prime d'encouragement donnée aux inventeurs aux dépens de la société, et non pas comme dérivant d'un droit de propriété. Il est à remarquer aussi qu'en ne reconnaissant la propriété littéraire que

CHAPITRE VII.

Des différens systèmes de législation économique.

Les lois politiques, civiles et criminelles, ont à régler une foule d'intérêts compliqués et opposés. En imposant des règles à suivre dans ce qui a rapport à ces intérêts, elles préviennent des querelles qui se renouvelleraient sans cesse, et qui ne pourraient être décidées que par la force, ce qui est un fort grand mal ; car la force n'est pas la justice, et souvent elle est contraire aux intérêts de ceux-là même qu'elle favorise. Certains jurisconsultes veulent que ces lois soient posées arbitrairement par l'autorité souveraine ; d'autres sont d'avis que l'usage, raisonnable ou non, doit en décider seul ; d'autres leur assignent pour fondement le droit naturel, ou un recueil de maximes dictées par l'équité naturelle et sur lesquelles on croit pouvoir se mettre d'accord ; d'autres enfin sont d'avis que les lois étant faites pour les hommes, doivent se proposer uniquement le plus grand bien des hommes, et qu'elles sont les meilleures qu'on puisse avoir lorsqu'elles sont favorables au plus grand bien du plus grand nombre.

Les mêmes dissentimens ne peuvent avoir lieu relativement aux lois que nous appellerons *économiques*, et qui ont pour objet de favoriser les intérêts nationaux. Ici rien n'est arbitraire ; on peut différer d'opinion sur les moyens, mais le but est nettement tracé. Il ne s'agit que de savoir en quoi consistent les intérêts de la société et quelle législation leur est favorable. On ne saurait l'apprendre mieux qu'en étudiant la nature des choses sociales et leur action les unes sur les autres ; or, c'est précisément ce qu'enseigne l'économie politique. Quiconque n'a pas une vue nette et complète de cette science, est exposé à provoquer ou à décréter des mesures funestes et quelquefois ridicules. Nous allons en avoir la preuve en rapprochant des principes, les lois qu'on a faites ou proposées en différens pays et à différentes époques, aussi bien que les systèmes sur lesquels on s'est appuyé.

Avant tout, je vous prierai, messieurs, de ne pas perdre de vue une considération qui domine ce sujet.

---

pour un temps limité, on la traite en réalité comme le sont les inventions, dans la législation sur les brevets. (*Note de l'éditeur.*)

Une loi, un réglement d'administration peuvent ôter des biens à un homme pour les donner à un autre ; mais ils ne sauraient créer des biens, de la richesse, dont les sources ne sont nulle autre part que dans l'action industrielle aidée de ses instrumens : les capitaux et les terres.

Il est très-vrai que l'action industrielle peut se développer plus facilement sous telle législation que sous telle autre : mais il est naturel de supposer que le plus grand développement doit avoir lieu sous la législation qui présente le moins d'obstacles à l'exercice des facultés humaines, et à l'emploi des terres et des capitaux, seuls moyens de créer des richesses.

Il est encore très-vrai qu'un certain produit peut se multiplier par l'appât d'un encouragement, d'une prime; mais si c'est aux dépens d'un autre produit, cet encouragement ne fait rien gagner à la société ; et même s'il décourage d'un côté plus qu'il n'encourage de l'autre, indépendamment de l'outrage qu'en reçoit l'équité naturelle, la société y perd loin d'y gagner.

La véritable prime d'encouragement, la seule qui ne coûte rien à personne et qui ne soit donnée qu'à celui qui la mérite, c'est le fruit que chacun recueille de ses labeurs et de l'activité où il a mis ses terres et ses capitaux ; or tel est l'encouragement qui résulte de la protection constamment accordée à la personne et à la propriété de chaque citoyen.

D'où nous conclurons, en thèse générale, que la législation la plus favorable à l'industrie, est celle qui procure à tout le monde au plus haut degré la liberté et la sûreté des personnes et des propriétés.

Les gouvernemens sont très-portés à croire qu'ils peuvent donner une direction favorable aux travaux de l'industrie; ils s'imaginent que si leurs stimulans venaient à cesser, on manquerait de certaines choses nécessaires à la société. C'est une erreur à laquelle ils échappent d'autant plus difficilement qu'ils sont moins éclairés. Y a-t-il une précaution plus sage en apparence, que celle qui ordonnerait aux cultivateurs de mettre en réserve le blé nécessaire pour les semences? Que d'argumens on peut faire valoir en faveur d'une semblable mesure! L'homme est si peu prévoyant, il est tellement disposé à sacrifier l'avenir au présent! L'appât d'un gain actuel est si dangereux qu'on ne peut s'en rapporter à l'intérêt personnel d'une précaution de cette importance ! Que deviendraient le peuple, l'état tout entier, si l'imprévoyance ou le besoin enlevaient des greniers le gage de la récolte prochaine? Cependant faute d'officiers publics préposés à la surveillance, à la conservation des semences, en a-t-on jamais manqué, même dans les temps les plus calamiteux ? C'est ainsi que l'on peut presque

toujours s'en rapporter à l'intérêt privé du soin de faire ce qui est opportun. Le seul soin utile que puissent prendre les gouvernemens, est d'empêcher que l'intérêt des uns ne porte préjudice aux droits des autres ou du public. Telle est leur véritable mission.

Ces vérités si simples étaient, jusqu'à la fin du dernier siècle, trop méconnues ou trop mal prouvées, pour arrêter les princes ou leurs ministres qui trouvaient dans les lois, les réglemens, les droits d'entrée, etc., non-seulement des occasions d'exercer leur autorité, mais des moyens de soutenir leurs dépenses. De là cet amas de dispositions législatives et réglementaires, qui a, non pas précédé, encore moins occasionné, mais suivi et jusqu'à un certain point entravé, dans les différentes parties du monde, les développemens brillans qu'ont, par d'autres causes, reçus les arts [1].

Tels sont, messieurs, les motifs sur lesquels je me fonde pour rapprocher des principes qui président à la production des richesses, les lois qui ont été faites ou proposées, dans le but de déterminer la manière de procéder à la production; aussi bien que celles qui ont pour objet de favoriser l'arrivée des métaux précieux ou des produits bruts, et de s'opposer à l'introduction des produits ouvrés. Nous verrons aussi quel est l'effet des lois qui accordent des priviléges à des compagnies de commerce ou bien à des établissemens coloniaux. Rien de ce qui peut influer favorablement ou défavorablement sur la prospérité publique, ne doit rester étranger à nos recherches.

---

[1] Les partisans des vieilles maximes prétendent que les progrès des arts ont eu lieu précisément à cause de ces vieilles maximes réduites en pratique; mais il est insensé d'attribuer un effet à des causes contraires à cet effet, lorsqu'il a existé des causes qui lui étaient favorables. C'est précisément la connaissance de la manière dont les causes agissent qui constitue la science de l'économie politique. « Parmi les êtres animés, a dit un auteur judicieux*, il n'en est aucun qui puisse influer sur sa propre destinée autant que l'homme; il n'en est aucun qui ait plus de moyens de paralyser les causes qui tendent à lui nuire, ou de seconder celles qui lui sont favorables; mais pour agir dans l'un ou dans l'autre sens, il a besoin de voir distinctement quelles sont ces causes. S'il ne les connaît pas, il reste inactif; s'il les juge mal, il agit dans un sens contraire à ses intérêts. »

* Ch. Comte, Traité de Législation, tome III, p. 234

CHAPITRE VIII.

Origine du système réglementaire.

Je vous ai prouvé, messieurs, que toute restriction qui n'est pas nécessaire pour protéger les droits d'autrui, est un attentat à la propriété. Nous devons maintenant être curieux d'observer l'effet qui en résulte par rapport à la richesse générale et particulière.

Avant l'affranchissement des communes, qui eut lieu dans le cours du douzième siècle, en France et dans presque toute l'Europe, il n'y avait point de grandes villes, et surtout point de cités commerçantes et industrieuses. Tout ce qui n'était pas noble ou prêtre, était *serf*; et les *serfs* ne pouvaient, à leur gré, aller ni venir, se marier, ni commercer, ni disposer de leurs biens. Ils exerçaient quelques métiers sous le bon plaisir de leurs seigneurs, qui les soumettaient à des exactions et à des avanies multipliées.

Aussi l'industrie des villes n'excédait-elle pas celle de nos plus méchans villages, où l'on voit çà et là un maréchal-ferrant, un boucher, un tisserand, un tanneur, etc. Il n'y avait véritablement de manufactures et de maisons de commerce, que dans les républiques d'Italie et dans l'empire grec, qui n'était pas encore devenu la proie des Ottomans. Les objets que le commerce seul pouvait procurer, étaient colportés par des juifs et des marchands forains, souvent rançonnés par les nobles sur les terres desquels ils étaient obligés de passer.

Mais lorsque les villes eurent racheté ou conquis la liberté personnelle de leurs habitans, et se furent mises sous la protection de l'autorité royale pour se soustraire aux vexations féodales, la propriété s'y trouvant plus assurée, les arts de l'industrie, et par suite le commerce de détail, y firent de grands progrès. Les foires diminuèrent d'importance; mais les boutiques et les magasins se remplirent; on amassa quelques capitaux; on forma des ateliers; on put entreprendre des préparations qui exigeaient du temps et des avances. Les hommes qui exerçaient la même profession, réunis par un intérêt commun, s'assemblèrent et s'entendirent, soit pour présenter une résistance plus efficace aux vexations du pouvoir, soit pour envoyer des députés au conseil de la commune.

Jusque-là rien de mieux. Les confédérés se proposaient un but légi-

time; celui de protéger mutuellement leurs travaux, et de s'en assurer les fruits. Mais peu à peu les corporations en vinrent à faire sanctionner par l'autorité des statuts par lesquels on défendait à qui que ce fût d'exercer la même profession, s'il ne fesait partie de la communauté; et l'autorité, en conférant ce privilége, se ménagea les moyens d'exercer son influence sur la communauté, et s'en servit même quelquefois pour réprimer les entreprises de la noblesse et du clergé. Les mêmes priviléges furent successivement réclamés et accordés aux différentes professions dont l'ensemble comprenait presque toute l'industrie des villes. Chaque profession formait un corps de métier qui élisait ses syndics ou officiers, quelquefois même le prévôt des marchands ou maire; la ville appelait cela ses priviléges, et elle en fesait jurer le maintien par les princes auxquels elle se soumettait.

Telle fut l'origine des corporations ou jurandes à l'aide desquelles on est parvenu, presque partout en Europe, à surcharger l'industrie d'une foule d'entraves qui subsistent encore en beaucoup d'endroits, et qui sont vivement défendues soit par les gens qui fondent leur succès sur le monopole, soit par ceux qu'anime une certaine prédilection pour les institutions anciennes et pour les abus qui ne sont préjudiciables qu'au public.

CHAPITRE IX.

Des apprentissages, des maîtrises, et de leurs effets.

L'objet que se proposent les maîtres dont la réunion forme une corporation, est bien évident. Ils veulent partager entre eux seuls les profits d'un art ou métier quelconque; et pour que leur nombre soit d'autant plus réduit, ils opposent des difficultés aux personnes qui aspirent à faire partie de la communauté. Autrefois dans la plupart des villes un ouvrier n'était pas admis à travailler chez un maître si d'abord il n'avait été reçu *compagnon*, et il n'était reçu compagnon qu'après avoir, pendant plusieurs années, travaillé gratuitement comme *apprenti*. L'homme le plus adroit et le plus habile dans son art, s'il l'avait appris dans une autre ville, et à plus forte raison dans l'étranger, ne pouvait gagner sa vie par son travail sans s'exposer à être puni comme un malfaiteur.

Dans la plupart des cas cet apprentissage était véritablement ridicule. Je vous demande, messieurs, ce que pouvaient apprendre en plusieurs

années un garçon rôtisseur ou vitrier, un oiseleur, un perruquier, au-delà de ce que tout être raisonnable peut apprendre au bout de quelques semaines? Depuis que les apprentissages et les compagnonages sont supprimés, laisse-t-on brûler les rôtis plus souvent qu'on ne fesait? frise-t-on les cheveux avec moins de grâce? Adam Smith remarque que la profession de jardinier, une des plus difficiles de toutes, n'a jamais pu être assujétie aux apprentissages, et que cela n'a point empêché qu'on ait eu des pêches savoureuses et des laitues bien pommées.

Ce n'était qu'à la suite de l'apprentissage qu'on était reçu compagnon et qu'il était permis à un maître de donner de l'ouvrage à un ouvrier. On se privait ainsi des talens qui venaient du dehors. Dans les années de paix qui ont suivi les événemens de 1815, la France a eu lieu de s'applaudir de n'être plus soumise aux réglemens du compagnonage. Plusieurs milliers d'ouvriers anglais sont venus s'y établir; ils ont répandu dans les ateliers beaucoup de procédés avantageux, et surtout ils ont montré ce que l'on peut attendre du soin, de la précision, de l'activité et du jugement apportés dans les travaux manuels de l'industrie. Ils ont été imités par les plus diligens des ouvriers français, et le seront avec le temps par tous les autres. Cette seule circonstance peut avoir les plus heureux résultats pour la perfection de nos produits. Sous le régime des maîtrises, ces étrangers auraient été repoussés, ou du moins les difficultés apportées à l'exercice de leurs talens les auraient dégoûtés, et ils auraient renoncé à travailler en France.

Si les ouvriers chassés de France par l'intolérance de Louis XIV, n'avaient pas pu s'établir en Angleterre et en Prusse, ces deux pays n'auraient pas recueilli les avantages que perdit la France à cette époque [1].

Afin de restreindre le plus possible le nombre des maîtres, on n'admettait autrefois dans la plupart des professions, que les fils des maîtres, ou ceux qui épousaient leurs veuves; on opposait du moins à l'admission des autres, des formalités et des difficultés presque insurmontables. On rejetait ordinairement ceux que l'on appelait étrangers, c'est-à-dire des compatriotes nés dans une autre ville; il fallait présenter un *chef-d'œuvre*, c'est-à-dire un produit qui attestât le talent qu'on avait acquis.

---

[1] Les Français industrieux furent accueillis en Prusse. En Angleterre, si les priviléges des corporations de la cité de Londres se fussent étendus jusqu'à White-Chapel, la fabrication des soieries ne se serait pas alors naturalisée en Angleterre.

Or, comme ce chef-d'œuvre avait pour juges des hommes déjà en possession de la maîtrise, c'était pour eux un moyen toujours subsistant d'admettre ou d'écarter ceux qu'ils voulaient. Dans un grand nombre de communautés, il suffisait d'être marié pour être exclu de l'apprentissage et par conséquent de la maîtrise. La finance qu'il fallait payer en y entrant, était, pour beaucoup d'hommes très-industrieux, mais peu fortunés, une difficulté insurmontable.

L'esprit de monopole qui présidait à la confection des statuts, avait été poussé au point d'exclure les femmes des métiers les plus convenables à leur sexe, tels que la broderie qu'elles ne pouvaient entreprendre pour leur propre compte. On ôtait cette ressource à une portion de l'humanité qui en a déjà si peu; et l'on secondait ainsi la séduction et la débauche[1].

On comprend combien est fâcheuse la position d'une personne industrieuse écartée par le monopole du genre d'industrie où elle est portée par son goût ou par la nécessité, d'un genre d'industrie qui est peut-être le seul qu'elle connaisse ou dont elle soit capable.

Sa condition est pire encore lorsque c'est le gouvernement qui nomme les monopoleurs. Car enfin, quelque intéressée que soit une communauté à empêcher qu'il ne s'y introduise de nouveaux concurrens, on conçoit qu'elle n'est quelquefois pas assez puissante pour y parvenir; mais un gouvernement qui donne ou ôte à son gré la permission de travailler pour vivre, tient dans sa main l'existence même de tous les citoyens, des familles : c'est la plus accablante des tyrannies; elle opprime sans avoir l'air d'imposer aucun fardeau; elle tient les citoyens comme les physiciens tiennent sous la cloche d'une pompe pneumatique, d'infortunés animaux auxquels on ôte ou rend l'air à volonté.

Vous concevez aisément qu'il résulte des corporations, un renchérissement des produits, qui est un préjudice pour les consommateurs. Le public est en droit de se procurer les objets de ses besoins de la manière la moins coûteuse. Dans l'ordre naturel, la concurrence lui garantit que les profits des producteurs ne sont que le juste salaire, l'équitable indemnité des services productifs. La concurrence ôtée, cette garantie n'existe plus.

---

[1] Voyez le beau préambule de l'édit de 1776 sur les jurandes, rédigé par Turgot. OEuvres de Turgot, tome VIII, page 330.

Il fut prouvé, par exemple, dans une discussion qui eut lieu à la chambre des députés en 1822, que la viande de boucherie qui coûtait au consommateur, prix moyen, 12 sous la livre, pouvait être établie pour 6 1/2 sous [1]; ce qui a donné un bénéfice tellement usuraire, que le droit de débiter à Paris de la viande, était devenu une place de finance qui se vendait cent mille francs et plus. Le gouvernement a depuis ce temps prononcé la suppression graduelle de ce monopole, qui avait diminué le commerce et la consommation de la viande à Paris dans la proportion de 75 à 56, ou de près d'un tiers; les provinces de France qui fournissaient des bestiaux à la consommation de Paris souffraient, comme de raison, de cette diminution [2].

---

[1] Séance du 28 juin 1822, discours de M. Humblot-Conté. Un nombre considérable de garçons bouchers que le monopole empêchait de s'établir, vinrent remercier, pour cette révélation, l'honorable député.

Il faut convenir aussi que le haut prix payé par le consommateur pour la viande de boucherie, n'était pas dû uniquement au monopole exercé par les maîtres bouchers, mais en partie à d'autres abus tels qu'une caisse publique (la caisse de Poissy) par les mains de laquelle les maîtres bouchers sont encore forcés de passer.

[2] Malgré l'augmentation du nombre des bouchers et l'atténuation des effets du monopole dont ils jouissaient, le prix de la viande n'a pas cessé de s'élever à Paris, et la quantité consommée ne s'est pas accrue dans la même proportion que la population, d'où l'on peut conclure que les ouvriers parisiens n'ont pas pu se procurer une nourriture aussi substantielle que celle qui était en usage cinquante ans plus tôt. Mais les causes de ce résultat fâcheux sont multiples et l'on peut l'attribuer en grande partie à un autre monopole qui a été réservé aux éleveurs de bestiaux. Antérieurement à 1816 le bétail étranger arrivait librement de tous les points; à cette époque des droits de douane, légers d'abord, furent imposés; chaque bœuf entr'autre eut à payer 3 fr. 30 cent. pour entrer à la frontière; mais plus tard, en 1822, lorsque les intérêts des grands propriétaires fonciers devinrent prépondérans dans les chambres législatives, un bœuf fut taxé à 55 fr. Dès-lors, les contrées autrefois françaises des bords du Rhin ne purent plus envoyer leurs produits sur les marchés de l'intérieur; ceux des agriculteurs dont l'industrie consiste à acheter les bœufs jeunes et maigres, afin de les engraisser pour la boucherie, eurent plus de difficultés à se pourvoir. La viande a été ainsi rendue plus chère par suite d'une protection exorbitante accordée aux grands propriétaires fonciers, éleveurs de bestiaux. Pour ce qui concerne cette branche de

Dans beaucoup de cas, le monopole est préjudiciable au public sans être profitable pour les monopoleurs. Car, si un privilége exclusif les préserve de la concurrence des non-privilégiés, il ne les préserve pas de la concurrence de leurs confrères. Chacun d'eux est d'ailleurs exposé, en sa qualité de consommateur, à subir le préjudice que les corporations font retomber sur le public. S'il vend un peu plus cher les objets de son commerce, il paie un peu plus cher les objets de sa consommation. Vous avez vu, messieurs, que la moindre augmentation de prix est toujours accompagnée d'une diminution de consommation, c'est-à-dire de jouissance pour le public, et qu'au contraire toute diminution entraîne une consommation plus large, une prospérité publique plus grande [1]; tout monopole, et par conséquent toute corporation est en cela préjudiciable à la société tout entière.

Mais indépendamment des désavantages que, dans les corporations, les maîtres supportent en commun avec le public, il y en a d'autres qui leur sont particuliers. N'est-ce pas, pour le membre d'un corps, perdre un bien qui a une valeur que de perdre son indépendance, de n'être pas maître chez soi, et, quand on a de bonnes idées, de se voir soumis à ceux qui n'en ont point?

Il y avait en outre en France des dépenses que l'on répartissait sur les membres de la communauté. Le gouvernement leur fesait payer la protection qu'il leur accordait contre l'industrie et les droits des autres citoyens, comme si cette protection était légitime, et comme si une protection, même légitime, n'est pas payée par l'impôt ordinaire. Il y avait de plus, et des frais de réception [2], et des frais de repas, et des frais pour

---

consommation, les causes de renchérissement ont donc été diverses; les exemples des inconvéniens qui résultent des corporations et des maîtrises sont plus frappans quand on les puise dans l'industrie manufacturière, ainsi qu'on le verra d'ailleurs dans la suite de ce chapitre.

(*Note de l'éditeur.*)

[1] Voyez III[e] partie, chap. 4.

[2] Les frais de réception et ceux d'apprentissage, étaient autant de portions de capitaux qu'on avait de moins en se mettant dans les affaires, quand on parvenait à s'y mettre. Toutes ces dépenses avaient en outre pour effet d'augmenter les frais de production; et l'on a vu (partie I, chap. 9) que l'augmentation des frais de production équivaut à un déclin dans l'industrie. Je

les procès que la communauté soutenait; d'autres pour les cadeaux qu'elle offrait aux petits princes, etc. Les officiers de la corporation fesaient leur cour aux dépens des simples maîtres. Il y avait des droits d'inspection et de visite; les ateliers de l'industrie étaient ouverts à des supérieurs jaloux, qui dérobaient un procédé qu'ils enviaient, et dénonçaient comme une contravention, les méthodes qui blessaient leurs intérêts. La crainte d'être en butte à leur malveillance, obligeait chaque membre de la communauté, à partager les vues les moins dignes d'être approuvées et à se rendre complice de toutes les manœuvres de ses chefs [1]. Les esprits processifs entretenaient entre les communautés des querelles séculaires. Les tailleurs, par exemple, plaidaient éternellement contre les fripiers, pour établir la ligne de démarcation qui sépare un habit tout fait d'un vieil habit; les cordonniers contre les savetiers, pour ôter à ceux-ci le droit de faire leurs propres chaussures, celles de leurs femmes et celles de leurs enfans.

Il y avait autrefois dans certaines villes de la Belgique, des communautés dont les membres s'arrogeaient le droit de rester en même nombre, même lorsque les débouchés venaient à s'étendre. Qu'est-il arrivé? L'industrie a déserté leurs villes; on a fabriqué ailleurs ce que l'on fabriquait chez elles, et leurs communautés, leur commerce, leur population, tout a décliné. Elles fesaient jurer à leur prince, quand il montait sur le trône, de maintenir leurs priviléges, c'est-à-dire le monopole qui les ruinait [2].

Le monopole des corporations est encore funeste aux intérêts de la société en arrêtant les progrès des arts. Ces progrès sont en général l'œuvre de la jeunesse; c'est là qu'est l'activité nécessaire pour découvrir des pro-

---

ne prétends pourtant pas que l'industrie ait positivement décliné aux époques dont je parle; car les progrès, favorisés par d'autres causes, pouvaient surpasser le déclin qui eut été la conséquence de celle-là.

[1] Turgot, tome VIII, page 335. Les partisans des corporations prétendent que ce sont là des abus que l'on peut éviter en les rétablissant; mais les corporations sont elles-mêmes un grand abus qui nécessairement donne naissance à d'autres. Un enfant naît dans la famille d'un mauvais prince; un membre de la confrérie propose une réjouissance; plus le prince est mauvais, moins on ose s'opposer à la réjouissance que la grande majorité de ses membres désapprouve.

[2] Steuart, liv. II, chap. 23.

duits nouveaux, des procédés meilleurs ; c'est la jeunesse qui recueille par ses études les découvertes journellement faites dans les sciences ; c'est elle qui voyage et qui peut faire d'heureuses applications des idées qu'elle a recueillies. Or, elle est arrêtée à chaque pas dans les pays où elle rencontre des corporations privilégiées. Ces corporations ont pour officiers, pour syndics, les anciens de la communauté, ceux qui ont vieilli dans les routines, ceux dont la fortune est faite, mais qui veulent néanmoins gagner encore sans se donner la peine de changer leur allure. Tout produit perfectionné jette une sorte de défaveur sur les anciens produits ; il accuse l'impéritie de leurs auteurs et fait tort à leur bourse ; il les blesse dans ce que les hommes ont de plus cher : leur vanité et leur intérêt.

De là ces réglemens de fabrication, qui ne permettaient à aucun fabricant de se frayer une route nouvelle. Quand les corporations furent supprimées en France, on y portait depuis un siècle ou deux, des bouracans, des tiretaines, des bazins, des gazes qui pour le tissu, les dessins, les couleurs, n'avaient éprouvé, depuis leur origine, aucune bonification. Ce n'est que depuis la suppression des priviléges, qu'on a fait des tissus beaucoup plus fins et plus variés, que l'on a admirablement combiné la soie, la laine et le coton, que le goût s'est manifesté dans les dessins, que l'on a employé des couleurs plus solides, des nuances plus variées, que l'on a mis les produits les plus agréables au niveau de toutes les fortunes.

Il n'a pas tenu aux corporations que nous ne fussions privés de tous les arts qui font actuellement la gloire de l'industrie française et la richesse de la nation. Elles agissaient dans leur genre comme ces ouvriers qui brisent les machines nouvelles dans la crainte de n'être plus employés. Vous pouvez voir, messieurs, dans mon Traité d'Économie politique, les réclamations qu'élevèrent les corporations des villes d'Amiens, de Reims, de Beauvais, qui fesaient des étoffes de laine, pour qu'on supprimât la fabrication des étoffes de coton, industrie qui depuis a acquis tant d'éclat et procuré tant de richesses.

Lorsqu'on établit des impressions de toiles peintes, les villes de Paris, de Lyon, de Tours, de Rouen, poussèrent des clameurs horribles. Toutes ces industries pourtant, par la force des choses, sont parvenues à se naturaliser, au grand avantage du commerce intérieur, du commerce d'exportation, et surtout des consommateurs ; et, ce qui est digne de remarque, les anciennes industries qui se disaient ruinées par ces nouveautés, n'ont cessé de prospérer de leur côté ; phénomène au surplus qui n'a rien

de surprenant pour quiconque entend un peu l'économie politique [1].

Sous le régime des maîtrises, Argand à qui nous devons les lampes à courans d'air (découverte qui a plus que doublé la quantité de lumière dont nous pouvons, à dépense égale, jouir en l'absence du soleil), Argand fut attaqué devant le parlement par la communauté des ferblantiers, serruriers, etc., qui réclamaient le droit exclusif de faire des lampes. *Que ne se fesait-il recevoir de la communauté?* dirent certaines gens toujours prets à justifier le mal qui se fait d'office. Mais les ferblantiers, juges de l'admission, étaient intéressés à écarter un concurrent redoutable. Est-ce d'ailleurs une législation bien encourageante que celle qui force un homme à solliciter des supérieurs si inférieurs à lui, et à perdre dans des démarches pénibles, un temps qu'il voudrait donner à son art?

Un habile constructeur d'instrumens de physique et de mathématiques de Paris, Lenoir, avait un petit fourneau pour modeler les métaux dont il se servait. Les syndics de la communauté des fondeurs vinrent eux-mêmes le démolir. Il fut obligé de s'adresser au roi pour le conserver, et le talent eut encore besoin de la faveur [2].

Un fabricant qui sait que le public, s'il n'est pas satisfait de ses produits, ne sera pas mieux servi par un autre dans la même ville, se néglige. Un de nos publicistes a dit avec raison du monopole, qu'*en décourageant ceux qu'il écarte il rend inhabiles ceux qu'il favorise.* C'est encore là l'origine

---

[1] La fabrication des tôles vernies a été expulsée de France jusqu'à la révolution, parce qu'elle demande des ouvriers et des outils qui appartiennent à différentes professions, et qu'on ne pouvait s'y livrer sans être agrégé à plusieurs communautés. On remplirait un volume des vexations décourageantes pour les efforts personnels, qui ont été exercées dans la seule ville de Paris par l'effet du système réglementaire ; et l'on remplirait un autre volume des succès qui ont été obtenus depuis qu'on a été débarrassé de ces entraves par la révolution.

[2] En 1756 les corporations d'arts et métiers de Glascow suscitèrent les persécutions les plus vives à James Watt, dont le nom seul rappelle tous les miracles dont la machine à vapeur nous rend chaque jour témoins; on voulait faire fermer le modeste atelier où le jeune mécanicien préludait aux découvertes qui ont rendu son nom illustre et qui ont enrichi sa patrie; il fallut que l'université de Glascow intervint en disposant en faveur de Watt d'un petit local et en l'honorant du titre de son ingénieur. *Voyez l'éloge historique de James Watt*, par M. Arago. (*Note de l'éditeur.*)

du déclin, et, par conséquent, l'une des causes de la chute de plusieurs états; notamment de cet empire d'Orient où s'étaient conservés quelques débris de la civilisation romaine. Sous ces faibles et méchans empereurs, toute espèce d'industrie fut mise en privilége; quelques-unes même devinrent l'apanage des favoris du prince, ou de ses domestiques, ou même du trône. Aussi l'empire d'Orient nous offre-t-il l'exemple assez rare, d'arts entièrement perdus, comme celui de la teinture pourpre. Le prince et sa famille s'attribuèrent le privilége de porter seuls cette magnifique couleur; et pour être plus sûr de son fait, le gouvernement finit par renfermer dans les manufactures impériales, les ouvriers qui connaissaient cet art. Dès-lors il acheva de décliner faute de concurrence; et finalement fut anéanti avec le gouvernement, de même que le secret du feu grégois qui enflammait, dit-on, les vaisseaux ennemis sous les eaux.

CHAPITRE X.

Des argumens qu'on a fait valoir en faveur des corporations.

Les plus mauvaises institutions veulent être soutenues par quelques prétextes plausibles. On a représenté les communautés d'arts et métiers comme un gage de la moralité de ceux qu'on y admet, comme une garantie offerte au public de la bonne qualité des produits. « Depuis que la » liberté a été rendue en France à toutes les industries, disent-ils, la mau- » vaise foi la plus insigne a pris la place de l'ordre et de la probité; la » délicatesse et la prudence sont bannies des affaires; les banqueroutes » succèdent aux banqueroutes; l'honnête marchand, qui ne veut offrir » que des marchandises franches et loyales, n'en trouve plus le débit: » c'est ainsi que se consomme la ruine des plus anciennes maisons, etc. »

On peut répondre à ces assertions par des assertions opposées, et l'on trouvera autant d'exemples de fraudes et de ruines que l'on voudra, pour justifier le mal qu'on se plaira à dire de quelque époque que ce soit.

Les vins étaient-ils moins frelatés avant que la corporation des marchands de vins fût détruite? Ont-ils cessé de l'être lorsqu'elle a été rétablie?

Si même à une époque où le commerce a pris plus de développement, où il y a une plus grande somme de capitaux, une plus grande masse de gens qui se vouent à l'industrie, et une bien plus grande variété de pro-

duits, il se rencontrait plus de fraudes, plus d'entreprises mal conçues ou mal conduites, et plus de faillites qu'à des époques de moins grande activité, devrait-on en être étonné? Mais pour nous restreindre à l'exemple de la France, le fait que les fraudes et les pertes sont plus nombreuses qu'autrefois, est décidément contesté par les meilleurs observateurs et par les personnes qui ont le plus d'expérience.

Que l'industrie et la production aient beaucoup augmenté en France depuis la révolution, c'est ce qu'on ne peut nier. S'il fallait apporter la preuve d'un fait qui frappe tous les yeux, il suffirait de comparer les états de population. La population augmente en général en proportion des moyens d'existence; les moyens d'existence, les produits, se sont donc accrus depuis la suppression des maîtrises, d'un cinquième, puisqu'ils fournissent à une population d'un cinquième plus nombreuse, non-seulement les moyens de subsister, mais de subsister avec beaucoup plus d'aisance; ce qui prouve encore que les causes de ruine ne se sont pas multipliées dans une aussi forte proportion que les moyens de prospérité.

Quant à la mauvaise foi, elle a toujours existé; toujours il a fallu connaître la marchandise et vérifier les échantillons pour n'être pas trompé. Jamais la surveillance d'une corporation n'a procuré une garantie au public contre les mauvaises qualités, parce que l'intérêt des maîtres est pareil, et qu'il leur convient de se soutenir les uns les autres. La véritable garantie du public, c'est de se rendre connaisseur dans les produits qu'il est appelé à consommer, et de n'accorder sa confiance qu'à des manufacturiers et à des marchands d'une bonne foi éprouvée.

Il convient de remarquer qu'une diminution de qualité dans une marchandise, n'est point une fraude quand elle est accompagnée d'une diminution correspondante dans le prix. Les taffetas ne valent plus en qualité ce qu'ils valaient autrefois. Les fabricans épargnent sur la quantité de soie qu'ils y font entrer; mais aussi les taffetas se vendent moins cher. Ils se vendent moins cher, même lorsque leur prix nominal n'a pas changé, si la même quantité de monnaie a moins de valeur qu'elle n'en avait, si les frais de production sont accrus par de plus fortes contributions, etc. Un taffetas aussi fort qu'on les fesait il y a cinquante ans, et qu'on vendait 5 francs l'aune, reviendrait aujourd'hui à 10 francs. Si on le vend encore au prix de 5 francs, quoique bien inférieur en qualité, il vaut encore son prix. La concurrence nous garantit qu'il ne se vend pas actuellement au-dessus de sa valeur réelle; et il convient peut-être au consommateur de l'avoir moins bon et de le payer moins cher.

Il est à craindre, dit-on, que des hommes aient l'impudence d'exercer des métiers qu'ils ignorent et prennent des ouvriers inexpérimentés ; mais ils en seraient les premières victimes ; ils y perdraient leur fortune. De mauvais ouvriers gâteraient leurs matériaux et fabriqueraient des produits qui ne pourraient pas se vendre. Aucun abus pareil ne se fait remarquer dans les lieux où la liberté d'industrie existe depuis long-temps ; c'est dans ces endroits au contraire que les arts font le plus de progrès. En Angleterre, il n'y a pas d'apprentissage forcé dans les villes qui fournissent le plus de produits au commerce du monde, et dont la population en conséquence a triplé ou quadruplé depuis cinquante ans : à Manchester, à Birmingham, à Glasgow. Chaque ouvrier cherche à se rendre habile pour être employé. Un réglement offre-t-il un stimulant pareil à celui-là [1].

Les maîtres ont prétendu qu'ils étaient obligés de se rassembler pour résister aux injustes prétentions de leurs ouvriers ; mais si l'on trouve répréhensibles les coalitions d'ouvriers qui se concertent pour faire valoir leurs droits en commun, pourquoi ne trouve-t-on pas telle la réunion des maîtres qui s'entendent pour refuser un salaire suffisant ? Les maîtres, par leur fortune, par leur position sociale, ont déjà des moyens d'influence qu'il ne convient pas de fortifier. Tout espèce de marché doit être libre. Au milieu de la lutte des intérêts, si l'autorité se range d'un côté, l'autre est infailliblement opprimé. Or, c'est se ranger du côté des maîtres, que d'autoriser leurs coalitions quand on ne permet pas celles de leurs ouvriers.

Le gouvernement est le protecteur des intérêts de tous. Dans ce cas-ci, ce ne sont pas seulement les intérêts de la classe ouvrière qu'il s'agit de protéger : ce sont les intérêts généraux, ceux de la société tout entière. Comment donc est-il arrivé que les gouvernemens aient pu, en tant de lieux, protéger des institutions qui n'étaient que des conjurations contre le bien public ? C'est que les gouvernemens ne comprenaient pas bien eux-mêmes ce que ces institutions avaient de fâcheux. Dans cette ignorance, les corporations achetaient leur appui par quelques sacrifices pécuniaires toujours si agréables à l'autorité. Elle trouvait en outre dans les commu-

---

[1] La principale raison qui a rendu Glasgow et Paisley deux grandes villes de manufacture, suivant un écrivain très-judicieux du pays, a été l'admission sans formalités de tous les ouvriers qui sont allés y chercher de l'ouvrage. Voyez le *Narrative of the condition of the manufacturing population, by Alex. Richmond*, page 4.

nautés des moyens de domination qui ne lui plaisent pas moins. Le gouvernement a toujours plus d'influence qu'il n'en faut pour faire parvenir aux honneurs obscurs d'une communauté de marchands et d'artisans, les hommes qui montrent le plus de servile complaisance; et ceux-ci répondent au gouvernement de la soumission de leurs confrères. C'est ainsi que les corporations perdaient précisément l'avantage qui avait été le premier objet de l'institution: le pouvoir de résister à l'arbitraire et aux exactions.

Ces motifs, joints à l'intérêt qu'ont toujours les employés d'un gouvernement, à étendre leurs prérogatives et l'importance de leurs fonctions, ont toujours procuré une assez grande faveur aux restrictions de tout genre. Sous l'ancien régime français, on ne permit qu'à deux manufactures de fabriquer de la vaisselle plaquée d'argent, dans la crainte qu'on n'abusât de ce procédé pour faire de la fausse monnaie. Il en résulte que cette industrie demeura languissante et que ses produits restèrent chers, faute de concurrence et de perfectionnement; elle finit par tomber tout-à-fait en France, tandis qu'elle prospéra en Angleterre où les profits qu'elle a procurés au pays, surpassent mille fois le faible tort qu'il peut avoir reçu de quelques pièces fausses, si (ce qui n'est pas prouvé) il y en a eu de fabriquées à l'ombre de ces manufactures.

Le même motif fit rejeter l'usage du balancier à vis, outil si puissant dans les arts. On en doit l'invention à un Français industrieux du quinzième siècle, nommé Briois. Persécuté pour cette découverte, il fut obligé de se réfugier en Angleterre où l'on accueillit son invention et où maintenant elle est d'un grand usage. Un autre Français, nommé Warin, voulut en faire jouir la France au dix-septième siècle: il éprouva une persécution non moins absurde, à laquelle il aurait succombé s'il n'eût pas rencontré une protection puissante.

C'est par le moyen des corporations que le gouvernement était intervenu jusque dans les détails de la fabrication, et avait prescrit des méthodes qui eurent toujours pour effet de clouer l'art au point où il se trouvait et d'interdire tout avancement. Un arrêt du conseil d'état du roi de France, rendu en 1671, ordonne, parmi d'autres dispositions, que les fabricans de papier ne pourront sortir les chiffons de leurs cuves avant qu'ils ne soient *suffisamment pourris*. Eh bien, messieurs, il est maintenant prouvé que la pourriture du chiffon est un procédé inepte qui non-seulement fait perdre le tiers ou le quart d'une matière première trop rare, mais nuit à la qualité du produit. Un réglement de Louis XIV a,

pendant cent cinquante ans, fait commettre aux manufacturiers français une sottise dont les fabricans de papier d'Hollande et d'Angleterre se sont depuis long-temps affranchis, au grand avantage de leurs produits et de leurs bourses.

Chaque fois que le gouvernement est tombé en de mauvaises mains et que l'intérêt général s'est trouvé sacrifié à l'intérêt privé, les ennemis des libertés publiques, pour faire des corporations et des maîtrises un instrument du pouvoir, les ont représentées comme des moyens d'ordre et de police. En effet, le gouvernement commande aux syndics des corporations, les syndics aux maîtres, les maîtres aux ouvriers, et cette hiérarchie plaît aux esprits communs, hors d'état, pour l'ordinaire, de sentir que l'ordre le plus beau est celui qui naît de l'équilibre des intérêts, parce que rien ne tend à le troubler, et que si des dérangemens surviennent, tout tend à reprendre sa place par la force même des choses, comme les blessures du corps humain qui ne demandent qu'à se cicatriser. Un ordre artificiel au contraire ne dure que par des moyens forcés et ne se rétablit jamais sans des injustices et des violences.

Lorsque l'on forme en régimens les différentes professions lucratives, qu'on leur nomme des officiers auxquels on donne une force coactive et qui font observer par leurs confrères, les commandemens qu'ils reçoivent d'un ministre, on crée un ordre sans contredit; mais cet ordre a-t-il pour fondement la justice et pour effet la prospérité de la nation? Voilà la question.

Dans le militaire, un tel ordre est indispensable; sans la discipline point de succès. Là, c'est la pensée d'un seul et le concours de tous pour un but unique qui donne la victoire. Dans l'industrie, c'est tout le contraire; les pensées sont multiples et les succès doivent être divers. C'est le gain et la fortune de chacun, qui font le gain et la fortune du public; les moyens sont multiples aussi et ne se présentent pas au son de la caisse; ils varient selon l'espèce de la production, selon l'intelligence, les capitaux, la position de chaque marchand, de chaque manufacturier, de chaque ouvrier. C'est des efforts auxquels chacun se livre dans sa sphère, selon les projets dont il a conçu le plan, selon la manière dont il en poursuit l'exécution, que naît l'ordre général. Au milieu d'une libre concurrence, mieux un industrieux défend ses intérêts privés, et mieux il sert la fortune nationale. Toute interposition d'une autorité nuit au but, qui est de produire, parce que nulle autorité ne peut s'y connaître aussi bien que les particuliers.

Tout commandement est fatal parce qu'il ne peut jamais suppléer à l'intelligence des producteurs et qu'il gêne leurs mouvemens qui sont leurs principaux moyens de succès.

Le rôle utile du magistrat se borne à empêcher que les efforts de l'un ne soient une atteinte aux droits de l'autre. Or, c'est l'emploi des tribunaux de régler les droits respectifs, et ils sont toujours avertis par les plaintes de la partie lésée, lorsque d'ailleurs la justice est bien administrée. Toute autre police, toute autre influence ne saurait être exercée dans un bon but.

De ce que je vous ai fait sentir, messieurs, les mauvais effets des gênes apportées à l'exercice de l'industrie, en conclurez-vous qu'il faut les supprimer toutes? Vous auriez tort. Il ne convient pas à la société de gêner une industrie innocente; mais il est du devoir de l'autorité publique de soustraire la société à une action nuisible; la sagesse conseille seulement de ne pas prendre des précautions qui seraient plus préjudiciables que le mal qu'on veut éviter. Un médecin, un apothicaire peuvent tuer un malade par le seul fait de leur ignorance. Le gouvernement à qui sont remis les intérêts de tous, doit à la société de prévenir ce malheur autant qu'il dépend de lui, en s'assurant par des examens publics de la capacité de ceux qui se désignent à la confiance du public.

Que l'on ne dise pas, dans l'intérêt de la liberté d'industrie, qu'un médecin ou un apothicaire qui auraient empoisonné plusieurs malades, ne trouveraient plus de pratiques. D'abord l'expérience des malades serait trop chèrement achetée si elle ne pouvait l'être que par la mort de beaucoup de personnes; mais de plus, les causes des désastres qui arrivent à la santé, sont tellement obscures et compliquées, qu'il est aisé d'attribuer à la maladie les malheurs qui sont l'ouvrage du médecin. Les plus indignes charlatans ont beaucoup de moyens d'usurper une confiance que d'habiles praticiens n'obtiennent pas toujours. Ils peuvent faire de grands ravages avant d'être démasqués.

Si les réglemens qui préservent le public des charlatans sont utiles dans un cas, dira-t-on, pourquoi ne le seraient-ils pas dans tous, quoiqu'à différens degrés? Je réponds que la nature et l'imminence du danger, ne permettent pas de conclure d'un cas à l'autre. Lorsque le danger est grand et que la précaution a peu d'inconvéniens, ces inconvéniens sont aisément couverts par la sécurité qui en résulte. On épargnerait une dépense en ne plaçant point de garde-fous sur un pont; mais la vie d'un seul homme

tombant dans la rivière, serait un malheur qui surpasserait de beaucoup l'avantage de cette épargne. Le danger, au contraire, d'acheter une étoffe de mauvais teint lorsque l'on croit acheter une couleur solide, est trop peu de chose, pour motiver des précautions qui ont de graves inconvéniens dans l'ordre social, et qui d'ailleurs ne garantissent pas du mal qu'on redoute.

Les réglemens qui assujettissent à un poinçon l'or et l'argent que l'on met en vente, sont approuvés des partisans les plus prononcés de la liberté d'industrie. La vérification du titre est une opération délicate, hors de la portée de l'acheteur. La marque qui le certifie est dans l'intérêt même du vendeur; car on achetterait avec répugnance une pièce d'orfévrerie qui laisserait de l'incertitude sur son titre [1].

Les certificats donnés par l'autorité publique sont de même utiles quand ils ne sont pas obligatoires, parce qu'on est assuré dès-lors que les frais et les embarras qu'ils occasionnent au producteur, ne surpassent pas le service qu'il en retire. Si je fabrique des draps dans une ville renommée pour ce genre de fabrication, il peut me convenir de réclamer le timbre de la ville; alors la ville doit pouvoir s'assurer de la bonté de la fabrication, et refuser sa marque aux marchandises qui ne rempliraient pas les conditions exigées; mais elle ne peut pas, avec justice, rendre ces conditions obligatoires; elle ne peut pas forcer tous les fabricans de la même ville à s'y conformer.

---

[1] Le contrôle des matières d'or et d'argent. tel qu'il a été établi par la loi du 19 brumaire an VI (9 novembre 1797), est depuis long-temps l'objet des réclamations les plus vives et les plus fondées de la part des joailliers et des commerçans en général, et il est permis de penser qu'il y aurait avantage, à ce que les fabricans de bijouterie fussent laissés libres d'employer les métaux à tous les titres, avec un contrôle seulement facultatif. Le poinçonnage comme il existe en France, n'a pour but réel que de constater une perception fiscale: il ne donne aucune garantie, puisqu'on n'est pas admis à y puiser un droit de recours en justice pour le cas où le métal ne se trouverait pas au titre indiqué. Enfin les essais ne sont pas faits d'une manière assez précise pour qu'on y trouve un motif de sécurité plus grand que celui qui résulterait du choix judicieux que l'on pourrait faire de préférence d'un fabricant à un autre.

Les empreintes résultant de poinçons variés ne sauraient être connues et distinguées par les acheteurs, et l'obligation de ce poinçonnage présente en outre des inconvéniens majeurs pour le commerce d'exportation.

(Note de l'éditeur.)

Le fabricant qui imiterait un certificat d'origine, qui prendrait le nom d'un manufacturier accrédité, ou même décorerait son produit du nom d'une ville en réputation, se forgerait à lui-même un faux certificat et devrait être puni par des lois qui seraient bien faites et bien exécutées.

La loi doit aussi veiller à ce que l'industrie ne nuise pas à la salubrité de l'air, au repos, à la commodité même des citoyens. Elle y doit cependant mettre de l'indulgence; car beaucoup de produits fort utiles à la société, sont d'une fabrication incommode pour le voisinage. — Il faut l'éloigner des lieux habités, dira-t-on. — Cela n'est pas toujours facile. D'abord un pays en grande prospérité, est habité partout; et ensuite la nature de la fabrication ne laisse pas tout-à-fait libre sur le choix de la localité. La fabrique de l'ammoniac, qui est très-incommode par son odeur, ne peut s'établir que là où se rencontrent beaucoup de débris animaux, et, par conséquent, à portée des grandes villes. On en peut dire autant des tanneries. Il faut placer près des lieux habités les manufactures qui emploient beaucoup d'ouvriers, parce que ce n'est que là qu'on les trouve réunis, et qu'ils peuvent se loger et se nourrir à bon marché.

Il y a, messieurs, dans une active industrie, des inconvéniens comme il y en a dans tout. Si vous voulez absolument vous préserver de ce qu'elle a d'incommode, il faut savoir vous priver d'une partie de ses avantages. Si vous voulez jouir de tous ses avantages, il faut supporter ce qu'elle a d'incommode, en rendant toutefois les inconvéniens supportables par toutes les précautions, tout le soin que suggère la prudence.

CHAPITRE XI.

Du système de la balance du commerce.

Jusqu'à l'époque de la renaissance des arts en Europe, c'est-à-dire jusque vers le seizième siècle, les gouvernemens des divers pays s'inquiétaient peu de la nature des retours que les commerçans recevaient de l'étranger. Les droits de sortie et d'entrée avaient un objet purement fiscal; c'étaient pour les gouvernemens des moyens de lever des tributs, et rien de plus; mais ensuite lorsque l'on s'aperçut que le commerce était une source de prospérité pour les nations et de puissance pour les gouvernemens, on crut pouvoir l'exploiter plus à profit. Les publicistes, les hommes d'état, avant d'avoir suffisamment étudié la nature des richesses et ce qui les pro-

duit, crurent, avec le vulgaire, qu'on est riche parce qu'on a beaucoup d'argent, au lieu de comprendre que l'on a beaucoup d'argent parce qu'on est riche; ils en tirèrent la conclusion qu'il ne s'agissait que de faire venir beaucoup de métaux précieux pour s'enrichir, tandis qu'il s'agit de s'enrichir d'abord; car du moment qu'on est riche, on ne manque jamais de métaux précieux.

Tous leurs efforts en conséquence tendirent à tirer de l'étranger, non des valeurs supérieures à celles qu'on y envoyait, mais plus de métaux précieux qu'on ne lui en donnait. On crut parvenir à ce but en prohibant la sortie de l'or et de l'argent, et l'introduction des marchandises étrangères que l'on pouvait produire dans le pays, présumant que si notre nation, par exemple, recevait des étrangers plus d'objets de consommation qu'elle ne leur en adressait, il faudrait inévitablement qu'elle payât ce surplus, ce solde, en numéraire. Quant aux marchandises que notre pays ne pouvait produire et qu'il fallait nécessairement tirer du dehors, on se contenta de les assujettir à des droits d'entrée plus ou moins forts qui devaient tendre, plus ou moins, à réduire la somme des marchandises importées. Chaque état favorisa au contraire par des traités de commerce, par des primes d'exportation, l'envoi de ses produits au dehors. On présumait que l'étranger recevant de nos produits et ne pouvant, en raison des prohibitions, nous envoyer les siens en retour, serait forcé de payer les nôtres en or ou en argent.

Cette opinion mise en avant d'abord par des écrivains italiens [1], adoptée ensuite par tous les publicistes d'Angleterre et de France, se trouva généralement enseignée. On ne croyait pas qu'elle pût être attaquée. Watel, publiciste assez renommé, sans daigner s'appuyer d'aucun fait, d'aucune considération, écrivait : « Le conducteur de la nation doit veiller soigneu-
» sement à encourager le commerce avantageux à son peuple et à res-
» treindre celui qui est désavantageux. » Et soudain, sans examiner autrement le fond des choses, il décide que « l'or et l'argent étant devenus
» la commune mesure de toutes les choses commerçables, le commerce
» qui rapporte dans l'État, une plus grande quantité de ces métaux qu'il
» n'en fait sortir, est un commerce avantageux : et au contraire celui-là
» est ruineux qui fait sortir plus d'or et d'argent qu'il n'en rapporte.

---

[1] Botero, Antonio Serra et d'autres. Botero naquit en 1540. J. Chappuys donna en 1599, une traduction française de sa *Ragione di stato*.

» L'habileté de ceux qui le dirigent, consiste à faire pencher cette balance
» en faveur de la nation. »

De là un système de législation, fort contraire à la liberté des transactions commerciales, adopté partout, et que l'on peut nommer système de la balance du commerce [1].

L'opinion générale, celle même des hommes que l'on regardait comme les plus éclairés dans les matières commerciales, en était là, lorsque quelques écrivains français, ceux que nous avons déjà désignés par le nom d'économistes du dix-huitième siècle, attaquèrent par la base, le système de la balance du commerce. Voulant découvrir la source des richesses, il fallut qu'ils examinassent de quoi les richesses se composent; et ils n'eurent pas de peine à démontrer que beaucoup de choses tout au moins, sont des richesses, qui ne sont pas de l'or et de l'argent.

Cette semence devint féconde dans la tête du célèbre auteur de la *Richesse des nations*, qui prouva qu'une nation n'est pas intéressée à recevoir en paiement, un objet préférablement à un autre; ou plutôt que, lorsqu'on la laisse libre de choisir, elle reçoit toujours l'objet qui lui procure le plus de profits; qu'il n'est pas possible qu'un pays étranger qui n'a point de mines, la paie en métaux précieux, et que les efforts que l'on fait dans ce but, n'aboutissent à rien, si ce n'est à restreindre, à détruire quelquefois, des relations de commerce dont tout le monde aurait profité, et à renchérir les objets de consommation au détriment des consommateurs.

La doctrine de Smith est maintenant adoptée par tous ceux qui ont fait preuve de quelque capacité en économie politique, quelles que soient d'ailleurs les nuances d'opinions qui les divisent. Personne ne peut nier que le blé qui remplit nos greniers, le sucre et le coton qui garnissent nos magasins, soient des richesses; personne en conséquence ne peut nier

[1] Le système prohibitif ou exclusif peut se partager en plusieurs branches; telles sont les opinions qui soutiennent que l'état ne s'enrichit qu'en important de l'or et de l'argent et en exportant d'autres marchandises : c'est le système de la balance du commerce; ou bien en important des matières premières et en exportant des produits manufacturés; beaucoup de personnes pensent que la principale source de la prospérité publique réside dans des colonies dépendantes ou dans de vastes compagnies de commerce privilégiées, etc. Les effets de tous ces différens systèmes seront examinés successivement.

raisonnablement la possibilité d'acquérir des richesses autrement qu'en acquérant des métaux précieux. Ces vérités commencent même à influer sur les mesures des gouvernemens les plus éclairés, mais faiblement. Un certain nombre de gens défendent les préjugés parce qu'ils en vivent; beaucoup d'autres, trop peu ou trop mal instruits pour être en état de porter un jugement par eux-mêmes, et pour s'apercevoir de quel côté sont les bonnes raisons, s'abstiennent de prêter au bon sens, l'appui du grand nombre; enfin ceux qui gouvernent renoncent difficilement aux occasions de lever des contributions et d'exercer leur autorité. Ils ne font presque jamais un sacrifice, à moins d'y être contraints par la force, ou entraînés par l'opinion qui est une force aussi. On ne peut donc se flatter de voir les intérêts nationaux triompher complètement des vieilles routines, que lorsque l'opinion publique sera assez éclairée pour qu'on ne puisse plus sans honte les défendre par des écrits; et assez prononcée pour qu'on ne puisse plus, sans danger, les prendre pour règle dans la législation et dans l'administration des états [1].

Pour entendre les intérêts réciproques de deux nations qui commercent ensemble, il convient de se former une idée nette de la nature des relations commerciales qui peuvent s'établir entre elles. Ces relations consistent dans l'envoi qu'elles se font de leurs marchandises. On sait que chacune d'elles donne le nom d'exportation à l'acte qui fait sortir de chez elle des marchandises, et le nom d'importation à l'acte qui en fait entrer.

Ce peuvent être des négocians nos compatriotes qui sont les auteurs des exportations et des importations de marchandises de notre pays. Ce

---

[1] Le système de la balance du commerce est aujourd'hui tellement tombé parmi les gens instruits, que j'ai été fortement critiqué, surtout par des écrivains anglais, pour m'être arrêté à le combattre. Ces critiques n'ont pas fait attention que, s'il est peu nécessaire de prêcher les gens convertis, il est fort nécessaire de ramener ceux qu'égarent les anciennes maximes; que les hommes qui parlent sans savoir, sont bien plus nombreux et quelquefois plus puissans que ceux qui savent; que plusieurs écrivains qui ne manquent ni d'instruction, ni d'esprit, tels que MM. Ferrier, Vaublanc, Saint-Chamand, se sont faits les champions de la balance du commerce; et enfin que des conséquences importantes et nouvelles ont été tirées des saines doctrines : tels sont les développememens que l'on verra plus loin, et d'où il résulte que tous les échanges se réduisent à des échanges en nature, et qu'il n'y a pas de balances plus favorables que celles qu'on a appelées défavorables jusqu'à présent.

peuvent être aussi des négocians étrangers. De quelque nation que soit l'entrepreneur d'une opération de commerce, une importation suppose toujours une exportation, et réciproquement. Si c'est un Français qui envoie des valeurs dans l'étranger, il faut bien, pour rentrer dans ses avances, qu'il fasse revenir des valeurs de l'étranger. Si c'est un étranger qui demande des marchandises françaises, il faut bien qu'il envoie en France des marchandises étrangères pour acquitter celles qu'il en a tirées. Nous pouvons donc sans inconvénient, et pour simplifier, représenter toute opération de ce genre, par un *envoi* et par des *retours*.

Les uns ou les autres peuvent se faire en lettres de change; mais comme celui qui fait une traite sur un autre pays, a dû nécessairement, ou devra, pour faire les fonds de sa traite, y envoyer une valeur réelle, une chose pourvue de valeur par elle-même, on peut dire que les envois et les retours qui se font d'un pays dans l'autre, ont lieu en valeurs réelles. Les lettres de change ne servent qu'à transporter à une autre personne, le droit qu'avait le tireur, sur des valeurs réelles déjà envoyées, ou qu'il doit envoyer.

Ces valeurs peuvent être soit des marchandises consommables, soit des métaux précieux, des monnaies qui sont bien des marchandises aussi, mais qui ne sont pas des objets de consommation, ou qui du moins sont d'une consommation excessivement lente.

C'est ici que commence la partie systématique de ce que l'on appelle la balance du commerce. Ses partisans croient qu'il est de l'intérêt d'une nation de recevoir en retour des métaux précieux, plutôt que toute autre marchandise. Pour apprécier cette opinion, il nous suffira d'examiner ce que peuvent y gagner les différentes classes dont une nation se compose; car il serait absurde de penser qu'une nation pût faire un gain sans que personne y gagnât.

Observons donc d'abord quels avantages retirent de leur industrie, les hommes qui font le commerce extérieur; nous verrons ensuite quels sont les avantages qu'en retirent les autres classes de la société, et si l'importation des métaux précieux peut accroître ces avantages, ou leur exportation les diminuer. Nous chercherons ensuite si c'est un avantage pour une nation de posséder plus d'or et d'argent que la quantité de ces métaux que le commerce le plus libre entretient chez elle, et enfin si, en supposant que ce fût un avantage, il serait possible de l'obtenir.

Tout commerçant fait un gain lorsque la valeur des retours qu'il reçoit

surpasse la valeur des envois qu'il a faits. Si en retour d'un envoi de cent mille francs que j'ai fait, je reçois une valeur de 90 mille francs seulement, fût-elle en or, il est constant, il est avoué que je suis en perte de dix mille francs; si je reçois des marchandises pour une valeur de cent dix mille francs, je gagne dix mille francs, quand même parmi ces marchandises il n'y aurait pas une once de métal précieux. Il n'est si mince négociant qui ne soit convaincu de la vérité de cette assertion : elle se prouve par son seul énoncé.

Ce qui est vrai d'un négociant est vrai de deux, de cent, de tous. Ceux qui gagnent reçoivent des retours supérieurs en valeur à leurs envois ; et comme on ne peut pas supposer que la majeure partie des négocians d'une nation fasse habituellement un commerce qui leur donnerait de la perte, on doit admettre que la valeur des importations est en tout pays supérieure à la valeur des exportations. Les importations surpassent même d'autant plus les exportations, que le commerce est plus lucratif.

On voudra savoir cependant si, tandis qu'un négociant qui a envoyé pour cent mille francs d'or ou d'argent, et qui a reçu pour cent dix mille francs de marchandises étrangères, a gagné, son pays, par cette opération, n'a pas fait une perte équivalente.

Pour se tranquilliser sur ce point, une observation bien simple suffira. Un pays ne saurait perdre à moins que quelqu'un de ses habitans ne perde. Il est impossible de comprendre comment il se pourrait que personne en France ne fût lésé dans ses intérêts et que la France le fût. Voyons donc quelles personnes, ou quelles classes de personnes pourraient être lésées par une exportation de cent mille francs de numéraire.

Celui qui a fait cet envoi n'a pas perdu, nous venons de nous en convaincre ; mais celui qui lui a fourni la somme de numéraire, ne l'a-t-il point perdue ? Nullement ; car sans doute ce dernier ne l'a donnée qu'en recevant des valeurs équivalentes et probablement des valeurs supérieures à son numéraire, car il n'aurait pas consenti à conclure une opération de commerce pour n'y rien gagner.

Seraient-ce les consommateurs français ? Les personnes qui donnent leur argent pour acheter les marchandises étrangères importées, se trouveraient-elles victimes de cette importation ? Pas davantage. Chaque consommateur consacre une partie de ses revenus, de ses profits, quelle qu'en soit la source, à se procurer les objets de ses besoins. Lorsqu'un consommateur, au lieu d'un objet d'origine française, achette un objet d'origine étrangère, c'est parce qu'il suppose que l'objet est moins cher,

ou de meilleure qualité, ou plus joli; c'est enfin parce que cet achat lui présente un échange plus avantageux. Une exportation du numéraire qui a eu pour objet de lui procurer cet avantage, ne blesse donc point ses intérêts. Son argent ne serait pas moins perdu pour lui dans le cas où il aurait acheté et consommé un produit de son pays.

C'est un commerce ruineux, ont dit les défenseurs de la balance du commerce, que celui que font les ouvriers lorsqu'ils portent leur argent au cabaret. On peut leur répondre que ce n'est pas au commerce étranger qu'ils font ici le procès, mais à la consommation quelle qu'elle soit. Toutes les dépenses que nous fesons pour satisfaire nos besoins ou pour nos jouissances, diminuent nos richesses, cela n'est pas douteux; mais ce n'est pas là la question qui nous occupe ici: c'est de savoir si, une fois que l'on a résolu de satisfaire un besoin, il est plus désavantageux pour le consommateur de payer en argent à l'étranger l'objet dont il veut se servir, que de le payer en argent à l'un de ses compatriotes. Or, il est évident que l'ouvrier ne se fait pas moins de tort en achetant au cabaret pour trois francs d'eau-de-vie indigène, que s'il achetait pour trois francs de rhum de la Jamaïque. Il fait un mauvais commerce, non parce qu'il donne de l'argent contre de la marchandise, mais parce qu'il donne une chose qui a de la valeur, le fruit de ses peines, pour avoir un produit qui ruine sa santé et compromet son repos par des querelles; et il fait au contraire une action très-sage lorsqu'il emploie son argent à se procurer aussi bien qu'à sa famille, des vêtemens propres, un logement confortable et des alimens salutaires, quand bien même une partie de ces objets devraient avoir été tirés de l'étranger.

On prétendra peut-être que les avantages d'une opération qui a fait sortir notre numéraire, sont obtenus aux dépens de nos producteurs; et que ce que nous avons consommé de produits étrangers, sont autant de produits qu'ils auraient vendus si le numéraire sorti des poches de nos consommateurs et exporté par nos négocians, était resté dans le pays. Mais on oublie que l'or et l'argent que nous exportons, sont eux-mêmes des marchandises exotiques; que nous ne saurions les acquérir sans donner à leur place des produits de notre sol et de notre industrie, et que l'on n'a pu faire venir cet argent du dehors, sans que nos producteurs aient vendu à l'étranger, pour une somme équivalente de leurs produits; car on ne nous a pas donné pour rien le numéraire dont nous fesons nos achats.

Le fait est que nous ne pouvons rien acquérir au dehors, sans le payer

par quelqu'un de nos produits, même quand nous acquittons la chose en argent; car l'or et l'argent que nous donnons en paiement, ne peuvent s'acquérir eux-mêmes qu'au moyen de nos produits. Dira-t-on que des achats faits en espèces, peuvent épuiser les métaux précieux que nous avons déjà en notre possession, et que nous conserverions sans cela? Mais c'est ignorer les allures du commerce que de s'imaginer que l'on puisse, je ne dirai pas épuiser l'approvisionnement qui nous est nécessaire en métaux précieux, mais seulement le réduire un peu, sans en faire monter la valeur au-dessus de leur valeur dans l'étranger, et que, dans ce cas-là, les spéculateurs perdraient à en exporter, tandis qu'au contraire ils gagneraient à en faire venir. L'intérêt personnel est donc une garantie infaillible que les nations ont toujours tout autant de métaux précieux qu'il leur en faut. Nous aurons au reste l'occasion de revenir sur cet effet commercial.

Ces différentes classes de nos compatriotes embrassent toute la nation. Si aucune d'elles n'est en perte à l'occasion de l'achat que nous fesons de marchandises étrangères, même quand nous les payons en métaux précieux, comment la nation pourrait-elle être en perte? Le négociant qui envoie de l'argent et qui a fait venir des marchandises de Russie ou de l'Inde, n'y a pas perdu; celui qui a procuré l'argent envoyé, ne l'a pas perdu non plus; le consommateur des mousselines n'en est pas plus pauvre que s'il avait consommé pour la même valeur du vin de Champagne qui est indigène; enfin le producteur de vin de Champagne lui-même n'y perd rien, puisque c'est avec son vin que la France a acquis, ou qu'elle acquerra, l'argent qu'elle juge à propos d'expédier au dehors [1].

Ce qui a beaucoup accrédité le préjugé qu'il est plus avantageux pour une nation de recevoir de l'étranger de l'argent plutôt que de la marchandise, est la comparaison si facile et si fausse, qu'on a faite d'une nation avec un marchand en boutique, lequel a véritablement des motifs pour donner la préférence à l'argent.

On n'a pas fait attention qu'entre une nation et un marchand, il y a cette

---

[1] Si l'argent exporté nous a été procuré par des exportations déjà faites, son envoi tend à en faire hausser la valeur relative, et par conséquent détermine de nouvelles importations de métaux précieux, contre des produits français qui occuperont nos fonds productifs aussi bien que si c'étaient nos produits indigènes que l'on eût consommés au lieu de produits étrangers.

différence que le marchand est un être unique, qui fait un certain commerce et qui n'en fait pas plusieurs. Si vous lui offrez des assiettes en échange de ses bas de soie, que voulez-vous qu'il fasse de vos assiettes? il n'est pas marchand de faïence; il n'est pas connu pour en vendre; il n'est pas au fait de ce commerce; il le ferait avec désavantage. C'est tout autre chose dans une nation. Elle renferme des négocians en tous les genres. Quand ils font venir des marchandises de l'étranger, ce n'est point un paiement qu'ils reçoivent : c'est une spéculation qu'ils font; il sont marchands de la chose qu'ils reçoivent; loin d'être pour eux un fardeau, elle est la source de leurs profits.

Il est bien vrai que lorsqu'un marché se conclut, on regarde celui qui fournit sa marchandise comme plus heureux que celui qui fournit son argent, même alors que celui-ci ne paie la marchandise que ce qu'elle vaut. L'argent, surtout lorsqu'il est frappé en monnaie, a sur toute autre valeur cet avantage pour celui qui le reçoit, qu'il lui procure par un seul échange tout ce qu'il peut désirer; tandis qu'avec tout autre produit, même en supposant la valeur de ce produit égale à celle de la somme d'argent, il faut pour atteindre le même but, deux échanges. L'homme qui produit du blé et qui veut pour son blé se procurer des étoffes, est obligé de vendre son blé d'abord (ce qui est un échange), et ensuite d'acheter des étoffes (ce qui est un autre échange).

Mais on a tort d'appliquer ce raisonnement aux opérations des négocians. Leur métier, à eux, est de faire des échanges. Loin de les redouter ils les cherchent. Quand un marchand de meubles va dans une vente, il se regarde comme très-heureux de troquer son argent contre des meubles. De même, quand un négociant consent à recevoir de l'étranger une certaine quantité de marchandise en échange d'une certaine quantité d'argent, on peut être certain que cette marchandise, avec tous ses avantages, est aussi précieuse pour lui que l'argent avec tous les siens.

Cet avantage de vendre ses produits pour de l'argent, est si bien réduit à sa juste valeur par les marchands, que celui auquel on offre un sou seulement au-dessous du prix que vaut sa marchandise ne la vend pas. Si la vente pour de l'argent était toujours un avantage, il vendrait à tout prix.

Une des raisons qui font encore que les hommes, surtout quand ils ne sont pas dans le commerce, cherchent dans une affaire quelconque à recevoir de l'argent préférablement à tout autre produit, c'est qu'en recevant une somme ils savent mieux quelle valeur ils reçoivent que lorsqu'on

leur présente tout autre objet. L'idée de cent francs rappelle sur-le-champ à mon esprit les quantités de chaque chose que je peux acquérir pour cent francs. Lorsqu'on me paie cent francs en numéraire, je risque donc moins d'être trompé sur la valeur de ce paiement, que si l'on me donnait cinq hectolitres de blé, quoique par supposition ce blé valût tout autant.

Mais lorsqu'il est question de commerce, l'exacte appréciation de la valeur d'une marchandise est aussi facile que celle d'une somme d'argent. Les nations font ensemble des affaires par leurs négocians; or qui dit un négociant, dit un calculateur qui sait bien la valeur de chacune des choses qu'il fait acheter, qui se connaît dans les qualités des marchandises, qui en balance les divers prix courans, et qui préfère celle qui lui assure le plus de gain.

Enfin ceux qui mettent un si haut prix à l'or et à l'argent considérés comme moyens d'échange, ne font pas attention qu'ils ne sont une richesse que par la facilité qu'ils donnent à leurs possesseurs, de se procurer les objets qu'ils veulent avoir; et qu'une nation qui veut avoir un certain produit n'éprouve aucun tort lorsqu'elle obtient directement la même quantité de ce produit, au lieu d'obtenir l'argent nécessaire pour l'acheter.

Ceci nous conduit à examiner s'il n'y a pas dans l'argent, considéré commercialement, quelque qualité spéciale qui, à égalité de valeur, doive le faire préférer à une autre sorte de marchandise.

CHAPITRE XII.

S'il est avantageux pour un pays de posséder des métaux précieux préférablement à toute autre marchandise.

Les partisans de la balance du commerce pourront convenir que les paiemens en espèces que nous fait l'étranger, ne constituent pas pour notre nation un commerce qui rende plus de bénéfice que celui par lequel on importe des marchandises; mais ils soutiendront que les paiemens en métaux précieux sont désirables en ce qu'ils multiplient chez nous une espèce de marchandise qui est d'un plus grand service qu'aucune autre, et dont l'abondance constitue à un plus haut degré la richesse et la prospérité intérieure de la nation. Et si on les force à s'expliquer sur la prééminence de l'or et de l'argent, et sur les services supérieurs qu'on en tire,

ils vous diront que chez une nation qui en possède abondamment, chacun a plus de moyens d'acheter ce qu'il désire, que les marchands vendent plus facilement leurs produits; que l'abondance du numéraire est une abondance de capital, et que ce capital est le plus solide et le plus durable de tous.

Ces assertions n'ont quelque apparence de fondement qu'à la faveur du vague de l'expression, et seulement pour ceux qui connaissent imparfaitement la nature des choses.

Sans doute un homme qui a beaucoup d'argent achette plus de choses que celui qui en a peu, et par conséquent se procure plus de jouissances et favorise plus les marchands, que celui qui n'a pas la bourse bien garnie; mais c'est la grandeur du revenu des consommateurs qui leur procure beaucoup d'argent; or les prohibitions ne sont pas ce qui augmente leurs revenus. Ce sont leurs profits, et leurs profits naissent de l'activité de leur industrie qui ne se développe jamais mieux qu'avec la liberté. Les ventes des marchands qui habitent l'Espagne ont été en déclinant durant tout le temps où l'Espagne a eu la récolte exclusive de l'argent du Nouveau-Monde; et pendant les vingt années que le papier-monnaie de la Grande-Bretagne a fait fuir ses métaux précieux (de 1798 à 1818), ses ventes ont doublé.

Lorsque l'argent est abondant, un marchand obtiendra, à la vérité, six francs d'un produit qui dans un autre lieu ne se vendra que cinq francs; mais il n'en sera pas plus avancé, puisqu'il sera obligé lui-même de payer six francs ce qu'il aurait acheté pour cinq.

Le nombre et l'importance des achats chez un peuple, tiennent à d'autres causes; ils dépendent, je le répète, de l'importance des revenus, et l'importance des revenus dépend de la quantité des terres qui sont en culture, de l'industrie et de l'activité de la nation, de l'étendue du capital de chaque citoyen, etc.

On pensera peut-être qu'en augmentant le numéraire on augmente les capitaux de la nation?

Non, messieurs, les capitaux d'une nation sont tout autre chose que son numéraire. Ils peuvent être considérables avec peu de numéraire; et l'on peut avoir beaucoup de numéraire et peu de capitaux. En étudiant la nature et les fonctions des capitaux, vous avez vu qu'ils se composent de la valeur des marchandises qui sont la matière sur laquelle s'exerce l'industrie, vous avez vu qu'ils se composent encore de la valeur des instrumens qu'elle emploie : machines, bâtimens et usines, choses qui ne sont point de l'or et de l'argent. Il y a aussi une partie du numéraire national

qui fait partie des capitaux : c'est cette partie que l'on a accumulée pour l'employer lucrativement : ou celle qui étant le fruit d'une affaire terminée, n'attend que l'occasion d'être placée dans une nouvelle affaire. Mais vous avez vu en même temps que le numéraire qui provient d'un profit, d'une portion de revenu, et que l'on destine à une consommation non productive, ne fait partie d'aucun capital [1].

Lors donc que le numéraire que l'on tire du dehors, irait se ranger dans les capitaux de la nation, il ne serait qu'un changement de forme pour cette portion de capital et ne constituerait pas une augmentation. On ne peut nier que le fonds de commerce d'un négociant, et par conséquent les sucres, par exemple, qu'il a dans ses magasins, ne fassent partie des capitaux d'une nation ; cependant quand à la suite d'une opération de commerce, il reçoit pour vingt mille francs de sucre, on ne dit pas que son capital est augmenté de vingt mille francs? Il a changé une valeur capitale qui était en blé, peut-être, contre une valeur en sucre ; et s'il a fait un bénéfice sur cette opération, ce bénéfice a fait partie de ses revenus, non de ses capitaux.

De même, si après avoir fait un envoi de marchandises dans l'étranger, il en reçoit les retours en écus, ces écus sont un changement de forme subie par son capital, et non un nouveau capital qu'il a reçu.

Que devons-nous conclure de ces vérités de fait ? Que l'on peut importer du numéraire sans augmenter la somme des capitaux du pays, tout comme on peut en exporter sans la diminuer. Quand un fermier m'apporte le loyer de sa ferme, comme ces écus ne sont point une portion de mon capital ni de celui de personne, si je les emploie à faire un voyage en Italie, si conséquemment je les emporte dans l'étranger, par cette action je ne fais sortir de mon pays aucune portion de son capital ; il n'y a pas dans mon pays, ni ailleurs, une seule entreprise industrielle dont le capital se trouve par là diminué d'un écu [2].

D'un autre côté, si j'ai des fonds placés dans les emprunts d'Angleterre,

---

[1] C'est avec regret que l'on retrouve dans le livre d'Adam Smith, où il y a si peu d'erreurs, celle qui regarde les monnaies comme fesant toujours partie du capital national. Voyez le chap. I[er] de son IV[e] livre.

[2] Il n'est question ici que d'un voyage accidentel et qui ne fait aucun tort aux améliorations foncières. Je ne prétends point excuser les Anglais qui tirent habituellement leurs revenus d'Irlande, et dépouillent ce malheureux pays comme fait une taxe de guerre, c'est-à-dire par des exportations qui

et si j'en fais venir les intérêts en or pour employer cet or en objets de consommation à mon usage et à celui de ma famille, le capital de mon pays ne sera pas augmenté le moins du monde par cette importation ; la somme auparavant employée en France comme instrument de production, ne sera pas plus grande qu'elle n'était[1].

Les capitaux vont, viennent d'un pays dans un autre; mais c'est beaucoup plus sous d'autres formes que sous celle de métaux précieux. Lorsque j'envoie des soieries en Amérique, j'y envoie une portion de mon capital; lorsque je me fais adresser en retour des tabacs, j'en fais revenir ce même capital accru par des profits, ou diminué par des pertes.

On n'est pas mieux fondé à représenter les capitaux qu'une nation possède en écus, comme préférables en ce qu'ils sont plus solides, plus durables, que sous toute autre forme : tandis, ajoute-t-on, que toutes les autres marchandises sont consommables, qu'elles disparaissent toutes plus ou moins promptement, l'or et l'argent ne dépérissent pas; ils servent éternellement et se multiplient par la circulation.

Un tel langage, messieurs, est tout-à-fait en arrière de l'état actuel de nos connaissances économiques. Il est de l'essence des capitaux, non d'être inconsommables, mais au contraire de se consommer. Ils ne peuvent servir qu'en se consommant sous une forme, pour reparaître sous une autre; et même plus la consommation en est prompte, et moins long-

---

n'entraînent pas de retours. Ces exportations d'ailleurs ont lieu en marchandises, en blé, bien plutôt qu'en argent. Il est fâcheux que M. Macculloch, en défendant les *absentees*, ait blessé tout à la fois les principes d'une saine politique et ceux d'une saine économie politique.

[1] On peut dire que l'or que j'ai fait venir d'Angleterre pour subvenir à mes consommations et que j'emploie à des achats, rembourse au producteur qui me vend, une partie de ses avances et devient par là une portion de son capital. Mais par cela même que c'est le remboursement d'une avance, ce n'est point une avance nouvelle, un nouveau capital. Le capital de ce producteur existait en marchandises; il est par ce fait transformé en argent, demain il le sera en de nouvelles marchandises. Pour qu'il soit augmenté, il faut que le même producteur fasse de nouvelles épargnes sur ses profits, et qu'il ajoute ces épargnes à son capital. Or il peut épargner aussi bien, soit que je le paie en or ou que je le paie en marchandises ; c'est-à-dire qu'il pourrait faire les mêmes épargnes dans le cas où, au lieu de faire venir mes revenus en or, je les eusse fait venir en drogues de teintures, et que j'eusse payé mon producteur en ces drogues qu'il aurait employées à teindre ses étoffes.

temps on en perd l'intérêt. Aussi quand on a une portion de capital en argent, cherche-t-on à la transformer le plus tôt possible en une marchandise consommable, ou en main-d'œuvre qui est aussi une denrée consommable. Tant qu'un capital reste en écus, il peut être destiné à faire des avances à la production, mais il n'en fait point encore; pour devenir utile, il faut qu'on le troque contre des objets de consommation. Un système qui s'y opposerait, ferait l'office d'un imbécile ami qui dirait à un commerçant : « N'allez pas vous aviser d'acheter les marchandises objets » de votre commerce. Gardez-vous de vous séparer de vos écus, substance solide et durable, et de les donner contre des produits périssables. Du reste, servez-vous-en en famille. »

Et si cet ami était le gouvernement, s'il avait la force en main; s'il empêchait les négocians du pays de faire leur métier pour les empêcher de perdre leurs capitaux; si, par intérêt pour les consommateurs, il leur défendait de consommer ce qu'ils préfèrent et ce qui leur coûte moins.... Je m'arrête, de peur de le trouver trop ridicule.

Un employé dans les douanes qui a fait un livre d'économie politique en faveur des douanes a dit : « Si une ville de France envoie annuellement à une ville d'Angleterre pour quatre millions de produits, et que » la ville anglaise lui en envoie pour quatre millions 200,000 francs, *il » est clair* que la ville française perdra chaque année une partie de son » capital, verra diminuer de plus en plus ses moyens de travail, jusqu'à » ce qu'épuisée de numéraire, elle renonce forcément à tout commerce, » à toute industrie, tandis que sa rivale doublera ses capitaux, pourra » produire à elle seule pour huit millions de marchandises, et s'ouvrir de » nouveaux débouchés avec d'autres villes de l'Europe. Tels sont les effets » d'une balance défavorable..... »

Vous voyez, messieurs, qu'il y a là confusion de numéraire et de capital.

« Le raisonnement est le même pour deux nations, poursuit cet auteur, » mais beaucoup plus fort, parce qu'il serait impossible que de deux villes » qui commercent ensemble, l'une épuisât l'autre, à moins que celle-ci ne » poussât l'imprévoyance jusqu'à la folie; tandis qu'il est *très-concevable* » qu'une nation devenue tributaire d'une nation rivale, finisse *par être » absolument dépouillée* de son numéraire, et réduite à l'impossibilité de » continuer aucun échange [1]. »

---

[1] *Du gouvernement considéré dans ses rapports avec le commerce*, pages 314 et 316.

Vous avez vu, messieurs, qu'en admettant ce cas extrême comme possible, la nation ne serait pas dépouillée, et qu'elle serait au contraire devenue plus riche si elle avait reçu en marchandises une valeur supérieure à celle qu'elle aurait envoyée en numéraire. Mais dans ce cas même, tout inadmissible qu'il est, une nation tout-à-fait dépourvue de métaux précieux, pourrait encore subvenir dans l'intérieur aux besoins de ses échanges par une monnaie fictive, comme un papier-monnaie, et sans que la somme de ses capitaux fût en rien diminuée. On en a vu des exemples, mais ils n'étaient point l'effet des transactions commerciales ordinaires; ils étaient dus à l'introduction d'un papier-monnaie, et le numéraire qui avait été exporté avait indubitablement amené en retour des valeurs équivalentes.

Il faut être complètement rassuré sur ces ruines réciproques des nations par le commerce. Les nations peuvent se ruiner mutuellement par la guerre, jamais par les communications pacifiques et volontaires. Les craintes d'un *commerce ruineux, de tributs imposés* à nos consommateurs par l'industrie étrangère, sont des craintes sans nul fondement. L'étranger vous impose un tribut quand il est assez fort pour l'exiger gratuitement, ou que vous êtes assez faible pour le payer de même. Votre gouvernement, s'il est peu éclairé, peut faire des pertes constamment répétées en traitant avec l'étranger, parce qu'il peut les puiser de nouveau, chaque année, dans la poche des contribuables; mais vos négocians ne peuvent vous ruiner par des transactions librement consenties de part et d'autre. Il y a sans doute parmi eux des victimes de la fraude ou de leurs propres imprudences; mais ce sont là des cas exceptionnels, toujours plus que balancés par les profits généraux du commerce. La masse d'une nation n'est jamais victime que de la fraude ou de l'imprudence de ceux qui la gouvernent.

Je n'aurais pas cité l'écrivain dont je viens de vous parler, qui ne fait que reproduire les opinions professées depuis deux cents ans par tous les auteurs, par tous les administrateurs qui ont fait des livres et des réglemens sur le commerce, si celui-ci n'avait écrit postérieurement à Adam Smith, après avoir, à ce qu'il prétend, étudié son ouvrage; comme pour nous montrer que des préjugés absurdes ne sont jamais renversés du premier coup par un livre, quelque sensé, quelque concluant qu'il soit.

CHAPITRE XIII.

Que le système de la balance du commerce se propose un résultat impossible.

Nous avons vu que, sous quelque point de vue que l'on veuille envisager la question, l'importation de l'or et de l'argent n'a rien de plus désirable pour une nation, que l'importation de toute autre marchandise. Maintenant nous allons nous convaincre que, quelle que soit sa législation, un pays reçoit toujours tout l'or et l'argent qui lui sont nécessaires ; qu'il n'en reçoit jamais au-delà de cette quantité ; conséquemment que les lois et les mesures de l'administration qui ont pour objet d'en favoriser l'introduction, ne vont point à leur but, et ne tendent qu'à priver un peuple, d'une partie des heureux effets qui résultent de l'activité de son commerce avec les autres nations.

Les métaux précieux sont propres à divers usages. On en fait des monnaies; on en fait de la vaisselle et des bijoux, conséquemment les hommes y mettent un certain prix; ils les recherchent ; ils donnent pour les avoir, une certaine quantité des produits qu'ils ont obtenus de leurs travaux, de leurs capitaux et de leurs terres. Il en résulte qu'en tout pays il y a une certaine quantité d'or et d'argent *demandée* au prix où les portent leurs frais de production [1]. Si les frais au moyen desquels on les extrait de la mine et on les apporte dans notre pays sont considérables, nous en demandons moins. La valeur monétaire qui nous est nécessaire, est complétée alors avec une moins grande quantité de métal; la vaisselle et les bijoux sont à la portée d'un moins grand nombre de fortunes; on n'en fait pas tant d'usage. A égalité de frais de production, il nous faut d'autant plus d'argent, que notre industrie est plus active, nos capitaux plus considérables, notre population plus nombreuse. Si au contraire notre industrie décline, si nous fesons moins de ces échanges qui réclament l'entremise des monnaies, si, par suite, chacun perd une partie de son aisance et cherche à vendre une partie de son argenterie et de ses bijoux, il se manifestera une sorte de surabondance de métaux précieux ; ils seront plus offerts et moins recherchés; ils baisseront de prix [2].

[1] Voyez partie II, chap. VII de ce Cours : *Du fondement de la valeur des monnaies.*

[2] Le prix des métaux précieux signifie littéralement la quantité de mon-

D'autres pays peuvent se trouver dans une situation analogue ou contraire, et avoir tantôt plus, tantôt moins de métaux précieux que n'en réclament leurs besoins. Leur valeur éprouve par conséquent des fluctuations. Elle monte dans les pays qui en demandent ; elle baisse dans les autres. La valeur des métaux précieux est haute quand le prix en or ou en argent de toutes les autres marchandises est bas. Les personnes qui ont à vendre de ces dernières, se contentent d'en recevoir une moindre quantité d'argent quand la valeur de l'argent est élevée. Mais on n'en peut déduire qu'une appréciation vague; car chacune des autres marchandises peut subir, et subit en effet, de perpétuelles variations dans sa propre valeur.

Les négocians ont une règle plus sûre pour juger de la différence qui se trouve dans la valeur de l'argent d'un pays à l'autre; c'est le cours du change. A Paris, le cours du change d'Amsterdam exprime la quantité d'argent que l'on paie dans la première de ces villes, pour acheter une somme payable dans la seconde. S'il me suffit de donner à Paris cent onces d'argent pour acquérir une lettre de change qui me vaudra cent cinq onces d'argent à Amsterdam, je suis assuré que l'argent vaut en Hollande cinq pour cent de moins qu'en France. On sait, par expérience, quels sont les frais de transport de l'argent d'Amsterdam à Paris; on sait la valeur du risque que court une somme en fesant ce trajet ; et si ces frais sont un peu moindres que le profit qui résulte de cette importation d'argent, on peut être certain que la spéculation en sera faite. Nulle marchandise ne brave plus aisément les efforts que l'on tente pour arrêter sa marche : elle a beaucoup de valeur sous un petit volume : elle ne craint ni l'humidité, ni la sécheresse : elle se divise en aussi petites portions qu'on veut, ne coule pas comme les liquides et ne se corrompt jamais. Nulle contrebande n'était plus constante ni plus facile que celle qui

---

naie qu'on est obligé de donner pour acquérir une certaine quantité d'argent; et il peut paraître superflu que l'on mesure une quantité de métal par une quantité du même métal. Aussi ce mot *prix* est employé ici pour se conformer au terme usité dans l'usage ordinaire pour caractériser un achat. Dans le fait c'est avec de la marchandise qu'on achète l'argent des mines, et quand je dis que l'argent coûte moins, j'entends qu'une once d'argent qu'on peut obtenir avec la même quantité de marchandise qui coûte six francs, est moins chère qu'une once d'argent qu'on ne peut obtenir qu'au moyen d'une quantité de marchandise qui coûte sept francs.

fesait passer autrefois des piastres d'Espagne en France; et une enquête du parlement d'Angleterre a constaté que de Londres à Hambourg, les frais de transport de l'or, et le risque, plus dispendieux encore, qu'il y avait à franchir les frontières les mieux gardées de l'Europe, n'ont jamais excédé 7 à 8 pour cent.

Tel est le motif, l'*unique motif*, qui fait voyager les métaux précieux d'un pays dans un autre : on les porte toujours d'un endroit où ils valent *moins*, à un endroit où ils valent *plus:* et comme ils ne valent *moins* dans un endroit que parce qu'ils y surabondent, comme ils ne valent *plus* dans un autre que parce qu'ils y manquent, le commerce tend toujours à fournir à chaque pays, en métaux précieux comme en autre chose, toute la quantité qui lui est nécessaire.

Outre la facilité du transport et de la contrebande, il y a d'autres raisons pour que le moindre besoin qu'une nation éprouve de métaux précieux, soit très-promptement satisfait. Ces métaux ne sont pas des denrées de prompte consommation comme beaucoup d'autres. Le sucre que l'on a importé l'année dernière n'existe plus cette année-ci, du moins en grande partie. Il faut chaque année que nous renouvellions la provision que nous en avions. Il n'en est pas ainsi des métaux précieux. Nous nous servons encore, sous d'autres formes et sauf une bien légère déperdition, de la provision dont se servaient nos pères, et la nôtre servira à nos enfans. C'est une marchandise qui s'use peu par la consommation et que le temps ne détériore pas. Chaque famille conserve avec soin la portion qui ne sert pas de monnaie; et quant à la portion qui sert de monnaie, elle ne fait que changer de mains et demeure dans la circulation. La France n'a donc besoin chaque année de recevoir en métaux précieux qu'un supplément nécessaire pour remplacer la déperdition d'une année, et, s'il y a lieu, une légère addition pour satisfaire à cette augmentation de numéraire, de vaisselle et de bijoux, suite ordinaire des progrès de la production et de l'opulence. Par des causes que j'ai remarquées ailleurs [1], ces progrès sont lents de leur nature; une assez petite quantité d'or et d'argent suffit chaque année aux nouveaux besoins d'une nation même qui prospère [2].

---

[1] Partie Ire, chap. XIII.

[2] Si des circonstances rares, comme la suppression d'un papier-monnaie, qui oblige de recourir tout à coup à la monnaie métallique, élève accidentellement le prix du métal, cet effet, prévu dans plusieurs des considérations

Du moment que la quantité de métaux précieux que possède une nation, suffit à ses besoins, et à plus forte raison, quand elle les excède, personne n'en fait venir, personne ne lui en adresse, car ces métaux n'ont pas alors une valeur supérieure à celle qu'ils ont ailleurs; ils en ont une moindre peut-être, et l'on perdrait à en importer. Les lois peuvent bien empêcher les négocians d'exécuter une opération de commerce qui leur donnerait du bénéfice, mais elles sont impuissantes pour les obliger à entreprendre celle qui ne peut que leur occasionner de la perte.

Tenez donc pour assuré que lorsqu'un pays a les métaux précieux qu'il lui convient d'avoir au prix où les ont portés et leurs frais de production et la concurrence des autres nations, on ne lui en apporte plus. Les partisans de la balance du commerce veulent à la fois deux effets contradictoires et dont l'un exclut l'autre. Ils veulent que dans notre pays, les métaux précieux soient *plus abondans*, et par conséquent *moins précieux* que chez nos voisins; et ils veulent qu'on nous en apporte de chez nos voisins, c'est-à-dire qu'on les achette chèrement pour les revendre à bon marché. Si leurs lois réussissaient à faire entrer de l'or et de l'argent, elles en aviliraient le prix; ce qui les ferait réexporter : ils manqueraient donc leur but. Si leurs lois ne déterminaient point d'importation d'or et d'argent, elles seraient inefficaces; et ils manqueraient encore leur but.

La seule cause qui puisse occasionner une importation constante de métaux précieux, est une augmentation constante de prospérité intérieure. Cette importation est un effet de l'opulence et n'en est pas la cause. Soyez riches, et vous ne manquerez de rien, ni de denrées, ni d'argent. Soyez pauvres, et vous manquerez de tout. Or, quelles sont les principales sources de la richesse de la nation? Vous les connaissez, messieurs, c'est surtout l'industrie agricole et manufacturière; c'est le commerce de l'intérieur; de sorte que c'est principalement notre état interne quand il est prospère, qui nous procure de l'or et de l'argent. Le plus léger besoin en élève le prix; et du moment que ce prix excède celui qu'il a dans l'étranger, le plus puissant de tous les motifs, l'intérêt personnel défend qu'on nous en ôte et commande qu'on nous en apporte. Petits et grands, amis et ennemis, conspirent dans le même but. La crainte d'être épuisée d'or et d'argent est pour une nation la plus puérile de toutes les craintes, et

---

précédentes, cesse avec la cause passagère qui l'a produit; et le commerce des métaux reprend sa marche accoutumée.

les mesures que cette crainte puérile a suggérées, ont été directement contre leur but; car, comme notre commerce extérieur est une industrie aussi et contribue pour sa part à notre prospérité intérieure, tout ce qui le gêne, tout ce qui ressemble aux douanes, aux prohibitions, étant contraire au développement de notre prospérité intérieure, est contraire à l'importation des métaux précieux [1].

On ne voit d'ailleurs, ni dans les prohibitions dont nous frappons les marchandises étrangères, ni dans les sacrifices auxquels nous nous condamnons pour favoriser l'exportation de nos produits, rien qui puisse ajouter aux besoins que nous avons de métaux précieux; rien, par conséquent, qui puisse ajouter à leur valeur et en déterminer l'introduction.

Si nos exportations de marchandises ne font pas rentrer de métaux précieux, comment l'étranger s'acquitte-t-il donc envers nous des marchandises que nous lui envoyons? en produits de son sol et de son industrie susceptibles d'être consommés, parce que des objets de consommation (ou du moins d'une consommation plus rapide que celle de l'or et de l'argent), en se détruisant chez nous à mesure qu'on nous les apporte, et par l'usage que nous en fesons, ne surabondent pas nécessairement, et leur prix ne s'avilit pas à mesure qu'on les importe. D'un autre côté, comme ces fruits de l'industrie étrangère se reproduisent aux moindres frais possibles dans le pays qui les produit, leur extraction rapide n'y occasionne pas une hausse qui en écarte les spéculateurs. Demandons à l'Italie de l'huile, elle nous en fournira à meilleur marché qu'aucun autre pays : son climat y est propre. Demandons-lui de l'huile tous les ans; le prix de cette denrée ne s'élèvera pas, car il s'en produit tous les ans. Demandons-en

---

[1] Les exportations forcées sont elles-mêmes contraires à l'importation des métaux. Bonaparte s'est beaucoup vanté d'avoir obligé les Français et les neutres qui pendant son règne entretenaient les relations commerciales de la France avec l'étranger, à exporter sur leurs navires des marchandises de France pour une valeur égale à celles de leurs importations. On sait que l'on chargeait ainsi des marchandises invendables à l'étranger. Il fallait les jeter à la mer en sortant du port, et cette perte, qui augmentait les frais de ce commerce, était supportée par les consommateurs français qui payaient les denrées étrangères en proportion des frais de tous genres qu'il fallait faire pour les leur amener. En nuisant de cette manière à la prospérité intérieure de la France, il déterminait chez elle un moindre besoin, et par conséquent une moindre importation de métaux précieux.

une plus forte quantité que de coutume; l'Italie pourra toujours la fournir au même prix ou à peu près, car sa production augmentera avec notre demande. Mais demandons à l'Italie de l'argent, nous en ferons hausser la valeur, car elle n'en produit pas. Demandons-en tous les ans, l'argent en Italie haussera davantage. Il sera impossible d'en faire venir sans perte. Et si notre gouvernement ne souffre pas que nous recevions autre chose, si nous sommes forcés de nous passer des produits de l'Italie, il faudra que l'Italie se passe des nôtres, et ce système aura réussi à priver les deux peuples, de relations commerciales qui leur eussent été mutuellement profitables.

Quand les besoins que nous avons de métaux précieux augmentent, notre intérêt est de les acquérir au meilleur marché possible, et par conséquent de les demander, directement ou indirectement, de préférence aux pays qui les produisent, comme le Mexique ou le Pérou; si l'on nous oblige à les demander dans le commerce que nous fesons avec la Hollande ou l'Allemagne, ils ne peuvent, par l'intermédiaire de ces pays, nous parvenir que chargés de nouveaux frais. Ce qu'il nous convient de demander à l'Allemagne, ce sont les produits de l'Allemagne, à l'Italie les produits de l'Italie, et ainsi des autres.

C'est aussi en définitive de cette manière que l'événement arrive. Nulle contrée ne peut fournir aux autres d'une manière constante, autre chose que ses produits. Les marchandises sont payées par des marchandises; et comme, ainsi que nous l'avons vu[1], il faut, pour que les commerçans trouvent leur compte à faire le commerce, que les importations surpassent en valeur les exportations, nous recevons toujours du dehors, en marchandises, une valeur supérieure à celle que nous y avons envoyée. C'est ce que l'on a fort ridiculement appelé jusqu'ici une *balance défavorable*, et d'autant plus défavorable que nous fesons avec les étrangers un commerce plus lucratif.

Au premier aspect, il semble contradictoire que tous les pays à la fois importent plus qu'ils n'exportent. Mais cette contradiction n'est qu'apparente. Nous évaluons les marchandises qui sortent de chez nous pour aller en Russie, sur le pied de la valeur qu'elles ont avant leur départ, et la Russie les évalue sur le pied de la valeur qu'elles ont chez elle, c'est-à-dire, après leur arrivée; et par une raison analogue, nous évaluons les marchandises que nous recevons de Russie, d'après la valeur qu'elles ont

[1] Partie IV, chap. 12.

après leur arrivée ; tandis que la Russie ne les a estimées que suivant la valeur qu'elles avaient avant de partir. Nous fesons figurer les chanvres russes dans le tableau de nos importations, pour plus que la Russie ne les a compris dans le tableau de ses exportations ; et cela devait être ainsi ; car un peuple ne peut évaluer les choses que selon la valeur qu'elles ont chez lui.

Les prohibitions les plus sévères, les douaniers les plus actifs, ne sauraient changer ces effets, résultats nécessaires de la nature du commerce. On peut entraver les communications des peuples ; mais du moment qu'il y a une communication, du moment qu'un trafic s'établit entre eux, on ne peut faire qu'ils se paient réciproquement en d'autres valeurs que les produits de leur sol et de leur industrie, et que chacun d'entre eux n'importe plus de valeurs qu'il n'en exporte.

Que devons-nous penser en conséquence de ces pompeux tableaux que nous présentent les partisans de la balance du commerce, et où l'on voit des exportations de produits indigènes qui excèdent toujours de plusieurs millions l'importation des produits ? Qu'ils ne peuvent inspirer aucune confiance ; et ce n'est pas seulement parce qu'ils sont en contradiction avec la nature des choses, qu'ils ne méritent aucune confiance, mais parce qu'ils sont en contradiction avec des faits positifs mieux constatés.

Si l'on ajoutait foi aux tableaux des exportations et des importations de l'Angleterre durant le cours du dix-huitième siècle, et si l'on en tirait les conclusions qu'en tirent ceux qui croient à la balance, il en résulterait qu'à la fin de ce dix-huitième siècle, l'Angleterre aurait eu pour plus de 500 millions sterling d'or et d'argent (12 milliards de notre monnaie), au-delà de ce qu'elle en possédait au commencement du même siècle. C'est probablement plus de métaux précieux qu'il n'y en a dans toute l'Europe. Or, il est de fait que jamais l'Angleterre n'en avait possédé moins qu'à la fin du dix-huitième siècle. Toute sa monnaie ne consistait qu'en des billets d'une multitude de banques.

De 1742 à 1797 les ministres de Russie prouvaient des ventes à l'étranger qui excédaient les achats à l'étranger de plus de 253 millions de roubles en argent. Ils y ajoutaient 84 millions de métaux précieux tirés des mines de la Sibérie ; d'où il résultait que le numéraire métallique de la Russie, devait s'être accru de 341 millions de roubles. Or, il est de fait, dit M. Storch, qu'il a diminué [1].

---

[1] Cours d'Économie politique, liv. XI, chap. 12.

Cette diminution de numéraire métallique, tant en Angleterre qu'en Russie, indiquerait, suivant la doctrine de la balance du commerce, une diminution d'opulence; or, il est de fait, au contraire, que jamais ces deux pays n'ont été plus riches; notamment l'Angleterre qui, durant ce dix-huitième siècle, a vu doubler sa population; l'Angleterre dont les immenses capitaux se montrent partout, dans ses canaux de navigation, dans de vastes entreprises, dans une immense quantité de marchandises de tout genre qui remplissent ses magasins et ses navires; dans cette multitude d'objets utiles et commodes qui meublent les habitations des particuliers.

Ainsi voilà des lois faites pour augmenter la masse des métaux précieux d'un pays et qui ne l'augmentent pas; et voilà des nations qui ont moins de métaux précieux qu'elles n'en avaient, et qui sont incontestablement plus riches.

Les tableaux d'importations et d'exportations au contraire dans lesquels on peut supposer plus de véracité parce qu'ils contrarient le vœu des écrivains qui les rapportent et qu'ils leur paraissent inexplicables; ces tableaux, dis-je, viennent à l'appui de la doctrine que je vous ai exposée. Le relevé des douanes anglaises en 1785, donnait à l'Angleterre une balance défavorable avec l'Irlande; et la même année le relevé des douanes d'Irlande présentait de son côté une balance défavorable avec l'Angleterre. Je viens de vous expliquer à l'instant ce fait qui alors paraissait inexplicable. Le relevé fait en Angleterre du commerce avec le Portugal, en 1787, différa d'un tiers du pareil relevé fait par la factorerie anglaise de Lisbonne. Suivant la doctrine de la balance, ces relevés annonçaient deux soldes différens, ce qu'elle regarde comme impossible; ils annonçaient deux balances défavorables, tandis qu'elles étaient favorables l'une et l'autre.

Un de ces feseurs de statistiques qui n'en sont encore qu'à la balance du commerce, M. Seybert, dans ses *Annales statistiques des États-Unis*, s'aperçoit avec un profond regret que l'Union américaine importe une valeur qui excède de 15 millions de dollars (environ 50 millions de notre monnaie) la valeur de ses exportations. C'est-à-dire qu'il gémit de voir ses concitoyens faire un profit annuel de 50 millions de francs par le moyen de leur commerce avec l'étranger. « Cependant, ajoute-t-il avec surprise, » il est évident que notre pays et notre commerce ont prospéré! » Il s'étonne d'un effet très-naturel et qu'on observerait partout de même, à différens degrés, si partout on pouvait avoir des tableaux exacts des exportations et des importations. Pourquoi ceux des États-Unis nous montrent-

ils mieux que d'autres la liaison de cette cause avec cet effet, la prospérité du commerce jointe à des importations supérieures ? C'est parce qu'ils sont plus naïfs que d'autres, et que les droits d'entrée aux États-Unis étant modérés, les commerçans y sont moins excités qu'ailleurs à déguiser le montant de leurs importations.

Je ne prétends point qu'en Angleterre, ni ailleurs, on ait à dessein rendu fautifs les tableaux de la balance du commerce, quoique l'envie de montrer ce que l'on considère comme un signe de prospérité, puisse exercer quelque influence sur les chefs et les agens de l'administration [1]. Je veux dire seulement qu'il est difficile de les avoir exacts, parce que l'intérêt privé rend plus ou moins frauduleuses les déclarations qui leur servent de bases. Là où les marchandises étrangères sont assujetties à de gros droits d'entrée, on est intéressé à en *atténuer* la valeur pour payer moins de droits ; là où le gouvernement accorde des primes d'exportation ou de restitutions de droits lorsque les marchandises sortent, on est intéressé à en *exagérer* la valeur pour recevoir davantage. Les registres des douanes sont donc sujets à montrer les importations comme plus faibles qu'elles ne sont réellement, et les exportations comme plus fortes. Les ministres et directeurs des douanes, pour relever leur utilité et ce qu'ils regardent comme des succès pour leur administration, peuvent quelquefois aussi ne pas comprendre dans leurs tableaux, certaines branches qui en font, ou n'en font pas partie, selon ce qu'on veut prouver; comme seraient par exemple les relations commerciales que l'on entretient avec certaines colonies que l'on considère tantôt comme étrangères, tantôt comme fesant une partie intégrante de l'empire. Il n'y a aucune instruction à tirer de semblables données.

On ne pourra commencer à ajouter foi aux tableaux de la balance du commerce, que lorsqu'ils annonceront presque toujours, sinon toujours, en chaque pays, des importations supérieures aux exportations. Encore à cette époque seront-ils un document plutôt curieux qu'utile. Ils montreront l'étendue du commerce que l'on fait de telle ou telle marchandise;

---

[1] On lit dans les Mémoires du comte de Ségur, qui était ambassadeur de France en Russie (tome II, page 298), que les Anglais, afin de conserver les priviléges que leur commerce obtenait du gouvernement russe, et lui persuader que ce commerce était très-favorable à la Russie, prodiguaient les présens dans les bureaux et fesaient à volonté grossir les tableaux d'exportation ou diminuer ceux d'importation.

mais ils ne montreront pas ce qu'on y gagne, car ils ne donnent ni le prix d'achat ni le prix de vente, ni les frais, seuls élémens des profits commerciaux.

Les tableaux des marchandises exportées et des marchandises importées en les supposant exacts, n'indiquent rien relativement aux métaux précieux qui entrent et qui sortent; car une nation peut tout à la fois recevoir pour une plus grande valeur de marchandises qu'elle n'en a exporté, et plus de métaux précieux aussi. Je présume que tel est le cas dans la plupart des états de l'Europe, de ceux du moins dont la prospérité va croissant. Car, quoique leur provision de métaux précieux augmente tous les jours, je ne suppose pas que cette augmentation égale leurs profits commerciaux. Une partie des profits commerciaux leur parvient donc par des importations de marchandises supérieures aux exportations.

De ces vérités, qui sortent à la fois du raisonnement et de l'expérience, on peut tirer une conclusion bien satisfesante; c'est que les avantages des relations de commerce entre deux peuples, sont réciproques, et que l'un n'est pas nécessairement dupé par l'autre; ce qu'il était bien ridicule de supposer; car, comme nul n'est contraint à faire des opérations commerciales quand il n'y trouve pas son compte, il fallait avouer que la moitié des nations consentaient bénévolement à se laisser dépouiller par l'autre moitié.

On ne peut désormais soutenir la doctrine de la balance, sans décéler une ignorance complète des procédés du commerce et de l'économie des sociétés. Je ne connais plus un seul écrivain de quelque réputation, qui voulût se donner le ridicule de reproduire en sa faveur des argumens surannés auxquels il n'y a plus rien à répondre si ce n'est: Étudiez la nature et les fonctions des monnaies, des capitaux; car sans cela il n'y a aucune réponse que vous soyez capable d'entendre.

Quant à ces pauvres gens qui pensent qu'il doit y avoir quelque chose de vrai dans une opinion, par la raison qu'elle est anciennement et universellement reçue, ils ne connaissent ni les hommes ni l'histoire. Jusqu'à Copernic, on croyait généralement par tout le monde, que la terre était immobile au centre de l'univers; et que c'étaient les astres qui toutes les vingt-quatre heures, accomplissaient une révolution autour du globe. Je n'ai pas connaissance que jusqu'à l'année 1500 un seul homme, ignorant ou savant, se fût imaginé que c'est au contraire la terre qui tourne sur elle-même, ce qui donne aux astres l'apparence de tourner autour d'elle. Telle est pourtant la vérité; et les preuves de cette vérité sont tellement incontestables, qu'il n'y a pas maintenant un seul écolier qui, dès les pre-

mières leçons de physique qu'il reçoit, n'en demeure convaincu. Les décrets de l'inquisition ni ceux de la Sorbonne n'y ont rien fait.

Il en sera de même, messieurs, de tout ce que je viens de vous dire; mais il fallait le dire. Ces vérités ne deviendront communes qu'après que les questions à résoudre auront été réduites à leurs termes les plus simples, et la peine qu'on prend pour cela peut-elle sembler superflue, lorsque tant de conversations de société, tant d'articles de journaux, quand il est question d'intérêts commerciaux, prennent encore pour base de leur raisonnement la doctrine de la balance du commerce?

Les corps savans eux-mêmes, qui devraient se tenir au courant des progrès du siècle, partagent souvent assez long-temps les préjugés vulgaires. Bernouilli, lorsqu'en 1731 il remporta le prix de l'Académie des Sciences sur l'orbite des planètes, convint qu'il n'avait dû sa couronne qu'aux ménagemens qu'il avait gardés pour les tourbillons[1]. De nos jours encore on voit des assemblées où sont réunis les hommes les plus éminens en divers genres de connaissances, écouter avec approbation, des raisonnemens sans solidité, soutenus par des armées de chiffres qui ne prouveraient rien, lors même qu'on pourrait s'assurer de leur authenticité. Les préjugés ne cèdent qu'au temps, mais ils lui cèdent infailliblement.

J'ai dû cependant, dans un livre où j'ai tâché d'exposer toutes les vérités reconnues jusqu'à présent de l'économie politique, attaquer des méprises accréditées. La vérité ne s'établit solidement que sur les ruines de l'erreur. Il n'est pas inutile aux personnes même déjà convaincues, de pouvoir se rendre compte de leur propre conviction. Il leur convient de s'exercer à bien poser les questions et à disposer les preuves de manière à persuader ceux qui cherchent la vérité de bonne foi. Quant à ceux qui la craignent, mon livre n'est pas fait pour eux. Je me crois dispensé de les convertir; et je n'y réussirais pas.

CHAPITRE XIV.

De la prohibition des produits manufacturés.

Messieurs, nous avons examiné le but que se propose le système de la balance du commerce, et une soigneuse observation de la nature des

---

[1] L. Simond: Voyage en Suisse, tome I, p. 575.

choses appuyée de l'expérience, nous a montré quel résultat on obtient véritablement de ce système. Mais en admettant que l'or et l'argent ne sont pas les seules richesses et qu'un peuple peut profiter, et profite réellement, en important des marchandises aussi bien qu'en important des métaux précieux, un grand nombre de personnes pensent qu'il lui convient d'importer chez lui des matières premières plutôt que des produits manufacturés, et d'exporter des produits manufacturés plutôt que des matières premières.

Il n'est pas besoin d'avertir que par *produits manufacturés*, nous entendons ici, en général, les produits qui ont acquis par la main-d'œuvre leur principale valeur, et qui sont arrivés au point de pouvoir être livrés au consommateur sans qu'il soit besoin de beaucoup de nouvelles façons. Telles sont les étoffes dans lesquelles on a donné à la matière première, soit par le tissage, soit par la teinture, toutes les facons qu'elles pouvaient recevoir, sauf celles du tailleur et de la couturière; façons qui ne peuvent être données que près du consommateur. Dans les *produits bruts*, nous comprendrons, non ceux qui n'ont reçu aucune façon (il n'y en a point de tels), mais ceux qui n'ont reçu que les façons nécessaires pour leur première extraction, ou peu d'autres avec celles-là. Tels sont les laines qui servent à faire les étoffes, les métaux qu'on emploie dans les arts, les drogues de teinture, et tout ce qui sert de matières premières dans les manufactures. Ces produits sont appelés *bruts* ou *matières premières*, parce qu'ils ont besoin d'être travaillés de nouveau pour devenir susceptibles d'être consommés.

Comme leur emploi dans les arts double et triple leur valeur, on est très-porté à croire qu'il y a du désavantage à les vendre à l'étranger avant qu'ils aient reçu toutes les façons qu'ils sont susceptibles de recevoir, et avant qu'ils soient parvenus à leur plus grande valeur. M. Chaptal, dans son *Industrie française* [1], nous dit « que ce n'est pas sur la *quotité de la* » *valeur* comparée des échanges, mais sur la *nature des objets échangés,* » qu'il convient d'établir les stipulations commerciales avec les [illegible] nations; et il fonde son opinion sur ce calcul: Qu'une [illegible] livre pour un million de laines à une nation manufacturière, [illegible] le quart de cette laine fabriquée en étoffes, va payer la [illegible].

Ceux qui soutiennent cette opinion oublient que les [illegible] que fait une nation, aussi bien qu'un particulier, ne sont [illegible]

[1] IVe partie, ch. 3.

du poids ou du volume des choses qu'ils donnent ou reçoivent; mais en raison de leur valeur. Autrement la nation qui donnerait quatre quintaux de fer pour une once d'or, se ruinerait; car elle donnerait en poids 6400 fois plus qu'elle ne recevrait.

Lorsqu'une nation agricole vend à une nation manufacturière pour un million de laines en balles, la nation manufacturière, bien qu'elle donne en échange une matière qui ne pèse que le quart de cette laine, lui donne pour un million de produits, pour un million de valeurs.

On dit à ce sujet qu'il y a bien plus de main-d'œuvre et de profits gagnés dans la partie d'étoffe qui vaut cette somme, que dans la matière première qui la vaut également. Il est possible qu'il y ait plus de main-d'œuvre dans une partie de draps d'un million que dans une partie de laine de même valeur, mais il n'y a pas plus de profits gagnés par la nation. La valeur tout entière d'un produit se partage entre les individus qui l'ont créée. Une partie de laine ne vaut un million que parce qu'elle a coûté cette somme pour être produite; car si l'on pouvait la produire pour 900 mille francs, il se trouverait des entrepreneurs qui la donneraient pour 900 mille francs. La valeur indique les frais de production d'un produit brut ou manufacturé, et les frais de production se composent de profits payés. Quand nous livrons à l'étranger une partie de laine d'un million, il faut qu'il paie cette somme, soit à ceux qui ont fourni leurs terres et leurs capitaux, soit à ceux qui ont fourni leurs bras et leur intelligence à l'effet d'opérer cette création. Il en est exactement de même que lorsque nous vendons à l'étranger une partie de draps d'un million. Il nous paie dans les deux cas le prix des services productifs rendus soit par nos terres, soit par nos capitaux, soit par notre intelligence et nos bras. Dans les deux cas ce ne sont pas exactement les mêmes services productifs que nous vendons; mais ce sont nos services productifs et nous en vendons pour la même valeur; conséquemment nous gagnons au total un profit pareil.

Il est vrai que dans les deux cas ce ne sont pas les mêmes personnes qui reçoivent les profits; mais toujours sont-ce des concitoyens, et la nation en masse a gagné autant dans un cas que dans l'autre. Nous examinerons bientôt ce qui résulte de la distribution des profits à telle classe de personnes plutôt qu'à telle autre; dans ce moment nous cherchons à savoir quel commerce est le plus avantageux à la nation en masse. Il est évident que ce qui lui convient le mieux c'est de multiplier ses affaires lucratives et de vendre le plus possible de ses services productifs quels

qu'ils soient; car ce sont eux qui lui procurent des bénéfices. Or, le régime qui favorise le plus les développemens de l'industrie et des affaires lucratives, n'est-il pas celui où l'on permet à chacun de vendre et d'acheter ce qui lui convient, sans le brider par aucune prohibition, et quelle que soit la marchandise? Pour l'intérêt d'une nation, la forme des produits n'est d'aucune importance, mais leur valeur; car c'est leur valeur qui la fait perdre ou gagner. Si l'on force les gens de vendre ce qu'il leur est moins avantageux de vendre, et d'acheter ce qu'il leur est moins avantageux d'acheter, ils vendront et ils achetteront incontestablement moins et avec moins de profits.

Consulter des négocians, consulter des manufacturiers sur les importations et les exportations qui donnent le plus de profits, est un pauvre expédient; car le nombre de ceux que l'on peut consulter, est borné relativement à l'immense nombre d'entreprises industrielles dont chaque produit est le résultat. On n'a par ce moyen que des documens imparfaits et toujours viciés par l'intérêt personnel, chacun étant intéressé à rejeter les obstacles sur la route du prochain pour en débarrasser la sienne. Le fabricant de mousseline conseillera toujours de laisser entrer les cotons filés de l'étranger; le fabricant de fils de coton conseillera toujours de les prohiber. Cependant comme il faut bien mettre des droits, ne fût-ce que pour subvenir aux dépenses de l'état; comme une liberté intempestive pourrait avoir aussi des inconvéniens, et qu'il faut éviter la ruine des établissemens qui se sont formés sur la foi même d'une législation imparfaite, il est bon de consulter les industrieux, non pas précisément pour suivre leurs conseils, mais pour connaître les inconvéniens de chaque remède, et administrer celui qui blesse le moins les intérêts privés.

Si nous considérons ce sujet d'un peu haut, nous nous apercevrons qu'au travers des intérêts privés qui peuvent fort bien être opposés les uns aux autres, il y a pour les hommes un intérêt général qui consiste à communiquer librement entre eux; et que tout ce qui gêne leurs mouvemens inoffensifs, est un mal pour l'espèce. Tout obstacle, ou seulement toute difficulté apportée à des mouvemens utiles (et ils le sont tous du moment qu'ils sont volontaires), doit donc être évitée autant que possible. Il y a long-temps que l'on en convient pour ce qui a rapport aux communications intérieures; on ne s'est point avisé de soutenir qu'une ligne de douanes établie entre la Normandie et la Bretagne pouvait être fâcheuse pour la Bretagne, mais qu'elle était favorable aux intérêts de la Normandie. Il en est exactement de même des barrières qui séparent les nations.

Moins on en élève, et plus les nations profitent. Quelques-unes sont posées par la nature; mais quand le génie de l'homme parvient à les renverser, ou du moins à les abaisser, d'un et d'autre côté l'on s'en trouve mieux. A mesure qu'on s'est frayé des routes à travers les montagnes, à mesure qu'on a mieux su rendre les mers, au lieu d'un obstacle, un moyen de communication, la civilisation et l'aisance ont fait des progrès.

C'est la liberté de commerce qui a créé la ville d'Odessa sur la mer Noire; et depuis que cette liberté a été restreinte, nous apprenons, par une relation récente, que les progrès de cette ville intéressante se sont arrêtés tout à coup [1].

Un autre voyageur nous entretient des progrès qui ont accompagné l'affranchissement des colonies espagnoles de l'Amérique [2]. Si de malheureuses discordes civiles n'étaient pas venues mêler leur fâcheuse influence à l'action vivifiante de la liberté, nous aurions vu se renouveler dans ces quartiers les merveilles de l'Amérique septentrionale.

En convenant que la nation prise en masse recueille tout autant de profits d'une vente faite à l'étranger, soit qu'elle lui vende des matières premières ou bien des produits manufacturés, on observera avec raison

---

[1] « Odessa, devenu port franc, a vu ses relations avec l'Europe prendre un grand accroissement, et tout annonçait que bientôt cette ville serait un des plus riches marchés de la Russie; mais quelques abus ont jeté l'alarme à Pétersbourg, et la franchise d'Odessa, d'abord suspendue, ensuite restreinte, a été changée en un entrepôt réel assujétti à diverses formalités. Cet événement a arrêté tout d'un coup l'élan donné au commerce d'Odessa. Il a eu le grave inconvénient d'inspirer à l'étranger une sorte de défiance ; et l'on a vu se ralentir ce mouvement d'attraction qui amenait vers les provinces de la Russie méridionale, une population active, industrieuse, et de nombreux capitaux. (Gamba, Voyage dans la Russie méridionale, tome I, page 17.)

[2] « Il y avait si peu de temps que ce port (San Blas, port du Mexique sur l'Océan Pacifique, près de la Californie) était ouvert au commerce libre, que nous ne comptions pas y trouver autant de vaisseaux. Ce ne fut pas la première occasion où nous avions mal jugé de l'activité du commerce toutes les fois qu'il n'est pas entravé par des restrictions ou placé sous la main des gouvernemens. » (Voyage au Chili, au Pérou et au Mexique, en 1822, par le capitaine Hall.) Partout le même voyageur avait remarqué les heureux effets de l'indépendance et des libres communications.

que les profits que l'étranger nous paiera dans les deux cas, ne se distribueront pas à des producteurs des mêmes classes. Si l'on exporte pour un million de laines en balles, il y aura bien autant de profits réalisés par la nation, que si l'on exporte pour un million de beaux draps ; mais la plus grande partie de ce million se trouvera réalisée par des propriétaires de troupeaux, par des bergers, des tondeurs et autres producteurs du produit brut, et les manufacturiers de draps, ni leurs ouvriers, n'en toucheront pas une obole; tandis que si nous exportons pour un million de draps, il y aura cent ou deux cent mille francs seulement pour la part des fermiers, des bergers, des tondeurs, et plus que cela pour les manufacturiers et les ouvriers [1].

Cet effet est incontestable; mais puisqu'il y a autant de richesses gagnées par la nation dans l'une et l'autre supposition, la question se réduit à ceci : Dans quelle classe la même somme de richesses procure-t-elle à une nation plus de bonheur ou plus de puissance? Ce n'est plus une question d'économie politique, c'est une question de politique et de morale. Elle n'est pas susceptible d'une solution aussi rigoureuse que la question d'économie politique ; néanmoins comme chaque classe se multiplie en proportion des profits qu'elle fait, et que la classe agricole a une existence moins précaire que celle qui s'occupe aux manufactures, je serais porté à croire (si la liberté d'industrie et la marche naturelle des choses n'étaient pas préférables à tout) que c'est la classe agricole et l'exportation des produits bruts, dont l'extension devrait être favorisée de préférence, comme étant moins dépendante des événemens ainsi que des caprices des hommes.

En effet, quand le système du gouvernement favorise le développement des entreprises de manufactures, les ouvriers manufacturiers se multiplient; mais nulle protection ne peut leur assurer une occupation constante.

---

[1] Cette démonstration n'était pas praticable pour Adam Smith ; elle ne l'est pas davantage pour tous ceux qui n'ont pas fait une analyse complète des agens de la production, et qui n'admettent que le travail comme producteur des richesses. Pour les personnes qui croient que les terres et le simple profit des capitaux ne procurent aux nations aucune nouvelle richesse, toutes les circonstances qui nuisent au plus grand développement du travail, sont un mal ; et par une conséquence du même système, qui est celui de Ricardo et de ses partisans, les efforts du génie qui met dans nos mains la disposition des puissances de la nature, sont un mal. Cette conclusion incontestable, quoique ridicule, montre l'imperfection des doctrines qui y conduisent.

Les produits manufacturés servent principalement aux vêtemens, aux ameublemens, aux ornemens, aux plaisirs des hommes; or, ces consommations sont moins urgentes que plusieurs autres, et notamment que celle des alimens qui ne souffre point de remise. Lorsque les circonstances deviennent fâcheuses (dans les temps de disette, par exemple), les consommateurs peuvent supprimer, ou du moins différer l'achat qu'ils font des produits manufacturés, plutôt que d'autres achats; et c'est en effet ce qui a lieu parmi les classes peu fortunées qui sont partout les plus nombreuses.

Aux cessations de demande qui sont occasionnées par les fléaux célestes, il faut ajouter celles qui dépendent des volontés humaines. Une mode qui change laisse une ville entière sans ouvrage. Une guerre qui se déclare, une prohibition prononcée en pays étranger, peuvent fermer les débouchés les mieux établis, et plonger dans la détresse une multitude de familles.

Indépendamment de ces maux accidentels, il en est un qui semble inhérent au système qui fonde la prospérité d'une nation sur la vente à l'étranger de ses produits manufacturés. Cette nation ne peut continuer à obtenir la préférence qu'en vendant à meilleur marché que toutes les autres, et même que les producteurs du pays où elle vend; ce qui l'oblige à établir dans ses fabrications une économie parcimonieuse qui pèse principalement sur la classe ouvrière, classe subordonnée et où la concurrence des travailleurs les oblige à accepter les plus dures conditions. Steuart ne craint pas de conseiller à l'administration d'établir parmi les producteurs une concurrence telle que, diminuant leurs prix à l'envi les uns des autres, *ils se réduisent à ne gagner que le nécessaire physique* [1]. Ainsi, après que des populations entières se sont interdit l'usage de tout ce qui ressemble à une superfluité, et par conséquent toutes les jouissances intellectuelles, tout ce qui les distingue de la brute; nous venons de voir que l'accident

---

[1] Steuart, tome 1, page 216. Si le vieux système prohibitif n'avait pas été ruiné par les lumières que l'on doit aux économistes français du dix-huitième siècle et aux disciples d'Adam Smith, les écrivains de cette ancienne école seraient les pires conseillers que pussent avoir les nations. Ce sont eux qui les auraient entraînées de plus en plus dans des guerres de commerce, de jalousie et d'ambition, et qui auraient constamment tendu, comme on le voit, dans le résultat du système de Steuart, à les plonger dans la misère et dans l'abrutissement.

le plus commun, une mauvaise récolte, un changement de mode, peuvent les priver même de cet absolu nécessaire. Il semblerait que les gouvernemens ne font pas assez de mal aux nations en leur mettant les armes à la main, et en les obligeant à s'égorger mutuellement; il faut encore qu'elles se fassent une guerre de fuseaux et de navettes, dont le résultat est une privation perpétuelle de tout ce qui adoucit la vie et relève l'humanité! Est-ce là, je le demande, le résultat qu'on doit se proposer dans l'organisation des sociétés? Jamais le système exclusif ne s'est exprimé avec plus de naïveté.

CHAPITRE XV.

De la libre importation des marchandises étrangères, et de l'avantage qu'une nation en retire.

Après avoir démontré, messieurs, qu'une nation ne retire pas de la prohibition des produits étrangers, les avantages qu'on attribue à cette mesure, je vous ferai connaître les biens très-positifs dont ce système nous prive.

Mais d'abord, il convient que nous nous formions une juste idée des avantages qui résultent des échanges en général.

Quand un commerce s'établit entre nous et une nation étrangère, nous renonçons à la consommation des produits que nous lui envoyons, pour jouir de la consommation de ceux que nous obtenons en retour. L'effet est précisément le même que si nous avions produit les marchandises étrangères sur nos champs et dans nos ateliers; au fond, nous ne consommons jamais que ce que nous produisons: mais il y a d'assez grands avantages à opérer cette consommation après le circuit du commerce extérieur.

Ces avantages, les voici, sommairement expliqués.

Les produits que nous n'avons pas du tout, sont pour nous d'un prix excessif. Sans le commerce extérieur, le café et le coton seraient pour la France des produits infiniment chers, et dont un Français, quelque opulent que vous vouliez le supposer, ne pourrait pas jouir; car toute sa fortune suffirait à peine pour lui procurer quelques tasses d'un café, probablement fort médiocre, qu'il obtiendrait en cultivant à grands frais des plants dans une serre chaude. Eh bien, messieurs, au moyen du com-

merce étranger, une livre d'excellent café ne lui coûte pas plus de quarante sous ; c'est-à-dire le même prix qu'un couteau, un mouchoir de poche ou tout autre produit analogue. En créant un produit de 40 sous et l'envoyant aux îles, on adresse en retour à un Français, une livre de café. S'il ne fait pas cette opération lui-même, des négocians, moyennant une rétribution modérée par la concurrence, la font pour lui.

Qu'en résulte-t-il pour la France? Ce produit auparavant si cher, y devient d'un prix tellement abordable, que non-seulement les gens riches, mais des fortunes très-médiocres, peuvent s'y procurer habituellement du café. On en obtient maintenant à bien meilleur marché que je ne le dis.

De cet avantage il en naît un autre. C'est que le produit étranger pouvant être établi à un prix modique et ses consommateurs pouvant être nombreux, il multiplie la consommation, et par conséquent la demande des produits indigènes au moyen desquels on l'achette. Avant l'importation de cette denrée, les couteliers de France, après avoir fabriqué la quantité de couteaux dont les habitans de la France pouvaient avoir besoin, n'en fabriquaient pas davantage, sous peine de les donner au rabais et d'y perdre. Maintenant, après avoir pourvu la France de couteaux, ils en fabriquent d'autres pour les îles, et ces nouveaux produits de la France, sont consommés par elle sous forme de café. Nous fabriquons et nous consommons beaucoup plus de couteaux (ou de toute autre marchandise que nous envoyons aux îles), parce que nous en consommons une bonne partie en café. Or, produire et consommer, voilà ce qui constitue la richesse, ce qui fait la supériorité des nations industrieuses sur celles qui ne le sont pas.

Cet avantage qui est très-frappant dans le cas que je vous cite, se rencontre encore, mais à un degré moindre, dans tous les commerces que l'on fait avec l'étranger, même lorsque nous recevons en échange des marchandises manufacturées que nous pourrions au besoin fabriquer nous-mêmes. Par le commerce nous les obtenons à un prix inférieur à celui qu'elles nous coûteraient si nous les fabriquions ; et la preuve en est que, malgré les frais de commerce qui comprennent le bénéfice du commerçant, on nous les vend encore à meilleur marché qu'on ne pourrait ici les produire directement. Nous les produisons bien toujours, mais nous les produisons indirectement en produisant les objets que nous donnons à l'étranger en échange pour les avoir, et cette manière est plus économique, plus favorable pour le consommateur, et plus encourageante pour le producteur.

Ainsi, pour faire sortir d'un exemple cet effet avantageux, je supposerai que des commerçans achettent pour l'Allemagne cent aunes de taffetas dont les frais de production, et par conséquent le prix, soient de 400 fr.; je supposerai que ce taffetas est vendu à Francfort 450 francs; qu'avec cette somme on achette cent pièces de padous ou rubans communs qui se fabriquent à Eberfeld, et qui rendus à Paris se vendront 500 francs. Nous aurons produit nos padous en fabriquant du taffetas. Maintenant je supposerai que nous voulions (comme la tentative en a été faite) *ravir,* comme on dit, *cette branche d'industrie à l'Allemagne,* et produire nous-mêmes des padous: on en prohibera l'entrée, et les cent pièces seront fabriquées en France où elles reviendront à 600 francs, ce qui fait cent francs de plus que le prix auquel le commerce nous les procure en ce moment.

On observera peut-être qu'il importe peu que le consommateur paie cent francs de plus, puisque ce haut prix est gagné par des producteurs nos compatriotes; mais il ne vous échappera pas que ce raisonnement est le même que celui au moyen duquel on voudrait établir qu'il faut supprimer les moulins pour donner occasion aux tourneurs de meules à bras de gagner davantage. J'ai déjà plusieurs fois combattu ce système en vous disant que c'est un progrès de l'industrie, que de procurer à une nation les mêmes jouissances avec moins de frais de production; que l'épargne que l'on fait d'une main-d'œuvre ne diminue pas le nombre des travailleurs, ni leurs profits, mais les dirige vers une autre production d'où résultent d'autres jouissances; par là le travail d'une nation n'est point diminué, mais ses moyens de jouir sont plus étendus. De même, lorsque nous voulons produire des padous qui nous reviennent à 600 francs, au lieu de les produire indirectement en fabriquant des étoffes de soie qui ne nous reviennent qu'à 500 francs, nous perdons 100 francs pour n'avoir pas choisi le procédé le plus économique pour produire: celui que la nature des choses, le climat, l'aisance des communications, peut-être seulement notre aptitude naturelle, nous conseillaient de choisir. Et en préférant le procédé le moins économique, disons mieux, le moins intelligent, nous nous interdisons une partie de la demande et de la production qui constituent un état plus avancé de l'industrie et de la civilisation.

Après cette exacte représentation du commerce des produits manufacturés et de ses effets, que penserons-nous de ce précepte d'un auteur récent: « Dès qu'il s'agit d'un travail fait par des nationaux, d'un travail » auquel des hommes utiles devront de pouvoir subsister, *embarrassez-* » *vous peu de ce qu'il coûte:* vous serez toujours plus riches, puisque vos

» compatriotes se seront créé un revenu, etc. [1] » L'auteur ne fait pas attention que le revenu s'augmente autant par ce qu'on dépense de moins que par ce qu'on gagne de plus; et qu'un gain obtenu par une partie de la nation sur une autre partie de la nation qui pourrait éviter de le payer, n'est pas un gain pour la nation.

En 1814 les maîtres de forges convinrent qu'un droit qui leur assurerait le monopole des fers, ne renchérirait les frais de culture que de 50 francs par charrue [2]. Or, veut-on savoir ce qu'un pareil monopole, dont on parle comme d'un médiocre inconvénient, coûterait à la France? Selon Lagrange et Lavoisier, on peut compter en France 920 mille charrues. Le dommage causé aux cultivateurs et par suite aux consommateurs par cette seule mesure, s'élèverait donc à 46 millions! Mais ce n'est pas tout: l'agriculture n'est pas le seul art qui emploie le fer; il n'en est pas un seul qui ne fasse usage de ce plus précieux de tous les métaux; nous nous en servons dans la vie civile; que l'on calcule, si l'on peut, les millions que nous coûte le moindre renchérissement du fer!

On a la pudeur de ne pas le prohiber tout-à-fait; mais on fait ce qu'on peut pour en décourager l'importation, surtout du fer quand il a subi quelque main-d'œuvre [3]; comme si l'économie que l'on fait en employant une main-d'œuvre étrangère, n'était pas exactement pareille à celle que l'on fait quand on emploie un moteur au lieu des bras de l'homme! Un publiciste qui écrit sur l'économie politique et profère une telle phrase: *Embarrassez-vous peu de ce que cela coûte: vous serez toujours assez riche*, ressemble tout-à-fait à un mécanicien qui dirait: *Embarrassez-vous peu de ce qu'il y a de force perdue dans mes machines: vous en aurez toujours assez.*

Je relève ces erreurs parce qu'elles flattent des préjugés vulgaires, et n'en sont que plus dangereuses [4]. Si elles étaient fondées en raison, il fau-

---

[1] M. Ferrier, 2e édition, page 507.

[2] Mémoires de Morellet, tome II, page 267.

[3] L'introduction du fer en gueuse n'est permise que lorsque les morceaux ont plus de cinq pieds de long, c'est-à-dire, lorsqu'ils sont peu maniables et peu favorables à de certains usages.

[4] Témoin les droits dont le gouvernement des État-Unis, gouvernement tout populaire, vient de frapper les produits manufacturés étrangers. Il a cédé aux sollicitations pressantes de plusieurs manufacturiers qui n'ont cessé de réclamer des *droits protecteurs* (c'est leur expression), qui sont en effet

drait bien vite détruire tous nos moulins pour procurer du travail à ceux qui voudraient moudre du grain à force de bras, et si le pain doublait de prix, ne point nous en embarrasser [1].

Quand je parle de prix, messieurs, ne perdez pas de vue qu'il n'y a de prix égal, qu'à qualités égales. Il n'y a nulle comparaison à faire sans cela. Deux draps de qualités différentes, ne sont pas deux produits pareils. L'un peut être à bon marché à 40 francs l'aune; l'autre peut être cher à 12 fr. Mais de deux étoffes parfaitement pareilles, de deux étoffes dont l'une n'est inférieure à l'autre en aucun point, ni pour le choix de la matière première, ni pour la bonne fabrication, ni pour la largeur, ni pour l'éclat et la solidité des couleurs, celle qui revient, tous frais de production compris (soit par une fabrication directe, soit par le commerce), à 40 francs, est moins chère que celle qui revient à 45 francs, et il vaut mieux l'acheter de l'étranger pour 40 francs, que de la produire pour 45 francs. Car, permettez-moi de vous le répéter, quand bien même nous donnerions à l'étranger ces 40 francs en espèces, il est impossible que nous nous les soyons procurés, ou que nous puissions nous les remplacer, autrement que par *nos propres productions.* Le commerce avec l'étranger n'est qu'un procédé différent pour produire chez soi, et un procédé plus économique; autrement l'intérêt personnel ne l'emploierait pas.

Et lorsque je me sers de ces expressions : *Produire avec plus de frais chez nous, acheter à meilleur marché chez l'étranger*, ne pensez pas que ce soient des manières de parler vagues et arbitraires, ne pensez pas qu'elles se prêtent à soutenir indifféremment tous les argumens. Rien n'est plus précis; vous le sentirez par l'exemple d'un produit qui exigerait, s'il

---

protecteurs d'un monopole qui leur est par là accordé aux dépens de leurs concitoyens.

[1] Dans la séance de la chambre des députés du 23 juillet 1828, M. Thénard fit sentir l'absurdité d'un système qui nous fait revenir le salpêtre que nous fabriquons en France de 160 à 180 francs les 100 kilogrammes, tandis que le salpêtre que nous apporte le commerce, ne nous revient qu'à 70 ou 75 francs. Pour maintenir ce système, on frappe les salpêtres d'un droit de 80 francs (le droit est plus élevé que la valeur du produit); on tourmente les citoyens en donnant entrée chez eux à des salpêtriers privilégiés; on épuise les salpêtres de formation française qui s'amasseraient en plus grande quantité pour le cas où un blocus nous empêcherait de les tirer du dehors : cette législation est insensée sous tous les rapports.

fallait le faire chez vous, cinq journées de travail; et que vous pouvez, si vous l'achetez de l'étranger, obtenir, rendu chez vous, en le payant avec un produit équivalent à quatre journées de travail. Il est clair que vous payez l'un et l'autre avec vos journées de travail, ou avec des journées que vous avez payées à vos ouvriers; mais que dans le premier cas, vous payez ce produit un cinquième plus que dans le second.

Remarquez que je ne compare point des journées de deux pays différens (comparaison impossible à faire); mais des journées du même pays, du même temps, et du même prix [1].

Tout cela repose sur cette idée mère et fondamentale que je vous prie de ne point perdre de vue : c'est que, même lorsque nous consommons des marchandises étrangères, nous ne consommons toujours que des produits de notre pays; attendu qu'il nous est impossible de rien acquérir, soit au dedans, soit au dehors, si ce n'est avec des produits de notre pays.

Dans cet état des choses, une prohibition de marchandise étrangère, au moyen de laquelle nous sommes forcés de remplacer cette marchandise par une production indigène qui revient plus cher, équivaut à un réglement industriel qui nous obligerait à nous servir pour créer un produit, d'un procédé plus dispendieux, au lieu d'un procédé plus parfait. Le procédé le plus parfait est dans beaucoup d'occasions la voie du commerce; c'est celle qui nous permet de faire notre café en étoffes, en fabriquant des étoffes et en les envoyant dans les pays à café. Le procédé plus dispendieux est celui qui produit du café immédiatement en le cultivant dans des serres chaudes qui le fournissent moins abondant ou moins bon [2].

Au surplus, on ne peut bien comprendre et pleinement admettre la liberté

[1] Cette démonstration est une preuve entre mille de l'insuffisance des systèmes d'économie politique qui mesurent la production sur l'utilité réelle des produits et non sur leur valeur d'échange.

[2] Je ne blâme point ici les procédés de ceux qui font en Europe du sucre, de betteraves; c'est même peut-être ce procédé qui nous débarassera du monopole des colonies si funeste à leurs métropoles. Il peut y avoir des localités où la betterave contient tant de sucre, où l'on peut tirer un si bon parti de son résidu pour engraisser des bestiaux, où les mauvaises lois rendent le sucre des pays chauds si cher, qu'on l'obtient à meilleur compte en l'extrayant des betteraves ; alors le procédé le plus économique, et par conséquent le plus parfait, consiste à l'obtenir par l'agriculture intérieure au lieu de l'obtenir par le commerce.

du commerce, si l'on ne comprend pas bien ce qu'une nation gagne à se procurer les produits au plus bas prix. Or, pour saisir l'avantage de se procurer les produits au plus bas prix, il faut bien comprendre la théorie de la production, et pour cela se reporter au chap. IX de la Ire partie, page 116.

C'est un de mes motifs pour insister souvent sur l'importance des élémens en économie politique. Toutes les plus importantes conséquences en dérivent.

Lorsqu'au lieu d'une prohibition absolue, le législateur frappe une marchandise importée, d'un droit d'entrée, il convient de distinguer le cas où le droit suffit pour empêcher toute importation, du cas où une certaine quantité de consommateurs (ou plutôt de commerçans agissant pour les consommateurs) jugent à propos d'importer une quantité quelconque de la marchandise, sauf à payer le droit.

Dans la première supposition, le droit est une prohibition absolue déguisée. Le gouvernement anglais établit un droit de 50 pour cent sur les ouvrages d'osier, les paniers, les corbeilles; par conséquent, on serait obligé, si l'on en importait, de payer en Angleterre 30 sous de France une corbeille française que, sans ce droit, et les frais de commerce compris, on pourrait s'y procurer pour 20 sous. Si les producteurs anglais peuvent établir une corbeille semblable (ou du moins une corbeille pourvue de la même utilité), pour le prix de 29 sous ou moins, il est clair que l'on n'en fera pas venir de France une seule: comme elles reviennent à 30 sous, elles ne peuvent supporter la concurrence des corbeilles anglaises de vingt-neuf sous; elles sont prohibées par le fait, et il en résulte tous les inconvéniens des prohibitions absolues, c'est-à-dire, que le fisc ne gagne rien par le moyen de ce droit, et que les consommateurs de corbeilles paient vingt-neuf sous un produit qu'ils pourraient avoir pour 20 sous.

Si les frais de production de chaque corbeille s'élèvent en Angleterre à 31 sous, on les tirera de France plutôt que de les fabriquer, et les consommateurs anglais les paieront alors avec une quantité de leurs services productifs valant 30 sous, c'est-à-dire, avec une quantité de marchandises anglaises dont les frais de production auront égalé 30 sous, tandis qu'on aurait pu acheter en Angleterre les mêmes corbeilles pour un tiers moins de frais de production.

Or, la nécessité où l'on met les consommateurs de les payer ce prix, équivaut complètement pour eux à une diminution de revenu; car notre revenu à tous, quelle qu'en soit la source, est d'autant plus grand qu'il peut

nous servir à acheter plus d'objets de consommation ; et ce que nous donnons de plus pour un objet, diminue d'autant ce que nous pourrions consacrer à l'achat d'un autre.

L'ignorance presque générale où l'on est encore, par rapport à ce principe incontestable, fait que nous sommes ordinairement sacrifiés en notre qualité de consommateurs, c'est-à-dire dans la fonction que nous exerçons le plus généralement, le plus constamment, pendant toutes les heures du jour, pendant notre sommeil même ; car les draps de lit dans lesquels nous sommes couchés, nos matelas, la couchette, nos rideaux, notre ameublement, notre appartement, l'ardoise ou la tuile qui nous couvrent, sont des objets que nous consommons en dormant. Nos revenus, à quelque somme qu'ils se montent, sont dans une lutte perpétuelle contre tous nos besoins. Ils sont diminués par chaque sou que l'on nous fait payer de plus, et que nous pourrions payer de moins. Calculez, si vous pouvez, ce que l'on fait ainsi payer de trop, en renchérissemens, à une grande nation. C'est bien une autre somme que celle que les douanes reçoivent en droits d'entrée. Un droit qui équivaut à une prohibition, coûte souvent des sommes considérables, et ne rapporte pas une obole au gouvernement ni à ses agens [1].

La richesse d'une personne, d'une nation, n'est pas, comme on l'a dit jusqu'ici, grande ou petite, par sa comparaison avec la richesse d'une autre nation ; mais par sa comparaison avec le prix des objets de consommation. La cherté des produits, en ne permettant pas à des classes nombreuses de consommateurs, d'atteindre au prix de beaucoup de choses, est une des causes principales qui retiennent la majeure partie de nos paysans et de bien d'autres en Europe, dans une condition beaucoup plus voisine de la condition du sauvage, que de celle de l'homme civilisé ; car la mauvaise qualité des produits, leur imperfection, leur grossièreté, est

---

[1] Pendant le règne de Bonaparte on expédiait de Londres des bâtimens chargés de sucre, de café, de tabac, de coton filé, pour Salonique, d'où ces marchandises étaient portées sur des chevaux ou des mulets, à travers la Servie et la Hongrie, dans toute l'Allemagne, et même en France ; de sorte qu'une marchandise que l'on consommait quelquefois à Calais, venait d'Angleterre, qui en est à sept lieues, après avoir fait un détour qui équivalait pour les frais à un voyage de deux fois le tour de la terre. (Th. Tooke, *Thoughts and details on the high and low Prices of the last 30 years*, part. II, page 53.)

exactement la même chose que leur cherté ; et un produit est également cher soit qu'il coûte beaucoup d'argent, soit qu'il ait peu de qualités. A mesure que l'économie politique sera mieux entendue, on attachera plus d'importance à cette considération que je ne fais qu'indiquer ici.

Quand je prêche en faveur du bon marché des produits, ce n'est pas la cause des seuls consommateurs que je défends ; c'est aussi celle des producteurs. Rien ne favorise la demande des produits, leur écoulement facile et prompt, comme leur bas prix. Je ne doute pas que si l'Angleterre est assez sage pour persister dans le plan qu'elle paraît avoir adopté, d'abaisser graduellement les barrières qui s'opposent à l'introduction d'une foule de produits que l'étranger pourrait lui fournir à bon marché, et si elle se contente de les frapper d'un droit léger, elle ne favorise singulièrement ses manufactures, et même n'augmente le produit de ses douanes. Le bon marché des produits en facilitera l'acquisition ; la douane percevra un droit modéré sur des choses qui ne lui en paient point du tout, puisqu'elles sont prohibées; et l'étranger achettera pour ses retours des marchandises anglaises qui ont de la peine à se vendre. Il y a soixante ans qu'Adam Smith a averti les Anglais de ce que leur coûtait leur système exclusif; mais les hommes veulent souffrir avant que de se corriger ; aussi n'est-ce que de nos jours que les négocians de Londres ont présenté une pétition pour un commerce plus libre avec l'étranger, et qu'on a vu même les manufacturiers de Birmingham nommer un comité pour voir s'il n'y aurait pas de l'avantage à ne pas prohiber tout objet manufacturé dans l'étranger.

La chambre des communes d'Angleterre, avertie enfin par les hommes éclairés, du tort que fait à ses manufactures et à son commerce, le système prohibitif qu'elle avait poussé à l'excès, semble en avoir reconnu les inconvéniens. Ce système sera dans peu, sinon totalement abandonné, du moins considérablement mitigé. Il est assez curieux d'observer que, tandis qu'on lui attribue dans plusieurs endroits les succès de l'industrie anglaise, les Anglais cherchent à s'en débarrasser comme s'opposant aux progrès de leur industrie.

On s'aperçoit que je n'ai point parlé des droits d'entrée comme impôts, mais seulement comme des moyens de protéger l'industrie. Comme impôts, maintenus dans des bornes convenables, ils ne sont pas plus mauvais que d'autres ; mais comme moyens de protéger l'industrie, ils ne peuvent protéger une industrie qu'aux dépens d'une autre et aux dépens des revenus des consommateurs.

L'abandonnnement qu'on en fera un jour facilitera beaucoup la tâche de l'administration ; et il en sera de même du renoncement aux droits de fabrication. Avec des droits de douane élevés, le gouvernement est constamment en butte aux réclamations tantôt d'une classe de producteurs, tantôt d'une autre. Si l'on ne baisse pas les droits d'entrée, les producteurs de vin se plaignent qu'on fait tort à leurs exportations ; si on les baisse trop, les maîtres de forges menacent d'éteindre leurs hauts fourneaux. Si on laisse entrer les sucres étrangers, les colons se plaignent qu'on les ruine; si on frappe les sucres étrangers d'un droit prohibitif, le consommateur se plaint qu'on lui fait payer le sucre 25 pour cent de plus qu'on ne le paie en Suisse ; le fisc se plaint que la cherté du sucre, en réduisant la consommation, nuit à la recette des douanes. Ne protégez aucune classe de la nation, elles chercheront toutes les industries les plus généralement profitables ; elles ne pourront se plaindre que de la nécessité des choses, et laisseront l'administation en paix. Si l'administration ordonnait que les menuisiers travaillassent en sapin et les ébénistes en chêne, il y aurait à chaque instant des réclamations et des plaintes ; on les laisse employer le bois qu'ils veulent, et personne ne se plaint.

CHAPITRE XVI.

Des précautions qu'il faut avoir avant d'ôter les prohibitions.

La solidité des raisons que je vous ai exposées, messieurs, pour repousser le système exclusif, ne doit pas engager à le proscrire intempestivement et sans précautions. Les relations commerciales entre les nations, se sont établies et ont acquis de la consistance, sous l'empire d'une législation vicieuse, semblables à ces arbres qui ont pris leur croissance au milieu des anfractuosités d'un roc ou d'un mur, et qui ont vieilli avec leur difformité. On les ferait mourir en voulant les redresser. Nous sommes entrés, nous nous sommes avancés dans de fausses routes, déterminés par la politique et la législation du temps. Cette législation ne pourrait être changée subitement, sans froisser beaucoup d'intérêts.

Si, par exemple, chez nous l'importation des fontes de fer, à bas prix et d'excellente qualité, était hautement favorable à nos arts et à nos consommateurs ; si cette importation favorisait l'emploi du fer, de ce métal si supérieur à l'or par son utilité, jusqu'à l'introduire dans une foule d'usages qui le réclament, la société en recueillerait de fort grands avantages ; mais

d'un autre côté, cette importation entraînerait la destruction de presque toutes nos grosses forges, auxquelles des capitaux considérables ont été consacrés. Ce n'est pas tout : des hommes qui sont forcés d'abandonner une industrie, même lorsqu'il s'en ouvre beaucoup d'autres plus avantageuses, ne perdent pas seulement la majeure partie de leurs capitaux, ils perdent le temps qu'ils ont consacré à leur établissement et leur expérience acquise, qui sont des capitaux aussi. Le maître et l'ouvrier redeviennent des apprentis s'ils sont obligés de recommencer une autre carrière.

Le législateur ne peut pas traiter avec légèreté de pareils intérêts ; et s'il adopte une législation plus conforme à la prospérité générale et aux lumières de notre époque, ce ne doit être qu'avec réserve, en suivant des gradations, et en appelant le temps à son secours. Ne considérez donc pas, messieurs, les conseils qui naissent d'une économie politique mieux connue, comme des indications pressantes et qu'on ne saurait suivre trop entièrement et trop tôt. Regardez-les plutôt comme des préservatifs contre de nouvelles fausses mesures confirmatrices de celles dont nous souffrons déjà. L'essentiel est de savoir en quoi consiste le bien : une fois que l'on connaît ses vrais intérêts, on y arrive toujours avec le temps ; il se présente des circonstances où l'on peut, sans beaucoup d'inconvéniens, changer quelque chose à une législation qu'on sait être fâcheuse ; et pourvu qu'on ne laisse échapper aucune occasion de réformer une mauvaise loi ou d'en introduire une meilleure, on finit enfin par être régi par les lumières du siècle, au lieu de l'être par les préjugés des siècles passés. Celui qui possède un jardin rempli de grands arbres mal plantés, s'il les coupe tous à la fois, demeure privé d'ombrage ; mais si petit à petit il remplace une plantation ancienne par une autre mieux entendue, il finit par avoir une superbe habitation sans avoir commencé par se mettre au milieu du désert [1].

---

[1] En publiant la quatrième édition du *Catéchisme d'Économie politique*, qui a paru en 1834, Ch. Comte, gendre de l'auteur, y a placé une note qui trouve son application ici et que l'on croit devoir reproduire textuellement, faute de pouvoir mieux dire. « Ceci répond, disait-il, aux déclamations dont les écrits de M. J.-B. Say ont été l'objet, depuis quelque temps, de la part de quelques sectes obscures. On a prétendu que toutes les théories de ce savant économiste pouvaient se résumer en quatre mots : *laissez faire et laissez passer*. Une telle assertion ne pouvait faire fortune qu'auprès de ceux qui n'ont pas lu ses ouvrages et qui ne jugent que sur la parole d'autrui. »

(*Note de l'éditeur.*)

Au reste, messieurs, quand je vous exhorte à ne provoquer que des changemens graduels, ce n'est que dans le cas où il y a, pour une portion de la société, du danger et un dommage évident à changer brusquement, et lorsque cette portion de la société a des droits à votre intérêt, comme c'est le cas pour les maîtres de forges ; car sans cela on ne saurait quitter trop tôt une mauvaise route et une mauvaise position.

Quoiqu'il y ait des prohibitions absolues par la loi, il n'y en a réellement pas par le fait. L'entrée des tissus de l'Inde, et notamment des châles de cachemire, est prohibée en Angleterre, et cependant on n'y manque ni des châles, ni des mousselines de l'Asie. Toutes les fois que le prix d'un châle surpasse en Angleterre ses frais de production et la prime qu'il faut payer à un contrebandier pour le faire entrer, il se trouve des gens disposés à braver, pour ce médiocre profit, les dangers personnels et la honte qui accompagnent toujours plus ou moins une action illicite. Il en est de même des marchandises anglaises en France. Les quincailleries y étaient prohibées sous le dernier régime ; mais comme par l'usage auquel elles sont propres, elles valaient 15 ou 20 pour cent au-delà de leurs frais de production (c'est-à-dire au-delà de leur prix d'achat et de leurs frais de transport), ces 15 ou 20 pour cent équivalaient à une prime offerte à la contrebande, et cette prime suffisait pour couvrir le risque de perdre les marchandises prohibées, et même le risque que couraient les contrebandiers de payer des amendes ou de subir les autres peines imposées par les lois. Ce ne sont pas en général des maisons de commerce qui font de la contrebande ; mais elles paient une somme convenue à des hommes qui se chargent de rendre la marchandise dans un lieu désigné.

Cette opération est quelquefois si évidemment dans l'intérêt national, que le gouvernement lui-même ferme les yeux sur cette infraction à ses propres réglemens. On sait que les fabriques de Tarare sont obligées de se servir, pour une partie de leur fabrication, de cotons filés en Angleterre. Il faut bien qu'elles les reçoivent par la contrebande, ou qu'elles ferment leurs ateliers [1].

---

[1] On a fini par admettre les cotons filés étrangers moyennant un droit d'entrée. La contrebande est une puissance qui empêche les mauvaises lois de douanes d'avoir un effet trop fâcheux et qui force à les modifier.

(*Note de l'éditeur.*)

La prime que l'on paie à des contrebandiers est d'autant plus élevée que la contrebande est plus difficile, plus dispendieuse, plus dangereuse. Le risque que courent les contrebandiers est plus grand et se paie plus cher lorsque les frontières sont faciles à garder, lorsqu'elles sont défendues par plusieurs lignes de douaniers qui se contrôlent mutuellement, de manière qu'il ne suffit pas d'avoir gagné les employés d'une ligne, ou même de deux, pour faire passer une marchandise prohibée. Cependant nous venons de voir que la situation insulaire de la Grande-Bretagne n'empêche pas la contrebande de s'y faire constamment.

Les primes que demandent les fraudeurs ne différant que par leur plus ou moins d'élévation, de bons administrateurs ont proposé aux législateurs de ne point prononcer de prohibitions absolues, mais seulement des droits qu'on maintiendrait toujours un peu au-dessous de la prime de contrebande; de manière que le négociant trouvât toujours son compte à payer la prime à l'administration plutôt qu'aux contrebandiers. Le seul motif qu'on ait donné pour rejeter ce tempérament, a été que la faculté d'introduire une marchandise en payant les droits, procure des facilités pour frauder les droits eux-mêmes, et nuit à la découverte des contraventions; car alors toute marchandise peut exister légalement dans les magasins, et se vendre publiquement, puisqu'elle est censée avoir acquitté les droits du moment qu'elle est en dedans des frontières. Mais qui ne voit qu'en ôtant le plus fort des motifs de faire la contrebande, c'est-à dire la prohibition absolue, ou les droits excessifs, on n'aurait presque plus de fraudes à réprimer, parce que la fraude serait trop peu lucrative?

D'après les principes de l'économie politique, il semblerait que la contrebande entraîne peu d'inconvéniens quant à la richesse nationale, puisqu'elle vaut toujours mieux que les prohibitions; mais elle a beaucoup de suites fâcheuses : elle accoutume à violer les lois; ce qui déverse sur les bonnes lois, une partie du mépris que devraient encourir les mauvaises seulement. Elle établit une inégalité de frais pour les mêmes produits, et donne aux gens qui ne se font aucun scrupule de violer les règles établies, un avantage sur ceux qui les respectent; enfin les punitions qu'encourent les contrebandiers, ont ceci d'affligeant que leur crime, bien que réel puisqu'ils ont sciemment enfreint les lois, n'a réellement pas lésé la société, et a même eu l'avantage d'obliger le fisc à modérer son avidité.

Les droits élevés offrent au commerce une perpétuelle tentation de les éluder et de courir des risques qui en font une dangereuse loterie, mais

dans cette loterie les bons lots ne sont pas comme ils devraient l'être, pour les plus probes, pour les plus laborieux, mais pour les plus heureux; et ne sont jamais gagnés qu'aux dépens de ceux qui succombent.

Ajoutez que les frais que fait l'État pour garder les frontières contre l'invasion des marchandises étrangères, sont très-considérables. La triple ligne de nos douanes occupe vingt mille hommes valides dont les bras pourraient produire, et qui ne sont occupés qu'à faire la guerre aux produits des autres hommes. Heureux quand ils ne sont pas employés à la protection des abus! Les exemptions de droits soit en faveur des membres du gouvernement, soit en faveur des agens diplomatiques, sont une véritable fraude exercée au détriment de tous ceux qui sont hors d'état de se soustraire au paiement des droits [1].

CHAPITRE XVII.

Si l'on favorise les manufactures nationales en empêchant la sortie des matières premières.

Pour favoriser les fabriques nationales, pour ruiner les fabriques étrangères, on ne s'est pas contenté de repousser les produits de ces dernières; on a cherché à les priver de leurs matériaux. Les Anglais attribuant à la laine de leurs moutons des qualités spéciales [2], et dans la vue d'en réserver l'emploi pour leurs manufactures, en ont prohibé la sortie, et ils ont attaché une telle importance à cette mesure, qu'ils ont voulu que le président

---

[1] On sait que Napoléon ou ses agens trafiquaient des licences accordées pour communiquer avec l'Angleterre; et on lit dans les Mémoires d'Ouvrard (première partie, page 95) qu'à une certaine époque, une société de commerce fut conclue entre le roi d'Espagne et M. Ouvrard, par laquelle le premier s'engageait à fournir au second, toutes les licences nécessaires pour qu'il pût introduire sans droits toute espèce espèce de marchandises dans ses colonies, et en extraire l'or et l'argent. Ce qui offrait le fâcheux scandale d'un gouvernement qui portait des lois sévères contre la contrebande, et partageait avec un contrebandier, le profit qu'il y avait à les violer.

[2] La laine des moutons anglais est fort longue et propre à la fabrication des étoffes que l'on fait avec de la laine peignée; or, ce n'est là qu'une branche d'une vaste industrie. La même laine est beaucoup moins propre à la fabrication plus importante des étoffes feutrées comme les draps de toutes sortes.

et les secrétaires de la chambre des pairs, au lieu d'être assis sur des siéges, fussent assis sur des sacs de laine pour qu'ils n'oubliassent jamais la conservation de ce qu'ils regardaient comme une des bases de la prospérité nationale. Les sacs de laine n'ont pas empêché la Belgique et la France de faire de plus beaux draps que les Anglais, et l'Angleterre a perdu pendant longtemps par cette prohibition un débouché qui était important pour une île à pâturages. Elle l'a compris enfin, et l'exportation des laines et même des moutons à longue laine, commence à être permise.

Les Anglais savent maintenant que ce qui a favorisé les étoffes de laine en Angleterre, c'est ce qui a été favorable aux étoffes de coton et aux étoffes de soie; c'est-à-dire des procédés de fabrication très-ingénieux et très-économiques, et surtout l'esprit industrieux et persévérant des manufacturiers du pays. Les balles de laine de la Chambre des pairs ne sont plus qu'une vaine étiquette, monument d'une ancienne sottise, comme beaucoup d'autres cérémonies.

On se flatte en prohibant la sortie des matières premières, que nos manufacturiers s'en trouveront mieux pourvus. Lorsque l'on empêche que nos graines oléagineuses n'aillent à l'étranger, on s'imagine que nos moulins à huile s'en procureront plus facilement et à meilleur compte. Mais est-il prouvé que la culture de ces mêmes plantes ne fût pas plus étendue et plus perfectionnée, si elles étaient un objet d'exportation aussi bien qu'une matière première de fabrique? C'est quand un article prend toute l'extension dont il est susceptible, que son prix s'établit au plus bas. Je ne pense point que nos fabriques d'huile eussent moins de matières premières lorsqu'on aurait la faculté de les exporter, ni qu'elles les payassent plus cher; et la France ferait de plus les profits de l'exportation des graines [1].

---

[1] Je lis dans un auteur sicilien [*] que pendant un temps, on crut favoriser le labourage dans la Sicile, en prohibant sous les peines les plus sévères, l'envoi des bœufs à la boucherie: cette loi rendit les bœufs beaucoup plus rares. Les bœufs ne pouvant plus servir qu'à un seul usage, il fallait que cet usage couvrît tous les frais nécessaires pour les élever; le labourage devenant plus dispendieux, on fut obligé de renoncer à la mesure en question. Le moyen de multiplier les bœufs était au contraire de procurer à ce produit le plus de débouchés qu'il était possible.

[*] Nicolo Palmieri; *Saggio sulle cause ed i rimedii delle angustie dell' economia agraria di Sicilia* 1826.

Si les prohibitions de sortie sont admissibles, c'est tout au plus dans le cas où la matière première que l'on retient, n'est pas susceptible d'accroissement par de nouveaux débouchés qui s'ouvrent pour elle. C'est d'après cette considération qu'en France, on interdit, peut-être avec sagesse, l'exportation des vieux cordages et des chiffons dont on fait le papier. Les chiffons s'exporteraient, qu'on ne peut pas supposer qu'il s'en fît davantage. Ce n'est pas par la considération du prix que l'on pourra tirer du vieux linge et des vieux habits, qu'on est porté à en faire. Si l'exportation des chiffons était permise, nous paierions le papier plus cher, et il n'est pas certain que les fabricans de papier gagnassent au-delà de ce qu'ils gagnent [1].

Une nation qui n'aurait point été élevée comme nous dans les habitudes prohibitives, ne pourrait pas facilement concevoir nos motifs pour permettre l'exportation des bons cordages et pour retenir à notre usage les cordages usés et mauvais.

CHAPITRE XVIII.

Réfutation de quelques argumens faits en faveur du régime prohibitif.

Après vous avoir exposé les vrais effets des prohibitions et des droits d'entrée, je dois vous mettre en garde, messieurs, contre certains argumens, dont quelques-uns sont assez spécieux et dont on se sert communément, soit dans les livres, soit dans la société, pour justifier ces mesures et les faire considérer comme protectrices des intérêts nationaux. Vous pouvez n'avoir pas toujours la réponse prête à un mauvais argument; et quoique cette réponse sorte nécessairement des principes quand on les a bien étudiés, il n'est pas inutile cependant qu'on puisse la trouver sans être obligé de recourir à de longues méditations.

[1] Au surplus, il est à présumer que cette prohibition de sortie des chiffons, sera bientôt une mesure superflue; de meilleurs procédés conserveront une matière que l'on faisait pourrir en partie, et il paraît que beaucoup de matières, très-peu chères, peuvent fournir des substances propres à devenir la matière première du papier.

Une fois qu'on est bien convaincu que, de quelque façon qu'on s'y prenne, une nation n'exporte jamais que ses propres produits, ou des choses qu'elle ne peut acquérir qu'avec ses produits; et qu'elle n'importe jamais que les marchandises qui conviennent le mieux à ses intérêts, on n'attache pas une grande importance à l'argument suivant dont on a souvent étayé les entraves qu'on a voulu mettre à l'introduction de certains produits étrangers. On a dit : si nous ne pouvons soutenir la concurrence des étoffes de coton que fournit l'Angleterre, jamais cette industrie ne pourra se naturaliser chez nous; l'Angleterre jouira éternellement du privilége d'en fournir seule à nos consommateurs; nous ne pourrons jamais réussir à nous affranchir du tribut qu'elle ne cessera de nous imposer. Si, au contraire, ce produit étranger est prohibé, nos fabricans, à l'abri du monopole qui leur sera accordé, parviendront à imiter ces tissus, à s'y rendre habiles, et finalement réussiront à les donner à aussi bon marché que nos rivaux. Dès-lors ils ne redouteront plus leur concurrence, notre pays se trouvera enrichi d'une industrie nouvelle dont les produits ne coûteront pas à nos consommateurs plus cher que ceux que l'étranger pourrait leur offrir, et qui serviront peut-être à étendre par leur exportation notre commerce au dehors.

Cet argument est fréquemment employé, et je l'ai présenté ici sous la forme la plus plausible et la plus favorable au système prohibitif. Mais vous sentirez facilement que du moment que l'étranger ne peut être payé des marchandises qu'il nous fournit, que par d'autres marchandises fruit de nos propres services productifs, du moment que, même en consommant des produits étrangers, ce sont toujours nos produits que nous consommons sous une autre forme, il devient indifférent que nous fassions nous-mêmes ou que nous achetions de l'étranger, fût-ce pendant l'éternité, les objets qu'il nous fournit. Nous pouvons prendre notre parti de ce commerce, comme nous le prenons de recevoir du dehors le poivre et la canelle qui ne croîtront jamais chez nous, et dont nous avons vu que l'importation nous est favorable puisqu'elle encourage la production des marchandises avec lesquelles nous payons cette importation.

On insiste; on dit : Si notre nation n'est pas en état de créer elle-même ces produits que vous consentez à tirer du dehors, elle peut en être accidentellement privée par la guerre ou par d'autres événemens. Je réponds qu'alors le moment sera venu pour notre nation de les créer par elle-même et avec plus de peine et de frais. Le système prohibitif veut l'en priver dès à présent pour qu'elle n'en soit pas privée plus tard. Cela n'est

pas raisonnable. D'ailleurs, je ne crois pas que l'on soit jamais privé de ce que peut procurer le commerce. Nous ne pourrons à aucune époque produire nous-mêmes les denrées de la zône torride, et nous n'en manquerons jamais. Si par momens nous les avons payées cher, c'était par notre faute : nous les aurions eues à des conditions fort modérées, si nous avions laissé arriver tous les commerçans qui, à l'envi les uns des autres, auraient été charmés de nous en apporter, et auraient pris en retour une foule de marchandises françaises qui se vendaient mal. La consommation du sucre était fort réduite sous le régime impérial en raison de son prix élevé, et l'exportation de nos marchandises était fort réduite parce que nous importions peu de sucre. Un temps viendra où l'on reconnaîtra que les négocians de deux nations ne sont jamais ennemis et concourent à la fois à la prospérité des deux pays : on les laissera librement trafiquer en tout temps ; et si les gouvernemens ne sont pas assez sages alors pour se maintenir en bonne intelligence, du moins ils ne se feront la guerre qu'avec leurs soldats.

On regarde comme un très-grand avantage une législation à l'abri de laquelle nous pourrions atteindre, par exemple, la perfection des quincailleries anglaises, et faire sur cet article les profits que les Anglais font à présent. Mais si nous venions à fabriquer les quincailleries aussi bien que l'Angleterre et à les établir au même prix, nous ne lui en achetterions plus à la vérité ; nos fabricans jouiraient des profits qu'elle fait maintenant sur cet article, mais aussi nos fabricans ne jouiraient plus des profits qu'ils font sur les marchandises qu'ils lui fournissent maintenant en paiement de ses quincailleries et dont les négocians composent les retours des envois qui se font d'Angleterre en France; car vous pouvez être certains que l'on ne nous fait pas cadeau des quincailleries, et que nous ne les payons pas avec de l'argent s'il existe en France une seule marchandise que nous puissions transporter en Angleterre avec plus de profit. Je n'ai pas besoin de vous répéter que si le métal devenait rare chez nous, on ne l'exporterait pas sans perte.

Je sais que quelques produits, tels que les faux à faucher, se sont perfectionnés en France, parce que la prohibition des faux d'Allemagne a permis aux fabricans français d'en établir avec succès des fabriques, qui par leurs perfectionnemens et leur concurrence, ont fini par les vendre à beaucoup meilleur marché que les faux d'Allemagne. Mais on peut présumer que les mêmes perfectionnemens auraient eu lieu sans cette circonstance. Si véritablement nous tirons de l'étranger un produit que

nous pourrions avec plus de profits produire nous-mêmes, le meilleur moyen d'y parvenir est, peut-être, de le recevoir de l'étranger, d'y accoutumer nos consommateurs. Bientôt un producteur plus ingénieux ou plus adroit que les autres, s'élèvera parmi nous, et découvrira le procédé qui permet aux étrangers d'en venir à bout mieux que nous. Il en a le modèle sous les yeux. Il a l'encouragement d'un prix-courant établi, et une prime constamment ouverte en sa faveur, qui résulte des frais de transport et de commission que le produit étranger est obligé de payer de plus que le sien.

On a observé que l'interruption qui durant plusieurs années de la révolution, a suspendu les communications de plusieurs parties de l'Europe avec la France, a naturalisé plusieurs arts nouveaux dans ce pays. Je le crois; mais j'ai la conviction qu'aidés par une liberté d'industrie favorable à leurs progrès, il n'en est pas un qui ne se fût naturalisé de même sous le régime d'une libre concurrence; et peut-être dans moins de temps. Les faveurs de Bonaparte et des droits énormes sur le sucre, n'ont pu naturaliser parmi nous l'industrie du sucre de betteraves, et elle s'est naturalisée toute seule lorsque le prix du sucre qui était à 5 francs est tombé à 24 sous.

On a dit qu'un négociant français qui achette des percales anglaises, emploie une partie de son capital à faire travailler les manufactures anglaises, au lieu de faire travailler les manufactures françaises. Est-il indifférent, ajoute-t-on, que nos capitaux mettent en œuvre l'industrie étrangère au lieu de la nôtre [1] ?

Il faut répondre à cette objection qu'un acheteur français ne prête point un capital, ni une portion d'un capital, à son vendeur étranger. Celui-ci, après qu'il a vendu, n'a toujours que le même capital qu'il possédait auparavant; sa forme seule est différente. Il l'avait en marchandise. Maintenant il est en argent. Demain il se trouvera sous une autre forme; mais ce sera toujours son capital et non celui de son acheteur. De son côté, le négociant français qui a acheté des marchandises anglaises, ne s'est départi d'aucune partie de son capital. C'est ce capital qu'il fait travailler en le transformant en objets de son commerce ; et si, comme il arrive plus fréquemment, le manufacturier anglais nous a vendu à crédit, s'il a cédé sa marchandise pour être payée au bout de six mois, par exemple,

[1] Voyez Ganilh : *Théorie de l'Économie politique*, tome II, page 200.

loin que ce soit le négociant français qui fasse une avance au manufacturier anglais, c'est celui-ci qui prête pour six mois au marchand français une portion de capital anglais pour faire aller son commerce.

On craint quelquefois que l'étranger favorisé par une situation plus favorable, ou par l'intérêt de l'argent plus bas chez lui que chez nous, ne parvienne à obtenir la préférence successivement pour chaque article et ne finisse par produire tout ce qui nous est nécessaire. Mais si nous ne pouvons payer l'étranger qu'avec nos produits, craindre qu'il ne finisse par tout produire, c'est craindre qu'il ne nous approvisionne de tout *gratuitement*; car comme nous ne produisons pas d'argent, à moins de nous approvisionner gratuitement, il faut qu'il reçoive nos produits en échange des siens.

Si l'étranger jouit de certains avantages que nous n'avons pas, comme le bas intérêt de l'argent, c'est pour nous une raison de plus de lui acheter ses produits; car c'est un moyen pour nous de participer aux avantages dont il jouit, de même que nous participons par le commerce aux avantages d'un climat plus chaud que le nôtre.

On a trop souvent considéré les prohibitions comme des représailles. On a dit : *Si toutes les nations à la fois voulaient supprimer les douanes au moyen desquelles elles protégent leur industrie, rien de mieux : les sacrifices auxquels nous nous soumettrions trouveraient un équivalent dans les profits que nous ferions avec nos voisins. Mais leur accorder des avantages et n'en point recevoir en retour, serait une duperie* [1].

Certes ce serait une duperie en effet de s'imposer un sacrifice pour accorder un avantage aux étrangers; mais ne viens-je pas de vous prouver qu'en recevant des produits étrangers et en les consommant, on n'impose point de sacrifice à son pays, et que ce sont toujours, en définitive, des produits de son pays que l'on consomme? J'ai fait plus : je vous ai prouvé que la nation acheteuse gagne à cet achat, parce qu'il est pour elle une manière de se procurer les mêmes objets de consommation, en donnant pour les avoir moins de services productifs que si elle les produisait elle-même. Il faut donc traduire ainsi l'argument qui précède : *Lorsqu'une nation étrangère met des obstacles à l'introduction chez elle des produits*

[1] C'est le raisonnement qui sert de base à un ukase rendu par l'empereur de Russie, en 1822, pour établir des restrictions plus sévères que par le passé.

de notre industrie, elle nous fait un tort réel: en conséquence, il convient que nous nous en fassions un autre en mettant des obstacles à l'introduction de ses produits chez nous.

CHAPITRE XIX.

Des traités de commerce.

Les traités de commerce sont basés sur l'opinion erronée de deux gouvernemens qui se persuadent qu'ils font tort à leur pays en admettant les produits l'un de l'autre. Ils croient perdre par les importations, tandis que les importations leur procurent nécessairement des exportations, et, au total, un accroissement d'industrie. La seule bonne politique, économiquement parlant, consiste à faciliter de tout son pouvoir les communications commerciales, quelles qu'elles soient, pourvu qu'elles soient compatibles avec la sûreté de l'état et les autres vues qu'un gouvernement peut avoir. De deux nations, la plus sage et la plus éclairée doit dire à l'autre: « Vous voulez m'apporter des marchandises et vous ne voulez pas que » j'en porte chez vous; j'y consens, parce qu'une communication imparfaite vaut encore mieux pour moi que l'absence de toute communication. Lorsque vous serez plus éclairés vous admettrez nos marchands, » de même que nous admettons les vôtres: et vous vous en trouverez beaucoup mieux. »

Il est probable que ce langage amènerait une communication entière beaucoup mieux que ces longues stipulations qui respirent toujours plus ou moins des sentimens et des conditions hostiles comme des capitulations de guerre [1].

[1] Un ministre éclairé, M. de Saint-Cricq, est convenu lui-même, dans un discours à la Chambre des députés (séance du 17 juillet 1828), que les traités de commerce n'étaient plus de notre époque, parce qu'une meilleure intelligence des intérêts nationaux prescrit partout d'accorder ce qu'autrefois on regardait comme des faveurs.

Du temps que le système exclusif régnait sans contrôle, de tels principes d'administration eussent été considérés comme des hérésies. Par la suite on verra d'autres principes généralement admis qui sont repoussés maintenant par une opinion publique peu avancée.

Il y a plusieurs pays dans le monde qui admettent les marchandises des autres nations sans s'inquiéter si les autres nations prohibent ou ne prohibent pas les leurs, sans jamais exiger même que l'on ôte ou qu'on réduise les droits qu'on fait supporter à leurs produits. De ce nombre sont la Chine et tous les états asiatiques et africains, les pays de la domination turque, et les colonies nouvellement indépendantes d'Amérique. Personne que je sache ne s'est avisé cependant de prétendre que cette communication, toute boiteuse qu'elle paraisse, ne soit avantageuse à ces pays-là. On sait combien la Chine gagne avec l'Europe : elle ne prohibe rien, elle ne fait aucun traité; ses négocians ne font presque aucun commerce extérieur, et l'on vient du bout du monde supplier à genoux la Chine de vendre ses produits; on se met à la torture pour lui porter des marchandises qui puissent la tenter, et ce serait bien autre chose, si l'inquiétude, l'arrogance européenne et l'esprit de prosélytisme des missionnaires, ne s'étaient pas opposés à la libre admission des Occidentaux dans tous les ports de ce vaste empire, qui, par une prudence que l'on ne saurait blâmer, les oblige tous à se rendre dans l'unique port de Kanton.

Le nouveau pays de Buenos-Ayres, sans exiger de réciprocité, fait un commerce avantageux avec l'Angleterre et lui envoie une quantité considérable de cuirs, de crins, de suif. Or, supposez que les Buenos-Ayriens, animés des principes du système exclusif, voulussent un beau jour favoriser l'établissement chez eux des manufactures de laines et de coton, et qu'ils s'avisassent en conséquence de défendre la sortie de leurs produits bruts et l'importation des marchandises anglaises, qu'arriverait-il? Pour payer chèrement de mauvaises étoffes, ils renonceraient aux faciles profits qui leur sont offerts par la nature de leur pays et de leur industrie[1].

Une politique étroite peut, je l'avoue, se servir en quelques occasions, avec une sorte de succès, de l'appât offert à une puissance étrangère pour la vente de ses produits, dans la vue d'obtenir d'elle une communication plus facile et plus complète avec elle. On ne saurait blâmer l'emploi de ce

---

[1] Il est à craindre que les États-Unis de l'Amérique du Nord aient fait une faute pareille, pour *protéger*, selon leur expression, leurs manufactures. Ce qui mériterait d'être protégé chez eux, ou plutôt ce qui n'a pas besoin de protection, ce sont leurs produits agricoles qui peuvent se multiplier indéfiniment, et dont ils contrarient le développement en refusant de recevoir des marchandises manufacturées dont les étrangers seraient obligés de faire venir les retours en produits de l'agriculture.

moyen, s'il atteint son but; mais je ne sais si une politique franche et ouverte avec tous les étrangers, laquelle serait déjà un bien, ne les amènerait pas plus sûrement encore à des communications réciproquement libres.

Je suppose qu'un gouvernement dise à toutes les nations étrangères : « Vous apporterez chez nous toutes les marchandises que vous voudrez » en acquittant des droits d'entrée proportionnés à toutes nos autres » contributions publiques. Le blé (au moyen de la contribution foncière), » les objets de fabrique paient leur impôt; les produits du commerce » étranger doivent payer le leur, aussi bien que ceux des autres indus» tries; mais cet impôt, résultat d'une mesure générale, n'est point com» biné pour procurer un privilége aux produits intérieurs; il ne va qu'au » point de ne pas accorder aux produits du dehors, un affranchissement » que les premiers n'ont point. Soumettez-vous à cette loi commune aux » producteurs de tous les produits qui se consomment dans notre pays[1]. » Si, dis-je, un gouvernement tenait ce langage indifféremment à toutes les nations amies ou ennemies, je crois qu'il obtiendrait d'elles, mieux que par tout autre procédé, un allégement de droits sur l'introduction chez elles de ses marchandises nationales.

En effet, les négocians anglais ne pourraient jouir chez nous, par exemple, de l'ouverture de nos ports, sans emporter sur leurs navires, des produits de notre industrie; et si leur gouvernement en interdisait l'entrée chez eux, il rendrait nul l'avantage dont les négocians anglais se seraient flattés de pouvoir vendre leurs produits à la France. Tout l'odieux de la mesure porterait sur l'administration anglaise : elle aurait la main forcée par l'opinion publique.

Il est vrai que le gouvernement anglais pourrait faire un choix parmi les marchandises françaises, et nous dire : « Nous recevrons autant de vin » ou d'huile que vous voudrez nous en vendre, parce que nous n'en pro» duisons pas; mais nous excluons vos soieries et vos cotonnades. » Sans doute ces préférences ont leurs inconvéniens ; mais les goûts, les caprices des consommateurs ont leurs inconvéniens aussi, et cependant on ne

---

[1] On pourrait objecter ici que le produit étranger ne fait que remplacer le produit indigène qui a déjà payé l'impôt lors de sa production. Mais la production indigène n'est pas la production commerciale extérieure : celle-ci ajoute au produit une valeur qui doit sa part des contributions publiques.

juge pas à propos de les combattre par des droits. Si les Anglais ne nous demandent jamais des pendules de cheminée, ce n'est pas parce que l'introduction en est défendue; c'est parce que leurs cheminées sont trop étroites pour les porter. Si leur administration est assez mal avisée pour prohiber nos rubans, considérons les Anglais comme des quakers qui, par principe de religion, ne portent jamais de rubans. Toute espèce d'industrie ne s'attache-t-elle pas à épier les besoins des hommes, leurs caprices même, afin de les satisfaire? Les produits que l'étranger consent à recevoir de nous, doivent être à nos yeux des besoins qu'il a; ceux qu'il ne veut pas recevoir, des besoins qu'il n'a pas. Irons-nous lui chercher querelle parce qu'il n'a pas tels ou tels besoins? L'essentiel pour nous est le fait qu'il ne lui est pas possible de nous vendre ses produits sans acheter des nôtres pour une valeur équivalente. Du reste, qu'il fasse son choix. Une nation est un vaste bazar où l'on étale des marchandises à différens prix; celles qui se vendent sont celles qu'il faut remplacer; c'est là que doit se porter la fabrication. Tout autre encouragement n'y fait rien, et nulle fabrication ne saurait être aussi profitable.

Du moment que nous sommes certains que les étrangers nous achètent autant de produits que nous leur en vendons; du moment que nous sommes assurés que ceux qu'ils demandent constamment, sont aussi ceux qui paient à nos producteurs les profits les plus assurés, quels motifs peuvent nous déterminer à négocier des traités de commerce avec telles ou telles puissances, et à faire en leur faveur une exception à notre loi commune? L'intérêt d'une nation est de traiter toutes les autres également bien; et non pas l'une d'entre elles mieux que ses rivales. En d'autres mots, son intérêt est de charger leurs marchandises d'un droit équivalent aux impôts que paient les produits indigènes, afin de rétablir entre tous les produits, une égalité de désavantages, et, du reste, de laisser chaque produit mesurer librement sa production aux besoins des consommateurs, de quelques nations qu'ils soient et quels que soient les motifs qui les leur font rechercher. L'industrie est amie de la paix; il y a dans les faveurs accordées à une nation par un traité de commerce, quelque chose d'hostile envers toutes les autres que celles-ci ressentent tôt ou tard.

Les traités de commerce entre les nations devraient se borner à stipuler des garanties pour la sûreté réciproque des commerçans; de manière qu'ils ne fussent exposés à aucune extorsion de la part des agens de l'autorité, et que leurs engagemens mutuels fussent respectés; du reste, leurs

marchandises devraient circuler en payant aussi peu de droits que le comportent les besoins du fisc [1].

Pour résumer ce que je vous ai dit sur le système prohibitif, j'ai cherché à vous faire comprendre, messieurs, que les intérêts de l'étranger ne sont point en opposition avec les nôtres. L'étranger ne saurait nous vendre ses marchandises sans en racheter chez nous pour une somme pareille. Celles qu'il lui convient d'acheter sont précisément celles qu'il paiera le mieux. Nous gagnons autant à lui vendre un produit brut qu'un produit travaillé; ou plutôt, à somme égale, le premier renferme autant de nos services, et nous procure par conséquent autant de profits que l'autre. Si la vente du produit ouvré favorise un peu plus la multiplication de la classe ouvrière, cet effet n'est pas désirable, puisque les produits, en multipliant les hommes, n'augmentent pas la somme des profits nécessaires pour l'entretien des hommes, et qu'il vaut mieux avoir un moins grand nombre de citoyens bien pourvus, qu'un plus grand nombre de citoyens obligés de vivre sur les mêmes profits.

Il résulte de ces considérations que les traités de commerce sont inutiles; car d'un côté il est impossible de faire acheter aux étrangers des marchandises pour une plus forte somme qu'ils ne nous en vendent, et d'un autre côté il ne nous importe pas de leur faire acheter telle marchandise de préférence à telle autre. Il en résulte encore que quelques mesures prohibitives qu'ils prennent à notre égard, il ne nous convient pas d'en prendre de semblables relativement à eux; ce qui détruit le germe de la plupart des querelles entre les nations, et vous fait pressentir combien les progrès de l'économie politique seront avec le temps favorables à l'humanité.

---

[1] Ces stipulations devront elles-mêmes devenir complètement inutiles, car il est dans l'intérêt bien entendu de tout pays, de traiter avec justice les étrangers qui viennent commercer sur son territoire, et l'intérêt est ici d'accord avec le sentiment de l'hospitalité qui veut pour l'étranger, encore plus s'il est possible que pour le citoyen, le respect de la personne et de la propriété.

(*Note de l'éditeur.*)

CHAPITRE XX.

Des encouragemens et des primes.

Montesquieu consacre un chapitre de son *Esprit des lois* [1], à chercher les moyens d'encourager l'industrie en général. Vous vous attendez qu'il va proposer d'assurer à chacun le fruit de ses labeurs, de protéger l'épargne qui grossit les capitaux et multiplie les instrumens de l'industrie, de favoriser la libre circulation des hommes et des produits.... Point du tout: les moyens qu'il propose, se réduisent à un seul qui consiste à donner des prix aux meilleurs laboureurs, aux meilleurs ouvriers, comme si le prix le plus assuré, le plus considérable et le plus impartialement distribué, n'était pas dans les produits mêmes obtenus par les plus habiles.

En effet, quelle production mérite le plus d'être encouragée? Celle sans doute dont les résultats sont le plus utiles aux hommes, celle dont le besoin se fait le plus sentir [2]; or n'est-ce pas celle-là même où, à égalité de frais de production, ils mettent le plus haut prix? Celle par conséquent qui fournit à ses producteurs la plus forte récompense de leurs efforts?

Bonaparte désirant que l'on substituât le lin au coton, offrit un million de récompense à celui qui filerait à un certain degré de finesse le lin par des procédés mécaniques. La nature des choses, plus puissante que Bonaparte, avait donné 24 millions de récompense au barbier Arkwright, pour avoir découvert les métiers à filer le coton. Ce duvet, qui croît avec une extrême abondance par toute la zone torride et que la mer nous apporte à moins de frais que le blé que nous tirons de la province voisine, se ploie à toutes les transformations que réclament le vêtement de l'homme et la

---

[1] Le IX[e] du livre XIV.

[2] La nécessité d'être clair m'oblige souvent à ne pas embarrasser ma phrase de restrictions ou de développemens que réclamerait l'exactitude rigoureuse. Lorsque je parle des produits *dont le besoin se fait le plus sentir*, il faut ajouter : *au prix où il est possible de les obtenir*. Un vase d'argent est préférable à un vase de cuivre. Le cuivre communique de l'odeur aux mains qui le touchent, il prend du vert-de-gris, etc. Si on laisse absolument de côté la question du prix, le besoin d'un vase d'argent se fait donc sentir plus que le besoin d'un vase de cuivre, mais ce besoin est modifié par la cherté de l'argent, et devient moins grand en raison du prix auquel il faut payer le produit.

parure des femmes. Il habille le pauvre et le riche, l'enfance et la vieillesse; il sert dans les ameublemens; il reçoit toutes les couleurs et se nettoie à peu de frais. La moindre économie apportée dans sa fabrication décuplait l'usage que l'on pouvait faire de qualités si nombreuses et si variées; voilà ce que les besoins de la société appelaient et ce qui a fait la fortune d'Arkwright. Voilà ce que j'appelle un encouragement naturel plus puissant que ceux que promettent les potentats.

Une production qui ne peut se soutenir que par des encouragemens artificiels, cause toujours de la perte à la nation qui les donne : elle n'a besoin d'encouragemens que parce qu'elle cause de la perte; et si, au moyen de ces encouragemens, le producteur est indemnisé de cette perte, la nation qui paie l'indemnité, la supporte à sa place.

Toujours dans l'idée que l'autorité peut donner à l'industrie commerciale une direction plus profitable que celle qu'elle reçoit de la nature des besoins, on ne s'est pas contenté de prohiber certains produits absolument, et d'autres partiellement au moyen des droits d'entrée, on a encouragé l'exportation de quelques-uns par des primes d'exportation; de quelques autres par des restitutions d'impôts [1] qui ne sont pas même toujours des droits d'entrée. Les droits d'accise étant fort élevés en Angleterre, notamment sur les verreries, les fabriques anglaises n'en pourraient point vendre à l'étranger si l'on ne remboursait pas ces droits à la sortie. C'est ce qui fait que les citoyens des États-Unis paient à Boston deux sous pièce seulement les mêmes gobelets de verre, sortant des mêmes fabriques, que les Anglais paient huit sous. « Nous ne pouvons forcer les étrangers à » faire emplette de nos produits, dit Adam Smith; nous les payons pour » qu'ils veuillent bien nous accorder cette faveur. »

C'est principalement l'Angleterre qui a offert l'exemple de tous ces expédiens : et cet exemple a été dangereux, parce que l'Angleterre ayant en même temps prospéré, toutes les personnes incapables de rattacher les effets à leurs véritables causes, n'ont pas manqué de dire qu'elle avait prospéré à cause de ses prohibitions et de ses primes; et ils ont eu soin d'ajouter d'un ton triomphant que c'étaient là *des vérités de fait* contre lesquelles les raisonnemens ne pouvaient rien.

Non, messieurs, ce n'est point une vérité de fait que l'Angleterre ait prospéré *à cause de ses primes et de ses prohibitions*. La vérité de fait est que l'Angleterre a prospéré parce qu'au total elle compose une nation

---

[1] Ce que les Anglais appellent *drawbacks*.

active, laborieuse, intelligente, parce qu'elle donne à ses travaux une direction utile; parce qu'elle unit l'audace à la prudence; parce que ses citoyens en accordant à une entreprise tous les fonds nécessaires pour en assurer le succès, retranchent toutes les dépenses superflues; parce que si ses lois économiques sont mauvaises, son administration est en général bonne; si son gouvernement est cher, il ne tracasse pas les administrés et les protége constamment; en un mot, l'Angleterre prospère parce que les causes de prospérité sont chez elle plus puissantes que les causes de détresse. Le fait qu'il s'agit de constater ici n'est pas que l'Angleterre a prospéré; c'est un fait convenu: ce qu'il faut trouver, ce sont les causes de cette prospérité. Or, il est un peu déraisonnable de l'attribuer, non à ce qui peut la faire naître, mais au contraire à ce qui est de nature à en contrarier l'essor.

A l'imitation des fautes de l'Angleterre, la France paie annuellement pour dix millions de primes à l'exportation des produits de son commerce et de ses manufactures; et, grâce à cette dépense, ses voisins jouissent de ces produits à bien meilleur compte que les Français. On peut se procurer en Suisse le sucre raffiné en France pour 18 sous la livre de 16 onces, tandis qu'en France elle coûte 25 sous. C'est, dira-t-on, une restitution des droits que l'on fait payer en France quand le sucre est importé. Mais pourquoi affranchissons-nous l'étranger d'un droit que nous fesons payer à nos concitoyens? Quand nous exportons nos vins, restituons-nous aux exportateurs l'impôt territorial que supportent les vignobles?

Si nous ne remboursions pas les droits d'entrée que supportent les sucres, ajoute-t-on, le commerce étranger approvisionnerait seul nos voisins. — Pourquoi dès-lors ne prenez-vous pas les moyens de libérer vos sucres des frais de production dont vos concurrens sont exempts? Pourquoi conservez-vous des colonies qui, indépendamment de 25 millions qu'elles coûtent à vos consommateurs, font en outre payer par vos contribuables 10 millions de gratification aux consommateurs étrangers? Si les raffineurs français pouvaient acheter leurs matières premières à la Havane, à Calcutta, partout où le sucre brut est à bon marché, ils seraient en état sans recevoir de primes, de fournir à l'étranger du sucre raffiné à aussi bon marché que qui que ce soit [1].

---

[1] Le gouvernement français a payé en 1832 jusqu'à 18 millions 573 mille fr. de primes à l'exportation du sucre raffiné. Le montant de ces primes est re-

Le gouvernement français paie tous les ans onze cent mille francs de primes d'encouragement pour la pêche de la morue sur le banc de Terre-Neuve [1]. Sans cela les armemens n'auraient pas lieu. Il s'en manque donc de onze cent mille francs que cette industrie rembourse ses avances ; le prix que l'on met au produit qui en résulte, est de onze cent mille francs au-dessous du prix auquel il revient ; et c'est le contribuable qui rembourse cette perte.

Si la France ne donnait point de prime aux pêcheurs de morue, qu'arriverait-il ? Que les Anglais ou les Américains apporteraient ce poisson aux consommateurs français ; qu'ils le leur fourniraient à un prix inférieur à celui qu'on le leur ferait payer à présent ; qu'ils achetteraient en retour des produits français ; et la France ferait un commerce avantageux au lieu d'un commerce qui donne de la perte. On peut dire, malgré le paradoxe apparent, que la France gagnerait sur la pêche de la morue, si elle ne la fesait pas.

On veut par là, dira-t-on, multiplier les matelots pour la marine militaire. Le moyen me semble dispendieux. Si les bâtimens français qui font la pêche de Terre-Neuve, peuvent tous les ans fournir à la marine militaire, onze cents nouveaux matelots, c'est beaucoup, et je crois ce nombre bien au-delà du vrai. Néanmoins, à ce compte, et d'après ce procédé, l'état paierait à chaque matelot, mille francs d'engagement, puisque la prime qu'il paie dans ce but, s'élève à 1100 mille francs !

Les marins se forment dans la marine marchande, quels que soient les produits qu'elle voiture ; et la marine marchande prospère, comme toutes les industries, quand elle ne rencontre pas d'obstacles sous ses pas. Écartez les entraves qui nuisent aux communications soit avec les étrangers, soit

---

tombé en 1837 à 3 millions 899 mille francs et en 1838 à 5 millions 300 mille fr. Il y a du reste quelque injustice à reprocher aux colonies le droit de douane que le gouvernement de la métropole perçoit à l'arrivée de leurs produits, afin d'augmenter ses revenus : comme aussi le sacrifice que ce gouvernement, bien ou mal avisé, juge convenable de faire, en remboursant une partie du produit de cet impôt à ceux qui exportent du sucre raffiné.

Ce qui a rapport au système colonial est particulièrement traité dans les chapitres suivans. (*Note de l'éditeur.*)

[1] Un député, M. Morel, de Dunkerque (dans la séance du 17 juillet 1828), a porté cette somme à 2,400,000 francs.

avec vos propres états [1] ; reconnaissez l'indépendance de ceux qui vous ouvrent leurs ports ; et sans projets hostiles, sans arrière-pensées, trafiquez librement avec eux ; rendez vos rivières navigables et d'une navigation peu dispendieuse ; poussez vos canaux jusqu'à vos ports de mer afin que les produits de votre intérieur y parviennent facilement, et que ceux de vos ports parviennent non moins facilement dans les terres ; multipliez vos ports de mer, et supprimez les formalités qui entravent les communications d'un port à l'autre, et les marins se multiplieront, non-seulement sans rien coûter au contribuable, mais en lui procurant des profits.

C'est l'immense cabotage de l'Angleterre qui multiplie ses matelots. Le seul transport des charbons de terre de Newcastle à Londres, lui en fournit par milliers ; et le gouvernement anglais n'a rien à payer pour cela. Faciliter et protéger, voilà toute sa politique ; et c'est toujours celle-là qui réussit le plus sûrement. Lorsqu'au lieu d'aplanir les difficultés, on se sert du pouvoir pour en créer, on tourne à mal un instrument qui pourrait être utile.

CHAPITRE XXI.

De brevets d'invention [2].

Les brevets d'invention qui confèrent à l'inventeur ou à l'importateur d'un procédé nouveau, la jouissance exclusive de sa découverte, sont une espèce de prime d'encouragement donnée aux inventeurs, aux dépens de

[1] Telles sont les quarantaines, les droits de port de tout genre, les formalités auxquelles on soumet les caboteurs, etc.

[2] Ainsi qu'il a déjà été observé, (voir la note à la page 541) ce chapitre aurait été mieux placé peut-être à la suite de celui qui traite de la propriété littéraire. Il y a du reste une grande confusion dans la législation française sur les brevets d'invention ; l'industrie réclame depuis long-temps une révision complète de la loi.

L'assemblée constituante a proclamé le 31 décembre 1790, que toute découverte ou nouvelle invention dans tous les genres d'industrie, était la propriété de son auteur, et que tout moyen d'ajouter à quelque fabrication que ce pût être un nouveau genre de perfection, serait regardé comme une invention ; mais immédiatement après cette déclaration de principe et sans s'y

la société, qui se trouve privée par là de l'avantage de jouir du produit au prix de la plus large concurrence. D'un autre côté, la société reçoit un dédommagement, si, par ce léger sacrifice, elle obtient de nouvelles jouissances. Cependant le monopole ne doit pas être perpétuel. On peut bien laisser passer le premier, l'homme qui parvient à ouvrir une porte fermée ; mais on ne peut pas, en raison de ses efforts ou de son bonheur, interdire à jamais le même passage à tous les autres.

Les brevets d'invention ont été en Angleterre un encouragement plus effectif qu'en France, où il est rare qu'ils procurent une récompense réelle à un inventeur. La vérité est que la législation des brevets est difficile à faire et difficile à exécuter. On ne doit pas accorder un privilége pour un procédé déjà connu, et qui appartient à tout le monde ; mais comment établir la preuve qu'un procédé était connu, ou qu'il ne l'était pas ? Comment établir même l'identité d'un procédé avec un autre ? Une légère différence en fait-elle un procédé différent ? Oui, si elle est essentielle. Mais aussi quelquefois une différence, en apparence considérable, n'empêche pas deux procédés d'être les mêmes au fond. Les tribunaux ordinaires ont-ils les connaissances requises pour décider des points faits pour embarrasser des artistes et des savans ? Les droits des brevetés une fois reconnus, comment peuvent-ils être bien garantis ?

On a dit que le législateur ne peut pas prendre connaissance des procédés, et que sa tâche est remplie du moment qu'il a dit à l'inventeur : *Je vous accorde un privilége, si votre procédé est neuf ; je ne vous l'accorde pas si quelqu'un prouve que le procédé était connu.* Mais cela ne suffit pas : la tâche du législateur n'est jamais remplie quand les droits des citoyens demeurent incertains, et qu'ils ne peuvent pas être réglés équitablement [1].

---

arrêter, elle n'a garanti la jouissance exclusive de la découverte à son inventeur que comme privilége, et pour un temps très-limité.

On peut consulter avec fruit sur cette matière les chapitres XXIX et XXX du *Traité de la propriété*, par Charles Comte. (*Note de l'éditeur.*)

[1] On pourrait faire sur la législation des brevets d'invention, un écrit qui serait utile. Sans perdre de vue la nature de la chose, telle qu'elle est exposée ci-dessus; il faudrait rechercher les caractères qui établissent des différences essentielles dans les produits et dans les procédés des arts; il faudrait examiner les procès qui ont eu lieu au sujet de ces différences, et par quels moyens on aurait pu les éviter, et enfin proposer un mode de jugement au moyen duquel on pût obtenir des décisions équitables.

Dès à présent on peut affirmer, je pense, que les brevets d'importation (ceux qui attribuent la vente exclusive d'un produit, ou l'usage d'un procédé, à celui qui l'emprunte à l'étranger) doivent décidément être supprimés.

On a voulu, dans les brevets en général, récompenser le mérite de la découverte, mais non le travail de puiser un procédé dans des sources connues. Les usages des étrangers sont une source d'instruction ouverte à tout le monde, de même que les livres ; et il y a même quelque avantage à pouvoir user généralement chez nous, d'un procédé soumis encore dans l'étranger à un monopole [1].

On a vu des manufacturiers français qui, après avoir voyagé en Angleterre, ont fait dans leurs fabriques des améliorations importantes, suggérées par l'exemple de cette nation industrieuse. Ils imitaient ce qu'ils trouvaient bien, sans courir après un monopole. Des agioteurs en brevets d'importation, sans établissemens manufacturiers, de simples spéculateurs sur les travaux des autres, et aux dépens de la prospérité publique, sont ensuite venus ; ils ont pris en France des brevets d'importation pour ces mêmes perfectionnemens, et, la loi française à la main, ont exigé que l'on supprimât des améliorations introduites dans des fabriques françaises ; ils ont exigé, tout au moins, que les entrepreneurs entrassent en composition avec eux, et payassent, eux qui avaient opéré ou préparé un progrès, une indemnité à des intrigans qui n'avaient rien produit [2].

Ce sont là d'intolérables abus qui portent à croire que le privilége devrait être accordé seulement aux inventeurs véritables, en le déclarant nul dans le cas où l'on prouverait que le procédé que l'on dit nouveau, est déjà exécuté ou publié quelque part.

---

[1] Lorsqu'un inventeur en Angleterre prend un brevet (*a patent*), on publie son procédé (*the specification*) ; on peut donc l'imiter hors de l'Angleterre. Si un Français s'empresse de faire de ce procédé l'objet d'un brevet d'importation, il s'attribue à lui seul, sans mérite, un avantage dont la France tout entière pouvait jouir.

[2] Toute la législation française respire trop peu de respect pour le bien-être et la sécurité des industrieux qui peuvent être compromis à chaque instant, ou par la mauvaise foi des particuliers, ou par de simples décisions de l'autorité administrative.

CHAPITRE XXII.

Des colonies sous le rapport de l'économie des nations.

Je ne m'occuperai pas des causes de la supériorité des peuples d'Europe, ou d'origine européenne, sur les autres habitans du globe, ni même de savoir s'ils ont une supériorité réelle sur ces derniers ; mais je remarquerai, comme un fait qui souffre peu d'exceptions, que ce sont les Européens qui presque seuls ont, à toutes les époques, formé des établissemens hors des lieux de leur origine [1]. Les anciens Grecs jetèrent des colonies sur toutes les côtes de la Méditerranée et de la mer Noire, et leurs successeurs, les Romains, en établirent par tout le monde alors connu ; mais sous le rapport de l'industrie, le seul qui doive nous occuper en ce moment, les établissemens formés par les Européens à la suite des découvertes qu'ils firent il y a trois siècles environ en Amérique, en Asie et en Afrique, ont acquis une importance qui a surpassé toutes les autres.

Tantôt ces établissemens ont été formés dans des contrées absolument inhabitées au moment où les Européens s'y présentèrent, comme à l'île de Sainte-Hélène, aux îles Maurice ; tantôt dans des pays dont ils exterminèrent les habitans, comme à Saint-Domingue et dans la plupart des Antilles, habitées alors par des Caraïbes qui n'existent plus ; tantôt dans des contrées où les indigènes furent assujettis et réduits à une espèce de servitude, comme au Mexique et au Pérou ; ou bien repoussés dans l'intérieur des terres, comme ils le furent par les colons de l'Amérique septentrionale. Le territoire de la Pensylvanie fut acheté et payé aux sauvages par l'illustre Penn ; acquisition plus noble et plus glorieuse que celles qu'on ne doit qu'à la conquête, mot honnête par lequel on exprime en général une chose qui ne l'est pas. Son exemple est encore suivi par le gouverne-

[1] Les Égyptiens et les Phéniciens jetèrent, dit-on, les premières colonies en Grèce, et les Arabes, sous les successeurs de Mohammed, en établirent sur les côtes septentrionales de l'Afrique et en Espagne. En supposant que ce soient des Égyptiens et des Asiatiques, et non les Pélasges et les Hellènes, habitans originaires de la Grèce, qui soient la souche des nations grecques ; et en supposant qu'il soit resté beaucoup d'Arabes dans la Mauritanie et dans l'Espagne, on peut, si l'on veut, regarder ces faits comme des exceptions.

ment des États-Unis qui n'attaque jamais les nations indiennes pacifiques; qui leur achette leur territoire et le revend ensuite en détail aux personnes qui veulent s'y établir [1]. Quand les peuplades indiennes ne veulent pas vendre leur territoire, il ne tarde pas à se trouver enclavé dans les terres cultivées; leurs habitans dès-lors, ne pouvant plus chasser au loin dans le vague des forêts, deviennent par force cultivateurs à l'imitation de leurs voisins, et finissent par adopter les lois de l'état qui les entoure, ou bien ils déclinent tout-à-fait.

Cette prépondérance européenne n'a pas eu lieu partout. Les navigateurs d'Europe ont rencontré en Afrique et en Asie, de vastes états anciennement peuplés et même civilisés, dont ils ne pouvaient se rendre maîtres, et où ils ont été réduits à former, avec l'agrément de leurs possesseurs, des établissemens pacifiques qu'ils nommèrent des *comptoirs*. Ils n'eurent d'abord que des comptoirs dans l'Inde; et encore aujourd'hui ils n'ont que des établissemens pareils en Chine, au Japon, et dans les états musulmans des bords de la Méditerranée.

Lorsque le commerce d'une nation européenne est livré à une compagnie exclusive, comme celui des Anglais à la Chine, le comptoir est alors tenu par des agens de la compagnie, qui traitent avec les autorités du pays et sont les protecteurs et les régulateurs des négocians leurs compatriotes, agens de la compagnie, ou trafiquant avec sa permission.

Lorsqu'une nation européenne n'a point de compagnie exclusive, et tel est le cas pour les États-Unis (que nous pouvons considérer en ceci comme un état européen), le comptoir est tenu par un consul ou agent des relations commerciales, nommé et entretenu par son gouvernement, qui protége auprès des autorités du pays, ses compatriotes, et juge leurs différens.

Les hommes en général ont de très-grands avantages à recueillir par les communications qui s'établissent entre les différentes parties du monde. Ces avantages, vous le savez, messieurs, consistent essentiellement dans l'échange qu'ils peuvent faire des productions propres à chaque lieu. Quand cet échange devient facile, les hommes de tous les lieux participent avec moins de frais aux productions de chaque endroit. La navigation a prêté aux peuples un merveilleux secours pour rendre ces

[1] Il est vrai que, soit par suite de l'adresse ou de la prépondérance naturelle à un état aussi puissant que la confédération américaine, on leur achette leur territoire à bas prix.

communications économiques. Le même poids, le même volume de marchandises, peut, au moyen de la navigation, être plus facilement transporté au bout du monde, qu'à une distance de quinze ou vingt lieues par terre. Nous autres européens nous n'avons pu encore pénétrer au centre de l'Afrique et de l'Asie; tandis que les îles et les côtes du monde entier ont été explorées par nous.

Les pays lointains d'outre-mer diffèrent beaucoup des nôtres par le climat, par la nature du sol, et par le caractère de leurs habitans. Ils peuvent conséquemment nous fournir un grand nombre d'articles que nous ne pouvons pas produire, et nous pouvons les payer par le moyen d'un grand nombre d'autres articles qu'ils ne sauraient produire avec la même facilité que nous. Dans presque tous les pays situés sous la zone torride, le sucre peut être produit avec autant de facilité à peu près que la farine chez nous. Nous pouvons donc à très-bon compte tirer du sucre de ces pays-là, et ces pays-là, grâce à notre nombreuse population, à nos connaissances variées, à nos machines ingénieuses, à l'activité de corps et d'esprit que favorise notre climat tempéré, ne sauraient produire avec autant d'avantages que nous, une infinité de marchandises, fruits de notre industrie, de nos terres et de nos capitaux. De là un grand développement de production des deux parts : dans les pays équinoxiaux, pour la consommation de l'Europe; en Europe, pour la consommation des pays équinoxiaux. Nos relations avec ces derniers, en outre, s'entretiennent par des armemens de navires, des entrepôts, des maisons de commission, de gros capitaux, et au total un bel emploi des facultés de l'homme dans lequel il trouve des profits analogues.

Mais je vous prie, messieurs, de remarquer que ces avantages réciproques soit pour les colonies, soit pour leurs métropoles, dépendent tous de la nature des choses, et nullement des rapports politiques et de dépendance réciproque qui se trouvent établis entre elles. Un pays situé dans le golfe du Mexique et un autre situé en Europe, recueilleraient précisément les mêmes avantages de leurs relations commerciales, dans le cas où ils ne dépendraient en aucune façon l'un de l'autre, et où ils auraient chacun un gouvernement de leur choix.

En général, les gouvernemens ne sont pas les auteurs directs des avantages dont jouissent les peuples. Chaque contrée de la terre, chaque province, et jusqu'aux moindres hameaux, ont pour leurs habitans et pour les hommes qui les fréquentent, des avantages et des désavantages qu'ils tiennent de la nature des choses, de leur situation, du climat, du génie

de leurs habitans, de leurs capitaux, de ce qu'ils peuvent produire, en un mot. Ces avantages s'accroissent par les progrès des industries agricole, manufacturière et commerçante, c'est-à-dire, par une plus habile production; mais ils ne sauraient s'accroître par l'action du pouvoir qui les gouverne. Cette action est toute négative; elle peut écarter des obstacles; elle ne peut créer des bénéfices. Dès-lors si la colonie et la mère-patrie sont soumises au même pouvoir; si elles sont des provinces d'un même état, le gouvernement ne peut donner un avantage à l'une de ces provinces, sans ravir à l'autre un avantage équivalent, ou donner à une classe de leurs habitans, des profits, à moins de les ravir, sous une autre forme, soit à la même classe, soit à une autre portion de la société.

Nous pouvons à la vérité, quand nous dominons dans une colonie, quand nous lui imposons des lois, la dépouiller à notre profit, c'est-à-dire y introduire des réglemens, des monopoles contraires à ses intérêts et favorables aux nôtres ; mais nous pouvons agir de même, et par le droit du plus fort, sur une de nos provinces, sur une de nos villes, sans en être plus excusables : alors nous détériorons notre propre bien ; au lieu de fonder une prospérité croissante, nous introduisons un principe de déclin [1].

Voyons si tel n'a pas été l'effet du système suivi par la plupart des états d'Europe, relativement à leurs colonies, et examinons la question soit dans l'intérêt de la colonie, soit dans l'intérêt de la métropole.

Jamais un pays n'est bien gouverné quand son gouvernement réside au loin, et surtout quand il réside à deux mille, trois mille, cinq mille lieues de distance. Comment ce gouvernement pourvoirait-il à des besoins, à des intérêts qu'il connaît mal? Comment pourvoirait-il avec promptitude à des besoins urgens? Le gouvernement d'une métropole, situé à une grande distance, est obligé de confier à des agens qu'il connaît imparfaitement, un

---

[1] On pourrait croire que la puissance du gouvernement lui donne des moyens de faire jouir la métropole de certains avantages aux dépens des peuples étrangers ; mais ce ne pourrait être que par l'ascendant de l'astuce ou de la force, moyens nécessairement précaires et peu durables.

On pourrait croire aussi qu'un gouvernement peut par de sages réglemens, favoriser le développement de l'industrie, comme s'il existait, pour les développemens de tous genres, des circonstances plus favorables que l'indépendance et la liberté.

pouvoir presque discrétionnaire ; il est toujours dupe des rapports intéressés qu'on lui fait. Les colonies dépendantes ont toujours été aussi mal habitées que mal gouvernées. On n'y va qu'avec l'esprit de retour, c'est-à-dire pour revenir en Europe jouir d'une fortune acquise bien ou mal.

Nulle contrée ne saurait fleurir avec des conditions si contraires. Pour qu'un pays prospère, et même seulement pour qu'il se soutienne, il faut, en supposant un climat favorable et des capitaux suffisans, que chaque planteur, chaque habitant, s'identifie avec le pays qu'il exploite ; il faut qu'il s'y conduise comme on se conduit quand on veut continuer à vivre dans la même contrée, et y laisser sa femme et ses enfans ; il faut que le pays soit administré dans l'intérêt de la localité, dans l'intérêt des habitans, par eux-mêmes ou leurs délégués ; ce qui peut s'exprimer en moins de mots en disant qu'il doit être indépendant.

On citera des colonies qui ont prospéré dans la dépendance de leur métropole ; mais il faudrait constater d'abord jusqu'à quel point cette prospérité a été réelle, et ensuite si elle n'a point tenu à des causes étrangères à leur dépendance et d'un effet supérieur ; tellement que leur dépendance, loin de favoriser leur développement, y a nui jusqu'à un certain point. Au bout de trois cents années de la domination de l'Espagne sur l'Amérique du sud et sur le Mexique, on a lieu d'être surpris de l'état peu avancé où ces vastes et fécondes contrées étaient encore, lorsqu'elles se sont généralement insurgées. Mais cette surprise cesse complètement lorsque l'on connaît les réglemens industriels, les monopoles dont elles étaient victimes, et la façon dont elles étaient administrées avant cette époque [1].

On a beaucoup vanté la prospérité des Antilles françaises, et surtout de Saint-Domingue sous l'ancien régime. On a vanté également l'état des îles à sucre de l'Angleterre, notamment de la Jamaïque. On verra tout à l'heure que ces établissemens ont prospéré à l'aide d'un monopole et aux dépens de leurs métropoles. Le sucre est un assaisonnement extrêmement

---

[1] On a publié en 1826, des notes secrètes qui ne sont autre chose qu'un rapport fait à l'ancien gouvernement espagnol par deux hommes instruits qu'il avait chargés de parcourir ses possessions d'Amérique [*] ; et après les avoir lues, on n'éprouve d'autre étonnement, si ce n'est que ces colonies aient pu subsister si long-temps sur ce pied.

[*] *Noticias secretas de América*, par don *Jorge Juan*, y don *Antonio di Ulloa*. Londres, 1826, in-4.

agréable et utile, proportionnellement à ses frais de production; l'expérience aprouvé qu'on en peut consommer beaucoup, même quand son prix est exagéré : on en consommerait immensément s'il était à son prix naturel [1]. D'autre part nous avons souvent eu lieu de remarquer la prospérité croissante des peuples d'Europe qui étaient forcés de prendre tout leur approvisionnement de sucre dans les îles. C'est le monopole qui a favorisé les colons des Antilles, et non leur assujettissement.

Cette prospérité d'ailleurs n'est pas bien claire, lorsqu'on sait combien les planteurs des îles étaient endettés envers leurs correspondans. Dans un espace de vingt années, de 1760 à 1780, le nombre des ventes forcées qui ont eu lieu pour dettes, dans la Jamaïque, s'est élevé à 80 mille, et le montant de ces dettes a été de 82,500,000 livres sterl. (plus de 572 millions de francs); dans le cours du même espace de temps, près de la moitié des propriétés foncières ont changé de mains par suite de ces ventes forcées [2].

Je sais que les colons des Antilles ne réclament pas leur indépendance, parce qu'ils ont besoin de la protection de leurs métropoles contre les entreprises de leurs esclaves; mais ils souffrent d'ailleurs fort impatiemment la domination de leurs métropoles, et se soustraient à leur obéissance toutes les fois qu'ils le peuvent. D'un autre côté, il faut toute la force des préjugés des métropoles et de leur gouvernement, et le crédit des gens qui cherchent et qui donnent des places, pour que les métropoles emploient leurs revenus et leurs forces militaires pour tenir ensemble des élémens si discords, et défendre, en cas de guerre, un système aussi désastreux [3].

---

[1] « Ceux qui n'ont pas vu de leurs yeux quelle énorme quantité de sucre » on consomme dans l'Amérique espagnole, même dans les familles les moins » aisées, doivent être étonnés que la France entière n'exige pour ses propres » besoins que trois ou quatre fois autant de sucre que l'île de Cuba, dont la » population libre n'excède pas 340,000 habitans. » (Humboldt, *Essai sur la Nouvelle-Espagne*, tome III, p. 181.

[2] Ch. Comte, *Traité de Législation*, t. IV, p. 433.

[3] Les gouverneurs nommés par les métropoles aux Antilles françaises, anglaises, et espagnoles, sont obligés d'obtempérer aux volontés des principaux de la colonie pour ce qui concerne les intérêts de la localité, et contrairement au système exclusif si long-temps préconisé. Voici comment s'exprime un négociant d'un de nos ports de mer : « Ce système de restriction de » relations commerciales directes de la colonie avec l'étranger, est si vicieux,

Tel n'était pas le principe qui dirigeait les peuples anciens relativement à leurs colonies. Les Phéniciens et les Grecs couvrirent la côte d'Afrique, la Sicile, l'Espagne, de nations florissantes, plus puissantes que leurs métropoles, et qui entretinrent avec elles les plus heureuses relations, jusqu'au moment où le colosse militaire de l'empire romain écrasa tout. Or, quel était le principe des anciens Grecs ? de prêter du secours à l'enfance de leurs établissemens coloniaux, de les défendre contre l'agression de leurs voisins; et, du moment que leurs colonies étaient parvenues au point de se tirer d'affaire par elles-mêmes, de les laisser maîtresses de leur destinée; semblables à un bon père qui soutient l'enfance de son fils, aide sa jeunesse, et ne le tient plus en tutelle du moment qu'il est parvenu à l'âge d'homme. C'est ainsi que les anciens se fesaient des amis par tout le monde alors connu, tandis que nous n'avons su nous y créer que des sujets, c'est-à-dire des courtisans, ou des ennemis [1].

L'esprit exclusif et jaloux des nations européennes, en écartant toutes les nations, hors elles-mêmes, des pays qu'elles étaient parvenues à soumettre, en persistant à vouloir gouverner de loin ces pays, lorsque leur population accrue, leur industrie, leur importance en un mot, exigeaient qu'ils devinssent indépendans, a nui considérablement aux avantages que les Européens auraient pu retirer de leurs relations avec les diverses parties du monde. Leurs établissemens coloniaux, même les plus florissans, ont été faibles et misérables, si on les compare aux vastes et magnifiques contrées où ils ont été jetés çà et là. Pendant près de trois cents ans, ils n'ont, pour ainsi dire, occupé que des points imperceptibles sur des côtes immenses, dont l'intérieur est demeuré le domaine de peuplades sans civilisation, de végétaux inutiles et d'animaux sauvages; et c'est pour ces

---

» qu'à chaque instant on est obligé d'y déroger. Les gouverneurs sont obligés » sous un prétexte ou sous un autre, d'admettre dans la colonie des navires » étrangers qui y apportent des articles qui lui sont nécessaires, et qui ex- » portent en retour des produits de la colonie ; en sorte que quand un navire » de la métropole arrive dans de tels momens, il ne trouve ni à vendre ce qu'il » apporte, ni à se procurer ce qu'il venait chercher. » (Louis Say, de Nantes, *Traité de la Richesse individuelle et de la Richesse publique*, page 240.)

[1] La Jamaïque, la Barbade, sont en état d'inimitié sourde avec l'Angleterre. On peut en dire autant de la Guadeloupe et de la Martinique par rapport à la France.

établissemens imparfaits, qu'ils se sont livré des guerres acharnées et presque continuelles.

Nous commençons à peine à entrevoir quel est, par rapport aux colonies, le plan de conduite qui nous est le plus favorable. Le progrès inévitable des lumières fera le reste. Ces nouveaux peuples deviendront tous indépendans successivement, et ce sera pour eux l'époque d'un développement véritable; ce sera aussi l'époque où l'Europe jouira dans toute son étendue de l'avantage qui peut naître de ses communications avec eux.

CHAPITRE XXIII.

Résultats de la politique coloniale des Européens.

Des motifs secrets, des motifs avoués, ont déterminé les puissances d'Europe à tenir leurs colonies dans l'asservissement. L'asservissement donne lieu à la nomination de beaucoup de fonctionnaires dans l'administration civile, judiciaire et religieuse, de la colonie. Un grand nombre de personnes cherchent à faire leur chemin dans la carrière des places où il suffit de la faveur pour parvenir, tandis que dans les carrières industrielles les succès ne sont le prix que de l'intelligence et d'une activité soutenue. Ceux qui donnent les places et ceux qui les postulent, sont donc également intéressés à maintenir un ordre de choses qui convient à leurs intérêts; ils se servent de leur esprit, quand ils en ont, pour le défendre par des raisons plausibles et qui semblent triomphantes à un public peu versé dans l'économie sociale. Ils séduisent par là des personnes désintéressées et même plusieurs de celles qui trouveraient un avantage positif à réclamer un système plus raisonnable. Un gouvernement qui chérit son autorité plus que le public, penche en faveur d'un système qui provoque un plus grand développement de pouvoir militaire et maritime.

Ostensiblement on ne fait guère valoir de semblables avantages, parce que le public sait trop bien qu'ils ne sont acquis qu'à ses dépens. Mais on insiste sur ce qu'on suppose être des avantages généraux et favorables au pays tout entier. Ce sont, en conséquence, ceux-ci que je me propose d'examiner.

Toutes les nations de l'Europe ont, relativement à leurs colonies, suivi le même système; ainsi le blâme, s'il y en a, doit retomber sur toutes les

nations de l'Europe. Nous avons dit à nos colonies : Vous ne vendrez qu'à nous vos produits et vous n'achetterez que de nous les objets de votre consommation. Notre but était de nous procurer à meilleur marché les marchandises qu'elles sont capables de produire, et de réserver un débouché exclusif pour les nôtres.

Avons-nous eu les denrées coloniales à meilleur marché? Il faudrait pour cela que nulle autre part dans le monde on ne pût les produire avec aussi peu de frais que dans nos colonies; car, s'il y a un seul lieu sur le globe où l'on puisse produire du sucre à moins de frais que dans nos îles, nous n'avons qu'à perdre à l'acheter dans nos îles, et nous n'avons nul besoin d'user de notre prépondérance pour nous réserver celui qu'elles font. Au moment où ceci est écrit, 50 kilogrammes (ou 100 livres) de sucre des Antilles françaises, valent à l'entrepôt en France (c'est-à-dire avant d'avoir payé les droits) 50 francs ; et du sucre de même qualité venant de la Havane, ne coûte que 35 francs, les droits non compris également. Il est à trente pour cent meilleur marché. Les Indes orientales peuvent nous en fournir encore à plus bas prix.

A ces prix-là nous irions en conséquence nous approvisionner à la Havane et aux Indes, si, par suite de nos liaisons avec nos îles, et pour leur assurer la vente de leurs produits, on n'avait pas, à leur entrée en France, frappé les sucres étrangers de droits particuliers qui les excluent de nos marchés. Nous payons volontairement toute notre consommation de sucre, trente pour cent de plus qu'il n'est nécessaire. Nous perdons en outre toute l'extension que le commerce des sucres prendrait, si le prix de cette denrée était établi plus bas [1].

---

[1] Le sucre est rendu plus cher, non-seulement en raison du monopole que l'on veut conserver aux colons, mais en outre à cause des gênes imposéesau commerce et indépendantes du monopole. On a prohibé, par exemple, par des droits excessifs, l'importation des sucres terrés pour satisfaire à un intérêt mal entendu des armateurs, qui croient avoir plus de fret en obligeant les négocians à faire venir une marchandise brute et non purifiée, et par conséquent plus lourde. C'est comme si l'on obligeait les maîtres de forges à éloigner leurs hauts fourneaux de la mine pour les obliger à faire transporter le minerai plus loin, et procurer ainsi plus de gains aux voituriers. L'opération du terrage qu'on interdit par là à la colonie, serait pour elle une source de gain sans être un préjudice pour nous, puisque ce premier degré de purification donne d'excellent tafia, ou rhum, qui lui permet de fournir le

Il reste à savoir si les débouchés que nos colonies nous présentent pour nos produits, nous indemnisent de ces deux pertes. Mais qui ne voit que de quelque côté que nous viennent les denrées équinoxiales, nous avons toujours un débouché égal aux sommes qui sont nécessaires pour les payer? Vous avez déjà vu, messieurs, que nous ne pouvons rien payer au dehors qu'avec nos produits intérieurs, même quand il nous arrive de payer l'étranger avec de l'argent; car ceux de qui nous tenons cet argent reçoivent nos produits en échange de l'argent qu'ils nous envoient. En conséquence le sucre que nous achetterions à la Havane ou au Bengale, ouvrirait à nos produits un débouché aussi large que celui que nous achetons à la Martinique et à la Guadeloupe. Que dis-je? Il serait plus important, car le sucre étant moins cher, ce commerce acquerrait beaucoup plus d'extension. L'asservissement de nos colonies, loin de nous procurer de nouveaux débouchés pour nos produits, ne sert donc qu'à les borner.

Mais quand il serait vrai que nos sacrifices en leur faveur nous assureraient un débouché que nous n'aurions pas sans elles, la réciprocité ne serait pas égale. Le marché de nos colonies est nécessairement borné et le sera chaque jour davantage; nous suivons au contraire en Europe, une marche progressive; nous offrons donc à nos colonies un débouché toujours croissant en vertu de nos progrès; elles nous en offrent un qui décroît sans cesse en raison de leur déclin. C'est une observation très-judicieuse de M. Comte, dans son *Traité de législation* [1]. « Les îles à sucre, » dit cet auteur, sont bornées, et il ne dépend pas des possesseurs d'en » étendre les bornes : l'esclavage réduit les facultés des maîtres et des » esclaves dans les limites les plus étroites, surtout dans ce qui est relatif » à l'industrie; loin d'avoir de nouveaux capitaux, les colons sont en gé-

sucre terré presque au même prix que le sucre brut ; tandis qu'en France nous sommes obligés de refondre le sucre brut, ce qui change une portion du sucre en mélasse, et entraîne des frais de combustible et de main-d'œuvre supérieurs à la valeur de la mélasse qu'on obtient. Le colon, le raffineur perdent donc à cette prohibition, et elle va directement contre son but, car l'armateur et le fisc y perdent eux-mêmes : en effet, la consommation serait plus considérable, si les frais l'étaient moins. Voilà le résultat de ces mesures que, dans de beaux rapports, on nous donnait comme essentiellement protectrices de notre commerce.

[1] Tome IV, page 432.

» néral accablés de dettes; les terres exploitées par des esclaves, et sous » la direction de propriétaires qui manquent de capitaux, deviennent de » moins en moins productives. Ainsi, tandis que d'un côté les richesses et » la population se multiplient en Europe, que les produits manufacturés » sont offerts en plus grande abondance, à plus bas prix, et que la de- » mande que nous fesons des denrées équinoxiales s'accroît, leur pro- » duction reste concentrée dans le même espace et devient de plus en plus » chère [1]. »

On vient de voir que nos colonies augmentent nos dépenses en nous vendant leurs produits au-dessus de leur prix naturel; que bornant par là notre consommation, elles bornent la production que nous ferions pour acquitter des importations plus considérables; ce n'est pas tout : elles nous coûtent en outre les contributions que nous payons à cause d'elles. Pour administrer et garder les pauvres colonies qui nous restent, il en coûte, suivant un rapport du ministre de la marine [2], 11,860,000 fr., sur quoi les recettes locales fournissent 5,790,000 fr. Partant elles coûtent encore à la France au-delà de 6 millions tous les ans, sans compter toute la partie de notre établissement maritime et militaire qui a pour objet de les protéger. Et cela ne serait encore rien auprès de ce que nous coûterait leur défense s'il y avait une guerre. Que d'escadres mises en mer! Que de troupes de débarquement! Que d'approvisionnemens et de pertes par les accidens de la guerre et de la mer! On a calculé que chaque militaire envoyé dans les colonies, coûte au gouvernement le double de ce qu'il coûterait en Europe.

Telle est depuis long-temps l'opinion des hommes instruits [3]. Le respec-

---

[1] En l'année 1700 la consommation du sucre en Angleterre, n'était annuellement que de 15 mille tonneaux ; en 1820, elle était de 150 mille tonneaux (quinze à dix-sept livres par personne). Il est vrai que les colonies à sucre de l'Angleterre se sont multipliées. En France, la consommation du sucre n'est guère que de 3 1/4 livres par personne. Qu'on juge de ce qu'elle pourrait devenir si le monopole exercé par nos colonies réduites en nombre n'en mettait pas le prix au-dessus de la portée de beaucoup de nos concitoyens !

[2] Publié en 1820.

[3] « La force et le bonheur d'un état consiste, non à avoir beaucoup de pro- » vinces mal cultivées, mais à tirer de la terre qu'on possède tout ce qu'il » faut pour nourrir aisément un peuple nombreux. » Fénélon, *Éducation des Filles*, chap. IX.

table Poivre, intendant de l'île de France, l'un des plus probes et des plus judicieux serviteurs que la France ait eus; Poivre, qui avait passé la majeure partie de sa vie dans toutes nos colonies, avait, dès le temps de Louis XV, consigné dans ses Mémoires, des réflexions analogues à celles-là. Franklin, plus célèbre encore, et non moins judicieux, non moins instruit, parle de même. L'un des meilleurs arithméticiens politiques, Arthur Young, voyageant en France sous Louis XVI, après avoir démontré que notre souveraineté sur Saint-Domingue, ne nous valait absolument rien et nous coûtait annuellement 48 millions, fait un calcul qui prouve que si l'on avait consacré pendant 25 ans cette somme à l'amélioration d'une seule province de France, telle que le Bourbonnais ou la Sologne, le revenu territorial de la France aurait été accru d'un nouveau revenu de 120 millions par année.

On peut donc affirmer hardiment que les colonies qui sont restées dépendantes des peuples d'Europe, sont pour ces derniers un énorme fardeau dont ils doivent chercher à se débarrasser. Si l'on répétait en faveur d'un système qui tombe de vétusté, l'éternelle objection que l'Europe a fait d'immenses progrès avec le système colonial, il faut répondre avec la même persévérance, que la prospérité des états de l'Europe est ailleurs que dans les souverainetés qu'ils exercent au loin : elle est dans les admirables développemens de leur industrie; développemens que l'entière émancipation du monde tend à favoriser. Les colonies qui les surchargent, sont un obstacle et non un auxiliaire pour leur prospérité. Si l'Espagne est déchue à l'époque de l'indépendance de ses colonies, elle a dû ce triste effet à la guerre qu'elle leur a faite au lieu de reconnaître leur émancipation et d'établir un libre commerce avec elles. L'état dont les progrès sont le plus rapides, la fédération de l'Amérique du nord, ne possède point de colonies, et n'en veut point avoir.

On demandera peut-être : quel avantage aurons-nous, nous autres Européens, à retirer des colonies, si elles se gouvernent par elles-mêmes? Le voici, indépendamment de l'économie.

Une administration toute dans l'intérêt du pays, en favorise à un très-haut point la prospérité. L'état y vend des terres à bas prix parce qu'elles ne lui coûtent rien. Les impôts étant minimes ou nuls, les frais de production y sont peu considérables, et l'on y vit à meilleur compte. Rien n'est plus favorable à la production et à l'exportation. De là augmentation d'industrie agricole et commerciale dans la colonie, c'est-à-dire, augmentation de population et de moyens d'acheter. Or, qu'achettent des colonies

européennes? principalement des produits d'Europe, parce que ce sont ceux qu'elles peuvent établir avec le moins d'avantage. A qui adressent-elles leurs demandes de préférence? C'est à leur mère-patrie, quand cette mère n'est pas une marâtre; à leur mère-patrie, avec qui elles ont nécessairement conservé une grande conformité de mœurs, de religion, de langage; à leur mère-patrie qui leur envoie le superflu de sa population, et avec qui, par conséquent, s'entretiennent constamment des relations personnelles de parenté, d'amitié, et d'intérêts pécuniaires.

Et ce que je vous dis là, messieurs, n'est point fondé sur des présomptions, sur des désirs purement philanthropiques, ni sur des notions imparfaites: cela est fondé sur une connaissance approfondie de toute l'économie des nations, sur la nature des choses qui est toujours obéie, sur l'expérience directe enfin. Un fait généralement avoué maintenant, même de ceux dont il a condamné les systèmes et les routines, c'est que l'Angleterre gagne beaucoup plus avec les États-Unis, que lorsque ces états se trouvaient gouvernés par elle. J'ai rapporté dans mon *Traité d'économie,* le fait suivant, et je le répète ici, parce qu'il est décisif: lorsqu'en 1783 le gouvernement de la Grande-Bretagne vit qu'il ne pourrait pas faire autrement que de reconnaître leur indépendance, la ville de Bristol, dont le principal commerce était celui des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, adressa une pétition au parlement, où elle représenta qu'elle était perdue si le gouvernement les déclarait indépendantes. Il le fallut pourtant bien; les habitans de ce port de mer se regardèrent comme ruinés; il était affreux de penser que les colons ne seraient plus obligés de passer par leurs mains et communiqueraient directement avec toutes les nations. Que pensez-vous qu'il arriva, messieurs? Peu d'années n'étaient pas encore écoulées, que la ville de Bristol présenta une seconde pétition pour être autorisée à agrandir son port, attendu, disait-elle, que son commerce avait doublé! Depuis ce temps la ville de Liverpool est entrée en partage pour ce commerce; sa population a quadruplé, et la ville de Bristol n'a pas cessé de prospérer!

Voyez quel a été le mauvais calcul de l'Angleterre quand l'orgueil de la domination l'a précipitée dans cette guerre: si elle avait prié ses colonies d'accepter leur indépendance, elle aurait joui sept ans plus tôt des grands avantages qu'elle a recueillis de ses nouveaux rapports avec les États-Unis; elle n'aurait pas eu la honte d'être battue sur terre, et, ce qu'il y a de pire pour elle, sur mer; elle aurait gagné 1,800 millions de notre monnaie, que cette seule guerre lui a coûtés, et qui ont aggravé sa dette;

enfin elle aurait dans les Américains, au lieu d'ennemis secrets, des amis sincères.

L'Espagne et même l'Espagne libre, a recommencé les mêmes sottises, tant les hommes savent peu profiter de l'expérience!

En France, on a attribué le déclin de quelques-uns de nos ports de mer, à la perte de la plupart de nos colonies. Mais ce n'est pas cette perte qui a porté un coup funeste aux villes de Bordeaux et de Nantes, ainsi qu'on l'a tant répété : c'est la guerre, c'est une guerre prolongée et insensée; c'est le système colonial qui a nui à nos exportations et à nos importations avec toutes les parties du monde [1]; ce sont aussi les avances considérables et inconsidérées que ces villes fesaient à des colons peu économes. Elles ne leur prêtaient pas seulement le montant des marchandises qu'elles recevaient en consignation, jusqu'au moment où elles se remboursaient par la vente, ce qui aurait été tout simple; elles leur prêtaient sur l'hypothèque de leurs habitations et de leurs nègres; c'est-à-dire qu'elles les aidaient à manger leurs fonds et à se ruiner [2]. De sorte que, si la perte des

---

[1] Voici des renseignemens que je me suis procurés dans un de nos ports de mer :

« Nos armateurs se plaignent beaucoup du système colonial : ils ne peuvent diriger leurs armemens que vers un petit nombre de points ; si quelques navires s'y rencontrent ensemble, ils ne peuvent y trouver de fret ; tandis qu'avec un commerce libre, s'ils ne trouvaient pas de fret dans un endroit, ils iraient dans un autre. Les effets de la rareté ou de la surabondance des marchandises, soit de la colonie, soit d'Europe, se font vivement sentir sur d'aussi petits marchés que nos îles ; ce qui rend toute espèce de spéculation hasardeuse et souvent ruineuse. Les colons de leur côté se plaignent de manquer fréquemment, soit de vivres, soit d'autres articles qu'ils ont à leurs portes; et à chaque instant le gouvernement est obligé de déroger au système de prohibition qu'il suit à l'égard du commerce étranger, en sorte que le commerce français est dans une continuelle incertitude relativement à ce qu'il doit entreprendre. Le système colonial est si mauvais, qu'il ne satisfait ni la métropole, ni la colonie. La seule classe des agens du gouvernement y trouve des avantages par la multitude d'emplois qui tiennent à ce régime, et par les gains souvent illicites qu'il leur procure. Ce sont les producteurs et les consommateurs qui paient tout cela. »

[2] L'empereur Napoléon, qui aimait l'exercice de la force et du pouvoir, a écouté les suggestions des gros négocians des ports de mer, lorsqu'il a entrepris, contre Saint-Domingue, la déplorable expédition de 1802. Il admet-

colonies n'avait pas été accélérée par les événemens politiques, elle serait résultée plus tard de la conduite des colons et des villes maritimes.

On a dit que nos colonies, si nous prononcions leur indépendance, tomberaient au pouvoir de nos ennemis qui, par là, deviendraient maîtres de nos approvisionnemens et nous vendraient les denrées coloniales au prix qu'ils jugeraient à propos d'y mettre. C'est une crainte qu'aucun fait ne justifie. Ceux qui sont maîtres des approvisionnemens, sont encore plus intéressés à nous les vendre, que nous à les acheter. Ils ont pour concurrens tous ceux qui peuvent nous procurer les mêmes marchandises. Un fait bien constaté, c'est que les pays de l'Europe qui achettent le sucre à plus bas prix, comme l'Italie, l'Allemagne et la Suisse, sont ceux qui n'ont point d'îles à sucre. Tout le monde leur en porte ; et ils honorent de leur préférence la nation qui le leur offre au meilleur marché [1].

Il n'est pas bien prouvé, au surplus, que le meilleur moyen d'empêcher nos colonies de tomber entre les mains de nos rivaux, soit de les garder sous notre dépendance. L'île de Saint-Domingue, qui était indépendante, n'est pas tombée entre les mains des Anglais. Toutes les autres, qui étaient dépendantes, sont devenues leur proie. Le pavillon britannique ne flotterait peut-être pas sur l'île Maurice (autrefois Ile-de-France), si elle avait été déclarée indépendante. Elle fleurirait maintenant à l'ombre de la liberté. Nos navires allant en Orient, y trouveraient secours et amitié; et le commerce que la France ferait avec elle, serait plus avantageux que jamais.

On renoncera sans doute à soutenir la thèse insoutenable, que l'assujettissement des colonies est avantageux aux nations de l'Europe; mais on voudra nous intéresser au sort des colons: on ne prétendra pas que les peuples de l'Amérique continentale, devenus indépendans, seront plus vexés et prospèreront moins aisément sous des gouvernemens de leur choix; mais on dira, non sans raison, que la population blanche des îles à sucre ne peut, sans le concours des forces de la métropole, tenir dans

---

tait au nombre de ses conseillers, ces mêmes négocians qui rêvaient les moyens de rentrer dans le gage qui leur avait échappé. Bonaparte appelait cela suivre les conseils de la pratique ! Mais la nature des choses, qui est impérieuse, lui a fait payer cher cette faute, et beaucoup d'autres.

[1] Aussitôt que l'on sort de France du côté du continent, on ne paie plus le sucre raffiné que 15 à 18 sous la livre, que l'on paie 25 sous en France, parce que la France a des îles à sucre.

l'asservissement une population noire quinze ou vingt fois plus nombreuse. Les colons détestent le joug de la mère-patrie, et cependant ils ne veulent pas s'en affranchir. On s'est embarrassé d'un système fâcheux, et l'on veut se raidir contre les conséquences qu'il entraîne; mais c'est en vain. Les peuples d'Europe ne consentiront pas éternellement à un sacrifice répété chaque année pour soutenir un ordre de choses contraire à leurs intérêts. Tandis qu'un fil les rattache encore à leurs colonies, peut-être celles-ci feraient-elles sagement de se prêter à tous les changemens graduels qui pourront conduire, sans désastres, à un ordre de choses capable de se maintenir par lui-même.

Si la population esclave est redoutable pour les colons, ils doivent tendre à la réduire en nombre et à relâcher ses liens, c'est-à-dire, donner franchement les mains à la suppression totale de la traite, et à l'affranchissement graduel des esclaves [1]. Si la suppression future et inévitable de l'esclavage, ne leur permet pas de soutenir la concurrence des producteurs de sucre situés dans des endroits plus favorables à cette culture; s'ils ne parviennent pas à y introduire des procédés plus économiques, ils seront forcés de substituer une autre culture à celle-là; et, au total, de faire le sacrifice d'une partie de leurs capitaux, pour placer le surplus d'une manière qui leur procure des profits sans grever la fortune ou la personne de leurs semblables.

Quoi qu'il en soit, ce qui n'arrivera pas par la sagesse des hommes, arrivera par la force des choses. Les fabriques de sucre se multiplient dans le nord de la France [2]. Les puissances d'Europe profiteront tôt ou tard d'une expérience coûteuse; elles renonceront à exercer une protection qui leur est à charge; mais elles ne souffriront pas qu'aucune nation

[1] On ne saurait trop déplorer l'imprudence des planteurs de la Martinique, qui, par leur orgueil et leurs persécutions, ont totalement aliéné les hommes de couleur libres et industrieux dont ils auraient pu se faire un appui.

[2] Les prévisions de l'auteur se sont réalisées; la culture de la betterave s'est étendue de plus en plus et la production du sucre indigène qui en est résulté, est venu faire une concurrence accablante pour les colonies. Le gouvernement français n'a tenu compte d'aucun avertissement et la nécessité d'une réforme du régime colonial est devenue de plus en plus imminente, sans avoir été suffisamment préparée à l'avance. Voir plus haut la note de la page 257.

(*Note de l'éditeur.*)

ait le droit d'exclure toutes les autres d'un marché avantageux ; et, après s'être battues pour tenir sous leur joug des pays éloignés, elles se battront pour assurer leur indépendance. Elles seraient plus sages encore de ne point se battre du tout.

Après avoir été envisagée sous un rapport purement économique, la question peut être considérée sous le rapport militaire. Ne convient-il pas à notre puissance maritime d'avoir des lieux de relâche et de ravitaillement dans différentes parties du monde? Sous ce point de vue et comme possessions purement dispendieuses, l'utilité de cette dépense sera examinée dans une autre partie de ce Cours, celle où je traite des dépenses publiques.

CHAPITRE XXIV.

Des sociétés par actions formées pour l'exécution de grands travaux d'utilité générale.

M. Delaborde a fait, sur l'esprit d'association, un ouvrage intéressant où il montre les grands avantages qu'une nation peut retirer, pour des entreprises d'utilité publique, de la réunion des intérêts et des capitaux d'un grand nombre de citoyens. Il n'est presque pas une seule des parties de l'économie des nations, qui ne pût de même fournir d'aussi utiles développemens ; mais il faut que ces parties se rattachent à l'ensemble, et qu'elles ne soient point en contradiction avec d'autres parties de la même science. C'est un des fruits qu'on obtiendra d'une connaissance plus répandue de l'économie politique.

Les sociétés par actions pouvant intéresser l'ordre public, le gouvernement leur impose en général l'obligation de se munir de son autorisation, et même quelquefois de payer les émolumens d'un commissaire qu'il nomme pour surveiller leurs opérations. Elles ont besoin de cette autorisation pour rendre exécutoires des mesures nécessaires à leur existence. Lorsqu'une compagnie veut établir une route, un canal, un port, si des particuliers refusent de lui vendre leur terrain, ou le mettent à un prix qui équivaut à un refus, il faut bien qu'elle puisse les exproprier moyennant une indemnité ; et cela ne peut avoir lieu sans un acte de l'autorité qui représente la société. Lorsqu'une compagnie a pour but de distribuer des eaux à une ville, il est nécessaire qu'elle soit autorisée par l'administration, à creuser

les fossés et établir les conduites que réclame l'exécution de son plan. Mais cette autorisation nécessaire a souvent entraîné des abus. L'administration s'est crue par là autorisée à se mêler de toutes les affaires des compagnies, et par ses lenteurs, par les difficultés qu'elle a suscitées, elle a nui à leur succès. La liberté dans l'emploi des moyens, la promptitude dans l'exécution, est la vie des entreprises industrielles. Elles languissent et meurent, si, aux difficultés naturelles qu'elles ont à surmonter, il s'en joint d'artificielles, et si elles ont à vaincre l'ignorance, l'incurie, et quelquefois l'intérêt contraire des agens du pouvoir. Les capitalistes répugnent à engager leurs fonds dans des entreprises où l'autorité peut intervenir à chaque instant.

C'est sans doute à ces causes qu'il faut attribuer le petit nombre de canaux que l'on voit en France. Les grands travaux de ce genre, le canal de Briare, celui du Languedoc, n'auraient jamais été terminés par les simples efforts des particuliers; le gouvernement, sous les ministères du cardinal de Richelieu et de Colbert, a protégé de son pouvoir et de l'argent du trésor, ces deux belles entreprises; il a fallu, pour qu'elles fussent terminées, que le hasard ait amené dans le gouvernement des hommes capables d'en apprécier l'importance, et assez fermes pour les conduire à leur fin. L'action des intérêts particuliers est bien autrement efficace. L'Angleterre, en moins de quatre-vingts ans, a vu s'établir une quantité de canaux de navigation dont la longueur totale excède onze cents lieues!

Observons à quel point la législation, et en général les institutions anglaises favorisent ce genre d'établissemens, l'un des plus puissans ressorts de la prospérité publique.

Pour qu'une société d'actionnaires puisse faire passer un canal dans la direction et sur les niveaux qui conviennent à l'eau, et pour qu'en même temps elle puisse vaincre la résistance qu'opposeraient certains propriétaires, il faut un acte de l'autorité souveraine. C'est donc, en Angleterre, le parlement qui statue par une loi qu'un canal de telle dimension passera dans tels et tels endroits. Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer, messieurs, que, bien que la concession d'un canal pour aller de tel endroit à tel endroit, exclue la confection de tout autre canal dans le même lieu, elle ne peut pas être considérée comme un privilége exclusif, ou du moins c'est un privilége analogue à celui que donne la propriété foncière. Le propriétaire d'un champ a aussi un droit exclusif sur les produits de ce champ; mais ce droit n'exclut pas celui d'un autre propriétaire sur un autre terrain.

La loi rendue, les droits de la compagnie sont acquis ; c'est une propriété ; et nul, pas même l'administration, pas même le roi, ne peuvent l'inquiéter dans sa jouissance qui pour l'ordinaire est concédée à perpétuité. On a senti qu'il fallait que des entrepreneurs fussent animés de l'esprit de propriété pour agir vivement. Les estimations des terrains, les indemnités qu'il faudra que la compagnie débourse, sont réglées par des arbitres à la nomination desquels le gouvernement n'a aucune part. Tout se passe entre particuliers. Les contestations sont jugées par des juges de paix (fonctionnaires non salariés et choisis parmi des hommes pourvus d'une grande considération, indépendante de leur place), et, en dernier ressort, par des tribunaux parfaitement indépendans et dont les juges n'attendent point leur avancement d'un ministre. Jamais rien n'est jugé administrativement ; de sorte que nulle des parties ne redoute les effets d'aucunè volonté arbitraire. La loi et des juges, voilà par qui l'on est gouverné ; et il n'y pas de juge qui ne fût déshonoré, s'il était prouvé qu'il eût cédé à une suggestion particulière, qu'il eût seulement écouté une sollicitation.

Toute réclamation, même de la part des gens en place et des autorités constituées, est jugée de la même manière. Le prétexte de l'intérêt public ne suffit pas pour suspendre ou changer le cours de travaux entrepris en vertu d'une loi. Le premier de tous les intérêts publics est, dans ce pays-là, de respecter les intérêts privés ; et ce qu'il y a de plus dangereux en pareille matière, est de charger l'administration de faire des réglemens d'exécution, d'interpréter, d'étendre ou de restreindre le sens de la loi. C'est donner à des employés de l'administration, le pouvoir de fonder des droits et de se rendre les arbitres de la propriété.

Comme la loi est appelée à décider de tous les droits, elle a besoin d'être détaillée. Celles qui règlent des concessions faites à des compagnies, prévoient tous les sujets de contestation, ou du moins tous ceux de quelque importance, et ne laissent que le moins possible de latitude à l'arbitraire. Au premier coup d'œil de telles lois semblent fort difficiles à minuter. Elles ne le sont pas. La plupart des sujets de contestation sont connus par l'expérience ; une loi précédente sert de modèle en beaucoup de points. Ne voit-on pas tous les jours des actes de société régler des intérêts très-compliqués? Plus la loi est détaillée, moins les concessionnaires sont incertains sur leurs droits. Dès-lors ils procèdent avec sécurité et confiance.

Un ingénieur envoyé par le gouvernement français en Angleterre, pour y recueillir tous les documens utiles, M. Dutens, dit à ce sujet : « Dans » toutes les concessions du parlement, on voit une foule de dispositions qui

» pourraient nous sembler minutieuses, mais qui ont cet inestimable » avantage de ne rien laisser à l'interprétation, ni à l'arbitraire, d'éviter » l'inconvénient des instructions administratives, et de former un corps de » réglemens clairs et positifs qui deviennent la loi des tribunaux dans les cas, » très-rares, où l'on est obligé d'y avoir recours [1] »

Un administrateur ami du bien [2] avoue qu'il convient « d'apporter à notre » législation des modifications qui exciteraient plus promptement les in- » térêts privés, à prendre part aux entreprises d'intérêt public. L'expé- » rience a démontré, ajoute-t-il, l'efficacité du mode employé par nos » voisins dans ces sortes d'affaires. »

Si les droits des entrepreneurs sont assurés, ceux du public et des particuliers ne le sont pas moins. La loi et ses dispositions sont publiques; tout le monde peut veiller à leur stricte exécution, et le premier individu peut sans crainte attaquer la compagnie qui oserait les enfreindre; voilà pourquoi une observation juste, adressée par un particulier à des entrepreneurs, sur les travaux qu'ils ont entrepris, est toujours écoutée, et pourquoi nul abus grave n'est à craindre [3].

Le parlement, lorsqu'on lui adresse une demande pour l'ouverture d'un canal, ne consulte point l'autorité administrative; il nomme une commission d'enquête qui s'éclaire auprès des personnes les plus recommandables et les plus indépendantes du canton où le canal doit s'ouvrir. On entend les opinions contradictoires, celles des magistrats municipaux, celles même des ministres dans le parlement; et le parlement adopte ou refuse le plan, sans autre considération que celle de l'utilité publique; car il est digne de remarque que les abus qui, en Angleterre, se sont glissés dans la haute politique, n'ont aucune influence sur l'administration des localités.

Les actionnaires doivent justifier qu'ils ont rassemblé les fonds promis dans l'acte ou qu'ils sont en état de les fournir, et l'acte donne le droit à l'association de forcer chacun de ses membres à fournir le contingent. S'il y a quelque discussion pour le réglement des indemnités, les travaux

---

[1] *Mémoires* sur les travaux publics de l'Angleterre, page 349.

[2] M. Becquey, directeur général des ponts et chaussées : *Rapport* au Roi sur la Navigation intérieure, page 14.

[3] Dans les pays gouvernés arbitrairement, les gens en place disent à un particulier qui réclame dans l'intérêt public : *Cela ne vous regarde pas*, comme si les particuliers n'avaient pas à souffrir des maux publics. L'arbitraire ne veut pas être jugé par la règle.

d'un canal ne sont point suspendus par cet incident; la compagnie est seulement tenue de déposer à la banque d'Angleterre, la valeur de l'objet en litige. En Angleterre, on connaît le prix du temps, et la valeur des intérêts de fonds que l'on perd en fesant traîner les constructions [1].

Les sociétés par actions conviennent aux entreprises qui exigent de gros capitaux, et qui doivent durer plus long-temps que la vie d'un homme. Un homme seul, ni même un petit nombre d'hommes, ne pourraient, sans manquer de jugement, engager leurs capitaux et ceux de leurs héritiers, dans des entreprises dont la liquidation est difficile ou impossible. La facilité de pouvoir placer dans une seule entreprise une somme bornée, de n'y exposer que la portion de capital qu'on y a consacrée, et de pouvoir en recouvrer le montant par la vente de ses actions, rend ces sortes d'entreprises accessibles à toutes les fortunes.

Mais en même temps on ne peut espérer de succès dans une société par actions, qu'autant qu'elle a pour objet une affaire dont l'administration peut être simple et facilement contrôlée; car les grandes machines sont sujettes à plus d'abus que les petites. Chaque perte à laquelle s'expose un petit entrepreneur, est puisée dans sa bourse et payée de ses propres mains. Dans une société par actions, ceux qui dirigent les affaires n'y sont intéressés que pour une faible quote-part; leur attention se porte en même temps sur d'autres objets plus importans pour eux; et en général tous les agens de l'association, en les supposant même capables et d'une probité parfaite, mettent rarement dans leur gestion, cette activité soutenue et âpre qui en assure le succès.

Du reste la plupart des observations que je vous ai présentées à l'occasion des industries privées, sont applicables aux associations; et quant à la législation qui leur convient, elle mérite de fixer l'attention de tous ceux qui s'occupent du droit commercial.

Pour ce qui est de la marche qu'il convient à l'administration publique de suivre à leur égard, si je me permettais de lui donner un conseil, il serait

---

[1] La loi du 7 juillet 1833 sur l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique a été un premier pas de fait; mais bien des causes entravent encore en France l'intervention des compagnies particulières dans les grands travaux d'art, notamment l'institution du corps royal des ponts-et-chaussées.

(*Note de l'éditeur.*)

calqué sur un éloge que la flatterie adressait à un ministre tout-puissant. Voltaire disait au cardinal de Fleury : *Monseigneur, vous travaillez à vous rendre inutile*; on pourrait dire à l'administration publique : *Travaillez à vous rendre inutile.* J'oserais même ajouter : *et, s'il est possible, à vous faire oublier.*

CHAPITRE XXV.

Des Compagnies privilégiées.

Comme les relations commerciales que l'on entretient, soit avec des pays lointains où l'on domine par la force des armes, soit avec des pays où l'on n'est que toléré, exigent des armemens importans, quelquefois des forces militaires, et toujours des avances de fonds longues et considérables, on a cru long-temps que ce commerce lointain ne pouvait être soutenu que par des compagnies composées de nombreux actionnaires, régies par des administrateurs revêtus d'une grande autorité ; et, comme une compagnie qui aurait consolidé, à ses périls et risques, une colonie ou comptoir, aurait pu s'en voir ravir les fruits par de nouveaux entrepreneurs qui n'auraient pas fait les mêmes avances, on a pensé qu'elle devait avoir un privilége exclusif. Telle fut la manière dont les Hollandais, les Anglais, trafiquèrent en Asie, sur la côte d'Afrique, et dans la mer du sud. La France a eu de même ses compagnies des Indes.

On ne peut nier que le commerce exclusif d'une certaine partie du monde, attribué à une société de négocians, ne soit un bon moyen d'ouvrir une route nouvelle au commerce. On peut comparer ce privilége à celui qu'on accorde à l'inventeur d'un procédé, d'un produit nouveau, sous le nom de brevet d'invention ; mais, en même temps, il est impossible de convenir que, si ce n'est pour un temps limité, le gouvernement d'un état ait le droit de refuser à la majeure partie de ses sujets la faculté de cultiver innocemment une branche quelconque d'industrie. Un semblable privilége devient, avec le temps, onéreux aux deux pays entre lesquels se fait le commerce. Or si, comme je le crois, il est d'une mauvaise politique de faire un commerce désagréable au pays avec qui nous entretenons des relations, cette politique est encore bien moins justifiable lorsque ce pays est une colonie et qu'il a des droits à nos égards et à notre protection.

Je dois vous retracer les motifs d'utilité que mettent en avant ceux qui

veulent soutenir le monopole des compagnies, parce qu'il est bon que vous sachiez les motifs encore plus puissans qui doivent le faire repousser. Faute de connaître les deux côtés de la question, on pourrait être séduit par des argumens donnés avec assurance; et, faute d'en prévoir les conséquences, on pourrait favoriser de bonne foi un système fâcheux. On finit toujours par abandonner un mauvais système, lorsque enfin ses inconvéniens se manifestent avec une force menaçante. On subit alors tous les maux qui naissent de la sottise qu'on a faite, et tous ceux, qui accompagnent le remède auquel on est contraint d'avoir recours.

Les défenseurs des compagnies par actions ayant privilége exclusif, ont souvent donné, en faveur de ces compagnies, des raisons qui justifient l'association, mais non pas le monopole. Ils ont dit qu'un commerce tel que celui de l'Inde, réclame de gros fonds, de longues avances avec des retours tardifs, et des armemens considérables. Il exige qu'on ait dans l'Inde des facteurs qui rassemblent les marchandises qui doivent composer les cargaisons; qui en fassent même l'avance aux fabricans, etc. Tout cela est vrai; tout cela prouve qu'il est nécessaire que l'on forme, pour le commerce de l'Inde, des associations; qu'on les forme, si l'on veut, très-nombreuses et par actions, mais non qu'on leur accorde un privilége exclusif.

Il y a même lieu de croire que des compagnies par actions n'étaient fort nécessaires que dans l'origine de ce commeree. Maintenant qu'il est bien établi, et que la division du travail s'y est introduite, des entreprises diverses concourent à un but commun. Armer des navires est une profession particulière. L'armateur prend des marchandises à fret pour des maisons de commerce établies soit à Calcutta, soit en Europe. D'autres négocians, dans le Bengale, font travailler les fabricans du pays, rassemblent des approvisionnemens de marchandises que des maisons de commission se chargent d'acheter pour les retours à faire en Europe. Un grand commerce se partage ainsi naturellement en différentes branches, chacune d'elles cultivée pour un compte différent, selon les connaissances, l'aptitude, le capital de leurs divers entrepreneurs. De manière que l'on peut maintenant trafiquer avec l'Inde sans avoir des navires à soi, sans entretenir des facteurs dans le pays, et y risquer, sans se joindre à des compagnies puissantes, des opérations de la plus petite comme de la plus grande importance.

Le privilége exclusif de la compagnie anglaise des Indes ayant cessé par degrés, comme nous le verrons tout à l'heure, c'est même ainsi que se

conduit maintenant le commerce de l'Inde, au grand avantage des négocians et des consommateurs.

Une compagnie n'est pas plus nécessaire pour faire le commerce de Chine. On trouve à Kanton toutes les marchandises propres à la consommation de l'Europe, en telle quantité que l'on veut. Il y a des maisons chinoises qui les rassemblent des différentes provinces, et les revendent aux Européens qui leur en demandent. L'empereur de la Chine, sans doute dans des vues fiscales, a même concédé à une compagnie chinoise fort riche le privilége exclusif de vendre aux Européens. Il fait en cela grand tort à ses peuples, qui gagneraient, à porter sur le marché de Kanton, des produits peut-être plus variés que ceux qu'on y trouve ; il fait tort aux Européens qui jouiraient de la concurrence des marchands chinois ; mais probablement cet empereur, ainsi que beaucoup d'autres princes, se moque de tout cela. En Asie, les choses vont malgré les gouvernemens, et non avec l'aide des gouvernemens.

Vous voyez, messieurs, que c'est bien gratuitement qu'on a fait valoir, en faveur des compagnies exclusives et protégées, la crainte d'être privés en Europe des produits de l'Orient, ou la crainte que notre nation en particulier ne puisse pas jouir des profits de ce commerce. Les citoyens des États-Unis qui n'ont point de compagnies exclusives vont trafiquer isolément à Kanton, et y sont mieux reçus que les Anglais, qui ont une compagnie favorisée d'un privilége, et qui envoient dans ce pays-là des ambassades somptueuses, sans autre effet que de nous amuser par le récit des impertinences que leur fait l'empereur chinois.

Les peuples même d'Europe qui n'envoient pas un seul navire à Kanton n'en sont pas moins bien approvisionnés de denrées de Chine et à meilleur marché que les autres, toutes les nations commerçantes entrant en concurrence pour leur en procurer.

Si les compagnies privilégiées ne sont point utiles aux nations, lorsqu'une branche de commerce est bien établie, on pourrait croire du moins que leur monopole est très-utile pour les intéressés, et leur procure des gains considérables. Mais cela ne va pas ainsi. La cupidité des agens, la longueur et la complication des entreprises, l'éloignement des comptables, l'incapacité et l'incurie des actionnaires, sont pour elles des causes sans cesse agissantes de ruine. On sait combien l'activité, la prévoyance, la clairvoyance de l'intérêt personnel, sont nécessaires dans les affaires de commerce : or, ces qualités sont encore plus nécessaires dans les affaires ongues et délicates. Mais quelle surveillance active et clairvoyante peu-

vent exercer des actionnaires répandus dans toutes les classes de la société, étrangers les uns aux autres, même quand ils sont réunis en assemblée, et qui ont presque tous des intérêts plus chers à soigner?

Ces actionnaires, à la vérité, choisissent des administrateurs chargés de diriger les opérations; mais ces administrateurs eux-mêmes habitent une capitale, sont des espèces de financiers, à qui il faut de gros traitemens, et qui sont beaucoup plus portés à soigner leurs intérêts comme administrateurs que comme actionnaires. Il y a peu d'unité dans leurs vues, et ils manquent en général de cette connaissance pratique de la chose, si importante dans le commerce. Vous ne serez donc pas surpris, messieurs, quand je vous dirai que presque toutes les grandes compagnies à priviléges exclusifs pour le commerce étranger, ont mal fait leurs affaires. L'abbé Morellet a pris la peine de faire un relevé de cinquante-cinq de ces compagnies établies en différens endroits de l'Europe, qui, à l'exception de deux ou trois, ont toutes failli par les vices de leur administration. Ce système de commerce commence à être discrédité partout, et le sera toujours davantage, par la raison que les pays lointains deviennent tous les jours mieux connus, plus fréquentés, et plus accessibles aux efforts de plusieurs nations indépendantes l'une de l'autre. Toute compagnie exclusive sera par conséquent obligée de lutter de plus en plus contre la concurrence de commerçans qui pourront de plus en plus lui opposer l'activité, l'intelligence, l'économie, compagnes des entreprises privées.

On voudra peut-être vous faire admirer les succès de la compagnie anglaise des Indes, d'une association de négocians qui après avoir pendant cent ans, vendu à l'Europe les produits de l'Asie, se trouve maintenant souveraine d'un pays cinq ou six fois plus étendu que l'Angleterre, où elle compte, les uns disent 40 millions, les autres 70 millions de sujets; et l'on voudra peut-être en conclure en faveur des compagnies exclusives. Cependant, messieurs, si celle-ci n'avait jamais procuré à son pays que des avantages inférieurs à ceux qu'il aurait tirés d'un commerce libre; si sa souveraineté dans l'Inde n'était profitable qu'à l'Inde même, et contre le gré de la compagnie; si elle était elle-même dans ce moment-ci au-dessous de ses affaires, et hors d'état de rembourser les fonds avancés par ses actionnaires et par ses créanciers, devrait-on admirer ses succès, même passés, et ne trouverions-nous pas jusque dans sa brillante carrière, des motifs de nous rattacher à cette liberté d'industrie dont tout, au contraire, tend à nous montrer les heureux effets? Pour preuve de ces assertions qui ne sont que l'expression des opinions aujourd'hui profes-

sées par les premiers publicistes de l'Angleterre, je mettrai sous vos yeux une esquisse de l'histoire de sa compagnie des Indes. Tout ce qui a rapport à cet établissement, se lie à notre sujet et l'éclaire; et de plus, les personnes qui aiment une solide instruction, doivent être bien aises de pouvoir réduire à leur juste valeur, ces exagérations, disons mieux, ces préjugés qui représentent sans cesse la puissance des Anglais dans l'Inde, comme la source de leur grandeur et de leur prospérité.

CHAPITRE XXVI.

Digression sur l'origine, les progrès et la fin probable de la Compagnie anglaise des Indes.

On me paraît assez généralement dans l'erreur sur le continent de l'Europe, relativement à la souveraineté des Anglais aux Indes orientales. On se demande souvent quelle est l'origine de cette souveraineté? par qui s'exerce-t-elle? est-ce la compagnie des Indes qui gouverne? est-ce l'autorité militaire? ou bien le gouvernement de la métropole? On paraît convaincu que cette domination est la principale source où la nation anglaise puise son opulence. Les gouvernemens eux-mêmes, qui seraient si intéressés à n'avoir que de saines idées sur les questions d'économie politique, partagent à cet égard les opinions du vulgaire. Ils se sont imaginé que les peuples de l'Inde gémissaient sous le joug que leur impose la Grande-Bretagne, et qu'il suffirait de s'y montrer en force pour renverser une puissance odieuse et précaire; Bonaparte voulait les délivrer en passant par l'Égypte; et vingt fois le cabinet de Pétersbourg a médité le projet de parvenir au Bengale par les bords de la mer Caspienne.

Je m'estimerais heureux de détruire ces illusions, si elles doivent coûter de l'argent et du sang aux peuples d'Europe; *quidquid delirant reges... etc.* Il vaut d'ailleurs la peine de constater un ordre de choses sans exemple jusqu'à présent dans les annales du monde, et qui est peut-être à la veille de subir d'importantes métamorphoses.

Le premier privilége pour trafiquer au-delà du cap de Bonne-Espérance, fut accordé à une compagnie de négocians par la reine Élisabeth, en l'année 1600. Son capital, formé par des actions de 1,250 francs de notre

monnaie, ne s'élevait qu'à 1,800,000 francs [1]. Pendant la domination de Cromwell, en 1655, le privilége fut suspendu, et le commerce de l'Inde, alors empire indépendant gouverné par Aurengzeb, fut permis à tous les Anglais : mais, au bout de trois ans, le privilége fut rétabli, et se perpétua jusqu'en 1689. A cette époque (c'est-à-dire un an après la révolution qui chassa pour la seconde fois la famille des Stuarts du trône d'Angleterre), le gouvernement de Guillaume, poussé sans doute par des embarras de finances, écouta les propositions d'une nouvelle compagnie, qui, pour prix du privilége qu'elle demandait et qu'elle obtint, offrit de prêter au gouvernement 50 millions à 8 pour cent par an.

Ce qui caractérise cette dernière concession, c'est qu'elle fut donnée par acte du parlement, et qu'elle confirma les permissions accordées par les précédentes chartes à la compagnie, de former et de posséder des plantations, des comptoirs, et d'élever des fortifications pour les défendre au besoin. On ne se doutait guère alors que l'on jetait les fondemens d'un vaste empire. Lorsqu'on a des domaines fortifiés, il faut des troupes pour les défendre; il faut résister à des attaques, conclure des alliances, des traités de paix; aussi, dès l'année 1698, ces droits, qui ressemblent beaucoup à ceux de la souveraineté, furent-ils accordés aux agens de la compagnie; mais, par une restriction qui caractérise l'époque, il ne leur fut permis de faire la guerre et la paix qu'*avec des princes et des peuples qui ne fussent pas chrétiens*.

Jusque-là, la compagnie était dans l'Indoustan sur le même pied que les nababs, les rajahs, les khans et autres petits princes devenus successivement indépendans des grands princes mogols, tartares, persans et musulmans, qui à diverses reprises envahirent ces belles et vastes contrées.

Depuis ce temps, le privilége de la compagnie fut renouvelé d'époque en époque, avec toutes les formalités observées en Angleterre pour la promulgation des lois. Tantôt on stipulait que le privilége durerait aussi longtemps qu'il ne serait pas révoqué, mais que la compagnie serait avertie trois ans d'avance de la révocation; tantôt on fixait un terme d'un certain nombre d'années pour la durée de son privilége, et le terme arrivé, on continuait le privilége, en fesant payer à la compagnie cette faveur par des sacrifices qu'elle a presque toujours éludés.

---

[1] J'exprime toutes les sommes rondes, sur le pied de 25 francs pour une livre sterling. Le sujet n'exige pas une plus grande exactitude.

Jusqu'en 1753, les possessions territoriales et la souveraineté de la compagnie des Indes, ne s'étendaient encore que sur quelques villes, ou plutôt quelques forts, tels que Madras, destinés à protéger un petit territoire environnant. Mais vers ce temps, Dupleix, qui commandait les Français dans l'Inde, homme entreprenant, capable, mais peu scrupuleux sur les moyens d'arriver à son but, donna le signal d'une ambition qui, si elle n'excuse pas le développement que prit celle des Anglais, lui servit du moins de prétexte. Madras, alors leur principal établissement dans l'Inde, avait capitulé devant une petite armée française: Dupleix viola la capitulation, se déclara l'allié d'un prince indien en guerre avec un autre, et enseigna aux Anglais cette politique machiavélique dont ils tirèrent un si grand parti plus tard, d'intervenir dans toutes les guerres des souverains du pays, pour les dominer les uns par les autres. Ils se déclarèrent en toute occasion, contre ceux que protégeaient les Français. Un homme habile, lord Clive, vers le milieu du siècle dernier, dirigeait les forces de la compagnie: il finit par obtenir un avantage complet, non-seulement sur les Français, mais sur les Indous protégés par eux; et comme on ne s'arrête guère au milieu d'un succès, les Anglais furent lancés dans la carrière des conquêtes. Leur puissance, mise dans la balance de toutes les querelles qui s'élevaient, en déterminait communément l'issue en faveur du prince qu'ils protégeaient. Ils prenaient part aux dépouilles du vaincu, et le vainqueur, leur ayant obligation de sa couronne, devenait leur tributaire, jusqu'à ce qu'ils se sentissent assez forts pour le dépouiller à son tour.

Tippoo-Saëb, sultan du Mysore, le dernier prince dont la puissance pouvait les faire trembler, est tombé sous les ruines de sa capitale, Séringapatnam, lorsqu'elle fut prise d'assaut en 1799. Dans l'Inde centrale, les Anglais ont depuis ce temps réduit les bandes mercenaires de Holkar; ils ont forcé Scindia à se soumettre; ils ont dispersé des hordes de bandits qui ne connaissaient aucune autorité; ils ont établi leur puissance dans quelques parties du pays où leurs armées n'avaient pas encore pénétré; dans le Nepaul, par exemple, qui confine au Thibet; ils ont récemment humilié l'empire des Birmans; si leurs troupes ne sont pas stationnées partout, il n'est aucun lieu du moins qu'elles ne tiennent en respect; et maintenant le pouvoir de la compagnie s'étend sur tout le cours du Gange jusqu'au-delà de Delhy; sur toute la presqu'île de l'Inde, sauf quelques points de la côte du Malabar qui obéissent encore aux Portugais, ou à de petits princes musulmans; sauf encore quelques provinces occupées par

les Marattes, et les lieux où existèrent Pondichéry et Chandernagor, qu'on a rendus aux Français par la paix de 1814, et qui ne servent à rien, si ce n'est à masquer le commerce que des armateurs français font avec les possessions britanniques.

A la première occasion, tous ces lambeaux de territoire tomberont au pouvoir de la compagnie anglaise, qui sait fort bien qu'elle peut les prendre du moment que la politique du gouvernement anglais en Europe l'y autorisera. Elle est maîtresse de tout le reste, et l'on peut regarder sa domination comme confirmée, de l'ouest à l'est, depuis l'Indus jusqu'à la rivière Baranpooter, c'est-à-dire, depuis les contrées qui avoisinent la Perse, jusqu'à celles qui touchent à la Chine; et du sud au nord entre la mer des Indes et les montagnes du Thibet.

Ce n'est pas que le gouvernement suprême de Calcutta administre par lui-même ou par ses agens toute cette vaste étendue de pays. Au moment où ceci est écrit il n'en administre environ que les deux tiers, et cette portion est représentée par les écrivains anglais qui ont habité l'Inde, comme la portion de l'Asie la mieux gouvernée. Malgré la complaisance que les Anglais montrent en général pour tout ce qu'ils font, dans ce cas-ci on peut les en croire; car l'Asie est la terre natale du pouvoir arbitraire et sans frein. Ici l'influence salutaire d'une métropole civilisée se fait sentir. En dépit du pouvoir presque discrétionnaire d'un gouverneur général et de son conseil qui résident à cinq mille lieues de distance, les excès qu'ils pourraient se permettre, sont perpétuellement réprimés par une masse considérable de leurs concitoyens parmi lesquels il s'en trouve toujours plusieurs éminens en lumières et en vertu. Une communication nécessairement toujours active existe entre l'Inde et la métropole; les réclamations de l'opprimé pénètreraient tôt ou tard en Europe: on en eut la preuve dans le procès scandaleux qu'eut à soutenir en 1786, devant le parlement, le gouverneur général Warren Hastings. La presse, souvent comprimée dans l'Inde anglaise, est libre en Angleterre, et sa voix est toujours redoutée des plus puissans. Enfin, malgré l'orgueil et l'arrogance que l'on peut justement reprocher aux Anglais envers leurs subordonnés, et envers les nations subjuguées, on doit convenir qu'il y a chez ce peuple des habitudes constitutionnelles et un fond de respect pour l'équité (surtout depuis les derniers progrès de la civilisation en général) qui préviennent les abus trop crians d'une administration lointaine. On peut donc croire que la répression des abus, l'équitable administration de la justice, la protection

des personnes et des propriétés, font journellement des progrès dans les contrées administrées par les Anglais.

Les autres contrées qui composent environ le tiers de ce qu'on peut regarder comme leurs possessions, sont partagées en un grand nombre de petites principautés, administrées sous différens titres de nababs, de rajahs, par des petits princes qui, au moyen des traités conclus avec eux, gouvernent leurs états sous le bon plaisir des Anglais. Le gouvernement entretient auprès de la plupart d'entre eux, sous le prétexte de les protéger, un résident et quelques troupes, presque toujours européennes, ou tout au moins commandées par des officiers européens; vain hommage rendu à la légitimité des princes et aux préjugés des peuples.

Ce résident correspond directement avec le gouverneur général et influe puissamment, comme on peut le croire, sur les déterminations du prince. Lorsque celui-ci commet des injustices ou des cruautés trop criantes, on l'interdit et un autre membre de la famille gouverne en son nom. Quand cette mesure répressive ne suffit pas, le résident, au nom du gouverneur général, nomme les ministres en conservant les formes de l'administration en usage dans le pays. Enfin, lorsque la province cherche à secouer le joug et veut s'affranchir des subsides qu'elle s'est obligée de payer aux Anglais, elle cesse d'être traitée en pays allié; on la déclare conquise, et l'on y envoie des administrateurs et des juges anglais.

C'est évidemment le sort qui est réservé à la totalité de l'Indoustan. En attendant, il est absolument interdit à ses princes d'entretenir des troupes autrement que pour la décoration de leur trône; il leur est interdit de se faire la guerre entre eux. La compagnie doit être l'arbitre de tous leurs différens. C'est en partie cette politique qui l'a successivement rendue maîtresse du territoire, et qui a beaucoup amélioré le sort des peuples victimes autrefois des guerres continuelles que se livraient leurs maîtres. Ils paient aux Anglais des tributs énormes, car on estime que les impôts s'élèvent à la moitié du produit des terres; mais au moins les Anglais protégent ce qu'ils leur laissent; tandis que leurs anciens maîtres leur prenaient probablement tout autant et laissaient piller le reste [1]. Il n'y aura

[1] « Comme il n'est pas de pays au monde plus sujet à révolution que celui » des Indes, soumis à des maîtres dont le gouvernement est une véritable » anarchie, le possesseur du fief ainsi que son fermier, incertains de leur » sort ne pensent qu'à dépouiller leurs terres et ceux qui les cultivent, sans » jamais y faire aucune amélioration. » (Poivre, Œuvres complètes, page 98.)

bientôt dans l'Indoustan d'autres militaires que ceux qui, soit Indous, soit Anglais, sont à la solde de la compagnie. La sûreté intérieure y gagnera; car elle n'est pas complète dans les provinces qui ne sont pas encore administrées immédiatement par les Anglais.

Le siége du gouvernement suprême est à Calcutta. On y voit tous les établissemens que réunit ordinairement la capitale d'un grand empire; beaucoup de fonctionnaires civils, militaires, judiciaires, et beaucoup de riches Européens, qui ont, pour leur propre compte, des relations de commerce avec les autres pays de l'Asie et de l'Europe. Les Européens y sont en général logés dans des édifices somptueux et y déploient un faste asiatique. Ils imitent les riches Indous et les surpassent en luxe. La population de Calcutta s'élève, dit-on, à 6 ou 700,000 habitans, pour la plupart Indous, fabricans et petits marchands qui habitent des espèces de chaumières. Elle se compose encore de valets et de porteurs de palanquins, qui sont très-nombreux et que leur sobriété rend peu coûteux.

Telle est la situation de la compagnie dans l'Inde. Mais, dans ses rapports avec la métropole, on ne peut la considérer que comme l'intermédiaire de la domination du gouvernement anglais sur cette partie du monde. A mesure qu'elle a étendu son autorité et ses impôts, le gouvernement anglais y a prétendu sa part, quoiqu'elle ait toujours payé les forces militaires que le gouvernement a mises à sa disposition. Il se regarde comme investi des droits de la souveraineté, et par conséquent de celui de lever les tributs, quoiqu'il abandonne pour un temps l'exercice de ces droits à la compagnie. Dès 1769, lorsque les conquêtes de lord Clive eurent fait d'une société de commerce une véritable puissance, il fut convenu que la compagnie paierait annuellement au gouvernement 10 millions; mais jamais ces paiemens ne furent réalisés que très-imparfaitement, sous le prétexte des dépenses que la compagnie était obligée de faire pour réduire les princes indépendans; tellement qu'en 1773, loin de pouvoir payer quelque chose sur les revenus de sa souveraineté aux Indes, elle fut obligée d'emprunter au gouvernement, ou plutôt à la nation, sous la garantie du gouvernement, 35 millions. En 1785, elle demanda du terme pour acquitter les droits de douane qu'elle devait à la trésorerie anglaise, et qui se montaient à des sommes considérables. En 1812, le gouvernement emprunta encore pour la compagnie 62 millions.

Tous ces embarras et d'autres causes dans lesquelles il est inutile d'entrer, ont mis graduellement la compagnie dans l'entière dépendance du

ministère britannique. Ses directeurs, qui siégent à Londres, ont l'air d'administrer, par leurs agens, les domaines de la compagnie, parce que ces agens sont payés par elle; mais, en 1784, le ministère se fit autoriser par le parlement à nommer un conseil permanent qui porte le nom de bureau de contrôle (*board of control*), et qui se compose ordinairement du ministre et de ses créatures. C'est avec ce conseil que les directeurs sont obligés de se concerter pour la nomination aux places et pour toutes les opérations militaires et politiques. C'est lui qui gouverne en effet. Les directeurs ne jouissent de quelque indépendance que pour les opérations commerciales.

La nomination à toutes les places qui sont à remplir, soit en Europe, soit en Asie, ou la confirmation de leurs titulaires, ajoutent beaucoup aux moyens d'influence et de corruption de la couronne.

On estime que la compagnie entretient actuellement dans l'Inde,

15,000 agens civils, dont 3,000 européens;
160,000 soldats et officiers, dont 20,000 européens, notamment tous les officiers;
25,000 marins : ce qui porte le nombre de ses salariés à
200,000

Il s'agit maintenant de savoir quels avantages économiques la compagnie des Indes ou la métropole ont retirés ou retireront de la possession de cette colonie.

Et d'abord, en prenant pour des indications les renseignemens les plus récens et les plus avérés, nous trouvons qu'en 1798, malgré quatre années de paix dans l'Inde, les revenus de l'état anglo-indien ont donné 201 millions de francs. Les dépenses, en y comprenant l'intérêt de la dette, se sont, pour cette même année, élevées à 200 millions; ce qui indique un excédant des dépenses sur les recettes, de 2 millions de notre monnaie.

Le mal fut prodigieusement augmenté sous le gouvernement général du marquis de Wellesley, malgré tous les subsides qu'il se fit payer et le territoire qu'il ajouta aux possessions britanniques. En 1806, époque où se termina son administration, les revenus se montaient à 385 millions et les dépenses, en y comprenant les intérêts de la dette, à 442 millions; ce qui laisse un déficit de 57 de nos millions.

C'est une question parmi les publicistes anglais, de savoir si le déficit

croissant des finances de la compagnie, vient des pertes qu'elle fait sur son gouvernement, ou de celles que lui cause son commerce. Ces dernières sont plus difficiles à connaître, parce qu'elle n'en doit point le compte au bureau du contrôle. Cependant, on pense qu'elle gagne dans son commerce de Chine, mais que ces bénéfices sont insuffisans pour couvrir les pertes qu'elle fait dans les autres branches. Une des preuves qu'on en fournit, c'est que lorsqu'elle présenta en 1808 une adresse au parlement pour l'engager à venir à son secours, les directeurs mirent sous ses yeux un état de toutes les valeurs envoyées aux Indes et à la Chine depuis 1797 jusqu'en 1807, et de toutes les valeurs reçues en retour. Ces états présentent un excédant des valeurs envoyées au-delà des valeurs reçues, de 142 millions pour les onze années ; ce qui donne un déficit de 11 millions par an, qu'il faut ajouter aux pertes qu'elle fait sur son administration, [illegible] qui paraîtraient devoir les porter de 57 millions à 68. Depuis ce temps, [illegible] compagnie a eu à supporter les frais de la guerre qu'elle a faite [illegible] Nepaul et contre l'empire des Birmans. On dit que la guerre [illegible] a seule coûté 12 millions sterling (300 millions de francs). [illegible] qu'en 1825 et 1826, l'excédant des frais sur les revenus [illegible] livres sterling (près de 66 millions) ¹.

D'après cet exposé, on sera peu surpris que la [illegible] soit si prodigieusement endettée, soit aux Indes, soit [illegible] mieux que, malgré ses pertes, elle n'a jamais [illegible] naires un dividende de 10 1/2 pour cent. En [illegible] en Angleterre de 150 millions, et dans l'Inde [illegible] Mais j'observe qu'elle n'établit cette dette [illegible] répétitions qu'elle se croit en droit de [illegible] sont pour la plupart composées que de [illegible] impossible qu'elle soit jamais payée, [illegible] actif qu'on puisse employer à diminuer [illegible]

Que doit-on penser, par exemple, [illegible] des autres bâtimens et de leur mobilier, [illegible] tion- Outre que toutes ces choses ne [illegible] [illegible] ux du [illegible] tre em- [illegible] million est [illegible] e portion de [illegible] es. C'est donc [illegible] ligue qui mange

¹ Tous ces renseignemens sont [illegible] ouvrage digne de la plus haute [illegible] blique, de l'*Histoire de l'Inde* [illegible] de l'*Histoire de l'Inde anglaise* [illegible] par M. Henry Prinsep, et [illegible]

ont coûté à la compagnie et ce qui forme la base de leur évaluation, elles ne sont point, pour un gouvernement, une valeur disponible, comme elles seraient pour un particulier. Lorsqu'un particulier, sur une terre de cent mille écus, fait pour cinquante mille écus d'améliorations, il peut se flatter, en raison du capital qu'il y a répandu, de vendre sa terre cent cinquante mille écus. Les améliorations sont aliénables, parce que la terre l'est. Mais un gouvernement n'est qu'un usufruitier de ses domaines. Lorsqu'ils passent au gouvernement qui lui succède, le nouveau gouvernement ne saurait tenir compte à l'ancien des établissemens publics que ce dernier a jugé à propos de faire. Ces établissemens sont censés formés pour l'utilité du public; ils continuent à payer au public les intérêts de leurs frais de création par les services qu'ils lui rendent. Le nouveau gouvernement est fondé à dire à l'ancien : « Ce n'est pas vous, ce sont vos administrés qui ont fourni les fonds de ces établissemens; vous leur en devez la jouissance; nous ne fesons qu'exécuter vos obligations; nous ne pouvons pas vous rembourser le principal d'un fonds dont nous devons la rente. »

D'autres créances de la compagnie des Indes ne sont pas plus réalisables que celles-là. Par exemple, la compagnie passe dans son actif, 43 millions pour une expédition qu'elle fit en Égypte lorsque Bonaparte se rendit maître de ce pays. Or, cette dépense fut faite dans l'intérêt de la compagnie, encore plus que dans celui du gouvernement anglais qui ne reconnait pas cette dette. Le gouvernement de la Grande-Bretagne serait peut-être plus fondé à demander à celui de l'Inde le remboursement des frais que lui ont coûté la flotte de Nelson et l'expédition qui arracha l'Égypte aux Français. Tout au moins, ces prétentions se détruisent l'une par l'autre.

Telle est encore une somme de 50 millions qui est due à la compagnie par le nabab d'Arcot et le rajah de Tanjore; ces deux princes n'auront garde de payer cette dette à la compagnie qui depuis a conquis leur territoire et ne leur a point laissé de ressources.

Or, toutes ces mauvaises créances ne s'élèvent pas à moins de 400 millions! lesquels, ne devant pas être déduits de sa dette avouée, au lieu de la réduire à 790 millions, ainsi que le prétend la compagnie, la portent à près de 1,200 millions de notre monnaie.

On est donc fondé à regarder la compagnie anglaise des Indes comme une association tout à la fois commerçante et souveraine qui, ne gagnant rien ni dans sa souveraineté, ni dans son commerce, est réduite à em-

prunter chaque année de quoi distribuer à ses actionnaires, un semblant de profit.

Tels sont les résultats réels, fondés sur des sommes ou des faits avoués, de cette fameuse souveraineté des Anglais dans l'Inde. La compagnie y perd, comme nous venons de le voir, à moins qu'elle ne fasse perdre ses créanciers. Le gouvernement y perd d'abord les avances, les prêts qu'il est obligé de faire à la compagnie, ou du moins de cautionner, et en outre les frais considérables des établissemens coloniaux destinés à protéger les Anglais en Asie; notamment ceux de l'île Sainte-Hélène, du cap de Bonne-Espérance et de l'île Maurice, ci-devant Ile-de-France. Il n'est pas un de ces établissemens qui ne coûte beaucoup au-delà de ce qu'il rapporte. On lit dans un voyage de mylord Valentia, que celui du cap de Bonne-Espérance, seul, coûte chaque année aux Anglais 6 ou 7 millions de nos francs.

Quels dédommagemens, outre la vanité, l'Angleterre retire-t-elle pour toutes ces pertes? c'est-à-dire, quels profits fait-elle qui puissent passer pour une conséquence de l'établissement de sa compagnie et de sa souveraineté dans l'Inde?

Sont-ce les dividendes payés aux actionnaires? En supposant qu'ils fussent payés, non sur des emprunts, mais en totalité sur des bénéfices réalisés, on s'imagine donc que les commerçans libres qui feraient le commerce si la compagnie n'existait pas, ne réaliseraient aucun bénéfice sur les marchandises de l'Orient qu'ils fourniraient à l'Angleterre et aux autres états de l'Europe? Il est plus que probable que, tout balancé, ils retireraient plus de 10 1/2 pour cent des fonds qu'ils emploieraient dans ce commerce. Ce profit ne doit donc pas être regardé comme exclusivement attaché à l'établissement actuel. Si la compagnie n'existait pas, elle n'emprunterait pas de quoi payer son dividende, et l'équivalent de ce dividende n'en serait pas moins reçu par des négocians anglais [1].

---

[1] Une compagnie qui emprunte un million pour le distribuer à ses actionnaires comme des portions de bénéfice, retire un million des capitaux du pays, c'est-à-dire des sommes qui ont été accumulées et peuvent être employées à faire valoir des entreprises industrielles; et ce même million est employé par les actionnaires qui le reçoivent, comme étant une portion de leurs revenus et comme servant à leurs dépenses improductives. C'est donc une dissipation comme celle dont se rend coupable un prodigue qui mange une partie de son fonds.

Il faut appliquer le même calcul aux profits que les manufacturiers d'Angleterre font sur les marchandises que la compagnie porte aux Indes. En supposant la compagnie supprimée, des armateurs libres porteraient aux Indes les mêmes marchandises à peu près, et donneraient lieu aux mêmes profits manufacturiers. Ces profits ne dépendent donc pas de l'établissement de la compagnie, ni des pertes qu'elle supporte.

Même raisonnement au sujet des marchandises d'Orient vendues par les Anglais aux autres nations de l'Europe. Sans la compagnie, ils n'en vendraient pas moins.

Même raisonnement encore à l'égard des droits de douane qu'on dit que la compagnie paie au fisc sur ses importations. La seule différence que le commerce privilégié introduise là-dedans, c'est que la compagnie doit toujours une partie de ces droits qu'elle ne paiera jamais, au lieu que les particuliers paieraient tout comptant parce que la douane ne leur ferait pas de crédit.

Enfin, comme un dédommagement des pertes que supportent la compagnie en corps et la nation qui la seconde, on cite les profits, légitimes ou non, que font ses employés; et en effet, s'il n'y avait pas de compagnie, s'il n'y avait pas de souveraineté anglaise dans l'Inde, il n'y aurait point d'employés. On peut dire, à la vérité, qu'indépendamment des chefs d'entreprises, le commerce libre aurait des agens; mais, je suis de bonne foi, ils gagneraient peu de chose en comparaison des agens de la compagnie. Voilà un dédommagement réel. La compagnie perd ou fait perdre à la nation anglaise une somme de soixante millions, plus ou moins, tous les ans; mais elle fait gagner à des Anglais, ses agens, dix, peut-être vingt millions. Voilà le calcul de ce que la fameuse compagnie des Indes ajoute à la richesse de l'Angleterre; sans elle, l'Angleterre n'achetterait pas tous les ans 20 millions de bénéfice au prix de 68 millions de perte.

Encore ne faut-il compter, de ces 20 millions de profits pour le pays anglais, que cette portion qui est extraite de l'Inde sans y exiger des retours, c'est-à-dire, les fortunes rapportées en Angleterre pour y être placées à intérêts; car, pour ce qui est des traitemens reçus et consommés dans l'Inde, la nation anglaise n'y gagne pas une obole.

J'observerai, à ce sujet, que les fonctions qui, dans l'Inde, permettent de fortes accumulations pour en rapporter le fruit en Angleterre, sont peu nombreuses; pour un emploi très-lucratif, il y en a cent médiocres et dont les émolumens se mangent dans l'Inde même. Hastings rapporta des sommes immenses dont il acheta les attestations d'innocence que lui

donnèrent la cour d'Angleterre et les majorités vénales des deux chambres du parlement ; mais Hastings avait été gouverneur général pendant treize ans ; et durant son règne les plus belles occasions s'étaient offertes de dépouiller les princes du pays, et de commettre des extorsions sur le peuple. D'ailleurs (et mettant de côté les considérations d'une saine morale et d'une saine politique, qui ne s'accommodent point de toutes ces turpitudes), quand les profits rapportés en Angleterre par des particuliers, égaleraient les 68 millions de pertes annuelles que nous avons vu que l'Angleterre doit attribuer à sa souveraineté dans l'Inde, est-ce un bon calcul que de faire payer par l'état, c'est-à-dire par le peuple d'Angleterre, les fortunes que quelques individus viennent manger tranquillement dans leurs foyers ? découvre-t-on là-dedans un grand germe de puissance ?

Pour trouver l'origine des richesses d'un peuple, il ne faut pas regarder au dehors ; il faut la chercher dans le sein même de ce peuple. C'est l'active et judicieuse industrie des Anglais, c'est l'ordre et l'économie de leurs chefs d'entreprises, c'est la protection qu'ils trouvent toujours dans des lois égales pour tous, qui sont les mines où ils puisent leurs trésors ; et ces mines-là sont à la portée de toutes les nations.

Que deviendra la souveraineté des Anglais dans l'Inde? me demandera-t-on. Ce serait une témérité sans doute que de se croire en état de faire une réponse positive à une semblable question. Nul ne peut percer les mystères de l'avenir ; mais on peut regarder certains événemens comme plus probables, d'autres comme moins probables, et quelques-uns comme impossibles. A chaque renouvellement du privilége, le gouvernement anglais et la compagnie, par un sentiment confus de leur position et de leurs intérêts, ont graduellement tendu vers l'affranchissement du commerce, et à substituer la souveraineté de l'état à celle de la compagnie. Le dernier privilége qui date de 1813 pour durer jusqu'en 1834, porte que tout sujet de l'empire britannique peut librement trafiquer dans l'Inde, en se pourvoyant d'une permission des directeurs de la compagnie, permission que ceux-ci ne pourront pas refuser. S'ils y mettaient obstacle, le bureau de contrôle prononcerait. La compagnie ne s'est exclusivement réservé que le commerce de la Chine.

On voit qu'elle tient peu au commerce de l'Inde proprement dite, et que la souveraineté lui échappe. Elle tient plus au commerce de la Chine, qui donne des profits, parce que le thé, parce que certaines qualités de soie et les nankins, ne peuvent s'obtenir que là ; ce qui force les

consommateurs anglais à passer par les mains de la compagnie ; mais ce ne seront bientôt plus que les consommateurs anglais qui lui achetteront les marchandises de Kanton ; car d'autres navigateurs, surtout les Américains, pourront les fournir aux autres nations à meilleur compte. Les Anglais eux-mêmes se lasseront de payer des frais de production exagérés [1], et pour augmenter le produit des douanes, le gouvernement fera probablement tomber cette dernière retraite du monopole. Je ne serais pas surpris qu'à l'expiration du présent privilége, en 1834, il ne fût pas renouvelé ; que l'Inde fût gouvernée par un vice-roi, et la dette de la compagnie déclarée dette nationale [2].

Alors, la compagnie continuerait à trafiquer concurremment avec tous les Anglais comme simple association commerciale, et probablement se liquiderait peu à peu, faute de pouvoir soutenir la concurrence du commerce libre. Si ces événemens ne sont pas arrivés plus tôt, ce n'est qu'en raison des intérêts privés qui, dans ce cas-ci, comme toujours, prolongent la durée des abus. Les fonctions des directeurs de la compagnie des Indes,

---

[1] La *Revue d'Edimbourg* (cahier de janvier 1824) compare le prix courant du thé que l'on se procure à New-York et à Hambourg au moyen d'un commerce libre, avec le prix du thé que l'on se procure à Londres par le moyen de la compagnie des Indes qui a le monopole du commerce de la Chine, en déduisant dans les deux cas les droits d'entrée. Il en résulte que, année commune, le peuple anglais paie pour les thés 2,200,000 livres sterling (55 millions de francs) de plus qu'il ne paierait si le commerce était libre.

[2] A compter du 22 avril 1834, la compagnie des Indes a cessé d'avoir une existence commerciale, et le commerce de l'Angleterre avec l'Inde et la Chine, s'est trouvé affranchi des entraves du monopole ; les prévisions de l'auteur ont été ainsi réalisées dans leur partie la plus essentielle. Si l'organisation administrative de la compagnie a été conservée, pour durer jusqu'en 1854, c'est uniquement pour assurer la perception régulière des impôts ; du reste la compagnie ne continuera à gouverner l'Inde que sous la direction supérieure du *bureau du contrôle*, c'est-à-dire du gouvernement. Toutes ses propriétés mobilières et immobilières ont été transportées à la couronne : et elle en conservera l'usufruit pendant la durée de la nouvelle charte, afin de servir en partie au paiement du dividende annuel, fixé à 10 pour cent. comme il l'a été depuis 1793, avec garantie de la part du gouvernement.

Ainsi, en définitive, c'est toujours le gouvernement qui se trouvera substitué à la compagnie pour sa liquidation, et le privilége est aboli.

(*Note de l'éditeur.*)

et du bureau du contrôle, créent des places chèrement payées et qui donnent un patronage étendu, c'est-à-dire beaucoup de fonctionnaires à nommer en Europe, en Asie, beaucoup de faveurs à répandre, dont on réserve une grande partie pour sa famille et pour soi. Les membres du bureau de contrôle sont de même chèrement payés. Moyennant cela, les hommes influens prennent facilement leur parti de voir les rives du Gange opprimées, la dette de la compagnie journellement accrue, et le commerce national contrarié dans ses développemens.

Cependant, depuis que les hauts fonctionnaires de la compagnie et l'administration de l'état se surveillent mutuellement; depuis que des plaintes redoutables ont retenti dans la chambre des communes; depuis qu'une multitude d'écrits ont éclairé la nation anglaise sur le véritable état des choses et sur ses véritables intérêts, les abus ont sensiblement diminué. L'administration anglaise dans ces vastes et fertiles contrées paraît avoir changé de caractère. Elle est devenue protectrice des propriétés; la justice est équitablement rendue dans tous les pays administrés directement par les Anglais, et les appels aux tribunaux supérieurs ayant été rendus plus faciles, les rajahs et les princes tributaires ont été contraints de rendre des jugemens à peu près équitables.

La police européenne, la répression des crimes et le jugement par jury s'introduisent graduellement. Les Anglais ont absolument renoncé à la prétention de corriger les préjugés des Indous et de les amener au christianisme[1]. Leur politique est même de préférer qu'ils demeurent dans leurs

---

[1] On est fondé à leur reprocher de pousser ce ménagement trop loin, dans ce qui a rapport à une coutume qui, à juste titre, inspire l'horreur dans toutes les autres contrées de la terre; c'est-à-dire à l'usage qui commande aux veuves de se brûler sur les corps de leurs époux. Je dis que c'est l'usage et non la loi qui le commande; mais l'usage peut être aussi impérieux que la loi. Ce n'est pas sans horreur que, dans des rapports mis sous les yeux de la chambre des communes, on a vu que dans la seule province du Bengale, le nombre des veuves qui se sont brûlées vivantes s'est élevé,

En 1815, à 378.
En 1816, à 442.
En 1817, à 707.
En 1818, à 839.
En 1819, à 650.
En 1820, à 597.

Or, la province du Bengale est celle où l'autorité des Anglais est la plus

opinions. Ils sont ou musulmans, ou disciples de Brama. L'islamisme rend les hommes résignés et dociles : la religion de Brama, en consacrant avec une inflexible rigueur la hiérarchie des castes, les forme à la subordination. Ces dispositions conviennent assez à des dominateurs machiavéliques.

On a dit quelquefois que cette colonie se rendra indépendante, comme toutes les autres ; mais on ne fait pas attention que ce n'est point une colonie proprement dite, c'est-à-dire, que les Anglais n'ont point chassé ou détruit les indigènes. Les Indous sont encore ce qu'ils étaient sous Aurengzeb ; peut-être même plus industrieux et plus nombreux. Ils seraient donc les maîtres de leur propre pays, pour peu qu'ils en eussent envie. Qu'est-ce que quarante-cinq mille dominateurs perdus dans une population de soixante et dix millions d'habitans ? Un auteur récent, très-judicieux, et employé de la compagnie [1] convient qu'il existe entre les Anglais et les Indous, une incompatibilité radicale qui semble s'opposer invinciblement à toute union sincère. Les Indous, comme tous les peuples, détestent l'intervention des étrangers dans leurs affaires intérieures ; mais, semblables à leurs troupeaux, ils ne s'imaginent guère que l'on puisse vivre sans maîtres ; ils jouissent, sans savoir pourquoi, quand le sort leur en donne de bons, et souffrent dans le cas contraire, sans chercher à se ménager des garanties qui leur assurent une condition meilleure.

Tous les postes honorables et lucratifs sont réservés pour des Anglais, et les natifs en sont exclus. Cette politique rend les principaux personnages, ceux qui exercent la plus grande influence sur le reste de la société, ennemis du joug anglais, elle humilie la nation tout entière ; mais elle ne laisse aucun moyen de résistance.

Si quelque usurpateur se fesait suivre, de gré ou de force, par un certain nombre de partisans, ces partisans auraient moins de moyens de résister aux forces et aux intrigues britanniques, que les princes qui gouvernaient le pays avant les Anglais, et qui cependant ont été contraints eux-mêmes de céder à la supériorité de la tactique européenne et de la politique anglaise.

---

directe et la mieux confirmée. Cet acte barbare est à la fois regardé comme une preuve de tendresse conjugale et comme une œuvre religieuse. Les prêtres persuadent à l'infortunée victime, qu'il dépend d'elle, par ce sacrifice temporel, de soustraire son mari aux flammes éternelles et de s'assurer le paradis à elle-même.

[1] M. John Malcolm. *Mémoires sur l'Inde centrale*, 2 vol. Londres, 1823.

Une force européenne elle-même ne paraîtrait dans l'Indoustan qu'avec de grands désavantages. Les Indous ne se rallieraient pas à une autre domination européenne. Ce sont moins les peuples de l'Indoustan que les princes indépendans et des brigands dévastateurs de ce pays, que les Anglais ont combattus; or, maintenant, il n'existe plus de princes indépendans, et les hordes qui n'ont pour objet que le pillage, sont exterminées aussitôt qu'elles osent se montrer. Avec une marine comme celle dont les Anglais disposent, avec la possession qu'ils ont du cap de Bonne-Espérance et de l'île Maurice, des forces européennes ne pourraient être envoyées aux Indes que par terre; et que l'on calcule la lenteur, les frais et les pertes qui résulteraient d'un pareil voyage pour une armée! Sans parler des nations qu'elle trouverait à combattre sur la route, que d'hommes, de chevaux et de canons on perdrait au milieu des sables brûlans, des marécages sans routes tracées, de rivières sans ponts, pour combattre en arrivant une puissance bien établie, défendue par une armée de 160 mille hommes armés à l'européenne, et pouvant recevoir par mer tous les renforts et toutes les munitions dont elle aurait besoin!

Enfin, si les Anglais de l'Inde voulaient se rendre indépendans de la mère-patrie et gouverner le pays de leur propre chef, quels seraient leurs moyens d'y parvenir? La nation anglaise de l'Inde se compose d'environ vingt mille hommes de guerre; d'à peu près autant d'employés de la compagnie ou du gouvernement (ce qui est la même chose); et de quatre à cinq mille personnes indépendantes, dispersées à de grandes distances les unes des autres et occupées à soigner leurs intérêts particuliers. La plupart de ces Européens n'aspirent qu'à revenir en Europe pour y jouir d'une fortune bien ou mal acquise, et ne voudraient point s'exposer à s'en fermer le chemin. Les insurgens n'auraient pour eux que les débris des corps de troupe et d'employés qui renonceraient à leur patrie et consentiraient à se fixer dans l'Inde. La fidélité des *cipayes*, ou troupes du pays, disciplinées et commandées par des Européens, flotterait entre les Anglais d'Europe et les Anglais d'Asie, et l'affaiblissement qui naîtrait de ces divisions causerait peut-être leur expulsion commune, à moins que des forces envoyées par la métropole, ne profitassent seules des chances de succès que leur offrirait cette désorganisation dangereuse.

Dans tous les cas, l'affranchissement de l'Inde semble impossible; mais doit-on désirer, dans l'intérêt du genre humain, que les nations d'Europe perdent leur influence sur l'Asie? Ne doit-on pas souhaiter, au contraire,

que cette influence aille en croissant ? L'Europe n'est plus ce qu'elle était au temps de Vasco de Gama et d'Albuquerque. Elle est parvenue au point où l'Asie ne doit plus désormais redouter sa domination. Avec ses despotes et ses superstitions, l'Asie n'a point de bonnes institutions à perdre, et elle en a beaucoup de bonnes à recevoir des Européens.

Ces derniers, en raison du génie entreprenant qui les distingue, et par suite des étonnans progrès qu'ils ont faits dans toutes les branches des connaissances humaines, sont destinés sans doute à subjuguer le monde, comme ils ont déjà subjugué les deux Amériques. Je ne dis pas qu'ils le subjugueront par la force des armes : la prépondérance militaire est, et sera de plus en plus accidentelle et précaire ; les Européens subjugueront le monde par l'ascendant inévitable des lumières et des institutions qui agissent sans relâche. Ils ne sont déjà plus dans la nécessité d'employer la force des armes contre les nations indigènes de l'Amérique. L'Asie exigera plus de temps, en raison de son immense population et de la force d'inertie que des mœurs tenaces et immobiles opposent à toute espèce d'innovation. Mais la force des choses finit par l'emporter. La religion des mages a cédé à l'islamisme ; celle de Brama a perdu la moitié des domaines où elle régnait ; l'islamisme s'usera à son tour ; car tout s'use. Les communications maritimes se perfectionnent tous les jours. De notre temps, les voyages au Bengale par le cap de Bonne-Espérance, sont devenus une fois plus faciles et plus prompts qu'ils n'étaient avant 1789. Les autres routes de l'Orient deviendront indubitablement plus praticables et plus courtes. L'affranchissement de la Grèce entraînera celui de l'Égypte ; et la civilisation gagnant du terrain, aplanira les obstacles qui s'opposent aux communications ; car, plus les peuples se civilisent, et plus ils s'aperçoivent qu'il est de leur intérêt de communiquer entre eux. On peut dès-lors entrevoir ce que le monde sera un jour ; mais le temps est un élément nécessaire dans toutes les grandes révolutions.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE
DES MATIÈRES
DU TOME PREMIER.

TROISIÈME PARTIE.

DES ÉCHANGES ET DES MONNAIES.

PREMIÈRE DIVISION.—DES ÉCHANGES.

DEUXIÈME DIVISION.—DES MONNAIES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.


3 2044 012 634 606


WIDENER
FEB 10 1997
BOOK DUE
WIDENER
JAN 03 2002
BOOK DUE

